UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

BYZANCE ET LA MER

LA MARINE DE GUERRE
LA POLITIQUE ET LES INSTITUTIONS MARITIMES
DE BYZANCE AUX VIIe-XVe SIÈCLES

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE
A LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Hélène AHRWEILER



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS-VI

1966

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Acta SS	*Acta Sanctorum*, éd. V. Palmé (Paris-Rome).
Actes de Chios	K. Kanellakis, Χιακὰ Ἀνάλεκτα, Athènes, 1890, p. 538 et suiv.
Actes de Lavra	Germaine Rouillard-P. Collomp, *Actes de Lavra*, Archives de l'Athos, I, Paris, 1937.
Ahrweiler, *Recherches*	H. Glykatzi-Ahrweiler, Recherches sur l'administration de l'Empire byzantin aux IX^{e}-XI^{e} siècles, *B.C.H.*, t. 84, 1960, p. 1-111.
A.J.A.	*American Journal of Archeology* (Washington).
Amari, *Storia*	M. Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*^{2}, Catane, 1933.
Anal. Boll.	*Analecta Bollandiana* (Bruxelles).
Annali Genovesi	*Annali genovesi di Caffaro e de suoi continuatori*, éd. L. Belgrano et C. Imperiale, Fonti per la storia d'Italia, XI-XIV, Gênes-Rome, 1890-1929.
B.C.H.	*Bulletin de Correspondance hellénique* (Paris).
Beneševič, *Ranglisten*	V. Beneševič, Die byz. Ranglisten nach dem Kletorologion Philothei und nach den Jerusalem. Hs., *Byz. Neugr. Jahrb.*, t. 5, 1926, p. 97-167 ; t. 6, 1928, p. 143-145.
B.N.J.	*Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* (Berlin-Athènes).
Bréhier, *Les Institutions*	L. Bréhier, *Les institutions de l'Empire byzantin* (Évolution de l'Humanité, 32 *bis*), Paris, 1948.
Bury, *Administrative System*	J. Bury, *The Imperial Administrative System in the Ninth Century with a revised text of the Kletorologion of Philotheos*, London, 1911.
Bury, *Naval Policy*	J. Bury, The Naval Policy of the Roman Empire in relation to the western Provinces from the VIIth to the IXth century, *Centenario della nascità di Michele Amari*, Palermo, 1910, II, pp. 21-31.
Byz.	*Byzantion* (Bruxelles).
B.Z.	*Byzantinische Zeitschrift* (Munich).

CAHEN, *La Syrie du Nord* .... C. CAHEN, *La Syrie du Nord au temps des Croisades*, Paris, 1940.

CECAUMENI *Strategicon*............ B. WASSILIEVSKIJ-V. JERNSTEDT, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris de officiis regiis libellus*, Petrograd, 1896.

CHALANDON, *Alexis I*er .... F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis I*er *Comnène (1081-1118)*, Paris, 1900.

CHALANDON, *Les Comnènes* .... F. CHALANDON, *Jean Comnène (1118-1143) et Manuel Comnène (1143-1180)*, Paris, 1912.

C.I.G. .... *Corpus Inscriptionum Graecarum*, IV, éd. BOECK.

C.M.H......................... *The Cambridge Mediaeval History*, 1911 et suiv.

C.S.C.O........................ *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium.*

Corinth XII .... Gladys DAVIDSON, *The Seals, Corinth XII : The Minor Objects*, Princeton, 1952.

CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*...... J. A. CRAMER, *Anecdota Graeca et codd. ms. Bibliothecarum Oxoniensium*, I-IV, Oxford, 1935-1936.

DARROUZÈS, *Épistoliers* .... J. DARROUZÈS, *Épistoliers byzantins du X*e *siècle*, Paris, 1960.

D.I.E.E. .... Δελτίον Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἑταιρείας Ἑλλάδος (Athènes).

DÖLGER, *Regesten* .... F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches* (Corpus der griech. Urkunden d. Mittelalters u. d. neueren Zeit, Reihe A Abt. I), Munich-Berlin, 1924-1960.

DÖLGER, *Schatzkammern* .... F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, Munich, 1948.

D.O.P. .... *Dumbarton Oaks Papers* (Washington).

E.B........................... *Études byzantines* (Paris, suite de *Échos d'Orient*).

E.E.B.S. .... Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν (Athènes).

EICKHOFF, *Seekrieg* .... E. EICKHOFF, *Seekrieg und Seepolitik zwischen Islam und Abenland*, Saarland, 1954 (exemplaire ronéotypé).

Ekkl. Alèth..................... Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια (Constantinople).

E.O........................... *Échos d'Orient* (Paris).

F.H.G. .... *Fragmenta Historicorum Graecorum*, éd. C. MÜLLER, Paris, t. IV, 1851 ; t. V, 1884.

GAY, *L'Italie méridionale* .... J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile I*er *jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*, Paris, 1904.

GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*.. D. GEANAKOPLOS, *Emperor Michael Palaeologus and the West*, Cambridge, Mass., 1959.

GRÉGOIRE, *Inscriptions d'Asie Mineure*	H. GRÉGOIRE, *Recueil des Inscriptions grecques chrétiennes de l'Asie Mineure*, I, Paris, 1922.
GRUMEL, *Regestes*	V. GRUMEL, *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, Paris, 1932 (I), 1936 (II), 1947 (III).
GUILLAND, *Le drongaire*...........	R. GUILLAND, Études de titulature et de prosopographie byzantines : Les chefs de la marine : le drongaire, le mégaduc, *B.Z.*, t. 44, 1951, p. 212 et suiv.
Hellènika	Ἑλληνικά (Athènes).
HOPF, *Chroniques*	C. HOPF, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Berlin, 1873.
I.R.A.I.K.........................	*Izvestija Russkogo Archeologičeskogo Instituta v Konstantinopole.*
J.H.S.	*Journal of Hellenic Studies* (Londres).
KÔNSTANTOPOULOS, *Byz. Molybdoboulla*	K. KÔNSTANTOPOULOS, Βυζαντινὰ μολυβδόβουλλα ἐν τῷ ἐθνικῷ νομισματικῷ μουσείῳ Ἀθηνῶν, *Journal international d'archéologie numismatique* (Athènes), t. V, 1902 ; t. X, 1907.
LATYŠEV, *Menologii*	V. LATYŠEV, *Menologii anonymi Byzantini saeculi X quae supersunt*, Petropoli, 1912, I-II.
LAURENT, *Bulles métriques*	V. LAURENT, *Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine*, Athènes, 1932.
LAURENT, *Corpus*..................	V. LAURENT, *Le Corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, t. V : *L'Église*, Paris, 1963.
LAURENT, *Orghidan*................	V. LAURENT, *La collection C. Orghidan* (Bibliothèque Byzantine, Documents, I), Paris, 1952.
LEMERLE, *Esquisse*	P. LEMERLE, Esquisse pour une histoire agraire de Byzance : les sources et les problèmes, *Rev. Hist.*, t. 219, 1958, p. 32-74, 254-284 ; t. 220, 1958, p. 43-94.
LEMERLE, *Prolégomènes*............	P. LEMERLE, *Prolégomènes à une édition critique et commentée des « Conseils et Récits » de Kékauménos*, Mémoires de l'Ac. Royale de Belgique, Classe d. Lettres, t. LIV, I, Bruxelles, 1960.
LEWIS, *Naval Power*	A. LEWIS, *Naval Power and Trade in the Mediterranean A.D. 500-1100*, Princeton, 1951.
MAI, *N.P.B.*	A. MAI, *Nova Patrum Bibliotheca*, 10 tomes, Rome, 1852 et suiv.
M.A.M.A.	*Monumenta Asiae Minoris Antiqua*, Manchester, 1928 et suiv.
MANSI	J. D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence, 1769 et suiv.

MARTINO DA CANALE .... Cronica dei Veneti, éd. POLIDORI-GALVANI, *Archivio storico italiano*, t. VIII, 1845, p. 268-707.

M.G.H. .... *Monumenta Germaniae Historica.*

M.-M. .... MIKLOSICH-MÜLLER, *Acta et Diplomata Graeca medii aevi sacra et profana*, 6 vol., Vienne, 1860-1890.

MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*² ...... G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, I : *Die byz. Quellen d. Geschichte d. Türkvölker* ; II : *Sprachreste d. Türkvölker in d. byz. Quellen*, 2e éd., Berlin, 1958.

Muratori, *R.I. SS.* .... L. MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, Milan, 1723 et suiv.

Naumachica .... A. DAIN, *Naumachica*, Paris, 1943.

N. Hell. .... S. LAMPROS, Νέος Ἑλληνομνήμων (Athènes).

O.C.P. .... *Orientalia Christiana Periodica* (Rome).

OSTROGORSKIJ, *Geschichte*³ .... G. OSTROGORSKY, *Geschichte des Byzantinischen Staates* (Handbuch der Altertumswissenschaft, fondé par I. MÜLLER-W. OTTO), 3e éd., Munich, 1963.

PANČENKO, *Catalogue* .... Katalog Molivdovulov, *I.R.A.I.K.*, t. 8, 1903, p. 199-246 ; t. 9, 1904, p. 342-396 ; t. 13, 1908, p. 78-151.

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Analecta Hiér. Stach.* .... Α. Παπαδόπουλος-Κεραμεύς, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, 5 vol., Petrograd, 1891-1898.

PHILOTHÉE, *Klètorologion* .... (Cf. J. BURY, *Administrative System.*)

Ph. S.K. .... Φιλολογικὸς Σύλλογος Κωνσταντινουπόλεως (Constantinople).

P.G. .... J.-P. MIGNE, *Patrologiae cursus completus, series graecolatina*, Paris, 1857 et suiv.

P.L. .... J.-P. MIGNE, *Patrologiae cursus completus, series latina*, Paris, 1844 et suiv.

RALLÈS-POTLÈS, *Syntagma* .... Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων, ὑπὸ Γ. Ῥάλλη καὶ Μ. Ποτλῆ, 6 vol., Athènes, 1852-1859.

R.E.B. .... *Revue des Études byzantines* (Paris).

REGEL, *Fontes* .... W. REGEL, *Fontes Rerum Byzantinarum*, Petropoli, I, 1, 1892 ; 2, 1917.

R.E.G. .... *Revue des Études grecques* (Paris).

R.H. .... *Revue historique* (Paris).

R.H.C. .... *Recueil des Historiens des Croisades.*

SATHAS, *Més. Bibl.* .... Κ. Σάθας, Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, 7 vol., Venise, 1872-Paris, 1894.

Schlumberger, *Sigillographie*	G. Schlumberger, *La sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, 1884.
Uspenskij, *Taktikon*	F. Uspenskij, Vizant. tabel' o rangach, *I.R.A.I.K.*, t. 3, 1898, p. 98 et suiv.
Tafel-Thomas, *Urkunden*	G. Tafel-G. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, I-III (Fontes Rerum Austriacarum, Diplomataria et Acta, XII-XIV), Vienne, 1856-1857.
Trinchera, *Syllabus*	F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum quae partim Neapoli in majori tabulario et primaria bibl., partim in Casinensi coenobio ac Cavensi et in episc. tabulario Neritino jam diu delitescentes...*, Naples, 1865.
Vasiliev, *Byzance et les Arabes* ...	A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, I : *La dynastie d'Amorium (820-867)*, éd. fr. par H. Grégoire et M. Canard, Bruxelles, 1935 ; II : *La dynastie macédonienne. Extraits des sources arabes*, trad. par M. Canard, Bruxelles, 1950.
Villehardouin	Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. E. Faral, Paris, 1961.
Viz. Vr.	*Vizantijski Vremennik* (Petrograd, 1894-1927, Moscou, 1947 et suiv.).
Zakythinos, *Dioikètikè diairésis*....	D. Zakythinos, Μελέται περὶ τῆς διοικητικῆς διαιρέσεως καὶ τῆς ἐπαρχιακῆς διοικήσεως ἐν τῷ βυζαντινῷ κράτει, *E.E.B.S.*, t. 17, 1942 — t. 25, 1955, p. 1-178 (t. à p.).
Zakythinos, *Le despotat*	D. Zakythinos, *Le Despotat grec de Morée*, I, Paris, 1932 ; II, Athènes, 1953.
Zbornik radova	*Zbornik Radova Vizantološkog Instituta* (Belgrade).
Zepos, *Jus*	J. et P. Zepos, *Jus Graecoromanum*, Athènes, 1931, 8 vol. (= Zachariä v. Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum*, Leipzig, 1856-1884, 7 vol.).

***

Les œuvres des écrivains byzantins suivants sont citées d'après l'édition de Bonn (*Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, Bonnae, 1828 et suiv.) : Attaleiate, Caméniate, Cantacuzène, Cedrenus, Ephraem, Génésios, Georges le Moine Continué, Glykas, Grégoras, Kinnamos, Laonikos Chalkokondylès, Léon Diacre, Léon Grammairien, Malalas, Manassès, Ménandre, Nicéphore Bryenne, Nicétas Choniate, Pachymère, Ps. Kôdinos, Skylitzès, Syméon Magistre (Pseudo Syméon), Théodose, Théophane Continué, Théophylacte Simocatta, Zonaras.

Selon l'édition de Bonn sont aussi cités le *De Ceremoniis* de Constantin PORPHYROGÉNÈTE, le *Chronicon Pascale* et le *Péri Paradromès Polémou.*

Les auteurs et ouvrages suivants sont cités d'après l'édition indiquée ci-après : ACHMET, *Oneirocriticon* (DREXL) ; ANNE COMNÈNE (LEIB) ; ACROPOLITE (HEISENBERG) ; *Chronique anonyme* (BAUER, éd. TEUBNER) ; *De Thematibus* de CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE (PERTUSI) ; du même, *De Administrando Imperio* (MORAVCSIK-JENKINS), I (édition) et II (commentaire) ; DOUKAS (GRECU) ; EUSTATHE, *De expugnatione Thessalonicae* (KYRIAKIDÈS : *Testi e Monumenti*, 5) ; GEORGES LE MOINE (de BOOR) ; Jean LYDOS (WÜNSCH) ; KRITOBOULOS IMBRIOS (MÜLLER, *F.H.G.*, V) ; MICHEL CHONIATE (S. LAMPROS, *Ta sôzoména Akominatou*, Athènes, 1879 et suiv.) ; NICÉPHORE (de BOOR) ; *Patria de Constantinople* (PREGER) ; PHRANTZÈS (J. PAPADOPOULOS) ; PROCOPE (HAURY) ; PSELLOS (RENAULD) ; SKOUTARIÔTÈS (HEISENBERG ; et pour la période avant 1204, SATHAS, *Més. Bibl.*, VII) ; THÉODOSE DE MÉLITÈNE (TAFEL) ; THÉOPHANE (de BOOR) ; TZETZÈS (PRESSEL).

INTRODUCTION

LE MONOPOLE NAVAL DE BYZANCE ET SON DÉCLIN : DE JUSTINIEN I[er] AUX ISAURIENS

« L'empereur de Constantinople est maître de toutes les mers jusqu'aux Colonnes d'Hercule. »
(CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Thematibus*, p. 94.)

Les grandes victoires des généraux de Justinien I[er], de Bélisaire contre les Vandales de l'Afrique du Nord (533) et de Narsès contre les Ostrogoths en Italie (553), obtenues grâce à une série d'expéditions maritimes, ont fait de la Méditerranée entière une mer byzantine ; seule une petite partie du littoral, le sud de la France et notamment les Bouches du Rhône, restait sous le contrôle des Francs, lesquels étaient encore dépourvus de toute puissance navale (1). La flotte vandale, qui contrôlait jusqu'alors la Méditerranée occidentale, avec les îles Baléares, la Sardaigne et la Corse comme bases importantes, disparaît. L'effort des Ostrogoths pour s'installer sur le littoral de l'Italie du Sud, en Sicile et en Sardaigne, échoue définitivement : les Ostrogoths abandonnent alors toute prétention navale.

Byzance, installée dans les frontières de l'Empire romain unifié à nouveau sous son contrôle, devient au milieu du VI[e] siècle la maîtresse de la Méditerranée, alors véritable « lac romain » (2). De même le long effort de Justinien I[er], finalement couronné de succès, pour rétablir en Crimée la paix troublée par les agitations des Huns, et pour éloigner les Perses de la Lazique (3), consolida définitivement les possessions byzantines dans le

(1) Cf. E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949, t. II, p. 339-368, 547-571, 597-604, et *excursus* P, p. 820-821 : récit et datation des événements.

(2) L'expression est de J. BURY, *Naval Policy*, p. 23.

(3) E. STEIN, *op. cit.*, t. II, p. 303-305, 510-516, et *excursus* L, p. 811-813, sur la Lazique.

Pont-Euxin, ouvert depuis la disparition des flottilles gothes à la seule activité maritime des Byzantins. En effet, Justinien put ainsi empêcher les Perses de s'installer sur les côtes du Pont-Euxin et de disputer le contrôle byzantin dans cette partie des mers, contrôle effectué depuis les bases d'Odessos (1), de Cherson, du Bosphore Cimmérien, de Pityous (Poti) et de Trébizonde, débouchés par ailleurs du commerce avec la Russie et l'Asie intérieure (2).

Ainsi, dans la seconde moitié du VIe siècle, Byzance, bien qu'ébranlée sur ses frontières danubiennes et dans ses provinces balkaniques par les invasions barbares, en recul dans sa partie italienne à la suite du progrès des Ostrogoths, et exténuée enfin par les longues luttes contre les Perses en Orient, se trouva à la tête d'un immense empire maritime, qui s'étendait du fond du Pont-Euxin à Gibraltar et à Suez : la présence de la flotte éthiopienne (3) dans la mer Rouge marque la limite du monopole naval de Byzance, absolu dans la Méditerranée et la mer Noire, autour desquelles sont installées les populations de l'Empire ; seule la mer unit à ce moment les possessions byzantines, elle reste la seule route sûre que Constantinople puisse utiliser pour contrôler ses provinces lointaines, elle est le seul véhicule de l'autorité impériale dans le monde byzantin, encerclé de tous côtés d'ennemis qui avancent obstinément vers la mer et le confinent de plus en plus dans une mince zone littorale, dont l'étroitesse, en contraste avec son énorme longueur, rend la défense de plus en plus aléatoire. Dans le monde byzantin de la fin du VIe siècle, la flotte byzantine n'est point un moyen de défense, aucune menace ne pesant sur les mers ; elle devient l'instrument de la police navale (4) ; ses escadres sont attachées aux grands ports pontiques et méditerranéens, alors animés par la vie commerciale active de l'époque (5). Ainsi, tandis que les mers byzantines

(1) Mentionnée dans l'*épitomè* des novelles de Justinien due à Théodore (*Novelle* no 41, éd. ZACHARIÄ V. LINGENTHAL, I, p. 355) comme siège du *quaestor exercitus* (cf. ci-dessous, p. 12, n. 2). Sur Odessos, base d'une escadre byzantine, cf. MÉNANDRE, p. 405.

(2) Sur l'importance de ces bases au VIe siècle, cf. ZEPOS, *Jus*, I, p. 19 ; MÉNANDRE, p. 398 ; PROCOPE, *De Aedificiis*, III, 7, 8, 13-17, p. 100-101 ; A. VASILIEV, *The Goths in the Crimea*, Cambridge, Massachusetts, 1936, p. 40, 43, 70 sq. ; E. STEIN, *op. cit.*, II, p. 60-65, 303-305. JUSTINIEN, *Novelle* no 31, éd. ZACHARIÄ V. LINGENTHAL, I, p. 191, mentionne Pityous et Sébastopolis comme *frouria* (forteresses) ; cette novelle adressée au *moderator* d'Hélénopont est capitale pour l'étude du Pont-Euxin oriental au VIe siècle.

(3) Cf. Le martyre d'Aréthas, J. BOISSONADE, *Anecdota Graeca*, t. V, Paris, 1833, p. 49 sq., 53, texte capital, mais peu utilisé, pour la flotte éthiopienne et ses opérations contre les Himyarites dans la mer Rouge.

(4) Sur le sort de la flotte qui vainquit les Vandales et les Ostrogoths, cf. J. BURY, *Naval Policy*, p. 23.

(5) Sur le trafic commercial pendant le VIe siècle, cf. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, tr. F. RAYNAUD, Leipzig-Paris, 1885, t. I, p. 1-24 ; H. PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne*,

sont constamment sillonnées par une multitude de bateaux de commerce exerçant le trafic entre l'Orient et l'Occident, entre le Pont-Euxin et la Méditerranée, les navires de guerre, en nombre relativement limité, stationnent dans leurs bases, véritable chaîne de forts maritimes tout le long du vaste littoral byzantin. Ils se contentent de contrôler la navigation et la bonne exécution du règlement maritime, ils ne se déplacent que pour assurer le courrier entre le centre et les provinces et, ceux de l'Égypte, pour escorter les convois de blé destinés à Constantinople. En effet, une caractéristique propre à toutes les périodes de paix maritime est le peu d'importance de la flotte de guerre par rapport au développement de la flotte marchande. Ainsi Byzance, jouissant, à partir de la seconde moitié du VI^e^ siècle, d'une suprématie absolue dans la Méditerranée et dans le Pont-Euxin, n'entretient régulièrement qu'une flotte modeste, armée dans sa plus grande partie par Constantinople, et qu'on envoie stationner aux points stratégiques du réseau maritime : en cas d'urgence, la mobilisation des bateaux de commerce pouvait largement fournir les moyens nécessaires au transport de troupes considérables ; ainsi, notons-le tout de suite, ce ne fut point la carence de la flotte qui entraîna les revers que Byzance connut après Justinien I^er^, et qui se soldent par la perte de son monopole naval dans la Méditerranée.

L'œuvre accomplie par Justinien I^er^, aussi grandiose qu'elle fût, ne pouvait pas durer longtemps. L'expansion de l'autorité impériale en Occident était avantageuse dans l'immédiat pour le développement du commerce byzantin et pour l'enrichissement des populations industrielles et marchandes de l'Orient (1), à un moment où l'Empire était secoué dans ses parties vitales (les Balkans et l'Orient) par les invasions barbares et par les convoitises perses. Mais elle ne pouvait qu'affaiblir militairement Byzance et diminuer les chances de défense des régions et des populations lointaines, qui, bien que prospères sous l'autorité de l'Empire, conservaient peu de liens avec Constantinople. La suite des événements, et notamment les succès perses, suivis aussitôt par les succès foudroyants des Arabes, qui, en l'espace d'un demi-siècle, établirent leur pouvoir sur toute la Méditerranée méridionale de la Syrie à l'Espagne, la réussite des Lombards en Italie et l'installation des Slaves dans les Balkans sont dans une large mesure la conséquence de la politique chimérique de la *reconquista* de l'ancien monde romain.

Bruxelles, 1937 ; et A. LEWIS, *Naval Power*, p. 3 sq. ; pour la période antérieure, cf. P. CHARLESWORTH, *Trade routes and commerce of the Roman empire*², Cambridge, 1926, p. 178, 202, 238, le commerce avec l'Occident. Pour la controverse sur la thèse de Pirenne, cf. en dernier lieu E. PERROY, Encore Mahomet et Charlemagne, *R.H.*, t. CCXI, oct.-déc. 1954, p. 232 sq.

(1) Sur ce point les renseignements fournis par les sources occidentales sont éclairants ; cf. à titre d'exemple E. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, Paris, 1950, p. 121 sq. et les textes en appendice ; A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Varia sacra*, Saint-Pétersbourg, 1909, p. 39 : mention d'un voyage de bateaux de l'Orient en France *(= klima Galliôn)*.

Rêve éternel de Byzance qui, en tant que continuatrice et héritière de Rome, refusa obstinément tout au long de son histoire de renoncer à ses revendications occidentales (1), la réunification de l'Empire romain fut plusieurs fois tentée après Justinien I^er^. Elle s'est toujours soldée à la longue, et malgré quelques réussites parfois spectaculaires, par de véritables désastres pour Byzance, dont le centre de gravité resta toujours l'Orient. Expression du passé gréco-romain de Byzance, la politique de la *reconquista* accentuait les différences entre l'Orient et l'Occident byzantins, elle soulignait l'opposition entre les deux ressources fondamentales du pays, le commerce et l'agriculture, la mer et la terre. Byzance gréco-romaine, commerçante et industrielle, se tournait vers l'Occident, disputait jalousement la maîtrise des mers et dans ce but construisait de grandes flottes, quitte à les désarmer après le succès de ses entreprises, tandis que Byzance orientale, paysanne et agricole, se tournait vers l'intérieur, défendait obstinément les régions qui lui fournissaient main-d'œuvre agricole et soldats, entretenait régulièrement une flotte, chargée non pas des expéditions lointaines, mais de la défense de son littoral. Sauf quelques périodes de crise aiguë, où l'une de ces deux politiques contraires l'emporta sur l'autre, Byzance a su garder l'équilibre entre ces tendances opposées, qui d'une part s'expliquent par les traditions différentes des populations, d'autre part se trouvent au cœur des contradictions propres à sa vie politique, militaire, sociale et intellectuelle, et sont enfin à l'origine des conflits qui sous diverses formes ont plusieurs fois ébranlé l'Empire, souvent au profit de ses ennemis extérieurs.

Ainsi la Byzance de Justinien, tournée vers l'Occident, État commercial et maritime (dans le sens économique du terme), vécut aussi longtemps que ses ressources en hommes lui permirent d'arrêter le flot des envahisseurs et d'en empêcher l'installation sur son littoral. L'échec de cet effort, et surtout la formation d'un État arabe méditerranéen au cours du VII^e^ siècle, entraînèrent dans la politique et les institutions de l'Empire une transformation profonde dont l'avènement des Isauriens et le triomphe de l'iconoclasme marquent l'achèvement. Byzance iconoclaste, paysanne et agricole, fut la réponse de l'Orient à la politique occidentale que l'Empire poursuivait jusqu'alors. Aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, Byzance se voit obligée de défendre son propre territoire. Sa flotte, tout en continuant d'exercer le contrôle du commerce et des voies maritimes, est aussi chargée désormais de la défense du littoral menacé et de la sécurité des populations côtières ; elle s'accroît considérablement, elle subit, dans son équipement, son comman-

(1) F. Ganshof, *Byz.*, t. VI, 1931, p. 871-874, fait à propos du travail de P. Schramm, *Kaiser und Renovatio*, Leipzig, 1929, des remarques intéressantes sur la *renovatio* (l'aspiration au retour à l'Empire romain) en Occident : il en trouve plusieurs exemples aux IX^e^-XI^e^ siècles ; étudiant surtout l'aspect religieux du problème, à savoir l'union des Églises, Ganshof ne parle pas de la politique impériale, animée par le désir de l'union politique de l'Empire, et exprimée par la *reconquista* de l'ancien monde romain.

dement et son administration, des transformations qui finissent par changer entièrement l'aspect qu'elle avait quand Byzance jouissait du monopole naval.

Il serait cependant erroné de penser que l'apparition de flottes étrangères dans la Méditerranée, des flottilles slaves d'abord et des flottes arabes ensuite, compromit tout de suite la suprématie maritime de Byzance. Les flottilles légères avaro-slaves qui, dès la fin du VI^e^ siècle, apparurent dans la Méditerranée, sur les côtes dalmates et dans la mer Égée, n'avaient qu'un rayon d'action limité (1) ; leurs opérations faisaient partie des grandes invasions qui mettaient ces peuples en mouvement vers les provinces balkaniques ; elles n'ont jamais présenté un vrai danger sur mer. En effet, il est caractéristique que la flotte d'Hérakleios stationnée à Constantinople, et qui était composée de soixante-dix navires (dromons), ait pu disperser sans difficulté la flotte avare qui assiégeait la capitale à un moment particulièrement difficile pour l'Empire (2). Autrement dit, la flotte byzantine du début du VII^e^ siècle restait la seule flotte de haute mer : composée de dromons (3), elle était répartie dans les bases jalonnant les routes internationales, elle était la seule à pouvoir contrôler la navigation et le commerce maritime (4) ; ses escadres stationnaient à Septem (Ceuta) (5), aux Baléares, en Sardaigne (6), en Sicile, sur les côtes italiennes (Aquilée) et en Cyrénaïque (Carthage) (7) dans la Méditerranée

(1) Sur les invasions slaves en Grèce pendant le VII^e^ siècle, cf. THOMAS D'EDESSA, éd. LAND, *Anecdota syriaca*, Lugdunum Batavorum, 1862, t. I, p. 115 ; ISIDORE DE SÉVILLE, *P.L.*, t. LXXXIII, col. 1056 ; *Miracula S. Demetrii*, *P.G.*, t. CXVI, col. 1325 sq. ; JEAN DE BICLAR, éd. MOMMSEN, p. 212 ; *Analecta avarica*, éd. STEINBACH, p. 11 ; et bibliographie sur la question par I. DUJČEV, Les Slaves et Byzance, *Études historiques à l'occasion du XI^e^ Congrès int. d. Sc. hist.*, Sofia, 1960, p. 31 sq.

(2) Cf. A. MORDTMANN, Die Avaren und Perser vor Konstantinopl, *Mitteilungen d. Deutschen Exkursionsklub in K/l*, t. V, 1903, p. 15-25 ; et les sources : THÉOPHANE, p. 315 ; NICÉPHORE, p. 17 sq. ; *Chronicon pascale*, p. 716 sq. ; le récit publié par MAI, *N.P.B.*, t. VI, p. 423 sq. ; les Poésies de GEORGES PISIDÈS, éd. A. PERTUSI, *Studia patristica et byzantina*, n° 7, Ettal, 1959.

(3) Sur cette sorte de navire, cf. ci-dessous, Appendice II.

(4) Le titre « Das Dromonen Reich » employé par E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 5, caractérise parfaitement l'Empire après les victoires justiniennes.

(5) Justinien I^er^ recommanda à Bélisaire de faire stationner à Septem le plus de dromons possible : *Code Just.*, I, XXVII, 2. Sur les effectifs stationnant à Septem en 680, cf. la lettre de Justinien II au pape, MANSI, t. XI, p. 738. Sur l'Afrique en général, cf. CH. DIEHL, *L'Afrique byzantine (533-707)*, Paris, 1896.

(6) Sur les Baléares et la Sardaigne, cf. R. CARTA-RASPI, *La Sardegna nell' alto medioevo*, Cagliari, 1935, p. 38 sq. ; E. BESTA, *La Sardegna medioevale. Le vicende politiche dal 450 al 1326*, Palermo, 1908-1909.

(7) Sur les escadres italiennes et africaines, cf. J. BURY, *A History of the Later Roman Empire*, Londres, 1923, t. I, p. 44-45, II, p. 316 sq. ; du même, *Naval Policy*, p. 24 sq. ; E. EICKHOFF, Wachflottillen in Unteritalien, *B.Z.*, t. XLV, 1952, p. 340 sq. ; du même, *Seekrieg*, p. 22 sq. ; GRÉGOIRE DE

occidentale ; à Alexandrie, à Clysma, à Césarée (1), à Antioche, sur les côtes micrasiatiques (Cilicie, Pamphylie, Carie, Lycie, Ionie) et dans les îles de Rhodes, de Chypre, de Crète et des Cyclades (2), dans la Méditerranée orientale ; et enfin à Odessos, à Cherson, sur le Bosphore Cimmérien, à Poti (Pityous) et à Trébizonde, dans le Pont-Euxin (3). Ces stations navales, forteresses maritimes d'une puissance encore maîtresse des mers, se transforment, du moins celles qui n'ont pas été immédiatement enlevées par l'ennemi, en bases qui jalonnent la ligne de défense de Byzance dès que les flottes adverses, notamment celles des Arabes, font leur apparition dans la Méditerranée (4).

TOURS, *Hist. Francorum*, IX, 25, X, 2, 4, éd. POUPARDIN, p. 376, 413, 417 (escale à Carthage) ; et J. ICARD, Sceaux et plombs avec marques trouvés à Carthage, *Rev. Tunis.*, nouvelle série, 1938, p. 221-229, n^{os} 7 et 12 : sceaux des commerciaires.

(1) Elle envoie des détachements maritimes lors des guerres vandales : cf. F. MARTROYE, *Genséric, La conquête vandale en Afrique*, Paris, 1907, p. 285.

(2) Les sources du VI^{e} siècle mentionnent souvent le commandement des îles (cf. JUSTINIEN, *Novelles* n^{o} 41, 50, 67, éd. ZACHARIÄ V. LINGENTHAL, t. I, pp. 121, 354-355, 415 sq. ; ZEPOS, *Jus*, I, p. 18 ; MÉNANDRE, p. 405). Connu comme *archè nèsôn*, ce commandement relevait, avant Justinien I^{er}, du gouverneur d'Asie (cf. *Notitia Dignitatum*, éd. SEECK, p. 45) : cet empereur le rattacha au commandement de Scythie, qui englobait les régions pontiques (Mésie, Scythie), la Carie et les îles (cf. l'histoire de la création de ce commandement dans JEAN LYDOS, *De Magistratibus*, p. 28-29) ; il dépendait du *quaestor exercitus* et avait comme centre Odessos ; comme l'a souligné E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, Paris, 1949, t. II, p. 474-475, le caractère maritime du commandement du *quaestor exercitus* est indéniable : ses effectifs maritimes opèrent surtout dans le Pont-Euxin contre les Avares et les Sclavènes (cf. MÉNANDRE, p. 405) ; conclure de là, avec CH. DIEHL, *Études byzantines*, Paris, 1905, p. 290 sq., qu'il fut l'ancêtre du commandement purement maritime des *karabisianoi*, nous semble peu fondé par les sources : le caractère du commandement des *karabisianoi* est absolument différent de celui de la *quaestura exercitus* (cf. ci-dessous, p. 19-31).

(3) Cf. ci-dessus p. 8, n. 2, et, pour le VII^{e} siècle, THÉOPHANE, p. 373 sq., 391-394 ; MANSI, t. XII, col. 191.

(4) Pour les stations de la flotte pendant la période protobyzantine, cf., à titre d'exemple, O. SEECK, *Notitia Dignitatum et Laterculi Provinciarum*, Berlin, 1876, Index : *Classes*, et dans les autres index, *s. v.* : *praefectus classis*. Pour les VI^{e}-VII^{e} siècles, cf., à titre d'exemple, visites des flottes à ces régions, dans : THÉOPHANE, p. 345 (Lycie), 370 (Crète), 373 (Cherson), 385 (Rhodes) ; NICÉPHORE, p. 44 (Cherson), 50 (Rhodes), 64 (Chypre) ; *Chronique anonyme*, p. 64 (Propontide) ; GEORGES LE MOINE, II, p. 716 (Lycie) ; LÉON GRAMMAIRIEN, p. 160 (Propontide) ; CEDRENUS, II, p. 9 (Chypre), à comparer avec LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 1072, Chypre, lieu de concentration des flottes provinciales, ainsi que Phœnix et Rhodes (ZONARAS, III, p. 218, 245) ; *Liber pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 111 (Sicile, Italie, Sardaigne) ; *M.G.H.*, *Epistolae*, III, p. 521 (Sicile) ; *P.G.*, t. XCV, col. 356 (Italie, Sicile). Sur l'activité des ports du Pont-Euxin (Amisos, Amastra, Sinope, Bosphore Cimmérien, Héraclée, etc.) fréquentés par des navires venant d'Alexandrie, de Macédoine, etc., cf. *Vie de saint Phocas*, *Anal. Boll.*, t. XXX, 1911, p. 272-285 ; *ibid.*, t. XIII, 1894, p. 229 sq. : récit des voyages de saint André ; ZEPOS, *Jus*, I, p. 18-19 (*Novelle* de Tibère) ; *P.G.*, t. CV, col. 421 ; pour l'importance de Rhodes et des côtes pamphyliennes et

Par ailleurs la sécurité de Constantinople, plusieurs fois menacée par des sièges combinés par terre et par mer (1), l'approvisionnement de sa population, enfin la sécurité de ses débouchés commerciaux et industriels, ont conduit l'Empire à mettre en place très tôt un système de défense et de contrôle maritime propre à la mer constantinopolitaine ; la Propontide, couloir maritime de Constantinople (2), était sillonnée par la flotte byzantine qui appareillait de la capitale ou d'Abydos : les détroits de l'Hellespont et du Bosphore, les « Sténa » (3) des Byzantins, avec les bases de Hiéron et d'Abydos, étaient gardés par des escadres de la flotte, placées, ainsi que celles des autres grandes bases de la Méditerranée et du Pont-Euxin, sous les ordres d'archontes, désignés tantôt comme éparques ou préfets et tantôt comme comtes des Sténa, d'Abydos et de Hiéron (4).

lyciennes pour les communications avec l'Occident, cf., à titre d'exemple, *Anal. Boll.*, t. LI, 1933, p. 256 sq. ; *P.G.*, t. CXIV, col. 846-849, 852, 960 ; *ibid.*, t. CXV, col. 1237 ; sur Rhodes, arsenal et chantier de construction des navires de guerre, cf. MASŪDĪ, dans A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 39 ; sur l'activité de tous ces ports, cf. aussi ci-dessous, Appendice III.

(1) Sur les sièges de Constantinople par les Arabes, cf. M. CANARD, Les expéditions des Arabes contre Constantinople dans l'histoire et la légende, *Journal asiatique*, t. CVIII, 1926, p. 61 sq. ; S. LAMPROS, Ἡ ὑπὸ τῶν Ἀράβων δευτέρα πολιορκία τῆς Κ/πλ. καὶ Θεοδόσιος ὁ γραμματικός, dans Ἱστορικὰ Μελετήματα, Athènes, 1884, p. 129-144 (une poésie attribuée à Théodose le Grammairien et une chronique brève de la Bibliothèque de Vienne).

(2) Cf. ci-dessus, p. 12, n. 4 : Propontide.

(3) Sur diverses mentions des *Sténa*, cf. K. AMANTOS, Στενόν, *Hellènika*, t. I, 1938, p. 402-404.

(4) Renseignements importants sur l'organisation du contrôle exercé dans les détroits du Bosphore et de l'Hellespont, dans PROCOPE, *Historia arcana*, p. 152-154. Sur les comtes (κόμητες) d'Abydos et de Hiéron, cf. A. MORDTMANN, Ein Edict Justinians, *Athenische Mitteilungen*, t. IV, 1879, p. 309, mention d'un sceau appartenant à un comte Ἱεροῦ καὶ τοῦ Πόντου, daté du VIe siècle ; pour Abydos et les détroits de l'Hellespont, cf. les sources réunies dans mon travail, Les fonctionnaires et les bureaux maritimes à Byzance, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 239-248 ; les deux parties de l'inscription d'Abydos (H. GRÉGOIRE, *Inscriptions d'Asie Mineure*, p. 4-5, nº 4), c'est-à-dire le décret impérial attribué à Anastase et la γνῶσις συνηθειῶν versées aux autorités maritimes des détroits de l'Hellespont (*klassikoi*, etc.) par les ναύκληροι, sont contemporaines : la *gnósis* n'est pas postérieure de « vingt ou vingt-deux ans » comme je l'avais compris (*op. cit.*, p. 240, n. 7, et p. 247) ; cette inscription, capitale pour le contrôle maritime de la mer constantinopolitaine en général, doit être étudiée de plusieurs points de vue : date, institutions, etc. ; la mention des « vingt ou vingt-deux ans » dans le texte de la *gnôsis* n'a pas encore trouvé une interprétation satisfaisante ; faut-il y voir la mention d'un acte promulgué « vingt ou vingt-deux ans » avant la promulgation de notre décret ? Il devrait alors avoir été promulgué par un empereur qui n'a régné que deux ans ; ou plutôt ce serait une note émanant d'un éparque de la ville : ajoutons pour cette seconde hypothèse que c'est l'éparque de Constantinople qui fournit à l'empereur, auteur de notre décret, les renseignements concernant le contrôle maritime pour la période antérieure ; notons enfin que la mention de « vingt ou vingt-deux ans » indique que le règlement était tombé en désuétude, pour une raison qui nous échappe, pendant ce laps de temps : avons-nous là une allusion à des troubles de navigation dans la mer de Propontide ? Dans ce cas l'attribution

Héraclée et Sélymbria au nord de la Propontide, Lampsaque et Cyzique au sud, et l'île de Ténédos à l'embouchure de l'Hellespont, semblent être les relais de l'itinéraire qui, à travers les détroits, unissait le Pont-Euxin à la Méditerranée, et Constantinople à l'Occident (1).

Cette organisation, en vigueur au VII^e siècle, répondait aux besoins d'une puissance maritime contrôlant seule les voies du commerce international, et responsable ainsi de la sécurité de la navigation dans les mers ouvertes à ce commerce, la Méditerranée et le Pont-Euxin. L'apparition des flottilles slaves d'abord, et surtout des flottes arabes par la suite, bien qu'elle n'ait pas immédiatement mis en cause la suprématie de Byzance sur mer, compromit avant la fin du VII^e siècle la paix maritime et perturba la libre communication entre l'Occident et l'Orient, affectant ainsi le commerce international et la prospérité des populations de l'Empire. Il est hors de doute que l'installation du Califat à Damas et la création par Moawia de la première flotte arabe marquent un tournant important dans l'histoire de la Méditerranée (2), en provoquant la réorganisation des forces navales de Byzance. Elles sont, entre autres, à l'origine de l'application du feu grégeois, nouvelle arme secrète à la disposition de la flotte (3), qui a permis aux Byzantins de défendre efficacement leur capitale, de faire échouer quelquefois les grandes expéditions navales des Arabes contre le territoire impérial et de se débarrasser souvent sans grand effort des légères flottes russes, des monoxyles, qui ont maintes fois menacé Constantinople (4). Elles annoncent le déclin du monopole naval de Byzance, inaugurent une nouvelle période de l'histoire du monde oriental et se trouvent à l'origine des changements qui affectèrent par la suite l'orientation politique de l'Empire.

du décret d'Abydos à Anastase devient difficile ; la plus haute date qu'on pourrait alors admettre serait la fin du règne de Justinien, si les troubles en question sont dus à l'invasion des Huns (= Bulgares) et à leurs attaques contre les détroits de l'Hellespont (cf. à ce sujet AGATHIAS, p. 301-303). Le décret a été largement utilisé par H. ANTONIADIS-BIBICOU, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, p. 241-245. Cf. ci-dessous, p. 48, 71 sq., sur les archontes-préfets et leur juridiction.

(1) Pour Cyzique, cf. LÉON GRAMMAIRIEN, p. 160 ; pour Héraclée et Sélymbria, cf. JEAN D'ANTIOCHE, *F.H.G.*, V, p. 37 ; pour Ténédos, cf. le passage capital de PROCOPE, *De Aedificiis*, V, 1, 7, p. 150-152 ; Ténédos a conservé son importance maritime jusqu'à la fin de l'Empire byzantin : pour la dernière période byzantine, cf. F. THIRIET, Venise et l'occupation de Ténédos au XIV^e s., *Mélanges de l'École française de Rome*, 1953, p. 219-245.

(2) THÉOPHANE, p. 345 : construction d'une flotte arabe à Tripolis de Syrie avec l'aide des Grecs de cette région ; son premier exploit sera l'attaque de Rhodes.

(3) Διήρεις κακκαβοπυρφόροι et dromons σιφωνοφόροι armés par Constantin IV : THÉOPHANE, p. 353, 384, 396 ; en dernier lieu, cf. M. MERCIER, *Le feu grégeois*, Paris, 1952 ; P. KARLIN-HAYTER, *Byz.*, t. XXXIII, 1963, p. 249-250.

(4) LÉON DIACRE, p. 156.

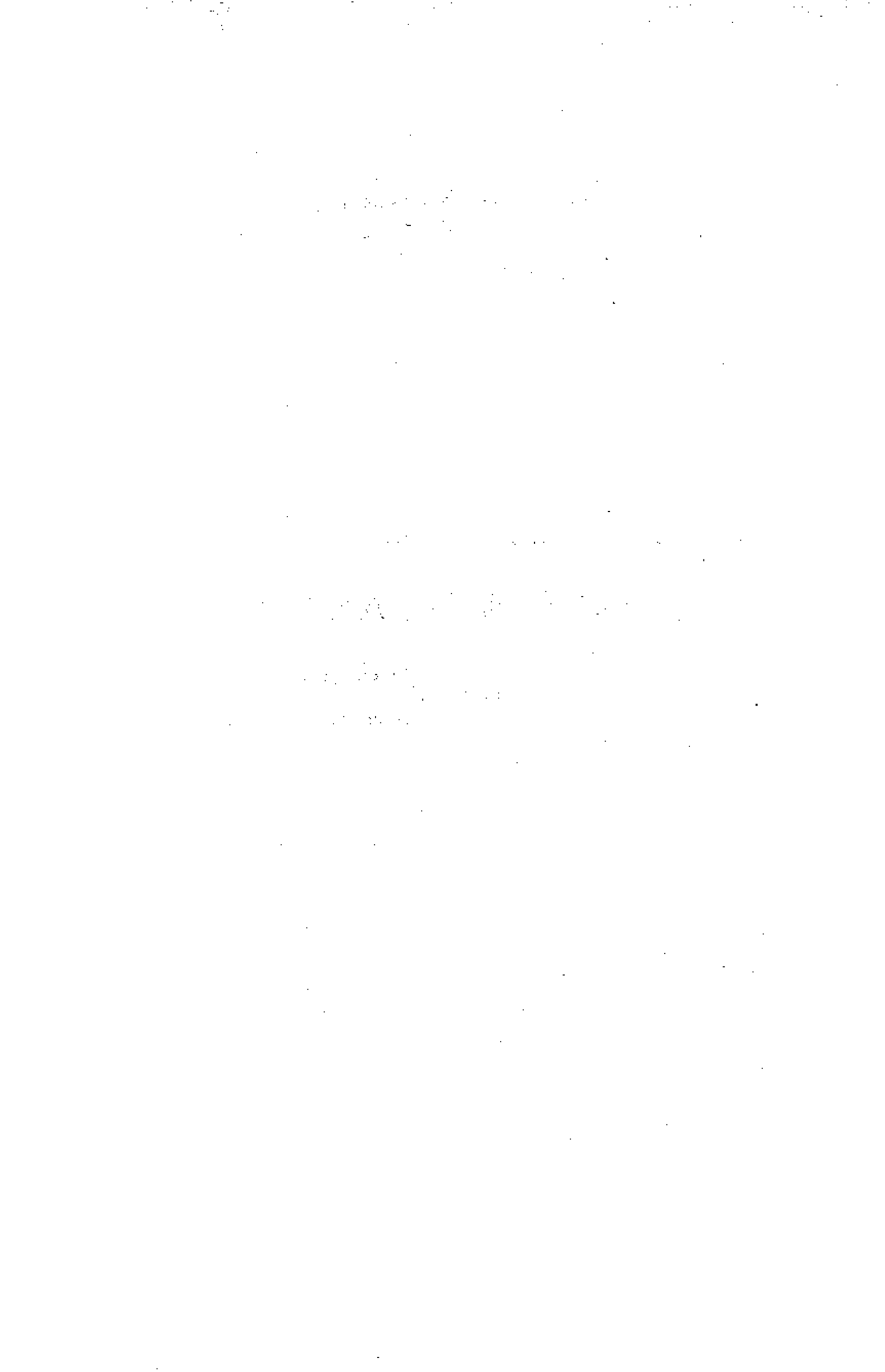
PREMIÈRE PARTIE

Des Isauriens aux Comnènes

BYZANCE FACE AUX ARABES

« La flotte est la gloire de la Romanie. »

CECAUMENI *Strategicon*, p. 101.



CHAPITRE PREMIER

L'APPARITION DES ARABES SUR MER ET L'ORGANISATION DES FORCES NAVALES DE BYZANCE

A. LE CONFLIT ARABO-BYZANTIN

LA PIRATERIE MARITIME ARABE

Le progrès des Arabes en Égypte, notamment la prise d'Alexandrie (641) (1), et leur installation sur les côtes syriennes, suivie par la construction de leur première flotte à Tripolis de Syrie par Moawia (645) (2), bouleversèrent l'équilibre méditerranéen et introduisirent dans le monde oriental un facteur qui était destiné à y jouer dans l'avenir un rôle prépondérant (3). On comprend ainsi pourquoi c'est précisément dans sa partie orientale et pour en assurer la défense que l'Empire a appliqué d'abord les nouvelles mesures militaires et administratives mises en œuvre à cette époque et connues dans leur ensemble sous le nom de régime des thèmes. Le nouveau régime confère à Byzance un caractère particulier ; il inaugure sa période médiévale, pendant laquelle l'Empire se trouve face à des ennemis qui lui disputent, par leur expansion territoriale à ses dépens et par leur puissance navale, son rôle universel.

Il ne faut pas croire cependant que la transformation radicale de la vie politique et des institutions administratives et militaires de l'Empire se fit du jour au lendemain. Byzance a mis du temps pour se faire à l'idée de la perte définitive de ses provinces de la Méditerranée orientale ; sa réaction, pour être finalement décisive, n'en fut pas moins lente. En effet les premières opérations pirates de la flotte arabe dans les parages de la Méditerranée orientale, et précisément contre les rivages micrasiatiques et les îles de

(1) J. BUTLER, *The Arab conquest of Egypt and the last thirty years of the Roman dominion*, Oxford, 1902.

(2) Cf. ci-dessus, p. 14, n. 2.

(3) Sur l'histoire de ces régions sous les Arabes, cf. ST. LANE-POOLE, *A History of Egypt in the middle ages*, Londres, 1925 ; G. WIET, *L'Égypte arabe*, Paris, 1937 ; R. GROUSSET, *L'Empire du Levant*, Paris, 1949, p. 91 sq., avec bibliographie récente.

Chypre, de Rhodes et de Crète (1), ne mettaient pas encore en cause la suprématie navale de Byzance, qui, grâce aux bases de la Méditerranée occidentale, continuait à contrôler les routes maritimes vers Constantinople. Dans la mesure où les razzias *(cursa)* arabes restaient locales et ne visaient qu'au pillage des régions attaquées, elles ne semblent pas avoir suscité de grandes inquiétudes à Constantinople, où l'on se préoccupait surtout des progrès rapides des Arabes sur terre. Byzance ne commença à s'inquiéter de l'aspect maritime des choses qu'à partir du moment où les Arabes, maîtres de l'art de la guerre sur mer, comme l'avait manifestement prouvé leur grande victoire navale à Phœnix de Lycie (655), où la flotte byzantine dans son ensemble, commandée par l'empereur lui-même, fut mise en déroute par une flotte arabe inférieure en nombre (2), prirent la route vers Constantinople et rompirent la libre communication de la capitale avec l'Occident et les provinces méditerranéennes.

En outre, l'activité des flottes arabes appareillant presque annuellement d'Égypte (Alexandrie) et de Syrie (Tripolis) avait, dès avant la fin du VII^e siècle, perturbé l'activité commerciale des Byzantins, affectant ainsi la prospérité d'un grand nombre de villes côtières jusqu'alors florissantes, et présentait, à cause du caractère de piraterie qu'elle a vite revêtu, une menace constante pour les populations des îles et du littoral, notamment pour les habitants des côtes de la mer Égée, laquelle, en tant que mer intérieure, ne possédait pas de système de défense propre (3).

La flotte byzantine, répartie dans les bases qui restaient encore aux mains des Byzantins, composée de navires rapides, des dromons, était une flotte de haute mer. Elle pouvait déjouer les projets arabes de conquêtes maritimes, et en effet les Arabes ne comptaient encore aucun succès territorial (4) dû à leur flotte ; elle pouvait même

(1) Sur les *cursa* arabes, cf. H. J. BELL, *Catalogue of the Greek papyri in the British Museum*, t. IV, *The Aphrodito Papyri*, Londres, 1910 = *Der Islam*, t. II, p. 269-283, 372-384, t. III, p. 132-140, 369-373, t. IV, p. 87-96, tr. angl. Sur les luttes avec les Arabes, cf. C. H. BECKET, *The expansion of the Saracens, C.M.H.*, t. II, p. 329 sq. ; *ibid.*, t. IV, p. 119 sq., E. W. BROOKS, *The struggle with the Saracens* ; M. CHEIRA, *La lutte entre Arabes et Byzantins : la conquête et l'organisation des frontières aux VII^e-VIII^e siècles*, Alexandrie, 1947.

(2) Sur cette première grande bataille navale connue sous le nom de « bataille des mâts », cf. E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 11-13, et ci-dessous p. 24, n. 3 ; à signaler une source non utilisée, dans *Catalogus Codicum Astrologorum Graecorum, Pars*, III, t. VIII, *Codices Parisini*, Bruxelles, 1912, p. 171-172 ; ci-dessous, Appendice *IV*.

(3) Notons à ce propos que la dernière mention de l'*archè nèsôn* se place en 578 : cf. MÉNANDRE, p. 405.

(4) P. LEMERLE, *Les répercussions de la crise de l'Empire d'Orient au VIII^e siècle sur les pays d'Occident*, extrait de *Settimane di Studio del Centro italiano di studi sull' alto medioevo*, Spoleto, 1958, p. 713 sq., souligne le fait que l'action musulmane dans le bassin occidental s'exerce sur terre, de sorte qu'on ne peut être d'accord avec J. BURY, *Naval Policy*, p. 24, qui croit que l'avance musulmane en Afrique est due à la flotte.

empêcher les grandes expéditions contre la capitale, et surveiller depuis ses bases provinciales les principales artères maritimes ; mais elle s'avérait peu efficace contre les pirates arabes, qui se contentaient, par une série de débarquements rapides, de dévaster le territoire, de piller et d'enlever des captifs. Le besoin d'une flotte permanente d'intervention, flotte légère de garde-côtes capable de surveiller les débouchés maritimes de l'intérieur et de protéger les populations menacées par la piraterie arabe, devenait urgent. Cette nécessité a dicté la construction de la flotte des *karabisianoi*, chargée justement de la surveillance de la Méditerranée orientale, et plus précisément des routes maritimes menant à Constantinople.

La riposte byzantine

La flotte des karabisianoi et le nouveau système de défense. — Parallèlement aux escadres qui stationnent en permanence dans les grandes bases méditerranéennes, qui exercent la surveillance des routes maritimes internationales et sont mises à la disposition des éparques-archontes-préfets (suivant les différentes sources) de ces régions stratégiques, les sources du dernier quart du VII^e siècle signalent l'existence d'une flotte d'intervention, composée de diverses sortes d'unités (dromons, chélandia, galéai) (1), et chargée d'opérations uniquement militaires : c'est la première flotte de guerre régulière et permanente que Byzance ait possédée. Essayons de suivre sa construction et son histoire ; les renseignements que nous possédons sont trop minces pour nous permettre de tracer un tableau complet.

Bien qu'empire maritime par excellence (un regard sur la carte de l'Empire, qui englobe au VII^e siècle le littoral pontique avec la Propontide et les côtes de la Méditerranée avec ses innombrables îles, suffit pour nous en convaincre), Byzance n'avait jamais entretenu jusqu'alors une flotte de guerre régulière. Elle se contentait d'avoir quelques bâtiments de guerre dans les grandes bases de son empire (2) et, en cas d'expéditions navales (comme p. ex. lors des opérations entreprises par Anastase I^er (3) puis par Justinien I^er contre les Vandales), elle se contentait de mobiliser sa flotte commerciale, ou bien elle construisait dans les arsenaux de l'Empire, et notamment à Constantinople et à Alexandrie, des flottes plus ou moins importantes chargées du déroulement d'opérations précises. La fin des expéditions marquait, d'une façon générale, la dissolution de la flotte qui y avait participé, son entretien, toujours coûteux, n'étant pas toujours jugé

(1) Sur ces sortes de navires, cf. ci-dessous, Appendice II.

(2) Sur les bases de la période protobyzantine, cf. *Notitia Dignitatum*, éd. O. Seeck, Index, *s.v. praefectus classis* ; Procope, II, p. 105, 339, VII, p. 93-95 ; *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 137 ; Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (567-751)*, Paris, 1888, p. 197, 372 ; et ci-dessus, p. 11.

(3) Malalas, p. 405.

nécessaire. Autrement dit, Byzance jusqu'à la fin du VIe siècle ne possède qu'occasionnellement et exceptionnellement une flotte d'intervention ; l'absence dans les institutions byzantines des Ve et VIe siècles de toute trace d'institution purement maritime en fournit la meilleure preuve.

Cet état de choses dura bien après l'apparition de la flotte arabe dans la Méditerranée. En effet Byzance, vivant sur l'expérience du passé, n'a pas accordé grande importance aux premiers succès arabes. Le caractère des opérations navales des Arabes ne différait guère de celui des opérations vandales et gothes dans l'Occident et avaro-slaves dans l'Orient, qui avaient dans le passé inquiété l'Empire sans l'avoir pour autant obligé de changer ses habitudes maritimes, et sans l'empêcher non plus de remporter finalement la victoire sur mer et d'éliminer ses multiples ennemis. La reprise d'Alexandrie, en 645, par une flotte byzantine construite précisément dans ce but, témoigna de la vigueur de la puissance navale de Byzance : ce succès resta sans lendemain à cause de l'impuissance de l'armée byzantine à se tenir dans cette base isolée, l'intérieur du pays étant soumis aux Arabes (1). Cet événement illustre bien la situation militaire de l'époque et mérite que nous nous y attardions.

Au début de la seconde moitié du VIIe siècle, les Arabes, partout victorieux sur terre, ayant construit un État qui s'étendait sans interruption des confins du Taurus aux portes de l'exarchat byzantin d'Afrique, avaient déjà porté un coup définitif à l'armée et à la puissance militaire de l'Empire ; leur apparition sur mer n'était que le résultat de leurs victoires sur terre, leur ambition se bornait encore au pillage du littoral byzantin. Bref, leur flotte n'était qu'une arme d'appui au service de leur armée de terre qui, victorieuse, sillonnait déjà l'Asie Mineure, séjournait face à Constantinople, et en Afrique s'avançait résolument vers l'Océan. Les victoires arabes sur terre ne pouvaient nullement être empêchées par l'action de la flotte byzantine ; ainsi le système maritime des époques précédentes demeura en vigueur jusqu'au moment où l'expansion arabe autour de la Méditerranée battit en brèche la position byzantine. D'une part la fréquence des razzias arabes contre le littoral et les îles de la Méditerranée orientale et d'autre part l'apparition de la flotte arabe dans la mer constantinopolitaine (les bateaux arabes hivernèrent plusieurs fois dans la Propontide, et notamment dans la péninsule de Cyzique, sans être inquiétés par la flotte byzantine) (2), suivies des campagnes successives des armées arabes en Asie Mineure (3), devinrent un problème vital pour l'Empire et sa population.

(1) St. Lane-Poole, *op. cit.*, p. 21.
(2) Théophane, p. 353-354.
(3) H. Ahrweiler, L'Asie Mineure et les invasions arabes, *R.H.*, t. CCXXVII, I, 1962, p. 1-32.

Ainsi, bien avant la fin du VII^e siècle la situation avait tellement empiré, et de toutes parts, pour l'Empire, que la transformation de son système militaire, et notamment la mise sur pied d'un véritable programme de défense, devint particulièrement urgente. La protection de la population micrasiatique, alors la plus menacée et la seule encore capable de fournir les moyens nécessaires en hommes pour le maintien de l'armée byzantine, apparut comme la tâche primordiale de la politique impériale. Avant la fin du VII^e siècle des mesures militaires extraordinaires, dont l'ensemble constitue le nouveau système de défense, commencèrent à être appliquées en Orient, tandis que la partie occidentale de l'Empire, à l'écart encore du danger arabe, continua à vivre selon les formes administratives et militaires du passé.

Le nouveau système militaire de Byzance, contrairement au précédent, a été conçu dans des buts uniquement défensifs : il se caractérise par l'établissement définitif d'importants corps d'armée dans les régions menacées. Le territoire menacé par les Arabes en Asie Mineure et par les Slaves dans les Balkans fut divisé en districts militaires dont la défense était assurée par l'armée qui couvrait la circonscription de chacun d'eux. De grands commandements uniquement militaires s'établirent dans les provinces menacées ; les soldats, indépendamment du lieu de leur origine et de leur recrutement, s'installèrent en permanence dans la région couverte par le commandement auquel ils appartenaient. Cette première étape, uniquement militaire, du nouveau système, amorcée vraisemblablement dès l'époque d'Hérakleios et à cause du danger perse qui pesait alors sur l'Empire (1), s'achève avec le VII^e siècle. Dès le début du VIII^e siècle et sans doute avec l'avènement des Isauriens, les commandements militaires se transforment en circonscriptions de l'administration provinciale, civile et militaire. Le commandant militaire de ces régions devient alors leur gouverneur général, l'armée qui stationne dans les circonscriptions est recrutée sur place, elle est chargée de défendre son propre pays : un vrai système d'autodéfense et d'autoadministration des circonscriptions

(1) Il nous semble qu'il faut limiter la réforme d'Hérakleios, en ce qui concerne le régime des thèmes, à la création des commandements militaires de l'Asie Mineure : la création des thèmes (circonscriptions administratives) semble postérieure à cet empereur ; pour la controverse sur l'importance de la réforme administrative d'Hérakleios, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 80 sq. ; du même, L'exarchat de Ravenne et l'origine des thèmes, *VII. Corso di Cultura sull' arte ravennate e bizantina*, Ravenne, 1960, p. 99-100 ; P. LEMERLE, Quelques remarques sur le règne d'Héraclius, *Studi medievali*, 3^e série, I, 2, Spoleto, 1960, p. 347 sq. ; et surtout les rapports au XI^e Congrès int. d. Études byzantines par A. PERTUSI, La formation des thèmes byzantins, *Berichte zum XI. inter. byz. Kongress.*, I, Munich, 1958, p. 1 sq. ; et *contra* G. OSTROGORSKIJ, Korreferat z. A. Pertusi, La formation des thèmes byzantins, *ibid.*, VII, *Korreferate*, Munich, 1958, p. 1 sq. ; question soulevée à nouveau par J. KARAYANNOPULOS, Über die vermeintliche Reformtätigkeit des Kaisers Herakleios, *Jahrbuch d. österreich. byzant. Gesellschaft*, t. X, 1961, p. 53 sq.

provinciales, supervisé bien entendu par Constantinople, a été ainsi mis en place. C'est alors, et uniquement alors, que le régime de l'administration provinciale, connu sous le nom de régime des thèmes, fut véritablement établi : il n'a conservé de la période des commandements uniquement militaires que le nom de thème, utilisé d'abord pour désigner un corps d'armée et ensuite le district militaire couvert par ce corps, pour finir par désigner la circonscription de l'administration provinciale, civile et militaire, issue de l'ancien district militaire. De toute façon la période qui nous intéresse ici, la dernière moitié du VII[e] siècle, n'a connu que les commandements militaires installés dans les régions menacées, dont l'administration civile continue à être assurée par les cadres de l'administration provinciale établis par Justinien I[er] et ses successeurs (1).

Parallèlement aux grands commandements de l'armée de terre établis en Asie Mineure et dans les Balkans, un grand commandement uniquement maritime fut constitué par Constantinople avant la fin du VII[e] siècle ; il fut chargé de la défense du littoral menacé et de la surveillance des mers fréquentées par les flottes pirates des Arabes, c'est-à-dire, à ce moment-là, la Méditerranée orientale et plus précisément la mer Égée. Il porte le nom révélateur de *karabisianoi* (marins) ou de κάραβοι (navires) (2) ; à l'exemple des autres commandements il est placé sous les ordres d'un stratège ; comme les autres commandements il est constitué de soldats, de marins, recrutés dans toutes les régions maritimes de l'Empire et non pas obligatoirement dans les régions qu'il protège. Bref il constitue la première institution militaire purement maritime de l'Empire ; il dispose de la première véritable flotte de bataille, régulière et permanente, que Byzance ait créée. Nous devons examiner de près les problèmes qu'il soulève.

Il est difficile de préciser avec exactitude la date de la création du commandement maritime des *karabisianoi* : son existence est signalée dans les sources dès le dernier quart du VII[e] siècle et le début du VIII[e]. Sa création ayant été déterminée par la situation créée dans la Méditerranée orientale par la piraterie arabe, elle ne peut être antérieure à la date de la construction de la première flotte arabe. Autrement dit, l'année 645 constitue le *terminus post quem* pour la création du commandement des *karabisianoi* et pour la construction de sa flotte. Nous pouvons préciser davantage : le fait qu'en 672 la flotte arabe qui avait auparavant attaqué les îles de Chypre, de Rhodes et de Crète,

(1) E. STEIN, Ein Kapitel vom persisch. und vom byzant. Staat, *B.N.J.*, t. I, 1920, p. 71 sq., souligne la persistance des anciennes institutions administratives dans le régime des thèmes.

(2) Sur les mentions des *karabisianoi*, *karaboi* et de leur stratège, cf. *Miracula S. Demetrii*, *P.G.*, t. CXVI, col. 1369 ; *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 390 ; MANSI, t. XI, col. 737 ; pour la mention par ZONARAS, III, p. 224, du stratège des Cibyrrhéotes (*karabisianoi* ?) en 677-8, cf. les remarques de CH. DIEHL, L'origine du régime des thèmes, dans *Études byzantines*, Paris, 1905, p. 280.

pénétra dans la Propontide et assiégea pendant sept ans la capitale sans être inquiétée par la flotte byzantine — les bateaux arabes furent finalement dispersés en 678, grâce au feu grégeois inventé à ce moment — nous fournit la preuve qu'aucune formation navale byzantine régulièrement constituée ne se trouvait encore dans les régions soumises à ce raid prolongé des Arabes (1), et dans lesquelles nous trouverons un peu plus tard la flotte des *karabisianoi* en action. Ainsi il nous semble certain que la création du commandement des *karabisianoi* a suivi la première menace arabe contre Constantinople même ; elle est la réaction byzantine au danger que la capitale courut pendant les années 672-678, alors que la flotte arabe hivernait dans les eaux de la Propontide. La flotte byzantine construite alors et munie du feu grégeois (2) ne fut pas abandonnée après son succès ; régulièrement entretenue et augmentée sans doute par les successeurs de Constantin IV (les empereurs Justinien II (3) et Léonce) (4), elle forma le premier noyau de la flotte du commandement des *karabisianoi*, chargée avant tout d'empêcher la flotte arabe de renouveler des expéditions aussi spectaculaires que le siège prolongé de Constantinople au cours des années 672-678, et de protéger les populations côtières des îles et des côtes micrasiatiques et égéennes, régions qui jalonnaient l'itinéraire emprunté par les flottes arabes en route vers la Propontide. C'est en effet dans la mer Égée que nous rencontrons la flotte des *karabisianoi* en action ; les côtes micrasiatiques (Cilicie, Lycie, Pamphylie, Ionie) et les îles égéennes deviennent les bases importantes du commandement maritime, dont le centre reste vraisemblablement Constantinople même. En effet le drongaire du *ploïmon*, qui assume le commandement des flottes constantinopolitaines, n'étant pas encore créé (5), le stratège des *karabisianoi* se trouvait à la tête de toute la flotte régulière de l'Empire.

Ainsi, la flotte des *karabisianoi* qui, dès sa création, englobe l'ensemble de la flotte d'intervention dont dispose Byzance, outre la défense du littoral menacé de la Méditerranée orientale et notamment de la mer Égée, se charge de toutes sortes d'opérations exigeant la présence de la flotte, telle par exemple la défense de la ville de Thessalonique menacée par les tribus slaves (6), les opérations dans le Pont-Euxin (7) et les expéditions lointaines comme celle de 698 en Afrique qui aboutit à la reprise de Carthage (elle fut menée par les ῥωμαϊκὰ πλοΐματα ; un drongaire des Cibyrrhéotes, région constituant une

(1) Sur la durée et la date de ces événements, cf. G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 103 sq.

(2) Théophane, p. 353-354.

(3) Sur les flottes construites par Justinien II, cf. Théophane, p. 373, 377.

(4) La flotte qui reprit Carthage en 698 fut construite par Léonce : Théophane, p. 370 ; Nicéphore, p. 39.

(5) Sur la création du drongaire du *ploïmon*, cf. ci-dessous, p. 73-76.

(6) *Miracula S. Demetrii*, *P.G.*, t. CXVI, col. 1369.

(7) Théophane, p. 373, 377 ; Nicéphore, p. 46-47.

des principales bases des *karabisianoi*, y participa) (1) ; dans ce but elle s'accrut par la construction de nouvelles flottes, comme par exemple celle mise en chantier par Justinien II en vue des opérations à Cherson (2), qui renouvellent et augmentent ses effectifs.

Résumons-nous : le commandement des *karabisianoi* a sûrement été créé dans le dernier quart du VIIe siècle par Constantin IV et fut successivement renforcé par Justinien II et par Léonce, empereurs qui s'occupèrent, chacun pour des raisons différentes, de la puissance navale de l'Empire, comme l'avait fait dans le passé Constans II (3) ; il était placé, comme les autres commandements de l'armée de terre, sous les ordres d'un militaire, d'un stratège, désigné par son commandement comme στρατηγὸς τῶν καράϐων ou καραϐησιάνων (4), le même sans doute que le stratège des ῥωμαϊκὰ πλοΐματα (5), attesté à ce moment. Uniquement militaire, le stratège des *karabisianoi* a sous ses ordres des officiers subalternes, drongaires, tourmarques, commandant chacun selon son grade des escadres appartenant à la flotte des *karabisianoi*, désignées du nom de la région qui fournit leurs équipages (6). Notons que le stratège des *karabisianoi* et sa flotte se trouvent

(1) THÉOPHANE, p. 370 ; NICÉPHORE, p. 39.

(2) Elle a été construite à Constantinople et financée par sa population : THÉOPHANE, p. 377 ; NICÉPHORE, p. 46 ; sur les opérations de Justinien II contre Cherson, cf. aussi MANSI, t. XII, col. 192.

(3) Sur les mesures navales de Constans II, cf. J. BURY, *Naval Policy*, p. 24 ; elles concernent surtout la réorganisation maritime de l'Occident (l'empereur était installé en Sicile) et furent désapprouvées par les populations italiennes (cf. *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 111) ; Constans n'a pas créé un commandement maritime indépendant dans la Méditerranée orientale, il n'est pas le créateur du commandement des *karabisianoi*, mais selon la coutume il entreprit la construction d'une flotte importante en vue de s'opposer aux Arabes : il commanda personnellement sa flotte et de Constantinople gagna la Méditerranée ; la flotte byzantine fut décimée en 655 par les Arabes, près de Phœnix de Lycie (cf. THÉOPHANE, p. 345 ; ZONARAS, III, p. 218 ; GEORGES LE MOINE, I, p. 716 ; et ci-dessus, p. 18, n. 2). Le fait que cette flotte ait été commandée par l'empereur en personne et non par un commandant maritime, comme il adviendra pour la flotte régulière d'intervention, démontre suffisamment, à notre avis, que le commandement des *karabisianoi* n'était pas encore constitué.

(4) Stratège des *karaboi* et soldats *karabisianoi* : *Miracula S. Demetrii*, *P.G.*, t. CXVI, col. 1269 ; stratège des *karabisianoi* : *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 390.

(5) Le patrice Jean, commandant en chef de la flotte armée par Léonce et envoyée à Carthage : THÉOPHANE, p. 370 ; NICÉPHORE, p. 39.

(6) Tel p. ex. le drongaire des Cibyrrhéotes, attesté à ce moment : cf. THÉOPHANE, p. 370 ; NICÉPHORE, p. 40 ; *Chronique anonyme*, p. 64 ; LÉON GRAMMAIRIEN, p. 166 ; ZONARAS, III, p. 234. Sur le nom des Cibyrrhéotes, cf. A. PERTUSI, *Costantino Porfirogenito, De Thematibus*, Vatican, 1952, p. 151-152 : Pertusi, à tort à notre avis, n'accepte pas l'équivalence entre *Kôrykaioi* et *Kôrykiôtai* : il ne connaissait pas la forme *Kourykiôtôn polis* pour *Korykos*, *Kôrykos* ou *Kourikos* ; cf. à ce propos *M.A.M.A.*, t. III, no 197, p. 122 ; et les textes réunis par H. DELEHAYE, Sainte Christine. Sa passion, *Anal. Boll.*, t. LXII, 1954, p. 9, et n. 2.

là où les nécessités l'exigent, alors surtout sur les côtes micrasiatiques et égéennes. Autrement dit, le stratège des *karabisianoi*, commandant de l'ensemble de la flotte d'intervention dont dispose Byzance, est l'amiral en chef de l'armée de mer de l'Empire ; il n'a rien à voir avec le stratège à la tête d'un thème, d'une région précise qui forme une circonscription administrative à part, dotée d'une armée et d'un appareil administratif complet placé sous les ordres du stratège, alors gouverneur civil et militaire de la région désignée comme thème (1). Le terme : thème des *karabisianoi*, souvent employé (2), nous semble impropre, les sources l'ignorent complètement, aucune région précise n'ayant formé une circonscription de l'administration provinciale portant ce nom. Soulignons que le terme *karabisianoi* ne désigne que le commandement purement maritime, comme son nom l'indique, et ne s'applique qu'à la flotte de guerre mise par Constantinople à la disposition de ce commandement. C'est une flotte équipée de marins de métier recrutés dans toutes les provinces maritimes de l'Empire, notamment celles réputées pour la qualité de leurs marins (côtes micrasiatiques, îles égéennes, etc.). Elle est armée par Constantinople dont elle dépend, qui assume les dépenses de son entretien ; bref, elle est composée de navires de toute sorte, de dromons et de navires légers (ταχυπλόϊμα) (3) ; c'est une flotte d'intervention rapide, qui a pour tâche principale de combattre la piraterie arabe et de protéger les populations des régions menacées.

La flotte des *karabisianoi*, flotte d'intervention et de défense côtière, ne s'est pas illustrée par de hauts faits maritimes ; son existence et son rôle montrent que Byzance avait perdu l'initiative de l'action navale dans la Méditerranée orientale. La flotte des *karabisianoi*, appelée à défendre un littoral étendu contre l'action obstinée et capricieuse des pirates arabes, ne pouvait pas jouer un rôle décisif dans les luttes arabo-byzantines sur mer ; elle pouvait, dans son rayon d'action, intervenir, quelquefois efficacement, contre les pirates arabes, le plus souvent lorsque, chargés de butin, ils regagnaient leur base ; ses φυλακίδες τριήρεις (navires garde-côte) se mettaient alors à la poursuite des πειρατικαὶ τριήρεις (4) qui sillonnaient les eaux de la mer Égée ; elles ne pouvaient pas être omniprésentes ; elles ont connu des succès et des défaites. Il est hors de doute que l'échec le plus retentissant de la flotte des *karabisianoi* fut le siège de Constantinople en 717 par la flotte arabe, qui suivit encore une fois l'itinéraire de Syrie à la Propontide,

(1) Sur la juridiction du stratège d'un thème maritime et sa différence avec celle d'un commandant désigné également comme stratège, cf. ci-dessous, p. 32, et 62 sq.

(2) Cf. p. ex. P. CHARANIS, A note on the origin of the theme of the Carabisiani, *Mélanges S. G. Mercati* (= *Studi biz. e neoel.*, 9), Rome, 1957, p. 72-75, et les remarques de F. DÖLGER, *B.Z.*, t. LI, 1958, p. 208 ; A. PERTUSI, *op. cit.*, p. 149.

(3) THÉOPHANE, p. 385 ; NICÉPHORE, p. 50.

(4) Cf. à titre d'exemple, *Vita Petri episcopi Argivorum*, éd. MAI, *N.P.B.*, t. IX, 3, p. 11 ; *Vie de saint Triphyllios de Chypre*, *Anal. Boll.*, t. LXVI, 1948, p. 17.

et qui reçut des renforts d'Alexandrie (1). Comment peut-on expliquer cette grave défaillance du commandement des *karabisianoi*, défaillance qui fut sans doute la cause de sa dissolution ? En effet la dernière mention du stratège des *karabisianoi* se place en 710 (2), et la première mention du stratège des Cibyrrhéotes, qui n'apparaît qu'après la disparition du stratège des *karabisianoi*, est de 732 (3). Examinons cette question importante pour l'histoire du commandement des *karabisianoi*. L'état de notre documentation ne permet de formuler que des hypothèses.

On pourrait supposer, par exemple, qu'au moment de l'attaque arabe de l'été 717 contre Constantinople la flotte des *karabisianoi*, occupée ailleurs, avait provisoirement abandonné la surveillance du passage de la mer Égée vers la Propontide. On sait par ailleurs que la flotte byzantine avait joué, quelques années auparavant, en 715, le rôle principal dans la lutte qui opposa l'empereur Artémios-Anastase II, grand constructeur de flottes (4), à l'usurpateur Théodose, littéralement contraint de recevoir la couronne par l'armée de l'Opsikion soulevée contre Anastase II. Vers la fin de 715, Artémios-Anastase II, vaincu par les Opsikianoi, qui pénétrèrent dans la capitale, se retira à Thessalonique sans cesser pour autant son effort en vue de récupérer son trône (5). Ce sont vraisemblablement les événements qui ont suivi la déposition d'Anastase II, son séjour à Thessalonique et ses attaches avec la flotte qui peuvent nous fournir la solution du problème qui nous intéresse. Rappelons que, à cette occasion, outre la mention des *karabisianoi* en 710, selon laquelle le stratège de ce commandement, le patrice Théophile, accueillit dans l'île de Kéa le pape Constantin se rendant à Constantinople (6), et outre la mobilisation de toute la flotte byzantine en 715 contre les Arabes de Lycie sous le stratège des *ploïmata* (des *karaboi*, des *karabisianoi*) Jean, tué à ce moment par les soldats d'Opsikion révoltés contre l'empereur Anastase II (7), nous connaissons par un passage du livre II, § 5, des

(1) Sur les sources concernant ce siège, cf. ci-dessus, p. 13, n. 1.

(2) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 389-390.

(3) THÉOPHANE, p. 410.

(4) Reconnu comme tel par toutes les sources de l'époque : cf., à titre d'exemple, THÉOPHANE, p. 384 ; NICÉPHORE, p. 50 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1071 sq. ; *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 398 ; ZONARAS, III, p. 245, etc. Il est à remarquer que l'importante flotte de 120 dromons envoyée par Théodose en Italie, sous le commandement de Léon l'Isaurien, le futur empereur, faisait sûrement partie de la flotte construite par Artémios : l'événement est connu par un texte curieux d'inspiration iconodoule, cf. *P.G.*, t. XCV, col. 356.

(5) Sur ces événements, cf. THÉOPHANE, p. 384 sq. ; NICÉPHORE, p. 50 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1071 sq.

(6) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 389-390.

(7) THÉOPHANE, p. 384-385 ; NICÉPHORE, p. 50 ; ZONARAS, III, p. 245-246.

Miracula de saint Démétrius la présence des *karabisianoi* à Thessalonique même (1) : c'est évidemment la mention qui nous intéresse. Essayons de voir le contexte historique dans lequel elle se situe.

Sisinios, stratège τῶν καράβων (= πλοϊμάτων), de l'Hellade où il se trouvait (dans l'île de Skiathos), guidé par saint Démétrius qui lui apparut en rêve, accourut avec toute sa flotte et ses καραβισιάνοι στρατιῶται (= soldats marins) à Thessalonique afin d'aider, nous dit le narrateur, l'installation dans cette ville des *Kermèsianoi*, réfugiés venant du territoire du Bulgare Kouber, et afin de les diriger ensuite vers Constantinople, ce qui sauva Thessalonique de la menace, en fait imaginaire, que représentait, dans l'esprit du narrateur des *Miracula*, l'affluence de ces troupes étrangères. Il est indiscutable, et le narrateur ne le cache point, que l'installation à Thessalonique des troupes de Kouber se fit avec l'accord des autorités byzantines locales, l'ἔπαρχος ἀρχή précise notre source, et impériales, leur chef Mauros ayant reçu des titres officiels (2). La date de cet événement, inconnu par ailleurs, est fort discutée (3) : la mention explicite du stratège des *karabisianoi* et de sa flotte le place obligatoirement après le dernier quart du VIIe siècle, ce qui empêche l'identification de Kouber avec le premier roi bulgare Kovrat, hypothèse proposée par H. Grégoire et généralement suivie depuis (4). Mais à quel moment de la fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle (avant 732, première mention du stratège des Cibyrrhéotes) pourrions-nous placer cet événement ? Nous connaissons en détail les démarches de Justinien II auprès du roi bulgare Terbel pour obtenir son aide afin de recouvrer le trône (705) (5) ; toutefois la mention, d'une part de Kouber et non de Terbel comme chef indépendant, et d'autre part, le fait que les Bulgares venus à l'aide de Justinien II, exilé alors à Cherson, sont ceux installés en Thrace et notamment sur le littoral du Pont-Euxin et non ceux de la Macédoine orientale, comme le précise le narrateur des *Miracula*, empêchent à notre avis de placer l'événement raconté par le narrateur sous le règne de Justinien II. Celui-ci, d'ailleurs, une fois sur le trône, rompit ses relations avec les Bulgares, et mena personnellement contre Terbel une grande expédition maritime dont les opérations, restées par ailleurs infructueuses pour Byzance, se déroulèrent dans le Pont-Euxin, à Anchialos (6). Par contre, la crise dynastique qui a suivi la mort de

(1) *P.G.*, t. CXVI, col. 1368 sq.

(2) *Ibid.*, col. 1368.

(3) Cf., en dernier lieu, P. LEMERLE, Les invasions slaves dans les Balkans, *R.H.*, t. CCXI, 2, 1954, p. 265-273 ; et la bibliographie de la question par G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*², I, p. 559-560.

(4) H. GRÉGOIRE, L'origine et le nom des Croates et des Serbes, *Byz.*, t. XVII, 1944-1945, p. 88-118.

(5) THÉOPHANE, p. 374.

(6) *Ibid.*, p. 376.

et qui reçut des renforts d'Alexandrie (1). Comment peut-on expliquer cette grave défaillance du commandement des *karabisianoi*, défaillance qui fut sans doute la cause de sa dissolution ? En effet la dernière mention du stratège des *karabisianoi* se place en 710 (2), et la première mention du stratège des Cibyrrhéotes, qui n'apparaît qu'après la disparition du stratège des *karabisianoi*, est de 732 (3). Examinons cette question importante pour l'histoire du commandement des *karabisianoi*. L'état de notre documentation ne permet de formuler que des hypothèses.

On pourrait supposer, par exemple, qu'au moment de l'attaque arabe de l'été 717 contre Constantinople la flotte des *karabisianoi*, occupée ailleurs, avait provisoirement abandonné la surveillance du passage de la mer Égée vers la Propontide. On sait par ailleurs que la flotte byzantine avait joué, quelques années auparavant, en 715, le rôle principal dans la lutte qui opposa l'empereur Artémios-Anastase II, grand constructeur de flottes (4), à l'usurpateur Théodose, littéralement contraint de recevoir la couronne par l'armée de l'Opsikion soulevée contre Anastase II. Vers la fin de 715, Artémios-Anastase II, vaincu par les Opsikianoi, qui pénétrèrent dans la capitale, se retira à Thessalonique sans cesser pour autant son effort en vue de récupérer son trône (5). Ce sont vraisemblablement les événements qui ont suivi la déposition d'Anastase II, son séjour à Thessalonique et ses attaches avec la flotte qui peuvent nous fournir la solution du problème qui nous intéresse. Rappelons que, à cette occasion, outre la mention des *karabisianoi* en 710, selon laquelle le stratège de ce commandement, le patrice Théophile, accueillit dans l'île de Kéa le pape Constantin se rendant à Constantinople (6), et outre la mobilisation de toute la flotte byzantine en 715 contre les Arabes de Lycie sous le stratège des *ploïmata* (des *karaboi*, des *karabisianoi*) Jean, tué à ce moment par les soldats d'Opsikion révoltés contre l'empereur Anastase II (7), nous connaissons par un passage du livre II, § 5, des

(1) Sur les sources concernant ce siège, cf. ci-dessus, p. 13, n. 1.

(2) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 389-390.

(3) THÉOPHANE, p. 410.

(4) Reconnu comme tel par toutes les sources de l'époque : cf., à titre d'exemple, THÉOPHANE, p. 384 ; NICÉPHORE, p. 50 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1071 sq. ; *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 398 ; ZONARAS, III, p. 245, etc. Il est à remarquer que l'importante flotte de 120 dromons envoyée par Théodose en Italie, sous le commandement de Léon l'Isaurien, le futur empereur, faisait sûrement partie de la flotte construite par Artémios : l'événement est connu par un texte curieux d'inspiration iconodoule, cf. *P.G.*, t. XCV, col. 356.

(5) Sur ces événements, cf. THÉOPHANE, p. 384 sq. ; NICÉPHORE, p. 50 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1071 sq.

(6) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 389-390.

(7) THÉOPHANE, p. 384-385 ; NICÉPHORE, p. 50 ; ZONARAS, III, p. 245-246.

Miracula de saint Démétrius la présence des *karabisianoi* à Thessalonique même (1) : c'est évidemment la mention qui nous intéresse. Essayons de voir le contexte historique dans lequel elle se situe.

Sisinios, stratège τῶν καράβων (= πλοϊμάτων), de l'Hellade où il se trouvait (dans l'île de Skiathos), guidé par saint Démétrius qui lui apparut en rêve, accourut avec toute sa flotte et ses καραβισιάνοι στρατιῶται (= soldats marins) à Thessalonique afin d'aider, nous dit le narrateur, l'installation dans cette ville des *Kermèsianoi*, réfugiés venant du territoire du Bulgare Kouber, et afin de les diriger ensuite vers Constantinople, ce qui sauva Thessalonique de la menace, en fait imaginaire, que représentait, dans l'esprit du narrateur des *Miracula*, l'affluence de ces troupes étrangères. Il est indiscutable, et le narrateur ne le cache point, que l'installation à Thessalonique des troupes de Kouber se fit avec l'accord des autorités byzantines locales, l'ἔπαρχος ἀρχή précise notre source, et impériales; leur chef Mauros ayant reçu des titres officiels (2). La date de cet événement, inconnu par ailleurs, est fort discutée (3) : la mention explicite du stratège des *karabisianoi* et de sa flotte le place obligatoirement après le dernier quart du VII^{e} siècle, ce qui empêche l'identification de Kouber avec le premier roi bulgare Kovrat, hypothèse proposée par H. Grégoire et généralement suivie depuis (4). Mais à quel moment de la fin du VII^{e} ou du début du VIII^{e} siècle (avant 732, première mention du stratège des Cibyrrhéotes) pourrions-nous placer cet événement ? Nous connaissons en détail les démarches de Justinien II auprès du roi bulgare Terbel pour obtenir son aide afin de recouvrer le trône (705) (5) ; toutefois la mention, d'une part de Kouber et non de Terbel comme chef indépendant, et d'autre part, le fait que les Bulgares venus à l'aide de Justinien II, exilé alors à Cherson, sont ceux installés en Thrace et notamment sur le littoral du Pont-Euxin et non ceux de la Macédoine orientale, comme le précise le narrateur des *Miracula*, empêchent à notre avis de placer l'événement raconté par le narrateur sous le règne de Justinien II. Celui-ci, d'ailleurs, une fois sur le trône, rompit ses relations avec les Bulgares, et mena personnellement contre Terbel une grande expédition maritime dont les opérations, restées par ailleurs infructueuses pour Byzance, se déroulèrent dans le Pont-Euxin, à Anchialos (6). Par contre, la crise dynastique qui a suivi la mort de

(1) *P.G.*, t. CXVI, col. 1368 sq.

(2) *Ibid.*, col. 1368.

(3) Cf., en dernier lieu, P. LEMERLE, Les invasions slaves dans les Balkans, *R.H.*, t. CCXI, 2, 1954, p. 265-273 ; et la bibliographie de la question par G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*[2], I, p. 559-560.

(4) H. GRÉGOIRE, L'origine et le nom des Croates et des Serbes, *Byz.*, t. XVII, 1944-1945, p. 88-118.

(5) THÉOPHANE, p. 374.

(6) *Ibid.*, p. 376.

Justinien II présente des aspects qui peuvent expliquer la présence à Thessalonique et des Bulgares et de la flotte des *karabisianoi*, ce qui est nécessaire pour l'interprétation historique du passage discuté des *Miracula*.

Le court règne d'Artémios-Anastase II (713-715) commença sous la menace des préparatifs arabes contre Constantinople ; Anastase II construisit à Constantinople une flotte considérable, les sources grecques et latines de l'époque sont unanimes sur ce point. Théophane nous fournit par ailleurs des détails intéressants sur la construction de cette flotte, qui, mise sous le commandement du logothète Jean, nommé à cette occasion stratège des *ploïmata* (= des *karabisianoi*), reçut l'ordre de se rassembler à Rhodes et d'entreprendre la destruction des chantiers navals que les Arabes avaient installés en Lycie (à Phœnix) (1), avant de se diriger contre Alexandrie même (2). L'expédition échoua à cause de la révolte, à Rhodes, des soldats de l'Opsikion, qui mirent à mort le stratège Jean, chef *(kêphalè)* de l'expédition ; la flotte se dispersa, tandis que les insurgés, qui avaient entre-temps choisi comme empereur Théodose, absolument étranger jusqu'alors à la révolte, se dirigèrent contre Constantinople, défendue par l'escadre y stationnant et restée fidèle à Anastase II. La lutte se solda par la prise de Constantinople par les insurgés, par la destitution d'Anastase II, qui se trouvait alors à Nicée, et par sa fuite à Thessalonique. Théophane précise que l'Empire connut alors la confusion (τῆς Ῥωμαίων πολιτείας συγκεχυμένης οὔσης), d'une part à cause de l'invasion arabe en Asie Mineure et d'autre part à cause des luttes intestines entre Anastase II et Théodose, nommé entre-temps empereur (fin 715) (3). Tout porte à croire, et la suite des événements le confirme pleinement, qu'Anastase II réfugié à Thessalonique se comporta comme l'empereur légitime et ne renonça point à revendiquer le trône : l'empereur destitué s'appuyait pour cela sur la flotte, son œuvre, et sur les deux grands commandements de l'Orient, les Anatoliques, placés sous Léon l'Isaurien, le futur empereur, et les Arméniaques, placés sous Artabasdos, ami et parent de Léon (4). Il nous semble ainsi que, pendant le court règne de Théodose (fin 715-717), Artémios-Anastase poursuivit à Thessalonique son effort pour recouvrer son trône ; il avait sûrement l'appui des autorités locales de Thessalonique et de son armée, composée sans doute dans une large mesure des réfugiés de Kouber ; il chercha normalement à augmenter ses effectifs ; il fit appel, nous disent les sources de l'époque, et notamment Théophane et Nicéphore, aux Bulgares (5) et sûrement aux Bulgares installés près de Thessalonique,

(1) Cf. ci-dessus, p. 26, n. 7 ; et surtout THÉOPHANE, p. 384 sq.

(2) Le projet d'attaque contre Alexandrie nous est connu par le *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 398.

(3) THÉOPHANE, p. 395.

(4) *Ibid.*, p. 395, l. 8-10.

(5) THÉOPHANE, p. 400 ; NICÉPHORE, p. 55.

qui ne peuvent être autres que ceux de Kouber que nous connaissons par les *Miracula* ; il invita la flotte des *karabisianoi*, qui lui était restée fidèle, à se rendre à Thessalonique, afin d'aider l'arrivée de troupes (celles de Mauros) et de les diriger ensuite sur Constantinople, but final de son entreprise ; la suite des événements confirme ce schéma : Artémios-Anastase II, avec son armée composée justement de Bulgares (précisent Théophane et Nicéphore), de Thessalonique se dirigea par mer contre Constantinople ; il trouva en face de lui non pas Théodose, mais Léon l'Isaurien, son ami, qui avait entre-temps destitué Théodose et s'était emparé de la couronne (1). La rencontre des deux armées eut lieu près d'Héraclée, les Bulgares d'Artémios changèrent de camp, livrèrent Artémios et le métropolite de Thessalonique, qui l'accompagnait, à Léon III et tuèrent le patrice Sisinios, chef de l'armée d'Artémios-Anastase II. Ce récit des événements, fait en détail par Théophane et Nicéphore et repris par Paul le Diacre (2), présente des rapports étroits avec celui des *Miracula* concernant l'arrivée à Thessalonique des troupes du Bulgare Kouber et de la flotte des *karabisianoi*. Rappelons que, d'après le narrateur des miracles de saint Démétrius, Mauros, le chef militaire des troupes de Kouber réfugiées à Thessalonique, se dirigea avec son armée, transportée précisément par la flotte des *karabisianoi*, vers Constantinople, et qu'en Thrace il se révolta contre l'empereur (3), c'est-à-dire Artémios, qui n'avait jamais cessé de porter ce titre. Notons enfin que le chef de la flotte des *karabisianoi* se trouvant à Thessalonique s'appelait, d'après le narrateur des miracles, Sisinios, et portait le titre de stratège (4), et que le chef byzantin de l'armée d'Artémios-Anastase s'appelait, d'après Théophane et les autres sources citées, également Sisinios, et portait le titre de patrice, grade honorifique des officiers ayant justement le grade de stratège (5). Il nous semble que rien n'empêche d'identifier le patrice Sisinios, chef de l'armée d'Artémios envoyé auparavant, comme le précisent Théophane et les autres historiens de l'époque, chez les Bulgares pour demander leur aide militaire (6), au stratège des *karabisianoi* du même nom qui se trouvait à Thessalonique, précisément pour encourager l'arrivée des troupes du Bulgare Kouber, qu'il transporta ensuite avec sa flotte à Constantinople. Si notre hypothèse est exacte (7), nous pouvons

(1) Sur l'abdication de Théodose, le « très doux empereur », cf. un texte curieux et intéressant pour la carrière maritime de Léon III l'Isaurien avant son avènement au trône, *P.G.*, t. XCV, col. 356.

(2) NICÉPHORE, p. 55 ; THÉOPHANE, p. 400 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1073.

(3) *P.G.*, t. CXVI, col. 1368.

(4) *Ibid.*, col. 1368.

(5) THÉOPHANE, p. 400 ; NICÉPHORE, p. 55 ; les sources emploient souvent le terme patrice au lieu du stratège et inversement ; dans les sources arabes les stratèges sont presque uniquement désignés comme patrices : les termes sont absolument équivalents.

(6) NICÉPHORE, p. 55 ; THÉOPHANE, p. 400.

(7) La confirmation de cette hypothèse nous est fournie par une source inédite : ce travail était sous presse quand le Père V. Laurent m'a signalé un sceau daté sûrement au VIII[e] siècle et

tirer les conclusions suivantes : *a.* Le chapitre IV du Livre II des *Miracula* de saint Démétrius relate des événements postérieurs à ceux du chapitre III ; il ne peut être daté après le chapitre V comme l'hypothèse H. Grégoire conduisait à conclure (1) : le chapitre V relate des événements du VIII^e siècle ; *b.* Kouber ne peut pas être identifié à Kovrat, mort en 642 (2) ; il faut plutôt le rapprocher de Koubiarès, terme désignant les descendants de Kouber, mentionné dans une inscription protobulgare (3) : dans ce cas, Kouber peut être le chef bulgare qui a remplacé Terbel, mort en 718 (4) ; *c.* En ce qui concerne le siège de Constantinople par les Arabes en 717, siège qui nous intéresse ici, il faut penser que la flotte des *karabisianoi* se trouvait à Thessalonique au moins depuis Pâques (c'est une précision chronologique fournie par les *Miracula*) 717, sinon 716 ; la flotte arabe traversa ainsi dans l'été de 717 la mer Égée et la Propontide sans rencontrer de résistance. Constantinople, après une année de siège combiné par terre et par mer, fut sauvée grâce au feu grégeois et aux opérations que les Bulgares, alliés alors de Léon III, nommé entre-temps empereur, menèrent contre les Arabes en Thrace. Le 15 août 718 les bateaux arabes quittèrent les eaux constantinopolitaines, et furent détruits dans la mer Égée non par la flotte byzantine mais par une tempête (5). Les *karabisianoi* impliqués dans la lutte qui opposa Artémios-Anastase II, d'abord à Théodose et ensuite à Léon III, restèrent en dehors des opérations engagées contre l'ennemi extérieur ; leur chef Sisinios, qui avait pris parti pour Anastase, fut mis à mort par les Bulgares, qui le quittèrent pour passer dans les rangs de l'empereur Léon III, soutenu dans ses luttes contre les Arabes par leurs compatriotes de Thrace. Après la défaite des Arabes et de son rival Artémios-Anastase, Léon III abolit le commandement des *karabisianoi*, dont par ailleurs la flotte dut être détruite lors des combats entre Anastase II et Léon III à Héraclée. L'histoire du premier commandement maritime de l'Empire s'achève donc sur un échec : les *karabisianoi*, qui depuis leur création n'avaient jamais cessé de présenter un danger de révolte permanente contre l'empereur régnant (ils se trouvent à l'origine de la destitution d'au moins deux empereurs en l'espace de quinze ans) (6) du fait même qu'ils étaient le seul corps d'armée pouvant facilement atteindre

appartenant à « *Mauros patrice et archonte des Bulgares Sermisianoi* », le même que le chef des *Kermèsianoi* des *Miracula S. Demetrii*.

(1) Cf. P. LEMERLE, *op. cit.*, p. 265 sq.

(2) G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*², II, p. 161.

(3) Dernière édition de cette inscription avec commentaire par V. BEŠEVLIEV, *Die Protobulgarischen Inschriften*, Berlin, 1963, n° 79, p. 306 sq. Cf. aussi G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*², II, p. 165.

(4) G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*², II, p. 306.

(5) Cf. ci-dessous, Appendice IV, une source inconnue.

(6) THÉOPHANE, p. 370, 385, etc.

Constantinople, manquèrent à leur tâche principale : la lutte contre les Arabes. La dissolution du commandement des *karabisianoi*, plus qu'une mesure de vengeance, fut pour Léon III une nécessité militaire. De nouvelles formes de défense maritime seront mises en pratique : elles sont l'œuvre des empereurs isauriens.

La création de la flotte des thèmes. La constitution des formations navales. Léon III, une fois vainqueur de ses ennemis extérieurs et intérieurs, procéda à la réforme des forces navales de l'Empire : la réforme des institutions maritimes appliquée dans la première moitié du VIIIe siècle se résume dans la dissolution de l'unique commandement de la flotte d'intervention, le commandement des *karabisianoi*, et dans la création de plusieurs commandements maritimes indépendants les uns des autres, relevant tous de Constantinople et établis dans les régions menacées par les Arabes, qui forment dorénavant des circonscriptions maritimes de l'administration provinciale. Une flotte d'intervention attachée en permanence aux diverses circonscriptions maritimes fut ainsi créée ; elle fut dans une large mesure équipée par elles ; elle est désignée dans les sources comme flotte des thèmes ; elle est indépendante de celle qui stationne à Constantinople.

On a souvent souligné l'importance de la réforme des forces navales de l'Empire, qui a doté Byzance d'une flotte régionale relevant de l'administration provinciale et opérant parallèlement à celle de Constantinople, la seule à être dorénavant appelée impériale par opposition à la flotte attachée aux circonscriptions maritimes, la flotte des thèmes, c'est-à-dire des provinces. Il n'est cependant pas facile de préciser avec exactitude la date de l'application de cette réforme. Les sources concernant la période de l'iconoclasme, hostiles à ce mouvement, évitent soigneusement de parler de l'œuvre administrative des empereurs de cette époque. Toutefois la mention d'un stratège des Cibyrrhéotes, de la première circonscription maritime de l'Empire, en 732 (1), incite à placer avant cette date la création de la flotte des thèmes. Comme d'autre part la dernière mention sûrement datée des *karabisianoi* se place en 710 (2), il y a tout lieu de conclure que la réforme qui dota l'Empire d'une flotte régionale autonome différente de celle des *karabisianoi*, qui était une flotte centrale opérant dans les provinces, est l'œuvre de Léon III l'Isaurien (717-741). Elle est un élément de la réorganisation administrative et militaire effectuée par cet empereur dans le but de lutter contre les Arabes qui menaçaient, avec les sièges de Constantinople et les invasions successives en Asie Mineure, l'existence même de l'Empire. Ainsi le VIIIe siècle marque pour l'Empire l'élaboration finale du régime des thèmes, qui s'étend progressivement à toute l'organisation provinciale de Byzance. Il est caractérisé militairement par la mise au point d'un système d'autodéfense des

(1) THÉOPHANE, p. 410.
(2) *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 389-390.

régions menacées, constituées en circonscriptions de l'administration provinciale, ou thèmes.

Dans l'administration maritime, la réforme de Léon III se présente comme la création d'une série de circonscriptions provinciales de caractère uniquement maritime qui, chacune selon son importance, sont placées sous les ordres d'un stratège (elle constitue alors un thème maritime) ou d'un drongaire, officier subalterne, dans la hiérarchie militaire, du stratège, mais qui, dans le cas des circonscriptions uniquement maritimes commandées par lui, relève directement de l'empereur comme le stratège d'un thème. Les thèmes maritimes suivent dans leur régime et dans leur composition les autres thèmes de l'Empire. Ils constituent, autrement dit, une circonscription administrative à part, d'un territoire délimité appelé thème, terme alors d'acception géographique (1). Ils sont placés sous les ordres d'un stratège, désigné du nom de la région qui compose son thème, commandant suprême de l'armée et de l'appareil administratif propres au thème. Les thèmes maritimes diffèrent des autres thèmes de l'Empire uniquement par le fait que leur armée est une armée de mer, c'est-à-dire une flotte, équipée et entretenue dans une large mesure par les moyens (hommes et argent) que fournit la population de la province-thème (2), et indépendante ainsi, tant dans sa formation et son entretien que dans son commandement, de Constantinople et des autres formations navales de l'époque.

D'importants changements ont ainsi eu lieu, à la suite de l'application du régime des thèmes, dans la constitution des diverses formations navales de l'Empire. Ils se résument, nous l'avons vu, dans la création de flottes régionales régulières, celles que les sources appellent indifféremment flottes des thèmes (θεματικὸς στόλος) (3), mais qui, selon leur dépendance et leur commandement, peuvent être divisées en deux catégories : *a)* Flottes des circonscriptions uniquement maritimes (thèmes maritimes ou drongariats dépendant directement de Constantinople), que nous désignerons dorénavant sous le nom de flottes *thématiques*, et *b)* Flottes (moins importantes que les premières) servant d'appui maritime aux thèmes terrestres, c'est-à-dire aux circonscriptions fournissant surtout une armée de terre : nous les désignerons sous le nom de flottes *provinciales*. Elles diffèrent des flottes thématiques par le fait qu'elles sont soumises à l'autorité du gouverneur militaire, chef de l'armée de terre et responsable de l'administration de la circonscription (thème) dans laquelle elles se trouvent, et aussi par le fait (ceci est impor-

(1) Sur l'évolution sémantique du terme θέμα, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 2-3 et 78 sq.

(2) Cf. à ce propos les ordres adressés aux stratèges des thèmes maritimes (ναυμάχοι στρατηγοί, ou πλευστικοί) par Léon VI, *P.G.*, t. CVII, col. 720, en ce qui concerne la construction des flottes thématiques ; et les tactiques attribuées à CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, éd. LAMI, *I. Meursii opera*, VI, Florence, 1745, p. 1213-1214.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 55 ; GÉNÉSIOS, p. 37.

tant) que leur équipement et leur entretien ne sont pas assurés par les autorités provinciales seules, le pouvoir central y participant de plusieurs manières. En effet il commande leur construction, veille à leur armement et à leur équipement, leurs équipages n'étant pas obligatoirement recrutés sur place (1) ; il assure enfin au moins une partie de leur entretien. Ces circonstances rendent la flotte régionale des circonscriptions non maritimes, la flotte que nous désignons sous le nom de flotte provinciale, moins indépendante que la flotte thématique proprement dite, et confèrent à son action un caractère limité et local.

Pendant tout le VIIIe siècle, les flottes régionales, thématiques et provinciales, supportent la lutte contre les Arabes ; elles se réunissent en vue des expéditions maritimes, tout en défendant les régions dans lesquelles elles stationnent ; elles constituent, somme toute, la flotte d'intervention de l'Empire, la flotte chargée des opérations uniquement militaires, tandis que les grandes bases de la frontière maritime et Constantinople elle-même continuent à être gardées, selon l'ancien mode, par des escadres y stationnant en permanence, détachements de la police navale envoyés par le centre et relevant directement de Constantinople, indépendants des autorités provinciales de la circonscription qui englobe éventuellement leur port d'attache (2). Ainsi, nous constatons dans les institutions maritimes ce qui caractérise toute la politique administrative de Byzance : tout en adaptant ses institutions aux besoins nouveaux, l'Empire maintient les anciennes formes administratives dans les endroits où leur remplacement ne semble pas nécessaire. Byzance invente sans jamais abolir, elle rénove et réforme ses institutions sans jamais bouleverser le fonctionnement de son appareil administratif ; ses institutions vieillissent, tombent en désuétude et s'oublient, sans perdre pour autant leur place dans le système compliqué que l'État byzantin élabora pendant sa longue existence, aux fins d'administrer un vaste Empire composé d'éléments hétérogènes souvent indociles et même hostiles envers Constantinople.

Ainsi, à partir du VIIIe siècle et à la suite de l'installation du régime des thèmes, Byzance dispose d'une flotte composée de plusieurs formations navales, différentes dans leurs missions, leur composition, leur équipement, leur armement et leur commandement.

I. — La flotte impériale-centrale : elle continue à exister comme par le passé ; composée de navires lourds, équipée, armée et entretenue par Constantinople, elle se

(1) Les Mardaïtes, marins réputés installés en Pamphylie, servent aussi dans la flotte des provinces de l'Occident (Hellade, Céphalonie, Nicopolis : cf. *De Ceremoniis*, p. 668 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 304) avec d'autres marins de métier, les *taxatoi* (cf. THÉOPHANE, p. 385, NICÉPHORE, p. 50). Sur les Mardaïtes, cf. K. AMANTOS, *Hellènika*, t. V, 1932, p. 130 sq. ; et ci-dessous, Appendice I.

(2) Sur la composition, le rôle et les bases de la flotte centrale des dromons, cf. E. EICKOHFF, *Seekrieg*, p. 22-24.

charge en principe des expéditions lointaines, et en temps de paix elle stationne à Constantinople et aux points stratégiques du littoral frontalier contrôlant les routes maritimes internationales ; ses équipages sont recrutés dans tout l'Empire parmi les marins de métier et parfois parmi des étrangers au service de Byzance (1) ; bref c'est une flotte de haute mer, une flotte d'attaque ; elle préserve l'Empire de la perte de sa thalassocratie, mais elle est incapable de protéger son littoral étendu, exposé aux attaques des pirates.

II. — La flotte provinciale : composée de navires légers ; ses détachements stationnent dans les régions menacées, elle est soumise aux autorités de ces régions, elle est armée et entretenue par des moyens fournis par le pouvoir central, elle est équipée de marins recrutés sur place et en divers points de l'Empire indépendamment des régions où ils servent ; chargée de la garde des côtes, c'est une flotte de défense.

III. — La flotte thématique : composée de navires de toutes sortes (dromons et navires légers) munis du feu grégeois comme ceux de la flotte impériale, elle est armée et entretenue par les provinces-thèmes ou drongariats indépendants dont elle dépend ; elle est équipée par des marins recrutés dans les circonscriptions où elle stationne ; elle est chargée de protéger les régions qui l'ont construite et qui l'entretiennent, et d'attaquer dans le rayon de son action, qui est important étant donné le nombre de ses effectifs, les flottes et les bases étrangères ; autrement dit c'est une flotte régionale complète, indépendante à tous points de vue de celle de Constantinople (2). Dorénavant ces formations navales (3), distinctes dans leur administration, leurs compétences, leur composition, leur armement, leur équipement et leur entretien, se partagent la défense maritime de Byzance. Elles coexistent du VIII[e] au XI[e] siècle ; l'importance de chacune varie selon les besoins militaires et économiques de l'Empire. Notons seulement que l'une s'accroît souvent aux dépens des autres et que l'attention que Byzance porte

(1) Surtout des Russes et des Toulmatzoi (= Dalmates) ; cf., à titre d'exemple, *De Ceremoniis*, p. 664, 667, 674 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 475, etc. ; et ci-dessous, Appendice I.

(2) Sur la composition et le statut de la flotte des Cibyrrhéotes et des thèmes maritimes postérieurs, cf. surtout LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 720, 980 sq., 997, 1012, 1072 ; *De Ceremoniis*, p. 651 sq. ; ZEPOS, *Jus*, I, p. 223 ; premières mentions de l'armée (στρατός, terme employé pour désigner en général les recrues des thèmes-provinces) des Cibyrrhéotes, dans NICÉPHORE, p. 64 ; et LÉON GRAMMAIRIEN, p. 160.

(3) Il ne faut pas compter parmi les formations navales de l'époque la flottille indépendante mise à la disposition personnelle de l'empereur et de l'impératrice, le βασιλικὸν ἀγράριον et ensuite βασιλικὸν δρομώνιον : elle a des effectifs insignifiants, c'est plus une formation navale de « plaisance » que de guerre ; elle est mentionnée souvent à propos des déplacements de la famille impériale et des cérémonies officielles. Sur sa composition et son histoire, cf. *De Administrando Imperio*, chap. 51, I, p. 246 sq., et le commentaire de R. JENKINS, *ibid.*, II, p. 195-202 ; CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *Narratio de imagine Edessena*, *P.G.*, t. CXIII, col. 449 sq. ; *De Ceremoniis*, p. 698-699 ; sur l'importance du β. δρ. au XI[e] siècle, cf. ci-dessous p. 156-159.

tantôt à l'une et tantôt à l'autre de ses formations navales révèle, outre les nécessités du moment, l'orientation de la politique impériale. Portée vers une politique d'expansion, Byzance favorise l'appareil militaire (armée de terre et de mer) contrôlé par Contantinople ; obligée, par contre, d'adopter un programme de défense, elle augmente les forces provinciales qui supportent l'offensive étrangère, en l'occurrence, les flottes régionales : thématiques ou provinciales. Cette organisation de la flotte byzantine, en vigueur pendant toute la période qui s'étend du VIIIe au XIe siècle, pendant laquelle elle n'a subi que de légères modifications, influence toutes les institutions maritimes de l'époque et conditionne le fonctionnement de l'armée de mer de l'Empire. Elle se reflète dans les compétences et le nom même des cadres de l'armée de mer, dans la composition des commandements maritimes, dans la constitution des circonscriptions et des bases navales, les unes relevant des autorités provinciales, les autres du pouvoir central. Avant d'examiner en détail l'organisation de l'armée de mer byzantine telle qu'elle a été constituée après la réforme du VIIIe siècle, essayons de voir comment elle a répondu à sa tâche principale, c'est-à-dire la lutte contre les Arabes.

B. Les luttes arabo-byzantines du dernier siège de Constantinople a la perte de la Crète

Pour faire le point du conflit arabo-byzantin pendant la période qui s'étend du siège de Constantinople en 717, qui a entraîné la réorganisation de la défense de l'Empire, à la perte de la Crète (826-827), qui inaugure une nouvelle étape dans l'histoire de la Méditerranée, il est nécessaire de rappeler les positions occupées par les deux adversaires et les objectifs que chacun poursuivait.

Au début du VIIIe siècle, les Arabes, définitivement installés dans le territoire qui longe toute la Méditerranée méridionale et s'étend du mont Taurus et du Caucase en Orient jusqu'au-delà des Pyrénées en Occident, poursuivaient leur effort de conquête par des invasions successives en Arménie et en Asie Mineure, et des agressions contre le pays franc. Le siège de Constantinople en 717 et la marche triomphale de Maslama à travers l'Asie Mineure (1) constituent le point culminant de leur élan. L'échec des Arabes devant Constantinople ainsi que leur défaite, quelques années plus tard (732), à Poitiers (2), marquent, au contraire, le déclin de leur force d'expansion et le début de la réaction du monde chrétien.

(1) E. W. Brooks, The Arabs in Asia Minor from Arabic sources, *J.H.S.*, t. XVIII, 1898, p. 182-207 ; R. Guilland, L'expédition de Maslama contre Constantinople, *Al Macchriq*, Beyrouth, 1955, p. 89-112.

(2) M. Mercier et A. Seguin, *Charles Martel et la bataille de Poitiers*, Paris, 1944.

Les derniers califes Ommayades, préoccupés de l'organisation de leur vaste empire et impliqués dans des querelles intestines (1), n'ont pu illustrer leur règne par des conquêtes spectaculaires. La lutte sur la frontière se poursuivit sans cesse, mais la nouvelle organisation militaire de Byzance s'avéra particulièrement efficace. Le territoire impérial fut jalousement défendu par l'armée des thèmes, la frontière arabo-byzantine se stabilisa, l'Asie Mineure, bien que dévastée par les invasions successives et vivant dans un état de siège quasi permanent, a été finalement sauvée du danger arabe (2). Constantinople ne vit jamais plus d'armées sarrasines devant ses murailles. Les Portes Ciliciennes et l'Euphrate forment alors la ligne de démarcation entre les deux Empires. C'est précisément là que vont se dérouler les plus importantes opérations du IX^e siècle, lors de la reprise de la poussée arabe sous les Abbassides. Ainsi le VIII^e siècle marque l'arrêt des conquêtes arabes sur Byzance ; le conflit sur mer qui nous intéresse ici suivit normalement la même évolution que les luttes sur terre.

Les flottes arabes appareillant de la Syrie et de l'Égypte continuent à attaquer périodiquement les possessions byzantines dans le bassin oriental de la Méditerranée. Les îles de Chypre, de Rhodes et les côtes égéennes sont le plus fréquemment l'objet de ces opérations pirates (3), tandis que la flotte de Tunis (construite avec l'aide des Coptes venus d'Égypte) (4) se fixe comme but la Sicile (5) ; en revanche, les flottes des Arabes d'Espagne agissent hors des frontières maritimes de Byzance ; elles dirigent leurs attaques contre les possessions franques et notamment contre les îles Baléares et le littoral provençal (6). Ainsi, au cours du VIII^e siècle, l'insécurité règne d'un bout à l'autre de la Méditerranée, le trafic maritime et la vie commerciale de l'époque en sont affectés (7), mais les positions arabo-byzantines restent dans leurs grandes lignes celles

(1) C. Brockelmann, *Histoire des Peuples et des États islamiques*, tr. fr. M. Tazerout, Paris, 1949, p. 71-97, 118. Remarques intéressantes dans *De Administrando Imperio*, I, p. 60 sq.

(2) H. Ahrweiler, L'Asie Mineure et les invasions arabes, *R.H.*, t. CCXXVII, I, 1962, p. 13 sq.

(3) Théophane, p. 424, 446, 465, 483 ; E. W. Brooks, The relations between the Empire and Egypt from a new source, *B.Z.*, t. XXII, 1913, p. 384 ; du même, The Byzantines and Arabs at the time of the early Abbasids, *Eng. Hist. Rev.*, t. XV, 1900, p. 745-746.

(4) Al Kairouani, *Histoire de l'Afrique*, tr. fr. Pélissier et Rémusat, dans *Expéditions scientifiques de l'Afrique*, Paris, 1845, VII, p. 120 ; Al Tigani, *Journal asiatique*, sér. IV, t. XX, 1852, p. 65-71.

(5) Incursions commencées dès la construction de Tunis en 704 : cf. Al Kairouani, *op. cit.*, p. 14, 15, 57 ; Ps. Ibn Qutaybah, dans Gayangos, *The history of the Mahometan dynasties in Spain*, I, Appendix, p. LXVI ; M. Amari, *Storia*, I, p. 293-301.

(6) *M.G.H.*, *Scriptores*, I, p. 104, II, p. 45 ; F. Ganshof, Note sur les ports de Provence du VIII^e au X^e siècle, *R.H.*, t. CLXXXIII, 1938, p. 31 ; et F. Gabrieli, Greeks and Arabs in the central Mediterranean area, *D.O.P.*, t. XVIII, 1964, p. 59-65.

(7) A. Lewis, *Naval Power*, p. 97, critique la thèse de H. Pirenne sur le blocus de l'Europe par les Arabes.

de l'extrême fin du VII[e] siècle, époque des conquêtes arabes. On remarque même quelques avantages remportés par les Byzantins, qui, à la suite de leur victoire à Céramée en 747 (1), ont pu consolider leur présence à Chypre, gouvernée jusqu'alors selon le statut du « condominion » établi par les accords de Justinien II avec les Arabes (2).

Au cours du VIII[e] siècle, Byzance, ayant compris que la perte de ses provinces méridionales (Syrie, Palestine, Égypte, Afrique) (3) était définitive, orienta son effort vers la consolidation du reste de son empire. Ce fut surtout l'œuvre des premiers empereurs iconoclastes de la dynastie des Isauriens, dont le règne fut illustré par d'importantes victoires remportées sur les Arabes en Orient. A l'intérieur des frontières rétrécies mais stables, les empereurs Isauriens organisèrent un nouvel État, défendu par une importante armée nationale (4) qui s'opposa efficacement sur mer et sur terre aux projets expansionnistes des Arabes. Par contre le Califat, à la tête, dès la fin du VII[e] siècle, d'un empire universel, connut au cours du VIII[e] siècle des troubles intestins, qui aboutirent au changement de dynastie (les Abbassides renversant les Ommayades) et à la dislocation de son pouvoir (5). Malgré leur effort pour établir leur autorité sur tout le territoire islamique, les Abbassides durent finalement renoncer au contrôle effectif de la partie occidentale de leur empire. L'Espagne resta entre les mains des Ommayades (6), hostiles au calife de Bagdad, devenue capitale musulmane. Le Maroc devint indépendant sous des gouverneurs locaux (7). En Tunisie, enfin, s'installèrent les Aglabites, souverains

(1) *Ibid.*, p. 98 sq. Avec références aux sources.

(2) THÉOPHANE, p. 424 ; NICÉPHORE, p. 64 ; PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1045 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 94 ; NICOLAS MYSTIKOS, *P.G.*, t. CXI, col. 33 ; F. DÖLGER *Regesten*, n° 257 (statut de Chypre), et G. HILL, *The history of Cyprus*, I, Cambridge, 1940 p. 284-287.

(3) PAUL DIACRE, *P.L.*, t. XCV, col. 1073 ; AL BALADOURI, *The origins of the Islamic State*, tr. P. HITTI, New York, 1919, p. 203.

(4) Caractéristique propre à l'armée des thèmes, contrairement à celle des mercenaires (Byzantins et étrangers) que Byzance utilisait jusqu'alors : cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 8 sq.

(5) Ci-dessus, p. 36, n. 1. Sur la vraie portée de la « révolution abbaside » et ses conséquences dans le monde islamique, cf. la critique de C. CAHEN, Points de vue sur la « Révolution abbaside », *R.H.*, t. CCXXX, 2, 1964, p. 295 sq.

(6) IBN-UL-TIQTAQA-AL FAKRI, tr. M. AMARI, *Archives marocaines*, t. XVI, 1910, p. 240-243 ; C. BROCKELMANN, *op. cit.*, p. 157 sq. ; et surtout E. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, I, Le Caire, 1944.

(7) MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1865, p. 5 ; et en général, G. FAURE-BIGUET, *Histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane (740-1835)*, Paris, 1905 ; E.-F. GAUTIER, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927 ; G. MARÇAIS, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946.

de l'Afrique musulmane, qui reconnaissaient nominalement l'autorité des Abbassides, mais restaient totalement indépendants (1).

Ainsi, tandis qu'en Orient les conflits arabo-byzantins entraient, au cours de la seconde moitié du VIII^e siècle, dans une période de trêve, due d'une part à la bonne organisation de la défense byzantine dans cette partie de l'Empire, et d'autre part aux difficultés intérieures que connaissaient alors les Arabes, les jeunes États islamiques de l'Occident, pleins de vigueur, entreprirent pour leur propre compte des attaques contre les pays chrétiens. Comme le souligne explicitement le poète arabe Ibn-Hani (2), dont l'œuvre est imprégnée de cette idée, le déclin de la puissance des Arabes d'Orient fut contrebalancé par l'essor des Arabes d'Occident. Ceux-ci, à partir du IX^e siècle, présentent pour Byzance le grand danger sur mer : ils malmenèrent, par la prise de la Sicile et les guerres d'Italie, la frontière occidentale de l'Empire ; ils s'emparèrent de l'île de Crète, ce qui bouleversa entièrement l'équilibre des forces qui régnait jusqu'alors en Méditerranée.

L'installation des Arabes en Crète entraîna la perturbation du trafic entre la Méditerranée orientale et occidentale, et se trouva ainsi d'une certaine manière à l'origine de la perte de la Sicile, Constantinople ne pouvant plus communiquer rapidement et facilement avec ses provinces occidentales. En outre, cette installation provoqua, du fait de l'intense activité pirate déployée depuis la Crète par les Arabes, le déclin de toute activité commerciale dans la mer Égée, ce qui eut de lourdes conséquences pour la prospérité des populations de ces régions. Bref, comme le note justement Liutprand (3), elle porta la menace arabe au cœur des mers byzantines et devant les portes de la mer constantinopolitaine, la Propontide, et fut ainsi à l'origine de la réorganisation des forces navales de Byzance entreprise par les empereurs des IX^e et X^e siècles. La perte de la Crète, étant donné ses conséquences et sa gravité pour l'Empire, peut à juste titre paraître une défaillance impardonnable de la flotte byzantine et la preuve d'une carence importante du système de défense établi par les Isauriens. Cette carence d'un système qui avait cependant parfaitement fonctionné partout ailleurs nous conduit à examiner de près les circonstances de la prise de ce bastion important, circonstances créées par le malaise politique qui régnait alors à Byzance et favorisées par une série de hasards néfastes à l'Empire.

En effet, il est rare dans l'histoire que le hasard ait joué un rôle aussi important que lors de la prise de la Crète par les Arabes. A la suite d'une révolte déclenchée en 815 en Espagne, quinze mille musulmans andalous, sans compter les femmes et les enfants,

(1) M. AMARI, *Storia*, II, p. 268-277 ; et en général, M. VAN DER LEYDEN, *La Berbérie orientale sous le Bani Arlab*, Paris, 1927.

(2) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 353 sq.

(3) *Antapodosis*, lib. I, 11, *M.G.H. in usum scholarum*, p. 8 : « a meridie vero Africam habet (Byzance) et nominatam illam nimium vicinam sibique contrariam insulam Crete ».

furent obligés de quitter leur pays. Ils cherchèrent refuge en Égypte, où ils s'emparèrent, en 816, du port d'Alexandrie. Chassés par les armées du calife Al-Mamun en 825-826, ils se mirent à nouveau à la recherche d'un territoire où s'installer : c'est alors qu'ils se dirigèrent vers la Crète, île qu'ils savaient riche et fertile depuis leurs expéditions précédentes. En 826-827, les musulmans andalous s'installèrent en Crète sans rencontrer de résistance sérieuse (1). L'île, nous disent les sources grecques, était alors dépourvue de toute défense maritime, sa flotte et celle des régions helladiques ayant été détruites peu de temps avant, lors des conflits qui opposèrent l'usurpateur Thomas, soutenu par la flotte provinciale, à l'empereur légitime Michel II (2). Ainsi, profitant de la situation que la révolte de Thomas (821-823) avait créée en mer Égée (la flotte des îles, nous dit Théophane continué, quitta ses bases et alla secourir l'usurpateur, qui assiégeait alors la capitale ; elle comptait 350 navires et fut détruite devant Constantinople par la flotte impériale, grâce au feu grégeois) (3), situation qui était une source de difficultés intérieures pour Byzance, les Arabes d'Espagne en expédition dans les parages de la Méditerranée orientale (4) purent enlever sans difficulté la Crète et s'y installer définitivement en 827-828. Quarante navires pirates ont suffi (5) pour accomplir ce haut fait qui créa une nouvelle situation dans la Méditerranée et influença la politique maritime de Byzance pendant le IXe et la plus grande partie du Xe siècle.

Ainsi, faute de pouvoir incriminer de la perte de la Crète le système de défense établi par les Isauriens, qui, pendant près d'un siècle, assura à Byzance le maintien de sa suprématie sur mer et la sauvegarde de son territoire, nous devons nous tourner vers l'histoire intérieure de l'Empire pour expliquer cet événement, qui reste intimement lié à l'attitude d'une partie du monde marin de Byzance devant l'icono-

(1) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 49 sq. ; G. WIET, *L'Égypte de la conquête arabe à la conquête ottomane*, Le Caire, 1932, p. 71-72 ; et pour la datation, cf. E. W. BROOKS, The Arab occupation of Crete, *Eng. Hist. Rev.*, t. XXVIII, 1913, p. 431-443 ; D. ZAKYTHINOS, Saint Barbaros (en grec), *Mélanges K. Amantos*, Athènes, 1960, p. 446, n. 3, considère comme plus probable l'année 824, selon les renseignements des sources byzantines.

(2) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 74 : « (La flotte arabe) ne trouva en face d'elle ni grand ni petit navire ; les îles étaient dépourvues de leur appui maritime, leur flotte était partie à l'assaut de Constantinople, elle aidait Thomas et naviguait avec lui. » Sur la participation de la flotte des provinces à la révolte de Thomas, cf. GÉNÉSIOS, p. 37 ; *M.G.H., Legum Sectio* III : *Concilia*, II, *pars* II, p. 476 ; M. AMARI, *Storia*, I, p. 289, n. 1 ; et sur la construction d'une flotte par Thomas à Lesbos et ailleurs, cf. *Anal. Boll.*, t. XVIII, 1899, p. 231 sq. ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 55, et p. 63-64, les effectifs de la flotte de l'Hellade et sa destruction par la flotte impériale. GÉNÉSIOS, p. 46, et CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Administrando Imperio*, I, p. 94, considèrent Thomas comme responsable de la perte de la Crète.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 63-64.

(4) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 53-55.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 55.

clasme. L'étude, d'une part, du rôle des populations des contrées maritimes occidentales dans les conflits liés à ce mouvement politique, social et intellectuel, qui, lors de la perte de la Crète, entrait dans la seconde période de son histoire, et l'examen, d'autre part, de la politique des empereurs iconodoules vis-à-vis des populations commerçantes de ces régions, éclairent d'une manière particulière les revers que Byzance connut sur mer dès le début du IXe siècle, revers qui se soldent par la fin de son contrôle sur la Méditerranée et la perte de sa suprématie sur mer.

C. Le monde marin de Byzance face a l'iconoclasme

Il n'est pas de notre sujet de traiter en détail la politique iconoclaste qui, poursuivie, avec une petite interruption, pendant plus d'un siècle, essaya de changer le fondement et l'orientation idéologiques de Byzance et malgré son échec final marqua profondément la vie future de l'Empire. Soulignons seulement quelques-uns de ses traits caractéristiques ; ils nous aideront à expliquer l'attitude de Byzance envers son appareil maritime pendant cette période.

Avant tout, la politique des empereurs iconoclastes est animée par le souci de défendre l'Empire, menacé sur terre et sur mer par les Arabes, définitivement installés dans les provinces méridionales de l'Empire romain (Syrie, Palestine), où ils avaient formé leurs États, et qui convoitaient dorénavant la région vitale de Byzance : l'Asie Mineure. Les empereurs iconoclastes sont amenés à rechercher par tous les moyens l'appui des populations de l'intérieur de l'Asie Mineure (Lycaonie, Phrygie, Cappadoce) qui, exposées à la menace arabe, étaient appelées à manifester leur fidélité inconditionnée à l'Empire et à défendre leur pays contre un envahisseur redoutable. Dans ce but la politique iconoclaste a fait siennes les aspirations et les convictions des populations qui constituaient l'avant-garde de l'Empire et assuraient sa défense. C'est la politique d'un Empire micrasiatique et oriental qui tend à se libérer de l'emprise des traditions gréco-romaines, qui animaient jusqu'alors Byzance et qui, vivaces chez les populations des provinces occidentales, demeuraient étrangères aux populations rurales de l'intérieur de l'Asie Mineure. Celles-ci s'étaient toujours senties mal à l'aise dans le cadre de cet Empire romain hellénisé et christianisé qu'avait été jusqu'alors Byzance. Le sort de l'Empire dépend maintenant de l'attachement de ces populations (les provinces occidentales envahies par les Slaves sont incapables de fournir une aide contre le danger imminent que représente l'avance arabe) et la politique de l'Empire devient à leur image (1). Autrement dit, entre la défense de l'Occident, envahi par des peuplades étran-

(1) Cf. H. Ahrweiler, L'Asie Mineure et les invasions arabes, *R.H.*, t. CCXXVII, I, 1962, p. 22 sq.

gères à la recherche d'un territoire où s'installer, et la défense de l'Orient exposé aux attaques d'une puissance qui, par ses institutions et ses bases ethniques et idéologiques cohérentes, constituait un État conscient de sa force et revendiquant la maîtrise du monde, les empereurs iconoclastes ont opté pour la défense de l'Orient. C'est là, à notre avis, le sens profond du mouvement connu sous le nom trompeur d'iconoclasme, la querelle des images n'étant qu'un symptôme secondaire, mouvement qui, à travers ses divers aspects (politique, économique, social et religieux) et ses multiples aventures (premier et second iconoclasmes), ne visait en fait qu'à consolider la défense de l'Empire menacé par la politique expansionniste des États arabes d'Orient.

Le mouvement iconoclaste, parvenu à son but, a disparu avec le danger arabe, non sans avoir laissé cependant des traces profondes dans la vie et la société byzantines. Le divorce entre l'Orient et l'Occident byzantins étant consommé lors de l'iconoclasme, la politique impériale sera dorénavant obligée de tenir compte, à chaque étape de son histoire et selon ses besoins, des aspirations et des intérêts de telle ou telle partie de sa population. Les empereurs, chacun selon ses convictions et ses tendances, ou plutôt selon la situation historique du moment, poursuivront des buts qui orienteront l'effort du pays plutôt vers une partie de l'Empire que vers l'autre. L'organisation militaire en portera la marque. Ainsi constate-t-on, dans les grandes lignes, que l'armée de terre, servant surtout la politique orientale, sera forte sous des empereurs soucieux de consolider cette partie de l'Empire, qui par ailleurs fournissait toujours les effectifs de l'armée de terre, tandis que l'armée de mer, toujours au service d'une politique occidentale et composée d'équipages recrutés dans cette partie de l'Empire, sera renforcée chaque fois que Byzance tournera son attention vers les affaires de l'Occident (1), c'est-à-dire chaque fois que l'Empire voudra prouver que ce nom d'Empire romain qu'il n'a jamais cessé de porter a un contenu politique réel. Cet aspect de dualité, si l'on peut parler ainsi, entre l'Orient et l'Occident, qui marque à la fois la politique et la composition même de la puissance militaire de Byzance pendant les diverses périodes de son existence, devient conscient à partir de l'iconoclasme et des heurts que ce mouvement déclencha. Il mérite d'être examiné.

Les règnes des empereurs Isauriens et Amoriens, outre leur attachement à l'iconoclasme, ont aussi un autre trait commun : les luttes permanentes et dans une large mesure victorieuses que ces empereurs ont menées personnellement contre les Arabes en Asie Mineure (2). La défense de cette partie de l'Empire est l'œuvre de ces dynasties ; elle

(1) Cf. ci-dessous, p. 233 sq., 328 sq., la politique de Manuel Ier Comnène et de Michel VIII Paléologue, et l'effort pour la reconquête de la Sicile et de l'Italie sous les Macédoniens.

(2) Sur les empereurs de cette période et notamment sur Michel III, cf. les travaux de H. Grégoire, *Byz.*, t. V, 1929, p. 327 sq. ; sur la carrière et le règne des empereurs iconoclastes,

se fit grâce au nouveau régime de l'administration provinciale, le régime des thèmes, élaboré définitivement, nous l'avons vu, pendant cette période. En effet, il est hors de doute que la répartition du territoire menacé en une série de circonscriptions administratives quasi autonomes, de caractère militaire très net et dotées de moyens de défense propres, notamment d'une armée recrutée localement et chargée avant tout de la protection du territoire qu'elle couvre, c'est-à-dire du pays d'origine de ses soldats (1), se trouve à l'origine de la défense efficace que l'Asie Mineure a opposée aux attaques concertées des Arabes qui, malgré leurs multiples succès, n'ont jamais pu s'installer définitivement au-delà du Taurus (2). A l'exemple des thèmes de l'Asie Mineure, des circonscriptions militaires du même type furent créées en Occident, notamment en Thrace et en Macédoine, pays menacés par l'expansion du premier État bulgare, et dans les îles et le littoral égéen (Grèce et Péloponnèse), ouverts aux attaques maritimes des Arabes et à l'infiltration slave (3). Le même système fera ses preuves au X^e siècle en Italie, pays convoité par les pays occidentaux et les Arabes africains (4).

Les circonscriptions administratives des régions littorales, notamment celles des îles, constituent, nous le verrons (5), des commandements purement maritimes ; autrement dit, pour assurer leur défense, elles sont dotées, étant donné leur situation géographique, de détachements plus ou moins importants de la flotte byzantine. Flotte des thèmes maritimes ou flotte provinciale, la flotte qui stationne dans les îles et sur le littoral égéen est équipée de marins recrutés dans une large mesure sur place ; ils ont ceci de commun, outre leur valeur maritime, qu'ils sont originaires de régions dont le passé historique, les conditions géographiques et l'intérêt économique (commerce maritime) les rattachent aux traditions du monde gréco-romain. Ils sont étrangers à l'esprit et aux préoccupations des populations rurales de l'Asie Mineure, qui fournissent maintenant les effectifs de l'armée de terre, qui supportent victorieusement les attaques arabes et d'où sont originaires les empereurs militaires (ταξειδιάριοι dit un texte) (6), et qui sont de

cf. E. W. Brooks, *The Struggle with the Saracens (717-867)*, *C.M.H.*, t. III, 1923, p. 119-138 ; K. Schenk, *Kaiser Leon III*, Halle, 1880 ; A. Lombard, *Constantin V empereur des Romains*, Paris, 1902 ; et pour le second iconoclasme, cf. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 23 sq.

(1) Ce qui permet à l'empereur Léon VI d'haranguer l'armée byzantine en ces termes : « Vous qui combattez pour la famille, les amis, la patrie et toute la nation chrétienne » : *P.G.*, t. CVII, col. 949.

(2) H. Ahrweiler, *op. cit.*, p. 16-32.

(3) G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 160 sq. ; et le travail récent de P. Lemerle, La Chronique improprement dite de Monemvasie : le contexte historique et légendaire, *R.E.B.*, t. XXI, 1963, p. 5 sq.

(4) Sur l'organisation des thèmes en Italie, cf. J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 165 sq.

(5) Ci-dessous, p. 62 sq.

(6) J. A. Cramer, *Anecdota Oxoniensia*, t. IV, p. 257.

ce fait un facteur important de la politique et de la vie byzantines, marquées alors par ce qu'on peut considérer comme le véritable iconoclasme.

L'Occident gréco-romain, hostile de par ses traditions historiques à l'esprit micrasiatique oriental et iconoclaste qui domine maintenant la scène sociale, politique et économique de l'Empire, manifestera sa réaction de plusieurs manières. Les mouvements séditieux de la flotte des provinces, équipée de marins originaires des régions grecques, romaines ou hellénisées depuis l'Antiquité, régions qui, selon saint Étienne le Jeune, constituent les bastions de l'iconodoulie (1), sont la seule réaction militaire que les iconodoules traditionalistes et conservateurs pouvaient opposer aux empereurs iconoclastes. Aussi n'est-il point étonnant de voir la flotte des Cyclades et de l'Hellade voguer à l'aide de l'iconodoule Kosmas en révolte contre l'instigateur de l'iconoclasme, Léon III l'Isaurien (2), de voir la Sicile et l'Italie opposer une réaction armée aux projets de ce même empereur (3), et la flotte provinciale dans son entier se rallier à Thomas, qui se disait iconodoule et qui de toute façon assiégeait, grâce à la flotte, la capitale défendue par un empereur iconoclaste et micrasiate (4). Rappelons à ce propos que l'avènement de Michel II inaugurait la seconde période iconoclaste et annonçait ainsi l'application d'une politique contraire à celle appliquée par les empereurs iconodoules, qui, par une série de mesures économiques et fiscales, avaient particulièrement favorisé les populations maritimes et commerçantes (5). Ainsi comprend-on la réaction des marins en faveur de la révolte de Thomas, dont l'origine, les convictions religieuses et les relations avec les Arabes faisaient présager un continuateur de la politique des empereurs iconodoules de la fin du VIII^e^ siècle.

A la dissidence ou plutôt à l'hostilité des effectifs de la flotte des provinces, notamment de l'Hellade, des Cyclades et de la Sicile, les empereurs iconoclastes opposèrent

(1) *P.G.*, t. C, col. 1117.

(2) THÉOPHANE, p. 405, 410 ; *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 184-185 ; CH. DIEHL, *Études sur l'administration byz. dans l'exarchat de Ravenne*, Paris, 1888, p. 376-377.

(3) E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 22-23 ; il est caractéristique que Léon III envoie contre les révoltés d'Italie les effectifs du thème micrasiatique des Cibyrrhéotes : THÉOPHANE, p. 410 ; à ce sujet, cf. L. M. HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, Leipzig, 1900, t. II, p. 86 sq.

(4) Cf. ci-dessous, p. 40-44.

(5) Par une série d'exemptions Irène favorisa surtout le commerce maritime et la navigation, ce qui lui attira les sympathies des populations côtières : cf. THÉOPHANE, p. 475 ; THÉODORE STOUDITE, *Epistolae*, *P.G.*, t. XCIX, col. 929 sq. ; F. CUMONT, *Anecdota Bruxellensia*, I, *Chroniques byz. du ms. 11376*, Gand, 1894, p. 27 ; *Vie des saints David, Siméon et Georges*, *Anal. Boll.*, t. XVIII, 1899, p. 250 : exemption en faveur de l'île de Lesbos ; sur la politique économique des empereurs iconodoules en général, cf. P. LEMERLE, *Esquisses*, p. 68-69 ; H. AHRWEILER, L'Asie Mineure et les invasions arabes, *R.H.*, t. CCXXVII, I, 1962, p. 25.

leurs armées de terre, la flotte impériale, équipée de mercenaires byzantins et étrangers (à ce moment surtout des Khazars), et la flotte de Cibyrrhéotes, composée dans une large mesure de Mardaïtes installés à Attalée (1), et dont le commandement relevait directement de l'empereur (2). Notons que ce sont là les deux formations navales de l'Empire qui disposaient à ce moment du feu grégeois (3). Le renforcement des effectifs de la flotte impériale a pu sauver Constantinople des menaces arabes et iconodoules, et a assuré au centre le contrôle des régions extérieures et éloignées, soumises, nous le verrons (4), à des archontes dépendant directement de l'empereur ; mais il ne pouvait protéger des Arabes le littoral, dont la protection revenait à la flotte provinciale. La mobilisation de la flotte des Cyclades et de l'Hellade par les empereurs iconodoules en lutte contre les Slaves et les Bulgares (c'était la pacification des provinces occidentales qui les intéressait) et l'empressement de ces flottes à secourir les révoltés contre les empereurs iconoclastes ont souvent dépourvu de leurs défenseurs les bases égéennes (5). Le résultat le plus catastrophique en fut, nous l'avons vu, l'installation des Arabes en Crète et dans la mer Égée, suivie des victoires musulmanes en Sicile et en Italie. Elle marqua la fin de la prospérité des populations littorales, périodiquement attaquées depuis par les pirates crétois et soumises à leurs exigences (6), et elle signifia pour l'Empire la perte du contrôle des voies maritimes et la fin de sa thalassocratie. Avant d'étudier cette nouvelle période de l'histoire de la Méditerranée, nous essaierons de préciser certains aspects de l'organisation maritime de Byzance et, plus particulièrement, de l'administration et du fonctionnement de son armée de mer, telle qu'elle fut constituée pour mener la lutte contre les Arabes.

(1) Cf. ci-dessous, p. 50, 399-400.

(2) *De Administrando Imperio*, I, p. 240 : « Le katépanô des Mardaïtes est nommé par l'empereur. »

(3) Ci-dessus, p. 34.

(4) Ci-dessous, p. 54 sq.

(5) Cf. ci-dessous, p. 47, n. 2.

(6) Cf., à titre d'exemple, prélèvement d'impôts sur la population du Péloponnèse, *Vita Petri episcopi Argivorum*, éd. MAI, *N.P.B.*, t. IX, 3, p. 11 ; sur celle de Naxos, CAMÉNIATE, p. 583 ; *Acta SS, Febr.*, II, p. 1125 sq. Sur les Arabes de Crète, cf. en dernier lieu, G. MILES, Byzantium and the Arabs : relations in Crete and the Aegean area, *D.O.P.*, t. XVIII, 1964, p. 1-32.

Chapitre II

LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ARMÉE DE MER ET DES BASES NAVALES

A. Anciennes bases navales et nouvelles circonscriptions maritimes

Le problème des circonscriptions maritimes de Byzance après l'apparition des Arabes sur mer présente, en raison de l'existence parallèle de plusieurs formations navales, une difficulté : préciser quelles sont les stations contrôlées par la flotte impériale en dehors de Constantinople, et quelles sont les bases de la flotte thématique et de la flotte provinciale (1). Avant d'examiner cet aspect du problème, faisons une constatation : toutes les régions érigées en thèmes jusqu'à l'avènement des Macédoniens (seconde moitié du IX^e siècle) ont un littoral plus ou moins important ; en outre, toutes les mers byzantines sans exception ont été successivement exposées à l'action de tel ou tel ennemi de l'Empire disposant d'une flotte. Cependant les sources mentionnent explicitement les thèmes maritimes en opposition aux autres thèmes disposant d'une armée de terre, notamment de cavaliers (θέματα καβαλλαρικὰ par oppo-

(1) Il faut aussi tenir compte de la difficulté présentée par la nature de notre documentation : les sceaux appartenant à des fonctionnaires et officiers, commis de la marine, constituent une source importante mais laconique, qui demande une étude critique rigoureuse, surtout en ce qui concerne la datation. Les tactiques militaires, et notamment celles groupées sous le nom des *Naumachica* (cf. l'édition de A. Dain, Paris, 1943 ; R. Vári, Zur Überlieferung mittelgriechischer Taktiker, *B.Z.*, t. XV, 1906, p. 78 sq., et St. Kyriakidès, *Byzantinai Mélétai*, III, Thessalonique, 1937-1939, p. 21-26) traitent surtout de la stratégie à mettre en œuvre pendant les combats navals. Les sources narratives, les historiens et, pour la période qui nous intéresse, les chroniqueurs, se contentent du récit des batailles sans se soucier des détails concernant l'organisation de la flotte, de ses cadres et de sa composition. Les sources officielles ou semi-officielles, sceaux, *taktika* des dignités, les quelques inscriptions et les novelles, nous fournissent les renseignements les plus intéressants : elles demandent à être interprétées par les autres sources de l'époque ; enfin les récits des vies des saints de cette période restent de loin la source la plus riche, surtout en ce qui concerne les itinéraires maritimes et les communications.

sition aux θέματα πλό(ω)ϊμα, πλευστικά, πλοϊμοθέματα, πλόϊμοι στρατηγίδες) (1) ; elles laissent ainsi entendre que les thèmes n'avaient pas tous une flotte propre, armée et entretenue par leur population et chargée de la garde de leur rivage. La défense du littoral des thèmes non maritimes devait dans ce cas être assurée par des détachements équipés et armés par Constantinople et appartenant à la flotte provinciale ou à la flotte impériale (2). Les officiers qui les commandaient appartenaient aux cadres de l'une ou de l'autre de ces formations navales, leur titre révèle l'autorité dont ils dépendent ; retenons cette constatation, car elle nous aidera à étudier les fonctions de certains officiers en exercice dans les provinces, et dont le rôle est insuffisamment précisé par les sources.

Aux VIII^e^-XI^e^ siècles, période qui voit la coexistence de plusieurs puissances maritimes dont aucune n'exerce une véritable thalassocratie et où l'insécurité règne par conséquent sur les mers, les bases navales de Byzance se multiplient, ainsi que ses flottes, sans que cela indique obligatoirement un renforcement de sa position dans le monde maritime de cette époque. Nous trouvons des stations de flottilles tout au long du vaste littoral byzantin, et non pas seulement aux postes frontaliers comme pendant la période antérieure. On en trouve sur les points contrôlant les routes empruntées par les flottes ennemies, notamment sur les côtes de la mer Égée : notons cependant que, malgré leur nombre, les bases de la flotte byzantine de cette période se sont révélées insuffisantes pour la défense effective des régions côtières, dont aucune ne fut épargnée par les multiples ennemis de Byzance, les Arabes, les Russes, et plus tard les Normands et même les Turcs.

Sous les premiers empereurs iconoclastes, Byzance, décidée à faire échouer les projets arabes et à maintenir à tout prix la maîtrise des mers afin d'assurer le contrôle de son empire maritime, qui s'étendait alors de la mer Tyrrhénienne au fond du Pont-Euxin, se trouva en possession d'une force navale importante. Dans le monde du VIII^e^ siècle la flotte byzantine, alors considérablement accrue, a été appelée à jouer un

(1) A titre d'exemple, cf. *De Thematibus*, p. 81 ; *De Ceremoniis*, p. 651 sq., 695 ; NICÉPHORE, p. 73 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 55, 79 ; SYMÉON MAGISTRE, p. 623 ; ZONARAS, III, p. 245 ; THÉOPHANE, p. 437 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 758 ; et pour les καβαλλαρικὰ θέματα : THÉOPHANE, p. 364, 383 ; THÉODOSE DE MÉLITÈNE, p. 117 ; LÉON GRAMMAIRIEN, p. 171, et les passages du *De Ceremoniis* mentionnés ci-dessus.

(2) Ainsi s'explique pourquoi le littoral sud de la Propontide est mentionné par le Porphyrogénète comme appartenant en même temps au thème de l'Opsikion et à celui de la Mer Égée (il était gardé par la flotte de ce thème), et pourquoi le littoral occidental de l'Asie Mineure, notamment Smyrne, Adramytte et Éphèse, figure sous le thème des Thracésiens et sous celui de Samos (*De Thematibus*, p. 68, 69, 81, 83) ; nous reviendrons sur cette question compliquée (cf. ci-dessous, Appendice I) ; enfin la flotte des Cibyrrhéotes est chargée de la garde de tout le littoral sud de l'Asie Mineure, dont une partie appartient au thème des Anatoliques : cf. *P.G.*, t. CVII, col. 980 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 453.

rôle prépondérant pour le maintien de la puissance de l'Empire et la sécurité de son territoire. Elle assure la garde des bases situées dans les endroits qui contrôlent les routes internationales ; elle est chargée de la défense des régions menacées par l'activité pirate arabe ; elle entreprend des expéditions contre les bases de la flotte arabe, notamment contre Alexandrie et Tripolis (Syrie) (1) ; elle est souvent au service de l'armée byzantine opérant sur la frontière danubienne contre les Bulgares (2) et dans le Pont-Euxin oriental contre les Arabes et leurs alliés arméniens (3). Grâce à une organisation souple et adaptée chaque fois aux circonstances prédominantes dans telle ou telle partie des mers byzantines, elle a mené à bien les multiples tâches dont elle a été chargée. En effet pendant tout le VIIIe siècle, période connue sous le nom de premier iconoclasme, les Arabes, nous l'avons vu, n'ont enregistré aucun progrès important ; ils ont continué leurs expéditions, maintenant contre le littoral italien (4), sans réussir cependant à s'y implanter ; ils se sont abstenus de toute action contre Constantinople ; ils n'ont jamais pénétré dans le Pont-Euxin ; leurs efforts pour s'installer sur les rives orientales de cette mer sont restés définitivement vains (5). Tout au long du VIIIe siècle la flotte byzantine, en duel perpétuel avec les flottes arabes, qui contrôlent indiscutablement les côtes méridionales de la Méditerranée, de la Syrie à l'Espagne, assure les communications entre l'Orient et l'Occident byzantins et permet à l'Empire de défendre efficacement ses positions stratégiques qui jalonnent la route unissant par la mer Égée le Pont-Euxin aux mers italiennes.

Byzance, soucieuse de maintenir à tout prix le contrôle de l'axe maritime Pont-Euxin-Méditerranée occidentale et de défendre son littoral des attaques pirates des Arabes, adopte diverses solutions pour administrer ses régions littorales, toutes ne connaissant

(1) Connues surtout par les sources orientales : cf., à titre d'exemple, ÉLIE DE NISIBE, tr. E. W. BROOKS-J. CHABOT, *C.S.C.O.*, p. 100 ; E. W. BROOKS, The Arabs in Asia Minor, *J.H.S.*, t. XVIII, 1898, p. 45 : attaque contre Laodicée de Syrie ; A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 212 sq., 218-219, 276, 315-317, 387, 389, 394, et t. II, p. 189 : attaque contre Damiette ; à ce sujet, cf. H. GRÉGOIRE, *Byz.*, t. VIII, 1933, p. 515-517, 524-525 ; R. RÉMONDON, A propos de la menace byz. sur Damiette sous Michel III, *ibid.*, t. XXIII, 1953, p. 245-250. Sur les incursions byzantines contre les pays arabes, cf. MASŪDĪ, dans A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 37, et p. 43, 176, 210 sq., 381 : attaques contre les Arabes de Cilicie, de Syrie et de Palestine au Xe siècle.

(2) Cf., à titre d'exemple, THÉOPHANE, p. 432-434, 437, 446-447, ; *De Administrando Imperio*, I, p. 252.

(3) THÉOPHANE, p. 391 sq. ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 123, 136 ; GÉNÉSIOS, p. 61-62.

(4) E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 19-21, 26-27 ; A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 61-65.

(5) Sur l'effort byzantin pour se maintenir sur les côtes orientales du Pont-Euxin et pour empêcher les Arabes de s'installer et de construire une flotte, cf. J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, Paris, 1919, p. 18-20, 186 sq., et pour l'époque qui nous intéresse, *ibid.*, p. 206 sq.

pas le même danger, toutes ne présentant pas le même intérêt pour la navigation et le commerce international de l'époque. Ainsi parmi les grandes bases frontalières de l'Empire, importantes pour la navigation et débouchés du commerce avec les peuples voisins, celles qui sont restées à l'écart des expéditions arabes continuent à être administrées comme par le passé par des préfets maritimes, les ἔπαρχοι, ὕπαρχοι (1), *praefecti*, de telle ou telle région, fonctionnaires relevant de Constantinople, les mêmes que les sources désigneront plus tard comme archontes à la tête d'une région côtière ou d'une ville-port (2).

Après la réforme du début du VIII[e] siècle, nous trouvons le préfet maritime dans les régions stratégiques qui, par leur situation géographique n'étant pas menacées par les Arabes, ne furent pas dotées d'un appareil thématique. Par contre il disparaît des endroits compris dans la nouvelle organisation provinciale et dont la défense maritime est assurée par la flotte des thèmes et ses commandants. Ainsi, par exemple, le préfet maritime de Sicile disparaît, il cède sa place au stratège du thème de cette île et au drongaire commandant la flotte de cette circonscription (3), et disparaît aussi celui des Baléares, de la Sardaigne, de Septem, bases perdues pour Byzance (4), tandis qu'il se maintient dans les bases du Pont-Euxin (Bosphore, Cherson) (5), à Abydos (6), dans l'île de Céphalonie (7), et à Thessalonique (8), pour ne citer que les cas connus par les sources

(1) Indifféremment employés l'un pour l'autre, comme le confirment plusieurs témoignages.

(2) Ci-dessous, p. 54 sq.

(3) S. BORSARI, L'administrazione del Tema di Sicilia, *Rivista storica italiana*, t. LXVI, 1954, p. 133-158.

(4) Sur les incursions arabes contre les Baléares et le bassin de la Méditerranée occidentale défendus alors par les Francs, cf. *M.G.H., Scriptores*, I, p. 104, 194 ; EGINHARD, éd. DUCHESNE, p. 258 ; M. AMARI, *Storia*, I, p. 354-355. Sur les gouverneurs arabes des îles de la Méditerranée occidentale, cf. Ps. IBN QUTAYBAH, éd. GAYANGOS, Londres, 1840, Appendice LXXXIX.

(5) Cf. Marie NYSTAZOPOULOU, *La Chersonèse byzantine*, mémoire présenté à l'École des Hautes Études, exemplaire dactylographié. Sur l'éparque du Bosphore et ses fonctions maritimes, cf. ZEPOS, *Jus*, I, p. 19.

(6) H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes à Byzance, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 239 sq. : à ajouter pour notre époque la mention dans la *Vita S. Theodori Studitae*, *P.G.*, t. XCIX, col. 917, d'un ἄρχων d'Abydos.

(7) *M.G.H., Scriptores*, I, p. 196 sq. Sur les fonctions maritimes de ce *praefectus Cephaloniae*, cf. D. ZAKYTHINOS, Le thème de Céphalonie et la défense de l'Occident, *L'Hellénisme contemporain*, 8[e] année, Athènes, 1954, p. 304-305.

(8) L'archonte de Thessalonique serait à identifier à l'éparque ou hyparque de cette ville ; P. Lemerle a démontré par ailleurs que l'éparque de Thessalonique mentionné pour la fin du VII[e] siècle dans les *Miracula S. Demetrii* (*P.G.*, t. CXVI, col. 1178, 1185, 1186, 1271, 1341, 1349, 1365, 1368, etc.) n'a rien à voir avec l'éparque d'Illyricum, qui résidait par ailleurs à Justiniana

du VIII^e siècle qui nous sont parvenues. Nous continuons, autrement dit, à trouver le préfet maritime à la tête d'une escadre dans telle ou telle base qui, soit par son importance pour le contrôle de la navigation et les échanges internationaux, soit par sa situation géographique et historique (base frontalière, isolée et lointaine, ne pouvant pas être défendue par le nouveau complexe militaire des thèmes, qui ne couvre pas encore tout le territoire impérial), bénéficie, aussi longtemps que cela est jugé nécessaire (la situation maritime lors de l'antagonisme arabo-byzantin restant extrêmement changeante), de la présence des détachements envoyés par le centre et relevant directement de Constantinople. Avec l'établissement du régime des thèmes l'institution des préfets maritimes, commandants des bases importantes, recule sans être supprimée. Elle connaîtra, nous le verrons, un essor particulier aux X^e et XI^e siècles avec la nouvelle période de paix maritime et l'expansion des échanges internationaux. Nous retrouverons alors le préfet maritime sous le titre d'archonte de telle ou telle région et plus fréquemment de telle ou telle ville (port) assumant toujours les mêmes fonctions (1), c'est-à-dire le contrôle de la navigation et du règlement du commerce international, et surveillant avec sa flotte les eaux territoriales de l'Empire.

Au VIII^e siècle, où la flotte d'intervention se développe et aussi la lutte arabo-byzantine pour la maîtrise des mers, les officiers qui servent dans la flotte de bataille placent progressivement sous leur contrôle les régions et les bases nécessaires au déroulement des opérations contre les Arabes et à la défense du territoire impérial. Le littoral fréquenté par les flottes arabes ou jalonnant l'itinéraire emprunté par les flottes byzantines opérant contre les premières (régions et stations qui ne coïncident pas obligatoirement avec les

Prima, comme nous le dit explicitement une novelle de Justinien I^er (éd. ZACHARIÄ V. LINGENTHAL, I, p. 115 sq.) : Thessalonique était de son ressort mais n'était pas sa capitale (cf. P. LEMERLE, Invasions et migrations dans les Balkans, *R.H.*, t. CCXXI, 2, 1954, p. 262 sq.) : l'archonte de Thessalonique doit être considéré comme l'éparque d'une ville maritime, fonctionnaire mentionné depuis le règne de Théodose I^er jusqu'au XI^e siècle : cf., pour les fonctions de l'éparque, JEAN LYDOS, *De Magistratibus*, p. 60 : « La fonction de l'éparque est équivalente à celle du *poliarchos* qui s'appelle hyparque » ; pour les mentions de l'éparque-hyparque de Thessalonique, cf. THÉOPHANE, p. 72 ; CASSIODORE, *Variae*, *M.G.H.*, t. XII, X, p. 35 ; THÉODORE STOUDITE, *P.G.*, t. XCIX, col. 917 ; ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, II, Thessalonique, 1937-1939, p. 17 sq. ; V. LAURENT, *Orghidan*, n° 238, p. 128-129 ; F. DÖLGER, *Schatzkammern*, n° 58 ; version latine des sources géorgiennes publiées par P. PEETERS, *Anal. Boll.*, t. XXXVI, 1922, p. 28, et *ibid.*, t. XXXII, 1913, p. 253 : en conclusion il nous semble qu'il faut attribuer à l'éparque de Thessalonique les mêmes fonctions qu'aux archontes des villes maritimes, les *abydikoi* du X^e-XI^e siècle (cf. ci-dessous, p. 57 sq., 101) ; sur les mentions des archontes et des *abydikoi* de Thessalonique, cf. V. LAURENT, *Orghidan*, p. 141, n° 262 ; et le sceau d'un archonte (sceau inédit du musée de Vienne) que nous signale le Père V. Laurent.

(1) Ci-dessous, p. 57 sq., bases frontalières placées sous des archontes pendant les IX^e-X^e siècles, et p. 101-102, l'importance des archontes des villes maritimes pendant le XI^e siècle.

bases importantes des périodes précédentes, dont l'intérêt était dû au trafic international et non pas à des raisons militaires) fut constitué en circonscriptions maritimes gouvernées selon le nouveau régime des thèmes : c'est là que furent créés les premiers thèmes purement maritimes et les drongariats, circonscriptions moins importantes que les thèmes, mais aussi indépendantes dans leur administration, civile et militaire, que ceux-ci.

Les côtes méridionales de l'Asie Mineure avec les îles voisines, exposées depuis la création de la flotte arabe à la piraterie sarrasine, furent les premières à bénéficier de la présence d'un détachement de la première flotte régulière d'intervention, c'est-à-dire de la flotte des *karabisianoi*. Elle comptait parmi ses équipages, nous l'avons vu (1), des marins recrutés dans cette région, des Cibyrrhéotes, et des Mardaïtes, marins réputés (2) installés en Pamphylie par Justinien II (3), empereur qui s'occupa tout particulièrement de la puissance navale de Byzance. Le drongaire des Cibyrrhéotes, attesté au VIIe siècle, officier subalterne des *karabisianoi*, assumait sûrement le commandement de l'escadre stationnant sur les côtes isauriennes et pamphyliennes, notamment à Corycos (Cilicie), comme le laisse entendre le patriarche Nicéphore et comme le confirme l'emploi du nom *kourikiôtai* au lieu de celui de Cibyrrhéotes (4).

La dissolution du commandement des *karabisianoi* fut suivie par la création de plusieurs commandements maritimes indépendants et placés, chacun selon son importance, sous les ordres d'un drongaire ou d'un stratège, officier moins important que le stratège des *karabisianoi* (qui est en voie de disparition), même si, comme lui, il porte le titre et le grade de stratège. N'oublions pas, en effet, que le stratège des *karabisianoi* assumait le commandement suprême de l'ensemble de la flotte d'intervention dont disposait alors Byzance, indépendamment du lieu de stationnement de ses escadres. A la suite de la réforme de Léon III (5), le plus important détachement de la flotte régionale, celui qui était chargé de la garde des côtes micrasiatiques, se plaça sous les ordres d'un stratège appelé, du nom de la région qui fournissait ses effectifs, le stratège des Cibyr-

(1) Ci-dessus, p. 19-31.

(2) Appelés à ce titre πλευστικώτεροι (= très bons navigateurs) Μαρδαΐται : *N. Hell*, t. IX, 1912, p. 171 ; et ci-dessous, Appendice I.

(3) THÉOPHANE, p. 363-364, évalue à 12 000 les Mardaïtes installés par Justinien II dans l'Empire ; cf. également NICÉPHORE, p. 36 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 94 ; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 257 : analyse du traité passé en 688 entre Justinien II et le calife Abdalmalik, dont une clause concernait le déplacement des Mardaïtes du Liban.

(4) Apsimar, drongaire des Cibyrrhéotes (THÉOPHANE, p. 370 ; *Chronique anonyme*, p. 64 ; LÉON GRAMMAIRIEN, p. 166) avant d'être proclamé empereur sous le nom de Tibère, est mentionné par NICÉPHORE, p. 40, comme drongaire des *kourikiôtai* = habitants de la ville de Corycos : cf. *Anal. Boll.*, t. LXXII, 1954, p. 9, n. 2.

(5) Sur la politique maritime de Léon III et la dernière mention du stratège des *karabisianoi*, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 131-132 ; et ci-dessus, p. 31-35.

rhéotes (1). La région gardée par la flotte commandée par le stratège des Cibyrrhéotes forma une circonscription indépendante de l'administration provinciale. Sa population participa dorénavant à l'entretien et à l'armement de cette flotte, qui finit par être désignée du nom de Cibyrrhéotes, terme alors géographique, se rapportant à la région et à sa population (2). Le premier thème maritime de l'Empire, le thème des Cibyrrhéotes, englobant les côtes méridionales de l'Asie Mineure et les îles voisines, unité administrative à part sous les ordres d'un stratège gouverneur civil et militaire, fut ainsi créé, vraisemblablement par Léon III. C'est alors qu'une flotte thématique proprement dite, c'est-à-dire équipée, armée et entretenue par la population des régions (thèmes) qu'elle protège, fut véritablement créée. On ne manquera pas de souligner l'aspect économique que cette mesure présente pour le budget militaire de l'Empire, et l'esprit d'autodéfense qu'elle suscite parmi les populations des régions soumises au régime des thèmes.

Des détachements moins importants de la flotte régionale sont placés sous les ordres de drongaires et même de tourmarques. Les drongaires de la Mer Égée, des Douze Iles (3), de Sicile (4), mentionnés maintenant, et le tourmarque des Helladiques disposent d'une flotte (5) ; le tourmarque du *ploïmon* de Céphalonie (6) et, vraisemblablement, celui du Péloponnèse, connu par des sceaux datés du VIII^e siècle (7), sont des officiers de la flotte stationnant dans ces régions (8). On ne saurait préciser dans quelle mesure les

(1) Manès, commandant une flotte qui fait naufrage dans l'Adriatique, est le premier stratège connu des Cibyrrhéotes (THÉOPHANE, p. 410) ; sur le nom des Cibyrrhéotes, cf. les remarques d'A. PERTUSI, *Costantino Porfirogenito, De Thematibus* (*Studi e Testi*, 160), Vatican, 1952, p. 149-153.

(2) Intéressantes de ce point de vue les mentions de la χώρα des Cibyrrhéotes (NICÉPHORE, p. 40) et, plus tard, de Kibyrra comme nom de toute la région englobée dans le thème (*R.H.C., Historiens grecs*, t. II, p. 746, 766 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 367 ; et surtout *De Thematibus*, p. 79 : Κίβυρρα πόλις ἐκείνη, ἐξ ἧς καὶ τὸ θέμα τὴν... ὀνομασίαν ἐκληρονόμησεν).

(3) Pour les drongaires de la Mer Égée et des Douze Iles, cf. ci-dessous, p. 76-81.

(4) Pour l'administration du thème de Sicile, cf. S. BORSARI, L'administrazione del tema di Sicilia, *Rivista storica italiana*, t. LXVI, 1954, p. 133-158, et listes de fonctionnaires en appendice.

(5) THÉOPHANE, p. 405 ; sceau d'un tourmarque d'Hellade, daté du VIII^e siècle par G. SCHLUMBERGER, Bulles inédites, *R.E.G.*, t. II, 1889, p. 246.

(6) V. LAURENT, *Les sceaux byzantins du médaillier vatican*, Vatican, 1962, p. 94-98, n° 96 : longue note sur l'importance maritime de Céphalonie ; pour les autres mentions du tourmarque de Céphalonie, cf. D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 40 (tiré à part).

(7) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 179 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 101, 140 ; *Corinth XII*, n° 2717 ; à ajouter pour le X^e siècle la mention d'un tourmarque du *paralios* (côtes) en Péloponnèse, à la tête d'une flottille : *De Ceremoniis*, p. 665 ; et le tourmarque de *kathodos* (en Hellade ou en Péloponnèse) connu par son sceau : G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 193.

(8) Le tourmarque servant dans des régions constituées en thèmes (non maritimes) est à la tête de la flottille stationnant dans les thèmes placés sous le stratège, gouverneur général de

populations de celles-ci participent à l'armement et à l'entretien des détachements maritimes qui les protègent. Le fait qu'aucune de ces régions ne constitue encore un thème maritime, comme celle des Cibyrrhéotes, permet de dire que la flotte stationnant sur leur rivage est envoyée par le centre qui l'arme et qui l'équipe (1), et de ce point de vue il est caractéristique que dans la flotte helladique servent des Mardaïtes dont le foyer est l'Asie Mineure. Autrement dit, c'est une flotte construite par les soins de Constantinople, mais mise à la disposition des autorités provinciales. C'est la flotte provinciale de cette époque, légère, équipée de marins de métier recrutés dans tout l'Empire et stationnant sur le littoral menacé par les attaques des flottes ennemies, à ce moment les Arabes (2). Les postes contrôlant les artères maritimes internationales sont gardés (dans la mesure où Byzance se permet d'entretenir une flotte de haute mer contrôlant la navigation et le commerce maritime) par des détachements relevant directement de Constantinople, sans rapport avec les autorités locales qui peuvent exister.

Ainsi, pour dresser une simple liste, forcément incomplète, étant donné l'état et la nature de notre documentation, des bases navales de Byzance aux VIII^e et IX^e siècles, faut-il prendre en considération les noms géographiques (régions, ports, simples lieux-dits quelquefois) que les sources de l'époque mentionnent comme arsenaux (νεώρια) ou comme lieux de concentration des flottes (ἄπληκτα maritimes) (3), comme subdivisions

la province-thème, sous les ordres duquel il se trouve : nous préciserons davantage les rapports de ces officiers (tourmarque maritime-stratège) à l'aide des sources concernant les périodes ultérieures : cf. ci-dessous, p. 81-85.

(1) Les marins de ses équipages sont des *taxatoi* (formant les τάξεις = inscrits sur les rôles), marins de métier, servant dans les diverses provinces, indépendamment de leur lieu d'origine : tels par exemple les Mardaïtes de l'Occident : cf. *De Ceremoniis*, p. 656 sq. ; sur les *taxatoi* du Péloponnèse et de l'Opsikion, cf. THÉOPHANE, p. 385 ; et THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 311.

(2) Cf. ci-dessus, p. 32, 34.

(3) Cf. ci-dessus p. 12, n. 4, et ci-dessous, Appendice III ; et à titre d'exemple : pour Chypre, *P.G.*, t. CVII, col. 1072 ; NICÉPHORE, p. 64 ; CEDRENUS, II, p. 9, etc. ; pour Rhodes, ZONARAS, III, p. 245 ; et A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 39 ; pour Phoenix de Lycie, THÉOPHANE, p. 385 ; ZONARAS, III, p. 218 ; pour Lampsaque, GÉNÉSIOS, p. 37 ; et NICOLAS MYSTIKOS, *P.G.*, t. CXI, col. 301 ; pour Chalcédoine, *P.G.*, t. C, col. 1088 ; pour les îles du nord de la mer Égée (Lemnos, Imbros, Thasos, Samothrace), CEDRENUS, II, p. 262 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 367 ; pour Phocée, CEDRENUS, II, p. 427 ; pour Phygéla, THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 475 ; SYMÉON MAGISTRE, p. 759 ; et *Vie de saint Pierre d'Atrôa*, éd., V. Laurent, p. 149 ; pour Karpathos, Phygéla et les îles entre les côtes micrasiatiques et la Crète, *De Ceremoniis*, p. 658 (Phygéla), p. 665 (Karpathos) et p. 678-679 ; *B.Z.*, t. X, 1901, p. 159 (Ios), etc. Sans mentionner ici les régions qui ont constitué une circonscription maritime désignée par leur nom, ajoutons à cette petite liste les endroits au nom significatif de Chiliarménon, dans la région de Cyzique, *N. Hell.*, t. I, 1904, p. 85 sq., d'Arménadés et de Karabostasi à Céphalonie, *M.M.*, V, p. 50, 56-57, où la présence de la flotte fut souvent signalée, et le témoignage d'EDRISI, *Géographie*

des thèmes maritimes, comme stations de la flotte provinciale ou comme relais de la flotte impériale, comme postes enfin des officiers et des fonctionnaires maritimes en service dans telle ou telle formation navale. Nous le ferons à l'aide d'une source capitale pour la géographie administrative de l'Empire : des *taktika* des dignités et, pour la période qui nous intéresse ici (VIII^e^-IX^e^ siècles), du *taktikon Uspenskij*. Mais nous étudierons d'abord le rôle des divers cadres maritimes dans les provinces.

B. Commandants maritimes et officiers de l'armée de mer

La réforme de Léon III marque le point final du procédé utilisé par Byzance pour posséder régulièrement une flotte de guerre permanente et pour élaborer l'administration de ses districts maritimes. Ainsi les institutions administratives et militaires concernant l'armée de mer mises en œuvre pendant la seconde moitié du VIII^e^ siècle témoignent-elles de l'organisation navale de l'Empire pour toute la période qui s'étend du VIII^e^ au XI^e^ siècle, période caractérisée par les luttes arabo-byzantines sur mer et durant laquelle Byzance entretient une flotte d'intervention régulière. Dans une large mesure les institutions appliquées au VIII^e^ siècle et concernant d'une part le commandement de diverses formations navales, d'autre part l'administration des bases et des districts maritimes, gardent tout au long de la période où Byzance posséda une flotte régulière leurs caractéristiques fondamentales. Elles forment la charpente de toutes les réorganisations des forces navales effectuées depuis lors. Dans leurs lignes générales elles restent valables pendant toute la longue période où Byzance joue, en tant que puissance maritime, un rôle décisif dans les affaires méditerranéennes.

Aussi, pour tracer un tableau du commandement maritime de Byzance et pour mieux suivre l'histoire et l'évolution de ses institutions, interrogerons-nous les sources de diverses périodes, en prenant garde toutefois de les examiner dans leur ordre chronologique et de noter les changements que telle ou telle situation apporte à l'application de ces institutions. Notons tout de suite que les modifications qu'on constate dans le fonc-

tr. A. Jaubert, II, p. 298, pour Héraclée. De même le nom de certains navires, tel par exemple *pamphylos*, ou l'indication de leur origine ou de l'origine de leur équipage, nous semblent, de ce point de vue, significatifs : à titre d'exemple notons la mention de *galéai* de Karpathos, des πλοῖα βουκελλαρικά, ἰσαυρικά, Χερσωνιτῶν, 'Ραουσαίων, πλαγιτικὰ Πόντου, des *chélandia* de Paphlagonie, des équipages composés de Panormitai, et plus tard de Tarantinoi, de Korfitianoi, de Sténitai (habitants des détroits du Bosphore), de Kourikiôtai, sans compter bien sûr les Mardaïtes, les Opsikianoi, les Cibyrrhéotes, les Russes, les Toulmatzoi, etc. Sur tous ces points, cf. surtout *De Ceremoniis*, p. 651 sq. ; *De Administrando Imperio*, I, p. 246 sq., 286 sq., et II, Commentaire des chapitres, 42, 51, 53 ; Théophane Continué, p. 123 ; *Acta SS.*, *Nov.*, IV, p. 639 ; Cedrenus, II, p. 499 ; J. Cramer, *Anecdota Oxoniensia*, t. III, p. 172 ; et ci-dessous, Appendices I-III.

tionnement de l'armée de mer portent d'habitude sur le renforcement de tel ou tel appareil maritime aux dépens souvent d'un autre qui décline momentanément et s'atrophie mais, et ceci est caractéristique de toutes les institutions byzantines, sans être jamais entièrement supprimé. Pour la commodité de notre exposé nous présenterons les commandants maritimes et les cadres de l'armée de mer selon leur service. On distingue alors deux catégories : *a)* les commandants des bases navales et des circonscriptions maritimes, et *b)* les officiers de l'armée de mer en service dans la flotte de bataille, impériale, thématique et provinciale. Une catégorie à part est formée par les fonctionnaires maritimes dépendant des services centraux chargés de la construction des flottes, du recrutement et de la rémunération des équipages, du financement et de l'équipement en général de l'armée de mer ; ils font partie des cadres du gouvernement constantinopolitain : nous ne nous en occuperons pas ici (1).

a. Les commandants des bases : archontes d'une région côtière ou d'un port

Les monuments sigillographiques de diverses périodes, quelques inscriptions, et surtout le *taktikon* de dignités connu sous le nom de *taktikon Uspenskij*, sources sinon officielles, du moins d'usage administratif, nous font connaître une catégorie de fonctionnaires particuliers : l'archonte placé à la tête d'une région ou d'une ville. Le terme archonte, dépourvu d'un sens administratif strict, désigne en grec, on le sait, le fonctionnaire civil ou militaire, celui qui assume une tâche publique quelconque (en opposition au simple particulier), le dignitaire, le notable en général, celui qui se distingue par sa place, ou même par sa richesse, dans la société. Ainsi les mentions des archontes sans autre précision, ou mentionnés en groupe comme ἄρχοντες πολιτικοί, στρατιωτικοί, θεματικοί, ταγματικοί, ἐκκλησιαστικοί, λαοῦ (2), πολέμου, ἔργου (3), κτηματικοί (4), mentions extrêmement fréquentes dans les sources littéraires, sont sans valeur pour l'étude du fonctionnaire de ce nom qui se trouve soit à la tête d'un service particulier (économique, administratif, militaire, judiciaire ou ecclésiastique) (5), soit à la tête d'une région ou

(1) Sur ces services, cf. ci-dessous, Appendice III.

(2) Cf. Achmet, *Oneirocriticon*, p. 32, 192, 238.

(3) Théophane, p. 26.

(4) Michel Choniate, II, p. 280.

(5) G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 442-443, a donné une liste des chefs responsables des divers bureaux administratifs ou des services particuliers (palatins, administratifs, militaires, ecclésiastiques) ; ajoutons les archontes θυμέλης, βλαττίου, χαραγῆς, σακά, σκούλκας, τούλδου, ὑπογραφέων (cf. V. Laurent, Bulletin sigillographique, *Byz.*, t. V, 1930, p. 601 ; du même, *ibid.*, t. VI, 1930-1931, p. 787 ; A. Dain, *Leonis VI Sapientis Problemata*, Paris, 1935, p. 58, σκούλκα ; du

d'une ville, et dont il porte le nom dans sa titulature. Essayons de préciser la juridiction de l'archonte régional, en utilisant avec une extrême précaution les renseignements fournis à ce sujet par les sources narratives. Néanmoins ces renseignements sont les seuls qui nous aident à interpréter les mentions laconiques (simple mention du poste géographique) concernant les archontes régionaux et fournies par les sources d'usage administratif.

La mention des archontes régionaux, fréquente surtout en sigillographie, a souvent préoccupé les éditeurs de sceaux. Schlumberger et Pančenko soulignent la carence de nos connaissances en ce qui concerne la juridiction de ces fonctionnaires et leur rôle dans les provinces (1). Stadtmüller, pour une période plus récente il est vrai (XII^{e}-XIII^{e} siècles) et à propos de la mention de ces fonctionnaires dans une source littéraire, a vu dans les archontes des représentants de l'organisation municipale exerçant des tâches policières (2). Afin d'éviter toute confusion précisons les points suivants : *a)* Le fonctionnaire dont nous allons nous occuper est connu comme ἄρχων (seulement au singulier) de telle région et, plus tard, de telle ville ; la mention des ἄρχοντες (3) (toujours au pluriel) d'une ville ne concerne point notre fonctionnaire, seul à porter ce titre dans la région ou la ville où il exerce ses fonctions. *b)* Le fonctionnaire byzantin portant le titre d'archonte de telle région ou de telle ville, et qui figure en tant que tel dans une liste des dignitaires-fonctionnaires, cadres de l'administration impériale (le *taktikon Uspenskij*), n'a rien à voir avec ses homonymes à la tête de diverses peuplades étrangères installées dans l'Empire (4), ni avec les gouverneurs des régions limitrophes de l'Empire

même, Le Saka dans les traités militaires, *B.Z.*, t. XLIV, 1951, p. 94-96 ; ACHMET, *Oneirocriticon*, p. 39 ; J. BURY, *Administrative System*, p. 95-96, 141). Les responsables de bureaux administratifs indépendants portent quelquefois les titres de *katépanô* ou de *prokathèménos* de tel ou tel bureau ou service, titre alors équivalent à celui d'archonte ; ces trois titres attestent l'indépendance, l'autonomie administrative de leur service : ils sont portés par des fonctionnaires attachés au centre, et plus particulièrement à l'empereur.

(1) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 442-443 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 1902, p. 231-232.

(2) G. STADTMÜLLER, *Michael Choniates, Metropolit von Athen* (= *Orientalia Christiana, Analecta*, t. XXXIII, 2, 1934), n° 91, p. 147 ; S. LAMPROS, Αἱ Ἀθῆναι κατὰ τὰ τέλη τοῦ δωδεκάτου αἰῶνος, Athènes, 1878, p. 25, n. 1, considère ces mêmes archontes comme des autorités locales.

(3) Ces mentions sont fréquentes surtout au XII^{e} siècle : elles sont liées à l'administration locale des villes : cf. p. ex. la mention des Δυρραχῖται et Κολωνειᾶται ἄρχοντες, dans un acte patriarcal du XII^{e} siècle (RALLÈS-POTLÈS, *Syntagma*, t. V, p. 103-104) ; à rapprocher des archontes d'Athènes mentionnés par Michel Choniate, et vraisemblablement de l'archonte de Prespa, mentionné par THÉOPHYLACTE, *P.G.*, t. CXXVI, col. 469, bien que ce dernier, mentionné au singulier et pour une période antérieure, pourrait être compté, nous le verrons, parmi les archontes à la tête d'une ville et connus surtout pour les X^{e}-XI^{e} siècles : cf. ci-dessous, p. 101.

(4) Ils sont désignés comme archontes d'un groupe ethnique et non d'une région ; le territoire de la peuplade placée sous l'archonte est désigné du nom d'*archontia* ; cf. archonte des Valaques,

qui, pour des raisons diverses, ont été obligés d'établir des rapports de dépendance vis-à-vis de Byzance.

Précisons le statut de ces archontes « vassaux » qui, mentionnés pour la même période que les fonctionnaires byzantins de ce nom, et désignés du nom géographique de la région qu'ils gouvernent, risquent de provoquer une méprise dans l'étude des fonctions des archontes régionaux byzantins (1). A la suite de l'expansion byzantine pendant les Xe-XIe siècles, et notamment après l'annexion de l'Arménie et de la Géorgie et la consolidation de la présence byzantine en Dalmatie et en Longobardie, régions gouvernées jusqu'alors par des toparques, princes locaux indépendants, Byzance a réussi, grâce à une diplomatie habile, à imposer son autorité aux gouverneurs indépendants de ces régions limitrophes de l'Empire. A la suite des accords avec Byzance, ils reconnaissent l'autorité impériale, et assument des obligations militaires et économiques envers l'Empire, tout en restant maîtres de leur territoire. Les régions qu'ils gouvernent constituent ce que les sources de l'époque appellent les χῶραι de Romanie, par opposition aux thèmes de Byzance (2) (territoire de l'Empire, provinces soumises à l'administration byzantine). Ces « princes » vassaux reçoivent des missives impériales, des κελεύσεις (3), et non pas des chrysobulles, réservés en principe aux relations avec les pays indépendants de Byzance. Les Byzantins les désignent comme archontes de leur territoire, appelé, selon les habitudes en usage dans ces régions, *archontia* (en Arménie-Géorgie), *zoupania* (en Dalmatie), ou *pringkipaton* (en Italie) (4). Une liste de ces gouverneurs régionaux nous

CECAUMENI *Strategicon*, p. 71, 96 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 234, et t. II, p. 186 ; *De Ceremoniis*, p. 635 ; *P.G.*, t. CVII, col. 968-969 ; *ibid.*, t. CXIX, col. 797 ; THÉOPHANE, p. 473 ; *Vie de saint Grégoire le Décapolite*, éd. DVORNIK, p. 61 ; P. LEMERLE, *Philippes et la Macédoine orientale*, Paris, 1946, p. 132 ; *N. Hell.*, t. III, 1906, p. 200 (duc des *ethnikoi*) ; S. LAMPROS, *Catalogue of the Greek ms. on Mount Athos*, t. I, p. 60 ; D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 146, et n. 1 (t. à p.). Il faut rapprocher ces archontes des étrangers installés dans l'Empire, du *prôtosébastos* des Bulgares mentionné dans un document de la fin du XIIIe siècle (*N. Hell.*, t. VII, 1910, p. 44-45), et de la fonction désignée par PACHYMÈRE, II, p. 444, comme τιμὴ σεβαστότητος ἐπὶ Βουλγάροις.

(1) Des renseignements sur le statut de ces princes devenus « vassaux » de Byzance, et sur le mode de leur soumission nous sont fournis par CECAUMENI *Strategicon*, p. 95-96 (cf. les remarques de P. LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 59 sq. et 80), et par une lettre de Romain Lécapène, adressée à un améras d'Égypte (?) : *D.I.E.E.*, t. II, 1885, p. 408-409.

(2) Cf., à titre d'exemple, CECAUMENI *Strategicon*, p. 27, 103.

(3) *De Ceremoniis*, p. 686 sq., chap. 48 ; cf. à ce sujet, ST. RUNCIMAN, *The emperor Romanus Lecapenus and his reign*, Cambridge, 1929, p. 198 ; et surtout, F. DÖLGER, Das byz. Mitkaisertum in den Urkunden, *Byzantinische Diplomatik*, Ettal, 1956, p. 124, n. 45.

(4) Sur ces points, cf. surtout, *De Administrando Imperio*, t. I, p. 112, 144, 188 sq., et II, Commentaire des chapitres 27 et 43-44. Intéressante la mention des Σκλαβάρχοντες, *ibid.*, I, p. 128 ; THÉOPHANE, p. 473 = ZONARAS, III, p. 300 : ἄρχων Σκλαβηνῶν, mais en Hellade.

est fournie par le Porphyrogénète, à propos des usages de la chancellerie impériale, dans sa correspondance avec les étrangers, chefs de pays indépendants de Byzance ou soumis à l'autorité impériale (1). Leur présence dans cette liste montre d'une manière évidente qu'ils ne font pas partie des cadres administratifs de l'Empire, bien qu'ils portent souvent des titres nobiliaires byzantins ; il ne faut en aucune manière les confondre avec les fonctionnaires byzantins désignés également comme archontes d'une région ou d'une ville située dans les thèmes de Byzance, dans les provinces impériales.

La nature des sources d'après lesquelles nous connaissons l'existence des archontes, fonctionnaires byzantins en service dans les provinces, les sens multiples du terme archonte, le nombre et la diversité des services et des bureaux dont le responsable est désigné par le terme archonte (terme équivalent alors à *prokathèménos*, à *képhalè* ou à *katépanô* également employés dans ce cas) rendent difficile l'étude de la nature des fonctions assumées par l'archonte à la tête d'une région ou d'une ville. Notons seulement que le terme archonte désigne dans l'administration le chef, le responsable d'une branche formant une unité autonome sans rapport avec les autres services de même nature ou, dans le cas des archontes à la tête d'une ville, du même ressort géographique.

Avant d'interroger les sources sur la juridiction des archontes qui nous occupent ici, établissons une liste de ces fonctionnaires en suivant l'ordre chronologique de leur mention dans les sources : Sténa (détroits du Bosphore et détroits de l'Hellespont), Cherson, Malte, Crète, Chypre, Chaldie, Durazzo, Dalmatie, Hellade, Macédoine (?), Chios, Bulgarie, Lykostomion, Chrèpou, Bagénétia, Débeltos, Panion, Christoupolis (ou Chrysopolis), Thèbes, Athènes, Corinthe, Patras, Sinope, Palerme, Calaris, Rhodes, Strobylos (2),

(1) *De Ceremoniis*, p. 686 sq., chap. 48. Des sceaux dans G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 276, 311-312, 433, etc., et note sur ces archontes, p. 442-443.

(2) Cf. les mentions réunies dans *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 240 sq. ; à ajouter *P.G.*, t. XCIX, col. 917 *(Sténa-Abydos)*. NICÉPHORE, p. 44 ; USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 124 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 2, 1903, p. 232 *(Cherson)*. G. SCHLUMBERGER, Bulles inédites, *R.E.G.*, t. XIII, 1900, n° 203 *(Malte)*. USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 119 ; des sceaux appartenant à des archontes de Crète, dans *Ph.S.K.*, t. XVII (supplément), 1883, p. 152 *(Crète)*. USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 124 ; PHOTIUS, *Correspondance*, éd. VALETTAS, n° 213, p. 527 (= V. GRUMEL, *Regestes*, n° 534) ; *De Ceremoniis*, p. 657, 660 *(Chypre)*. USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 123 *(Chaldie)*. *Ibid.*, p. 124 *(Durazzo)*. *Ibid.*, p. 124, 126 ; *Corinth XII*, n° 2697 *(Dalmatie)*. N. BEES, Zur Sigillographie d. byz. Themen Peloponnes und Hellas, *Viz. Vr.*, t. XXI, 1914, p. 202 : archonte d'Hellade et Thibètôn ; K. KÔNSTANTOPOULOS, *Byz. Molybdoboulla*, n° 49, p. 16 ; G. SCHLUMBERGER, *Mélanges d'Archéologie byzantine*, t. I, Paris, 1895, p. 201 ; D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 145-146 (t. à p.) : faut-il expliquer le nom barbare du propriétaire de ce sceau, Dargeskabos, par une origine mardaïte, ces marins servant aussi en Occident, ou par une origine slave ? Dans ce dernier cas ce serait un archonte sclavène (THÉOPHANE, p. 473). *(Hellade)*. V. LAURENT, Sceaux byzantins, *E.O.*, t. XXVIII, 1928, p. 438-439, n° XIX (ni le premier

Rôsia (le port de la Tauride, près de Matracha) (1), Nauplie, Argos, Thessalonique (2), Skyros, Éphèse, Smyrne (3), et certaines villes non identifiées : Κριώταβρος (Κριώς-Ταῦρος), Αἰδιλῖται (plutôt peuplade), 'Αγ(ο)ύντ(ιον) (4). Cette liste, forcément incomplète, peut s'allonger considérablement par la publication de nouveaux sceaux ou un dépouillement complet des sources concernant ce sujet (5). Elle permet toutefois

éditeur, *E.O.*, t. IX, 1906, p. 215-216, ni V. Laurent ne proposent de date pour ce sceau mutilé) : la lecture Μακεδονίας reste incertaine *(Macédoine)*. PHOTIUS, *Lexicon*, dédicace *(Lykostomion)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 196 ; V. LAURENT, *Orghidan*, p. 110-111, n° 204 (sceau daté du IX^e^ siècle) *(Chios)*. G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*[2], t. I, p. 504-505 ; cf. ci-dessous, p. 87-89, l'interprétation de ce sceau, daté du IX^e^ siècle *(Bulgarie)*. *De Ceremoniis*, p. 657 ; N. SVORONOS, Recherches sur le Cadastre byz. : le cadastre de Thèbes, *B.C.H.*, t. LXXXIII, 1959, p. 72, n. 2 *(Chrèbou)*. D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 140-147 (t. à p.) *(Bagéneiia)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 112-113 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 111 *(Débeltos)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 114 ; on ne saurait dire d'après l'abréviation adoptée, pour le nom de la ville sur le sceau de son archonte, s'il s'agit de Chrysopolis, en face de Constantinople, ou de Christoupolis = Kavalla : la mention sur un sceau d'un chartulaire de Chrysopolis, B. PANČENKO, *op. cit.*, p. 102, fait plutôt penser à la ville du Bosphore ; notons cependant que la date de notre sceau, X^e^ siècle d'après Schlumberger, n'exclut pas une mention de Kavalla, qui acquiert à ce moment de l'importance *(Christoupolis)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 160 *(Panion)*. N. BEES, *op. cit.*, p. 204, n° 21 ; N. SVORONOS, *op. cit.*, p. 72. A rapprocher la mention de l'archonte de l'Hellade et Thibètôn, N. BEES, *op. cit.*, p. 202, n° 20 ; V. LAURENT, *Orghidan*, p. 127, n° 236 *(Thèbes)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 170 ; du même, Sceaux inédits, *R.E.G.*, t. VII, 1894, p. 319, n° 100 ; D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 64-65 (t. à p.) *(Athènes)*. *Corinth XII*, n° 2695, 2723 *(Corinthe)*. *Ibid.*, n° 2705 *(Patras)*. B. PANČENKO, *op. cit.*, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 2, 1903, p. 231-232 *(Sinope)*. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 215 *(Palerme)*. *Ibid.*, p. 222-224 ; et E. BESTA, *La Sardegna Medioevale*, Palermo, 1908-1909, p. 48-50 *(Calaris)*. G. SCHLUMBERGER, *Mélanges d'Archéologie*, Paris, 1895, t. I, p. 207 *(Rhodes)*. *Corinth XII*, n° 2727 *(Strobylos)*.

(1) N. LIKHAČEV, *Matériaux pour l'étude de la sphragistique byzantine et russe* (en russe), Pétrograd, 1928, p. 134-135 : sceau de Mouzalônissa, ἀρχόντισσα 'Ρωσίας ; cf. aussi G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 432-433. Pour l'attribution de ce sceau à la femme du prince russe Michel-Oleg, connu comme propriétaire d'un autre sceau mentionnant Μιχαὴλ ἄρχων Ματράχων, Ζιχίας καὶ πάσης Χαζαρίας, cf. A. SOLOVIEV, Domination byzantine ou russe au nord de la mer Noire à l'époque des Comnènes ?, *Akten d.XI. intern. byzant. Kongresses 1958*, Munich, 1960, p. 578-580 ; notre sceau est daté du XI^e^ siècle. Michel est, à notre avis, un de ces princes « vassaux » dont nous avons analysé le statut ci-dessus, p. 56 ; il porte le titre d'archonte, comme les autres gouverneurs de l'Ibérie, Géorgie, etc. (cf. *De Ceremoniis*, p. 687-688) ; son territoire englobe les régions qui figurent dans son sceau, d'où le nom de Rôsia est absent : il ne faut pas, à notre avis, lier les sceaux de Michel, archonte de Matracha, Zichie et de toute la Chazarie, avec le sceau de Théophanô Mouzalônissa, archontissa de Rôsia, ni chercher en la personne de cette dernière l'épouse d'origine byzantine de Michel-Oleg. A notre avis, Mouzalônissa est la femme d'un Mouzalôn qui n'est peut-être qu'un archonte de Rôsia ; il nous semble certain (nous en voyons la confir-

(Voir suite des notes, page suivante.)

quelques constatations : *a)* Les plus anciennes mentions nous présentent l'archonte à la tête d'une région ; les mentions de l'archonte de Cherson et de Durazzo qui semblent démentir cette constatation peuvent désigner le fonctionnaire dont la juridiction s'étend à l'ensemble des régions indiquées par le nom de leur centre : notons à ce propos que Durazzo et Cherson ont donné leur nom à des circonscriptions administratives entières. *b)* En revanche, les archontes des périodes récentes (xe-xie siècle) se trouvent à la tête de villes qui présentent une caractéristique commune : ce sont des villes maritimes, centres du commerce international pendant la période où elles se trouvent sous l'archonte qui porte leur nom. *c)* Toutes les mentions des archontes cités ne dépassent pas le xiie siècle : l'institution n'a pas survécu à l'occupation latine. *d)* Sauf l'archonte des Sténa de l'Hellespont, qui, sous le nom d'archonte d'Abydos, est attesté avec continuité du ve au xe siècle, les archontes à la tête d'une région ont une existence relativement courte. Ils sont d'une manière générale connus au ixe siècle. Ils ont un trait commun : ils sont à la tête des régions frontalières dont les liens avec Constantinople sont lâches

(Suite des notes de la page précédente.)

mation dans le nom du personnage, dans la date du sceau et dans la mention de Rôsia, qui ne peut être autre que la ville de ce nom) que nous avons là une mention de l'existence de ce fonctionnaire byzantin à la tête de cette ville-port, que Byzance a tenu, pour des raisons que nous examinerons plus loin, à contrôler directement.

(2) Sceaux d'un archonte de Nauplie et d'Argos, communiqués par le Père V. Laurent ; à remarquer que Nauplie et Argos ont formé dans le xiie siècle une circonscription à part, le *horion* de ce nom : sur la nature maritime de cette circonscription, cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 77, n. 5, et ci-dessous p. 277-279 ; signalons que nous connaissons des *horia* de : Thèbes, Athènes, Corinthe, Patras, villes attestées sous un archonte pendant les xie-xiie siècles. Pour Thessalonique, cf. ci-dessus (éparque), p. 48 ; sur l'*abydikos* de cette ville, cf. V. Laurent, *Orghidan*, p. 141, no 262.

(3) Skyros : acte inédit de Lavra (photo du Centre de Civilisation et d'Histoire byzantines, Sorbonne) ; Thessalonique, Éphèse (= Θεολόγος), Smyrne : sceaux communiqués par le Père V. Laurent.

(4) Sceaux communiqués par le Père V. Laurent ; la ville de Κριώταυρος rappelle étrangement le nom des deux bateaux κριὸς et ταῦρος employés dans l'antiquité : *Naumachica*, p. 66.

(5) Signalons que plusieurs sceaux appartenant à des archontes ne signalent pas le nom de leur poste (cf., à titre d'exemple, V. Laurent, *Orghidan*, Index, *s.v.* ἄρχων ; N. Likhačev, *op. cit.*, p. 134-135 ; G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 170 ; *Corinth XII*, no 2710, etc.) ; même habitude pour les *abydikoi* (cf. p. ex. V. Laurent, *op. cit.*, Index *s.v.* ἀβυδικός) ; pour les mentions sans précision géographique dans les documents, cf. N. Svoronos, *op. cit.*, Index *s.v.* ἄρχων et ἀβυδικός. Plusieurs sceaux portant des indications géographiques n'ont pu être identifiés (cf. p. ex. N. Bees, *op. cit.*, p. 205, no 22, et K. Kônstantopoulos, *Byz. Molybdoboulla*, p. 181, 185). Notons enfin que nous n'avons pas fait figurer dans cette liste les sceaux des archontes = princes « vassaux » de Byzance : tels p. ex. ceux de Dioclée (G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 433), de Hagios Stauros (*ibid.*, p. 276) et de Kolôneia (B. Pančenko, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. IX, 1904, p. 367 : le nom du propriétaire de ce sceau, Grégoire, nom typiquement géorgien, nous fait penser qu'il s'agit de Kolôneia d'Arménie et non pas de la ville voisine de Durazzo).

et dont le territoire, ceci est important, se trouve quelquefois entre des mains ennemies ; tel est le cas pour la Crète, pour Chypre, et évidemment pour la Bulgarie du IXe siècle. Remarquons que l'occupation d'un territoire byzantin par les ennemis de Byzance, occupation de courte ou de longue durée, ne suppose pas obligatoirement l'établissement de la part de l'occupant du contrôle de la mer qui baigne le territoire investi, surtout au moment et dans le cas où une flotte de haute mer, telle par exemple la flotte impériale, pouvait visiter les eaux territoriales de ces régions et contrôler ainsi la navigation et les communications internationales.

Essayons maintenant d'examiner les quelques sources narratives mentionnant les archontes-fonctionnaires en province, et de réunir les renseignements qu'elles nous fournissent sur leur juridiction. Nous avons analysé ailleurs (1) les fonctions de l'archonte des Sténa de l'Hellespont et du Bosphore (Abydos-Hiéron). A la tête d'une flottille composée d'au moins cinq dromons (retenons la nature des navires), il surveille le mouvement des bateaux vers Constantinople ou vers le Pont-Euxin. Il effectue le contrôle des voyageurs (contrôle des « passeports »), notamment de ceux qui se rendent à l'étranger, et des cargaisons afin d'empêcher l'exportation des articles prohibés et des armes. Bref il est chargé de la surveillance des eaux territoriales de l'Empire, pour employer un terme actuel, et du contrôle des communications maritimes avec l'étranger. La présence de cet officier à Abydos est signalée jusqu'à la fin du Xe siècle. Pour le Xe siècle, les archontes de Chrèpou et de Chypre sont mentionnés à propos des expéditions maritimes contre les Arabes de Crète, expéditions qui mobilisèrent toute la force navale de l'Empire. Notons que dix dromons sont fournis et équipés à l'occasion de ces expéditions par l'Hellade (2), circonscription dans laquelle se trouve Chrèpou, et que l'archonte de Chypre assume la même tâche que les commandants marins (3), le *Kibyrrhéôtès* (stratège du thème maritime des Cibyrrhéotes) et le *katépanô* des Mardaïtes d'Attalée (commandant du corps d'élite de la flotte thématique des Cibyrrhéotes). Il est, en outre, chargé d'empêcher le passage des suspects en Syrie ; il doit autrement dit contrôler les voyageurs, tâche, nous l'avons vu, exercée aussi par l'archonte des Sténa. De même l'archonte d'Athènes, appelé d'une manière éloquente Ἀθήναρχος (donc seul à porter le titre d'archonte de cette ville), est chargé de la délivrance de l'autorisation de voyage à des étrangers qui, venant d'Occident, se dirigent vers Constantinople après avoir fait escale au Pirée (4). Rappelons à ce propos qu'à Corinthe, où un archonte est mentionné, le fonctionnaire appelé par un texte hagiographique ὁ τὴν ἐπιμέλειαν τῶν λιμένων ἐπιτετραμμένος empêche, au moment

(1) *R.E.B.*, t. XIX, 1960, p. 239-252.
(2) *De Ceremoniis*, p. 653.
(3) *Ibid.*, p. 657 en rapport avec p. 660.
(4) *Vie de saint Mélétios*, éd. WASILIEVSKIJ, *Pravoslavnyi Palest. Sbornik*, VI, 1886, p. 32.

des invasions bulgares en Grèce, les navires se trouvant au Péloponnèse de se diriger vers l'Hellade (1). Enfin une taxe désignée d'une manière significative comme *archontikion*, sûrement du nom du fonctionnaire chargé de sa perception, grève les bateaux. Elle est mentionnée uniquement dans les actes concernant la navigation et le commerce maritime (2), elle est sans doute perçue au profit de l'archonte et de son service : rappelons à ce propos que parmi les tâches relevant de l'archonte des Sténa figurait une imposition perçue sur les navires, et versée par les ναύκληροι (3). Ajoutons à ces renseignements qu'outre le fait que l'archonte n'est connu que pour des régions ou des villes littorales (4), il porte quelquefois, à côté du titre d'archonte, un grade d'officier servant dans la flotte, notamment dans la flotte impériale. Il peut être drongaire, tels par exemple l'archonte de Malte et celui de Corinthe, ou *komès*, tel l'archonte d'Abydos, différence de grade qui n'indique que la différence des effectifs maritimes dont chacun de ces archontes dispose suivant l'importance du poste qui est le sien. Il faut seulement souligner ceci : les grades de drongaire et de *komès* portés par ces officiers sont en usage (nous le verrons à propos d'un passage des tactiques militaires de Léon VI) (5) uniquement dans la flotte impériale, relevant directement du centre, indépendamment des régions où elle stationne.

A la suite de ces constatations, il nous semble permis de dire que l'archonte d'une région ou d'une ville (port) est lié à la marine byzantine, et plus particulièrement à la sécurité et à la surveillance des eaux territoriales de l'Empire ; à la tête d'un service de police navale, il relève directement de Constantinople, comme le titre d'archonte le suggère ; il est indépendant des autorités provinciales des régions dans lesquelles il exerce ses fonctions. L'étude des officiers de diverses formations navales, commandants maritimes en service dans la flotte de bataille, nous aidera à éclaircir davantage la juridiction des archontes, leur place dans les cadres maritimes et leurs rapports avec Constantinople.

(1) *Vita S. Lucae jun.*, *P.G.*, t. CXI, col. 453.

(2) *R.E.B.*, t. XIX, 1960, p. 244, n. 29.

(3) H. Grégoire, *Inscriptions d'Asie Mineure*, nº 4, p. 5 ; et surtout Procope, *Historia arcana*, p. 152-154 ; H. Antoniadis-Bibicou, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, p. 85 et 244, considère cette obligation comme une *probatoria* versée au profit du fisc.

(4) Faut-il reconnaître dans l'ἀρχοντία πολιτείας mentionnée par Cecaumeni *Strategicon*, p. 40 (et P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 92-93) le terme désignant les fonctions d'un archonte à la tête d'une ville ? Son rôle présente aussi un aspect fiscal qui accompagne normalement les fonctions de contrôleur, qu'il exerce sûrement ; ceci doit lui conférer aussi une certaine juridiction judiciaire : notons que ce sont là des aspects des fonctions qu'exerce sûrement le fonctionnaire connu comme éparque de Thessalonique (cf. F. Dölger, *Schatzkammern*, nº 58, n. 6, et *Anal. Boll.*, t. XXXII, 1913, p. 266). Signalons cependant que ces aspects des fonctions de l'archonte sont possibles seulement dans le cas où l'endroit où il est en poste se trouve sous contrôle byzantin : nous le voyons en effet exercer ces fonctions au XI[e] siècle, quand il se trouve à la tête d'une ville qui, nous le verrons, est aussi dotée d'un bureau de douane : ci-dessous, p. 101-102.

(5) Cf. ci-dessous, p. 66 sq.

b. COMMANDANTS DES CIRCONSCRIPTIONS MARITIMES ET DES DÉTACHEMENTS DE LA FLOTTE PROVINCIALE

On cherchera en vain dans la terminologie militaire byzantine des termes propres à l'armée de mer, des titres et des grades appartenant uniquement aux cadres maritimes. La hiérarchie militaire en vigueur pour l'armée de terre est également en vigueur dans l'armée de mer, d'où la difficulté de distinguer un officier marin d'un officier de l'armée de terre et l'impossibilité quelquefois de se prononcer sur l'existence d'un district maritime ou sur la présence d'un détachement de la flotte dans tel ou tel endroit susceptible par sa situation géographique de bénéficier de la présence de détachements de l'armée de terre et de mer.

Nous avons examiné ailleurs (1) la valeur militaire des termes δροῦγγος-τοῦρμα-βάνδον, subdivisions du corps d'armée appelé θέμα, formées d'un nombre précis de soldats. Rappelons qu'à la tête du thème se trouve le stratège (στρατηγός), à la tête du *drouggos* le drongaire (δρουγγάριος), de la *tourma* le tourmarque (τουρμάρχης) et du *bandon* le comte (κόμης), et que ces subdivisions militaires ont fini par désigner les subdivisions territoriales de la circonscription administrative appelée également thème. Le commandant de chacune de ces subdivisions devint ainsi le responsable de l'administration civile et militaire de la région couverte par son détachement et englobée dans le thème. Ce procédé est valable pour l'administration des thèmes et terrestres et maritimes : seule l'indication πλώϊμος-πλευστικός (= maritime) qui accompagne parfois la mention d'un district ou d'un officier peut nous aider à éviter la confusion entre les cadres des armées de terre et de mer et entre les circonscriptions maritimes et terrestres. Cependant, en consultant soigneusement les sources concernant l'organisation provinciale et militaire de l'Empire pendant l'application du régime des thèmes, on constate quelques particularités caractéristiques, les unes de l'organisation de l'armée de terre et de l'administration des thèmes terrestres, les autres de l'armée de mer et des districts maritimes.

Ainsi remarquons-nous que le terme *drouggos*, subdivision militaire du corps d'armée θέμα, ne fut pas employé dans l'administration provinciale des thèmes terrestres pour désigner une subdivision territoriale de la circonscription θέμα. Le terme *drouggos* dans le langage militaire désigne soit un détachement naval d'un nombre fixe d'unités (2), soit un régiment de soldats de l'armée de terre. Le drongaire de l'armée de terre est le commandant de ce régiment pendant les manœuvres ou lors des opérations militaires.

(1) AHRWEILER, *Recherches*, p. 2 sq.

(2) Le martyre d'Aréthas, J. BOISSONADE, *Anecdota Graeca*, V, Paris, 1833, p. 53 : « Les navires ont été répartis en trois *drouggoi* » ; sur les termes *drouggos* et *drouggarios*, cf. J. KULAKOVSKIJ, *Viz. Vr.*, IX, 1902, p. 16-38 (en russe).

C'est un officier en exercice dans la circonscription, en l'occurrence le plus important après le stratège à l'état-major duquel il appartient (1), mais il n'est pas gouverneur d'un district précis faisant partie du thème, de la circonscription gouvernée par le stratège (2). Le thème terrestre se divise ainsi en *tourmai* et les *tourmai* en *banda* ou *topotèrèsiai*. Le *De Administrando Imperio*, source capitale pour l'étude de l'organisation de l'Empire, ne laisse aucun doute à ce sujet (3) et les autres sources le confirment pleinement.

En revanche, nous connaissons l'existence indiscutable de districts purement maritimes, circonscriptions de l'administration provinciale, placées sous des drongaires, désignés alors du nom géographique de leur circonscription : tels par exemple les drongaires de Kôs, de Sicile, de la Mer Égée, des Cyclades et des Douze Iles, du Kolpos, etc. (4). Les districts placés sous un drongaire sont soit des subdivisions territoriales d'un thème maritime, en l'occurrence de celui des Cibyrrhéotes (5), soit des circonscriptions administrativement et militairement autonomes qui, par leur étendue et par le nombre de leurs effectifs (moins importants que ceux du thème), n'ont pas constitué un thème mais une unité administrative et militaire inférieure, un *drouggos* ou plutôt un δρουγγαρᾶτον (6). Il est évident que des raisons géographiques et stratégiques ont dicté la création de ces unités administratives qui bénéficient de la même autonomie que le thème. Elles ont leur propre appareil administratif et militaire (7) et dépendent directement du pouvoir central. Remarquons à ce propos que Byzance, qui s'adapte continuellement à des circonstances complexes, procède pour son organisation intérieure d'une manière empirique. Elle adopte souvent des formes intermédiaires entre tel ou tel régime et applique des méthodes multiformes pour l'administration des régions présentant certaines particularités. Citons-en quelques exemples.

(1) Sur tous ces points, cf. les tactiques militaires, notamment celles de Léon VI, *P.G.*, t. CVII, col. 680 sq.

(2) La mention sur une inscription d'un drongaire de Kolôneia (cf. *Studia pontica*, II, p. 296 ; P. Triantaphyllidès, *Pontiaka*, Athènes, 1866, p. 114-115 ; *Ph.S.K.*, t. XVII, supplément, 1883, p. 135) n'infirme pas cette opinion. Le drongaire est en exercice dans cette région avant qu'elle ne soit érigée en thème : il est véritablement le chef de l'armée qui y stationne et peut aussi être désigné comme *dux* de cette région (cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 53 et n. 5).

(3) *De Administrando Imperio*, I, p. 236, 238, 240 ; *De Thematibus*, p. 41 ; Ibn Khordâdhbeh, *Journal asiatique*, t. LXVI, 1865, p. 480-482 ; et H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 81 sq.

(4) Cf. ci-dessous, p. 76-81.

(5) Cf. ci-dessous, p. 82-83.

(6) Terme rarement employé : cf. un exemple dans les tactiques de Nicéphore Ouranos, *Naumachica*, p. 77.

(7) Cf. p. ex. la mention d'un chartulaire des Douze Iles : D. Zakythinos, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 47 (t. à p.).

Des régions frontalières et montagneuses militairement gardées forment des *kleisourai* (1), unités territoriales de caractère fortement militaire, moins importantes que le thème. Des régions frontalières qui viennent d'être annexées à l'Empire forment souvent de petites unités administratives indépendantes, des *tourmai*, jusqu'à ce que leur étendue, augmentée aux dépens des ennemis voisins, leur permette de se constituer en thèmes ; telles sont par exemple au IXe siècle les *tourmai* de Lycaonie, de Pamphylie, des *Phoidératoi* (Galatie) (2), et les *kleisourai* de Cappadoce et de Charsianon, et, pour les districts maritimes qui nous intéressent ici, les drongariats de la Mer Égée, des Cyclades, du Kolpos, etc. Répétons qu'entre ces circonscriptions administratives et militaires et les thèmes la différence n'est que d'effectifs militaires et d'étendue géographique. La constitution d'une *tourma* ou d'une *kleisoura* indépendante pour les régions de l'intérieur, ou d'un drongariat pour les régions côtières, n'est qu'une étape de la constitution d'un thème. En effet, dès que la situation l'autorise, ces régions sont érigées en thèmes (3). C'est ce que nous verrons en examinant l'administration du Xe siècle.

Ainsi, pour la période qui nous intéresse (début de l'application du régime des thèmes), le seul thème maritime (πλώϊμον ou πλευστικόν (4), θέμα ou στρατηγίς) est celui des Cibyrrhéotes. Son étendue et le nombre de ses effectifs permettent cette désignation. L'ensemble de sa flotte est commandé par le stratège, alors amiral en chef, responsable aussi de l'administration civile de la région qui forme le thème-circonscription territoriale des Cibyrrhéotes. Les divers détachements de cette flotte, chacun selon son importance, sont commandés par des drongaires et des tourmarques, officiers marins subalternes du stratège et désignés chacun par le nom géographique de sa base, englobée dans la région qui constitue le thème des Cibyrrhéotes (5). Autrement dit, le stratège des Cibyrrhéotes exerce dans son thème les mêmes fonctions que ses collègues à la tête des thèmes terrestres, avec cette seule différence qu'il est, et lui seul aux VIIIe et IXe siècles, un commandant marin, un amiral et non un général, pour employer des termes modernes, en l'occurrence le plus important amiral de cette époque. Son rang élevé dans les *taktika* de dignités en témoigne.

(1) H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 80 sq. ; à remarquer que Constantin Porphyrogénète emploie le terme *kleisoura* pour désigner aussi les circonscriptions montagneuses des Arabes : *De Administrando Imperio*, I, p. 238.

(2) V. BENEŠEVIĆ, *Ranglisten*, p. 132-133 ; USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 124 ; PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 151 ; A. PERTUSI, *Costantino Porfirogenito, De Thematibus*, Vatican, 1952, tableau de l'administration provinciale selon les diverses sources, *taktika* des dignités, etc.

(3) « Maintenant le *drouggaraton* est devenu *stratègis* et le commandant en chef *(kèphalè)* s'appelle stratège » : *Naumachica*, p. 77 ; à comparer avec LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 997.

(4) Terme plus populaire et moins fréquent que *plo(ô)ïmos* : *Naumachica*, p. 77.

(5) Cf. ci-dessous, p. 81-85.

Le drongaire à la tête d'une circonscription administrative et militaire indépendante, circonscription alors maritime, exerce dans son district la même juridiction que le stratège dans son thème. Il ne diffère du stratège que par son infériorité dans la hiérarchie militaire. Autrement dit, les drongaires des VIII^{e}-IX^{e} siècles, exerçant leurs fonctions dans une circonscription de l'administration provinciale, assurent le commandement de la flotte stationnant dans la région qui forme cette circonscription et son administration civile. Ils dépendent, comme le stratège, directement de l'empereur, qui les nomme. Comme le stratège des Cibyrrhéotes, ce sont des officiers marins ; cependant leur flotte, vu l'étendue souvent limitée des régions qu'ils commandent et leur situation géographique (régions menacées et exposées aux attaques arabes), n'est pas construite obligatoirement sur place. Contrairement à la flotte du thème des Cibyrrhéotes, elle n'est pas équipée uniquement de marins originaires de leur circonscription. C'est une flotte plus provinciale que thématique. Les drongaires indépendants de la période qui nous intéresse ici sont ceux de la Mer Égée, du Kolpos et des Douze Iles ou des Cyclades, ce dernier n'étant connu que par les sceaux (1).

Les drongaires à la tête des circonscriptions maritimes indépendantes diffèrent de leurs collègues qui portent le même grade et sont comme eux officiers marins, mais ils se trouvent soit à la tête d'un détachement de la flotte d'un thème maritime (pour notre époque de celui des Cibyrrhéotes), tels par exemple les drongaires de Kôs et d'Attalée (2), soit à la tête de l'ensemble de la flotte d'un thème non maritime mais disposant d'un appui naval important justifiant la présence d'un drongaire, tel par exemple le drongaire de Sicile (3). Ces drongaires sont des officiers subalternes, dépendant du stratège du thème, et non pas directement de l'empereur, comme c'est le cas des drongaires qui sont à la tête des circonscriptions maritimes autonomes. Les sources les mentionnent parallèlement au stratège du thème dans lequel ils servent. Dans le cas où ils assument le commandement de l'ensemble de la flotte d'un thème non maritime, comme par exemple celui de Sicile, ils sont désignés du nom de ce thème. Notons à ce propos que seule la Sicile, à cause d'une part de sa situation géographique et d'autre part du rôle qu'elle joue dans les événements du VIII^{e} siècle (elle est la cible des flottes arabes appareillant de Tunis), dispose d'une flotte provinciale importante, placée de ce fait sous les ordres d'un officier marin supérieur, d'un drongaire. Les autres thèmes non maritimes, par exemple ceux de l'Hellade, de Céphalonie (4) (au X^{e} siècle) et du

(1) Cf. ci-dessous, p. 76-81.

(2) Cf. ci-dessous, p. 82-83.

(3) S. Borsari, L'administrazione del Tema di Sicilia, *Rivista storica italiana*, t. LXVI, 1954 : listes des fonctionnaires du thème, p. 158.

(4) Pour l'Hellade et Céphalonie, cf. ci-dessous, p. 84.

Péloponnèse (1), disposent de flottilles moins importantes : elles sont placées sous les ordres d'officiers inférieurs mais appartenant aux cadres de l'armée des thèmes, les tourmarques, désignés également du nom du thème dans lequel ils servent sous les ordres du stratège de ce thème ; ils commandent en effet l'ensemble des effectifs maritimes dont dispose le thème.

L'étude des *taktika* des dignités, et surtout pour notre période celle du *taktikon Uspenskij*, qui reflète la situation de l'administration provinciale au début du IX[e] siècle, nous aidera à mieux préciser le rôle et la juridiction de ces commandants maritimes, et à découvrir les régions dans lesquelles ils servent ; ce qui nous permettra par la suite de dresser un tableau de l'administration maritime de l'Empire pendant la période de l'établissement du nouveau régime des thèmes. Mais avant d'aborder cette question, examinons un autre aspect des fonctions des divers commandants de l'armée de mer. Essayons de voir quels sont les cadres du commandement de la flotte en action. Autrement dit, essayons de préciser le rôle de chaque officier marin dans la flotte de bataille.

c. Les officiers de la flotte de bataille

L'étude du commandement de la flotte de bataille nous conduit à l'examen du rôle des cadres de la flotte impériale, la flotte de combat par excellence. Rappelons à ce propos que la flotte impériale n'assume que des tâches purement militaires ; c'est une flotte de haute mer prête à intervenir en n'importe quelle partie de l'Empire, même contre les bases étrangères et contre le gros des flottes ennemies effectuant non pas de simples raids pirates, mais des opérations importantes visant à la conquête des régions attaquées. Autrement dit, la flotte impériale est le pendant maritime des *tagmata*, troupes de choc de l'armée de terre. Son organisation et son commandement sont calqués sur ceux-ci (2). Elle n'est pas affectée à tel ou tel point précis du littoral impérial. Bien que ses détachements puissent quelquefois stationner en province comme ceux des *tagmata*, elle reste à l'entière disposition du pouvoir central. Le gros de ses effectifs, lorsqu'elle n'est pas en action, stationne à Constantinople même. Son importance varie selon la situation militaire de chaque période : elle est considérable pendant les périodes de guerre. C'est alors une flotte principalement offensive mise au service d'une politique d'expansion et qui peut s'opposer aux projets expansionnistes des ennemis de l'Empire. Dans sa tâche, elle est souvent renforcée par les flottes thématiques et provin-

(1) A. Bon, *Le Péloponnèse byzantin, jusqu'en 1204*, Paris, 1951, liste des fonctionnaires.

(2) A remarquer que l'*officium* du drongaire du *ploïmon*, chef de la flotte impériale, suit dans sa composition les *officia* de divers domestiques des *tagmata* impériaux : Philothée, *Klètorologion*, p. 140.

ciales (1), dont les cadres, les commandants de districts maritimes et de détachements régionaux, deviennent alors des marins qui, chacun selon son grade et ses compétences, assument le commandement des escadres en action, dans des opérations qui se déroulent souvent en dehors de leur circonscription (2) et sous les ordres de commandants en chef qui ne sont pas obligatoirement ceux des flottes régionales.

Pour l'étude du commandement de la flotte de guerre en action (flotte impériale ou flottes régionales), nous disposons comme source principale des tactiques militaires traitant de l'art du combat sur mer et connues sous le nom de Ναυμαχικά (3). Elles sont moins nombreuses et de rédaction sensiblement plus récente que les tactiques concernant l'art du combat sur terre. L'empereur Léon VI le Sage, à qui nous devons un traité militaire riche et bien documenté, ouvrant le chapitre sur les batailles navales et la guerre sur mer en général, note : « En ce qui concerne les combats navals, nous n'avons rien trouvé d'établi et de constitué dans les anciennes tactiques militaires. » Encore une preuve du peu d'importance de la flotte dans l'organisation militaire de l'Empire à l'époque protobyzantine. Ainsi Léon VI se contente, comme il le dit, de répéter sur ce sujet ce qu'il a glané dans ses diverses lectures et ce que les amiraux (= πλόϊμοι στρατηγοί) de son temps lui ont appris (4). Il nous offre ainsi une codification des connaissances maritimes de son temps, et (ce qui rend son œuvre particulièrement intéressante pour nous) adaptées aux besoins et à la situation de son époque, qui est celle des guerres sur mer contre les Arabes et contre les Russes. Des paragraphes entiers sont consacrés aux habitudes maritimes de ces peuples. La compilation de Léon VI traite aussi de questions techniques, la construction des navires, leur armement, leur équipement et leur entretien (5), le commandement des bâtiments de guerre et leur disposition pendant les batailles et lors des harcèlements de l'ennemi, les principes d'une bonne direction des opérations suivant les circonstances, les stratagèmes et les ruses à employer, les pièges à éviter. Bref l'œuvre de cet empereur constitue le parfait *vademecum* du commandant en chef de la flotte ; il a été repris par Nicéphore Ouranos, dont le traité sur les guerres navales n'est que l'œuvre de Léon VI transposée en langage populaire (6), utile donc

(1) Les grandes expéditions de l'époque, notamment contre les Arabes de Crète, rassemblent toutes les formations navales de l'Empire : cf. ci-dessous, p. 111-114.

(2) La flotte des Cibyrrhéotes et des autres thèmes opère dans les mers Ionienne, italiennes, dans la Propontide, contre la Crète et dans le Pont-Euxin : cf., à titre d'exemple, THÉOPHANE, p. 410, 419, 432, 447, 455 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 79, etc.

(3) A. DAIN, *Naumachica*, Paris, 1943 ; cf., aussi, ci-dessus, p. 45, n. 1.

(4) *Naumachica*, p. 17.

(5) Sur ces points cf. ci-dessous, Appendices I-II.

(6) *Naumachica*, p. 79 sq. Nicéphore Ouranos reprend dans ses tactiques, outre l'ouvrage de Léon VI, ceux de Syrianos Magistre et du Ps.-Maurice, en les transposant aussi en langage populaire.

pour l'étude de divers termes maritimes. Bien que ces traités ne concernent qu'indirectement le rôle précis de chaque officier marin et ne traitent qu'occasionnellement de la hiérarchie en vigueur dans l'armée de mer, ils demeurent une source capitale pour l'étude de la science maritime chez les Byzantins. Nous les utilisons ici, ainsi que les traités du même genre, en les complétant bien entendu par les renseignements épars que les autres sources nous fournissent, pour étudier le commandement de la flotte de bataille, et plus particulièrement les fonctions des officiers marins en service dans les diverses formations navales dont dispose l'Empire, après la réforme qui l'a doté d'un appareil maritime régional permanent.

Un passage des tactiques militaires de Léon VI, dans lequel est explicitement soulignée la différence entre la flotte impériale (centrale) et celle des thèmes (provinciale et thématique), peut, à la lumière des autres sources, aider à préciser les cadres en service dans telle ou telle formation navale. L'empereur s'adressant au commandant en chef (τῆς ναυτικῆς δυνάμεως στρατηγός) (1) de la flotte en action note : « Tu nommeras des chefs de détachements (archontes) à la tête d'une escadre composée de trois ou cinq dromons (retenons la sorte de navire) ; tu placeras l'archonte appelé comte *(komès)*, qui tient le rang d'un ναύαρχος (commandant d'un détachement) et qui sera sous tes ordres : et ceci en ce qui concerne la flotte impériale. Quant à la flotte des thèmes » (des provinces en général), poursuit l'empereur, « seront désignés (et non « tu nommeras ») des drongaires, des tourmarques qui se placeront sous les ordres du stratège (du thème)... ; je n'ignore point », continue Léon VI, « que dans le passé (ποτὲ τοῖς ἄνω χρόνοις, sans autre précision), à l'exemple de la flotte impériale (centrale), les commandants en chef de la flotte des provinces (τῶν θεμάτων πλόϊμοι στρατηγοί) (2) s'appelaient drongaires (donc le titre du commandant en chef de la flotte impériale est celui de drongaire), et leurs subalternes simplement comtes *(komètès)* et *kentarchoi* (3) ; mais actuellement le service des drongaires a acquis le rang de stratégie (στρατηγίδα ἀρχήν) et suit les subdivisions de ce commandement (ταῖς στρατηγικαῖς καταμερίζεται τάξεσι). » Autrement dit, les commandements indépendants de la flotte des provinces placés jusqu'alors sous des drongaires sont érigés en thèmes maritimes ; leur circonscription se divise en *tourmai* et en *banda* comme les circonscriptions de tous les thèmes de l'Empire, leurs effectifs militaires, armée de terre ou de mer, sont placés sous les ordres d'officiers soumis au stratège, drongaires et tourmarques. Soulignons que les drongaires subalternes du

(1) *P.G.*, t. CVII, col. 997. *Naumachica*, p. 23, et le texte de NICÉPHORE OURANOS, *ibid.*, p. 76.

(2) Les termes thème et stratège pris, l'un dans son sens géographique = province, l'autre dans son sens général = commandant en chef. NICÉPHORE OURANOS, *Naumachica*, p. 77, donne : « stratèges des *pleustika thémata* ».

(3) Sur *komès* — comte = commodore, et *kentarchos* = capitaine du navire, cf. les renseignements des *Naumachica*, p. 25.

stratège du thème n'ont rien à voir avec les commandants indépendants de la flotte des provinces qui existaient, comme l'affirme Léon VI, avant l'érection de leur commandement en thème, ni avec le commandant en chef de la flotte impériale, qui continue à porter le titre de drongaire, mais est désigné, justement pour éviter toute confusion, comme drongaire du *ploïmon*, et plus exactement du βασιλικὸν πλό(ω)ϊμον (1) — de la flotte impériale.

De ce passage capital retenons les points suivants : *a.* La réorganisation des forces navales de Byzance est déjà effectuée sous le règne de Léon VI. Elle consiste, entre autres (nous l'examinons ci-dessous à l'aide des autres sources de l'époque) (2), en l'érection des commandements de la flotte des provinces en thèmes, placés sous des stratèges (3). Cette mesure entraîne la création de nouvelles flottes thématiques et la disparition des drongaires, commandants en chef indépendants. *b.* Pour la période antérieure à Léon VI, les officiers de la flotte des provinces et du centre portaient les titres suivants dans l'ordre de leur importance : drongaire (commandant en chef d'un détachement), comtes-*komètès* (commandants des flottilles composées de trois à cinq dromons et appartenant aux effectifs commandés par le drongaire), *kentarchoi* (commandants, selon les tactiques maritimes, d'un navire, d'un dromon) et *prôtokarabos* (chef pilote du bateau). Ces titres sont restés en vigueur après la réorganisation de la flotte par les premiers Macédoniens que nous examinerons en temps voulu, et seulement dans la flotte impériale. Ils ont été abandonnés, sauf bien sûr ceux de *kentarchos* et de *prôtokarabos*, par la flotte régionale (thématique et provinciale), dont les cadres, calqués sur ceux de la flotte des Cibyrrhéotes existant dès avant la réforme macédonienne, sont les suivants : *a.* Dans le cas d'un thème maritime : stratège du thème ayant sous ses ordres des drongaires, commandants des effectifs militaires formant un *drouggos*, subdivision militaire du thème, et des tourmarques, à la tête d'une subdivision militaire inférieure au *drouggos*, la *tourma* (4). Le stratège du thème maritime étant gouverneur général de la circonscription gardée par ses effectifs militaires, région qui est désignée comme thème, ses subalternes, nous l'avons vu, se trouvent à la tête des subdivisions territoriales et militaires du thème maritime. Ils peuvent être désignés comme drongaires ou comme tourmarques de telle ou telle région faisant partie du thème dans lequel ils servent sous les ordres du stratège,

(1) Une première mention de la flotte impériale par GÉNÉSIOS, p. 37 : τὸ ναυτικὸν ἅπαν... πλὴν τοῦ βασιλικοῦ κληθέντος, à propos de la révolte de Thomas.

(2) Cf. ci-dessous, p. 97 sq.

(3) *P.G.*, t. CVII, col. 997 : εἰς στρατηγίδα ἡ ἑκάστου τῶν δρουγγαρίων ἀρχὴ ἀναθέδηκεν ; *Naumachica*, p. 24 ; et NICÉPHORE OURANOS, *ibid.*, p. 77.

(4) Thème = unité militaire d'un nombre d'hommes fixe (cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 2 sq.) ; le stratège commande cette unité qui indique ici un contingent maritime : « ἐπὶ δὲ τῶν θεματικῶν δρομόνων καὶ δρουγγάριοι ἐπιστήσονται καὶ τουρμάρχαι καὶ αὐτοὶ τῷ στρατηγῷ ὑποταγήσονται » : *Naumachica*, p. 24, et p. 77.

qui les a nommés. *b.* Dans le cas de la flotte provinciale, c'est-à-dire de la flotte d'appui des thèmes non maritimes, selon l'importance des effectifs maritimes stationnant dans chaque thème terrestre disposant d'un littoral, nous avons des drongaires (effectifs importants) ou des tourmarques (détachements modestes) désignés chacun du nom du thème dans lequel ils servent, étant donné qu'ils sont, comme nous l'avons auparavant souligné, les commandants de l'ensemble des effectifs maritimes attachés au thème. *c.* Dans le cas d'une base navale indépendante, quant à son administration, des autorités provinciales appartenant au régime des thèmes, nous avons toujours l'archonte (éparque), désigné par le nom géographique de la base : il est le commandant du détachement attaché à cette base, détachement qui exerce avant tout le rôle de police navale du lieu ; c'est un officier « d'active » et, en tant que tel, il porte souvent dans sa titulature, à côté du titre d'archonte, un grade de la hiérarchie militaire. Selon l'importance de ses effectifs, il est drongaire, tels par exemple ceux de Malte et de Corinthe, ou comte *(komès)*, comme celui d'Abydos. Remarquons que nous avons là des grades portés par les officiers de la flotte impériale ; en effet, nous l'avons souligné auparavant, l'archonte à la tête d'une base navale autonome dépend directement du centre (1).

Contrairement aux cadres de la flotte régionale (flotte des thèmes maritimes, flotte provinciale ou flotte affectée aux grandes bases frontalières), les cadres de la flotte impériale-centrale ne peuvent pas porter dans leur titulature d'indication géographique. Ce ne sont pas des commandants de districts ou de bases maritimes, mais des officiers servant dans la flotte de bataille. Chacun selon son grade commande un nombre précis d'unités de guerre (les tactiques militaires sont claires à ce sujet). Ils sont désignés, ainsi que leur commandant en chef, le drongaire de la flotte impériale, simplement comme *ploïmoi* ou τοῦ πλοΐμου. Ainsi le commandant en chef du seul *tagma* maritime de l'Empire (de la flotte désignée comme impériale) porte le titre de drongaire du *ploïmon*. A l'exemple des commandants des *tagmata* de l'armée de terre, il dispose d'un état-major uniquement composé de militaires, et comprenant un *topotèrètès* du *ploïmon* (lieutenant du drongaire), un chartulaire du *ploïmon* chargé du recrutement des équipages, et un *prôtomandatôr* (2). Sous ses ordres, sont placés les officiers commandant les unités de sa flotte, les comtes *(komètés)* désignés comme *ploïmoi* (3), les *kentarchoi* et les *prôtokaraboi.* Ajoutons que dans toutes les formations navales sans exception (flottes centrale, impériale ou régionale, thématique et provinciale) les officiers inférieurs à la tête d'un bâtiment de guerre (capitaine et chef pilote) s'appellent toujours *kentarchoi*

(1) Cf. ci-dessus, p. 61-62.

(2) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 140 ; mention des chartulaires par J. BURY, *Administrative System*, p. 110.

(3) Cf. ci-dessous, p. 75-76.

et *prôtokaraboi*. Leur présence parmi les officiers en service dans les thèmes maritimes constitue, comme le souligne explicitement Philothée (προστίθεται γὰρ αὐτοῖς, c'est-à-dire aux stratèges maritimes, κένταρχοι καὶ πρωτοκάραβοι) (1), la seule différence entre les cadres et l'état-major d'un thème terrestre et d'un thème maritime.

Essayons maintenant de voir comment cette organisation maritime militaire et administrative s'applique dans la pratique. Pour le VIII^e^ et le début du IX^e^ siècle, nous interrogerons une source capitale pour l'organisation intérieure de l'Empire, le *taktikon* des dignités connu sous le nom de son éditeur comme *taktikon Uspenskij* (2).

C. L'ORGANISATION DU IX^e^ SIÈCLE D'APRÈS LE « TAKTIKON USPENSKIJ » ET LES SCEAUX

Le *taktikon Uspenskij*, rédigé au lendemain de l'iconoclasme (3), présente dans son ensemble un tableau de l'administration byzantine en vigueur pendant la période trouble et mal connue des querelles des images. Il nous fournit le reflet de l'administration avant la réforme des Macédoniens. Ses renseignements, en ce qui concerne l'organisation maritime, sont éclairés par le passage des tactiques de Léon VI concernant la période antérieure à son règne. Il est significatif que le *taktikon Uspenskij* soit l'unique source de ce genre qui mentionne l'archonte à la tête d'une région. Ce fonctionnaire disparaît des *taktika* de l'époque macédonienne, bien qu'il continue à être mentionné par les autres sources. Il nous semble évident qu'il faille rapprocher la disparition de l'archonte régional des *taktika* des dignités du X^e^ siècle, d'une part de la situation de cette époque et de l'histoire des régions qui bénéficiaient auparavant de la présence d'un archonte, et d'autre part de la réorganisation de l'administration centrale de la marine effectuée sous les Macédoniens : cette réorganisation consiste, entre autres, en la création du bureau de la marine impériale placé sous le drongaire de la flotte. Les officiers relevant de ce bureau, et non pas directement de l'empereur, ne figurent plus nominalement dans les *taktika* des dignités.

L'ARCHONTE RÉGIONAL

Le *taktikon Uspenskij* mentionne l'archonte de Crète, de Chaldie, de Dalmatie, de Chypre, des archontes (au pluriel) de Durazzo et de Cherson. Si la lecture ἄρχων

(1) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 139.

(2) *I.R.A.I.K.*, t. III, 1898, p. 98-137.

(3) Cf. G. OSTROGORSKIJ, Taktikon Uspenskij und Taktikon Beneševič, Zur Frage ihrer Entstehungszeit, *Zbornik radova*, t. II, 1953, p. 40 sq. La datation de cette source est fort discutée : on la place entre les années 842-856, à l'exception de ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, Thessalonique, 1937-1939, p. 236-237, qui la date du début du IX^e^ siècle.

et ἄρχοντες est bonne, on ne saurait dire si le terme archonte, employé au singulier pour certaines régions et au pluriel pour d'autres, indique la même sorte de fonctionnaire. La mention de Cherson, ville jouissant d'un régime administratif particulier, sous des archontes (et non sous un archonte), ferait penser que la mention ἄρχοντες de telle ville (et non région) indique le corps des fonctionnaires locaux, de juridiction « municipale ». S'il en est ainsi, il faut conclure que Durazzo jouissait du même statut que Cherson, ce qui n'est pas confirmé par ailleurs. Cependant le fait que les archontes de Durazzo et de Cherson soient mentionnés à côté de fonctionnaires incontestablement maritimes (par exemple le drongaire de la Mer Égée), que ces deux villes soient connues par ailleurs comme bases navales (1), et que surtout un archonte de Cherson soit connu au VII^e siècle indépendamment et parallèlement aux autorités municipales de cette ville placées sous le πρωτοπολίτης ou πρωτεύων (2) (qu'il ne faut pas confondre avec l'archonte), inciterait à penser que Cherson et Durazzo jouissaient, du fait de leur importance dans le monde byzantin du IX^e siècle, de la présence d'une flotte composée de plusieurs escadres, chacune placée sous un archonte et chargée de la surveillance d'une partie précise du littoral étendu de ces régions frontalières.

Cherson et Chaldie dans le Pont-Euxin, la Crète et Chypre dans la Méditerranée orientale, la Dalmatie et Durazzo dans l'Adriatique, constituent les postes de la frontière maritime de Byzance. Il est normal qu'ils soient confiés à des officiers nommés par le centre et qu'ils soient gardés par des formations navales armées et envoyées par les autorités constantinopolitaines, qui se réservent le contrôle de la frontière maritime de l'Empire. Des escadres de la flotte centrale surveillent les eaux de ces régions, même si leur territoire se trouve aux mains des ennemis, comme c'était le cas pour la Crète et pour Chypre. Ainsi ne faut-il pas s'étonner de la mention simultanée dans la même source, le *taktikon Uspenskij*, de l'archonte et du stratège, ou du duc, de la même région (3). Le stratège ou le duc assume le commandement de l'armée de terre, et quand ces régions constituent des thèmes, elles sont partie intégrante du territoire byzantin, et le stratège est leur gouverneur général, tandis que l'archonte se trouve à la tête de l'escadre qui y stationne, ou qui est chargée de surveiller la mer environnante. Autrement dit, l'archonte

(1) Cf. ci-dessus, p. 12, n. 4, et ci-dessous, p. 90.

(2) A ce propos relevons les mentions de fonctionnaires municipaux parallèlement à l'archonte : NICÉPHORE, p. 44 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 123 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 184, et II, p. 155, archonte mentionné avec les πατέρες τῆς πόλεως ; sur les fonctions municipales des *prôteuontés*, *prôtopolitai* et *patérés* de la ville, cf. F. DÖLGER, Die frühbyzantinische und byzantinische beeinflusste Stadt, *Atti del III° Congresso intern. di Studi sull'alto medioevo*, Spoleto, 1959, p. 77-87 ; et J. KEIL-A. PREMERSTEIN, *Denkschriften d. Wiener Akad.*, t. LIV, 1911, p. 126, n° 231 : sur les *prôteuontés*.

(3) P. ex. le *taktikon Uspenskij* mentionne parallèlement aux archontes les stratèges de : Durazzo, Crète, Klimata (Cherson), et le duc de Chaldie.

régional n'appartient pas aux cadres de l'administration provinciale (thématique) ; il est en service dans les provinces, mais il dépend de Constantinople. On comprend ainsi pourquoi chaque archonte figure nominalement dans le *taktikon Uspenskij*, chacun ayant un rang propre, selon l'importance de son détachement et du poste où il est assigné. Les archontes ne figurent pas comme groupe d'officiers (archontes, sans précision géographique), comme c'est le cas de ce même *taktikon* pour les *komètés ploïmoi*, subalternes des drongaires (du *ploïmon*, de la Mer Égée, du Kolpos), et pour les tourmarques *ploïmoi*, subalternes des stratèges du thème (maritime ou non) dans lequel ils servent.

Les drongaires et les comtes du « ploïmon »

I. *Le drongaire du « ploïmon »*. — On considère généralement que le drongaire du *ploïmon*, commandant suprême de la flotte impériale et constantinopolitaine, existait, sinon dès le VIIe siècle, sûrement au cours du VIIIe et à la suite de la réforme qui fit une distinction entre la flotte constantinopolitaine et celle des provinces (1). Cependant le fait que le *taktikon Uspenskij* soit la première source à mentionner explicitement ce haut commandant marin nous oblige à réexaminer cette question.

Nous avons vu qu'au cours du VIIe siècle, et précisément à partir du moment où Byzance a été obligée d'entretenir régulièrement une flotte de guerre (c'est-à-dire après les succès arabes de la seconde moitié du VIIe siècle), le commandant des flottes construites par Constantinople et chargées de grandes expéditions est soit l'empereur lui-même (p. ex. Constans II lors du désastre de Phœnix), soit le stratège des ῥωμαϊκὰ πλοΐματα qui n'est autre que le stratège des *karabisianoi*, commandant suprême de la flotte d'intervention dont dispose à ce moment Byzance (2). La dissolution par Léon III du commandement des *karabisianoi* conduit à l'éclatement de la flotte de guerre, qui dorénavant est divisée en plusieurs escadres à commandement autonome et affectées aux régions côtières de l'Empire. Ainsi ont été créés le thème des Cibyrrhéotes, les divers drongariats indépendants et les flottes d'appui de divers thèmes terrestres.

Dans la nouvelle organisation la mer constantinopolitaine bénéficia certainement de la présence d'un détachement plus ou moins important chargé de sa surveillance et de sa défense. La mention d'un archonte d'Abydos, attesté sans interruption depuis le Ve siècle (3), et la distinction, lors de la révolte de Thomas, entre la flotte des thèmes (= provinces) et la flotte impériale (= de Constantinople), en témoignent (4). Il est alors

(1) J. Bury, *Administrative System*, p. 109 ; R. Guilland, *Le drongaire*, p. 340 sq.

(2) Ci-dessus, p. 19-31.

(3) H. Ahrweiler, Les fonctionnaires et les bureaux maritimes à Byzance, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 239 sq.

(4) Génésios, p. 35 ; Théophane continué, p. 55, en rapport avec p. 64.

vraisemblable que le commandant de la flotte impériale constantinopolitaine portait dès lors le titre de drongaire du *ploïmon*, bien que les sources de l'époque ne signalent nullement son existence. Il est évident que la mention d'un chartulaire du *ploïmon* dans la *Vita* de saint André le Salos (1) à propos d'événements du V^e siècle ne peut pas être invoquée comme preuve de l'existence du drongaire du *ploïmon* et de son état-major à cette haute époque, la rédaction de ce texte hagiographique n'étant pas antérieure au X^e siècle (2). Par contre, le fait que les grandes expéditions maritimes du VIII^e et du début du IX^e siècle se déroulaient d'habitude sous le commandement du stratège des Cibyrrhéotes, l'officier marin le plus élevé de l'époque, et avec la participation des flottes provinciales (3) (après le siège de 717, et jusqu'à la perte de la Crète, Constantinople ne semble pas avoir mis en chantier de flotte importante), nous oblige à douter de l'existence du drongaire du *ploïmon* dès cette date, étant donné que cet officier dès son apparition s'est trouvé en rapport avec l'armement des flottes constantinopolitaines et les grandes expéditions qu'elles effectuent. Il est le chef suprême du seul *tagma* maritime de l'Empire, qui a comme base, comme tous les autres *tagmata*, la capitale. Il devient alors également responsable de la garde navale de Constantinople, exercée par un détachement de ses effectifs.

S'il en est ainsi, il faut considérer le drongaire du *ploïmon* comme une création du début du IX^e siècle et datant plus précisément d'après la perte de la Crète (826-827). Il a peut-être été créé par Michel II (820-829), qui a construit la première grande flotte constantinopolitaine (après 717) envoyée contre les Arabes de Crète (4) ; ou par Théophile (829-842), constructeur de grandes flottes envoyées surtout contre les Arabes de Sicile (5). On comprend facilement l'importance que le drongaire du *ploïmon* acquit sous les premiers Macédoniens, dont la politique militaire est marquée par la construction successive de flottes à Constantinople, flottes chargées des opérations contre les Arabes

(1) *P.G.*, t. CXI, col. 849 ; un sceau d'un chartulaire du *ploïmon* daté du VIII^e-IX^e siècle, dans B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. IX, 1904, p. 386.

(2) H. G. BECK, *Kirche u. Theologische Literatur im byz. Reich*, Munich, 1959, p. 490, 567-568.

(3) THÉOPHANE, p. 410, 424, 445, 455, 465 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 76-77, 79.

(4) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 81 ; SYMÉON MAGISTRE, p. 624 ; il nous semble probable qu'Ôoryphas, l'amiral de Michel II qui en 828-829 effectua une expédition contre les Arabes de Crète à la tête du *sarakontarios stratos* — marins ainsi appelés pour avoir reçu chacun la forte rémunération de quarante nomismata — est le premier drongaire du *ploïmon* ; sur l'expédition d'Ôoryphas, cf. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 61.

(5) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 127-137, 143-144 ; remarquons cependant qu'Ôoryphas désigné alors comme drongaire de la veille et non pas du *ploïmon* (est-ce là une imprécision des sources, le drongaire de la veille étant à ce moment le drongaire par excellence ?) se trouve à la tête de la flotte impériale opérant dans le Pont-Euxin : THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 136 ; GÉNÉSIOS, p. 61.

de Crète et de Sicile, et contre les Russes, dont l'apparition dans les eaux constantinopolitaines date de cette époque (1). Jusqu'à ce moment le drongaire du *ploïmon* se contentait vraisemblablement du commandement de l'escadre constantinopolitaine, et de la garde navale de la capitale qui, avant la création de ce fonctionnaire (sans doute jusqu'à la fin du VIII[e] siècle), était probablement assumée par l'éparque de la ville dans le bureau duquel figure le *parathalassitès* (2). Autrement dit, Constantinople aurait continué à être maritimement administrée selon l'ancien régime, à l'exemple des grandes bases de l'Empire placées, nous l'avons vu (3), sous leur éparque-archonte. A l'appui de cette hypothèse, ajoutons que la mention simultanée, dans le *taktikon Uspenskij*, des drongaires du *ploïmon* et du Kolpos (4) empêche d'accorder à ce dernier, comme le fait Bury (5), le commandement de la mer constantinopolitaine, bien que certains textes de l'époque protobyzantine laissent entendre que le nom de Kolpos était employé pour désigner une partie de la Propontide (6).

Le drongaire du *ploïmon* tient dans le *taktikon Uspenskij* un rang modeste. Il est l'amiral de la flotte par excellence, c'est-à-dire certainement celle de Constantinople. Chef de la flotte stationnant dans la capitale, il porte le haut grade de drongaire, mais ses effectifs sont inférieurs à ceux du stratège des Cibyrrhéotes et même à ceux de l'archonte de Crète, mentionnés à un rang plus élevé que lui. En effet, il ne faut pas oublier que le *taktikon Uspenskij* a été rédigé au moment d'une grande expédition contre les Arabes de Crète (7). Il est normal que l'amiral de cette île dispose d'effectifs exceptionnellement importants. La juridiction du drongaire du *ploïmon*, qui tient dans le *taktikon Uspenskij* un rang un peu plus élevé que les autres drongaires, doit s'étendre à la flotte constantinopolitaine, surveillant la Propontide, avec Abydos et Hiéron comme points d'attache. Les comtes *(komètés)* d'Abydos et de Hiéron, désignés aussi comme archontes de ces postes, étant donné le contrôle maritime qu'ils y exercent, sont des officiers subalternes du drongaire de la flotte constantinopolitaine, du drongaire du *ploïmon*. Ils n'ont pas le droit de figurer nominalement dans un *taktikon* des préséances,

(1) Ci-dessous, p. 87, n. 1.

(2) H. AHRWEILER, Les fonctionnaires et les bureaux maritimes à Byzance, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 246 sq.

(3) Ci-dessus, p. 48.

(4) Sur cet officier, cf. ci-dessous, p. 79-81.

(5) J. BURY, *Administrative System*, p. 110.

(6) PROCOPE, *De Aedificiis*, I, 5, p. 27-33, où Κόλπος désigne la Corne d'Or ; A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Varia sacra*, Saint-Pétersbourg, 1909, p. 2 ; G. ANRICH, *Hagios Nikolaos*, Leipzig-Berlin, 1913, t. I, p. 357.

(7) Cf. H. AHRWEILER, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 220-221.

contrairement à leurs collègues de Cherson, Chaldie, Crète, Chypre, Dalmatie, Durazzo, commandants indépendants relevant directement de l'empereur, seul amiral et général en chef à l'époque. Le drongaire, amiral régional, a sous ses ordres des comtes *(komètés)*, chefs des détachements de la flotte mise à la disposition du drongaire qui les commande. Tel est l'usage, nous dit Léon VI, dans la flotte impériale de son époque, tel était l'usage dans la flotte en général avant l'érection en thèmes des régions où la flotte stationnait. Ces comtes, mentionnés comme groupe d'officiers, sans précision géographique, κόμητες πλόϊμοι du *taktikon Uspenskij*, sont connus par diverses sources de l'époque (1). Nommés quelquefois à des endroits exigeant le contrôle maritime (Constantinople, ou relais des routes internationales), ils sont souvent désignés comme archontes du poste surveillé par le détachement qu'ils commandent. Tel est, sans doute, le cas des *komètés*-archontes d'Abydos et de Hiéron, officiers relevant du drongaire du *ploïmon*, de la flotte constantinopolitaine. La nature de notre documentation ne permet pas de dire si d'autres archontes, inconnus du *taktikon Uspenskij*, se trouvaient sous les drongaires qui y sont mentionnés, ou s'ils étaient des commandants indépendants à la tête de circonscriptions maritimes qui n'existaient pas lors de la rédaction de cette source.

II. *Le drongaire de la Mer Égée.* — A un rang légèrement inférieur à celui du drongaire du *ploïmon* (flotte constantinopolitaine), le *taktikon Uspenskij* mentionne deux autres « amiraux » : le drongaire de la Mer Égée et le drongaire du Kolpos. Le drongaire de la Mer Égée (2) se trouve, comme son nom l'indique, à la tête de la flotte surveillant les eaux égéennes ou y stationnant. Cependant il est difficile de délimiter avec précision l'étendue géographique de ce que les Byzantins appellent Mer Égée, commandement militaire, ou circonscription administrative (3). Toutefois il nous semble évident

(1) Cf. à titre d'exemple des sceaux de ces officiers dans V. LAURENT, *Orghidan*, nº 178, p. 95-96 ; N. BĂNESCU, Sceaux byz. trouvés à Silistrie, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 326-328 ; et des mentions dans les *taktika* de PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 140, 153 (en rapport avec p. 160-161) et de V. BENEŠEVIĆ, *Ranglisten*, p. 136 et 142 ; cf. aussi *Anal. Boll.*, t. XI, 1892, p. 21, et, pour plus tard, ANNE COMNÈNE, t. III, p. 43. D'après EUSTATHE DE THESSALONIQUE (cité par inadvertance comme Macrembolite, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 218, et *R.E.B.*, t. XIX, 1960, p. 243), *Commentaire de l'Iliade* : ναύαρχον τὸν τοιοῦτόν φασιν· εἴη δ'ἂν ὁ τοιοῦτος ὁ καὶ κόμης παρὰ τοῖς ὕστερον (cité par DU CANGE, *Glossarium*, *s.v.* κόμης), et *ibid.*, v. 68, 5 : κόμης ἰδιωτικὴ λέξις ὅτι ἴσόν τι τῷ ναύαρχος σημαίνει.

(2) Sceaux appartenant à des drongaires de la Mer Égée, dans G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 193 ; cf. aussi D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, p. 49 sq. (t. à p.) ; pour une mention dans les sources littéraires, cf. ci-dessous p. 77 , 6.

(3) Notons à ce propos que le nom Αἰγαῖον πέλαγος semble désigner à partir du IIIe siècle, d'après M. COLUMBA, *Ricerche storiche*, Palermo, 1935, p. 57, cité par A. PERTUSI, *Costantino Porfirogenito, De Thematibus*, Vatican, 1952, p. 155, la « mer du courant », c'est-à-dire la partie nord (entre l'Eubée et la Troade) de la mer Égée actuelle.

que le commandement militaire (maritime) de la Mer Égée doit englober la région qui forma, un peu plus tard, le thème du même nom. Les sources, postérieures au *taktikon Uspenskij*, concernant le thème et ses fonctionnaires, peuvent nous aider à délimiter la circonscription administrative et militaire désignée sous le nom de Mer Égée. Notons seulement qu'il faut soumettre à la critique la plus rigoureuse les renseignements à ce sujet fournis par le Porphyrogénète. Des indications d'ordre purement géographique et des informations administratives sont quelquefois inextricablement mêlées dans le *De Thematibus*, qui reste avant tout un ouvrage d'érudition géographique puisant à des sources bien antérieures à l'époque byzantine (1). Les termes techniques sont souvent employés par le Porphyrogénète dans leur sens général : par exemple il n'hésite pas à énumérer les thèmes du pays des Petchénègues (2). Ainsi, malgré l'affirmation du Porphyrogénète que le thème de la Mer Égée englobait tout le rivage égéen, des Sporades aux Cyclades comprises, et le rivage micrasiatique de la Propontide avec les côtes nord-est de l'Asie Mineure et les îles adjacentes (Ténédos, Chios, Lesbos), les renseignements des autres sources de l'époque permettent de dire qu'une partie seulement de cette longue énumération, notamment celle qui se présente comme la moins égéenne (côtes de la Propontide et surtout, pour l'époque qui nous intéresse, côtes septentrionales de l'Asie Mineure avec les îles), appartenait à la circonscription administrative de la Mer Égée.

Par la *Vita* de saint Théophane le Confesseur nous apprenons que son père Isaak a exercé l'ἀρχὴ Αἰγαιοπελαγιτῶν (3) sous Constantin V (741-775). Isaak était sûrement drongaire de la Mer Égée : or, dans une autre recension de la *Vita* de saint Théophane il est dit que son père exerçait l'ἀρχὴ Αἰγαίου πελάγους, ὃ καὶ Παρθένιον οἱ πολλοὶ λέγουσι κόλπον. Le nom Παρθένιος κόλπος (à ne pas confondre avec le Π. πέλαγος situé en Phoenicie) (4) pour l'ensemble de la mer Égée est inusité : il faut plutôt penser que nous avons là le nom de la partie de la mer Égée actuelle qui formait alors le commandement de ce nom. Où peut-on situer cette partie (5) ? Faut-il conclure qu'il s'agit de la côte voisine du mont Parthénion de Mysie, ou, plutôt, de la côte nord de

(1) Pour la mer Égée le Porphyrogénète suit les renseignements de Strabon : cf. A. Pertusi, *op. cit.*, p. 155.

(2) *De Administrando Imperio*, I, p. 166, 168, 170, et t. II, p. 145.

(3) Théophane, t. II, p. 28, 30.

(4) K. Krumbacher, *Eine neue Vita d. Theoph. Conf. aus der Zeit Michaels III*, Munch, 1897, p. 389 ; V. Latyšev, *Menologii*, t. I, p. 221 *(kolpos)*. *P.G.*, t. CXIV, col. 693, voyage de Jérusalem à Corycos : ἐπεὶ κατ'αὐτὸ ἤδη τὸ Παρθενικὸν ἐγένετο πέλαγος ; *ibid.*, t. C, col. 1117 : τὰ πρὸς τὸ Παρθενικὸν συγκείμενα ἐν οἷς διαπλέεται ὁ νότιος κόλπος. *Miracula SS. Cyri et Johannis*, éd. Mai, *Spicilegium romanum*, III, Rome 1840, p. 556 *(pélagos)*.

(5) A noter une Παρθενούπολις dans le thème des Optimates (*De Thematibus*, p. 170) et un fleuve Παρθένιος dans le Pont-Euxin (*Anal. Boll.*, t. XXII, 1894, p. 329, 330).

la mer Égée où se jette la rivière Parthénios, qui, selon Strabon (1), a donné, au moins pour un temps, son nom à l'île de Samothrace ? Ceci peut être éclairé par les autres sources de l'époque byzantine concernant les fonctionnaires et la circonscription du thème de la Mer Égée : Zéphinezer, stratège de la Mer Égée au début du X[e] siècle, visite son thème en compagnie de saint Athanase l'Athonite. Dès sa nomination comme stratège du thème, il part de Constantinople, visite Abydos et Lemnos et rentre dans la capitale (2). Les îles de Ténédos, Imbros, Lemnos et le littoral sud de la Propontide appartiennent à la circonscription administrative du thème de la Mer Égée, et ceci bien que la Propontide ne fasse pas géographiquement partie de la mer Égée. De toute façon l'appartenance du littoral sud de la Propontide au thème de la Mer Égée nous est confirmée par une source capitale sur ce sujet : la notice d'un manuscrit du XI[e] siècle mentionnant le *bandon* de la Mer Égée appelé Lakkou Mètata, et le village d'Artanion (3). Or nous savons par d'autres sources de l'époque que les Lakkou Mètata se trouvaient en Mysie (4), et qu'il faut chercher Artanion en Bithynie, soit près du lac Apollônias, appelé également Artynia, soit près du fleuve Artanas, mentionné à propos de l'installation des Slaves en Asie Mineure (5). Ajoutons que Nicétas Choniate parle de la ville de Barè (et de Aulônia) comme πόλις κατὰ τὴν τῶν Αἰγαιοπελαγιτῶν χώραν, ville que le même auteur appelle ailleurs τῇ κατὰ 'Ελλήσποντον (6) : Barè est en effet connue comme évêché suffragant de la métropole de Cyzique (7). En outre, les renseignements qu'on peut tirer de la riche correspondance de Psellos, et pour le X[e] siècle des lettres d'un anonyme, adressées à un juge de la Mer Égée (8), sont particulièrement intéressants. Notons, à titre d'exemple, que le correspondant anonyme du X[e] siècle s'adresse au juge de la Mer Égée au sujet d'une maison située dans la banlieue constantinopolitaine et que, pour obtenir des privilèges en faveur du couvent de Mèdikion, situé sur la côte sud de la Pro-

(1) STRABON, p. 457.

(2) *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. L. PETIT, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 18 ; éd. POMJALOSVKIJ, p. 8.

(3) Kirsopp LAKE-Silvia LAKE, *Dated Greek minuscule ms. to the year 1200*, Boston, 1937 et 1938 : Table des scribes, p. 75.

(4) *Vie de saint Théodore Stoudite*, éd. V. LATYŠEV, *Viz. Vr.*, t. XXI, 1914, pp. 290-292 ; et *Vie de saint Joannice*, *Acta SS.*, *Nov.*, II, p. 344. Sur Lakkou Mètata, cf. en dernier lieu H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.*

(5) Sur Artynia lac et Artanas fleuve, cf. W. M. RAMSAY, *The historical geography of Asia Minor*, London, 1890, p. 181, 437-438. Sur l'installation des Slaves à Artanas par Constantin V, cf. THÉOPHANE, p. 432.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 121, en rapport avec p. 711.

(7) *Notitiae Episcopatuum*, éd. PARTHEY, p. 62, 104, 156, 168, 183, 204, 246, etc.

(8) J. DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 376-377, 377-378.

pontide, Psellos s'adresse également au juge de la Mer Égée (1). Au x^e siècle l'appartenance du littoral sud de la Propontide au thème de la Mer Égée est explicitement confirmée par le Porphyrogénète, qui le fait également figurer sous le thème de l'Opsikion (2), sans que cela soit dû à une simple confusion. Sans entrer ici dans l'étude de la question compliquée de la dépendance du même territoire vis-à-vis de deux thèmes différents (dans le cas du littoral de la Propontide, du thème de la Mer Égée et de celui de l'Opsikion) (3), notons que ces deux thèmes ont fusionné au XII^e siècle en une circonscription administrative mentionnée dans la *Partitio Romaniae* comme : *Provincia Opsikiou et Eugeu* (4).

De toute façon, il nous semble certain que le commandement militaire (drongariat), et la circonscription administrative (thème), appelés Mer Égée, englobaient la partie nord de la mer Égée actuelle et le littoral sud de la Propontide. Nous verrons si, comme l'affirme le Porphyrogénète, les Cyclades ont fait partie de cette circonscription ; il semble qu'au moins pour la période antérieure aux Macédoniens il faille exclure cette éventualité. Rien ne permet de dire que les Cyclades fissent partie du drongariat de la Mer Égée. Si les renseignements du Porphyrogénète sont exacts, ils ne valent, nous le verrons, que pour le début du x^e siècle, et ne concernent pas le commandement maritime de la Mer Égée au début de son histoire.

III. *Le drongaire du Kolpos.* — Juste après le drongaire de la Mer Égée, le *taktikon Uspenskij* mentionne le drongaire du Kolpos (= golfe, mer en général). La mention du drongariat du Kolpos, sans autre précision géographique, pose des problèmes (5). J. Bury suppose qu'il s'agit du golfe des Blachernes, ou de celui de Kios dans la Propontide (6). La juridiction du drongaire du *ploïmon* (commandant de la flotte de la mer constantinopolitaine) et celle du drongaire de la Mer Égée s'étendant, nous l'avons vu, sur la partie sud de la Propontide, empêchent cette identification. L'hypothèse de Bury a été réfutée, à juste titre, par Beneševič, qui pense plutôt à la mer Égée ou à la mer Ionienne, mentionnées toutes deux comme *kolpos* (7). La délimitation des circonscriptions relevant des commandants indépendants (drongaires, archontes) et des stratèges mentionnés dans ce *taktikon*, dont les renseignements peuvent être complétés par les autres sources

(1) PSELLOS, *Scripta minora*, éd. DREXL, t. II, Milano, 1941, p. 149, n° 125.

(2) *De Thematibus*, p. 68-69 et 82-83.

(3) Sur cette question cf. ci-dessous, Appendice I.

(4) Cf. l'analyse de cette partie du document par D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XIX, 1949, p. 96-98 (t. à p.).

(5) Encore une mention du Κόλπος dans A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Varia sacra*, Saint-Pétersbourg, 1909, p. 2 : ἐν τῷ Κόλπῳ τις τὰς οἰκήσεις ἔχων ; ce texte du VII^e siècle ne permet pas de précisions géographiques : cf. ci-dessus, p. 75.

(6) J. BURY, *Administrative System*, p. 110.

(7) V. BENEŠEVIĆ, *Ranglisten*, p. 155.

contemporaines, permettra de préciser la circonscription maritime appelée Kolpos, terme géographique pouvant désigner « la mer » en général. La mention dans le *taktikon Uspenskij* des archontes de : Crète, Chypre, Chaldie, Cherson, Dalmatie, Durazzo, et des stratèges de : Cibyrrhéotes (rivage micrasiatique, côtes de Pamphylie, Isaurie, Lycie, etc.), Klimata (Chersonèse pontique), Durazzo, Crète, Sicile, Céphalonie, Hellade et Péloponnèse, interdit de chercher la circonscription dite Kolpos dans le Pont-Euxin, dans les mers Ionienne et Adriatique, ou dans les grandes îles de la Méditerranée. D'autre part, la juridiction du drongaire de la Mer Égée et du drongaire du *ploïmon* ne permet pas de chercher le Kolpos dans la Propontide ou dans la partie nord de la mer Égée actuelle. Ainsi il ne reste qu'une seule région purement maritime sans dépendance administrative précise : la partie sud de la mer Égée, et notamment les nombreuses îles connues aujourd'hui sous le nom de Cyclades, souvent désignées dans les sources byzantines comme Douze Iles (1). Il ne faut pas les confondre avec l'actuel Dodécanèse, dont une partie (Rhodes, Kôs) appartenait au thème maritime des Cibyrrhéotes (2). L'absence d'une circonscription maritime des Cyclades est surprenante, étant donné la situation géographique de ces îles. Elles contrôlent les routes menant à l'intérieur de la mer Égée et à Constantinople, souvent empruntées par les flottes ennemies, notamment par les Arabes de Crète. Cependant la mention des flottilles des Cyclades, souvent rencontrée dans les sources de l'époque, montre que ces îles étaient dotées d'un système de défense maritime. Des marins des Cyclades sont mentionnés à propos des opérations des iconodoules contre Léon III. Des navires des Cyclades attaquent les pirates arabes qui faisaient leur raid habituel contre les côtes occidentales du Péloponnèse (3). Ainsi il est probable que sous le drongaire du Kolpos (= de la Mer) se cache le drongaire des Douze Iles, des Cyclades, connu par les sources de l'époque iconoclaste (4). Il n'est

(1) Sur l'appellation des Cyclades actuelles comme Douze Iles, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 47-49 (t. à p.) ; le nom des Cyclades n'est pas inusité, il est employé souvent, surtout à partir du XI[e] siècle (cf. à titre d'exemple CEDRENUS, II, p. 513 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 102 ; *M.M.*, t. VI, p. 22, 55-56, 214-216, 217-219) ; cependant on le rencontre dans le *Laterculus Polemii Silvii*, éd. O. SEECK, à la suite de la *Notitia dignitatum*, Berlin, 1876, p. 258, et dans un texte du X[e] siècle, le *taktikon* des dignités de la bibl. de l'Escorial découvert par N. Oikonomidès ; notons que la périphrase αἱ ἐν κύκλῳ νησίδες (cf. MAI, *N.P.B.*, IX, 3, p. 11) ne peut se rapporter qu'aux Cyclades. Selon THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 57, Skyros fait partie des Cyclades, ce qui nous éloigne du Dodécanèse et des Cyclades actuelles.

(2) Ce qui ressort du Porphyrogénète, *De Thematibus*, p. 79, du moins en ce qui concerne Rhodes, explicitement mentionnée.

(3) THÉOPHANE, p. 405 ; et p. 454, un drongaire des Douze Iles ; MAI, *N.P.B.*, IX, 3, p. 11.

(4) Sur les mentions de cet officier et d'autres fonctionnaires du commandement des Douze Iles, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 47, 51 (t. à p.).

même pas exclu que les habitants des Cyclades, marins réputés, soient les πλωϊζόμενοι de Constantin Porphyrogénète, dont le centre était Samos avant son érection en thème (1). Si cette hypothèse est exacte, l'île de Samos, ἀρχὴ καὶ μητρόπολις τοῦ θέματος τῶν πλωϊζομένων, au moment de la création des thèmes, c'est-à-dire bien avant l'époque du Porphyrogénète, ne pouvait être que la capitale d'un commandement purement maritime autre que le thème des Cibyrrhéotes, dont la capitale était Attalée. Les πλωϊζόμενοι ayant Samos comme capitale aux VIII^e et IX^e siècles ne peuvent être, à notre avis, que les marins qui se sont souvent distingués dans les luttes contre la flotte arabe, marins recrutés dans les îles de la mer Égée, et placés sous les ordres d'un drongaire, celui des Douze Iles (= Cyclades), selon toute probabilité le même que celui du Kolpos, mentionné seulement dans le *taktikon Uspenskij*, qui ignore en revanche celui des Douze Iles. De toute façon l'identification, généralement admise, du drongaire des Douze Iles avec le drongaire de la Mer Égée, non seulement ne s'impose pas, mais est infirmée par les sources qui mentionnent, parallèlement et indépendamment l'un de l'autre, les drongaires, et plus tard les stratèges, de la Mer Égée et des Douze Iles ou des Cyclades (2). En outre, la mention sur un sceau d'un commerciaire, fonctionnaire fiscal assumant souvent le contrôle douanier de plusieurs circonscriptions administratives à la fois, de la Mer Égée et des Iles (3), montre, et ceci est important, que la seule mention de la Mer Égée ne suffisait pas à désigner ce que nous appelons aujourd'hui mer Égée. Les Νῆσοι (Iles), circonscription différente de celle de la Mer Égée, sont citées séparément; elles ne peuvent désigner que l'ensemble des îles connues sous le nom de Douze Iles, englobant les Cyclades actuelles, souvent mentionnées dans les sources byzantines sous cette dernière appellation.

LE STRATÈGE DES CIBYRRHÉOTES. LES TOURMARQUES DU « PLOÏMON »

Bien avant les archontes et les drongaires, le *taktikon Uspenskij* place le stratège des Cibyrrhéotes, seul commandant d'une flotte provinciale à avoir atteint le haut grade de stratège. Il est à la tête du seul thème purement maritime de l'époque, il commande la flotte équipée et armée par sa province. Son thème, ses effectifs, étant donné son rang

(1) *De Thematibus*, p. 81 ; J. BURY, *Administrative System*, p. 109, suppose que le thème des Πλωϊζόμενοι est celui des Καραβισιάνοι, dont la capitale serait Samos ; mais nous avons vu que le thème (= circonscription) des Καραβισιάνοι n'a jamais existé : cf. ci-dessus, p. 25.

(2) P. ex. dans le *taktikon N. Oikonomidès* (l'étude de cette source a fait le sujet de la part de son éditeur d'une thèse présentée en Sorbonne : exemplaire dactylographié) ; pour les sceaux du stratège et des autres fonctionnaires des Douze Iles-Cyclades, cf. en dernier lieu *Corinth XII*, n^os 2699, 2704, et ci-dessous p. 121, n. 7.

(3) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 196.

dans le *taktikon Uspenskij*, sont les plus importants dont l'Empire dispose alors. Sa flotte est composée de marins réputés, les Pamphyliens (ils ont donné leur nom à un type particulier de navire, le pamphylos, et à un *tagma* maritime du même nom) (1), et les fameux Mardaïtes (qui forment avec les recrues des Cyclades et de l'Opsikion les plus importants corps maritimes des VIIIe-IXe siècles) transportés du Liban et installés en Pamphylie par Justinien II (3) ; leurs vertus maritimes leur ont valu le qualificatif πλευστικώτεροι (2) (très bons navigateurs). La flotte des Cibyrrhéotes, équipée et armée par l'élite des marins byzantins recrutés dans la région de ce nom (côtes isauriennes, pamphyliennes, lyciennes), stationne en permanence sur le littoral, contrôlant le mouvement des bateaux arabes qui, appareillant d'Égypte ou de Syrie, entrent dans les eaux territoriales de l'Empire. Elle fournit en outre les plus importants effectifs pour toutes les expéditions navales de l'époque dirigées contre les Arabes de Crète ou d'Italie. Sa présence est signalée dans toutes les mers de l'Empire. Avec Attalée comme capitale du thème et base principale de sa flotte (4), le stratège des Cibyrrhéotes est chargé, en plus de la garde de sa province, de la surveillance du littoral des thèmes avoisinants. C'est la flotte des Cibyrrhéotes enfin qui doit attaquer, comme nous le dit encore Léon VI (5), les bases arabes de Cilicie, afin d'empêcher l'organisation des expéditions des armées sarrasines contre le territoire impérial. Elle constitue indiscutablement la plus importante formation navale de l'époque (6). Placé sous un stratège, le thème des Cibyrrhéotes est subdivisé en *drouggoi* et *tourmai*, placés respectivement sous des drongaires et des tourmarques, subalternes du stratège. Ils ne figurent pas nominalement dans le *taktikon Uspenskij*, où ont trouvé place des officiers moins importants qu'eux, mais assignés à des commandements indépendants et attachés directement au centre. Le drongaire de l'île de Kôs, connu par son

(1) *De Ceremoniis*, 579, 651 sq. ; G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie* p. 357 ; et ci-dessous, Appendice II.

(2) THÉOPHANE, p. 363-364 ; cette mesure de Justinien II doit, sans doute, être mise en rapport avec les efforts de cet empereur pour constituer une flotte provinciale ; nous trouvons plus tard des Mardaïtes en service dans les flottes provinciales du Péloponnèse, de Céphalonie et de Nicopolis (cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 304, 311, et surtout *De Ceremoniis*, p. 656 sq.) ; ce sont des marins de métier disséminés dans l'Empire au gré du commandement, contrairement à leurs compatriotes servant dans la flotte du thème des Cibyrrhéotes, leur nouveau foyer ; cf. aussi, ci-dessus, p. 50, et ci-dessous, Appendice I.

(3) *N. Hell.*, Tria keiména..., t. IX, 1912, p. 171.

(4) Cf. sur ce point *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 245, n. 32, et *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 225, n. 3.

(5) *P.G.*, t. CVII, col. 980.

(6) Les Cibyrrhéotes fournissent la majeure partie des bâtiments pour les expéditions de l'époque (cf. *De Ceremoniis*, p. 651 sq.) ; leur stratège est souvent désigné comme commandant en chef des expéditions réunissant toutes les flottes byzantines (cf. p. ex. les expéditions contre la Crète sous Michel II : H. AHRWEILER, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 220 sq.).

sceau (1), et celui qui construisit les murailles d'Attalée, connu par une inscription commémorative (2), et les tourmarques de Syllaion (3) et des Cibyrrhéotes (4), connus également par leurs sceaux, sont certainement des subalternes du stratège du thème des Cibyrrhéotes. Des *ekprosôpou* et des *katépanô* en service dans cette province sont mentionnés par les sources littéraires de l'époque des Macédoniens (5). Leur présence à côté des cadres classiques de l'organisation thématique illustre l'importance des effectifs fournis par ce thème, le seul thème purement maritime avant l'avènement des Macédoniens.

Les tourmarques. — La mention dans le *taktikon Uspenskij* des τουρμάρχαι ἔμπρατοι τῶν πλοϊμάτων, officiers de la flotte des thèmes (à cause de leur titre de tourmarque), cités en groupe sans précision géographique désignant leur poste, trahit l'existence des flottilles provinciales ailleurs que dans le thème (province) des Cibyrrhéotes. Ces flottes d'importance modeste sont placées sous des tourmarques (et non des stratèges ou des drongaires), cadres de l'administration provinciale du thème, subalternes du stratège qui assume le commandement suprême de la province où elles stationnent. Essayons de voir, à l'aide des sources contemporaines du *taktikon Uspenskij*, quelles sont les provinces qui, constituées en thèmes non maritimes, disposent néanmoins d'une flotte régionale placée sous un tourmarque. Des renseignements utiles sur ce point nous sont fournis par les sources mentionnant les diverses expéditions navales de l'époque.

On constate, pour la période pré-macédonienne qui nous intéresse ici, que plusieurs régions qui, dans le *taktikon Uspenskij*, figurent sous un stratège (c'est-à-dire qui ont un appareil thématique complet), disposent de flottilles plus ou moins importantes, opérant souvent en dehors du thème même : tels par exemple l'Hellade, le Péloponnèse, Céphalonie et la Sicile, et plus tard la Calabre. Un tourmarque des Helladiques est

(1) A. M. Schneider, Samos in früchrist. und byz. Zeit, *Athenische Mitteilungen*, t. LVI, 1929, p. 141 ; et V. Laurent, Bulletin sigillographique, *Byz.*, t. VI, 1931, p. 789 (sceau du VIII^e^-IX^e^ siècle).

(2) H. Grégoire, *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 304 : le drongaire Ἀδάστακτος (?) d'après l'acrostiche.

(3) G. Schlumberger, *Mélanges d'Archéologie*, Paris, 1895, t. I, p. 256 ; sur l'importance de Syllaion, cf. *Vie de saint Antoine le Jeune*, *Anal. Boll.*, t. LXII, 1944, p. 187-225 ; l'éditeur de la *Vie*, F. Halkin, croit que Syllaion, poste de l'*ekprosôpou* du stratège du thème des Cibyrrhéotes, a été la capitale du thème ; cette hypothèse est à écarter, Attalée fut toujours le siège du stratège, et Syllaion celui de son *ekprosôpou* (*ibid.*, p. 190, n. 1). Sur Syllaion et ses apothécaires et commerciaires, cf. B. Pančenko, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 2, 1903, p. 201.

(4) G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 261 ; la mention d'un tourmarque des Cibyrrhéotes doit se rapporter vraisemblablement à la région de Kibyrra proprement dite, ville connue par les sources ecclésiastiques, V. Laurent, *Corpus*, n° 520, et par le *De Thematibus*, p. 79.

(5) *Anal. Boll.*, t. LXII, 1944, p. 190 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 240-242, et t. II, p. 192.

mentionné à la tête d'une flotte au VIII^e siècle (1). Les flottes de l'Hellade et de Céphalonie avec celle des Cibyrrhéotes, qui reste de loin la plus importante formation navale de l'époque, refoulent les flottilles franques opérant dans l'Adriatique au début du IX^e siècle (2). Les flottes de Sicile et d'Italie méridionale en général sont souvent mentionnées surtout à propos des luttes contre les Arabes (3). Nasar enfin, commandant en chef d'une expédition navale contre les Arabes, complète ses effectifs maritimes par des marins de métier (ταξᾶτοι, retenons cette qualification) et les fameux Mardaïtes qui se trouvent dans le thème du Péloponnèse (4). Ajoutons que c'est en Péloponnèse qu'un peu plus tard on rencontre, à propos de l'expédition navale contre les Arabes de Crète, un tourmarque τῆς παραλίου (5) (du littoral). De toute façon ce n'est pas par hasard que des tourmarques de Céphalonie (6), Hellade, Péloponnèse (7), Sicile et Calabre (8), sont connus à la même époque que le stratège de ces régions-thèmes (9). Comme le poste de ces tourmarques est désigné du nom même du thème dans lequel ils servent, il faut penser que leur juridiction s'étend à l'ensemble de la circonscription ainsi appelée. Ils commandent la flotte stationnant dans ces thèmes, tandis que le

(1) THÉOPHANE, p. 405 ; *R.E.G.*, t. II, 1889, p. 246.

(2) *Annales Regni Francorum. Scriptores rerum german.*, *M.G.H.*, *in usum scholarum*, éd. KURTZE, p. 130.

(3) Cf. J. BURY, *Naval Policy*, p. 29-31. Pour l'organisation de ces régions, cf. en dernier lieu A. PERTUSI, Contributi alla storia dei temi bizantini dell'Italia meridionale, *Atti del III° Congresso intern. di Studi sull'alto Medioevo*, Spoleto, 1959, p. 495-517 : concerne surtout la période postérieure au IX^e siècle, mais on y trouve une bibliographie complète sur l'administration byzantine de ces provinces.

(4) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 304 et 311 ; CEDRENUS, II, p. 230 ; et surtout *Acta SS.*, *Aug.*, III (version latine de la vie de saint Élie de Sicile), p. 494 sq.

(5) *De Ceremoniis*, p. 665 : il se trouve à la tête de quatre *chélandia*.

(6) P. ex. celui du *ploïmon* de Céphalonie : cf. V. LAURENT, *Les sceaux byz. du médaillier vatican*, Vatican, 1962, p. 94 sq., n° 96 ; sur l'organisation administrative de Céphalonie, cf. D. ZAKYTHINOS, Le thème de Céphalonie et la défense de l'Occident, *L'Hellénisme contemporain*, t. VIII, 1954, p. 303-312, et sur le tourmarque : du même, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 40 (t. à p.).

(7) Pour l'Hellade, cf. ci-dessus, p. 51, n. 5 ; et pour le Péloponnèse, cf. A. BON, *Le Péloponnèse byzantin jusqu'en 1204*, Paris, 1951 : Liste des fonctionnaires du thème.

(8) S. BORSARI, *Rivista storica italiana*, t. LXVI, 1954, p. 146-148 : relevons la mention d'un stratège de Sicile en même temps tourmarque de Calabre.

(9) A ajouter la mention pour le X^e siècle des tourmarques du *paralios* dans le thème des Thracésiens, *De Ceremoniis*, p. 663, où une importante victoire contre des Arabes est signalée en 1035 : CEDRENUS, II, p. 513 ; et le tourmarque de la *kathodos* (Hellade ou Péloponnèse), G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 193. Faut-il voir sous le tourmarque de Chaldie, connu par son sceau, *ibid.*, p. 290, un officier du *ploïmon* de Chaldie ? Cela n'est pas exclu, si la date de ce sceau est postérieure à la création du thème de ce nom.

stratège assume le commandement de l'armée de terre et l'administration de la région. Officiers marins, comme les sources nous le montrent explicitement pour le tourmarque des Helladiques, de Céphalonie, et pour certains tourmarques de Sicile, notamment le fameux Euphèmios (1), ils sont identifiables aux τουρμάρχαι τῶν πλοϊμάτων mentionnés dans le *taktikon Uspenskij* et dans les *taktika* postérieurs (2). En tant que tourmarques, ils occupent dans la hiérarchie militaire une place inférieure à celles du stratège et du drongaire, différence qui ne peut s'expliquer que par la différence de leurs effectifs. Les tourmarques de la flotte se trouvent à la tête d'escadres modestes chargées avant tout de la garde des côtes du thème dans lequel ils servent ; flottilles composées de navires légers, elles sont armées de marins de métier (*taxatoi*), qui ne sont pas obligatoirement recrutés parmi la population du thème, tels par exemple les Mardaïtes de Pamphylie qui se trouvent en Péloponnèse, payés, nous le verrons, par le centre. Ce sont des formations navales à part ; ce ne sont pas, à vrai dire, des flottes thématiques comme celle des Cibyrrhéotes, équipée, armée et entretenue par les moyens du thème, ni des escadres de la flotte impériale, étant donné que leur commandement suit le régime provincial. Elles jouissent d'un statut intermédiaire : pour leur armement et leur entretien elles suivent le régime en vigueur dans la flotte impériale, tandis que leurs cadres obéissent au commandant provincial, le stratège du thème. L'étude de l'organisation maritime des Macédoniens, période pendant laquelle les formations navales provinciales ont considérablement augmenté, nous aidera à préciser davantage leurs rapports, d'une part avec le pouvoir central, et d'autre part avec les autorités du thème dans lequel elles stationnent. Répétons seulement qu'afin d'éviter toute confusion nous désignons les flottilles stationnant dans les thèmes, placées sous des officiers thématiques, mais équipées par le centre, sous le nom de flottes provinciales, par opposition aux flottes thématiques, équipées et commandées par les thèmes où elles stationnent, thèmes maritimes par excellence, tel par exemple, pour la période d'avant les Macédoniens, le thème des Cibyrrhéotes.

Archontes régionaux connus par des sceaux

Pour en terminer avec les cadres maritimes portant des titres traduisant leur dépendance envers le centre (Constantinople), notons que nous connaissons par les monuments sphragistiques datés des VIII^e^-IX^e^ siècles les archontes suivants : de Chios, de l'Hellade, de Malte, de Bagénétia (côtes albanaises), de Bulgarie et sans doute de Macédoine (3).

(1) Cf. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 356 ; sur ce personnage, cf. Zonaras, III, p. 351.
(2) V. Beneševič, *Ranglisten*, p. 133, nº 93.
(3) Cf. ci-dessus, p. 57, les références analytiques aux sources.

Archonte de Chios. — L'organisation militaire de l'île de Chios pose un problème. Il faut se demander si cette île, donnée généralement comme capitale du thème de la Mer Égée, faisait réellement partie de cette circonscription (1) ; et s'il en est ainsi, quel en était le statut administratif pendant la période où la Mer Égée était un simple drongariat (IXe siècle). Nous connaissons par les monuments sigillographiques l'existence aux IXe-Xe siècles d'un archonte de Chios. Ajoutons que dans la *Vita* de saint Paul de Latros il est question d'une bataille navale, livrée dans l'île à la fin du IXe siècle, bataille où a trouvé la mort le père du saint, alors κόμης τοῦ πλωΐμου στρατοῦ (2). Rappelons que le titre de *komès* ne peut désigner qu'un officier servant dans la flotte impériale (centrale), et non dans celle d'un thème, en l'occurrence le thème de la Mer Égée, car il porterait alors le titre de tourmarque, subalterne du stratège sous lequel est placé le commandement maritime appelé Mer Égée, érigé à ce moment en thème. Cela nous empêche de conclure que le *komès* se trouvant à Chios à la fin du IXe et au début du Xe siècle servait sous le drongaire de la Mer Égée. Il faut penser plutôt que l'île de Chios a formé au IXe siècle, et vraisemblablement après la rédaction du *taktikon Uspenskij*, un commandement maritime indépendant, à l'exemple de ceux de Chypre ou de la Crète. Considérée à ce moment comme poste « frontalier » à cause de la présence de la flotte des Arabes de Crète dans les eaux égéennes, Chios est gardée par une flotte relevant de Constantinople, et placée sous un archonte, fonctionnaire qui disparaîtra normalement au moment de l'érection de cette île en thème (3).

Archonte de l'Hellade. — L'archonte de l'Hellade est connu par un sceau daté du IXe siècle. La mention, attestée également en sigillographie, d'un archonte de l'Hellade et des Thibètôn (= Thèbes), permet de préciser que le point d'attache de ses effectifs était le golfe d'Eubée (4), et Thèbes le centre administratif, connu par ailleurs comme capitale du thème de l'Hellade. Ce commandement maritime, créé vraisemblablement par les premiers Macédoniens (un archonte de Chrèpou, en Hellade, est mentionné au Xe siècle à propos de l'expédition navale contre les Arabes de Crète) (5), relevait de Constantinople, comme nous l'indique le titre de son commandant. Il est indépendant de l'administration du thème de l'Hellade, dont le stratège figure dans le *taktikon Uspenskij*.

(1) La *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. POMJALOVSKIJ, p. 8, laisse pourtant entendre que la capitale de ce thème était Lemnos. Cf. ci-dessous, p. 108-109.

(2) *Anal. Boll.*, t. XI, 1892, p. 21.

(3) Cf. ci-dessous, p. 101.

(4) N. BEES, Zur Sigillogr. d. byz. Themen Peloponnes und Hellas, *Viz. Vr.*, t. XXI, 1914, p. 200-202, n° 19. Sauf si cette mention se rapporte à l'archonte des Sclavènes de l'Hellade connu par THÉOPHANE, p. 473.

(5) *De Ceremoniis*, p. 657 ; et N. SVORONOS, *B.C.H.*, t. *LXXXIII*, 1959, p. 72, n. 2.

Archonte de Malte. — Un archonte et drongaire de Malte (Mélitè) est connu par son sceau, daté du VII^e^-VIII^e^ siècle. Le haut titre de drongaire que porte le commandant de cette île témoigne de l'importance de l'escadre chargée de la garde de ce poste frontalier. A notre connaissance, il n'est question nulle part ailleurs du commandement maritime de Malte.

Archonte de Bagénétia. — Faut-il reconnaître sous l'archonte de Bagénétia (côtes albanaises), connu par plusieurs sceaux des VIII^e^-X^e^ siècles, un des archontes mentionnés dans le *taktikon Uspenskij* comme archontes (au pluriel) de Durazzo ? L'histoire et la situation géographique de la région de Durazzo, son importance dans le monde byzantin du IX^e^ siècle n'excluent pas la présence d'un commandement maritime relevant du centre et indépendant des autorités provinciales, c'est-à-dire du thème mentionné sous les ordres d'un stratège dans le *taktikon Uspenskij*.

Archonte de Macédoine (?). — Ajoutons à cette liste l'archonte, vraisemblablement de Macédoine, connu par un sceau très mutilé où la lecture du nom de la province est incertaine.

Archonte de Bulgarie. — L'archonte de Bulgarie ne nous est connu que par des sceaux datés du IX^e^ siècle. La mention d'un archonte de Bulgarie au IX^e^ siècle, susceptible de plusieurs interprétations, pose des problèmes. Essayons d'examiner cette question à la lumière de l'histoire de la région au moment où l'existence de son archonte est attestée.

Le littoral occidental du Pont-Euxin, rivage frontalier et par conséquent important pour la défense maritime de l'Empire, notamment de Constantinople menacée par les flottes russes (qui ont fait leur apparition dans la Propontide sans doute avant 860, première date connue d'une attaque russe contre la capitale) (1), fut souvent visité par la flotte byzantine, surtout à l'occasion des opérations contre les Bulgares (2). L'embouchure de l'Istros, gardée par des bâtiments de la flotte impériale, constituait le point de contrôle de la frontière bulgaro-byzantine et le poste de surveillance de cette partie du littoral pontique que les sources de l'époque caractérisent comme rivage de la Bulgarie. Il nous semble nécessaire d'examiner à la lumière de ces renseignements les sceaux de l'ἄρχων Βουλγαρίας Michel, datés du IX^e^ siècle (3). Il est difficile d'attribuer un sceau avec légende

(1) F. CUMONT, *Anecdota Bruxellensia*, I, *Chroniques byzantines*, Gand, 1894, p. 33 ; *P.G.* t. CII, col. 736 sq. ; *ibid.*, t. CV, col. 516-517 et col. 532 ; *Vie de saint Georges d'Amastris*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 66 ; *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 358 (texte non utilisé). Cf. analyse des sources par A. VASILIEV, *The first attack on Constantinople in 860*, Cambridge, Mass., 1946, p. 71 sq.

(2) Cf. à titre d'exemple THÉOPHANE, p. 437, 447 ; GEORGES LE MOINE, II, p. 758 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 252, et II, p. 150, 200-201 ; LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 956 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 389 sq. ; SYMÉON MAGISTRE, 724, et GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 881, etc.

(3) G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*², t. I, p. 504-505.

grecque, mentionnant un titre qui peut être porté par des fonctionnaires byzantins, à une personnalité bulgare, et, dans notre cas, à cause du titre d'archonte de ce pays porté par le propriétaire du sceau, au tsar même (1). Comme l'a fait remarquer V. Laurent à l'encontre de l'éditeur de ces sceaux, il faut reconnaître sous le ἄρχων Βουλγαρίας un fonctionnaire byzantin du IXe siècle (2). Il ne peut être, à notre avis, que le chef de l'escadre de la flotte centrale chargée de la surveillance du littoral ainsi désigné. Or un passage du *De Administrando Imperio* permet de préciser avec exactitude la partie du littoral pontique caractérisée comme Βουλγαρία. Les bateaux russes, les monoxyles, qui, descendant du Dniepr dans la mer Noire, suivent le littoral occidental du Pont pour aboutir finalement à Byzance, atteignent, nous dit le Porphyrogénète, Sélinas (au nord de l'embouchure de l'Istros, l'actuel Soulinas) τὴν τῆς Βουλγαρίας γῆν, et de là par Kônopa, Kônstantia et Barna, ἅτινα εἰσὶν εἰς τὴν γῆν τῆς Βουλγαρίας, arrivent à Mésembria et εἰς Ῥωμανίαν (= Empire byzantin) κατέρχονται (3). Autrement dit, le littoral situé entre Soulinas et Mésembria est caractérisé par le Porphyrogénète comme étant la Bulgarie. C'est justement dans cette région, à l'embouchure de l'Istros, que la flotte byzantine réalisa des exploits contre les Bulgares en 895-896. Pendant cette expédition, à laquelle Léon VI et son fils Constantin le Porphyrogénète consacrent des passages détaillés (4), un officier de la flotte se distingua particulièrement : Michel Barkalas (nom significatif pour un marin), qui a suscité l'admiration des alliés des Byzantins, des Turcs (Hongrois) (5), restés étonnés du fait que Michel Barkalas n'était pas patrice et κεφαλὴ τοῦ πλοΐμου (6) (c'est-à-dire alors drongaire de la flotte impériale). Ainsi il ne serait pas exclu que ce marin réputé ait assumé pour un temps le commandement de la flotte impériale (centrale) surveillant l'embouchure de l'Istros, où fut trouvé (7) un sceau appartenant à un κόμης τοῦ πλοΐμου (= chef d'escadre de la flotte impériale). Faut-il rappeler à ce propos que le nom de l'archonte de Bulgarie figurant sur nos sceaux est

(1) Notons cependant que Michel est appelé ἄρχων Βουλγαρίας par les Byzantins et par ses sujets grecs : cf. V. Beševliev, *Spätgriechische und spätlateinische Inschriften aus Bulgarien*, Berlin, 1964, n° 51, p. 35.

(2) V. Laurent, Bulletin de Sigillographie, *Byz.*, t. V, 1930, p. 600 ; K. Kônstantopoulos, *Hellènika*, III, 1930, p. 559.

(3) *De Administrando Imperio*, I, p. 62, et II, p. 57-58, avec l'identification des sites par D. Obolensky.

(4) *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 956. *De Administrando Imperio*, I, p. 252, II, p. 150, références aux sources.

(5) Sur les relations des Hongrois avec Byzance, cf. F. Dölger, Ungarn in der byz. Reichspolitik, *Archivium Europae*, t. VIII, 1942, 3-4, p. 5 sq.

(6) Sur Michel Barkalas et un autre Michel également officier de la flotte, cf. *De Administrando Imperio*, II, p. 200-201.

(7) N. Bănescu, Sceaux trouvés à Silistrie, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 326-328.

précisément Michel ? De toute façon notons qu'une escadre byzantine pouvait être chargée de la surveillance du littoral oriental du Pont, même si le territoire riverain ne faisait pas partie de l'Empire. Cette flottille, relevant de la flotte centrale, était placée sous un archonte qui pouvait porter le grade de *komès*. Le centre de ce commandement se trouvait vraisemblablement au IX[e] siècle à Lykostomion (1), et au X[e] à Débeltos, ville frontalière dont les cadres administratifs (archontes), et même ecclésiastiques, portent de ce fait dans leur titulature la mention : Ῥωμανίας (2). Ainsi nous semble-t-il probable que l'archonte de Bulgarie, désigné du nom de la région au moment de la création de ce poste, a remplacé celui de Lykostomion et est le même que l'archonte de Débeltos, connu pour le X[e] siècle (3), justement au moment où Débeltos et sa région jouent, comme le révèle la correspondance échangée entre Syméon et les autorités byzantines (Nicolas Mystikos, Romain Lécapène), un rôle prépondérant dans les relations byzantino-bulgares (4).

De toute façon il nous semble certain que les archontes mentionnés à la tête d'une région sont à ce moment des officiers relevant du pouvoir central et en service dans les provinces (5). Leurs postes doivent figurer dans la liste des bases gardées par les détachements de la flotte impériale (centrale). Notons que plusieurs de ces commandements maritimes relevant du centre ont eu une existence précaire. Tous présentent un caractère exceptionnel. Des postes frontaliers, à l'histoire mouvementée, ont vu souvent leurs attaches avec Byzance rompues. Des postes des mers intérieures, menacés et attaqués par les flottes ennemies et souvent isolés, bénéficient d'un statut administratif extraordinaire, aboli dès que le contrôle byzantin s'exerce effectivement sur leur territoire. Ainsi comprend-on pourquoi plusieurs de ces commandements indépendants ne figurent pas dans le *taktikon Uspenskij*. Ou bien ils avaient cessé d'exister, ou bien ils n'étaient pas encore créés au moment de la rédaction de cette source. Les sceaux par lesquels nous connaissons l'existence de ces commandements ne permettent pas une datation précise.

(1) Situé d'après les *Portulans Grecs*, éd. A. DELATTE, p. 230 sq., à l'embouchure du Danube ; archonte de L. dans PHOTIUS, *Lexicon*, dédicace.

(2) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 112-113 ; tel est aussi le cas de Philippoupolis, *ibid.*, p. 117. Cf. aussi ZONARAS, III, p. 389.

(3) G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 112-113 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 111.

(4) *P.G.*, t. CXI, col. 57 ; SAKKÉLIÔN, Lettres de l'empereur Romain Lécapène (en grec), *D.I.E.E.*, t. I, 1883, p. 657 sq., et t. II, 1885, p. 38 sq.

(5) A cette liste il faut vraisemblablement ajouter le sceau de l'archonte de Dioclée, Pierre, daté du IX[e] siècle (G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 433). Son cas serait parallèle à celui de l'archonte de Bulgarie.

LES BASES DE LA FLOTTE BYZANTINE

Compte tenu des renseignements du *taktikon Uspenskij*, éclairés par le passage des tactiques de Léon VI concernant l'organisation de la flotte byzantine avant son règne et complétés par les informations des autres sources de l'époque, nous pouvons dresser une première liste des bases navales de Byzance aux VIIIe-IXe siècles et avant l'avènement des empereurs Macédoniens. Ces bases, placées sous des commandants indépendants, drongaires, archontes et leurs subalternes *(komètès)*, révèlent l'existence de flottes armées par Constantinople et stationnant en province. Placées, par contre, sous les ordres des stratèges des thèmes maritimes (à ce moment seulement des Cibyrrhéotes) et de leurs subalternes (drongaires ou tourmarques de telle ou telle région ou ville appartenant au thème), elles révèlent l'existence d'une flotte armée, équipée et entretenue par les moyens du thème. Autrement dit, ce sont des bases de la flotte thématique. Mentionnées enfin sous le commandement d'un tourmarque ou, plus rarement, d'un drongaire, désignés par le nom même du thème où elles sont situées, elles révèlent les bases gardées par la flotte provinciale (flotte armée par Constantinople et commandée par les autorités provinciales). Indépendamment de leur dépendance de telle ou telle formation navale, les bases de la flotte byzantine pour la période qui nous intéresse sont les suivantes : *Pont-Euxin* : Cherson, Chaldie (point d'attache Trébizonde), Bulgarie (point d'attache Lykostomion et ensuite Débeltos). *Constantinople* : Hiéron-Chalcédoine. *Propontide* : Abydos, Cyzique, Nicomédie (1). *Mer Égée* : Lemnos, Ténédos, Imbros, Chios, Samos, côtes macédoniennes (?) avec pour point d'attache sûrement Thessalonique, côtes helladiques (avec pour point d'attache Eubée-Thèbes), Cyclades, côtes pamphyliennes (Syllaion, Attalée), Dodécanèse (Rhodes, Kôs), Chypre, Crète. *Péloponnèse* : points d'attache : Modon (2), Corinthe, Patras, et plus tard Monemvasie. *Mer Ionienne* : Céphalonie. *Adriatique* : Durazzo, Bagénétia, Dalmatia, Dioclée (?), Calabre. *Malte*. *Sicile*. Pour dresser cette liste nous n'avons tenu compte que des endroits placés sous un officier ou un fonctionnaire maritime, ou ceux explicitement mentionnés comme stations de la flotte de guerre. D'autres ports, comme par exemple Éphèse, pouvant abriter un grand nombre de bateaux,

(1) Mention d'un *architélônès* du golfe de Nicomédie : *P.G.*, t. C, col. 1125.

(2) Dès le IXe siècle Modon est signalé comme escale des voyageurs venant de l'Italie du Sud : cf. p. ex. *Acta SS.*, *Nov.*, IV, col. 666 ; à signaler à ce propos l'existence d'un sceau appartenant à un *ekprosôpou* de cette ville daté par son éditeur du VIIIe siècle : G. SCHLUMBERGER, *Mélanges d'Archéologie*, Paris, 1895, t. I, p. 204-205 ; sur Patras, cf. *Acta SS.*, *Aug.*, III, p. 498. Sur le Péloponnèse, escale fréquente des voyageurs vers la Crète et vers l'Occident pendant le IXe siècle, cf. aussi *P.G.*, t. CV, col. 572 et col. 931, 937 sq., THÉOPHANE, p. 422 (Monemvasie), etc. Pour Corinthe à signaler le sceau mentionnant un commerciaire de cette ville et daté du VIIe-VIIIe siècle (G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 182) ; les sceaux des archontes de cette ville et de Patras (ci-dessus, p. 57, n. 2) sont édités sans datation.

Smyrne placée plus tard, comme Éphèse, sous un archonte et Amalfi, visité par une flotte importante de dromons, pourraient trouver place dans cette liste forcément incomplète (1).

Pouvons-nous, en prenant en considération le tableau de l'organisation maritime fourni par le *taktikon Uspenskij*, tenter une évaluation des forces navales de Byzance au lendemain de l'époque iconoclaste et à la veille de l'avènement des Macédoniens ? Elle sera très approximative : si les subdivisions militaires sont chaque fois au nombre de trois, comme nous le laissent entendre certaines sources (sous le stratège se trouvent trois drongaires et sous le drongaire trois tourmarques ou, dans le cas des drongaires commandants d'une circonscription maritime indépendante, trois *komètés*), les effectifs des archontes, commandants en chef indépendants, varient selon l'importance de leur poste. Ils doivent dans la plupart des cas être supérieurs en nombre à ceux des *komètés* subalternes des drongaires. Notons que plusieurs archontes portent dans la hiérarchie militaire le grade de drongaire (Malte, Corinthe). Compte tenu de ces remarques, rappelons que le *taktikon Uspenskij* mentionne un stratège maritime (Cibyrrhéotes), trois drongaires, commandants des circonscriptions maritimes indépendantes, six archontes régionaux, et des tourmarques marins, commandants des flottilles stationnant dans les thèmes non maritimes ; nous avons noté la présence certaine de ces derniers dans cinq provinces (Hellade, Péloponnèse, Céphalonie, Sicile, Calabre). Il nous semble probable, malgré l'absence d'une confirmation explicite des sources, que chaque thème riverain et non maritime disposait d'une flottille de garde-côtes placée sous un tourmarque marin. Ainsi, si sous chaque *komès* (officier comparable en importance au tourmarque de la flotte provinciale) se trouvent, comme nous l'affirme Léon VI et le confirme un texte hagiographique antérieur à notre période (2), trois à cinq dromons (bâtiments appartenant à la flotte thématique, à la flotte des Cibyrrhéotes et à la flotte centrale-impériale et placés sous le commandement des drongaires et des archontes régionaux), la flotte byzantine devait compter au milieu du IX^e^ siècle 150 à 200 dromons, sans compter bien entendu les bateaux légers (*chélandia*, *galéai*, *saktourai*, etc.) qui encadraient les dromons, et qui formaient surtout les flottilles provinciales commandées par les tourmarques du *ploïmon*. Relevons quelques chiffres donnés par diverses sources de l'époque : 120 dromons sont envoyés au début du VIII^e^ siècle en Italie ; 2 500 *chélandia* sont réunis de tous les thèmes pour l'expédition contre les Bulgares à la fin du VIII^e^ siècle ; 200 navires prennent part à une expédition contre les Arabes de Crète ; 70 dromons appartiennent à la flotte thématique des Cibyrrhéotes dont le stratège commande souvent les expéditions

(1) *P.G.*, t. XCV, col. 356 ; *Vie de saint Grégoire le Décapolite*, éd. DVORNIK, p. 53. Sceau d'un archonte de Théologos, communiqué par le P. V. Laurent et daté du IX^e^ siècle ; de même le sceau de l'archonte de Smyrne.

(2) *P.G.*, t. CVII, col. 997 ; *Bibliotheca Hagiographica Graeca*[3], n° 1649, p. 44, 65.

navales de grande envergure organisées au IXe siècle; sous Basile Ier, 100 navires sont envoyés en Dalmatie ; Nasar, commandant en chef de l'expédition contre les Arabes en Occident, dispose de 45 navires stationnant à Rhègion (1).

Il faudrait pouvoir évaluer de la même manière la force des Arabes, dont la flotte était composée, au dire de Léon VI, de bateaux lourds et lents, les *koumbaria* (2), contrairement aux rapides flottilles slaves et russes composées de monoxyles, pour se permettre de se prononcer sur la puissance maritime de Byzance à cette époque, et sur le rôle que la flotte impériale jouait dans le contrôle des routes internationales et la sécurité de la navigation. Notons seulement que le *taktikon Uspenskij*, rédigé lors d'une grande expédition navale contre les Arabes de Crète, expédition réussie au moins dans sa partie maritime (les Byzantins avaient libéré une partie de l'île) (3), présente sûrement un aspect favorable de la force navale de l'Empire, notamment de la flotte contrôlée par Constantinople et composée des dromons. Des escadres plus ou moins importantes de la flotte centrale-impériale, placées sous des archontes, stationnent aux points névralgiques des routes internationales. Elles surveillent quelquefois les eaux des régions qui ne font pas partie du territoire impérial, facilitant ainsi les expéditions de l'armée byzantine. Bref, leur présence aux postes frontaliers assure la navigation sur les routes du commerce international et accorde à Byzance la possibilité de revendiquer ses droits à la thalassocratie. Par contre la flotte provinciale, composée de bateaux légers, assume la garde du littoral des mers intérieures et protège la population contre les attaques des pirates (4). Byzance, obligée de choisir entre sa thalassocratie et sa défense maritime, ou en d'autres termes entre le maintien de la flotte centrale et le contrôle des routes internationales, et le renforcement de la flotte provinciale et la protection de ses populations riveraines, optera pour la seconde solution. C'est là, nous le verrons, le vrai sens de la réforme des Macédoniens.

(1) Théophane, p. 437, 455 ; Georges le Moine, p. 758 ; Théophane continué, p. 79 ; Syméon Magistre, p. 623 ; Génésios, p. 50 ; *Acta SS., Aug.*, III, p. 494 ; *De Thematibus*, p. 98. Pour le Xe siècle, cf. *De Ceremoniis*, p. 651 sq. ; Théophane continué, p. 475, etc.

(2) *P.G.*, t. CVII, col. 997 ; Zonaras, III, p. 429 ; Théophane continué, p. 298 ; sur l'importance des flottes arabes et franques, cf. E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 24 sq.

(3) H. Ahrweiler, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 220-221.

(4) Pour les sources concernant les attaques des pirates arabes pendant le IXe siècle, cf. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 431, liste des textes hagiographiques établie par Germaine Louillet ; ajouter : P. Peeters, Miraculum Sanctorum Cyri et Ioannis in urbe Monembasia, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 233 sq. ; du même, Une invention des saints Valère, Vincent et Eulalie dans le Péloponnèse, *ibid.*, t. XXX, 1911, p. 296-306 ; *Acta SS. Propylaeum Novembris*, p. 623 ; J. B. Falier-Papadopoulos, Les reliques des saints Valère, Vincent et Eulalie et le Castel Damelet, *Miscellanea G. Mercati*, t. III, 1946, p. 360-367 ; A. Vasiliev, The Life of St. Peter of Argos and its historical significance, *Traditio*, t. V, 1947, p. 163-190.

CHAPITRE III

DE LA PERTE A LA RECONQUÊTE DE LA CRÈTE ET DE LA SICILE

A. LA SITUATION À LA VEILLE DE L'AVÈNEMENT DES MACÉDONIENS LA PERTE DE LA SICILE

On ne saurait assez dire la gravité de la perte de la Crète pour Byzance et l'importance des changements que cet événement provoqua d'une part dans l'organisation navale et d'autre part dans la place de l'Empire en tant que puissance maritime dans la Méditerranée. Après l'installation des Arabes en Crète, la mer Égée, mer jusqu'alors intérieure, tenue, depuis la décadence de la puissance navale des Arabes d'Égypte (1), à l'écart des raids pirates, fut livrée aux attaques des Arabes crétois. Les villes côtières et le commerce maritime en ont lourdement souffert (2). L'Empire a vu sa prospérité menacée et ses communications avec sa partie occidentale gravement compromises. La tâche des Arabes d'Afrique qui convoitaient depuis longtemps la Sicile fut extrêmement facilitée par la présence de leurs coreligionnaires en Crète et dans la mer Égée. Les guerres arabo-byzantines dans les mers italiennes, incessantes depuis la prise de la Crète, se solderont par l'installation des Arabes en Sicile et sur les côtes de l'Italie méridionale et par le bouleversement de la frontière occidentale maritime de l'Empire.

En effet, à partir de 826, la Sicile devient la cible permanente des Arabes d'Afrique (3); elle est régulièrement attaquée par les flottes et les armées des Aglabites, qui jouissent

(1) Sur l'inexistence de la flotte arabe d'Égypte pendant toute la seconde moitié du VIIIe siècle et la première moitié du IXe, cf. E. W. BROOKS, The relations between the Empire and Egypt, *B.Z.*, t. XXII, 1913, p. 383-384.

(2) H. AHRWEILER, L'Asie Mineure et les invasions arabes, *R.H.*, t. CCXXVII, I, 1962, p. 28 sq., et ci-dessus p. 38.

(3) Sur les attaques arabes avant cette date, cf. M. AMARI, *Storia*, I, p. 195 sq., 209, 215 sq., 290 sq. ; A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 61-65 ; V. LATYŠEV, *Menologii*, t. II, p. 92 ; et une source non utilisée, *Vie de saint Jean Damascène*, *P.G.*, t. XCIV, col. 440-441.

de la complicité d'une partie des fonctionnaires et de la population byzantine (1). Les forteresses de l'île tombent l'une après l'autre aux mains des envahisseurs qui, installés à Palerme dès 831, étendirent leur conquête vers les côtes septentrionales de l'île; l'effort arabe dura jusqu'en 878, date de la prise de Syracuse (2), capitale administrative de la Sicile. Seule Taormina, dernier bastion de la défense byzantine, resta aux mains des Grecs ; elle ne tomba qu'en 902 (3) ; elle fut isolée dans la Sicile musulmane ; les Arabes avaient déjà traversé les détroits et s'installèrent sur les côtes de l'Italie, d'où ils lancèrent leurs attaques contre le centre de la péninsule.

Malgré l'effort des Byzantins pour se maintenir en Sicile, la plus importante base frontalière qui leur permettait de contrôler la mer Tyrrhénienne et les communications entre les bassins oriental et occidental de la Méditerranée (4), effort continu qui se traduit par une série d'expéditions maritimes organisées depuis Constantinople (5), les Arabes s'y installèrent définitivement. Ils ont formé un Émirat sicilien; puis ils ont fait leur apparition dans la mer Adriatique, devenant ainsi une menace constante pour le littoral et les îles de la mer Ionienne (6), qui forme dorénavant la frontière maritime de l'Occident

(1) A cet égard, les révoltes successives déclenchées en Sicile contre Constantinople sont significatives : citons, à titre d'exemple, celle qui a causé la mort de Constans II en 668, et les mouvements séparatistes d'Olympios en 652, de Basile en 718, d'Elpidios sous Irène et d'Euphèmios en 827 : les deux derniers mouvements sont marqués par la connivence des révoltés avec les Arabes; cf. THÉOPHANE, p. 351, 398, 454-455; CH. DIEHL, *Étude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, Paris, 1888, p. 184 ; et sur la révolte d'Euphèmios et ses conséquences (première tentative de conquête de la Sicile par les Arabes), cf. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 67 sq.

(2) Les sources arabes concernant la conquête de la Sicile ont été éditées par M. AMARI, *Bibl. arabo-sicula*, Leipzig, 1857 (édition), et *Versione Italiana*, Torino-Roma, 1881-1882, en deux volumes, et *Appendice*, Torino, 1889 : cf. aussi les additions dans *Centenario della nascita di M. Amari*, t. I et II, Palermo, 1910. La version grecque de la *Chronique de Cambridge* dans A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 342 sq., et II, p. 99 sq. Sur le déroulement et la datation des événements, cf. A. VASILIEV, *op. cit.*, t. I, p. 61 sq. ; sur la prise de Syracuse, cf. aussi NICOLAS MYSTIKOS, *P.G.*, t. CXI, col. 227; *Acta SS.*, *Propylaeum Novembris*, p. 72; *Vita S. Ignatii*, *P.G.*, t. CV, col. 573 ; et en dernier lieu, E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 127 sq.

(3) R. H. DOLLEY, The lord high admiral Eustathios Argyros and the betrayal of Taormina to the African Arabs in 902, *Atti del VIII° Cong. int. d. Studi. biz. 1951* (= *Studi biz. e neoel.*, n° 7), p. 340-353, et là-dessus, F. DÖLGER, *B.Z.*, t. XLVI, 1953, p. 461-462.

(4) Sur l'importance de la Sicile comme base navale, cf. E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 51 sq. ; et du même, Byz. Wachflottillen in Unteritalien, *B.Z.*, t. XLV, 1952, p. 340 sq.

(5) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, 61 sq., 143-144, 187-188, 204 sq., 219-222.

(6) Sur l'apparition de la flotte sarrasine devant Patras et dans la mer Ionienne au début du IX° siècle, cf. *De Administrando Imperio*, I, p. 228 ; *Annales Regni Francorum*, *M.G.H.*, *in usum scholarum*, éd. KURZE, p. 127; et après la prise de la Crète et de la Sicile, E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 106-107, 119 : ajouter les renseignements fournis par la *Vie de saint Barbaros*, éd. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Analecta Hiér. Stach.*, t. I, p. 407 sq., et à ce sujet, D. ZAKYTHINOS, Saint Barbaros (en grec), *Mélanges K. Amantos*, Athènes, 1960, p. 438 sq.

byzantin ; bref, avec leurs coreligionnaires installés en Crète, ils sont les maîtres des voies maritimes qui unissent Constantinople à ses provinces italiennes.

L'Italie byzantine, coupée dorénavant du centre de l'Empire, confinée entre le monde musulman et les pays chrétiens de l'Occident, suivra sa propre évolution, qui aboutira à la débyzantinisation de la population (1). Ceci se manifeste aussi bien dans le domaine politique (l'émancipation de Venise et des princes Lombards en témoigne) (2) que sur le plan culturel et intellectuel (3), linguistique et religieux. Les dissidences vis-à-vis de Constantinople, chères à la population italienne, revêtiront souvent la forme de véritables révoltes qui occuperont sérieusement la politique et la diplomatie byzantines du x[e] siècle. La perte de la Sicile marque incontestablement le déclin du contrôle byzantin sur le monde italien, et inaugure ainsi un tournant dans la politique extérieure de l'Empire, que ses intérêts italiens mettront souvent par la suite face aux Arabes et aux pays chrétiens de l'Occident (4).

Pour l'histoire de la marine, qui nous intéresse ici, la perte de la Sicile fut suivie par la perte du contrôle des mers occidentales et notamment de l'Adriatique. Les grandes bases frontalières autonomes (placées sous des archontes) périclitent. De nouvelles bases navales administrées selon le régime des thèmes, telle par exemple Céphalonie, se créent à leur place (5). La flotte de haute mer stationnant jusqu'alors sur la ligne frontalière et surveillant les routes internationales décline (6), le contrôle du trafic maritime ayant définitivement échappé à Byzance. Autrement dit, la défense de la nouvelle frontière maritime occidentale, qui passe maintenant par la mer Ionienne, est assurée désormais

(1) Sur les mouvements séparatistes en Italie et en Sicile, fréquents depuis le transfert de la capitale à Constantinople, cf. F. Gabotto, *Eufemio e il movimento separatista nell'Italia bizantina*, Torino, 1890 ; et ci-dessus, p. 94, n. 1.

(2) Sur les débuts obscurs et tellement discutés de la république vénitienne, cf. E. Lentz, Der allmähliche Ubergang Venedigs von fakticher zu nomineller Abhängigkeit von Byzanz, *B.Z.*, t. III, 1894, p. 71-81 ; A. Kretschmayr, *Geschichte von Venedig*, t. I, Gotha, 1905 *(Geschichte der europäischen Staaten)* ; et H. Brown, *Studies in Venetian History*, London, 1907, t. I, p. 157 sq. ; sur l'attitude des princes lombards envers Byzance, cf. J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 141 sq.

(3) Sur la population byzantine d'Italie, cf. L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, 6 vol., Leipzig, 1897-1911 ; J. Gay, Notes sur l'hellénisme sicilien..., *Byz.*, t. I, 1924, p. 215-228 ; et le travail récent de A. Guillou, Grecs d'Italie du Sud et de Sicile au Moyen Age : les moines, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École de Rome*, Paris, 1963, p. 79 sq.

(4) Cf. le travail capital de F. Dölger, *Europas Gestaltung im Spiegel der fränkisch-byzant. Auseinandersetzung des 9. Jahrh. : Byzanz u. die europäische Staatenwelt*, Ettal, 1953, p. 282 sq.; Th. Mayer, *Der Vertrag von Verdun*, Leipzig, 1943, p. 269 sq.

(5) D. Zakythinos, Le thème de Céphalonie et la défense de l'Occident, *L'Hellénisme contemporain*, 8[e] année, Athènes, 1954, p. 303-312.

(6) E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 51 sq.

par les flottes légères, thématiques et provinciales. Le système des thèmes, dont l'efficacité pour la défense du territoire menacé avait été prouvée en Orient, gagne maintenant les provinces occidentales (1). Il est incontestable que c'est à ce moment et sous les premiers empereurs Macédoniens qu'il faut placer la fin de la suprématie byzantine sur mer, Nicolas Mystikos le constate, notamment à propos de la perte de la Sicile, et en accuse le drongaire du *ploïmon* du moment (2). Les autres sources soulignent que sous Basile Ier (867-886) les marins se trouvant à Constantinople (les équipages de la flotte impériale), détournés de leur tâche, s'occupaient de la construction des églises, notamment de la Néa, tandis que les Arabes s'emparaient de la Sicile et des côtes italiennes (3). Ce sont là des accusations superficielles, car elles ne s'arrêtent qu'à des détails : les jeux dans la Méditerranée occidentale étaient faits depuis la perte de la Crète ; les empereurs de l'époque ont développé considérablement les forces navales de l'Empire, notamment la flotte impériale (4), en vue des expéditions maritimes visant à la reconquête de la Crète et de la Sicile. Le renforcement des flottes byzantines suit, nous l'avons constaté, le recul de la position de Byzance dans le monde maritime international.

Ainsi, malgré un effort incessant pour entretenir une importante force navale, Byzance vit au IXe siècle la perte effective de sa thalassocratie. Le IXe siècle peut indiscutablement être considéré comme le siècle maritime arabe. Les flottes musulmanes de la Syrie, de l'Égypte (qui a connu un nouvel essor sous les Fatimides au Xe siècle), de la Crète (qui a constitué un État arabe indépendant), de l'Afrique et de l'Espagne, avec comme bases Tarse, la Cilicie, Laodicée, Alexandrie, Tunis, la Sicile et les îles du bassin occidental de la Méditerranée, contrôlent le trafic maritime méditerranéen. Les Arabes sont maintenant les arbitres du commerce international, leur installation en Sicile et en Italie du Sud et leur apparition dans l'Adriatique modifieront l'orientation politique des puissances occidentales (5) disposant d'une force navale et exerçant le commerce maritime. Ainsi, notons-le tout de suite, si la perte de la Crète troubla la navigation dans les mers intérieures de Byzance, c'est la perte de la Sicile qui marque définitivement la fin de la suprématie byzantine sur mer. Le contrôle des routes internationales ne pourra plus être l'affaire d'une seule puissance maritime, le commerce entre les pays de l'Europe et l'Orient passera par de nouveaux intermédiaires. Les villes maritimes de l'Italie, et notamment Venise, profiteront du déclin de la présence byzantine dans la Méditerranée

(1) Sur la constitution des thèmes de Calabre et de Longobardie, cf. A. PERTUSI, *Costantino Porfirogenito, De Thematibus*, Vatican, 1952, p. 174 sq. ; J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 165 sq.

(2) *P.G.*, t. CXI, col. 277.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 365 ; SYMÉON MAGISTRE, p. 704 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 843, 860 ; ZONARAS, III, p. 432, 446.

(4) Sur les constructions de flottes byzantines à cette époque, cf. ci-dessous, p. 103-104.

(5) E. EICKHOFF, *Seekrieg*, p. 24 sq., 39-40, 122 sq.

occidentale. Un nouveau complexe politique et économique se crée, qui se trouve à l'origine de la formation du monde méditerranéen des siècles suivants.

Byzance, soucieuse de maintenir ses provinces occidentales et d'assurer la sécurité des régions égéennes, dirigera désormais son effort militaire contre les Arabes de la Crète et de la Sicile. Les empereurs macédoniens sont obligés de faire face à une puissance pirate partout présente. Ils seront amenés d'une part à renforcer la flotte stationnant dans les provinces (flottes de garde-côte) et d'autre part à entreprendre périodiquement la construction de grandes flottes impériales qui, chargées d'attaquer les multiples flottes arabes ou leurs bases (Damiette, Laodicée, Crète, Sicile), remporteront souvent des victoires importantes mais non définitives, à la suite desquelles elles seront désarmées, leur entretien étant particulièrement lourd pour le trésor impérial (1). Ainsi leur succès reste tout provisoire. La piraterie sarrasine recule momentanément pour reprendre un peu plus tard, aussi véhémente et aussi destructrice qu'auparavant. Une période de longues luttes sur mer s'ouvre pour Byzance à la fin de l'iconoclasme. Elle a ses traits particuliers : c'est la période des grandes flottes par lesquelles Byzance espère retrouver son ancienne place dans le monde méditerranéen, mais c'est en même temps une période de guerilla maritime permanente, marquée par une longue série d'attaques, d'accrochages et de harcèlements, qui se déroulent surtout dans les eaux territoriales de l'Empire. Chaque partie du littoral byzantin, le Pont-Euxin compris (menacé par les flottes russes qui ont fait alors leur apparition) (2), constitue maintenant une région frontalière exposée aux attaques d'un ennemi obstiné. Le conflit arabo-byzantin sur mer reste, jusqu'aux grandes victoires que l'armée de terre remportera au x^e^ siècle contre les Arabes du littoral en Orient (3), toujours indécis et toujours critique pour Byzance. Il conditionne les changements constatés dans l'organisation et la composition de l'armée de mer et de la flotte de l'Empire, changements qui marquent la politique maritime des premiers empereurs macédoniens.

B. L'organisation de la marine sous les premiers Macédoniens

La création de l' « officium » du drongaire du ploïmon

Une réorganisation de la marine byzantine s'effectue aux IX^e^-X^e^ siècles. Elle nous est connue par Léon VI (passage des tactiques militaires de cet empereur concernant son règne) (4) et par les *taktika* de préséances, notamment le *klètorologion* de

(1) Ci-dessous, p. 103 sq.
(2) Ci-dessus, p. 87, n. 1, les sources sur la première attaque russe.
(3) Ci-dessous, p. 111 sq.
(4) *P.G.*, t. CVII, col. 997. Ci-dessus, p. 68.

Philothée (1) et le *taktikon Beneševič* (2). Ces deux *taktika*, comparés à celui d'*Uspenskij*, révèlent les points sur lesquels porte la réforme maritime, œuvre des premiers empereurs de la dynastie macédonienne, vraisemblablement de Basile Ier et de son fils Léon VI.

Deux points importants marquent la nouvelle organisation de la marine byzantine : *a)* l'organisation de l'*officium* du drongaire du *ploïmon* et, *b)* la formation des nouveaux thèmes maritimes. Essayons d'examiner les conséquences de cette réforme, mise en œuvre dans la seconde moitié du IXe siècle, sur l'administration et la puissance maritime de l'Empire.

Le drongaire du *ploïmon*, amiral d'importance modeste pendant la période précédente, commandant de la flotte centrale stationnant dans la mer constantinopolitaine, devient, à la suite de la réforme du IXe siècle, le chef de toute flotte équipée et commandée par le centre, et est appelé à ce titre drongaire de la flotte impériale (βασιλικοῦ πλοΐμου) (3). En temps de paix (et ceci est important), le drongaire du *ploïmon* impérial est responsable des affaires maritimes, plus ministre de la marine qu'amiral en exercice, étant donné que la flotte centrale-impériale ne semble plus avoir une existence permanente. Pendant cette période, où Byzance, au lieu d'assumer continuellement la dépense de l'entretien d'une flotte de haute mer, préfère la construire chaque fois que la situation l'exige, quitte à la désarmer ensuite (4), le drongaire du *ploïmon* devient le haut commissaire à la marine. Il assume éventuellement le commandement de la flotte équipée en vue des grandes expéditions, et désignée dorénavant comme flotte impériale, par opposition aux flottes des provinces (thématiques ou provinciales), seules à avoir une existence permanente et dont l'importance, nous le verrons, s'accroît.

Le nouvel aspect des fonctions du drongaire du *ploïmon* est illustré par l'organisation du bureau de la mer placé sous sa direction. La composition du bureau de la mer, de l'*officium* du drongaire du *ploïmon*, nous est connue en détail par le *klètorologion* de

(1) J. BURY, *Administrative System*, p. 131 sq. (édition du *Klètorologion* de PHILOTHÉE).

(2) V. BENEŠEVIĆ, *Ranglisten*, *B.N.J.*, t. V, 1926-1927, p. 97-167. Pour la datation de ces *taktika* des dignités, cf. G. OSTROGORSKIJ, Die Entstehungszeit des Taktikon Uspenskij und des Taktikon Beneschevic, *Zbornik radova*, t. II, 1953, p. 39 sq. (en serbe, résumé en allemand, p. 57 sq.).

(3) Premières mentions d'un drongaire du *basilikon ploïmon* sous Basile Ier : cf. *P.G.*, t. CV, col. 981 ; les lettres de Photius adressées à cet officier, *P.G.*, t. CII, col. 957 (Jean drongaire du *ploïmon*) et col. 965 (Élie drongaire du *ploïmon* : un sceau appartenant à cet officier dans G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 338-339) ; sur les drongaires en général, cf. aussi R. GUILLAND, *Le drongaire*, p. 340 sq. ; ajouter la mention du drongaire du *ploïmon* Léon mentionné dans la *Vita S. Sampsonis*, *P.G.*, t. CXV, col. 293, et V. LATYŠEV, *Menologii*, t. II, p. 107.

(4) De ce point de vue la construction de la flotte de Nicétas Ôoryphas et la rémunération de ses équipages, les *sarakontarioi*, sont intéressantes : cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 81, etc. ; GÉNÉSIOS, p. 50.

Philothée (1). Il compte dans ses cadres, à l'exemple des autres bureaux de l'administration centrale, des fonctionnaires et des officiers, commis de la marine et relevant directement du drongaire du *ploïmon*, qui les nomme. Officiers-fonctionnaires à la tête des postes maritimes que le centre tient à contrôler directement, ou *komètés*, officiers en exercice commandant des escadres de la flotte impériale quand elle existe, ils dépendent, comme nous l'affirme Léon VI, du drongaire du *ploïmon* (2), qui, étant donné ses nouvelles fonctions, tient maintenant dans les *taktika* des dignités un rang élevé.

Du *klètorologion* de Philothée et du *taktikon Beneševič*, sources qui reflètent l'organisation militaire et l'administration civile sous les premiers Macédoniens, nous pouvons tirer les conclusions suivantes : les hauts postes militaires sont tenus à ce moment par les commandants de l'armée de terre. Quant aux commandements maritimes, on constate la création de deux nouveaux thèmes purement maritimes, ceux de la Mer Égée (3) et de Samos (4). Le thème des Cibyrrhéotes continue à être le plus important, tandis que le thème de Samos a le pas sur celui de la Mer Égée. Cependant les stratèges de ces trois thèmes tiennent tous un rang plus élevé que le drongaire du *ploïmon*, bien que ce dernier assume maintenant le commandement de toute la flotte équipée et contrôlée par le centre, indépendamment de l'endroit où elle stationne. La diminution de la flotte impériale, de la flotte des dromons, au bénéfice de la flotte des thèmes, est, à notre avis, incontestable. Le bureau de la flotte impériale compte dans ses cadres des officiers en service dans les provinces. Placés à la tête d'une ville côtière, ils sont désignés comme archontes de cette ville, et portent dans la hiérarchie militaire le grade de *komès*. Leurs effectifs en bâtiments de guerre sont sans doute insignifiants.

Nommés aux postes clefs du commerce maritime, notamment du commerce avec l'étranger, les *komètés*-archontes d'une ville (port) contrôlent la navigation, surveillent la circulation des voyageurs venant de l'étranger ou s'y rendant, et les échanges commerciaux (articles prohibés, trafic d'armes, etc.) avec les autres pays. Ils disposent sans doute de navires chargés d'intercepter les navigateurs rebelles aux règlements en vigueur,

(1) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 140.

(2) LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 997, en rapport avec les renseignements des *taktika* des dignités de l'époque et notamment du *klètorologion*, p. 140 et 161, où les *komètés* du *ploïmon* ont un rang modeste dans l'*officium* du drongaire.

(3) Pour les mentions des stratèges de la Mer Égée, cf. D. ZAKYTHINOS, *Dioikètikè Diairésis*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, 50 sq. (t. à p.) ; ajouter Zéphinezer, mentionné dans la *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. POMJALOVSKIJ, p. 3, et éd. L. PETIT, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 18.

(4) Pour les stratèges de Samos, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, *E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 54-56 (t. à p.) ; ajouter la mention d'un *prôtos* de cette île, vraisemblablement un stratège, mentionné dans la *Vie de saint Paul de Latros*, *Anal. Boll.*, t. XI, 1892, p. 64-65 : également mention des *stratiôtai ploïmoi*. Un sceau appartenant à un stratège de Samos mentionné par E. STAMATIADÈS, *Samiaka*, Athènes, 1864, t. V, p. 720-721, d'après une publication de Sabatier.

mais il semble improbable que ces flottilles de police navale soient composées d'un nombre important de navires (1). Les archontes ne sont alors que des préfets maritimes ; ils assument, autrement dit, les fonctions que l'archonte-*komès* d'Abydos (et celui de Hiéron pour une période antérieure à celle qui nous occupe) exerçait depuis la création de ce poste, de par la situation d'Abydos et des détroits de l'Hellespont par rapport à Constantinople. Ils sont ainsi désignés du nom d'*abydikoi* de telle ou telle ville (port) centre du contrôle maritime. Ils portent dans la hiérarchie militaire le grade de *komès*, officier en fonction dans la flotte impériale, et dans la hiérarchie des dignités les titres de *stratôr* ou de *spatharokandidat* (2). Il n'y a aucun doute que les *komètés* qui figurent à un rang plutôt modeste dans l'*officium* du drongaire du *ploïmon* sont les mêmes que les « *komètés* du *ploïmon* » mentionnés ailleurs par Philothée en rapport toujours avec le drongaire du *ploïmon* et son adjoint principal, le *topotèrètès* (3). Ils sont à identifier aux officiers maritimes que les autres sources des IX^e^-XI^e^ siècles appellent κόμης τοῦ στόλου, κόμης τοῦ πλοΐμου στρατοῦ, δρουγγαροκόμητες, πλευστικοὶ ἄρχοντες (4), etc. En exercice dans la flotte, ils sont désignés par leur grade militaire : *komètés*. En service dans les provinces, ils sont désignés comme archontes ou *abydikoi* (et plus rarement *komètés*) de tel ou tel endroit, en principe d'un port (maritime, fluvial et même lacustre). L'importance et la nature de leurs effectifs ne leur permettent plus, comme dans le passé, de surveiller un littoral étendu. Les archontes régionaux disparaissent, à l'exception toutefois de ceux de Chypre et de Chios (si les sceaux qui nous les font connaître sont bien datés), et vraisemblablement de Rhodes (5). Notons par ailleurs que Chypre, base importante pour les opérations que Byzance entreprend au X^e^ siècle contre les Arabes de Crète et de Cilicie, était sans doute pourvue d'une escadre importante, stationnant en permanence dans ses eaux et commandée par un archonte attaché directement au centre et conservant l'importance que ses collègues régionaux avaient pendant la période précédente. Après les victoires byzantines contre les Arabes, Chypre (6) et Chios sont érigées en thèmes,

(1) Sur la police navale installée aux Dardanelles, sur le Bosphore et en Occident (Sicile, Durazzo, Dalmatie), cf. C. NEUMANN, Die byz. Marine, ihre Verfassung u. ihr Verfall (10. bis 12. Jahrh.), *Historische Zeitschrift, N.F.*, t. XLV, 1898, p. 4.

(2) Sur les rapports entre *komès (ploïmos)-abydikos-archôn* d'une ville, cf. *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 243-246.

(3) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 161.

(4) Cf. N. BĂNESCU, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 326-328 ; *Anal. Boll.*, t. XI, 1892, p. 21 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 102-103.

(5) L'archonte de Rhodes peut cependant désigner l'officier à la tête de la ville, et non obligatoirement de l'île entière.

(6) Un stratège de Chypre, dans CEDRENUS, t. II, p. 549. Le gouvernement de cette île présente dans son évolution des rapports avec celui de la Crète : postes maritimes importants, les deux grandes îles de la Méditerranée orientale se placent pendant le XI^e^ siècle sous un *katépanô-*

chacune de ces îles est alors placée sous un stratège commandant de l'armée et gouverneur général de la circonscription administrative mise sous ses ordres (1).

Les sources des IXe-XIe siècles, et notamment les monuments sigillographiques, nous révèlent l'existence d'archontes (2)-*abydikoi-komètès* dans un grand nombre de villes côtières. Comme on ne constate pas une évolution dans la nature des fonctions des *abydikoi*-archontes d'une ville pendant la période qui s'étend des Macédoniens aux Comnènes, nous proposons la liste suivante englobant les archontes-*abydikoi* mentionnés dans les sources concernant les IXe-XIe siècles : *Pont-Euxin :* Sinope, Amisos (3), Rôsia (le port près de Matracha), Cherson, Lykostomion, Débeltos. *Propontide :* Nicomédie (4), Panion, Abydos. *Mer Égée :* Christoupolis (Kavalla), Thessalonique (5), Skyros, Chrèpou, Thèbes, Athènes, Chios (au IXe siècle seulement), Strobylos, Rhodes, Smyrne, Éphèse, Nauplie-Argos, Chypre (première moitié du Xe siècle). *Occident :* Corinthe, Patras, Bagénétia, Palerme (6), Cagliari (Sardaigne). Nous avons là une liste, nécessairement incomplète, des postes maritimes placés sous les archontes-*abydikoi*, fonctionnaires-officiers relevant du pouvoir central, notamment du bureau de la mer, de l'*officium* du drongaire du *ploïmon.* Ajoutons à cette liste deux archontes de ports lacustres, ceux de Prespa (7) et de Nicée, si la lecture ἄρχων de Nicée proposée par J. Darrouzès (8), contre ἀρχιεπίσκοπος, lu par Maas dans une lettre d'Alexandre de Nicée, ne cache le terme ἀρχιερεύς.

Plus que bases navales, les villes qui figurent sous un archonte aux IXe-XIe siècles sont des centres du commerce international de l'époque. Elles sont pourvues d'un bureau de douane dont le responsable, le commerciaire, relève du logothète du *génikon.* Leur archonte, ou plus rarement *abydikos,* suivant les sources, se contente du contrôle de la navigation, du mouvement des navires sur lesquels il perçoit la taxe appelée du nom

duc ; sur les fonctionnaires de Chypre, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit., E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 60-63 (au lieu de *komès Kyprou, ibid.*, p. 61, il faut lire *hypatikos* : cf. à ce sujet H. GRÉGOIRE, *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 309, p. 106-107).

(1) D. ZAKYTHINOS, *op. cit., E.E.B.S.*, t. XVII, 1942, p. 52-54 (t. à p.). Le stratège de Chypre et le stratège de Chios ont un rang modeste dans le *taktikon N. Oikonomidès* (exemplaire dactylographié) : cf. ci-dessous, p. 118 sq.

(2) Pour les mentions des archontes, cf. ci-dessus, p. 57-58.

(3) *Abydikos : R.E.B.*, t. XVIII, 1960, p. 284.

(4) Nous pensons que la mention d'un *architélônès* du golfe de Nicomédie, *P.G.*, t. C, col. 1125, cache plutôt un archonte qu'un simple commerciaire.

(5) *Abydikos :* V. LAURENT, *Orghidan*, p. 141, n° 262.

(6) A mettre en rapport avec la mention d'un *katépanô* de Panormos mentionné dans un *synodikon de l'Orthodoxie* (communication de J. Gouillard), et avec le *parathalassitès* de cette ville : *C.I.G.*, IV, p. 333, n° 8715.

(7) Cf. ci-dessus, p. 55, n. 3.

(8) *Épistoliers*, p. 85.

de cet officier, *archontikion*, imposition qui ne figure, nous l'avons vu, que dans les actes concernant le commerce maritime et la navigation. Officier désormais d'un rang modeste, l'archonte perd de l'importance par rapport à ses collègues des périodes précédentes. Dans la mesure où la flotte impériale périclite, il voit diminuer ses effectifs (1) ; dans le cas où il est placé à la tête des villes (ports) de l'Empire jalonnant les grands itinéraires maritimes de l'époque, on constate un changement dans ses attributions, devenues maintenant plus policières que militaires.

La flotte impériale centrale

Alors que pendant la période précédente (VIIIe siècle) les grandes opérations militaires dont le bon déroulement exigeait un appui naval, notamment les guerres contre les Bulgares, mobilisaient les effectifs maritimes de divers thèmes (provinces) de l'Empire (2), l'installation des Arabes en Crète et leurs raids contre le littoral égéen ne permettent plus à Byzance de dégarnir les provinces côtières de leur appui naval. Elle a été amenée en revanche à augmenter et à maintenir régulièrement ses flottes régionales. Nous le verrons en étudiant les mesures maritimes des Macédoniens pour la défense du littoral impérial (3).

En vue des expéditions importantes, offensives ou défensives, l'Empire est désormais obligé de construire à Constantinople des flottes particulières, plus ou moins importantes, selon l'objectif à atteindre et les moyens dont il dispose. Ces flottes constantinopolitaines, flottes par excellence impériales, sont équipées et commandées par le centre, notamment par le drongaire du *ploïmon* et son service. Elles comptent dans leurs effectifs des marins, recrutés souvent parmi les étrangers (Russes, Dalmates) (4), à la solde de l'Empire. Les dépenses de leur construction sont assumées par la caisse impériale (5).

(1) Intéressants de ce point de vue sont la mention de navires stationnant « dans le passé » (τὸ παλαιόν), au dire du Porphyrogénète (*De Administrando Imperio*, I, p. 246, et II, p. 197), au Sténon, et le doute de Nicolas Mystikos, *P.G.*, t. CXI, col. 301, sur l'existence des « *chélandia* locaux » à Lampsaque : postes gardés depuis toujours par des flottilles de la marine centrale.

(2) Cf., à titre d'exemple, Théophane, p. 410 : la flotte des Cibyrrhéotes dans l'Adriatique ; p. 419 : la même flotte dans la Propontide contre la flotte du révolté Artabasdos ; p. 437 : les flottes de tous les thèmes contre les Bulgares, p. 447 : *idem* ; p. 432-433 : une flotte de huit cents *chélandia* dans le Pont-Euxin ; Théophane continué, p. 79 : une des premières flottes envoyées contre les Arabes de Crète est la flotte du thème des Cibyrrhéotes.

(3) Cf. ci-dessous, p. 107-111.

(4) *De Ceremoniis*, p. 651 sq., 674 ; et ci-dessous, Appendice II.

(5) Le *vestiarion*. Leur armement est procuré par le « *katépanô* de l'*armamenton* » : cf. *De Ceremoniis*, p. 676. Sur leur *rhoga* (= solde), cf. Théophane continué, p. 81 *(sarakontarios stratos)*, *ibid.*, p. 391 : τοῦ στόλου τὴν νενομισμένην ῥόγαν λαβόντος ; Syméon Magistre, p. 624 ; Georges le Moine continué, p. 883 ; et ci-dessous, Appendices II, III.

Elles sont bâties dans les arsenaux de Constantinople (ἐξάρτι[υ]σις) (1) sous la surveillance du service particulier des chantiers navals de la capitale, qui compte dans ses cadres un chartulaire d'*exartysis* et plusieurs *exartistai*, les mêmes que les sources tardives mentionnent sous le nom de κατεργοκτίσται. On rencontre la flotte impériale de cette époque en activité sur les côtes françaises, en Corse et en Sardaigne (2), dans le Pont-Euxin (3), dans l'Adriatique, dans les mers grecques (Égée et Ionienne) et en Égypte. Composée de navires de haute mer, elle peut facilement atteindre les rivages les plus éloignés ; elle est partout présente mais, malgré ses effectifs souvent importants, elle s'avère insuffisante pour faire face à la situation qu'ont créée dans le Pont-Euxin l'apparition des flottes russes et dans la Méditerranée la multiplication des flottes arabes. A celle de Syrie s'ajoute l'importante flotte de Cilicie avec Tarse comme base principale. Pour ne parler que des flottes arabes apparues après la prise de la Crète, ajoutons à celle de Libye (Tunis) la flotte de Sicile, et en dernier lieu celle des Arabes d'Égypte qui, menacés plusieurs fois par les flottes byzantines de cette époque dans leurs propres territoires, furent amenés pour se défendre à renforcer leur appareil naval longtemps laissé dans un état d'abandon (4).

Il serait long de mentionner toutes les flottes plus ou moins importantes que Constantinople a construites depuis la perte de la Crète et l'installation des Arabes d'Afrique en Sicile et en Italie. Les sources de l'époque fournissent des renseignements détaillés sur la longue série d'opérations navales (batailles, raids, expéditions d'outre-mer) qui se déroulèrent en Méditerranée et mirent la flotte byzantine impériale face à diverses flottes arabes. Les sources grecques nous font connaître en détail l'effort inlassablement fourni par Byzance depuis Michel II pour la reconquête de la Crète et depuis Théophile pour le maintien en Italie (5). Les sources occidentales complètent nos renseignements

(1) Sur l'*exartysis*, son chartulaire et les *exartistai*, cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 391 ; CEDRENUS, II, p. 529 ; *Actes de Lavra*, p. 34 ; *P.G.*, t. XCV, col. 368 ; J. BURY, *Administrative System*, p. 96 ; ci-dessous, Appendice III.

(2) *M.G.H.*, *Scriptores*, III, p. 373 ; LIUTPRAND, *Antapodosis*, V, 9, 16.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 123 (à Cherson), et p. 136 à Amastris contre le révolté turc Théophobos ; *ibid.*, p. 358, 389, 401, dans le Danube contre les Bulgares ; *De Administrando Imperio*, I, p. 252, II, p. 150 ; et ci-dessus, p. 87, n. 2.

(4) Cf. ci-dessus, p. 93.

(5) Sources principales : THÉOPHANE CONTINUÉ complété par SYMÉON MAGISTRE, GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, GÉNÉSIOS, THÉODOSE DE MÉLITÈNE, LÉON GRAMMAIRIEN, ZONARAS et CEDRENUS ; pour les opérations en Italie la *Chronique de Cambridge* (version grecque dans A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 342 sq., et t. II, p. 99 sq.), la lettre du pape Étienne à Basile Ier, MANSI, XVI, col. 425, et le *De Thematibus*, p. 98 sq., sont utiles. Renseignements importants et peu utilisés dans les Vies des saints de l'époque : cf. la liste établie par G. LOUILLET, dans A. VASILIEV, *op. cit.*, t. I, p. 431-436 ; *R.H.*, t. CCXXVII, 1962, p. 12. Pour les opérations

en ce qui concerne les opérations dans l'Adriatique (1), tandis que les sources arabes sont précieuses pour tout ce qui concerne les tentatives byzantines contre les diverses bases arabes, en Libye, en Cilicie et Syrie, et surtout en Égypte contre Damiette (2). Expéditions punitives ou mesures de défense, opérations offensives ou de simple intimidation, elles révèlent le grand effort que la flotte impériale déploya à ce moment et qui, face à une puissance navale arabe bien organisée et contrôlant les points stratégiques de la Méditerranée, demeura infructueux.

Sous Basile I[er] et Léon VI, malgré les grandes flottes que ces empereurs ont mises en chantier et les effectifs maritimes qu'ils ont mobilisés (notamment lors des expéditions commandées par Ôoryphas, Nasar (3) et Himérios), et qui se sont illustrées quelquefois par des succès importants, les Arabes d'Afrique ont achevé la conquête de la Sicile. Ils se sont installés en Italie et dirigent leurs attaques contre le littoral nord de l'Adriatique et contre le rivage ionien. Les Arabes d'Égypte sont déjà capables de menacer Constantinople même, ceux de Crète arrivent à percevoir des impôts réguliers sur la population des îles égéennes et du Péloponnèse (4), tout en poussant leurs raids jusqu'au littoral macédonien (5), tandis que les Arabes de Syrie-Cilicie pillent les côtes micrasiatiques, et attaquent même Attalée (6). Ils entrent dans la mer Égée et pillent le littoral grec, ils croisent en Propontide et menacent même Constantinople (7). Ils mettent finalement à sac Thessalonique, la seconde ville de l'Empire qui, bien que port particulièrement actif à cette époque, ne disposait pas d'une escadre importante de la flotte. C'est

byzantines en Italie sous les Macédoniens, cf. J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 109-131, et H. Grégoire, La carrière du premier Nicéphore Phocas, *Mélanges St. Kyriakidès*, Thessalonique, 1953, p. 234 sq.

(1) Sur les sources arabes et occidentales, cf. M. Amari, *Biblioteca arabo-sicula, versione italiana*, Torino, t. I et II, 1880-1881 ; A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I et II avec les additions dues à M. Canard ; Muratori, *R.I. SS*, t. I, pars I et II, et t. XII, p. 170 (Venise-Byzance et les Arabes d'après Dandolus) ; Jean Diacre, *M.G.H.*, *Scriptores rerum longobar.*, p. 430 sq. ; Jean, *Chronique vénitienne*, éd. Pertz, *ibid.*, t. VII, p. 1 sq.

(2) Opérations inconnues par ailleurs : cf. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I, p. 212 sq. ; H. Grégoire, *Byz.*, t. VIII, 1933, p. 515-517, 524-525 ; R. Rémondon, A propos de la menace byz. sur Damiette sous Michel III, *ibid.*, t. XXIII, 1953, p. 245-250.

(3) Sur l'expédition de ce célèbre amiral, cf. *Acta SS.*, *Aug.*, III, p. 489-509 ; Théophane continué, p. 304 sq. ; *De Thematibus*, p. 98.

(4) *Acta SS.*, *Febr.*, II, p. 1125-1130 ; Caméniate, p. 583 ; Mai, *N.P.B.*, t. IX, 3, p. 11.

(5) Plusieurs mentions dans les documents athonites.

(6) H. Grégoire, *Incriptions d'Asie Mineure*, n[os] 302, 303 ; et les renseignements des sources arabes, *apud* A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 13 sq.

(7) Les raids du renégat Damianos et de Tripolitès, connus par les chroniqueurs byzantins et arabes, sont les plus importants : ils ont eu lieu au début du x[e] siècle : cf. ci-dessous p. 105.

du moins ce qui apparaît du long récit du siège laissé par Caméniate (1) : Thessalonique n'avait pour protection que ses seules murailles. Caméniate, relatant en détail les mesures prises pour la défense de la ville (2) contre la flotte et les armées de Tripolitès, ne mentionne nullement l'envoi de renforts maritimes. Il n'est nulle part question d'un programme de défense sur mer. La flotte impériale de l'époque s'esquive ou se cache ; ses effectifs ne lui permettent pas d'entreprendre des opérations de grande envergure contre les multiples flottes arabes ; ses bases provinciales ne disposent point d'effectifs capables de défendre efficacement le littoral, ou de décourager les raids des bateaux pirates, en nombre souvent modeste. Faut-il rappeler que vingt-sept bateaux crétois ont suffi pour imposer la loi dans la mer Égée (3) et la Propontide même, et que la flotte byzantine sous le drongaire Eustathe ou sous le logothète Himérios évite soigneusement de rencontrer les flottes arabes qui dévastent le littoral égéen et celui de la Propontide ? Aréthas peut louer les victoires de la flotte byzantine en Attique et ailleurs (4), il est toutefois hors de doute que, sous Basile Ier et Léon VI, l'Empire a connu ses plus grandes défaites maritimes et le recul de ses positions stratégiques côtières, bien qu'ayant multiplié ses efforts pour maintenir sa force navale.

Le IXe siècle marque pour Byzance non pas la décadence de sa flotte (au contraire les effectifs maritimes de l'Empire se sont considérablement accrus par rapport à la période précédente), mais la fin de sa thalassocratie. La flotte byzantine, malgré ses efforts courageux et ses nombreuses réussites, n'a pu faire face efficacement à la situation créée en Méditerranée par la prolifération des flottes arabes. Une seconde période de piraterie arabe s'ouvre avec le IXe siècle ; elle mit à mal surtout la Méditerranée orientale qui, pendant plus d'un siècle, vécut dans la confusion. Bulgares et Russes ont profité de cette situation pour lancer leurs grandes attaques contre Byzance. Le rivage pontique, tenu jusque-là à l'écart des invasions pirates, en connut à son tour les méfaits.

Byzance, obligée dorénavant de faire face sur mer à des ennemis multiples et entreprenants qui menacent toutes les parties de son vaste littoral, partagera son effort et sa force navale entre les opérations contre l'ennemi pontique (Russes) et l'ennemi méditerranéen (Arabes). Léon VI ne manquera pas de souligner, dans ses Tactiques navales, ce double aspect des luttes sur mer, attirant particulièrement l'attention de ses amiraux

(1) *De excidio Thessalonicensi*, édition de Bonn, à la suite de THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 491 sq. ; *ibid.*, p. 500 : l'importance du port de la ville fréquenté par des marchands de tous les pays.

(2) Mesures pour la consolidation des murailles et la construction du διαπόντιος φραγμός, *ibid.*, p. 508 sq.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 196, 299.

(4) JENKINS, LAOURDAS, MANGO, Nine orations of Arethas, *B.Z.*, t. XLVII, 1951, p. 30-31.

sur les diverses habitudes maritimes de ces deux adversaires (1). Ainsi pendant le IXe et le Xe siècle, l'Empire fut obligé de construire plusieurs flottes dirigées particulièrement contre les Russes, telle par exemple la flotte mise en état par Romain Lécapène et décrite en détail par Liutprand (2). Ce sont des flottes moins importantes que celles mobilisées contre les Arabes ; elles doivent surtout leur réussite au feu grégeois, qui se révéla très efficace contre les petits navires russes, les monoxyles, et fut, pour cette raison, manifestement redouté par les envahisseurs nordiques (3).

Notons pour conclure que Byzance, dont l'autorité sur mer et en Occident avait lourdement souffert de la perte de la Crète et de la Sicile, se tourne désormais vers l'Orient et vers l'armée de terre. Ses victoires dans cette partie du monde sont dues à l'armée de terre et lui permettront de prendre sa vraie revanche contre les puissances maritimes arabes. Cette revanche est un fait accompli lors de l'installation de l'autorité byzantine en Cilicie et en Syrie et après la reconquête de la Crète (961).

Entre-temps et pendant un siècle (seconde moitié du IXe-première moitié du Xe siècle), l'Empire a connu la dévastation de son littoral méditerranéen, le déclin de son activité commerciale et l'appauvrissement de ses populations côtières. Il a vu son prestige de première puissance navale bafoué par quelques pirates arabes installés en Crète. Constantin Porphyrogénète, à qui nous devons la rédaction d'une grande partie de l'histoire de Théophane continué, démontre bien, et à plusieurs reprises, à quel point l'occupation de la Crète et la situation qui en découla préoccupaient l'Empire et ses autorités militaires. En relatant les victoires d'Ooryphas contre les pirates crétois, victoires à la suite desquelles Byzance a pu récupérer un nombre important des îles égéennes investies par les Arabes, le Porphyrogénète note : Ταύτην (la Crète) δέ, ὡς ἔοικε, παρέπεμψεν εἰς ἡμᾶς· ἀλλὰ τὰ μὲν περὶ αὐτῆς Θεῷ μελήσει, μελήσει δὲ καὶ ἡμῖν τοῖς νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν τὴν ψυχὴν δαπανῶσιν ὑπὲρ αὐτῆς (4). En effet, Constantin Porphyrogénète, l'empereur que les sources présentent comme un connaisseur en construction navale (5) et comme particulièrement averti des problèmes maritimes, déploya, à l'exemple de ses prédécesseurs, son grand-père Basile Ier et son père Léon VI, un grand effort pour la construction de flottes destinées uniquement à la reconquête de la Crète. Celles-ci ont absorbé une grande partie du trésor impérial (6) ; elles n'ont pas atteint

(1) *Naumachica*, p. 32.

(2) Lors de l'attaque d'Igor en 940 : LIUTPRAND, *Antapodosis*, Liv. V, chap. 15 (ci-dessous Appendice IV) ; sur la mise en état de cette flotte, cf. aussi THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 423.

(3) Les Russes, d'après LÉON DIACRE, p. 144, 156, ont longtemps gardé le souvenir amer de la destruction du μυριόστολος στρατός d'Igor par le feu grégeois.

(4) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 81.

(5) *Ibid.*, p. 451.

(6) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 474 : « Ceux qui s'opposaient à la construction de la flotte rappelaient à l'empereur (Romain II) tous les dommages *(kainotomiai)* ainsi que les débours et

leur but, mais leur construction inaugure une nouvelle période de l'histoire navale de Byzance, période pendant laquelle Byzance, déchue de son rang de puissance maritime internationale, poursuit obstinément son effort pour retrouver son ancienne place dans le monde méditerranéen, entretenant dans ce but d'importantes flottes offensives (flotte impériale) et défensives (flottes thématiques et provinciales particulièrement renforcées, nous le verrons). Elle finit par enlever la victoire et par voir le couronnement de ses efforts. La période commencée avec la perte de la suprématie de Byzance sur mer s'achève finalement avec la reconquête de la Crète et la consolidation de la présence byzantine en Italie (1), qui vont redonner à l'Empire la possibilité de jouer un rôle d'arbitre dans les affaires méditerranéennes de la fin du x^e^ et du début du xi^e^ siècle.

La flotte des thèmes maritimes

Pendant la première moitié du x^e^ siècle, Byzance continue l'effort commencé sous les deux premiers Macédoniens, et resté par ailleurs infructueux, pour récupérer, par une mobilisation générale de ses forces navales, la Crète et l'Italie du Sud occupées par les Arabes. C'est à propos de ces grandes expéditions maritimes que les sources de l'époque révèlent les efforts fournis pour la construction d'une flotte impériale (armée et équipée par le centre), et l'importance des flottes des thèmes maritimes et des flottes provinciales en général. Des renseignements d'importance capitale nous sont fournis surtout par le Porphyrogénète. Étant donné la situation et le rôle exceptionnel que la flotte byzantine joue pendant les expéditions maritimes, les renseignements du Porphyrogénète, qui écrit pendant une période fertile en opérations navales, ont une valeur relative et limitée dans le temps. Ils reflètent, en ce qui concerne la force navale byzantine, un état exceptionnel. Du *De Administrando Imperio*, du *De Thematibus*, et surtout d'un texte intéressant de l'*appendix* du *De Ceremoniis* concernant les préparatifs des expéditions navales contre la Crète et l'Italie au début du x^e^ siècle, ressort une image détaillée de l'organisation de la flotte byzantine de l'époque, image que complètent les autres sources, notamment les tactiques militaires, les *taktika* des dignités, les textes législatifs (parmi lesquels les novelles impériales) et hagiographiques, et les monuments épigraphiques et sigillographiques, ces derniers souvent difficiles à utiliser, à cause du doute qui plane sur leur datation exacte.

les sommes importantes qui avaient été dépensées inutilement dans le passé, surtout sous Léon et Constantin. » *Ibid.*, p. 436, 438, mention de l'expédition de Constantin Goggylès *(hègètôr naumachias)* et de Kourtikès contre la Crète.

(1) Ci-dessous, p. 111 sq., et 122 sq.

Le thème des Cibyrrhéotes (avec Attalée pour capitale et comme base de la flotte d'élite des Mardaïtes placée sous un commandant particulier, le *katépanô* des Mardaïtes, directement nommé par l'empereur et rivalisant en importance avec le stratège du thème) (1) continue à être le plus important thème maritime de tout l'Empire. La circonscription de la Mer Égée, c'est-à-dire le littoral sud de la Propontide et les îles Ténédos, Lemnos, Imbros, Lesbos, et vraisemblablement Chios (après la disparition de l'archonte régional, au IXe siècle, et avant la nomination du stratège, à la fin du Xe siècle), forme maintenant un thème purement maritime. Englobe-t-il les Cyclades, comme l'affirme le Porphyrogénète (2) ? Cela n'est pas exclu pour la première moitié du Xe siècle, où l'ancien commandement maritime des Douze Iles, ou du Kolpos, disparaît, et où Samos, érigée maintenant en thème maritime, n'englobe dans sa circonscription que le littoral occidental de l'Asie Mineure (3). Cependant il semble plus probable que l'ancien commandement des Douze Iles, qui englobait les Cyclades, une partie de l'actuel Dodécanèse, et sans doute Samos, ait été morcelé et partagé entre les trois thèmes maritimes de cette époque. Notons, à ce propos, que le commandement maritime des Douze Iles-Cyclades-Kolpos-Plôizoménoi disparaît des sources de la première moitié du Xe siècle, pour réapparaître, nous le verrons, dans le dernier quart du Xe siècle sous le nom des Cyclades (4).

Samos, vraisemblablement capitale de l'ancien commandement maritime des Douze Iles-Kolpos-Plôizoménoi (5), forma vers la fin du IXe siècle un thème maritime indépendant, second thème maritime de l'Empire, son stratège ayant le pas dans les *taktika* des dignités sur celui de la Mer Égée. Le thème de Samos avait, selon le Prophyrogénète, Smyrne pour capitale, et outre l'île de Samos, il englobait les régions côtières d'Éphèse et d'Adramytte, chacune constituée en *tourma* de cette circonscription administrative. Nous avons ainsi les noms des bases de la flotte thématique, à ajouter à celles de la flotte des Cibyrrhéotes, Attalée et Syllaion (poste de l'*ekprosôpou* du stratège de ce thème) (6), et de la Mer Égée, c'est-à-dire les îles de Ténédos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Lesbos, Chios, avec comme centre administratif de ce thème Constantinople même. Constatation étrange, que nous permettent de formuler les renseignements de certaines sources concernant l'activité des fonctionnaires du thème de la Mer Égée. En effet, au début du Xe siècle, un stratège de ce thème se trouvant à Constantinople part pour une inspection

(1) Cf. l'incident entre les deux officiers rapporté par le *De administrando Imperio*, I, p. 240-242 ; sur le *katépanô* des Mardaïtes d'Attalée, cf. aussi, *De Ceremoniis*, p. 657, 660.
(2) *De Thematibus*, p. 83.
(3) *Ibid.*, p. 81-82.
(4) Cf. ci-dessous, p. 121.
(5) Cf. ci-dessus, p. 81.
(6) Cf. ci-dessus, p. 83, n. 3.

dans son thème qui le mène jusqu'à Lemnos, pour retourner de nouveau à la capitale (1). Faut-il rappeler que, pendant cette période où la flotte impériale n'a pas une existence permanente, la garde de Constantinople est confiée précisément aux stratèges de la Mer Égée (2), et que Psellos et un correspondant anonyme du x^e siècle, pour obtenir des privilèges en faveur des biens et des couvents situés aux alentours de Constantinople, s'adressent au *kritès* du thème de la Mer Égée (3) ?

Les thèmes des Cibyrrhéotes, de Samos et de la Mer Égée, sont les seuls thèmes purement maritimes : la mention de θεματικὰ πλόϊμα ne se rapporte qu'à leur flotte, ils sont souvent dits τὰ τρία πλοϊμοθέματα (4) par opposition aux autres thèmes de l'armée de terre, armée des cavaliers (καβαλλαρικὰ θέματα), et au *ploïmon* impérial (βασιλικὸν πλώϊμον), comme aussi aux λοιποὶ πλόϊμοι (5). Les marins de ces trois thèmes sont, comme nous le dit explicitement une novelle de l'époque, αὐτόστολοι et αὐτερέται (= équipés et armés par leurs propres moyens), contrairement aux marins de la flotte impériale et aux λοιποὶ πλόϊμοι. Retenons cette dernière catégorie de marins, qui ὑπηρετοῦνται ῥόγαις (6) : c'est-à-dire qu'ils sont équipés par des moyens financiers fournis par le gouvernement. Nous avons là la véritable différence entre la flotte que nous appelons thématique et les autres formations navales, la flotte impériale et la flotte provinciale.

La flotte provinciale

La flotte de trois thèmes maritimes de l'époque stationne en permanence sur le littoral des régions appartenant à ces thèmes, régions qui fournissent les moyens en hommes et en argent pour la construction et l'entretien de cette flotte. Autrement dit, la flotte thématique, quand elle ne participe pas aux grandes expéditions qui réunissent toutes les formations navales de l'Empire, protège les populations qui supportent la dépense nécessaire pour son armement et son équipement. Le fait cependant que la défense maritime de l'Empire exige toujours la présence de flottilles plus ou moins impor-

(1) *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. L. Petit, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 18, éd. Pomjalovskij, p. 3.

(2) *De Ceremoniis*, p. 664.

(3) Psellos, *Scripta minora*, éd. Drexl, t. II, Milano, 1941, p. 148-149, 150-151 : demandes en faveur des couvents de Théotokos Acheiropoiètos des alentours de Constantinople, et de Narsou : cf. R. Janin, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, t. III, *Les Églises et les monastères de Constantinople*, Paris, 1953, p. 165, 206, 373, etc. ; J. Darrouzès, *Épistoliers*, p. 376 sq.

(4) *De Ceremoniis*, p. 656, 662, 668, etc.

(5) Zepos, *Jus*, I, p. 223 (= F. Dölger, *Regesten*, n^o 673).

(6) *Ibid.*, p. 223, à mettre en rapport avec la νενομισμένη ῥόγα due à la flotte relevant du drongaire du *ploïmon* : cf. Georges le Moine continué, p. 883 ; Théophane continué, p. 391 ; sur les obligations des marins de la flotte impériale, cf. aussi, *De Ceremoniis*, p. 695.

tantes sur presque tout le littoral byzantin a obligé Constantinople à entretenir des escadres modestes, composées de bateaux légers *(chélandia, galéai)*, et chargées de la protection des thèmes riverains non maritimes. Rappelons le statut de ces flottilles provinciales, qui ne sont que les λοιποὶ πλόϊμοι de la novelle citée ci-dessus, mentionnés parallèlement et indépendamment de la flotte impériale et de la flotte thématique. Leurs équipages sont formés de marins de métier (1), les *taxatoi* de l'époque précédente, recrutés dans toutes les régions de l'Empire (et non seulement dans la province où ils exercent leur service), et, plus rarement, parmi les étrangers en service dans l'Empire. Notons qu'on trouve surtout cette dernière catégorie de mercenaires marins dans la flotte impériale, qui compte souvent parmi ses équipages des Russes, des Pharganoi et des Toulmatzoi (2). Les marins des flottes provinciales sont équipés par le gouvernement ; autrement dit, ils suivent, quant à leur armement, le régime en vigueur dans la flotte impériale. Mais en service dans les provinces-thèmes, ils sont placés sous les ordres d'officiers thématiques, les tourmarques du *ploïmon* qui, en temps de paix, obéissent au stratège du thème, mais qui, pendant les grandes expéditions réunissant toute la flotte byzantine, relèvent du drongaire du *ploïmon* (3). Les flottilles provinciales ont, en d'autres termes, le même statut que les *tagmata* de l'armée de terre stationnant dans les provinces-thèmes. Un examen des sources de l'époque nous permettra de préciser les endroits où ces flottilles provinciales stationnent pendant la première moitié du xe siècle.

Un tourmarque du *paralios* (nom significatif), dans le thème du Péloponnèse, commande une flottille composée de quatre chélandia (4). Des Mardaïtes, marins de métier, sont mentionnés, en dehors bien entendu de la Pamphylie, dans les thèmes du Péloponnèse, de Céphalonie, et de Nicopolis (Épire) : ils portent alors la qualification significative de Μαρδαΐται τῆς Δύσεως (5). Des *chélandia* sont construits et stationnent en Calabre (6). Enfin on relève plusieurs mentions des navires du thème de Paphlagonie, mentions à rapprocher du *katépanô* de Paphlagonie, officier marin connu aux IXe-Xe siècles (7), directement nommé par l'empereur, sans doute à l'exemple du *katépanô* des Mardaïtes d'Attalée (8). Faut-il reconnaître comme propriétaire du sceau mentionnant

(1) Notamment des Mardaïtes, attestés ailleurs qu'en Pamphylie, leur foyer, après leur installation dans l'Empire (cf. p. ex. *De Ceremoniis*, p. 665, et ci-dessus, p. 82, n. 2).

(2) Cf. *De Ceremoniis*, p. 651 sq., p. 674, navires des Russes, etc.

(3) D'où la mention de θέματα βασιλικοῦ πλωΐμου : *De Ceremoniis*, p. 667.

(4) *Ibid.*, p. 665, et p. 663 : tourmarques du *paralios* du thème des Thracésiens.

(5) Cf. ci-dessous, Appendice I.

(6) *Vie de saint Nil le Jeune, P.G.*, t. CXX, col. 105 sq.

(7) Théophane continué, p. 123 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 182, et II, p. 154. Ci-dessus, p. 108.

(8) D'après un passage de Philothée, *Klètorologion*, p. 178, l. 19.

un *katépanô* d'Amas(eia), et daté du xe siècle, un *katépanô* d'Amas(tra) ? Il ne serait autre alors que le *katépanô* de Paphlagonie, thème dont Amastra est à ce moment le grand centre maritime (1).

Ainsi pour obtenir un tableau plus complet des bases navales et des centres maritimes de Byzance pendant la première moitié du xe siècle, il faut ajouter à la liste proposée à propos des archontes, outre les régions disposant d'une flottille de dromons (Hellade (2), en rapport avec l'archonte de Chrèpou ; Durazzo (3), en rapport avec l'archonte de Bagénétia, et Dalmatie en rapport avec l'archonte de ce nom), les régions ou ports bases de la flotte thématique (des trois thèmes maritimes) et de la flotte provinciale. Ce sont les suivantes : Amastra, Ténédos, Imbros, Lemnos, Lesbos, Samos, Adramytte, Smyrne, Éphèse avec comme port de guerre Phygéla, Attalée, Syllaion, les îles de Kôs et de Karpathos, les côtes du Péloponnèse (avec comme bases Corinthe, Patras, Modon et vraisemblablement Monemvasie), Nicopolis, Céphalonie, Rhègion, etc. Plusieurs de ces ports de guerre perdront de l'importance au moment où les victoires byzantines contre les Arabes établiront une nouvelle période de paix maritime en Méditerranée orientale. C'est ce qui caractérise la seconde moitié du xe siècle et notamment la période après Nicéphore Phocas.

C. Le rétablissement de l'Empire et le sort de la flotte

La reconquête de la Crète

Pendant toute la période qui s'étend de la perte à la reconquête de la Crète, période caractérisée par un effort incessant pour l'expansion de l'Empire et son rétablissement dans ses anciennes frontières, la pacification de la mer Égée et la sûreté des communications avec l'Occident constituent les principaux objectifs de la politique maritime de Byzance. Leur réalisation dépendait uniquement de la reprise de la Crète aux Arabes, et de la consolidation de la présence byzantine en Italie. Ainsi, tout l'effort que Byzance déploya sur mer pendant plus d'un siècle, notamment sous les premiers empereurs Macédoniens, visait, normalement et avant tout, d'une part à la reconquête de la Crète et d'autre part à la défense des positions byzantines en Italie. Cet effort se manifesta

(1) G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 297 ; s'il faut lire Amastris ou Amastra, le sceau du *katépanô* doit être mis en rapport avec celui publié par V. Laurent, *Orghidan*, p. 122, no 227, et appartenant à un duc de cette ville, bien que ce dernier soit daté du xiie siècle : il montre l'importance de cette ville pontique. Pour l'importance maritime d'Amastris au xe siècle, cf., à titre d'exemple, *P.G.*, t. CV, col. 421, et pour la période précédente la *Vie de saint Georges d'Amastris*, éd. Wassiliewskij, 1915, t. III, p. 1-71.

(2) *De Ceremoniis*, p. 653.

(3) *Ibid.*, p. 664, 668.

par la construction à Constantinople d'une série de flottes importantes, composées surtout de bâtiments de haute mer. C'était une arme offensive, chargée des opérations contre la Crète même ou contre ses navires pirates en action dans la mer Égée, et contre les Arabes de Sicile qui menaçaient l'Italie, troublée par des révoltes intérieures. Ce n'est qu'occasionnellement que les flottes byzantines se dirigent contre les autres ennemis de l'Empire, les Arabes de l'Égypte, alliés par ailleurs aux Crétois, les Arabes de Cilicie et de Syrie qui avaient repris leurs raids pendant les IXe et Xe siècles, et les Russes qui attaquent périodiquement le territoire impérial et même les alentours de Constantinople, allant jusqu'à pénétrer quelquefois dans la mer Égée, sans pour autant représenter pour l'Empire un vrai rival sur mer.

Depuis l'expédition, sous Michel II, d'Ôoryphas et de son *σαρακοντάριος στρατός* (nom dû à la solde de quarante nomismata touchée par chaque soldat du corps expéditionnaire (1)), qui marque la constitution de la première grande flotte ayant en vue uniquement des opérations contre la Crète, les préparatifs militaires contre l'île et la construction dans ce but, à Constantinople, de flottes successives deviennent la préoccupation constante de l'état-major byzantin. Théoctiste conduisit lors de la régence de Théodora (843) une importante expédition contre la Crète qui, bien que jugée sévèrement par les contemporains (2), aboutit à la libération provisoire d'une partie de l'île (3). Michel III entreprit personnellement une expédition contre la Crète ; elle avorta à cause de l'assassinat du césar Bardas à Kèpoi (près d'Éphèse), lieu du rassemblement de la flotte et du corps expéditionnaire (4). Basile Ier arma des flottes importantes qui, sous le commandement de Nicétas Ôoryphas (à ne pas confondre avec

(1) Théophane continué, p. 81 ; Syméon Magistre, p. 624 ; ci-dessous, Appendice I.

(2) Théophane continué, p. 203 : « Ayant fait une expédition contre les Arabes de Crète, il revint sans avoir obtenu le moindre résultat. » Sur le personnage de Théoctiste, cf. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, I, p. 194, n. 1.

(3) Sur l'expédition de Théoctiste, cf. J. Papadopoulos, *La Crète sous les Sarrasins (824-961)* (en grec,) *Texte u. Forschungen z. byz. neugriech. Philologie*, t. XLIII, Athènes, 1948, p. 71-72 ; H. Grégoire, Études sur le IXe siècle, *Byz.*, t. VII, 1933, p. 518-550 ; A. Vasiliev, *op. cit.*, I, p. 194 ; H. Glykatzi-Ahrweiler, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 220-221 ; à remarquer qu'Ibn Khordâdbeh mentionne la Crète comme territoire byzantin : cf. H. Gelzer, Die Genesis d. byz. Themenverfassung, *Abhandl. d. philol. hist. Kl. d. königl. Sächs. Gesel. d. Wiss.*, t. XVIII, 5, Leipzig, 1899, p. 81.

(4) A. Vasiliev, *op. cit.*, I, p. 258 sq. ; l'opinion selon laquelle cette expédition a atteint la Crète ne nous semble pas fondée (cf. H. Grégoire, *Byz.*, t. VIII, 1933, p. 526 sq.) : les textes sur lesquels on s'appuie pour réfuter les renseignements de tous les historiens de l'époque et notamment la lettre de Photius à Michel III (*P.G.*, t. CII, col. 720) sont d'origine constantinopolitaine, ils montrent ce que les gens de la capitale croyaient, sans pour autant être au courant des événements de Kèpoi. Les sources historiques de cette époque sont formelles sur ce point : l'expédition ne débarqua jamais en Crète : cf. Génésios, p. 103 sq., Théophane continué, p. 204 sq.

l'amiral de ce nom, contemporain de Michel II), drongaire du *ploïmon* (1), et de Nasar, désigné comme ἡγεμὼν τῶν ναυτικῶν δυνάμεων (2), remportèrent des victoires importantes bien que non décisives contre les Arabes de la Crète et de la Sicile (3). Son fils Léon poursuivit son effort pour développer les forces navales de l'Empire. Il visa surtout les Arabes de Cilicie et de Syrie qui ravageaient alors les côtes micrasiatiques et grecques et avaient mis à sac Dèmètrias et même Thessalonique (4) ; il s'occupa aussi de la situation en Italie, où les mouvements séparatistes déclenchés par les divers princes lombards, source continuelle de désordre, favorisaient l'avance arabe (5). De même, Romain Lécapène, le drongaire du *ploïmon* qui accéda au trône (6), absorbé par les affaires russo-bulgares, utilisa surtout la flotte qu'il construisit dans la Propontide et le Pont-Euxin (7), tandis que Constantin VII, dont le premier souci, comme il l'avoue lui-même,

(1) Théophane continué, p. 291 sq.

(2) *Ibid.*, p. 302.

(3) Cf. les récits de ces expéditions dans Théophane continué, p. 291 sq., 302 sq. ; Génésios, p. 118 sq. Des renseignements dans : *De Thematibus*, p. 98 ; *Vita S. Eliae Jun.*, *Acta SS.*, *Aug.*, III, p. 494, et G. Rossi-Taibbi, *Vita di sant' Elia il giovane*, Palermo, 1962, p. 38 sq., 56 sq., 152, 160 ; G. da Costa Louillet, Saints de Sicile et d'Italie méridionale, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1960, p. 89-173 ; analyse des événements par J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 111 sq.

(4) Sur la reprise des attaques des Arabes d'Orient dans la Méditerranée pendant la seconde moitié du IXe et le début du Xe siècle, cf. outre les récits des historiens de l'époque (Théophane continué, p. 357), *Vie de saint Antoine le Jeune*, éd. A. Papadopoulos-Kérameus, *Syllogè Palaistiniakès et Syriakès Hagiologias*, Saint-Pétersbourg, 1907, p. 198, et F. Halkin, Saint Antoine le Jeune, *Anal. Boll.*, t. LXII, 1944, p. 211 ; H. Grégoire, *Byz.*, t. IV, 1927, p. 808 ; du même, *Byz.*, t. V, 1929, p. 394-395 ; Nicolas Mystikos, *Epistolae*, *P.G.*, t. CXI, col. 28 sq. ; V. Grumel, La chronologie des événements du règne de Léon VI, *E.O.*, t. XXXV, 1936, p. 34 sq. ; R. J. H. Jenkins, The date of Leo VI's Cretan expedition, *Mélanges St. Kyriakidès*, Thessalonique, 1953, p. 277 sq. Mais a-t-il existé une expédition crétoise sous Léon VI ? Les sources ne semblent pas étayer cette opinion : selon toute probabilité la flotte d'Himérios, après l'assaut contre Laodicée, qu'elle attaqua après avoir séjourné quelque temps à Chypre en 911, se dirigea vers Constantinople sans tenter de débarquer en Crète ; elle fut finalement détruite par une escadre arabe dans la mer Égée : cf. les récits de Théophane continué, p. 364 sq., Syméon Magistre, p. 701 sq., Georges le Moine continué, p. 852 sq., et Nicolas Mystikos, *loc. cit.* ; R. Jenkins, Laourdas, Mango, Nine orations of Arethas, *B.Z.*, t. XLVII, 1951, p. 30-31 ; sur le sac de Thessalonique, cf. Caméniate, p. 491 sq., et H. Grégoire, Le communiqué arabe sur la prise de Thessalonique, *Byz.*, t. XXII, 1952, p. 373 sq., et à ce sujet les remarques de G. Ostrogorskij, *Geschichte*3, p. 214, et d'A. Struck, Die Eroberung Thessal. durch die Sarazenen im J. 904, *B.Z.*, t. XIV, 1905, p. 533-562.

(5) Cf. les préparatifs de l'expédition contre l'Italie, dans *De Ceremoniis*, p. 660 sq. Sur les révoltes lombardes, cf. J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 141 sq.

(6) St. Runciman, *The emperor Romanus Lecapenus and his reign*, Cambridge, 1929.

(7) Description détaillée de la construction de cette flotte par Liutprand, *Antapodosis*, Liv. V, 15, éd. E. Dümmler, *M.G.H.*, *in usum scholarum*, 1877, p. 107-108 ; sur les attaques russes

était la libération de la Crète (1), arma dans ce but une flotte considérable dont la composition, l'équipement et les dépenses d'armement nous sont donnés en détail par l'appendice du *De Ceremoniis* (2). Enfin son fils, Romain II, créa, par l'intermédiaire du chef de son gouvernement Joseph Briggas, qui assumait aussi la fonction de drongaire du *ploïmon* (3), et malgré l'opposition du sénat (4), la plus grande flotte que Constantinople construisit jamais. Elle était destinée, sous le commandement de Nicéphore Phocas, à atteindre le but tant recherché : la libération de la Crète. C'est le moment de la grande puissance militaire de l'Empire. Byzance possède la plus grande flotte de guerre de l'époque, flotte armée pour des buts offensifs. Elle dispose également d'une importante armée de terre, notamment l'armée d'élite des *tagmata*, armée de choc qui s'illustra par d'importantes victoires en Orient. Toutes les conditions sont alors réunies pour réaliser l'expansion.

Nous devons à Théophane continué, au pseudomagistre Syméon et à Léon le Diacre, la description de la flotte et du corps expéditionnaire que Nicéphore Phocas lance en 960 contre la Crète. Nous leur devons aussi le récit détaillé des événements qui ont abouti, après un siège de plusieurs mois, à la prise, le 7 mars 961, de la forteresse de Chandax (Hérakleion) et à la reddition de l'île (5). Théodose le Diacre nous a laissé sous le titre d'*akroasis* une série de poésies commémorant ce haut fait des armées byzantines (6). G. Schlumberger en a tiré une description détaillée et vivante des opérations de Nicéphore Phocas, et à cette occasion il consacre à la marine byzantine une longue étude, utile à consulter surtout en ce qui concerne la description et l'équipement des bateaux (7).

Mille dromons, deux cents navires de toutes sortes munis du feu grégeois et trois cent sept navires de transport (καματηρὰ χαράβια) prirent part, selon Théophane continué,

du début du x[e] siècle, cf. la bibliographie donnée par G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 215, n. 2 ; et en dernier lieu, Irène SORLIN, Les traités de Byzance avec la Russie au x[e] siècle, *Cahiers du Monde russe et soviétique*, t. II, n[os] 3 et 4, 1963, p. 313 sq. ; et une source peu utilisée et éditée par E. DOBSCHÜTZ, Der Kammerherr Theophanes, *B.Z.*, t. X, 1901, p. 166-181.

(1) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 81.

(2) P. 664 sq. ; sur le déroulement des opérations, cf. LÉON DIACRE, p. 6-7, et THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 438.

(3) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 469.

(4) *Ibid.*, p. 474.

(5) LÉON DIACRE, p. 7 sq. et p. 24-29 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 473 sq. ; SYMÉON MAGISTRE, p. 758 sq.

(6) THÉODOSE, *Acroasis, Expugnatio Cretae*, p. 264 sq. ; aussi, N. PANAGIÔTAKÈS, *Théodose le Diacre et sa poésie sur la prise de la Crète* (en grec), Hérakleion, 1962.

(7) *Un empereur byzantin au X[e] siècle*, Paris, 1890, p. 32 sq., et sur la flotte p. 50 sq. ; cf. aussi la description détaillée de cette expédition par J. PAPADOPOULOS, *La Crète sous les Sarrasins* (en grec), Athènes, 1948, p. 90 sq.

à cette expédition (1). La flotte, transportant une armée d'élite, *tagmata* de cavaliers et fantassins marins, appareilla de Constantinople en juillet 960. Elle suivit l'itinéraire donné en détail dans l'appendice du *De Ceremoniis* (2) ; elle stationna près d'Éphèse (à Phygéla) (3), lieu habituel de rassemblement des contingents provinciaux, avant de faire voile vers la Crète où, d'après Attaleiate, elle fut conduite par quelques navires de l'île de Karpathos, dont les marins étaient parmi les rares Byzantins qui pratiquaient encore la route entre les côtes micrasiatiques et la mer crétoise, abandonnée depuis l'installation des Arabes en Crète (4). L'opération ainsi préparée militairement fut de grande envergure. On avait pris soin de réunir toutes les conditions nécessaires à sa réussite. Le nombre et la qualité des effectifs mobilisés et la nomination comme commandant en chef du plus illustre général de l'époque en témoignent. On a donné à l'expédition le caractère d'une guerre sainte, les moines étaient appelés à prier pour son succès et sa réussite fut en effet suivie d'un important effort pour la conversion des Arabes de l'île et la rechristianisation de sa population (5). Nicéphore Phocas, rentré à Constantinople, reçut, et à juste titre, les honneurs du triomphe (6). Envoyé ensuite en Orient, il remporta de grandes victoires contre les Arabes de Cilicie. Couronné enfin empereur en 963, il poursuivit son effort en vue de la restauration de l'Empire.

Après le grand succès que fut la libération de la Crète, la flotte construite en vue de l'expédition de Nicéphore Phocas se mit au service de la politique militaire de son commandant en chef devenu entre-temps empereur. En 965 la flotte byzantine soumit à l'autorité impériale l'ensemble de l'île de Chypre, où cependant la présence byzantine n'avait jamais cessé d'être effective (7). Après la pacification du bassin oriental de la Méditerranée, obtenue grâce à la soumission de la Crète et de Chypre, l'effort maritime

(1) Théophane continué, p. 475 ; le chiffre donné par Syméon Magistre, p. 758, de 3 360 navires est peu différent de celui de 3 300 proposé par le continuateur de Théophane : il semble pourtant excessif à E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 285, n. 6.

(2) *De Ceremoniis*, p. 658.

(3) Attaleiate, p. 223-224, la fait partir de Hagia (La Sainte), promontoire voisin de Phygéla, ce dernier port étant évité par Phocas à cause de son nom (Phygè = fuite), jugé de mauvais augure pour le déroulement de l'expédition.

(4) Attaleiate, p. 224.

(5) Cf. les détails fournis par la *Vie de saint Nicon Métanoeité*, éd. S. Lampros, *N. Hell.*, t. III, 1901, p. 131 sq. ; et la *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. Pomjalovskij, p. 26 sq. : à ce sujet, cf. P. Lemerle, La vie ancienne de saint Athanase l'Athonite, dans *Le Millénaire du Mont-Athos*, I, Chevetogne, 1963, p. 75.

(6) Léon Diacre, p. 24-29.

(7) Sur la date de la reprise de Chypre et la situation de cette île avant l'expédition qui eut lieu sous Nicéphore Phocas, cf. les remarques de P. Lemerle, *op. cit.*, p. 77, et surtout p. 93 et n. 96 ; *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. Pomjalovskij, p. 26, éd. L. Petit, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 44-45 ; et *De Thematibus*, p. 80-81.

de Byzance se porta vers l'Occident (1). On signale alors la présence de la flotte byzantine dans les mers italiennes. Elle opère, sans beaucoup de succès, d'abord contre les Arabes de Sicile (2) (964-967) et ensuite contre le roi germanique Othon qui, appuyé par le prince lombard Landulf, menaçait les possessions byzantines en Apulie et en Calabre (3). Une nouvelle période s'ouvre alors dans l'histoire de la flotte et de la politique maritime de Byzance. Le rétablissement de l'autorité impériale en Italie, troublée par les révoltes successives des princes locaux, et la reprise de la Sicile sur les Arabes deviennent les principaux objectifs de la politique impériale, qui sera pendant une longue période tournée vers les problèmes de l'Occident. L'effort en vue de la réalisation de nouveaux objectifs de Byzance mobilisera souvent les flottes de l'Empire, et atteindra son point culminant, nous le verrons (4), au XI^e^ siècle. Il sera toutefois souvent entravé par la réaction des populations byzantines de l'Italie, dont les intérêts économiques souffraient des opérations militaires et dont les liens avec Constantinople étaient depuis longtemps relâchés (5).

Entre-temps, les guerres contre les Arabes en Orient et contre les Russes et les Bulgares dans les Balkans, menées surtout par l'armée de terre, absorbent l'attention de Byzance pendant tout le dernier quart du X^e^ siècle et le début du XI^e^. Pendant cette période la flotte sera négligée. L'Empire, après la reprise de la Crète et la consolidation de son autorité en Italie, se contentera d'assurer les communications entre l'Orient et l'Occident et la sécurité de la navigation dans ses eaux territoriales. Il n'aura pas pour cela besoin d'entretenir une flotte active régulière ; ses victoires sur

(1) D'après Léon Diacre, p. 65 sq., une nouvelle flotte fut construite par Nicéphore Phocas en vue des opérations en Sicile.

(2) Sur le déroulement des opérations, cf. Léon Diacre, p. 65 sq. ; sur la captivité du chef de la flotte, du drongaire du *ploïmon* Nicétas (sans doute Abalantos), cf. la notice publiée par H. Omont, *Facs. d. ms. grecs datés de la Bibl. Nationale*, Paris, 1891, pl. VI ; sur la paix signée entre Byzance et les Arabes, cf. F. Dölger, *Regesten*, n° 708. Les prières des moines sont demandées pour la réussite de cette expédition : à ce sujet, J. Darrouzès, *Épistoliers*, p. 149. Récit de l'expédition dans J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 290 sq.

(3) Sur les rapports d'Othon et de Nicéphore Phocas, cf. J. Gay, *L'Italie méridionale*, p. 304 sq.

(4) Ci-dessous, p. 122-135.

(5) La meilleure illustration de cette réaction nous est fournie par la *Vie de saint Nil le Jeune* : elle nous rapporte le soulèvement de la population de Rossano qui fut provoqué par la décision concernant la construction d'une flotte locale prise par le premier duc d'Italie et de Calabre, Nicéphore le Magistre : « Les habitants *(paroikoi)* de Rysianou, n'ayant pas l'habitude de travailler sur des navires de guerre *(chélandia)*, attaquèrent la flotte dès la fin de sa construction, et tous ensemble y mirent le feu dans un grand tumulte : ils brûlèrent les navires et massacrèrent les chefs pilotes » (τοὺς πρωτοκαράβους ἐκεφαλαίωσαν) ; leur exemple fut suivi par les habitants des autres forteresses *(kastra)* de Calabre, et une vraie révolte se déclencha : cf. *P.G.*, t. CXX, col. 105 sq. Ci-dessous, Appendice IV.

terre seront la meilleure garantie du maintien de la paix maritime ; ses forces navales diminueront, tandis que sa flotte commerciale entrerera dans une nouvelle période d'expansion, conséquence de la pacification des mers et de l'élargissement des frontières de l'Empire pendant la seconde moitié du xe siècle. Examinons cette période, car elle constitue une étape de transition, une période de trêve que Byzance s'accorde entre les deux grands efforts qu'elle fournit sur mer, entre la libération de la Crète et les opérations pour la libération de la Sicile.

Le déclin de la flotte a la fin du xe siècle

La période qui s'étend de la seconde moitié du xe siècle à la fin de la dynastie macédonienne est caractérisée par la grande expansion territoriale de Byzance. Les victoires du grand domestique Kourkouas, qui a réussi à donner à Byzance une partie importante de la Petite Arménie, ont ouvert l'ère des conquêtes byzantines en Orient. Les expéditions victorieuses de Nicéphore Phocas contre les Arabes de Crète, de Cilicie et de Syrie, les opérations de Jean Tzimiskès à la frontière danubienne et syrienne, les guerres bulgares de Basile II, et l'annexion enfin sous Constantin Monomaque de la Grande Arménie suivie des victoires contre les Arabes en Sicile, ont donné à Byzance les frontières et le prestige de l'Empire romain de jadis. Bref la grande expansion byzantine pendant la fin du xe et le début du xie siècle a assuré à l'Empire le contrôle du monde oriental, qui connaît de nouveau, mais pour une période très courte, nous le verrons, la *pax romana*. Dues avant tout à l'armée de terre et à ses effectifs d'élite, l'armée des *tagmata*, ces victoires conditionnent la politique que l'Empire adopte à ce moment vis-à-vis de son appareil militaire. L'armée de terre et plus particulièrement ses détachements de choc, les *tagmata*, armés et commandés par Constantinople, arme uniquement offensive dont l'action efficace a donné à l'Empire la force et le prestige d'une puissance mondiale, s'accroissent aux dépens des autres formations militaires, et particulièrement de l'armée défensive des thèmes et de l'armée de mer en général.

La paix maritime et la sécurité de la navigation qui règnent à ce moment dans les mers byzantines sont dues non pas aux victoires navales contre les flottes ennemies, mais au simple recul des autres puissances maritimes de l'époque (Arabes de Cilicie, Syrie, etc.), atteintes dans leur propre foyer par l'armée byzantine. L'Empire négligera, provisoirement il est vrai, la flotte, notamment la flotte des dromons, qui pouvait protéger les routes internationales et attaquer des ennemis entreprenants, mais dont l'entretien régulier devenait une charge lourde et considérée comme superflue dans une période de paix maritime. Byzance se borne à l'entretien de petites flottes provinciales, dont par ailleurs les effectifs semblent considérablement diminués par rapport à la période précédente ; elle abandonne de plus en plus les grandes flottes de navires lourds, la flotte impériale.

Bref, l'Empire, confiant en son armée de terre, manque l'occasion qui se présente alors de contrôler effectivement les routes internationales du commerce maritime et d'exercer une vraie thalassocratie en Méditerranée. Les avantages des victoires militaires sur terre seront ainsi compromis dès l'apparition de nouveaux ennemis maritimes, notamment des Normands et des autres puissances occidentales, dès que des flottes étrangères, de commerce ou de guerre, croiseront dans les mers byzantines.

La nouvelle politique militaire de Byzance, qui a pris l'ampleur d'une véritable réforme, se reflète dans les institutions de cette période. Nous imaginons facilement les conséquences qu'eut la disparition de la flotte impériale-centrale pour ses cadres ; le drongaire du *ploïmon*, d'amiral en chef, devient commissaire aux affaires maritimes, les archontes régionaux, de commandants indépendants des circonscriptions maritimes frontalières pourvues d'escadres plus ou moins importantes, se transforment, nous l'avons vu (1), en fonctionnaires affectés aux ports de l'Empire ; ils deviennent des *abydikoi*, préfets maritimes dont les fonctions sont plus policières que militaires ; leur nombre augmente mais leur importance diminue. L'établissement de la paix maritime (seconde moitié du X^e^ siècle-première moitié du XI^e^) a eu aussi des conséquences sur l'évolution des flottes régionales (thématiques et provinciales). Nous les examinerons, ainsi que la place tenue maintenant par les cadres de l'armée de mer en général, grâce à une source capitale pour l'organisation intérieure de l'Empire pendant cette période : le *taktikon* des dignités conservé dans la bibliothèque de l'Escorial et découvert et étudié par N. Oikonomidès (2).

UN TABLEAU DE L'ORGANISATION MARITIME A LA FIN DU X[e] SIÈCLE TIRÉ DU « TAKTIKON OIKONOMIDÈS »

Le drongaire du « ploïmon ». — Le *taktikon Oikonomidès* présente une image peu favorable de la force navale de Byzance. Cette source, rédigée, comme l'a démontré N. Oikonomidès, dans le dernier quart du X[e] siècle, illustre l'importance qu'a acquise l'armée de terre, et particulièrement l'armée des *tagmata*, avec ses grands états-majors installés parfois dans les provinces, mais dépendants de Constantinople et placés sous des domestiques et des stratopédarques, et ceux des provinces sous les ducs-*katépanô* de telle ou telle région. Hauts militaires nommés et commandés directement par Constantinople, et jouissant de pouvoirs exceptionnels (civils et militaires) dans le territoire couvert par leur armée et qui constitue la base des opérations militaires importantes, ils sont en quelque sorte les stratèges *autokratorés* de l'époque. De leur action dépend non pas la bonne admi-

(1) Ci-dessus, p. 101-102.

(2) Thèse soutenue en Sorbonne en 1961 : exemplaire dactylographié.

nistration de la région, mais avant tout l'expansion du territoire byzantin aux dépens des ennemis voisins. Leur présence dans tel ou tel point de l'Empire signifie le rassemblement de forces importantes chargées en principe de tâches offensives (1). Par contre, par le rang modeste que le *taktikon Oikonomidès* attribue au drongaire du *ploïmon* et à ses *topotèrètai*, ainsi qu'aux stratèges des thèmes maritimes, on comprend le peu de place que tenaient alors dans les affaires militaires la flotte et l'armée de mer en général.

Le drongaire du *ploïmon*, dans le *taktikon Oikonomidès*, figure parmi les fonctionnaires constantinopolitains (civils, militaires et ecclésiastiques) mentionnés tous, à l'exception toutefois de l'éparque qui tient un rang élevé (2), après les états-majors et les commandements militaires des provinces. Le drongaire, ministre de la Marine et commandant suprême de la flotte impériale, tient un rang inférieur à celui de l'économe de la Grande Église (Patriarcat), et ses lieutenants, les *topotèrètai* du *ploïmon*, figurent en fin du *taktikon* : ils ne tiennent que le 5e rang avant la fin de la liste. Le rang médiocre réservé aux plus hauts postes de la flotte impériale dans le *taktikon Oikonomidès* montre clairement le déclin de cette formation navale à la fin du xe siècle, ce que confirment les autres sources de l'époque.

En effet, après la flotte importante construite par Romain II et plus particulièrement par le drongaire du *ploïmon* de l'époque, Briggas, pour la reconquête de la Crète (elle compta plus de 3 300 bâtiments de toutes sortes (3)), flotte qui permit à Nicéphore Phocas de lancer à Liutprand le fameux « navigantium fortitudo mihi soli inest (4) » (ce qui était vrai, plus à cause du recul des flottes arabes qu'à cause d'une thalassocratie effective de Byzance), les sources ne mentionnent que sous Jean Tzimiskès et ensuite sous Basile II des efforts par ailleurs assez incohérents pour construire une flotte impériale. Ils visaient à écarter un danger immédiat. Ils restent épisodiques et de peu d'importance. Ils n'ont pas réussi à donner à l'Empire une flotte de bataille permanente et régulièrement entretenue. Tous comptes faits, les règnes de Nicéphore Phocas, malgré la prise de Chypre (5), de Jean Tzimiskès, malgré les exploits contre les Russes (6), et

(1) Sur ces officiers, cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 52 sq.

(2) Psellos, I, p. 30, appelle la fonction de l'éparque de Constantinople « dignité impériale sans la pourpre » *(aporphyros)*.

(3) Théophane continué, p. 475 : la flotte était composée de 1 000 dromons, 2 000 navires de guerre et 307 bateaux de transport. Cf. ci-dessus, p. 114-115.

(4) Liutprand, *Antapodosis et Relatio de Legatione Constantinopolitana*, *M.G.H.*, *Scriptores*, III : *Legatio*, § II ; et tr. grecque, S. Zampélios, *Byzantinai Mélétai*, Athènes, 1857, p. 525.

(5) Ci-dessus, p. 115, n. 7. Le patrice Nicéphore Chalkoutzès qui commanda l'expédition contre l'île doit être considéré, sans doute, comme le premier stratège-gouverneur byzantin de Chypre définitivement occupée par l'armée byzantine.

(6) Cf. surtout le récit de Léon Diacre, p. 129 sq. : opération appuyée par une flotte de 300 navires envoyée de Constantinople à l'embouchure du Danube ; *ibid.*, p. 141 : emploi du

de Basile II, malgré les succès remportés en Italie (1), présentent peu d'intérêt pour l'histoire de la flotte impériale. Outre la flotte composée de 300 navires munis du feu grégeois et envoyés par Tzimiskès à l'embouchure du Danube (2), et celle construite par le parakoimomène Basile pour combattre le révolté Bardas Sklèros (989) qui, au dire de Zônaras, ἐθαλασσοκράτει (3), flottes qui accomplirent aisément leurs tâches, les sources ne mentionnent nulle part d'opérations importantes menées par la flotte impériale à la fin du xe et au début du xie siècle. Ce n'est que plus tard, à la veille de la mort de Basile II (1025), qu'une flotte importante sera de nouveau frétée par Constantinople, en vue du projet ambitieux de la reconquête de la Sicile sur les Arabes : elle sera en activité pendant le second quart du xie siècle.

Dans la longue liste des commandants militaires de l'armée des provinces que fournit le *taktikon Oikonomidès*, on est frappé de la place modeste tenue par les stratèges des thèmes maritimes et notamment par celui des Cibyrrhéotes : il figure au 38e rang des militaires (après les domestiques, les ducs-*katépanô* et plusieurs stratèges des thèmes !); il est toujours considéré comme plus important que ses collègues de Samos et de la Mer Égée, qui tiennent respectivement les 50e et 51e rangs, et qui sont mentionnés après plusieurs nouveaux commandants (stratèges de régions exiguës), gouverneurs de territoires récemment annexés à l'Empire (comme par exemple ceux de Chypre et de la Crète), après même le stratège de Céphalonie, mais toutefois avant les stratèges des régions côtières érigées maintenant en thèmes, et dont plusieurs faisaient auparavant partie des thèmes, maritimes ou non, de l'époque précédente. Citons à titre d'exemple les Cyclades et le Pont-Euxin, qui forment maintenant des petites stratégies, à l'exemple de celles créées surtout dans les régions frontalières de l'Orient.

Nous avons examiné ailleurs (4) l'aspect que les fonctions du stratège prennent

feu grégeois contre les Russes, qui « avaient particulièrement peur du *mèdikon pyr* (feu grégeois), capable de brûler même les pierres » ; cf. aussi CEDRENUS, II, p. 401, la soumission des villes côtières situées au nord du Danube, et l'organisation de la frontière danubienne ; à ce sujet, N. JORGA, Le Danube d'Empire, *Mélanges G. Schlumberger*, Paris, 1924, t. I, p. 13-22.

(1) Il a restauré le pouvoir byzantin ébranlé par les révoltes lombardes : cf. J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 324 sq.

(2) LÉON DIACRE, p. 129, décrit en détail l'escadre qui se livra devant Constantinople à une bataille navale simulée.

(3) ZONARAS, III, p. 543 ; sur les succès maritimes du révolté, cf. LÉON DIACRE, p. 170 (prise d'Attalée et d'Abydos) ; CEDRENUS, II, p. 429 ; sources géorgiennes, dans A. NATROEV, *Iverskij monastyri na Afoni*, Tiflis, 1909, p. 37-45, et P. PEETERS, Un colophon géorgien de Thornik le Moine, *Anal. Boll.*, t. L, 1932, p. 358-371. Sur le parakoimomène Basile, auteur d'un traité naval (*Naumachica*, p. 61 sq.), cf. ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, III, Thessalonique, 1937-1939, p. 17 sq.

(4) H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 51-52.

précisément dans la seconde moitié du xe siècle à la suite de l'abandon progressif de l'armée nationale des thèmes et de la création d'une armée de métier, armée de mercenaires, étrangers ou byzantins, recrutée et entretenue par Constantinople et commandée par des officiers (domestiques, *katépanô*-ducs) qui tiennent dans la hiérarchie militaire de l'époque une place nettement plus importante que les stratèges des thèmes. On constate des transformations parallèles dans les effectifs et la composition de l'armée de mer. La flotte thématique, construite et équipée localement, décline au bénéfice des formations navales armées et entretenues par Constantinople, qui utilise dans ce but le revenu fiscal tiré des populations côtières. Les renseignements d'Ibn-Hauqal (1), éclairés par ceux des sources byzantines et notamment par Zônaras (2), sont sur ce point révélateurs.

Parmi les trois formations navales de l'époque précédente, Byzance ne maintient d'une façon permanente que la flotte provinciale, flotte légère et de moindre importance, dont les détachements sont répartis dans les thèmes côtiers, les thèmes purement maritimes de l'époque précédente compris. Le *taktikon Oikonomidès*, outre les anciens thèmes des Cibyrrhéotes, de Céphalonie, de Durazzo, de Longobardie, de Samos, de la Mer Égée, de l'Hellade, de Nicopolis, de Dalmatie, du Péloponnèse, de Paphlagonie et de Cherson, régions disposant auparavant d'une flotte régionale, thématique (Cibyrrhéotes, Samos, Mer Égée) ou provinciale, mentionne les stratèges de : Chypre (3), Crète (4), Sicile (réorganisée maintenant), Calabre (5), Pont-Euxin (6), Cyclades (7), Bosphore (8), régions littorales érigées maintenant en thèmes. Pour avoir une liste

(1) A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 417. Ci-dessous, Appendice IV.

(2) ZONARAS, p. 505, et analyse de ce passage par H. AHRWEILER, *op. cit.*, p. 17.

(3) Ci-dessus, p. 100, n. 6.

(4) H. AHRWEILER, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 221-223.

(5) E. EICKHOFF, Tema e ducato di Calabria, *Archivio storico per la Calabria e la Lucania*, t. XXI, 1952, p. 105-118 ; J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 165 sq.

(6) Cf. aussi, LÉON DIACRE, p. 44.

(7) Après la disparition de ce commandement pendant la première moitié du xe siècle (il ne figure ni dans les *taktika* des dignités de cette époque ni dans le *De Thematibus*), les Cyclades forment maintenant un thème placé sous un stratège : elles forment sûrement un commandement maritime comme nous le laissent voir les sources du xie siècle, un des plus importants avec la Crète et Chypre ; il est mentionné jusqu'au xiiie siècle avec Kôs comme siège : cf. sceaux des fonctionnaires de ce commandement dans *Corinth XII*, nos 2699 (stratège des Douze Iles), 2704, 2752 ; mentions dans *M.M.*, t. VI, p. 22 (= F. DÖLGER, *Regesten*, no 1149), p. 57-59 (= F. DÖLGER, *Regesten*, no 1153), 214-216, et surtout, EUSTATHE, *Opuscula*, éd. TAFEL, p. 319-320 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 102.

(8) Cf. Marie NYSTAZOPOULOU, *La Chersonèse byzantine*, mémoire déposé à l'École des Hautes Études (exemplaire dactylographié).

complète de ces petites stratégies côtières et insulaires, ajoutons Abydos (1), Chios (2), Corfou (3), et plus tard Raguse et Naupacte (4), que les autres sources de l'époque mentionnent sous un stratège, et Sténon, mentionné comme thème (5), à moins qu'il ne s'agisse de la même circonscription que le Bosphore du *taktikon Oikonomidès*. En effet la mention du Bosphore sans autre précision peut se rapporter soit aux détroits de Constantinople, soit au Bosphore Cimmérien, auquel on attribue en général les sceaux appartenant à des stratèges ou autres fonctionnaires de la circonscription indiquée simplement comme Bosphore (6). Pourtant, une seule fois et grâce à la mention sur le même sceau de Chrysopolis (Scutari) (7), on peut dire avec sûreté qu'il s'agit des détroits du Bosphore constantinopolitain.

La situation géographique de ces régions récemment érigées en thèmes fait penser qu'elles devaient compter dans leurs effectifs militaires un détachement naval. Son importance, vu l'étendue restreinte de ces circonscriptions et la place que leurs stratèges tiennent dans le *taktikon Oikonomidès*, ne pouvait être considérable. Flottilles de garde-côte, elles défendent le littoral contre les pirates arabes de Sicile et d'Afrique qui tentent de temps à autre quelques raids contre le territoire byzantin, et, quand la sécurité des mers est assurée, elles transportent l'armée qui lutte à ce moment pour la reconquête des territoires byzantins d'Italie. C'est là, en effet, que l'on rencontre à partir du XIe siècle une véritable flotte de guerre byzantine.

D. Les forces navales de Byzance pendant la première moitié du XIe siècle

L'effort pour la reconquête de la Sicile et l'éclatement de la flotte centrale

Pendant toute la première moitié du XIe siècle l'histoire de la flotte impériale-centrale est liée aux affaires italiennes. Les campagnes byzantines en Italie commencées sous

(1) H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 73 ; Cedrenus, II, p. 475. 479 ; Léon Diacre, p. 44 ; Psellos, *Lettres*, éd. Sathas, *Més. Bibl.*, t. V, p. 423.

(2) Ci-dessous, p. 133, n. 3 ; ajouter pour la période qui nous intéresse ici, *Actes de Chios*, p. 551 : ὁ τὴν ἀρχὴν αὐτῆς (Chios) ἐγκεχειρισμένος ; et p. 579, mention des stratèges de Chios.

(3) H. Ahrweiler, *op. cit.*, p. 51 ; faut-il voir des marins de cette île dans la mention des Korfitianoi d'Héraclée (*De Ceremoniis*, p. 659) ? Ils seraient alors en service en dehors de leur île.

(4) Ci-dessous, p. 105, n. 4 et 5.

(5) H. Ahrweiler, *op. cit.*, p. 51 : circonscription sans doute maritime, comme nous le laissent entendre les mentions des *élatai* et des *ploïmoi* du Sténon : *De Ceremoniis*, p. 698-699 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 246.

(6) H. Ahrweiler, *op. cit.*, p. 51.

(7) B. Pančenko, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 102.

Basile II, d'abord comme de simples opérations de rétablissement de l'ordre ébranlé par les révoltes lombardes d'une part, et par l'expansion allemande et l'arrivée des Normands d'autre part, ne semblent avoir mobilisé au début que la flotte de quelques régions maritimes, notamment celles de Samos et de Céphalonie (1). Cette flotte déjà existante, suffisamment équipée et armée, pouvait, étant donné la sécurité qui régnait à ce moment dans les mers byzantines, entreprendre des tâches qui la conduisaient loin de ses bases. Ce n'est qu'après le rétablissement de l'ordre et la restauration du pouvoir byzantin en Italie, c'est-à-dire à la veille de la mort de Basile II, que l'Empire, au comble de sa puissance, décida la reconquête de la Sicile sur les Arabes (2). Les expéditions successives en Italie ont pris alors l'ampleur de grandes opérations militaires d'outre-mer et dont la marche dépendait ainsi dans une large mesure de l'appui maritime (3). Constantinople fut amenée à construire une flotte impériale importante, œuvre vraisemblablement de Romain III Argyre, continuateur de la politique de Basile II (4). Elle s'occupera pendant tout le second quart du XI^e^ siècle, presque sans interruption, de la reconquête de la Sicile et de la consolidation de la présence byzantine en Italie du Sud, menacée à nouveau par les convoitises allemandes et normandes.

La flotte impériale équipée par Constantinople et envoyée en Italie est placée le plus souvent sous les ordres du chef suprême de l'expédition, qui jouit de pleins pou-

(1) CEDRENUS, II, p. 457.

(2) Sur la situation en Italie, cf. J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 324 sq. ; et F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, I, Paris, 1907.

(3) Pour les expéditions byzantines en Occident au XI^e^ siècle, cf., à titre d'exemple, CEDRENUS, II, p. 479, 496, 503, 514, 517, 520, 522, 541, 545, 548 ; ZONARAS, III, p. 591, 594 ; ATTALEIATE, p. 11 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 20, et P. LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 65-66, etc. A remarquer que, nulle part dans les sources concernant ces événements, le terme archonte, souvent employé, n'est un terme technique précis : il désigne simplement le chef de l'expédition ou de l'armée d'une région ; il ne faut donc pas conclure avec A. PERTUSI, Contributi alla storia dei temi biz. dell' Italia meridionale, *Atti del III° Congresso inter. di Studi sull' alto Medioevo*, Spoleto, 1959, p. 514, à un anachronisme de l'emploi. Léon Ôpos, à propos de qui Pertusi fait cette constatation, est commandant en chef de l'expédition en Italie : cf. CEDRENUS, II, p. 503 : « chef de l'armée de terre », et *ibid.* p. 507 : « archonte de Longobardie ». Récit détaillé des expéditions par J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 414 sq.

(4) Basile II avait sûrement envoyé Oreste contre la Sicile avec une flotte importante, étant donné que ce commandant en chef de l'expédition de 1025 avait sous ses ordres « de nombreuses troupes », comme le précise CEDRENUS, II, p. 479 ; l'échec de cette expédition a entraîné vraisemblablement la perte de la flotte d'Oreste ; Romain III Argyre fut obligé de lui envoyer des renforts et finalement de le remplacer : il envoya le nouveau commandant et les troupes sur une flotte autre que celle qui se trouvait en Italie sous les ordres d'Oreste : cf. CEDRENUS, II, p. 496, 503.

voirs (στρατηγὸς αὐτοκράτωρ) (1) et de la confiance du pouvoir central, et plus rarement sous un commandant maritime particulier (2), nommé par Constantinople et agissant en accord avec le commandant de l'armée de terre, chef des opérations et commandant du corps expéditionnaire. Les détachements de la flotte d'Italie stationnant en divers points stratégiques sont placés sous les *topotèrètai* du *ploïmon* (3), officiers relevant en temps de paix du drongaire du *ploïmon*. Ils sont mentionnés en groupe dans le *taktikon Oikonomidès*, et dans la pratique portent dans leur titulature le nom géographique de leur base (4). Ils obéissent pendant les opérations au duc ou *katépanô* d'Italie, chef suprême du corps expéditionnaire et représentant sur place l'autorité impériale. Le duc ou *katépanô* d'Italie est régulièrement mentionné dans les sources de la fin du Xe et de la première moitié du XIe siècle (5). A en croire le rédacteur de la *Vie de saint Nil le Jeune* (6), il a été créé précisément au moment où l'Empire décida d'entreprendre les opérations contre les Arabes de Sicile. Il figure dans le *taktikon Oikonomidès* au XIe rang militaire (après les domestiques et les stratopédarques), il est alors plus important que le duc-*katépanô* de Thessalonique. Dépendent militairement de lui, outre les stratèges de Sicile, de Longobardie et de Calabre mentionnés également dans le *taktikon*

(1) Cf. N. BĂNESCU, Sceaux byz. trouvés à Silistrie, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 330, n° VII, I, le sceau d'un stratège *autokratôr* du XIe siècle ; CEDRENUS, II, p. 562, NICÉPHORE BRYENNE, p. 25, 57, etc. : le terme n'est point un terme technique, il désigne le chef suprême de l'expédition qui se déroule sans la participation de l'empereur ; à ce sujet cf. R. GUILLAND, Les termes désignant le commandant en chef, *E.E.B.S.*, t. XXIX, 1959, p. 35-43.

(2) Tel fut le cas du patrice Stéphanos désigné comme « archonte de la flotte » lors de l'expédition de 1035 : il était le père de l'empereur Michel V ; cf. CEDRENUS, II, p. 522, 524 ; ZONARAS, III, p. 593.

(3) Le sceau d'un *topotèrètès* du *ploïmon*, sans précision géographique, est intéressant : V. LAURENT, Bulletin Sigillographique, *Byz.*, t. VI, 1931, p. 802 ; notons que *topotèrètès* indique en général l'officier, le lieutenant du commandant de l'armée des *tagmata*, armée de terre ou de mer : il est alors difficile de distinguer les *topotèrètai* relevant du drongaire du *ploïmon* de ceux des domestiques des divers *tagmata* de l'armée de terre.

(4) V. LAURENT, *Les sceaux byz. du médaillier vatican*, Vatican, 1962, p. 121-122, n° 115 ; G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 215, 216 : *topotèrètai* de Catane et de Cefalù, sans doute du *ploïmon* ; nous avons en outre la mention de plusieurs tourmarques dans la région : cf. F. TRINCHERA, *Syllabus*, p. 32, 39, 59 : on ne saurait dire s'ils appartiennent à la flotte (tourmarque du *ploïmon*) provinciale de la région ou s'ils sont des commandants de l'armée du thème et de ses circonscriptions.

(5) Une liste de ces commandants établie par A. PERTUSI, *op. cit.*, p. 503 sq. ; cf. aussi, A. GUILLOU et W. HOLTZMANN, Zwei Katepansurkunden aus Tricarico, *Quellen u. Forschungen aus ital. Archiven u. Biblioth.*, t. XLI, 1961, p. 1-28 : la signature « stratège *katépanô* Boïôannès » est intéressante : elle suggère l'exercice par cet officier de pouvoirs étendus, civils et militaires ; sur sa fonction en Italie, cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 827.

(6) *P.G.*, t. CXX, col. 105 sq.

Oikonomidès, les *topotèrètai* de Cefalù, de Catane et les commandants des autres bases navales d'Italie, de Bari, de Térentos, d'Otranto, de Brindisi, souvent mentionnées à propos de l'activité de la flotte italienne et placées pour un temps sous les ordres d'un stratège (1).

Chargée du transport des troupes, de l'assaut contre les villes côtières et de la garde du littoral, la flotte impériale d'Italie semble avoir accompli honorablement les tâches qui lui étaient confiées. L'échec final des longs efforts byzantins en Italie, malgré les quelques succès considérables qu'ont remportés les armes byzantines, telle par exemple la prise de Messine en 1040, considéré du côté militaire, ne peut être imputé qu'à l'insuffisance de l'armée de terre, obligée d'opérer longtemps loin de son foyer, et plus particulièrement aux carences de son commandement, soumis et lié aux intrigues qui dominaient alors la scène politique de Constantinople (2).

La participation massive de la flotte impériale aux guerres italiennes explique en partie la pauvreté des autres escadres, constantinopolitaines et provinciales, de cette formation navale. Les événements qui ont eu lieu en dehors des eaux italiennes témoignent de cette carence. Cependant, il est difficile d'imaginer, bien que les sources soient muettes à ce sujet, que l'autre grand commandement de l'époque couvrant une région côtière importante, celui de Thessalonique, n'ait pas été muni d'un appui maritime. Thessalonique, devenue, à l'occasion des guerres bulgares de Basile II, la capitale militaire de la partie occidentale de l'Empire, placée sous le commandement d'un duc-*katépanô* (3), officier assumant souvent le commandement des armées de tout l'Occident byzantin (4),

(1) Sur les *topotèrètai* de Cefalù et de Catane, cf. ci-dessus p. 124, n. 4 ; sur les stratèges nommés à Bari, Térentos, Otranto, Brindisi, Kallipolis, cf. SKYLITZÈS, p. 721. A noter la mention d'un *komès* de Térentos en 1039 (F. TRINCHERA, *Syllabus*, p. 36), officier appartenant vraisemblablement aux cadres de la flotte impériale opérationnelle, ainsi que le duc d'Otranto connu par son sceau (V. LAURENT, *op. cit.*, n° 108). Sur les commandants de ces villes, cf. J. GAY, *L'Italie méridionale*, Index *s.v.* stratèges, patrices et katêpans. Un *ekprosôpou* à Térentos mentionné dans un acte diplomatique : F. TRINCHERA, *Syllabus*, p. 8.

(2) Rappelons les conséquences désastreuses pour le déroulement des opérations en Sicile et en Italie, de la révocation de Maniakès en 1040 (CEDRENUS, II, p. 541 ; ZONARAS, III, p. 591 ; ATTALEIATE, p. 9, 11), et la révolte de ce général lors de son rappel définitif d'Italie en 1042 : cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 856 ; CEDRENUS, II, p. 548.

(3) Sur les premiers ducs de Thessalonique au x^e^ siècle, cf. F. DÖLGER, *Schatzkammern*, p. 155-156 ; ajoutons Grégoire Tarônitès, vraisemblablement un des premiers, sinon le premier, à avoir assumé ce haut poste ; CEDRENUS, II, p. 447, 449 ; sur les ducs du début du x^e^ siècle, cf. CEDRENUS, p. 454, 459, 461, 479 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 28, et P. LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 66. Une liste des ducs de Thessalonique (à vérifier et à compléter sur plusieurs points) donnée par ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, IV, Thessalonique, 1939, p. 93 sq.

(4) Tel fut le cas de Nicéphore Ouranos, CEDRENUS, II, p. 449 ; H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 59.

avec un port particulièrement actif à ce moment, doit être considérée également comme une base navale de l'époque. En effet quelques faits, en apparence insignifiants, permettent de la compter parmi les stations d'une escadre de la flotte impériale, c'est-à-dire de la flotte relevant du commandement central, représenté sur place par le duc-*katépanô* installé dans cette ville et sous les ordres duquel se trouvent, à l'exemple du duc-*katépanô* d'Italie, tous les effectifs militaires, armées de terre et de mer opérant dans la région.

Dans la seconde moitié du x[e] siècle les murailles de Thessalonique furent construites par un personnage commémoré à cette occasion par une inscription, appelé Basile et désigné comme ὕπαρχος (1). On a voulu l'identifier au parakoimomène Basile, inspirateur de la construction de la flotte impériale qui a combattu Sklèros, instigateur de la rédaction des tactiques de guerre navale *(Naumachica)* connues sous son nom (2). Par ailleurs, son titre ὕπαρχος, équivalent, comme l'ont remarqué Kougéas et Kyriakidès, de ἄρχος>ἄρχων (3), peut désigner simplement un archonte de Thessalonique (et non pas l'empereur, comme on l'a prétendu); le titre d'archonte, officier maritime disposant d'un détachement de la flotte impériale et relevant du centre, est le même, nous l'avons vu, que celui de ἔπαρχος-ὕπαρχος, employé surtout pendant la période précédente : en effet l'archonte de Thessalonique nous est connu par son sceau (4). Remarquons en outre que nombreux sont les cas où les sources de toutes époques mentionnent des constructions de monuments, de forteresses ou de murailles de villes côtières, effectuées par les équipages de la flotte qui y stationne (5). La construction des murailles de Thessalonique par les soins de l'archonte-éparque-hyparque de cette ville en serait encore un exemple.

Un peu plus tard, en 1023, les quelques bateaux pirates russes qui ont pénétré dans la mer Égée furent combattus à Lemnos, entre autres par le duc de Thessalonique (6). Enfin sous Romain III Argyre, des troupes de Macédoine furent embarquées et envoyées en Italie (7). Il nous semble difficile d'imaginer le déroulement de ces opérations sans l'existence d'une escadre relevant du commandement militaire stationnant à Thessalonique. A l'appui de cette opinion, ajoutons que plusieurs fonctionnaires maritimes,

(1) St. Kyriakidès, *Byzantinai Mélétai*, II, Thessalonique, 1939 : Sur l'histoire des murailles de Thessalonique (en grec), p. 17, et compte rendu par F. Dölger, *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 180-191.

(2) St. Kyriakidès, *op. cit.*, III, Thessalonique, 1939 : La date de rédaction des *Naumachica* de Basile (en grec), p. 21-26 : il n'établit pas de rapport entre Basile et le constructeur des murailles de Thessalonique ; et R. Vári, Zur Überlieferung mittelgriechischer Taktiker, *B.Z.*, t. XV, 1906, p. 78 sq. ; édition des *Naumachica* de Basile par A. Dain, *Naumachica*, p. 61 sq.

(3) St. Kyriakidès, *op. cit.*, II, p. 18 ; à ce sujet, cf. ci-dessus, p. 48, n. 8.

(4) Ci-dessus, p. 58.

(5) Cf. ci-dessus, p. 96 ; pour la construction des murailles d'Attalée, H. Grégoire, *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 304, p. 104-105 ; pour la période des Comnènes, cf. ci-dessous, p. 187.

(6) Cedrenus, II, p. 479.

(7) *Ibid.*, p. 496.

cadres de la marine centrale ou de la flotte impériale, sont mentionnés par les sources de l'époque comme affectés à des régions appartenant sûrement au commandement militaire de Thessalonique. Outre la présence d'un archonte dans l'île de Skyros, dont nous avons fait mention ailleurs (1), à la fin du x^e^ siècle et lors d'un raid sarrasin contre l'îlot de Gymnopélagèsion, près de Lemnos, il est fait mention d'un *topotèrètès*, de bateaux ἐξελαστικά et des διερχόμενα χελάνδια (2). Dans l'île même de Lemnos est en outre signalée la présence d'un *exartistès*, responsable de la construction des bâtiments de guerre (3).

Il est, à notre avis, certain que Thessalonique, étant donné son importance dans les affaires militaires de la fin du x^e^ et du début du xi^e^ siècle, bénéficiait de la présence d'une escadre de la flotte impériale ou autrement dit d'un détachement du *tagma* maritime de l'Empire, placé sous les ordres d'un *topotèrètès* ou d'un archonte et obéissant au commandant suprême de toutes les forces militaires de la région, le duc-*katépanô* de cette ville. Cependant la situation géographique de cette seconde capitale de l'Empire, avant tout centre des opérations de l'armée de terre (guerres bulgares), à l'écart du rayon d'action des flottes ennemies (arabes ou russes), surtout après le recul de la puissance navale des Arabes de la Méditerranée orientale, ne semble pas exiger la présence d'un détachement maritime important. Son escadre était nécessaire pour assurer l'application du règlement de navigation et la surveillance d'un port particulièrement actif et fréquenté par des étrangers (4). La présence d'un *abydikos* dans cette ville, justement à ce moment (5) (le même sans doute que l'archonte de Thessalonique connu par son sceau et l'hyparque cité à propos de la construction des murailles), confirme l'aspect policier des tâches revenant à l'escadre thessalonicienne, et sa dépendance de la marine centrale, de la flotte impériale, par ailleurs suffisamment soulignée par la présence d'un *topotèrètès* et d'un *exartistès* dans l'île de Lemnos, relevant militairement du duc de Thessalonique (6).

(1) Ci-dessus, p. 58.

(2) *Actes de Lavra*, n° 12, p. 33-34 : sur la date de cette incursion (990-991), cf. G. Ostrogorskij, Une ambassade serbe auprès de Basile II, *Byz.*, t. XIX, 1949, p. 187-194.

(3) Sur l'*exartysis* et son service cf. ci-dessous, Appendice III.

(4) Caméniate, p. 499-500.

(5) Sur les *abydikoi* de Thessalonique, cf. H. Ahrweiler, Fonctionnaires et bureaux maritimes à Byzance, *R.E.B.*, t. XIX, 1960, p. 239-246.

(6) Lemnos, ancienne base du thème maritime de la Mer Égée, est placée, lors de la création du grand commandement de Thessalonique, sous l'autorité du duc de cette ville : Cedrenus, II, p. 479 ; l'île contrôlait le passage de la Propontide vers Thessalonique et Rome ; elle était le relais des bateaux et des voyageurs, d'où la mention des « *chélandia* de passage » faisant escale à l'îlot de Gymnopélagèsion et la présence des ambassadeurs serbes dans l'île lors du raid sarrasin : cf. *Actes de Lavra*, n° 12, p. 34 ; G. Ostrogorskij, *op. cit.*, p. 192.

Le déroulement des guerres italiennes (elles absorbaient la plus grande partie de la flotte impériale) et, d'autre part, le malencontreux incendie de l'arsenal de la capitale en 1035, qui détruisit tous les bâtiments qui y stationnaient (1), peuvent expliquer pourquoi Constantinople resta un long moment dépourvue de toute surveillance maritime. A l'abri de toute menace sérieuse (on ne signale aucune attaque maritime contre la capitale pendant plus d'un demi-siècle, l'opération pirate de quelques bateaux russes en 1023-1024 n'était qu'un incident sans importance (2)), Constantinople pouvait se passer de la présence d'une escadre importante. Les bateaux détruits lors de l'incendie de l'arsenal, sûrement peu nombreux mais représentant, sans doute, l'ensemble de la flotte stationnée dans la capitale, ne furent point remplacés. L'inexistence d'une flotte constantinopolitaine, chargée de la surveillance de la Propontide et de l'embouchure du Pont, fut mise en évidence lors de la grande attaque russe contre la capitale au lendemain de l'avènement de Constantin IX Monomaque (1043) (3).

Les navires de Vladimir, en nombre incalculable disent les sources, traversèrent le Bosphore et pénétrèrent sans rencontrer la moindre résistance dans la Propontide. Les remarques de Zônaras : μὴ ἔτυχε τὸ ναυτικὸν ἐνδημοῦν (4) (« il n'existait pas là de flotte »), et de Psellos : ἦν τηνικαῦτα ἡμῖν τὸ διὰ θαλάσσης μάχιμον παντὸς ἐνδεῶς ἔχον (« notre armée de mer était à ce moment dans un état déplorable ») (5), expliquent le succès foudroyant des Russes. Une grave menace pesa sur Constantinople même, protégée par ses seules murailles. Les Russes étonnés, semble-t-il, de leur réussite, proposèrent la paix à condition que Byzance leur verse mille nomismata pour chacun de leurs bateaux, dit Psellos (6), trois livres d'or pour chacun de leurs soldats évalués à cent mille, précise Cedrenus (7). Devant l'impossibilité de répondre à pareille exigence, Monomaque décida de livrer bataille contre la flotte ennemie, ancrée à l'embouchure

(1) CEDRENUS, II, p. 529 : « Incendie de l'*exartysis* le 6 août (1035) et toutes les trirèmes qui stationnaient en ces lieux furent brûlées avec tout leur armement. »

(2) CEDRENUS, II, p. 579 ; PSELLOS, II, p. 8-9.

(3) Outre les récits de CEDRENUS, II, p. 552-554, de ZONARAS, III, p. 631-633, d'ATTALEIATE, p. 19-20, et de la Chronique slave dite de NESTOR, tr. fr. par LEGER, Paris, 1884, p. 130 sq., nous possédons une description détaillée des conflits byzantino-russes pendant le XI[e] siècle donnée par PSELLOS, II, p. 8-12, et des remarques intéressantes dues à JEAN MAUROPOUS, métropolite d'Euchaïta, éd. P. LAGARDE, *Abh. d. hist.-philol. Cl. d. Gesell. d. Wiss. z. Göttingen*, 28, I, 1882, p. 195 : cf. à ce sujet, A. KAŽDAN, Jean Mauropous, Petchénègues et Russes (en russe), *Mélanges G. Ostrogorskij*, I (= *Zbornik radova*, t. VIII, 1963), p. 177 sq. : datation des événements; cf. aussi, F. DÖLGER, *Regesten*, n° 875.

(4) ZONARAS, III, p. 632.

(5) PSELLOS, II, p. 10.

(6) *Ibid.*, II, p. 9.

(7) CEDRENUS, II, p. 552.

du Pont, en improvisant une flotte. Nous devons à Psellos et à Cedrenus des récits détaillés de la construction de la flotte de Monomaque (1). Elle fut composée de λείψανά τινα τοῦ παλαιοῦ στόλου (quelques vieux bateaux), de quelques bâtiments se trouvant au service personnel de l'empereur (βασιλικαὶ τριήρεις, précise Cedrenus), et d'un petit nombre de navires gréés à la hâte et équipés en bloc à ce moment (de quelques τριήρεις ἀπὸ τῶν εὐσταλῶν καὶ κούφων, dit encore Cedrenus). La victoire byzantine ne fut due qu'à une forte tempête qui ravagea la flotte russe et à l'emploi du feu grégeois. Cependant les Russes s'étaient ressaisis de cette grande défaite et ne partirent pas sans infliger un lourd échec à la flotte byzantine, qui, d'après Cedrenus, fut entièrement anéantie (2).

Le danger russe éloigné (3), l'empereur se contenta de confier aux soldats de deux *tagmata* (armée de terre) et aux hétairies (*tagmata* impériaux) la surveillance de l'embouchure du Pont (4). La flotte improvisée lors de l'attaque russe, du moins celle qui ne sombra pas au cours de la bataille livrée par les bateaux de Vladimir dans le Pont, fût vraisemblablement désarmée. Construite pour combattre les envahisseurs, elle avait perdu, après la réussite de cette tâche, toute raison d'être. Nous avons là la meilleure illustration du rôle que l'Empire confie à ce moment à la flotte impériale, la flotte dépendant de Constantinople. Byzance refuse d'entretenir régulièrement une flotte importante de combat ; elle la construit quand la situation l'exige, dans les cas urgents de défense, telle par exemple la flotte de Monomaque, ou pour servir les projets de sa politique d'expansion et d'offensive, telle par exemple la flotte opérant presque continuellement en Italie.

Équipée de mercenaires byzantins ou étrangers (5), marins de métier et soldats des *tagmata* servant à la solde, la flotte impériale du XI[e] siècle est plus une arme au service de l'armée de terre qu'une formation navale permanente avec un commandement indépendant et des cadres réguliers. Souvenons-nous, à ce propos, de la place modeste qu'occupent le drongaire du *ploïmon* et ses *topotèrètai* dans le *taktikon Oikonomidès*, de la soumission de la flotte au commandement de l'armée pendant les guerres d'Italie (6),

(1) PSELLOS, II, p. 10 ; CEDRENUS, II, p. 552.

(2) CEDRENUS, p. 554.

(3) Les Russes refluèrent aussi par l'intérieur des terres parce que leurs navires encore utilisables étaient insuffisants pour le transport de leurs troupes : CEDRENUS, II, p. 554-555 ; ils furent finalement décimés par Kékauménos, alors duc de Paristrion-Paradounabon.

(4) CEDRENUS, II, 553.

(5) Surtout des étrangers, notamment des Russes et des Varangues : cf. à titre d'exemple CECAUMENI *Strategicon*, p. 30 ; SKYLITZÈS, p. 730 ; ATTALEIATE, p. 254 ; et ci-dessous, Appendice I.

(6) Cf. ci-dessus, p. 123-124.

de l'état enfin des escadres des deux plus importantes villes maritimes de l'Empire : Constantinople et Thessalonique (1). Aussi ne faut-il point s'étonner de l'abandon de la flotte constantinopolitaine après l'éloignement du danger russe, ni de l'absence de tout effort pour construire et entretenir régulièrement une flotte impériale de bataille après l'échec de la politique byzantine en Italie.

Les flottes régionales et le déclin des thèmes maritimes

La liste des grandes îles et des régions côtières placées sous un stratège, que nous fournit le *taktikon Oikonomidès*, complétée par les autres sources de la fin du x[e]-début du xi[e] siècle, permet de supposer que nombreux furent les commandements qui, dans la mesure où la situation l'exigeait, pouvaient compter parmi leurs effectifs militaires des détachements maritimes. L'ensemble de ces détachements, dont l'importance devait dépendre chaque fois des besoins locaux et de la situation militaire en général, constitue la flotte régionale-provinciale, qui, construite localement ou envoyée de Constantinople (2), est placée sous le commandement d'officiers appartenant aux cadres de l'appareil provincial et, à ce moment précis, directement sous les stratèges des régions où elle stationne. En effet, les sources de la première moitié du xi[e] siècle mentionnent à plusieurs reprises la présence de flottes régionales relevant de commandements autres que les thèmes purement maritimes de l'époque précédente. Citons quelques exemples.

Les sources de l'époque signalent souvent l'activité de la flotte de Céphalonie (3) dans les guerres italiennes, l'existence d'une flotte sous les ordres du stratège de Raguse (4), les exploits des habitants de cette région et ceux du stratège de Naupacte (5) contre les pirates arabes, le succès du stratège d'Abydos contre les Russes (6), l'activité enfin du

(1) Mention d'une attaque « récente » des Sarrasins contre Dèmètrias qui dépend alors du duc de Thessalonique, dans Cecaumeni *Strategicon*, p. 28, 34, et P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 66, 69 : cinq bateaux pirates ont suffi pour mettre à sac la ville ; encore une preuve de l'insuffisance des effectifs maritimes mis à la disposition du duc de Thessalonique, mise aussi en évidence par le succès de l'incursion de douze bateaux pirates contre Lemnos, la base la plus importante, avec Thessalonique même, de ce commandement (cf. *Actes de Lavra*, n° 13).

(2) Ci-dessus, p. 31 sq.

(3) Cf. D. Zakythinos, Le thème de Céphalonie et la défense de l'Occident, *L'Hellénisme contemporain*, 8[e] année, n[os] 4-5, Athènes, 1954, p. 303-312 : pour la période qui nous intéresse ici, *ibid.*, p. 306-307.

(4) Cecaumeni *Strategicon*, p. 27-28, et P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 68 : la flotte de Raguse comptait dans ses effectifs des dromons.

(5) Cedrenus, II, p. 499.

(6) *Ibid.*, p. 479.

stratège de Chios (1) et de celui des Thracésiens (2) contre les bateaux arabes qui, défiant la flotte du thème des Cibyrrhéotes, pénétrèrent souvent dans la mer Égée et ravagèrent les îles et les côtes micrasiatiques (3), opérations supposant l'existence d'une flotte sous les ordres des stratèges. Ce sont des cas où la flotte des provinces se montre à l'œuvre et attire ainsi l'attention des chroniqueurs de l'époque. Ainsi le silence des sources sur l'activité des flottes d'autres régions côtières n'implique pas obligatoirement que les régions citées ci-dessus aient été les seules à disposer d'un détachement maritime. Il semble plutôt vraisemblable que la flotte des provinces connut pendant le dernier quart du x^e^ et la première moitié du xi^e^ siècle un nouvel essor. A ce moment où la sécurité du littoral byzantin et la navigation sont à nouveau troublées, d'une part du fait des Russes, qui, obligés de rester longtemps en paix après la défaite que Tzimiskès leur avait infligée, reprirent au début du xi^e^ siècle leurs raids contre Byzance (4), et d'autre part du fait des Arabes de Sicile et d'Afrique qui remplacèrent les flottes de la Crète et de l'Orient musulman dans la piraterie (5), il est donc normal que la flotte provinciale, chargée de la défense des régions côtières à nouveau menacées, soit augmentée et ses effectifs régulièrement entretenus.

En effet, lors de l'attaque russe contre Constantinople en 1043, la capitale se trouva dépourvue de toute surveillance maritime (les sources sont unanimes sur ce point), parce que la flotte byzantine se trouvait dispersée dans les diverses parties du littoral des provinces (6). Plusieurs de ces détachements provinciaux, sûrement ceux du Pont-Euxin (Cherson, Paphlagonie) et de la Mer Égée, ont répondu à l'appel que Monomaque lança à tous les commandements militaires des provinces afin de réunir une flotte capable

(1) *Ibid.*, p. 484.

(2) ZONARAS, III, p. 582 ; CEDRENUS, II, p. 513.

(3) Les incursions des pirates arabes dans la partie nord de la mer Égée et contre le Mont-Athos sont signalées jusqu'à la fin du x^e^ siècle : cf. à titre d'exemple *Actes de Lavra*, n° 13 ; au xi^e^ siècle les bateaux arabes ne semblent pas avoir souvent l'occasion de pénétrer dans cette partie de la mer Égée : ils étaient sans doute attaqués avant qu'ils n'atteignent le littoral nord, dont la défense est maintenant renforcée : la présence d'un archonte dans l'île de Skyros (*Actes de Lavra*, documents du Centre d'Histoire et Civilisation byzantines, Sorbonne) en témoigne.

(4) Jusqu'au moment où Basile II les contraignit au calme, un peu avant sa mort et juste après leur raid de 1023 : cf. les remarques de PSELLOS, II, p. 8-9.

(5) La chute de la puissance des Abbassides et l'essor des Arabes d'Occident et des Fatimides pendant cette période sont le sujet de l'œuvre poétique de IBN-HANI, dans A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 303.

(6) ZONARAS, III, p. 631 : « la flotte était loin... elle s'occupait de la garde des provinces *(chôrôn)* » ; PSELLOS, II, p. 10 : « les navires munis du feu grégeois *(pyrphoroi nèés)* étaient répartis dans les diverses régions côtières ».

de se mesurer aux « innombrables » navires russes (1). La bataille qui opposa les Byzantins et les Russes fut, nous l'avons vu (2), désastreuse pour les deux flottes. Toutefois l'échec final de l'attaque russe d'une part (échec qui assura la paix dans le Pont-Euxin) et la prise de Messine d'autre part (3) (qui marqua la fin de la piraterie arabe dans la Méditerranée) inaugurent une nouvelle période de paix et de sécurité pour la navigation dans les mers byzantines. La flotte chargée de la garde et de la défense des régions côtières, maintenant désœuvrée, tombera à nouveau en décadence ; son sort sera partagé par les grandes flottes régionales des thèmes purement maritimes, qui s'étaient tellement illustrées lors des guerres contre les Arabes.

La flotte des thèmes purement maritimes de l'époque précédente, des Cibyrrhéotes, de Samos, de la Mer Égée, chargée, dans les régions englobées dans ces circonscriptions, des mêmes tâches que la flotte provinciale sur le reste du littoral impérial, c'est-à-dire de la garde et de la défense côtières, a suivi pendant la première moitié du XI^e^ siècle une évolution parallèle à celle des autres flottes régionales. Toutefois la flotte thématique, différente du reste de la flotte régionale quant aux méthodes appliquées pour le financement de sa construction, son entretien et le recrutement de ses équipages (elle était construite, nous l'avons vu (4), par les moyens procurés par la population de ces thèmes, qui fournissait également ses équipages), ne se maintiendra qu'autant que ces aspects particuliers seront respectés et, contrairement à la flotte provinciale, elle ne survivra pas aux réformes apportées dans l'appareil administratif et militaire de l'Empire au milieu du XI^e^ siècle. Essayons de suivre l'histoire de cette dernière étape de son existence en glanant dans les sources de l'époque les renseignements qui la concernent. Ils se rapportent surtout aux deux grands thèmes maritimes de l'époque précédente, ceux des Cibyrrhéotes et de Samos, explicitement mentionnés dans les sources. Ils confirment ce que laisse supposer le *taktikon Oikonomidès*, à savoir le morcellement de l'ancien thème de la Mer Égée en plusieurs commandements maritimes indépendants (5). Ils

(1) ATTALEIATE, p. 20 : « il recevait des renforts maritimes à la suite des lettres envoyées aux gouverneurs des diverses régions » (*kata chôran hègémoniai*).

(2) Ci-dessus, p. 123-129.

(3) Ce fut le plus grand succès de la campagne de Maniakès (1038-1040). Sur le rôle de Katakalôn Kékauménos et la défense de Messine, cf. CEDRENUS, II, p. 525, 532 ; ZONARAS, III, p. 594, et P. LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 66. Noter le sceau d'un juge des troupes arméniennes de Sicile daté du XI^e^ siècle (G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 636) ; on peut supposer que son propriétaire, Choirosphaktès, était le juge du corps arménien qui a pris part sous Kékauménos à la défense de Messine.

(4) Ci-dessus, p. 31 sq.

(5) Le thème de la Mer Égée du début du X^e^ siècle, qui, au dire du Porphyrogénète (*De Thematibus*, p. 82-83), englobait le littoral micrasiatique de la Propontide, les Sporades, les îles de Lemnos, Chios, Mitylène et les Cyclades, disparaît, en tant que commandement maritime,

mettent enfin en relief le rôle important que jouent à ce moment les bases de la mer Ionienne, notamment Céphalonie, qui rivalise en importance dans l'histoire maritime de l'époque avec les anciens thèmes purement maritimes. Rappelons à ce propos que le stratège de Céphalonie figure dans le *taktikon Oikonomidès* à un rang plus élevé que ses collègues de Samos et de la Mer Égée.

Essayons de grouper les renseignements concernant la flotte des thèmes maritimes dans l'ordre chronologique ; ils se rapportent tous aux événements de la première partie du XIe siècle.

En 1011, les stratèges de Samos et de Céphalonie sont envoyés en Italie afin d'étouffer la révolte lombarde (1). En 1023, la flottille russe, qui a réussi pendant son raid pirate contre les alentours de Constantinople à traverser la Propontide et à entrer dans la mer Égée, fut combattue par le stratège d'Abydos (commandement militairement indépendant, mais soumis administrativement aux autorités civiles du thème de la Mer Égée), et ensuite, quand elle eut atteint l'île de Lemnos, elle fut dispersée par la flotte des Cibyrrhéotes et le stratège de Samos (2), secondés par le duc de Thessalonique. Enfin les flottes arabes de Sicile et d'Afrique, seules puissances sarrasines à disposer maintenant d'une flotte, pendant leurs raids contre le littoral byzantin, trouvent en face d'elles, dans la mer Égée, les stratèges des Cibyrrhéotes et de Samos secondés par celui de Chios (3) (commandement maintenant indépendant, ayant appartenu auparavant, à l'exemple d'Abydos, au thème maritime de la Mer Égée), et dans les mers Ionienne et Adriatique,

des sources de la fin du Xe-début du XIe siècle. Déjà le *taktikon N. Oikonomidès* mentionne, à côté du stratège de la Mer Égée, celui des Cyclades, les autres sources mentionnent des stratèges d'Abydos et de Chios (cf. ci-dessus, p. 112), Lemnos semble appartenir au commandement du duc de Thessalonique (cf. ci-dessus, p. 127), les Sporades enfin avec Skyros comme centre bénéficient de la présence d'un archonte (cf. ci-dessus, p. 58), tandis que Mitylène est mentionnée sous un *kouratôr* (ANNE COMNÈNE, II, p. 110) ; notons en outre que le terme Cyclades englobe quelquefois les Sporades (cf. à titre d'exemple THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 57 : « Skyros, une des Cyclades ») et même les îles micrasiatiques, outre bien entendu les Douze Iles ; cf. V. LATYŠEV, *Menologii*, t. II, p. 171 : « Elle était née dans une des Cyclades, l'île de Chios. » Ainsi la circonscription de la Mer Égée du XIe siècle semble limitée à la Propontide (cf. ci-dessus, p. 109) : le nom thème de la Mer Égée ne désigne alors que la circonscription de l'administration civile, placée sous le *kritès*, qui, outre le rivage de la Propontide, comprend les alentours de Constantinople : cf. J. DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 372-373, 376-377, 377-378 ; PSELLOS, *Lettres*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. V, p. 297, 338-339, et *Scripta minora*, éd. DREXL, t. II, p. 92, 137, 147, 148-149, 150-151, 151-152 ; Kirsopp LAKE-Silvia LAKE, *Dated Greek minuscule ms. to the year 1200*, Boston, Mass., p. 75 (Table des scribes) ; V. LAURENT, *Orghidan*, no 236 : *basilikos* de la Mer Égée.

(1) CEDRENUS, II, p. 457.

(2) *Ibid.*, p. 479.

(3) ZONARAS, III, p. 572, 582 ; CEDRENUS, II, p. 479, 484, 514.

les effectifs soumis aux stratèges de Naupacte, de Raguse (1) et sans doute la flotte de Céphalonie, bien que cette dernière ne soit pas mentionnée à cette occasion. La défense contre les pirates, opération de routine, ne mobilise d'habitude que les armées des régions directement visées.

De toute façon les succès sarrasins pendant la période qui nous intéresse restent fort médiocres. Les pirates sont partout combattus et repoussés en subissant souvent de lourdes pertes. Leur seul succès important, mais précaire, la prise de Myra en 1035, suivie du pillage des Cyclades (2), ne peut s'expliquer que par la défaillance provisoire de la flotte des Cibyrrhéotes, chargée de la surveillance du littoral pamphylien et lycien et de la garde de la partie méridionale de la mer Égée. Bien que Cedrenus souligne l'indifférence du gouvernement central devant ces opérations pirates (3), il faut croire qu'ils sont la cause du renforcement de la flotte des Cibyrrhéotes, qui, l'année suivante (1035-1036), remporta une grande victoire contre les Arabes dans la bataille des Cyclades, où sombrèrent tous les bateaux pirates (4), bataille qui mit ainsi fin aux expéditions sarrasines dans la mer Égée. En outre, les opérations byzantines contre la Sicile, et notamment la prise de Messine en 1040, ne permettaient plus aux Arabes, menacés dans leur propre foyer, d'entreprendre des expéditions pirates et de disperser leur force navale dans des raids dont les résultats restaient incertains. Les sources de la seconde moitié du XI^e siècle ne signalent nulle part la présence de pirates arabes. La flotte des thèmes chargée avec le reste de la flotte régionale de la défense du littoral exposé jusqu'alors aux entreprises sarrasines tombera petit à petit en décadence.

En effet les dernières mentions de la flotte du thème des Cibyrrhéotes ne dépassent pas les premières années du règne de Constantin IX Monomaque, le thème de la Mer Égée n'est à ce moment qu'une circonscription de l'administration civile, il ne sera plus question du thème maritime de Samos, qui se rattache plus tard à la circonscription administrative des Cyclades (5). Le stratège des Cibyrrhéotes et ses troupes combattent la révolte déclenchée dans l'île de Chypre en 1042 (6), la flotte du thème prend part aux opérations que Monomaque, la première surprise passée, mena devant Constantinople contre les Russes en 1043 avec la flotte construite par ses soins et les renforts venus de toutes les régions maritimes de l'Empire. Le dernier stratège connu des Cibyrrhéotes périt lors de l'attaque russe, sa flotte fut sans doute détruite avec le reste de la flotte

(1) Cedrenus, II, p. 499.
(2) Zonaras, III, p. 589 ; Cedrenus, II, p. 511-512.
(3) Cedrenus, II, p. 512.
(4) Zonaras, III, p. 582 ; Cedrenus, II, p. 514.
(5) *M.M.*, t. VI, p. 34-35, 42, en relation avec p. 57-58.
(6) Cedrenus, II, p. 550.

byzantine (1). On n'entendra plus parler de la flotte ni du stratège des Cibyrrhéotes, du thème qui, pendant plus de quatre siècles, domina l'histoire maritime de l'Empire. Le thème des Cibyrrhéotes continue à être mentionné dans les sources de la seconde moitié du siècle, mais il désigne maintenant la circonscription de l'administration civile de ce nom, qui englobe toujours le littoral méridional de l'Asie Mineure et le Dodécanèse (2) et qui est placée, à l'exemple des autres thèmes de l'époque, sous les ordres d'un *kritès*, fonctionnaire responsable de tout l'appareil provincial, qu'il soit judiciaire, fiscal ou policier (3). L'armée de mer fournie par cette circonscription ne forme plus un commandement maritime indépendant. En général, la flotte construite par les moyens procurés par la population des régions constituant des thèmes maritimes, l'ἐγχώριος στόλος (flotte indigène, locale), comme l'appelle justement Cedrenus (4), disparaît. Nous avons là une des plus importantes conséquences de la réforme administrative et militaire du milieu du XIe siècle, réforme que nous essayerons d'examiner en détail afin de comprendre le fonctionnement de l'appareil maritime de l'Empire lors de la nouvelle orientation de ses institutions, tournant important, à tous égards, de sa vie politique et de sa situation historique dans le monde de la Méditerranée et de l'Orient.

(1) *Ibid.*, II, p. 554. Sur les sceaux appartenant aux stratèges de ce thème et datés du XIe siècle, cf. V. LAURENT, *Orghidan*, n° 207 ; B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, n° 301 ; et un chartulaire du thème dans K. KÔNSTANTOPOULOS, *Byz. Molybdoboulla*, n° 142, p. 215.

(2) PSELLOS, *Lettres*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. V, p. 297-298, 299, 351, et éd. DREXL, t. II, p. 78, 82.

(3) Sur le *kritès* et son rôle dans l'administration du XIe siècle, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 69 sq.

(4) CEDRENUS, II, p. 514.

Chapitre IV

DES MACÉDONIENS AUX COMNÈNES : RÉFORMES ET TRANSITIONS

A. La situation dans la seconde moitié du xIe siècle

Pour mieux suivre le sort de la flotte et de l'armée de mer byzantines pendant cette nouvelle étape de leur histoire, il est nécessaire de dresser un tableau général de la situation et de la politique de l'Empire pendant la période qui s'étend de l'arrêt de l'expansion territoriale à la ruine complète de la puissance byzantine en Asie et en Italie. Autrement dit, du règne de Constantin IX Monomaque, lorsque l'annexion de la Grande Arménie et la prise de Messine furent acquises, à celui d'Alexis Ier Comnène, lorsqu'a été achevé le démembrement complet du territoire impérial, provoqué par la ruée des Seldjoucides en Orient, des Petchénègues au Nord et des Normands en Occident (1).

Les historiens spécialistes de cette période trouvent unanimement l'origine et l'explication des désastres militaires, des revers et des troubles qui dominent à ce moment le sort de l'Empire, dans la politique antimilitariste des empereurs de la première moitié du siècle, empereurs « technocrates », pour employer un terme moderne, sortis des cadres de la magistrature et de l'administration et étrangers par conséquent à l'esprit de conquête qui animait les grands empereurs Macédoniens. Ils trouvent ainsi les premiers symptômes de faiblesse (2) dès le second quart du xIe siècle, notamment après la mort de Constantin VIII (1028), et à partir du moment où Byzance, et plus particulièrement la population constantinopolitaine, manifesta son attachement

(1) Pour l'histoire de cette période, cf. G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 262 sq., avec la bibliographie ; et les remarques de D. Zakythinos, *Byzance. État et Société* (en grec), Athènes, 1951, p. 113 sq. ; sur quelques aspects de la politique économique et intérieure des empereurs du xIe siècle, cf. A. Dioméدès, *Byzantinai Mélétai*, Athènes, 1942, p. 121 sq.

(2) D. Zakythinos, *op. cit.*, p. 113.

à la dynastie régnante par un extrême souci légitimiste (1) qui a permis l'avènement au trône d'une série d'empereurs, maris ou favoris des héritières légitimes, les filles de Constantin VIII.

En effet cette période, considérée comme une époque critique, portant les germes de déclin et d'abandon, marque en réalité un tournant important dans l'histoire de Byzance, redevenue empire universel. Des modifications essentielles adviennent aussi bien dans l'orientation de la politique extérieure que dans le gouvernement intérieur du pays. La consolidation du pouvoir impérial en Italie, la neutralisation de divers éléments ethniques remuants, aux frontières du nord, et l'anéantissement des projets séparatistes couvés par les « princes » des pays limitrophes soumis à Byzance, occupent la politique extérieure et la diplomatie de l'Empire, tandis qu'à l'intérieur l'extension des responsabilités et des attributions de l'appareil central apporte des transformations importantes dans le fonctionnement des institutions concernant la conception du pouvoir suprême, l'administration des provinces, la gestion des finances et la composition de la force militaire, de l'armée de terre et de mer du pays. Retenons les points essentiels de cette nouvelle orientation de la politique de Byzance, afin de tracer le rôle qui revient à l'armée de mer et de voir la place que la flotte occupe dans le système militaire alors en vigueur. Les caractéristiques de cette orientation nouvelle sont d'une part une tendance à la centralisation du pouvoir aux dépens de l'appareil administratif provincial (on comprend les effets de cette tendance sur les flottes régionales relevant des provinces), et d'autre part un effort de redressement économique et de renouveau social et intellectuel, aux dépens de la puissance militaire de l'Empire.

Période d'apogée de la puissance byzantine, et par conséquent période de paix (2) (les quelques attaques sporadiques signalées en divers points des vastes frontières byzantines n'étant considérées que comme des opérations militaires de routine), la première moitié du XI^e siècle permet aux empereurs d'alors, formés dans les cadres de la bureaucratie constantinopolitaine, de reconsidérer la marche des institutions administratives, civiles et militaires, qui assuraient jusqu'alors le gouvernement du pays. Le système administratif provincial, le régime des thèmes, mis en place, nous l'avons vu, à une époque où l'intégrité du territoire impérial était menacée par les convoitises d'ennemis alors puissants et entreprenants (Arabes, Slaves, Bulgares), et adapté aux besoins de défense, fut alors considéré comme désuet et périmé, conçu pour une réalité autre que celle que Byzance, au comble de son expansion, connaissait à ce moment. Il a été le

(1) C. NEUMANN, *La situation mondiale de l'Empire byzantin avant les croisades*, Paris, 1905, p. 55.

(2) Cf. les propos de Constantin IX Monomaque dans la novelle sur la réorganisation de l'Université de Constantinople, ZEPOS, *Jus*, I, p. 621 ; PSELLOS, II, p. 64.

premier à subir des changements profonds dans son fonctionnement, changements qui altérèrent son caractère original.

En effet l'organisation interne du vaste empire qu'était alors Byzance posait de nouveaux problèmes aux empereurs soucieux de doter l'État d'assises administratives capables d'assurer l'unité, le gouvernement et le maintien de l'ordre d'un pays qui comptait dans sa population des éléments hétéroclites, de traditions sociales, culturelles et politiques contradictoires, qui englobait dans ses frontières des régions diverses quant aux moyens d'exploitation et de mise en valeur du territoire, quant au degré d'urbanisation, et à la nature même des villes et des campagnes. Des problèmes économiques, sociaux et intellectuels, fondements de la société byzantine, et de la solution desquels dépendait le déroulement normal de la vie politique de l'Empire, préoccupent maintenant les empereurs, plus que le maintien de la force militaire qui tenait une place prépondérante auparavant, pendant les périodes de défense et d'offensive.

L'armée victorieuse se voit conférer un rôle secondaire dans la vie du pays ; son entretien, considéré plus comme une charge que comme un besoin indispensable, sera petit à petit abandonné (1) ; ses cadres négligés réagiront contre le nouvel esprit. A la suite d'une série de révoltes et de séditions, dictées plus par des ambitions personnelles déçues que par un véritable souci de la puissance menacée ou lésée de l'Empire, ils remporteront finalement la victoire contre les hauts fonctionnaires de la capitale. Héritiers d'un État en voie de démilitarisation, mais capable, par ses possibilités économiques et au nom de son immense prestige, d'agir par une diplomatie subtile (2) et chaque fois conforme aux besoins et aux intérêts d'un Empire qui se contente de ses acquisitions et se soucie de la consolidation de son pouvoir et de son bien-être, les empereurs militaires, fascinés par les exploits de leurs illustres prédécesseurs, les grands Macédoniens, rompront avec la politique de sagesse pour adopter comme principe de leur politique extérieure une attitude forte, d'attaque, de reconquête et même d'expansion. Dépourvus de l'appareil nécessaire (l'état de l'armée byzantine est présenté tout au long de cette

(1) Politique soulignée par toutes les sources de l'époque : cf. PSELLOS, *Discours*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 407 ; du même, *Chronographie*, II, p. 119, 146 ; ATTALEIATE, p. 93 ; SKYLITZÈS, p. 652-653, 660, 662, etc. ; ZONARAS, III, p. 677, 683 ; et ci-dessous, p. 148, n. 1.

(2) Cf. les remarques d'ATTALEIATE, p. 24 (libéralités impériales en faveur des Sarrasins) ; PSELLOS, I, p. 25, 36, 64, et II, p. 146 ; et une source non utilisée, le discours du patriarche d'Antioche Jean à Alexis Ier Comnène, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 358 : « afin de se faire (Constantin X Doucas) des alliés il envoyait des ambassades auprès des divers pays en dépensant des trésors considérables » ; sur l'œuvre de Jean d'Antioche, cf. V. GRUMEL, Les patriarches grecs d'Antioche du nom de Jean, *E.O.*, t. XXXII, 1933, p. 290-293 ; du même, *Miscellanea G. Mercati*, III, Rome, 1946, p. 132-134 ; P. GAUTIER, Le patriarche d'Antioche Jean V l'Oxite, *R.E.B.*, t. XXII, 1964, p. 128-157.

période comme étant déplorable) (1), les empereurs militaires provoqueront la ruine de l'Empire. C'est précisément sous leur règne que Byzance a connu les plus grands désastres militaires (2), la plus forte dépréciation de sa monnaie (3) et qu'elle a subi la plus importante mutilation de son territoire, limité lors de l'avènement des Comnènes aux seules provinces grecques. Après ce bref exposé des vicissitudes politiques qui marquent l'histoire byzantine de la fin des Macédoniens à l'avènement des Comnènes, essayons de suivre le sort réservé à la flotte et à l'armée de mer, à travers les péripéties administratives et les aventures militaires qui caractérisent les deux grandes étapes de cette période. Un exposé détaillé des réformes appliquées à ce moment et qui ont donné un nouveau visage à l'État byzantin est indispensable, bien que plusieurs aspects de ces réformes, et non les moins intéressants, paraissent à première vue étrangers à la chose maritime. Leur application a eu, nous le verrons, des répercussions importantes sur l'organisation de la marine et sa place dans la monde économique et militaire de Byzance pendant cette période de transition et d'hésitation.

B. La réforme administrative du milieu du XIe siècle

Traits généraux et administration centrale

Une importante réforme administrative amorcée, surtout en ce qui concerne l'armée, au lendemain des grandes conquêtes byzantines du Xe siècle (4), a pris définitivement forme au milieu du XIe siècle, notamment sous Constantin IX Monomaque (1042-1055), de sorte qu'on peut attribuer à cet empereur la plus grande partie des changements

(1) Cf., à titre d'exemple, la description de l'armée de Romain IV Diogène par Skylitzès, p. 668 ; Zonaras, III, p. 689 ; Psellos, II, p. 158 ; Attaleiate, p. 103 ; Constantin X Doucas a pratiqué la même politique antimilitaire : cf. Psellos, II, p. 146 ; Attaleiate, p. 76-77.

(2) Illustrée par la défaite de Mantzikert et par la prise de Bari par les Normands en 1071.

(3) Cf. à ce sujet l'étude de Ph. Grierson, The debasement of the bezant in the eleventh century, *B.Z.*, t. XLVII, 1954, p. 379-394, et surtout le tableau des résultats de l'analyse de 89 pièces émises par les divers empereurs de l'époque. D'après Attaleiate le trésor impérial fut considérablement enrichi sous Isaak Comnène à cause de la politique fiscale et antimonastique de cet empereur : Attaleiate, p. 60-63 ; Skylitzès, p. 642 ; la crise financière commencée avec les invasions venues de l'Est (cf. Attaleiate, p. 76-78 ; Jean d'Antioche, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 358) s'aggrava considérablement sous Michel Parapinakès (cf. Zonaras, III, p. 714 ; Attaleiate, p. 211).

(4) Sur les modifications apportées au Xe siècle, notamment par Nicéphore Phocas, dans le commandement militaire (création des états-majors provinciaux des ducs-*katépanô*, rôle modeste des stratèges, recrutement des mercenaires), cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 16-24, 33-36, 46-52, 61-64, 89-91 ; et de la même, Nouvelle hypothèse sur le « tétartèron » d'or et la politique monétaire de Nicéphore Phocas, *Mélanges G. Ostrogorskij*, I, Belgrade, 1963, p. 8-9.

qu'ont subis les institutions concernant le gouvernement central et provincial, et le financement et le recrutement de l'armée byzantine.

L'appareil militaire et maritime de l'Empire a subi les conséquences de la nouvelle orientation de la politique intérieure. Elles expliquent la disparition de la flotte autonome des thèmes et le déclin en général de l'armée nationale (ἐγχώριος στρατιά-ἐγχώριος στόλος (1)) de terre et de mer, et l'établissement du mercenariat comme unique mode de recrutement militaire, et elles sont marquées par la modification des procédés fiscaux et économiques assignés aux dépenses militaires. Bref la réforme de Monomaque, due à la place que Byzance, au comble de son expansion, se réservait alors dans le monde, visait à donner, au détriment même de la puissance militaire du pays, une nouvelle base sociale, économique et intellectuelle à l'Empire qui, installé dans ses vastes frontières, jouissait, à la suite du recul de ses ennemis, d'une période de paix et de prospérité (2). Essayons de tracer les grandes lignes de la réforme du milieu du XI^e siècle, afin de mieux suivre les modifications qu'a subies l'appareil militaire, et plus précisément la flotte et l'administration maritime de l'Empire.

Comme la réforme du gouvernement central effectuée par Monomaque ne concerne pas le commandement et les états-majors militaires déjà mis en place à la fin du X^e siècle (3), nous nous contenterons ici de noter brièvement quelques modifications impor-

(1) A. DAIN, *Sylloge Tacticorum*, Paris, 1938, p. 14. 20 : *oikeion strateuma* par opposition au *symmachikon* ; LÉON VI, *Tactica*, *P.G.*, t. CVII, col. 1029 ; et pour la flotte, cf. CEDRENUS, II, p. 514.

(2) Selon les propos de l'empereur Constantin IX Monomaque : « l'adversaire est calme, nos citoyens vivent en paix, la paix règne sur l'Empire » : ZEPOS, *Jus*, I, p. 621.

(3) Les *tagmata* sont placés sous des officiers relevant des ducs-*katépanô* installés dans les provinces, commandants déjà mentionnés dans le *taktikon Oikonomidès* (exemplaire dactylographié) ; au XI^e siècle furent créés les commandements suivants : Bulgarie, Paristrion-Paradounabon à la frontière danubienne (cf. N. BĂNESCU, *Les duchés byzantins de Paristrion et de Bulgarie*, Bucarest, 1946 ; du même, *B.Z.*, t. XXX, 1930, p. 429 sq.) ; Durazzo, à la frontière occidentale, devenu important lors des opérations en Italie et contre les Slaves de Dalmatie : on peut établir une liste quasi complète des ducs-*katépanô* de Durazzo ; en Orient furent créés les commandements d'Ibérie, de Médie et de la Grande Arménie avec Anion comme centre (cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 52 sq.) ; les ducs de Mésopotamie et d'Antioche existaient depuis le X^e siècle : sur les ducs d'Antioche, cf. le travail récent de V. LAURENT, La Chronologie des gouverneurs d'Antioche sous la seconde domination byzantine, *Mélanges de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, t. XXXVIII, 1962, p. 221 sq. L'armée byzantine (de terre et de mer) relève, comme pendant le X^e siècle, de commandements de l'Orient et de l'Occident placés chacun sous un domestique : les stratopédarques d'Orient et d'Occident, création également du X^e siècle (cf. *taktikon N. Oikonomidès*, exemplaire dactylographié ; *R.E.G.*, t. XIII, 1900, p. 155), assurent le commandement des armées lors des opérations importantes qui mobilisent les effectifs de l'Orient ou de l'Occident ; ils sont les représentants des domestiques, des chefs de l'armée en campagne. Sur

tantes de l'administration centrale qui dès lors affectent la politique intérieure et la vie sociale de l'Empire. La réforme de l'appareil central visait dans ses grandes lignes à concentrer tous les pouvoirs exécutifs entre les mains des responsables des services constantinopolitains, au détriment de l'appareil provincial. Elle se manifeste par le renforcement du pouvoir des *sékréta*, bureaux administratifs autonomes munis de juridictions judiciaires (σέκρετον = δικαστήριον = tribunal) qui, chacun selon sa compétence, assurent dorénavant l'administration économique, financière, judiciaire et fiscale de l'Empire. Représentés dans les provinces par l'appareil civil placé sous l'autorité du *kritès*, ils assurent le contrôle économique et judiciaire (*kritès* = juge) du centre sur tout le territoire byzantin. Plusieurs de ces *sékréta* existaient auparavant. D'autres, comme celui de la justice (σέκρετον ἐπὶ τῶν κρίσεων δικῶν ἰδιωτικῶν), auquel en réfèrent les *kritai* des provinces (ἐν τούτῳ οἱ τῶν ἐπαρχιῶν δικασταὶ καὶ συντάττουσι τὰ ποιητέα ἐγγράφως, καὶ τὰ τῶν σχεδαρίων ἐναποτιθέασιν ἴσα (1)) et celui du *parathalassitès*, ministre de la marine marchande, sont de création récente (2). Leur création illustre bien les tendances de la nouvelle politique et les nouveaux besoins de Byzance.

A côté des *sékréta* purement administratifs, sont maintenant créés une série de *sékréta* munis de juridictions économiques (Maggana ou Saint Georges le Tropéophore, Myrélaion, Pétrion, Hebdomon, Chalkè, etc. (3)) et des bureaux financiers (ταμεῖον Φύλακος). Les nouveaux *sékréta* économiques, organismes étatiques autonomes jouissant du statut de « personnes de droit privé », pour employer un terme moderne, sont responsables de la gérance des biens de l'État situés dans les diverses régions, et dont le revenu est réparti entre ces *sékréta* (4). Autrement dit, les *sékréta* économiques, avec les *kouratôriai* et les *épiskepseis* qui constituent les biens de la couronne (5) et couvrent

le sens du terme stratopédarque, cf. PSELLOS, *Scripta Minora*, éd. DREXL, I, p. 363 ; GLYKAS, p. 599, où le domestique des scholes exerce la stratopédarchie et où il est désigné (*ibid.*, p. 614) seulement comme stratopédarque.

(1) ATTALEIATE, p. 21-22. Sur *schédarion* = *isotypos* = copie conforme, cf. ZEPOS, *Jus*, I, p. 361.

(2) Sur le développement des fonctions du *parathalassitès* au cours du XI^e siècle, cf. H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 249-251.

(3) Sur le rôle et la juridiction de ces *sékréta*, cf. H. AHRWEILER, La concession des droits incorporels. Donations conditionnelles, *Actes du XII^e Congrès int. d. Étud. byz. d'Ochride*, Belgrade, 1964, p. 103 sq. ; K. KANELLAKIS, *Chiaka Analekta*, Athènes, 1890, p. 554, n. 2, donne une liste (incomplète) des *sékréta* : il confond les *sékréta* économiques et les *sékréta* administratifs.

(4) Outre les *sékréta* économiques, les *sékréta* administratifs disposent des biens fonciers de l'État : un exemple intéressant dans *Actes de Chios*, p. 546 : « village partagé entre deux *sékréta*, du *génikon* (ministère des finances) et des *Maggana* ». Sur les biens fonciers impériaux gérés par les *sékréta*, cf. PSELLOS, *Scripta minora*, éd. DREXL, II, p. 113 ; et sur les biens achetés par le *dèmosion* (fisc-État) par l'intermédiaire des *sékreta*, cf. A. DMITRIEVSKIJ, *Typika*, Kiev, 1895, I, p. 697.

(5) Cf. les remarques du juriste EUSTATHE, *Peira*, éd. ZEPOS, *Jus*, IV, p. 143.

quelquefois des régions entières (1), contrôlent et gèrent le revenu national mis à la disposition du gouvernement central et de l'empereur et affecté aux dépenses que ces autorités jugent nécessaires.

Avec les bureaux administratifs d'une part (désignés également comme *sékréta*) et les *sékréta* économiques d'autre part, Constantinople dispose d'un appareil complet pour contrôler toute l'administration civile, et la vie sociale et économique des provinces. Pour assurer le fonctionnement de l'appareil administratif, devenu maintenant complexe, de nouveaux cadres techniques sont nécessaires. Ils sont formés par la Faculté de Droit de l'Université de Constantinople, créée par Monomaque (2). Pour contrôler le fonctionnement de l'appareil du gouvernement central, responsable de la gestion économique, financière et militaire du pays, puisqu'il décide de la répartition du budget et détermine par conséquent la force militaire à entretenir, on confie la supervision des bureaux administratifs à un haut fonctionnaire qui joue le rôle de premier ministre et de premier conseiller de la couronne. Ce poste, créé également par Monomaque et confié au protovestiaire Leichoudès, sera connu par la suite sous le nom de μεσάζων : il subsistera jusqu'à la fin de l'Empire (3).

(1) Citons à titre d'exemple les *épiskepseis* de : Mélaggeia (ATTALEIATE, p. 124), Alôpékôn, Milet (*M.M.*, t. IV, p. 5 sq.), Macédoine (*Actes de Lavra*, n° 42, p. 115), et la *kouratóreia* de Mélitène (THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 416-417 = SYMÉON MAGISTRE, p. 741 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 907, LÉON GRAMMAIRIEN, p. 318), le *kouratôr* de Chypre (PSELLOS, *Scripta minora*, éd. DREXL, II, p. 110), de Mitylène (ANNE COMNÈNE, II, p. 110) et les *kouratóreiai* des Trychinôn et de Limnogalaktos en Lydie (*De Ceremoniis*, p. 462, 658), pour ne citer que des exemples attestés aux x^e^-xi^e^ siècles. Sur les *kouratóriai-épiskepseis* et leur administration, cf. F. DÖLGER, *Beiträge z. Geschichte d. byz. Finanzverwaltung, 10.-11. Jahrh.*, Munich, 1960, p. 39 sq.

(2) Novelle sur la création de la Faculté promulguée en 1044 : cf. ZEPOS, *Jus*, I, p. 618-627 ; et aussi novelle rédigée par Jean Mauropous et promulguée par Monomaque, JEAN MAUROPOUS, éd. LAGARDE, p. 197-198. Pour la création de la Faculté et la réorganisation de l'Université en général, cf. surtout PSELLOS, *Épitaphios de Jean Xiphilinos*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 421-462.

(3) Sur le *mésazôn*, cf. H. G. BECK, Der byz. Ministerpräsident », *B.Z.*, t. XLVIII, 1955, p. 311 sq. ; et J. VERPEAUX, Contribution à l'étude de l'administration byzantine, le « mésazôn », *Byzantinoslavica*, t. XVI, 1955, p. 270-296 ; les fonctions du *mésazôn* exposées en détail par PSELLOS, *Discours à Constantin Leichoudès*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 388 ; et *ibid.*, p. 399-402, le rôle de ce fonctionnaire auprès de l'empereur. Le *mésazôn*, bien qu'il se présente dans la lignée des divers *paradynasteuontés* du passé ou des parakoimomènes (cf. R. GUILLAND, Fonctions et dignités des eunuques, *R.E.B.*, t. II, 1944, p. 191 sq.), diffère de ceux-ci par le rôle précis qu'il joue dans l'administration civile de l'Empire : il réunit le contrôle de tous les *sékréta* administratifs, il est plus premier ministre que vice-roi, comme l'étaient les *paradynasteuontés* et notamment le fameux parakoimomène Basile (sur ce personnage et son rôle dans les affaires maritimes, cf. ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, III, Thessalonique, 1937-1939, p. 267, et F. DÖLGER, *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 180 sq.) et le βασιλεοπάτωρ Stylianos Zaoutzès au IX^e^ siècle ; sur ses fonctions, cf. *Vie de sainte Théophanô*, éd. E. KURTZ, p. 14.

Monomaque a également apporté des modifications importantes dans le recrutement des sénateurs (συγκλητικοί). Elles reflètent la politique anti-aristocratique de cet empereur. Le sénat est maintenant ouvert à toutes les classes sociales (1) (μὴ ἀπὸ τῶν πρώτων μόνον γενῶν τὴν συγκλητικὴν πληροῦσθαι βουλήν) (2). La fonction et la dignité de sénateur perdent leur aspect héréditaire (νόμον τινα ἀπαραίτητον καὶ ἀνεξάλλακτον ὅρον μόνην τὴν τοῦ γένους... διαδοχήν), « car il a semblé injuste à l'empereur de suivre pour le recrutement des sénateurs un autre mode que celui en vigueur pour les cadres de l'armée » (3). Cette mesure de Monomaque modifia la composition de l'aristocratie byzantine, et notamment de l'élite contantinopolitaine. Elle fut considérée comme visant à la création d'un « parti » (4) favorable à cet empereur, elle se trouve de toute façon à l'origine de la dévalorisation des dignités qu'on constate par la suite.

La politique de Monomaque, sous tous ses aspects, fut poursuivie et même accentuée par Constantin X Doucas, après le court intermède que constitue le règne d'Isaak Comnène (cet empereur militaire essaya, en abolissant le pouvoir du « ministère des Lettres », comme D. Zakythinos (5) caractérise justement le gouvernement de Monomaque, de donner les prérogatives aux militaires et de redresser l'armée byzantine qui fut la première à souffrir de la nouvelle orientation de la politique intérieure). Constantin IX Monomaque et Constantin X Doucas, l'inspirateur et le continuateur de la réforme du milieu du XI^e siècle, sont unanimement considérés par les historiens de l'époque comme la cause des désastres qui ont frappé l'Empire lors des invasions seldjoucides en Orient (6). « A force d'avoir excessivement aimé, comme dit Skylitzès pour Constantin X Doucas, les procès judiciaires et notamment les causes civiles, et d'avoir adopté des méthodes sophistiques..., il introduisit des problèmes δικανικά, et des enquêtes et questions administratives (σεκρετικὰ ζητήματα), qui ont obligé les soldats (στρατευομένους) à abandonner les armes et le service militaire et à se transformer en avocats et en amateurs de questions judiciaires » (7). L'image, tout exagérée qu'elle soit, illustre bien les préoccupations majeures de ces empereurs et leurs répercussions sur l'armée et ses cadres.

(1) Psellos, I, p. 132 : « peu s'en fallut que la populace rustre et inculte n'accède au sénat ».

(2) Psellos, *Épitaphios de Jean Xiphilinos*, éd. Sathas, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 430.

(3) *Ibid.*, p. 430-431. Sur le sénat, cf. A. Christophilopoulos, *Le sénat à Byzance* (en grec), Athènes, 1960, p. 60.

(4) A. Diomèdès, *Byzantinai Mélétai*, Athènes, 1942, p. 186.

(5) D. Zakythinos, *Byzance. État et Société* (en grec), Athènes, 1951, p. 114.

(6) Cf. les remarques du Cecaumeni *Strategicon*, p. 99, et de Zonaras, III, p. 647, sur Constantin IX Monomaque ; et d'Attaleiate, p. 76-77, de Zonaras, III, p. 676, de Psellos, II, p. 146-147, de Jean d'Antioche, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 358, et de Skylitzès, p. 652, sur Constantin X Doucas.

(7) Skylitzès, p. 652 ; *dikanikos* = judiciaire.

LES CONSÉQUENCES MILITAIRES

Financement de l'armée de terre et de mer. — A la veille de la seconde moitié du XI[e] siècle, Byzance avait annexé définitivement la Grande Arménie. Elle avait établi son autorité, à la suite des campagnes victorieuses de Maniakès, en Mésopotamie. Elle avait remporté ses premiers succès importants en Sicile, et elle était enfin arrivée à bout de la révolte petchénègue en rétablissant l'ordre à la frontière danubienne, qui, sous le duc-*katépanô* du Paristrion-Paradounabon, formait alors un commandement militaire important. Le vaste territoire byzantin est pour le moment à l'abri de toute menace sérieuse. La sécurité règne sur les mers sillonnées par la flotte commerciale, que la paix et l'expansion territoriale de l'Empire ont particulièrement favorisée (1). L'entretien de l'armée et de la flotte, charge lourde pour le trésor de l'État et jugée maintenant inutile, fut de plus en plus négligé. L'appareil militaire tombe petit à petit en décadence (2). A un moment où aucun danger ne pèse sur Byzance, l'Empire transforme les obligations militaires dont s'acquittait la population des provinces en obligations purement fiscales, dont le produit, réuni à Constantinople et destiné, au moins nominalement, à l'entretien de l'armée, est dorénavant géré par le gouvernement central, qui l'emploie à des fins jugées utiles à ce moment et qui ne sont pas forcément militaires.

La fiscalisation des obligations militaires n'est pas une invention de l'époque. Appliquée souvent dans le passé sous diverses formes, mais seulement dans certains cas et à titre exceptionnel (3), elle devient maintenant de règle, et elle s'étend à tous les domaines des obligations militaires régulières et extraordinaires. Autrement dit, la fiscalisation des obligations militaires, pratiquée à ce moment, ne se limite pas à l'acquittement en espèces de diverses prestations, corvées et taxes *(aggareiai, paraggareiai, syndosiai, syntéleiai)* grevant la population et destinées à l'approvisionnement, à l'entretien (ἐκβολὴ χρειῶν, παροχὴ χορτασμάτων), à l'armement (ἐξόπλισις στρατιωτῶν, δόσις μονοπροσώπων), au logement des soldats et des officiers *(mitaton, aplèkton, kathisma)*, et à des constructions d'ordre militaire (*kastroktisia, katergoktisia, hodostrôsia, géphyro-*

(1) Il est caractéristique que le bureau du *parathalassitès* soit créé à ce moment : le *parathalassitès*, maintenant ministre de la marine marchande, n'était auparavant qu'un modeste fonctionnaire appartenant à l'*officium* de l'éparque de Constantinople : cf. H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 246 sq. Sur l'expansion des centres maritimes de cette période et leur importance, cf. ci-dessous, p. 163 sq.

(2) PSELLOS, II, p. 146 ; ATTALEIATE, p. 79 ; ZONARAS, III, p. 677 ; SKYLITZÈS, p. 653 : « soldats négligés », et p. 698 : « les soldats et l'armement, considérés comme inutiles, étaient complètement négligés ».

(3) Cf. P. LEMERLE, *Esquisse*, p. 43 sq.

poiïa, etc.) (1). Mais elle s'étend même et d'une manière régulière et de plus en plus générale (ceci est important) au service armé *(strateia)*, la στρατιωτικὴ λειτουργία. Ainsi les personnes inscrites sur les rôles militaires et soumises à un service effectif dans l'armée peuvent dorénavant s'acquitter de cette obligation moyennant le versement périodique d'une somme d'argent dont le montant dépend, sans doute, de la nature du service dû, qui à son tour dépend de l'importance de la fortune foncière des personnes enrôlées. Les cavaliers cuirassés (κατάφρακτοι) étaient les plus fortement imposables ; venaient ensuite les cavaliers simples, les fantassins, les marins *(ploïmoi)* et les inscrits au service du drome (poste). Le terme *strateia*, désignant le service militaire en général, s'emploie maintenant pour désigner un impôt régulier grevant la terre (2). Un acte inédit de Dionysiou, découvert par N. Oikonomidès (3) et daté de 1025, nous fournit le montant de cette imposition, dont l'acquittement constitue une preuve de propriété. Par ce procédé, outre la possibilité que se réservait l'administration fiscale d'étendre l'imposition de la *strateia* à toutes les catégories de terres cultivées, indépendamment du statut de leur propriétaire (ce qui a été fait progressivement, procurant à l'État une ressource importante), on a établi une sorte de rachat du service militaire. Autrement dit, le rachat du service militaire, appliqué exceptionnellement par le passé (impossibilité matérielle ou physique de l'enrôlé d'exercer le service armé), à titre individuel, ou à propos d'une mobilisation précise (rachat non définitif) à titre collectif (4), devient maintenant une institution. Il s'applique à titre individuel, suivant la volonté de l'enrôlé, ou collectivement. Il touche alors toute une région et son armée, selon une décision impériale. Il est versé périodiquement, il se présente, ainsi que nous l'avons noté, comme l'acquittement d'un impôt régulier, celui de la *strateia*. Les sources de l'époque nous fournissent des exemples de la fiscalisation du service armé individuel ou collectif et elles nous permettent de suivre le mécanisme de ce procédé.

Kékauménos nous montre d'une manière vivante comment les commis de la marine dispensent du service des inscrits maritimes en touchant souvent des sommes plus élevées que les obligations rachetées. Il s'élève contre la fiscalisation du service des *ploïmoi*, qui entraîne la corruption des cadres et qui, en tarissant la source des effectifs militaires, provoque l'affaiblissement de la puissance navale (5). Psellos nous décrit le cas d'un enrôlé *(stratiôtès)* qui, bien que soumis aux charges fiscales qui le libéraient

(1) Sur toutes ces obligations, cf. les listes d'exemptions contenues dans les documents d'archives, ci-dessous, p. 150, n. 4 ; sur la *karabopoïïa* effectuée par la population, cf. *P.G.*, t. CVII, col. 1032 ; *Vie de saint Nil le Jeune*, *P.G.*, t. CXX, col. 105.

(2) H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 10 sq.

(3) L'acte sera publié par N. Oikonomidès avec l'ensemble du dossier de ce couvent.

(4) Sur quelques cas de rachat du service militaire, cf. H. Ahrweiler, *op. cit.*, p. 19-21.

(5) Cecaumeni *Strategicon*, p. 101-102, et P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 89-90.

du service militaire, fut mobilisé. Étant pauvre (πτωχός), il préféra exercer le service armé, mais il ne voulut pas, bien entendu, continuer à verser les obligations fiscales correspondantes. Il voulut comme ἐλεύθερος (libre d'obligations), ἐλευθέρῳ ποδί (d'un pied libre) participer à l'expédition (ἀπιέναι εἰς τὸ ταξείδιον), d'autant plus que dans le régiment (ἀλλαγή) on l'avait mis à la place d'un soldat vivant encore et qui devait acquitter les charges fiscales correspondant à un service armé qu'il n'exerçait plus (1). Le même auteur, dans un texte curieux, son commentaire à l'expression proverbiale : Σήμερον τὰ ἅγια Κούντουρα (= Aujourd'hui la sainte Ascension), appelle le service du drome (poste) un κῆνσος (impôt) qui grève ceux qui y sont soumis et dont ils s'acquittent par l'exercice effectif de ce service : ἐπηχθισμένοι τὸ βάρος (2). Nous avons là des cas du « rachat » du service militaire, de la fiscalisation de la *strateia (pézikè, ploïmos, dromikè)*, à titre individuel (3). Celui qui est inscrit sur les rôles peut choisir, comme nous le montre Psellos, entre l'acquittement en espèces de ses obligations militaires et le service armé. Cela n'est pas le cas quand la fiscalisation des obligations militaires intervient à la suite d'une décision impériale (ou d'état-major). Elle frappe alors non pas des individus isolés, mais des groupes ou des régions entières.

La décision de Monomaque de dissoudre l'armée d'Ibérie et de Mésopotamie et de transformer les obligations militaires de la population de ces pays en obligations fiscales, mesure qui souleva d'âpres critiques et fut considérée comme la cause de la perte de ces régions lors des attaques seldjoucides, fournit le meilleur exemple de fiscalisation du service militaire appliquée à une collectivité par décision impériale (4). L'opération de Monomaque, exécutée par les soins de Léon Serblias, d'une redoutable habileté en matière fiscale, a présenté un double avantage pour l'État. Serblias a commencé par imposer des obligations fiscales (ἀναγράψασθαι... et τεθεῖναι τέλη) (5) à la population, qui était jusqu'alors exemptée des charges fiscales (τέλη ἃ οὐδέποτε εἶδον εἰς τὴν χώραν, dit Kékauménos, οὐ δασμοὺς συνεισέφερον, précise Zônaras), en raison du service militaire qu'elle assurait (ἀντὶ πάσης δασμοφορίας δυσχωρίας ἐφρούρουν) (6). Ainsi l'État, au lieu de soldats, obtint des impôts (ἀντὶ στρατιωτῶν φόρους πολλοὺς ἐπορίζετο, dit Cedrenus, φόρους ταῖς χώραις ἐπιτάξας, ἐσχόλασε τὰς φρουράς, rapporte Zônaras). Cet aspect de

(1) Psellos, *Scripta minora*, éd. Drexl, II, p. 154-155 : texte capital, passé inaperçu.

(2) Psellos, *Lettres*, éd. Sathas, *Més. Bibl.*, t. V, p. 532.

(3) L'importance de la *strateia* versée par le propriétaire de l'acte de Dionysiou (deux pièces d'or et six d'argent pour une terre de seize *modioi*) peut sans doute être expliquée par la nature du service dû, p. ex. une *strateia* de cavalier cuirassé.

(4) Attaleiate, p. 44 ; Cecaumeni *Strategicon*, p. 18, et P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 70-71 ; Zonaras, III, p. 647 ; Cedrenus, II, p. 608 ; Glykas, p. 598.

(5) Cecaumeni *Strategicon*, p. 18.

(6) Zonaras, III, p. 647.

l'opération n'est pas mentionné par Attaleiate qui, par contre, est le seul à nous dire que l'armée d'Ibérie-Mésopotamie était entretenue par le revenu de certains domaines de l'État situés dans ces régions (ὀψωνισμοῦ ἔχοντός τινας τῶν παρακειμένων δημοσίων χωρῶν (1)). La suppression de cette armée libéra les domaines de l'État des charges de l'entretien des soldats ; leur revenu, par la suite, revint normalement à la caisse impériale, ce qui, avec l'imposition fiscale de la population alors décidée, constitue le double avantage financier que l'État tira de cette opération. Il faut en effet croire que Monomaque ne se pressa pas de remplacer l'armée locale d'Ibérie par des troupes envoyées de Constantinople. La paix conclue avec les Turcs en 1050 le lui permettait (2). Lors de la reprise des hostilités en 1051-1052, on ne trouve que quelques Francs et Varangues dispersés dans la région (en Ibérie et en Chaldie) et que l'*akolouthos* Michel essaie de réunir à la hâte pour faire face aux Seldjoucides (3).

On comprend pourquoi la dissolution de l'armée d'Ibérie-Mésopotamie recrutée localement et évaluée par Cedrenus à 50 000 hommes (4), dissolution effectuée par Monomaque sans doute en 1050 (5), fut considérée comme la cause de l'avance turque dans ces régions. De toute façon, tout en illustrant parfaitement les moyens dont disposait l'État byzantin pour se procurer de l'argent même aux dépens de sa force militaire, elle reste dans son ampleur une mesure isolée et exceptionnelle, qui fut sans doute dictée par l'attitude de la population de ces régions récemment annexées à l'Empire, population étrangère à l'esprit et à la civilisation de Byzance, hostile à l'Église orthodoxe de Constantinople (les sources sont unanimes sur ce point) et favorable, sans doute, aux deux plus importantes révoltes contre Monomaque : celles de Maniakès et de Tornikès, qui furent tous les deux commandants de l'armée de ces pays (6).

(1) ATTALEIATE, p. 44.

(2) Sur les premières attaques des Seldjoucides, cf. J. LAURENT, *Byzance et les Turcs Seldjoucides*, Paris-Nancy, 1913, p. 15 sq. (Sur les traités de paix, notamment celui de 1049-1050 inconnu des sources byzantines, cf. le même, dans *Byzantis*, II, 1911, p. 101-126.)

(3) CEDRENUS, II, p. 606.

(4) *Ibid.*, p. 608.

(5) Leikoudias ou Leichoudias (CEDRENUS, II, p. 570) ou, d'après ATTALEIATE, p. 45, Leichoudès, duc de la région, attaqué par les Turcs en 1048-1049, avait encore sous ses ordres des soldats ibériens (selon NICÉPHORE BRYENNE, p. 31, il avait une armée locale). L'armée ibérienne prend part aux guerres contre les Petchénègues en 1049 (CEDRENUS, II, p. 559 sq.), tandis qu'en 1051-1052 les troupes d'Ibérie sont formées de quelques mercenaires étrangers dispersés dans la région : la dissolution de l'armée ibérienne a eu vraisemblablement lieu entre 1048-1049 et 1051-1052, sans doute en 1050 quand le sultan turc occupé par la révolte d'Ibrahim-Inal (1049-1050) cessa ses attaques contre l'Arménie (cf. J. LAURENT, *op. cit.*, p. 23 et 94, n. 2).

(6) Cf. J. LAURENT, *op. cit.*, p. 50, 51, 73 : trahison arménienne ; *ibid.*, p. 73 sq., collaboration avec les Turcs, et p. 67, 69 sq., hostilité vis-à-vis de l'orthodoxie.

Cependant, au fur et à mesure que Byzance diminuait ses effectifs militaires mais que, obligée de former une armée, elle faisait appel aux mercenaires, le recrutement local diminuait, et le nombre augmentait de ceux qui, soumis au service armé, ne pouvaient l'exercer effectivement (1). Ils étaient ainsi acculés à assumer une *strateia* (service) (2) fiscale, indépendamment de leur volonté. Leurs biens, au titre desquels ils étaient inscrits sur les rôles, se trouvaient grevés d'une nouvelle imposition, désignée justement comme *strateia* (3). Petit à petit l'alternative : service armé ou *strateia* fiscale, s'abolit. Il n'y eut plus que la *strateia* fiscale qui subsista, les biens des enrôlés acquirent le même statut que les biens enrôlés qui, indépendamment du statut de leur propriétaire, étaient grevés des obligations militaires (4). Autrement dit, les biens des personnes enrôlées assument maintenant la *strateia* fiscale comme il en était auparavant pour les biens enrôlés (inscrits sur les rôles militaires) se trouvant entre les mains de personnes incapables, par leur nature ou par leur condition (femmes, vieillards, ecclésiastiques, etc.), d'exercer un service armé. Ainsi les personnes enrôlées dans telle ou telle arme (cavaliers, fantassins, *ploïmoi*, etc.) au titre de leurs biens acquièrent dans la pratique le même statut que les propriétaires des biens enrôlés ; leur *strateia* devient un impôt foncier. On comprend pourquoi elle figure maintenant à côté de la *synônè* et du *kapnikon* (impositions grevant des biens) dans les listes d'exemptions accordées par les empereurs de l'époque à certains privilégiés (laïcs ou ecclésiastiques) au titre de leurs biens fonciers (5).

Cet exposé, nécessairement technique, sur le procédé utilisé pour se procurer

(1) PSELLOS, *Discours à Leichoudès*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 407 : « l'empereur négligeait complètement l'armée (*stratopéda* = l'armée mobilisée), et quand il s'en occupait, il donnait très peu » ; ATTALEIATE, p. 77 : « Il manifesta (l'empereur Constantin X Doucas) du mépris pour les vertus militaires et pour la défense du pays... d'où des plaintes de la part des populations des provinces qui supportaient les obligations fiscales... du fait que la composition de l'armée ne se faisait pas d'une manière raisonnable » ; cf. aussi ZONARAS, III, p. 676 ; SKYLITZÈS, p. 653, etc., et ci-dessus, p. 138, n. 1.

(2) Sur le sens de la *strateia*, service militaire ou charge en général, exercée par un nombre limité, ou plutôt fixé, de personnes qui figurent à ce titre sur une liste (d'où *stratiôtikoi katalogoi* = registres militaires), cf. *De Ceremoniis*, p. 389 ; divers sens du terme dans H. AHRWEILER, *Recherches*, Index *s.v. strateia* (et en grec) ; sur l'orthographe et la signification du mot *strateia-stratia*, cf. GEORGES CHOIROBOSKOS, éd. J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, 1835, t. II, p. 262.

(3) Faut-il voir une allusion à ce procédé dans les remarques de SKYLITZÈS, p. 652, selon lequel les *strateuoménoi* sont appliqués, comme par ailleurs toute la population, à des δικανικὰ προβλήματα et σεκρετικὰ ζητήματα, et deviennent de ce fait συνήγοροι καὶ νομικῶν προβλημάτων ἐρασταί, et ceci au détriment du service armé (ὅπλα καὶ στρατείαν μεθέντες) ?

(4) Sur les biens inscrits dans les rôles militaires, cf. P. LEMERLE, *Esquisse*, p. 43 sq.

(5) Cf., à titre d'exemple, *M.M.*, t. V, p. 137, 143 ; *ibid.*, t. VI, p. 22 ; *Actes de Chios*, p. 577 ; *Actes de Vatopédi*, *E.E.B.S.*, t. III, 1926, p. 122, 123, 127 ; *Actes de Lavra*, p. 88, 111 ; F. DÖLGER, *Schatzkammern*, n° 3, l. 35, et n° 35.

les ressources nécessaires aux dépenses militaires de l'Empire, et qui de prime abord paraît étranger à notre sujet, nous a semblé indispensable afin de pouvoir mieux mettre en relief les rapports entre le système fiscal et le recrutement militaire de l'armée de terre et de mer, qui a subi à ce moment des modifications essentielles.

Recrutement de l'armée de terre et de mer. — Avec la fiscalisation des obligations militaires, l'État a réussi, en se réservant l'administration des sommes réunies au titre des dépenses militaires, d'une part à proportionner à ses besoins successifs l'importance de l'armée byzantine, et d'autre part à transformer les méthodes de recrutement des soldats. Dans la mesure des besoins de l'Empire, on recrute maintenant des soldats de métier, byzantins ou étrangers (1), percevant une solde, versée périodiquement (solde mensuelle à cette époque) (2) par la caisse impériale. Recrutement simplifié qui procure à l'Empire des soldats de qualité, mieux entraînés et équipés que les inscrits sur les rôles militaires des provinces, l'armée nationale de « réserve » mobilisée seulement lors des manœuvres militaires et des expéditions (3). Répartie dans divers *tagmata* (régiments) désignés par le nom ethnique des soldats qui les composent (4), l'armée des mercenaires

(1) ATTALEIATE, p. 122 : le *misthophorikon* ; PSELLOS, I, p. 36 : « les forces étrangères » ; ZONARAS, III, p. 697 ; PSELLOS, *loc. cit.* : le *symmachikon* ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 94 sq. : les *ethnikoi* (= étrangers) ; CEDRENUS, II, p. 596 : les ὁμοεθνεῖς (étrangers) ; ATTALEIATE, p. 301 : ξύκλυδες ἄνδρες, etc.

(2) CECAUMENI *Strategicon*, p. 94 : « *sitèrésia*... de chaque mois » ; CEDRENUS, II, p. 545 : « le *sitèrésion* de chaque mois » ; cependant, ANNE COMNÈNE, II, p. 83 : « les *misthoi* de chaque année ». Dans les sources de l'époque il est fait mention de : *sitèrésia, chortasmata, rhogai, annônai, misthoi*, et plus souvent de l'*opsônismos*, qui semble comporter tout ce qu'un soldat engagé dans l'armée de terre ou de mer recevait pour sa rémunération et son entretien : cf. à titre d'exemple ATTALEIATE, p. 44, 79. A remarquer que les termes : *sitèrésion, annôna, rhoga* sont aussi employés pour d'autres sortes de paiement (outre le militaire) effectué par l'État : vis-à-vis des fonctionnaires en général, des fondations pieuses, du clergé, etc. : cf. à titre d'exemple ATTALEIATE, p. 51 : « les *sitèrésia* attribués aux couvents » ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 356 : « *sitèrésion*... de la Néa », ce que SYMÉON MAGISTRE, p. 701, et GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 852, appellent : *annôna* ; à noter la *rhoga* versée au couvent de Saints-Apôtres, *Les Novelles de Léon VI*, éd. NOAILLES-DAIN, *appendix*, et la *rhoga* versée aux dignitaires (protospathaires), et au couvent de Néa Monè, *Actes de Chios*, p. 557-558, 578-579. *Opsônismos* et *chortasma* semblent par contre être réservés aux soldats.

(3) H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 8-10.

(4) Une première liste de ces *tagmata* = *paratagai, allagai* dans les listes d'exemptions de cette époque : elles mentionnent analytiquement les étrangers qui forment des *tagmata* particuliers ainsi que les Byzantins de diverses régions groupés dans des régiments particuliers : cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 33-36. A noter à ce propos que la mention en 1049 par ATTALEIATE, p. 24, de la « *zymmoria* des Agarènes assignés à la garde », mention qui conduit F. CHALANDON (*Alexis Ier Comnène*, p. 10) à parler de la présence d'une flotte turque à cette date devant Constantinople, n'indique que la présence d'un *tagma* turc servant dans le palais, ce qui n'a rien d'exceptionnel.

est placée sous les ordres d'officiers byzantins ou étrangers, relevant des grands commandements de l'époque, placés eux-mêmes sous les ordres des ducs-*katépanô*, gouverneurs militaires des provinces dépendant directement de Constantinople, de l'empereur, et, en cas d'opérations importantes, des domestiques ou des stratopédarques d'Orient et d'Occident.

Au XI[e] siècle, le système du mercenariat, réservé auparavant aux corps d'élite (*tagmata* impériaux) et constantinopolitains, appliqué par la suite à la formation des corps militaires de divers groupes ethniques byzantins (par exemple les Arméniens), devient petit à petit l'unique mode de recrutement de l'armée byzantine (1) de terre et de mer. La clause des tactiques militaires qui conseillait aux commandants de troupes « que les alliés soient en nombre inférieur à l'armée locale » (2), ou qu' « il faut utiliser un nombre limité d'alliés... inférieur à celui de notre propre force » (3), n'est plus applicable. Les *tagmata* formés de mercenaires étrangers stationnent dans les provinces (4), les diverses révoltes déclenchées par leurs chefs témoignent de la sagesse de la constitution des tactiques militaires citées ci-dessus. Seules les préoccupations financières peuvent maintenant restreindre l'enrôlement des mercenaires dans l'armée byzantine (5). Le paiement de leur solde fut souvent un problème pour la caisse impériale, et ceci n'est sans doute pas étranger à la dépréciation de la monnaie byzantine, qui commence juste au moment où Byzance entreprend la reconversion de son armée (6).

(1) Sur les mercenaires d'avant cette époque, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 24 sq., et sur les mercenaires occidentaux dans l'armée byzantine, cf. le travail que prépare Cécile MORRISSON, *Les mercenaires occidentaux à Byzance de la mort de Basile II à 1204*.

(2) A. DAIN, *Sylloge Tacticorum*, Paris, 1938, p. 14, 20.

(3) *P.G.*, t. CVII, col. 1029.

(4) Cf., à titre d'exemple, des Francs et des Varangues en Ibérie et en Chaldie (CEDRENUS, II, p. 606), des Varangues dans le thème des Thracésiens (*ibid.*, p. 508, 517, 624, et SKYLITZÈS, p. 668, 678, 737, etc.), des Russes à Pekri (CEDRENUS, II, p. 503), des Némitzai en Cappadoce (ZONARAS, III, p. 697), des Varangues et des Russes en Italie (CECAUMENI *Strategicon*, p. 30), des Russes à Chios (*Actes de Chios*, p. 548), des Varangues en Crète (NICÉTAS CHONIATE, p. 342), etc. Ainsi on comprend la mention de ces *tagmata* dans les listes d'exemptions accordées à des biens fonciers situés dans les diverses provinces : cf. *Actes de Lavra*, p. 74, 83, 100, 111 ; F. DÖLGER, *Schatzkammern*, n° 3 ; *Actes de Vatopédi*, *E.E.B.S.*, t. III, 1926, p. 122, 127 ; *M.M.*, t. V, p. 137, et VI, p. 2, 21, 27, 48 ; *Actes de Chios*, p. 548, etc. Pour la bibliographie sur les Varangues et les Russes dans l'Empire, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 252, n. 1, et F. DÖLGER, *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 284. Sur les étrangers en service à Byzance, cf. A. VASILIEV, The Anglo-Saxon immigration to Byzantion, *Annales de l'Institut Kondakov* (en russe), t. IX, 1938, p. 58 sq. ; et sur les relations de l'Angleterre avec Byzance à cette époque, cf. en dernier lieu V. LAURENT, Byzance et l'Angleterre au lendemain de la conquête normande, *The Numismatic Circular*, 1963, p. 93-96.

(5) PSELLOS, II, p. 146.

(6) H. AHRWEILER-GLYKATZI, Nouvelle hypothèse sur le tétartèron d'or et la politique monétaire de Nicéphore Phocas, *Mélanges G. Ostrogorskij*, I, Belgrade, 1963, p. 1 sq.

Ainsi l'importance des effectifs militaires dépend maintenant uniquement de la décision du gouvernement central responsable du recrutement des mercenaires et de leur paiement. Elle varie selon la politique adoptée par chaque empereur. Les uns entretiennent une armée nombreuse (Isaak Comnène, Romain IV Diogène), les autres (Monomaque, Constantin Doucas, Michel Stratiôtikos) préfèrent employer à d'autres fins l'argent du trésor impérial ; ils négligent l'armée « διὰ τὸ βαρύμισθον » (1) (soldes importantes), « διὰ τὸ τοῦ ὀψωνισμοῦ βάρος » (charges de l'entretien) (2), le paiement des soldes et des autres droits et prestations dus aux soldats est souvent irrégulièrement assuré (3), ce qui ne va pas sans causer des mécontentements et des troubles souvent dangereux pour l'ordre intérieur du pays. La seule conséquence de cette politique fut la désorganisation et l'affaiblissement de l'appareil militaire de l'Empire au moment même où la menace étrangère, des Turcs seldjoucides en Orient et des Normands en Occident, pèse sur l'Empire, sur terre et sur mer. La description, par tous les historiens de l'époque, de l'armée que Diogène mobilisa contre les Turcs fournit le meilleur exemple de l'état lamentable de l'armée byzantine (4) et laisse prévoir les résultats des opérations militaires que Byzance tentera vers la fin du XIe siècle.

C. L'organisation maritime et le sort de la flotte dans le nouvel État

Le bureau du drongaire du ploïmon et la flotte provinciale

Les méthodes de financement et de recrutement de l'armée ont apporté des modifications importantes, d'une part dans la juridiction et la composition du bureau de la marine (bureau du *ploïmon*), et d'autre part dans le fonctionnement de l'appareil militaire des provinces : en ce qui concerne les formations navales, dans la flotte régionale et locale (provinciale et thématique) ; elles caractérisent une étape de transition dans l'administration et l'histoire de la marine byzantine qui a abouti à la mise en place d'un

(1) Zonaras, III, p. 676.

(2) Attaleiate, p. 60-61, 79.

(3) Des exemples du retard de l'*opsônismos*, *sitèrésion*, etc., dans Attaleiate, p. 93, 103 ; Skylitzès, p. 660, 662 (versement d'une part seulement de l'*opsônion*) ; Zonaras, III, p. 68, etc.

(4) Skylitzès, p. 668 : « ils manquaient de chevaux et de toutes sortes d'armement » ; Zonaras, III, p. 683 : « pénurie d'armes et de chevaux » ; Attaleiate, p. 103 : « Et les régiments étaient composés de quelques hommes seulement, et ceux-ci étaient anéantis par la misère et n'avaient ni armements ni chevaux... Les étendards des régiments étaient dans un état lamentable... tous manquaient d'armement... et la jeunesse n'avait aucune expérience militaire » ; cf. aussi la critique acerbe de Psellos, II, p. 158 sq.

nouvel appareil maritime, qui fonctionnera aussi, nous le verrons, pendant la période qu'inaugure le règne des Comnènes.

Le drongaire du *ploïmon*, investi, comme tous les responsables des *sékréta* administratifs, de juridictions judiciaires et fiscales, préside un tribunal spécial : le *sékréton* du drongaire du *ploïmon* (1) (à ne pas confondre avec celui du drongaire de la veille, tribunal des affaires civiles (2), ni avec celui du *parathalassitès* qui juge les affaires concernant la marine marchande et les « navigateurs » en général) (3), devant lequel sont portées les causes concernant la flotte et les équipages de la marine de guerre. Pour contrôler la perception des obligations fiscales destinées à la flotte (*strateiai* fiscales *ploïmoi*, et prestations d'ordre maritime, p. ex. *katergoktisia*), il a dans son bureau le protonotaire du *ploïmon*, agent fiscal chargé de l'administration des fonds réservés à la marine de guerre, poste créé à ce moment (4). Pour assurer enfin le recrutement des équipages, il est secondé par l'*anagrapheus* des *ploïmoi* (soldats marins) (5), sorte de chartulaire du bureau central de la marine (6), chef des *strateutai* (de soldats marins), chargé de ce que les sources de l'époque appellent ἐξέλασις πλοΐμων, c'est-à-dire du recrutement et de la mobilisation des marins (7). Bref le drongaire du *ploïmon* assume

(1) *Peira*, ZEPOS, *Jus*, IV, p. 218.

(2) Il était juge titulaire *(empraktos dikastès)* et avait, comme le *koiaistôr*, l'éparque et l'*épi tôn kriséôn*, ὀφφίκιον τοῦ δικάζειν : *Scholies des Basiliques*, éd. H. SCHELTEMA, Groningen, 1953, Lib. VII, tit., I, p. 36.

(3) H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 249 sq.; pour une période plus récente, cf. P. LEMERLE, *ibid.*, p. 258 sq.

(4) CECAUMENI *Strategicon*, p. 103. Le protonotaire de la flotte ne figure pas dans l'*officium* du drongaire du *ploïmon* fourni par PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 140. Que le protonotaire de la flotte soit un agent fiscal comme tous les fonctionnaires qui portent ce titre (cf. p. ex. les fonctions du protonotaire du thème, *De Ceremoniis*, p. 451; du thème maritime des Cibyrrhéotes, *ibid.*, p. 658 ; et pour son rôle dans l'administration civile du thème, PSELLOS, *Lettres*, éd. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. V, p. 269), nous est confirmé par JEAN MAUROPOUS, éd. LAGARDE, p. 74 : « protonotaire : lui aussi sorte d'agent fiscal *(télônikon)* ». Comme le *De Ceremoniis*, p. 658, nous le montre à propos du protonotaire du thème des Cibyrrhéotes, le protonotaire de la flotte s'occupe des dépenses concernant la construction des bateaux ; la *karabopoiïa* (*P.G.*, t. CVII, col. 1032), la *katergoktisia* des listes d'exemptions.

(5) CECAUMENI *Strategicon*, p. 73.

(6) Rappelons que le chartulaire du thème s'occupait « du recrutement *(katagraphè* et *anazètèsis)* des soldats : *P.G.*, t. CVII, col. 705 ; le chartulaire du *ploïmon* existait au IXe siècle : cf. J. BURY, *Administative System*, p. 110.

(7) Les *ploïmoi* mentionnés avec des soldats d'autres armes, notamment les *kontaratoi*, dans les listes d'exemptions (*Actes de Chios*, p. 548 ; F. TRINCHERA, *Syllabus*, p. 55 ; *M.M.*, t. V, p. 137, 144, et VI, p. 2, 20, 22, 27, 47 ; *Actes de Lavra*, no 31, etc.), désignent les équipages de la flotte (cf. *Peira*, ZEPOS, *Jus*, IV, p. 218); l'*exélasis* et l'*exoplisis* des *ploïmoi* consistent en le recrutement et l'armement des marins : elles grevaient les régions riveraines, soumises aussi à

maintenant pleinement le rôle d'un ministre de la marine ; il gère un budget particulier ; il tranche les affaires qui concernent ses subalternes, militaires et fonctionnaires ; il veille à l'entretien des forces navales de l'Empire et, dans la mesure où une flotte existe, il en est le commandant suprême au moins nominalement, l'aspect militaire de ses fonctions étant maintenant considérablement atténué. Pour la bonne exécution de ses tâches, il dispose de fonctionnaires compétents (notaires, *sékrétikoi*) et collabore avec les autres *sékréta* administratifs, notamment avec celui du *génikon* (finances), de l'armée de terre *(stratiôtikon)* et de la marine marchande *(parathalassitès)*.

Beaucoup plus importantes furent les conséquences de la réforme de Monomaque pour l'appareil provincial, dans sa compétence militaire. Des nouvelles méthodes de financement et de recrutement de l'armée résultèrent le renforcement du contrôle du centre et par conséquent la diminution de la juridiction des autorités provinciales, auxquelles échappe dorénavant toute initiative concernant la composition et la puissance des effectifs militaires. La perception des impôts, redevances et taxes, devient l'occupation majeure de l'appareil administratif des provinces, parcourues par une série d'agents fiscaux, envoyés extraordinaires des divers services centraux ou employés de l'administration provinciale (1). Ils collectent le revenu fiscal et économique à destination de Constantinople où le gouvernement central l'emploie à sa guise.

Le stratège du thème se contente désormais d'un rôle purement militaire, par ailleurs bien modeste, en cas d'opérations importantes menées par les états-majors dirigés par les ducs-*katépanô*. Il garde le territoire avec des effectifs mis en principe à sa disposition par le centre, il procède à la rigueur à un recrutement local pour assurer la garde de petites forteresses (2), il perd de l'importance devant le *kritès*, fonctionnaire civil, comme son titre l'indique (*kritès* = *praitôr* = *dikastès* = juge), responsable de l'appareil administratif de la province (3). L'armée régionale, armée recrutée et équipée grâce aux moyens fournis par la province et pour les besoins de la province, pays d'origine des soldats, décline devant l'armée des *tagmata*, composée de mercenaires byzantins et

ce que les mêmes sources appellent *katergoktisia*, ou *karabopoiïa*, *ktisis* de *chélandia*, d'*agraria*, de *zermones*, de *charbia* de guerre, etc., au « transport *(métakomidè)* des rames » ou, d'une manière générale, « *ktisis* (= construction) et *exélasis* (= réquisition) des navires de toutes sortes ». A une époque plus récente (à partir des Comnènes, cf. ci-dessous, p. 212) le *ploïmon* désigne l'imposition maritime en général, acquittée alors en espèces.

(1) Tels p. ex. les protonotaires, chartulaires, *strateutai*, *logariastai*, *anagrapheis*, *époptai*, *orthôtai*, *exisôtai*, *dioikètai*, *chrysotéleis*, *épiskeptitai*, etc. Sur les obligations fiscales acquittées par les provinces, cf. D. XANALATOS, *Beiträge z. Wirtschafts -u. Sozialgeschichte Makedoniens...*, Munich, 1937.

(2) CECAUMENI *Strategicon*, p. 26, 27.

(3) Sur l'évolution des fonctions du stratège et du *kritès* des thèmes, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 36-52 (stratège) et p. 67-78 *(kritès)*.

étrangers, équipée par le gouvernement (*sékréta* militaires) et envoyée en cantonnement dans les provinces, dont la population supporte les diverses prestations et charges destinées à son entretien et à son logement.

Le régime des thèmes qui, pendant plus de quatre siècles, a dominé l'administration provinciale et l'organisation militaire de l'Empire (régime selon lequel chaque circonscription administrative, thème, était dotée d'une armée propre, localement recrutée et mise sous les ordres du stratège, gouverneur général de la circonscription, commandant son armée et responsable de l'appareil administratif) décline, au moins dans son aspect militaire, qui faisait autrefois son originalité. Créé par un Empire qui était menacé dans son propre territoire par de multiples ennemis, obstinés et entreprenants, le système des thèmes, fondé sur l'autodéfense des régions menacées, assurée par une armée locale dont l'ensemble constituait l'armée nationale de Byzance, fut normalement abandonné lors de la grande expansion et de la période de paix que l'Empire connut pendant le troisième quart du XIe siècle. Il réapparaîtra sous un autre aspect avec la nouvelle menace que connaîtra Byzance à partir de la fin de ce siècle qui a marqué un grand tournant dans l'histoire des institutions et de l'orientation politique de l'Empire.

On comprend les conséquences que cette nouvelle orientation de l'administration provinciale a eues sur les formations navales qui relevaient de l'appareil provincial, flotte des thèmes maritimes ou non : elles ont disparu. Les bâtiments de guerre qui visitent les provinces ou qui y stationnent en permanence sont indépendants de l'appareil administratif provincial ; ils dépendent du centre (du drongaire du *ploïmon*) et plus souvent des états-majors des commandements militaires attachés aux provinces (ducs-*katépanô*), ils sont pourvus de marins de métier, de mercenaires, étrangers ou byzantins, ils forment des « *tagmata* maritimes », à l'exemple des *tagmata* mobiles de l'armée de terre. Autrement dit, la flotte qui se trouve maintenant dans les diverses régions côtières, même dans celles qui formaient auparavant les thèmes purement maritimes, est comparable à la flotte impériale et à ses détachements des époques précédentes. Elles ne forme plus une formation navale distincte par son commandement et le recrutement de ses équipages. On peut dire, en conclusion, qu'en général la flotte byzantine de la seconde moitié du XIe siècle forme une armée de mer soumise à un commandement maritime unique, représenté dans les provinces par des officiers dépendant du centre. Elle est commandée et équipée par Constantinople, qui décide de son importance et des endroits où ses détachements doivent stationner, selon les besoins militaires de l'époque et toujours indépendamment du lieu de recrutement des équipages. Ainsi l'histoire de la flotte byzantine pendant la seconde moitié du XIe siècle n'est que l'histoire de l'armée de mer, l'étude de son importance se ramène à celle de l'importance des escadres et détachements constantinopolitains et provinciaux. Toute distinction entre les formations navales, la flotte impériale *(basilikon ploïmon)*, la flotte des thèmes maritimes *(thématikon ploïmon)*

et la flotte provinciale *(loipoi ploïmoi)*, valable pour les périodes précédentes, est maintenant entièrement désuète. Essayons de voir l'importance de la flotte byzantine dans cette nouvelle étape de son histoire et de décrire l'état de ses diverses escadres, constantinopolitaines et provinciales.

PUISSANCE ET RÔLE DE LA FLOTTE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE

L'escadre constantinopolitaine. — La situation géographique de Constantinople, son rôle en tant que capitale de l'Empire, l'importance enfin de son port, due à l'activité industrielle et commerciale de sa population, en faisaient le plus important centre maritime de l'Empire, la principale base de la flotte, construite principalement dans les arsenaux constantinopolitains. On doit normalement y trouver de façon permanente une escadre importante. Il n'en fut rien, nous l'avons vu (1) lors de l'attaque russe en 1043. La situation historique de la seconde moitié du XI^e siècle, à cause des revers militaires que l'Empire avait commencé à enregistrer sur ses frontières orientales et à cause de l'échec de sa politique italienne, ne semble pas avoir arrangé cet état de choses : la capitale ne possède pas encore en propre une escadre importante. Les divers mouvements des troupes de Constantinople en Asie Mineure, souvent signalés dans la seconde moitié du XI^e siècle (2), notamment pendant les opérations contre les Turcs, ou contre les révoltes déclenchées alors en Asie (Roussel, Crispin, Mélissène, etc.), supposent la présence à Constantinople et aux alentours d'une flotte de commerce réquisitionnée pour les opérations militaires (procédé employé à toute époque) et ne suppose pas nécessairement une flotte de guerre (3). Cette dernière, dans la mesure où elle existe, doit se contenter de la garde du port de la capitale, particulièrement actif à ce moment, du fait du développement des échanges internationaux encouragés par l'expansion territoriale que Byzance a connue au XI^e siècle. De toute façon, ce n'est que beaucoup plus tard, notamment sous le règne de Nicéphore Botaneiate (1078-1081), qu'il sera de nouveau question d'une flotte constantinopolitaine, menant des opérations militaires. Autrement dit, on constate encore une fois ce qui est une règle dans l'histoire maritime de l'Empire : l'établissement de la paix et de la sécurité de la navigation entraîne le développement des échanges internationaux et des flottes commerciales et l'abandon des flottes de guerre qui, désœuvrées, pourrissent désarmées dans les arsenaux ou se contentent d'humbles besognes policières. Cette situation subsistera

(1) Ci-dessus, p. 128-130.

(2) Cf. à titre d'exemple NICÉPHORE BRYENNE, p. 25 ; ZONARAS, III, p. 716 ; PSELLOS, II, p. 158 ; ATTALEIATE, p. 183, 288, etc.

(3) Procédé que les sources mentionnent comme : ἐξέλασις ἐμπορευτικῶν πλοίων : cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 479.

jusqu'au moment où la situation historique, et notamment l'apparition de nouveaux dangers militaires, obligera l'Empire à réagir.

Attaleiate, particulièrement favorable à Nicéphore Botaneiate (il appartenait à son entourage et avait reçu de lui des privilèges considérables) (1), relatant la politique de cet empereur, ne manque pas de souligner, et ceci comme une mesure importante et exceptionnelle, que Botaneiate prit soin de la flotte en y nommant un drongaire (2). Il s'agit, bien entendu, de la flotte impériale et de la nomination d'un drongaire du *ploïmon*, qui continue d'être le commandant en chef de la flotte constantinopolitaine, de l'escadre chargée de la garde des détroits, de la Propontide et du rivage thrace de la mer Noire. En effet l'existence d'une flotte constantinopolitaine à la fin du XI[e] siècle (dernier quart) nous est confirmée par quelques renseignements épars dans les sources de l'époque. Des détachements de cette escadre, servie par des mercenaires étrangers, notamment des Russes, sont envoyés de Constantinople pour opérer dans les eaux de la Propontide, sur le littoral de la Thrace (3) et de l'Asie Mineure (4), contre les troupes favorables à la révolte de Bryenne ; ils facilitent ainsi l'œuvre de l'armée de Nicéphore Botaneiate qui, ayant déclenché sa révolte au centre de l'Asie Mineure, se dirigeait vers le littoral de la Propontide avec pour but final la capitale.

Ouvertement favorable à la révolte de Botaneiate, la flotte constantinopolitaine se dirigea, nous dit Attaleiate, vers Prainétos, sur le rivage micrasiatique de la Propontide en face de Constantinople, afin d'accueillir et d'acclamer le révolté qui se préparait à traverser le Bosphore pour entrer triomphalement dans la capitale (5). La nature de cette manœuvre, qui a réuni la flotte constantinopolitaine au complet (ὁ στόλος ἅπας ἄχρι Πραινέτου μετὰ συντάξεως ἀπέπλευσε) (6), révèle, à notre avis, le nombre modeste des bâtiments qui composaient à ce moment la plus importante escadre de la flotte byzantine. Il faut même se demander, comme le laisse par ailleurs entendre l'historien Nicéphore Bryenne, s'il ne s'agit pas là seulement d'une manœuvre des quelques bâtiments se trouvant à la disposition personnelle de l'empereur, et connus comme *basilikon dromônion*. En effet, Bryenne, relatant la révolte de Nicéphore Botaneiate (7), note qu'après le succès que cette révolte rencontra auprès des habitants de l'Asie Mineure, Botaneiate, arrivé à Prainétos, envoya en éclaireur son fidèle Borillios pour occuper le palais. Ayant atteint

(1) *M.M.*, V, p. 135, 143, etc.
(2) ATTALEIATE, p. 271.
(3) CEDRENUS, II, p. 730 ; ATTALEIATE, p. 254.
(4) ZONARAS, III, p. 716 ; ATTALEIATE, p. 268-269.
(5) ATTALEIATE, p. 269-272.
(6) *Ibid.*, p. 272 ; sur Prainétos, cf. *Byz.*, t. VI, 1931, p. 345, n. 3 ; Priétos = Prainétos, dans THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 464.
(7) NICÉPHORE BRYENNE, p. 124-125 ; SKYLITZÈS, p. 734.

Roufinianai, Borillios attend pour entrer dans la capitale l'arrivée du *basilikos dromôn*, précise Bryenne, le même *basilikos dromôn* qui un peu plus tard se dirigea sur Damalis (en face de Constantinople), d'où Botaneiate lui-même embarqua pour gagner Constantinople ; il est évident que ce qu'Attaleiate d'une manière pompeuse appelle l'ensemble de la flotte est désigné simplement par Bryenne comme « bâtiments au service personnel de l'empereur » : le terme βασιλικὸν δρομώνιον ou δρόμων est employé, en effet, pour désigner l'ensemble des navires qui suivaient dans ses déplacements le bateau impérial, le *basilikos dromôn* par excellence.

Les rapports de la flotte constantinopolitaine et du *basilikon dromônion*, tels qu'ils se présentent à ce moment, éclairent d'une manière intéressante l'évolution et l'histoire de la flotte impériale et plus précisément de son plus considérable détachement, l'escadre constantinopolitaine. Escadre importante pendant les périodes précédentes, elle assurait, nous l'avons vu, la garde maritime de la capitale, souvent confiée à de hauts officiers de la marine (1), et la surveillance de la mer constantinopolitaine, plus précisément de la Thrace riveraine, de la Propontide au Pont-Euxin. Le nombre de ses effectifs, alors sûrement considérable, permettait à ses cadres et à ses équipages, recrutés à ce moment parmi les marins des détroits du Bosphore (2), de jouer un rôle non négligeable dans les affaires de la capitale. Ils prennent part à la vie officielle (3), s'occupent de la construction des monuments de la ville (4) et rétablissent même l'ordre, en sauvant par leur intervention la dynastie menacée à ce moment non par les intrigues du palais, mais par des révoltes militaires (5).

Par contre le *basilikon dromônion*, dont nous connaissons l'histoire et la création par Constantin Porphyrogénète (6), n'était alors qu'une modeste formation navale servant aux déplacements de l'empereur et de l'impératrice et aux manifestations officielles (religieuses et laïques), processions et accueil des invités de marque (7). Formé d'abord d'un petit nombre d'embarcations modestes *(agraria)*, il compta par la suite dans ses effectifs deux dromons, ce qui lui a valu le nom de *basilikon dromônion*, terme qui a remplacé celui de *rousion* (rouge) *agrarion*, et on distingua les bâtiments mis au

(1) *De Ceremoniis*, p. 664 ; *Chronique anonyme*, p. 64.

(2) *De Ceremoniis*, p. 698-699.

(3) *Ibid.*, I, p. 575, 577, 578, 579, 601 (en compagnie des marins servant dans le *basilikos dromôn*). PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 160-161.

(4) ZONARAS, III, p. 431 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 365 (= GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 843, 860 ; SYMÉON MAGISTRE, p. 704).

(5) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 383 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 876 ; ZONARAS, III, p. 459 ; CEDRENUS, II, p. 280, etc.

(6) *De Administrando Imperio*, I, § 51, p. 246 sq., II, p. 195 sq., et ci-dessus, p. 34, n. 3.

(7) THÉOPHANE, p. 444 (mariage impérial) ; *P.G.*, t. CXIII, *Narratio de imagine Edessena*, col. 449 : *basilikè trièrès*.

service de l'impératrice de ceux dont disposait uniquement l'empereur (1). Son histoire pendant tout le Xe siècle et le début du XIe est limitée aux déplacements de l'empereur et de la famille impériale jusqu'au rivage micrasiatique, en face de Constantinople, ou jusqu'au golfe de Nicomédie, jusqu'aux lieux de plaisance, ou de pèlerinage, situés aux alentours du palais d'été des Roufinianai, sur la rive du Bosphore, ou sur les côtes de la Bithynie (2).

Le rôle et l'importance du *basilikon dromônion* changent au XIe siècle. Les successeurs des grands Macédoniens, étant donné le caractère incertain de leur règne et la situation instable que créait le mode de leur avènement au trône, semblent avoir réservé une nouvelle place au *basilikon dromônion* et à ses équipages, formés alors par des mercenaires étrangers au service de l'Empire. Mis sous le contrôle direct de l'empereur, échappant aux militaires qui continuent à être responsables de la flotte de guerre impériale, le *basilikon dromônion* représentait, à un moment d'insécurité politique, une arme importante entre les mains de l'empereur. Celui-ci pouvait l'employer efficacement en y nommant des personnes de sa confiance (mercenaires étrangers recrutés par lui et par conséquent à l'écart des projets des divers prétendants). Il avait tout intérêt à augmenter ses effectifs aux dépens de l'escadre constantinopolitaine de la flotte, soumise à des officiers mêlés aux intrigues politiques du moment.

En effet, les sources de la seconde moitié du XIe siècle montrent que le rôle du *basilikon dromônion* est d'une importance considérable. A plusieurs reprises elles soulignent l'activité de ses équipages, et leur participation aux affaires politiques et militaires qui ont pour théâtre Constantinople. Pendant l'attaque russe contre la capitale, sous Monomaque, le *basilikon dromônion* était la seule formation navale armée et équipée (3). Un peu plus tard, sous Michel V, ses équipages combattent efficacement la révolte de Théodose qui sema l'anarchie dans Constantinople (4). Sous Michel VII Doucas ils font échouer les projets du prétendant Bryenne en favorisant l'avènement de Botaneiate (5). Sous Botaneiate enfin, fidèles à l'empereur, ils prennent parti, selon l'ordre de Botaneiate, pour Mélissène, rival d'Alexis Comnène et comme lui prétendant au trône. Ce n'est que la ruse de Georges Paléologue, ami et parent des Comnènes, qui empêcha la flotte constantinopolitaine, le *basilikon dromônion*, d'amener, conformément à la volonté de l'empereur, Mélissène à Constantinople et au trône (6).

(1) ACHMET, *Oneirocriticon*, p. 140-141 : à remarquer l'emploi du terme *ploion* de l'impératrice, tandis que celui de l'empereur est désigné comme *basilikos dromôn*.

(2) Cf., à titre d'exemple, THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 464-465.

(3) Ci-dessus, p. 128-129.

(4) CEDRENUS, II, p. 613.

(5) Ci-dessus, p. 156-157.

(6) ANNE COMNÈNE, I, p. 95-97, 106.

De toute façon la flotte stationnant dans la capitale pendant la seconde moitié du XIe siècle, équipée de mercenaires étrangers, relevant du commandant du *basilikon dromônion* ou du drongaire du *ploïmon*, ne dispose pas d'une force qui mérite d'être prise en considération. Plus modeste détachement naval que vraie flotte, elle ne quitte pas les eaux de la Propontide et plus précisément la mer constantinopolitaine. Elle justifie à peine l'opinion qu'une flotte impériale centrale continue d'exister après les désastres italiens, malgré la nomination d'un drongaire du *ploïmon* et l'existence de son bureau. Le rôle de la flotte constantinopolitaine, réduit maintenant à la garde du port de la capitale et, plus précisément encore, au service personnel de l'empereur, fait d'elle l'équivalent naval de la garde impériale du palais. Elle se mêle, à l'exemple de cette dernière, aux intrigues politiques du moment. Comme elle, elle est formée de mercenaires étrangers, de Russes et de Varangues (1).

Les escadres provinciales. — Le règne de Constantin IX Monomaque marque un tournant dans l'histoire de la flotte provinciale régionale, soumise jusqu'alors au commandement des autorités locales, responsables de l'armée de terre et de mer qui stationnait dans leur circonscription. La flotte qui stationne maintenant dans les provinces est soumise à l'unique commandement de l'armée établi à Constantinople et représenté sur place par des officiers relevant du centre. Dans la mesure où une flotte byzantine existe, elle est divisée en plusieurs escadres stationnant à Constantinople ou en tel ou tel point dans les provinces, suivant les besoins militaires de l'Empire qui dictent les décisions arrêtées par le gouvernement central.

Les escadres des provinces se trouvent dorénavant placées sous le commandement des officiers marins (*komètès*, archontes, *topotèrètai* du *ploïmon*, drongaires : les tourmarques du *ploïmon* appartenant aux cadres du régime des thèmes disparaissent (2)), cadres de l'armée de mer servant jusqu'alors dans la flotte impériale, relevant du centre, du bureau de la marine, et soumis, en cas d'opérations, au commandant suprême de l'armée opérationnelle (duc-*katépanô*) désigné et nommé par Constantinople, et en cas de paix, au drongaire du *ploïmon* et à son bureau, autorité suprême de toute la flotte byzantine et de l'armée de mer, où qu'elles se trouvent. Escadres mobiles qui croisent constamment dans les mers byzantines et surveillent les routes maritimes, particulièrement fréquentées à ce moment du fait de l'essor des relations commerciales (3), on les trouve à Constantinople et dans la Propontide, on les rencontre en Italie et dans le Pont-Euxin,

(1) Sur les Varangues sous Botaneiate, cf. S. Blöndal, Nabites the Varagians, *Classica et Mediaevalia*, t. II, 1939, p. 145-167, et à ce sujet, F. Dölger, *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 284.

(2) La disparition de la flotte qui relevait des autorités provinciales a entraîné la disparition des stratèges des thèmes purement maritimes, donc des stratèges-amiraux, ainsi que des tourmarques du *ploïmon*.

(3) Sur ce point, cf. ci-dessous, p. 163-171.

on signale leur présence dans les grandes îles de la Méditerranée orientale, et avant tout dans la mer Égée, qui constitue, par sa situation géographique dans le monde byzantin de l'époque, le centre de leur rayonnement. C'est, à coup sûr, la mer la plus fréquentée par les détachements de la flotte byzantine. C'est par elle que passent les routes maritimes internationales qui, nous le verrons, unissent les pays du Pont-Euxin et Constantinople à l'Orient latin et aux pays musulmans de la Méditerranée. Les îles et le littoral égéens continuent à fournir des équipages, marins de métier réputés, leur population assume les impositions, les taxes et les prestations destinées à la flotte et à son entretien.

De toute façon les escadres de la flotte byzantine sont dispersées, comme nous disent les sources de la seconde moitié du XI^e^ siècle et notamment Psellos, « dans toutes les parties du littoral, les unes ici et les autres là, occupées à garder leur territoire » (1). Leur tâche consiste en effet à surveiller la navigation, et à défendre les régions côtières ; elles forment ce que Kékauménos appelle λογικὴ φυλακή (garde nécessaire, indispensable) (2) et Zônaras φυλακὴ χωρῶν (garde des régions) (3). Elles sont, dans ce but, équipées de soldats de métier, des *tagmata*, notamment des archers et des *kontaratoi* (4), et elles disposent, ceci est important, du feu grégeois (5). En effet cet aspect de l'équipement des navires des escadres provinciales révèle la nature de la flotte byzantine de la seconde moitié du XI^e^ siècle. Construite à l'image et selon le procédé valable pour la flotte impériale de l'époque précédente, c'est une flotte composée de bateaux lourds, de bateaux de haute mer (6). Disposant d'une « force de frappe », elle peut surveiller les routes maritimes, sans se limiter à la seule garde des côtes. Ses points d'attache dans les mers byzantines jalonnent une vraie ligne de frontières maritimes. Ses bases importantes sont situées sur les points contrôlant les passages internationaux, et plus particulièrement sur le littoral extérieur contrôlant les mers fréquentées par les bateaux étrangers. L'île de Chypre, le Dodécanèse, notamment Rhodes et Kôs, avec les Cyclades et la Crète, forment la frontière maritime en Orient (7). Durazzo, Corfou, Céphalonie et Naupacte contrôlent

(1) PSELLOS, II, p. 10.

(2) CECAUMENI *Strategicon*, p. 102, et P. LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 90 et n. 4.

(3) ZONARAS, III, p. 632.

(4) Les *kontaratoi* sont toujours mentionnés avec les *ploïmoi* ; notons que l'*anagrapheus* des *ploïmoi* est aussi *anagrapheus* des *kontaratoi* : cf. CECAUMENI *Strategicon*, p. 30, 73. Sur les archers dans la flotte, cf. *ibid.*, p. 103 ; les listes d'exemptions, ci-dessus, p. 150, n. 4.

(5) PSELLOS, II, p. 10 : « les navires munis du feu grégeois *(pyrphoroi)* étaient répartis dans les diverses régions côtières ».

(6) Selon CECAUMENI *Strategicon*, p. 102-103, les bateaux qui visitent les îles sont des « navires longs », dénommés *chélandia* ; cf. ci-dessous, Appendice II.

(7) Mention de la présence d'une flotte dans ces parages, dans CECAUMENI *Strategicon*, p. 102 (Chypre, Cyclades, Crète) ; Botaneiate réunit une armée crétoise contre Bryenne (ATTALEIATE, p. 288), et Mélissène déclenche sa révolte à Kôs, d'où il passe en Asie Mineure (NICÉPHORE

la frontière occidentale (1), tandis que Mésembria et Anchialos assurent la surveillance des côtes pontiques fréquentées par les flottes russes (2). Nous avons là les bases de la frontière maritime pendant la seconde moitié du XIe siècle. La plupart d'entre elles, nous le verrons, constituent des ports commerciaux actifs. Vers la fin du siècle, l'apparition de la flotte normande et de la flotte turque de Tzachas apportera des changements dans les frontières maritimes byzantines et leurs bases. Nous les examinerons avec l'histoire de la flotte et de la nouvelle organisation maritime à l'époque des Comnènes (3). Essayons de voir maintenant l'importance de la flotte byzantine, et plus particulièrement de ses escadres provinciales, pendant la période de paix maritime qu'inaugure la seconde moitié du XIe siècle et à la suite des réformes et de l'orientation politique de Monomaque et ses successeurs.

Le déclin de la flotte byzantine est de règle, nous l'avons souvent constaté, pendant toutes les périodes de paix maritime. Il touchait auparavant surtout la flotte impériale, construite avec les moyens procurés par le centre toujours prêt à employer ses fonds pour des tâches plus urgentes ou plus importantes. Il touche maintenant toute la flotte de guerre, unifiée et mise, à l'exemple de la flotte impériale des époques précédentes, sous les ordres du drongaire du *ploïmon* et de son service, le bureau central de la marine. Ajoutons à ceci que la vie d'un bateau solidement construit ne dépasse pas un quart de siècle, pour comprendre l'état de la flotte byzantine pendant la période qui nous intéresse et qui est caractérisée, nous l'avons vu, par l'abandon et le déclin de tout l'appareil militaire, armée de terre et armée de mer, de Byzance.

BRYENNE, p. 158) : ces opérations sont effectuées obligatoirement avec l'aide d'une flotte. Notons enfin que les Cyclades forment à ce moment une circonscription administrative à part : un *dioikètès* des Cyclades est mentionné en 1079 (*M.M.*, t. IV, p. 22) et le sceau d'un *kritès* de ces îles, *Corinth XII*, n° 2752, est daté du XIe siècle.

(1) Sur les bases de l'Occident, importantes jusqu'à la fin des guerres d'Italie, cf. ci-dessus, p. 124-125.

(2) On suit mal la situation du littoral sud-est de la mer Noire, région qui a été vite attaquée (dès le début de la seconde moitié du XIe siècle) par les Seldjoucides : SAINT MARTIN, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, Paris, 1818, I, p. 373, note que les Turcs étaient arrivés jusqu'aux montagnes de Trébizonde ; toutefois la ville reste entre les mains des Byzantins jusqu'en 1071 (ATTALEIATE, p. 167). Sinope est attaquée et prise en 1081 (ANNE COMNÈNE, II, p. 64-65), enfin le littoral jusqu'à Héraclée semble livré aux pillages des bandes turques dès le dernier quart du siècle (NICÉPHORE BRYENNE, p. 92-95). Trébizonde, Sinope, Amastra, stations maritimes importantes pendant la première moitié du XIe siècle, sont maintenant en décadence. Par contre Anchialos et Mésembria, sur le littoral occidental du Pont-Euxin, deviennent dans la seconde moitié du XIe siècle et à cause des guerres contre les Petchénègues des centres militaires importants (cf. SKYLITZÈS, p. 743, sur Mésembria ; et ANNE COMNÈNE, II, p. 65 et 74, sur Anchialos).

(3) Ci-dessous, p. 222 sq.

A un moment où aucune puissance navale ne peut rivaliser sérieusement encore avec celle de Byzance, et où les mers se trouvent à l'abri de toute action pirate, l'entretien d'une flotte de guerre se présente plus comme une question de prestige et de luxe que comme une nécessité. Le rôle de l'armée de mer : garder un littoral que personne ne semble menacer, explique son abandon. La surveillance des eaux territoriales de l'Empire et le contrôle du commerce maritime florissant, à ce moment, supposent la présence dans les grands ports de quelques bateaux chargés de l'application du règlement de la navigation, assurée par les archontes des villes maritimes de l'époque. L'aspect policier de leur rôle et l'importance sûrement modeste de leurs effectifs ne suffisent pas à justifier la thèse de l'existence continue d'une vraie flotte de guerre, qui, à la fin du XI[e] siècle, semble réduite à néant. Les écrivains de l'époque déplorent la décadence de l'armée de mer. Kékauménos n'oublie pas que « la flotte est la gloire de la Romanie » (de l'Empire byzantin) (1) ; il accuse ses cadres d'oisiveté et de corruption et, pour parer à cet état de choses, ne manque pas de conseiller à l'empereur de nommer dans la flotte de vieux officiers retraités de l'armée de terre (2), conseil surprenant qui montre d'une façon éloquente le peu de place que la flotte tient à ce moment dans les affaires militaires de l'Empire.

Ainsi on comprend pourquoi le poste du drongaire du *ploïmon* ne fut pas toujours occupé (3), et on s'explique pourquoi, à l'avènement d'Alexis Comnène (1081), la flotte byzantine ne comptait que les bâtiments du *basilikon dromônion* (4) et quelques restes des escadres provinciales, stationnant notamment en Crète et dans le Dodécanèse et servant plus comme bâtiments de transport de troupes que comme flotte de guerre capable de mener une action militaire sur mer (5). La défense côtière, quand la situation l'exigeait, semble alors être assurée par des particuliers puissants, habitants des provinces, qui équipent et arment par leurs propres moyens des flottilles et des troupes privées, servant sous leurs ordres et indépendantes de l'armée byzantine et de son administration. Le meilleur exemple de ces forces locales privées nous est fourni par l'armée formée par un nommé Maurèx, en Paphlagonie (6), sûrement le même qui quelques années plus tard, sous Alexis Comnène, se trouva à la tête de quelques bâtiments byzantins qui défendaient Durazzo contre les Normands (7). Maurèx, « ayant une grande expérience

(1) CECAUMENI *Strategicon*, p. 101, et 103, sur la flotte soutien principal du prestige de l'Empire : « Si la flotte décline, toi (l'empereur, donc l'Empire) aussi tu disparaîtras ».

(2) *Ibid.*, p. 102-103.

(3) ATTALEIATE, p. 271 : « Flotte désarmée *(stolos anénergètos)* ».

(4) ANNE COMNÈNE, I, p. 95-97, 106 ; et ci-dessus, p. 158.

(5) ATTALEIATE, p. 288 ; NICÉPHORE BRYENNE, p. 158.

(6) NICÉPHORE BRYENNE, p. 92-95.

(7) Ci-dessous, p. 181.

des choses maritimes » au dire de Bryenne, à la tête sans doute de sa flottille personnelle mise alors au service de l'empereur Alexis, qu'il avait connu avant son avènement et efficacement servi avec son armée personnelle contre les Turcs en Paphlagonie (1), était la seule personne indiquée pour commander des opérations navales importantes. Il faut penser que l'armée de mer byzantine et ses cadres traditionnels étaient alors inexistants. Une réorganisation de la marine byzantine deviendra plus qu'urgente à la suite des attaques normandes et des progrès turcs ; elle aura lieu sous le premier Comnène. Avant de l'examiner en détail, nous essaierons de voir les transformations que la paix maritime et l'expansion du monde byzantin après les grandes conquêtes des empereurs Macédoniens ont entraînées dans la situation en Méditerranée et l'importance des centres maritimes du XI[e] siècle. Cela nous aidera à comprendre la politique extérieure de Byzance et ses préoccupations diplomatiques dans le concert international du XII[e] siècle.

D. Stations navales et centres maritimes au XI[e] siècle

On constate, au XI[e] siècle, des modifications considérables dans l'importance des stations navales et dans l'activité des divers centres maritimes de l'Empire. Amorcées au lendemain des grandes conquêtes byzantines (dernier quart du X[e] siècle), elles ont pris définitivement forme au XI[e] siècle (période de paix maritime), et se trouvent à l'origine de la nouvelle situation qui se développera dorénavant dans la Méditerranée et qui conditionnera la politique maritime et même certains objectifs de la diplomatie de l'Empire. Pour l'époque qui nous intéresse ici, ces modifications se manifestent par la décadence de plusieurs bases importantes et par la création de nouvelles stations navales. Elles conditionnent des changements dans les attributions de certains officiers-fonctionnaires maritimes, notamment des archontes des villes côtières ; elles expliquent les nouvelles routes maritimes ouvertes maintenant au commerce international et elles illustrent l'essor du commerce et de l'industrie byzantins. Bref, elles sont la conséquence d'une situation historique dominée par les faits suivants : *a)* Disparition des flottes pirates arabes et, par conséquent, paix maritime et sécurité de la navigation en Méditerranée qui, outre Byzance, fera le profit de toutes les puissances disposant d'une flotte de commerce, l'Égypte musulmane qui traverse une période d'épanouissement sous les Fatimides, et les villes italiennes, devenues les intermédiaires des opérations commerciales entre l'Europe et la Méditerranée. *b)* Annexion par Byzance de la Bulgarie, de la Cilicie, de la Syrie, de l'Arménie et provisoirement de la Sicile, et par conséquent élargissement de la frontière impériale, entraînant le développement des possibilités économiques de la popula-

(1) Nicéphore Bryenne, p. 93-94.

tion byzantine. *c)* Chute progressive de l'influence byzantine en Italie, suivie de l'apparition de la flotte normande et de l'épanouissement des villes côtières de l'Adriatique italienne, concurrentes et rivales commerciales de Byzance. L'importance de ce dernier fait se fera surtout sentir au début du XII^e^ siècle, quand l'évolution de l'Occident prendra des formes hostiles à Byzance.

Les stations de la flotte de guerre, celles qui étaient situées sur les points névralgiques des routes maritimes, se transforment, dès que la situation le permet, en ports actifs de la marine marchande, centres du commerce extérieur et par conséquent postes du contrôle maritime et douanier ; d'où l'existence simultanée, au même endroit, de bureaux de douane et de bureaux du contrôle de la navigation, et certains aspects économiques et policiers qu'on constate maintenant dans les fonctions de certains cadres maritimes, notamment de ceux qui relèvent du centre, les archontes à la tête d'une ville côtière. Ainsi, dans la liste des centres maritimes de Byzance pendant cette période, peuvent trouver place, outre les bases navales, les grandes villes côtières que les sources de l'époque désignent comme stations de la flotte marchande et postes du commerce avec l'étranger. Ces villes jalonnent les itinéraires empruntés à ce moment, les *statiodromika* (1), ces portulans de l'époque byzantine (2). La plupart d'entre elles bénéficient de la présence

(1) *De Ceremoniis*, p. 687 ; intéressant σταδιασμὸς θαλάσσης donné par HIPPOLYTOS, *Chronique*, éd. R. HELM, Berlin, 1955, p. 43 sq.

(2) Pour la période qui nous intéresse, l'itinéraire de l'higoumène russe Daniel qui visita les Lieux Saints en 1106-7 est important : cf. *Itinéraires russes en Orient*, tr. B. de KHITROWO, Genève, 1889, p. 6-55 ; et un itinéraire maritime dans la *Vie de saint Mélétios*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 27-32. Pour les périodes précédentes on relève des itinéraires maritimes surtout dans les récits des vies des saints : cf., à titre d'exemple, *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. L. PETIT, *Anal. Boll.*, t. XXV, 1906, p. 18 sq. ; *Vie de saint Constantin le Juif*, *Acta SS.*, *Nov.*, IV, p. 635 sq. ; H. GRÉGOIRE, Un captif arabe, *Byz.*, t. VII, 1922, p. 391-673 ; du même, La vie de saint Blaise d'Amorion, *Byz.*, t. V, 1922, p. 391-414, et *Vie de saint Blaise*, *Acta SS.*, *Nov.*, IV, col. 666 ; *Vie de saint Joseph*, *P.G.*, t. CV, col. 931 sq., et *ibid.*, col. 216, 217, sur les villes d'Italie et de Sicile ; *Acta SS.*, *Aug.*, III, col. 494 sq. ; *Anal. Boll.*, t. XXX, 1911, p. 252-295 (Pont-Euxin) ; *B.Z.*, t. X, 1901, p. 159 (mer Égée) ; *Vie de saint Georges d'Amastris*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 36 sq., et là-dessus, P. PEETERS, Les Khazars dans la passion de saint Abo de Tiflis, *Anal. Boll.*, t. LII, 1934, p. 21-56 ; *Vie de Théophane*, éd. de BOOR, II, p. 7 sq. et p. 28 sq., et SYMÉON LE MÉTAPHRASTE, *P.G.*, t. CXV, col. 17 (Propontide) ; *Vie de saint Grégoire le Décapolite*, éd. DVORNIK, p. 53 sq. ; *Vie des saints David, Syméon, Georges de Mitylène*, *Anal. Boll.*, t. XVIII, 1899, p. 225, 233 sq. ; *Vie de saint André de Crète*, éd. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Analecta Hiér. Stach.*, t. V, p. 178-179 ; Synaxaire de l'église de Constantinople, *Acta SS.*, *Propylaeum*, *Nov.*, p. 121-122 et 125-126 ; P. PEETERS, Histoires monastiques géorgiennes, *Anal. Boll.*, t. XXXVI, 1922, p. 25 sq. ; R. DEVREESSE, Le texte grec de l'hypomnesticum de Théodore Spoudée, *Anal. Boll.*, t. LIII, 1953, p. 69 (Pont-Euxin) ; P. PEETERS, Une vie grecque du pape saint Martin I, *Anal. Boll.*, t. LI, 1913, p. 266 sq. ; G. ANRICH, *Hagios Nikolaos*, Leipzig-Berlin, 1913, t. I, p. 195 sq., 273, 413, 415 et *passim* ; THÉODORE STOUDITE, *Epistolae*, *P.G.*, t. XCIX,

d'un archonte-*abydikos*, fonctionnaire dépendant directement de Constantinople comme nous le montrent les fonctions de l'athènarchos, archonte d'Athènes, qui autorise le voyage d'étrangers se trouvant au Pirée, après avoir reçu une missive impériale (βασιλικὸν γράμμα sur l'ἀπόπλους (1)). Il n'y a aucun doute que l'archonte du XIe siècle s'occupe, comme ceux de l'époque précédente, du contrôle maritime et de la sécurité de la navigation, fonctions exercées maintenant non seulement dans les régions extérieures de la frontière maritime, mais aussi dans les ports de l'Empire fréquentés par les bateaux étrangers. L'archonte dispose dans ce but de quelques navires capables d'imposer le règlement de navigation aux éventuels contrevenants. Il perçoit des navires qui accostent au port où il est affecté une taxe particulière, sorte de droit de passage, appelée de son nom *archontikion*. Nous connaissons pour cette période, et surtout par des monuments sphragistiques, des archontes-*abydikoi* à Sinope, Amisos, Abydos, Panion, Christoupolis (Kavalla), Thessalonique, siège aussi du bureau douanier pour tout l'Occident byzantin, Thèbes, Athènes, Nauplie, Argos, Rhodes, Strobylos, Smyrne, Ephèse, Corinthe, Patras, Palerme, Calaris, Bagénétia et Rôsia du Pont-Euxin (près de Matracha) (2) ; liste nécessairement incomplète, étant donné l'état et la nature de notre documentation, mais qui suffit cependant à établir les principaux points qui jalonnent les routes maritimes internationales de l'époque et à montrer le nombre considérablement accru des ports byzantins commerçant avec l'étranger, preuve en outre de la prospérité de la population byzantine et de la place des produits industriels de l'Empire sur le marché mondial. L'essor particulier des relations et des échanges internationaux, encouragés par la situation historique et par le rôle de Byzance dans le monde du XIe siècle, conditionne en grande partie la politique maritime et oriente la diplomatie et la politique extérieure de Byzance. Essayons de préciser les conditions qui ont favorisé le trafic international, et de voir les conséquences pour l'histoire de la Méditerranée, en examinant de près la situation qui règne maintenant dans les diverses parties des mers byzantines.

Avec la reconquête de la Crète, de la Cilicie et de la Syrie, suivie du recul de la puissance maritime des Arabes, Byzance a retrouvé le contrôle de la Méditerranée orientale. La sécurité de la navigation rétablie, les villes côtières de la mer Égée, tombées en décadence lors de la piraterie arabe, retrouvent leur prospérité commerciale. Par contre les bases de la flotte de guerre situées aux points stratégiques pour la défense

col. 916 sq. (Propontide-vers Thessalonique). Sur les régions côtières restées iconodoules, cf. *Vie de saint Étienne le Jeune*, *P.G.*, t. C, col. 1117 ; sur les villes de Sicile, cf. G. SCHIRÒ, *Vite dei Santi Siciliani*, I, Palermo, 1954, p. 84 sq., et II, Palermo, 1959, p. 98-100 ; sur celles de l'Italie, cf. *Vie de saint Nil le Jeune*, *P.G.*, t. CXX, col. 17 sq.

(1) *Vie de saint Mélétios*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 32-33.

(2) Pour les mentions de ces archontes dans les sources, cf. ci-dessus, p. 57-58.

de cette mer, mais peu propices au commerce, tombent maintenant en décadence. A un moment où la mer Égée est redevenue « lac byzantin » on entend peu parler de Ténédos, Imbros et même de Lemnos et d'Abydos. Phygéla (1) enfin décline complètement, tandis que de nouveaux centres maritimes apparaissent tout le long du littoral égéen et micrasiatique ; villes portuaires, débouchés des activités artisanales et industrielles de l'intérieur, elles jalonnent les itinéraires maritimes de l'époque, on les trouve tout le long des routes empruntées par les flottes commerciales byzantines et étrangères, et qui unissent Constantinople à ses provinces côtières et les mers de l'Empire aux ports importants de la Méditerranée musulmane et latine et du Pont-Euxin oriental. Signalons la direction des plus importantes artères maritimes de l'époque. Elles unissent : *a)* Constantinople au Pont-Euxin, autre « lac byzantin » jalousement contrôlé par l'Empire ; *b)* Constantinople à Thessalonique, second port de l'Empire, centre maritime de l'Occident byzantin ; *c)* Constantinople aux régions du bassin oriental de la Méditerranée (Cilicie, Syrie, étape en outre du commerce de l'Égypte avec l'Asie et le Pont), et *d)* Constantinople à l'Occident, par Thessalonique et le littoral helladique et péloponnésien.

Avec l'annexion de la Géorgie et de l'Arménie, l'axe du Pont-Euxin se déplace vers les côtes orientales. Trébizonde à laquelle aboutissent les routes qui unissent, d'une part l'Arménie et donc la Perse à la mer Noire et à Constantinople, et d'autre part la Cilicie et la Syrie, et par là l'Égypte et l'Asie occidentale, au Pont-Euxin et donc à Constantinople et aux pays du Caucase, Trébizonde (2), disons-nous, principal débouché maritime de l'Asie commerçant avec les Russes (comme les ports de la Maiotide, Matracha et Rôsia) (3), s'accroît aux dépens des stations intermédiaires de la mer Noire, Amisos, Sinope, et surtout Amastra sur le littoral sud, et Cherson sur le littoral nord, transformées maintenant en escales du commerce maritime intérieur. De même dans la partie occidentale du littoral pontique, Débeltos, poste important du temps de l'Empire bulgare, contrôlant l'embouchure de l'Istros, perd, à la suite de l'annexion de la Bulgarie, de l'importance, au bénéfice de Mésembria et surtout d'Anchialos, devenue maintenant

(1) Phygéla continue à être mentionné au X^e^ siècle comme escale du voyage vers la Crète (cf. *De Ceremoniis*, p. 687 ; *Acta SS.*, *Nov.*, III, p. 533 et surtout p. 577) ; cependant ATTALEIATE, p. 223-224, nous montre Hagia (est-ce Ania-Anaia le grand port du XIII^e^ siècle ?), près d'Éphèse, comme étant le carrefour qui unissait, par l'intermédiaire de l'île de Karpathos, l'Asie Mineure à la Crète.

(2) Cf. à titre d'exemple IBN-HAUQAL, *apud* A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, II, p. 414-417, Trébizonde comparable en importance à Attalée ; *Vie de saint Georges d'Amastris*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 43 : mention de commerçants à Trébizonde ; *Vie de saint Athanase l'Athonite*, éd. L. PETIT, *Anal. Boll*, t. XXV, 1906, p. 15 : commerciaire à Trébizonde, et H. ANTONIADIS-BIBICOU, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, index *s.v.* Trébizonde.

(3) Tous deux réservés à l'exploitation maritime et commerciale de l'Empire jusqu'à la fin du XII^e^ siècle : cf. *M.M.*, t. III, p. 35 ; ZEPOS, *Jus*, I, p. 420 ; cf. ci-dessous, p. 225, n. 5.

une ville importante (1), port du littoral occidental du Pont jalonnant l'itinéraire qui unissait Constantinople et l'Empire aux pays slaves, et notamment à la Russie, clients importants pour les produits industriels de Byzance.

On constate des changements du même ordre dans les centres maritimes de la Propontide. Constituant jusqu'alors le corridor maritime qui unissait Constantinople et le Pont-Euxin à l'Occident, la Propontide devient maintenant le passage maritime entre l'Asie et l'Europe, la mer qui unit l'Asie Mineure à la Thrace et par là aux pays bulgares. Ainsi Abydos, poste vital pour la défense de la mer constantinopolitaine du temps des flottes arabes dans la Méditerranée, perd à ce moment de l'importance au bénéfice de Lampsaque et de Kallipolis, centres maritimes situés au carrefour des routes qui unissaient l'Asie Mineure aux Balkans et Constantinople à l'Occident. A l'intérieur même de la Propontide, à côté des villes qui jalonnaient l'itinéraire entre les deux détroits (Héraclée, Sélymbria), des ports situés sur la route menant de Constantinople et de l'Asie Mineure vers Andrinople, centre maintenant du commerce balkanique, acquièrent de l'importance : tels Madytos, Rédestos et Panion sur le littoral nord (2), Artakè et plus tard Pègai sur le littoral sud (3). Cyzique, en déclin dès le x^e^ siècle, disparaît (4).

On constate des changements dans l'importance des centres maritimes, surtout dans la mer Égée, où un grand nombre de nouveaux ports se créent sur le littoral grec et micrasiatique. Sur la route unissant Constantinople à Thessalonique, Christoupolis, débouché maritime, comme Amphipolis, de la région du Strymon, devient un port important (5), tandis que Lemnos reste un relais, une escale intermédiaire pour les bateaux qui, suivant les côtes

(1) Elle est placée sous un duc : ANNE COMNÈNE, II, p. 65, 74 ; Mésembria devint le siège du commandement du Danube : SKYLITZÈS, p. 743.

(2) Sur Héraclée, cf. *De Ceremoniis*, p. 496 ; *Itinéraires russes en Orient*, tr. B. de KHITROWO, Genève, 1889, p. 6 sq. ; et surtout EDRISI, *Géographie*, tr. A. JAUBERT, Paris, 1840, II, p. 298. Sur Madytos, cf. PSELLOS, *Discours*, éd. SATHAS, *Mes. Bibl.*, t. IV, p. 373 ; *ibid.*, t. V, p. 423 (un *basilikos* de cette ville) ; *Éloge de saint Euthyme*, *D.I.E.E.*, t. IV, 1892, p. 411 sq. Sur Rédestos, cf. *M.M.*, t. V, p. 136 ; *Typikon de Pakourianos*, *Viz. Vr.*, t. XI, 1904 (supplément), p. 55 sq. ; ATTALEIATE, p. 203 : *foundoukarioi* de Rédestos.

(3) Dans ces villes nous trouvons les premières colonies marchandes d'Italiens : cf. à titre d'exemple TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, t. I, p. 103, 105, 107-109, 137-139, 199, 216-225, etc., et ZEPOS, *Jus*, I, p. 473 ; *M.M.*, III, p. 3 sq., et les analyses des traités par F. DÖLGER, *Regesten*, n^os^ 1081, 1365, 1488, 1499, 1578, 1590, 1607, 1610, 1616, 1618, 1647, etc.

(4) *N. Hell.*, t. III, 1916, p. 130 ; la ville a été détruite par un tremblement de terre : cf. SKYLITZÈS, p. 657 ; ATTALEIATE, p. 89, etc. Lopadion, à l'embouchure du Ryndakos, près du lac d'Apollônias, mentionné dans le XI^e^ siècle comme port relativement actif, absorbe, avec Artakè et plus tard Pègai, le mouvement commercial et maritime de la Mysie et de la presqu'île de Cyzique : sur cette région, cf. J. MARQUARD, *Kyzikos und sein Gebiet*, Berlin, 1836.

(5) Sur Kavalla-Christoupolis et Amphipolis, cf. P. LEMERLE, *Philippes et la Macédoine orientale*, Paris, 1946, p. 208 sq.

macédoniennes, se rendent d'Occident à Constantinople et au Pont-Euxin. Sur le littoral helladique, des villes comme Dèmètrias, port de la Thessalie, Thèbes (centre industriel important) et Athènes (Pirée), jalonnant la route qui unit Thessalonique à l'Occident, s'accroissent aux dépens de Chrèpou (Eubée), base navale importante de l'époque précédente à cause de sa situation géographique ; mais n'étant pas le débouché maritime d'une région importante, elle devient maintenant une escale du commerce local. De même, sur le rivage micrasiatique, de nouveaux ports de commerce se créent aux dépens des anciennes bases navales, du moins de celles qui n'étaient pas les débouchés maritimes de régions industrielles. Phocée, débouché de l'alun, sur le littoral occidental de l'Asie Mineure, et Strobylos (1), sur le carrefour des routes qui unissaient la mer Égée et l'Occident à la Cilicie et à la Syrie, rivalisent en importance avec les grands centres de l'époque précédente, Éphèse, Smyrne, Adramytte, tandis que les grandes îles du Dodécanèse, et notamment Rhodes et Kôs, et surtout Chypre et la Crète, contrôlant le passage vers le bassin oriental de la Méditerranée, gagnent de l'importance, contrairement aux grandes îles adjacentes du littoral occidental de l'Asie Mineure, Chios, Lesbos et Samos, qui ne sont plus que des escales des grands itinéraires commerciaux de l'époque. De même Attalée, tout en gardant l'activité d'un grand centre commercial (2) sur la route vers la Cilicie, la Syrie et par là vers l'Égypte, semble avoir perdu l'importance exceptionnelle qu'elle avait en tant que base navale du temps des flottes arabes de l'Asie. Les stations intermédiaires, telles par exemple les villes des côtes septentrionales du Pont-Euxin, un grand nombre des villes du littoral de l'Asie Mineure occidentale, et surtout les villes des côtes pamphyliennes et isauriennes, sont réduites à une activité commerciale et maritime régionale, tandis que Laodicée et Tarse deviennent maintenant les plus importants centres de la Méditerranée orientale reliant l'Égypte et l'Asie à l'Occident et à Constantinople.

La politique italienne de Byzance et la situation créée à la suite de l'apparition de la flotte normande en Méditerranée occidentale ont conditionné le sort des bases situées dans les mers Ionienne et Adriatique. Ainsi Céphalonie, escale principale de l'itinéraire qui unissait Byzance à ses possessions italiennes, devient, à un moment où les revendications byzantines sur la Sicile et l'Italie du Sud sont abandonnées, une station secondaire, contrairement à Corfou, qui contrôle l'itinéraire unissant les côtes dalmates, débouchés

(1) Sur Strobylos, cf. K. Amantos, *Hellènika*, t. X, 1939, p. 292, et à ce sujet, F. Dölger, *B.Z.*, 40, 1940, p. 253. Strobylos est un nom géographique très fréquent : cf. Psellos, *Scripta minora*, éd. Drexl, II, p. 299-300.

(2) Sur Attalée, cf. Ibn-Hauqal, *apud* A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, II, p. 414-417 ; des sceaux d'un *dioikètès* d'Attalée (V. Laurent, *Orghidan*, n° 255) et d'un commerciaire (G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 305 ; H. Antoniadis-Bibicou, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, index, *s.v.* Attalée) datés du XI^e^ siècle.

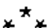
maritimes de la Bulgarie byzantine occidentale, au Péloponnèse et par là à la Méditerranée orientale et à Constantinople. L'axe nord-sud des mers occidentales de l'Empire (Ionienne, Adriatique) prend maintenant l'importance qu'avait auparavant, du temps de l'Italie byzantine, l'axe est-ouest ; Raguse, Kolôneia, Bagénétia, Durazzo, sont les principaux débouchés de l'Empire en Méditerranée occidentale ; Naupacte, au carrefour des routes qui, du golfe de Corinthe ou du littoral du Péloponnèse, menaient à l'Occident, acquiert de l'importance aux dépens de Nicopolis et des autres stations intermédiaires des côtes épirotes. Notons que l'importance de Naupacte et de Patras à ce moment s'explique surtout par un fait notoire dans l'histoire du commerce maritime médiéval : l'établissement de l'itinéraire Occident-Orient par le tour du Péloponnèse et non plus uniquement par le golfe de Corinthe. Deux raisons expliquent, à notre avis, l'importance qu'acquiert à ce moment cette route maritime : *a)* elle constitue l'itinéraire le plus court entre l'Occident et le bassin oriental de la Méditerranée (Syrie, Égypte), devenu praticable après la reconquête de la Crète, de la Cilicie et de la Syrie, et la disparition des pirates arabes ; *b)* l'importance en tonnage des navires du commerce : il leur est difficile maintenant, même si leur destination est Constantinople et le Pont-Euxin, de se transporter et de faire transporter leur cargaison par voie de terre, à travers l'isthme de Corinthe, dans la mer Égée (1). Ainsi, des ports situés sur le rivage sud-est du Péloponnèse, Modon, Coron, Monemvasie et Nauplie, acquièrent de l'importance aux dépens de Corinthe, qui devient petit à petit un port d'intérêt local.

A travers cette énumération et compte tenu des changements signalés, nous obtenons une liste des ports de la marine marchande de Byzance aux XI^e^ et XII^e^ siècles. C'est dans ces centres que les premières colonies de marchands occidentaux s'installent, c'est là que les puissances maritimes italiennes essaient d'obtenir des privilèges en faveur de leurs ressortissants (2). La plupart de ces centres maritimes maintiennent et accroissent même leur importance par la suite. Notons, à ce propos, que les itinéraires maritimes de cette époque sont ceux que nous retrouvons dans tous les portulans des périodes récentes. Une question se pose : ces ports marchands des XI^e^-XII^e^ siècles sont-ils en même temps les bases d'une flotte de guerre ? Dans la mesure où la flotte byzantine existe, ils sont visités par ses détachements, et ceux qui sont situés sur le littoral extérieur constituent des bases navales, parfois importantes, du moins pendant la première moitié du XI^e^ siècle ; n'oublions pas toutefois que, pendant cette période de paix maritime et de sécurité de la navigation, l'Empire néglige son appareil militaire, délaisse sa force

(1) Procédé souvent appliqué dans le passé pour le transport des navires (cf. à titre d'exemple, THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 301) ; pratiqué aussi pendant l'antiquité : cf. THUCYDIDE, 3, 15.

(2) Cf., à titre d'exemple, F. DÖLGER, *Regesten*, n^os^ 1081 (mai 1082), 1303, 1365, 1487, 1575, 1576, 1577, 1589, 1606 sq.

navale, et se préoccupe peu de l'établissement d'une thalassocratie effective (1). Les conséquences de cette politique pour la prospérité et la sécurité de Byzance se manifesteront bientôt. Outre l'établissement d'un contrôle commercial de la part des puissances maritimes de l'Italie, la seule frontière maritime de l'Empire, celle de l'Occident, reste exposée à la menace d'une nouvelle flotte opérant maintenant dans la Méditerranée, la flotte normande. Le sac de Durazzo par les Normands, leur marche à travers la Grèce, la construction de la flotte turque de Tzachas et ses raids dans la mer Égée, sont les meilleures illustrations des conséquences du déclin de la force navale de Byzance au XI^e siècle. Une réorganisation de la marine byzantine sera entreprise par les Comnènes : elle fait partie de l'œuvre de restauration de la puissance militaire de l'Empire effectuée par les premiers empereurs de cette dynastie.



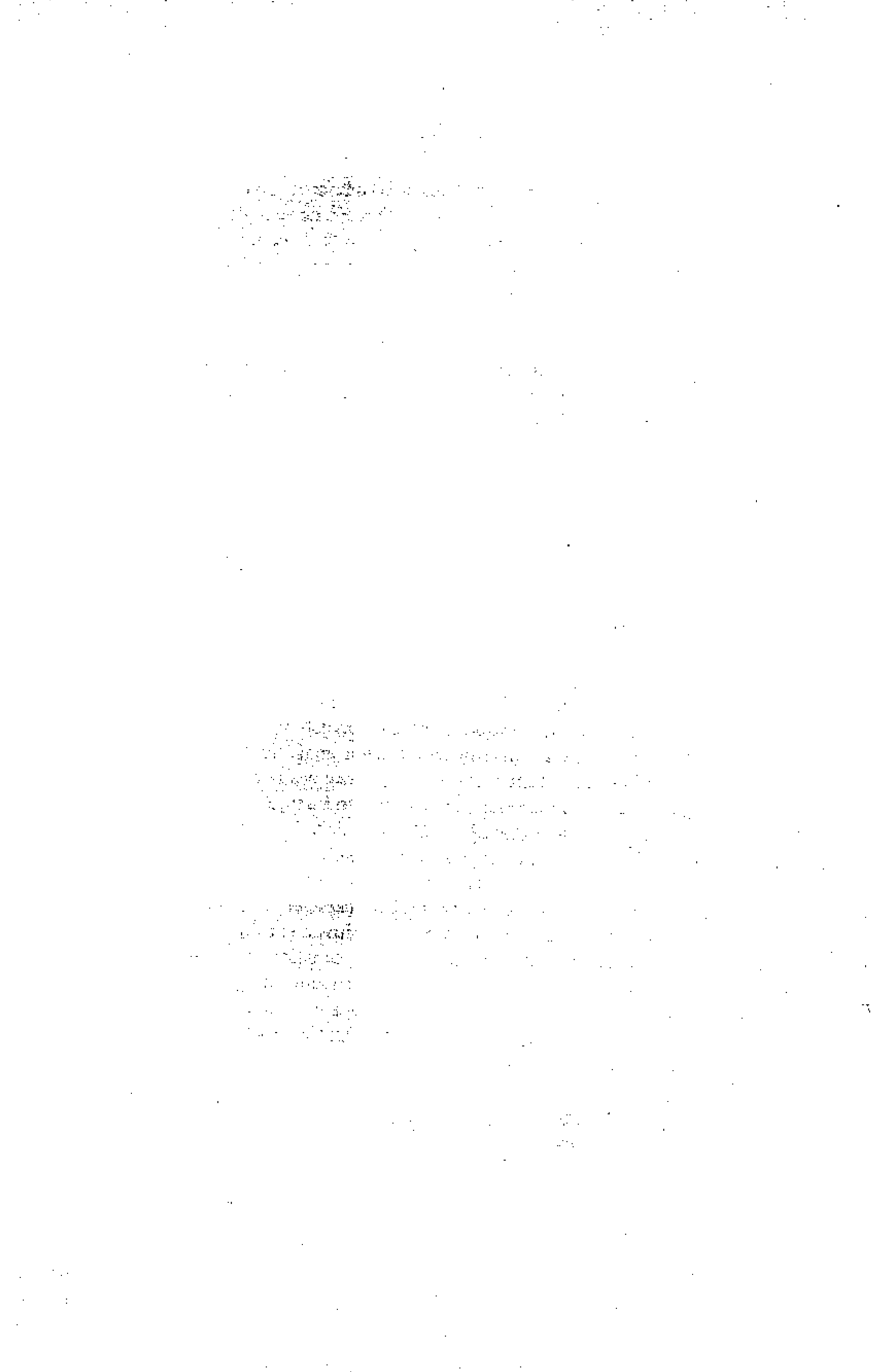
Tournant important de l'histoire byzantine, le XI^e siècle, qui est la période pendant laquelle l'Empire achève sa carrière de puissance mondiale, marque la fin des institutions administratives et militaires qui avaient jusqu'alors régi la politique de Byzance, préoccupée de la sauvegarde de son territoire menacé par des ennemis extérieurs, et de l'élaboration d'assises sociales et intellectuelles capables de satisfaire les aspirations de populations différentes dans leurs traditions ethniques, religieuses et historiques. Le XI^e siècle inaugure ainsi une nouvelle ère dans l'histoire sociale, économique et militaire de Byzance ; il annonce, par la place que l'Empire occupe maintenant dans le concert international, une nouvelle orientation de la politique extérieure et de la diplomatie byzantine. Il peut, à juste titre, être considéré comme la fin du Moyen Age de l'Empire romain christianisé et hellénisé, que fut jusqu'alors Byzance, et le début de la renaissance de l'État grec byzantin, la Romanie toujours animée de l'idéal politique romain et impérial dont la réalisation, se heurtant maintenant aux aspirations des États chrétiens d'Occident, fait que l'Empire se tourne vers cette partie du monde, et néglige souvent la réalité historique qui se crée en Orient et qui se développe aux dépens de ses provinces asiatiques, vraie base de l'État byzantin.

Pendant cette période d'élaboration des institutions byzantines, la force navale de l'Empire a subi l'influence de nouveaux facteurs, et son sort en fut profondément marqué. En effet, de l'exposé de l'état des diverses formations navales et des changements signalés dans la répartition et l'importance des bases et des centres maritimes, il ressort que le XI^e siècle marque à tous points de vue une étape particulièrement importante de l'histoire

(1) Sur ces points, cf. C. NEUMANN, Die Byz. Marine, ihre Verfassung u. ihr Verfall (10. bis 12. Jahrhund.), *Historische Zeitschrift*, neue Folge, t. XLV, 1898, p. 13 sq., et 17 sq.

de l'armée de mer et de la politique maritime de Byzance. Résumons les transformations qu'ont subies à cette époque l'appareil naval, la flotte et l'armée de mer de l'Empire, afin de mieux suivre la seconde période de l'histoire de la marine et de la politique maritime byzantine inaugurée par les Comnènes et fondée, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'armée de mer et ses objectifs militaires, sur les expériences du XIe siècle.

Les modifications subies par l'appareil naval et l'organisation maritime de Byzance au XIe siècle, à la suite de l'expansion territoriale de l'Empire et de la réforme de Monomaque, montrent dans leurs grandes lignes la décadence de la flotte de guerre et notamment de la flotte régionale relevant de l'appareil administratif des thèmes, et l'essor de la flotte commerciale. Dans la pratique, elles se manifestent sous divers aspects, dont nous rappelons les plus importants : *a)* Unification du commandement de la flotte byzantine par la soumission de toute la flotte au bureau central de la marine, d'où disparition de commandements maritimes relevant des autorités régionales ; toute distinction entre les formations navales (thématique, provinciale, impériale) est abolie. *b)* Retour au principe du mercenariat et déclin de l'armée (de terre et de mer) nationale, d'où changements des procédés fiscaux et économiques relatifs à l'armée, à la flotte et à leur entretien, et modifications de la juridiction de l'appareil administratif des provinces, des thèmes, soumis maintenant à des fonctionnaires civils. *c)* Importance, pour des raisons ayant trait à la sécurité de l'empereur régnant, de l'escadre personnelle de l'empereur *(basilikon dromônion)* aux dépens de la flotte constantinopolitaine. *d)* Nouvelle répartition des bases de la flotte de guerre : elles forment une ligne maritime frontalière extérieure, par ailleurs faiblement gardée à cause de la situation générale et notamment de la paix maritime et du recul de la piraterie arabe. *e)* Croissance des ports commerçant avec l'étranger ; ils constituent les débouchés des régions industrielles, agricoles et commerçantes, et ne coïncident donc pas toujours avec les bases de la flotte. *f)* Importance enfin des commis de la marine marchande et des fonctionnaires-officiers assignés au contrôle maritime et à la surveillance de la navigation, en contraste avec la décadence des cadres traditionnels de l'armée de mer. Nous avons là les caractéristiques de la nouvelle situation qui, inaugurée à la fin du Xe siècle, a pris définitivement forme au milieu du XIe et notamment sous Constantin IX Monomaque. Elles constituent la base de la réorganisation maritime effectuée par les Comnènes ; elles marquent, malgré les modifications plus ou moins importantes survenues avec le temps et qui se manifestent surtout sur le plan de la puissance navale entretenue par l'Empire, toute l'histoire de la flotte byzantine pendant le reste de son existence.



DEUXIÈME PARTIE

Des Comnènes à la chute de Constantinople en 1204

BYZANCE ENTRE LES TURCS ET LES LATINS

> « Celui qui rêve qu'il possède la mer héritera de la couronne et régnera sur tout l'Empire. »
>
> ACHMET, *Oneirocriticon*, p. 138.

CHAPITRE PREMIER

ALEXIS I^er^ COMNÈNE

A. LA FLOTTE ET LA POLITIQUE D'ALEXIS I^er^

LA SITUATION A LA VEILLE DE L'AVÈNEMENT

Après l'échec de la politique de Romain IV Diogène (1068-1071), qui, dans le but ambitieux de récupérer l'Arménie et la Syrie envahies par les Turcs seldjoucides, avait mobilisé et commandé personnellement la dernière grande armée byzantine, mise en déroute par les Turcs à Mantzikert (1071), la frontière orientale de l'Empire resta ouverte au flot des envahisseurs (1). Dans l'espace de dix ans qui sépare la catastrophe de Mantzikert de l'avènement d'Alexis I^er^ Comnène (1081-1118), les Turcs s'infiltrèrent et s'installèrent définitivement en Asie Mineure en profitant du climat de désordre créé par les révoltes successives des mercenaires francs (2), de Jean Doucas (3), de Nicéphore Mélissène, et même de Nicéphore Botaneiate et de Nicéphore Bryenne, qui avaient ébranlé le pays (4). La création sur le territoire de l'Asie Mineure des Sultanats de Nicée et

(1) Cf. des critiques de la politique de Romain IV Diogène par PSELLOS, II, p. 158-162 ; ATTALEIATE, p. 136, désapprouve le projet de reconquête et conseille à l'empereur de s'occuper plutôt des provinces, « des thèmes encore intacts et organisés » ; et surtout NICÉPHORE BRYENNE, p. 55. Sur la campagne de Mantzikert, cf. C. CAHEN, La campagne de Mantzikert d'après les sources musulmanes, *Byz.*, t. IX, 1934, p. 613 sq. ; M. MATHIEU, Une source négligée de la bataille de Mantzikert, *Byz.*, t. XX, 1950, p. 89 sq.

(2) Sur les révoltes des mercenaires francs, de Crispin et de Roussel, déclenchées dans le thème des Arméniaques (Galatie) et qui se sont étendues ensuite en Paphlagonie et en Bithynie, cf. ATTALEIATE, p. 123, 188 sq. ; NICÉPHORE BRYENNE, p. 73 sq. ; ZONARAS, III, p. 705 sq. ; ANNE COMNÈNE, I, p. 10 sq. ; SKYLITZÈS, p. 708 sq. ; F. DÖLGER, *Regesten*, n^o^ 997 (1074), 998 (1074) ; G. SCHLUMBERGER, Deux chefs normands des armées byzantines, dans *R.H.*, t. XVI, 1881, p. 296 sq., et L. BRÉHIER, Les aventures d'un chef normand en Orient, *Revue d. cours et conférences de la Faculté des Lettres de Paris*, t. XX, 1911, p. 172-188.

(3) Sur Jean Doucas, cf. B. LEIB, Jean Doucas, César, moine. Son jeu politique à Byzance de 1067-1081, *Mélanges P. Peeters*, Bruxelles, 1950, t. II, p. 163-180.

(4) NICÉPHORE BRYENNE, p. 102 sq. ; ZONARAS, III, p. 715 sq. ; ATTALEIATE, p. 245 sq. et p. 287-289, où l'auteur est contre Bryenne et pour Nicéphore Botaneiate qui, ayant déclenché

d'Iconion (Roum), et de divers Émirats seldjoucides, marque la fin du contrôle impérial et la ruine complète de la puissance byzantine en Asie (1). Les quelques îlots byzantins conservés en Paphlagonie et en Phrygie (2), coupés de la capitale, en état de siège permanent, organisent leur défense selon leurs propres moyens; leurs commandants, gouverneurs maintenant indépendants (3), restent les seuls représentants de l'Empire dans la province qui formait jusqu'alors le centre vital du monde byzantin.

Moins alarmante mais également grave se présente la situation dans la partie occidentale de l'Empire. Pendant ces mêmes années, après la perte de l'Italie (4), Byzance a vu, à la suite des révoltes en Serbie, des incursions des Petchénègues et des attaques des Hongrois, ses positions dans les Balkans et sur le littoral adriatique particulièrement affaiblies. En outre les multiples révoltes déclenchées en Occident, par Léon Tornikios et Georges Maniakès d'abord, par Bryenne et Basilakios plus tard, ajoutèrent à la confusion générale et firent de cette partie de l'Empire une proie facile pour les convoitises normandes (5). En effet, après leurs succès en Italie les Normands débarquèrent sans

sa révolte en même temps que Bryenne, réussit à entrer dans Constantinople ; SKYLITZÈS, p. 726 sq. La révolte de Mélissène, en détail dans NICÉPHORE BRYENNE, p. 160 sq. ; et ANNE COMNÈNE, I, p. 95-97.

(1) Sur les progrès turcs en Asie Mineure jusqu'à l'avènement d'Alexis I[er], cf. J. LAURENT, Sur les émirs Danischmendites, *Mélanges N. Jorga*, Paris, 1933, p. 499-506 ; du même, *Byzance et les Turcs Seldjoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081*, Paris-Nancy, 1913, p. 7-111 ; du même, Byzance et les origines du sultanat de Roum, *Mélanges Ch. Diehl*, Paris, 1930, I, p. 177-182 ; P. WITTEK, Deux chapitres de l'histoire des Turcs de Roum, *Byz.*, t. X, 1926, p. 285-319 ; du même, Le Sultan de Rûm, *Mélanges E. Boisacq*, Bruxelles, 1938, II, p. 361-390 ; C. CAHEN, La première pénétration turque en Asie Mineure, *Byz.*, t. XVIII, 1948, p. 5-67 ; du même, The Turkish invasion. The Seldchukids, *History of the Crusades*, édité par K. M. SETTON, University of Pennsylvania, 1955.

(2) Des îlots dans le Pont (Héraclée, Kastamonè), en Phrygie (Chôma) et en Cappadoce, mentionnés à l'avènement d'Alexis I[er] sous des toparques (ANNE COMNÈNE, I, p. 131), ce qui indique une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement central, bien que les toparques mentionnés reconnaissent l'autorité impériale ; cf. également NICÉPHORE BRYENNE, p. 92 sq., sur Maurèx, Boutomitès et leur armée indépendante des troupes impériales, dans les régions côtières du Pont.

(3) Cf. note précédente ; un bon exemple de gouverneur quasi indépendant établi à ce moment en Asie Mineure est fourni par Théodore Gabras à Trébizonde : Gabras ayant réussi à libérer cette ville des Turcs l'a considérée comme « son propre bien », son patrimoine : ANNE COMNÈNE, II, p. 151. Sur Théodore Gabras, cf. *Viz. Vr.*, t. XII, 1906, p. 132 sq. ; *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 17 ; G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 342 ; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1161.

(4) La chute de Bari se place dans la même année (1071) que le désastre de Mantzikert : cf. J. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 520 sq.

(5) G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 293 sq., avec une bibliographie générale sur l'époque et une bibliographie précise sur ce sujet.

difficulté à Durazzo, envahirent l'Épire et pénétrèrent en Thessalie (1). Ainsi l'Empire, qui, quelques années auparavant, avait connu sa plus grande expansion territoriale depuis Justinien Ier, se trouva, à l'avènement d'Alexis Ier, réduit aux provinces grecques et à la Thrace. Constantinople verra devant ses murs les troupes Petchénègues, elle sera menacée par la flotte turque de Tzachas, tandis que son littoral asiatique est pillé constamment par les Turcs de Nicée qui parcouraient impunément les rives du Bosphore (2).

Dès son avènement Alexis Ier entreprit l'œuvre de restauration (3). Sur le plan extérieur, elle se manifeste par les guerres successives contre les Normands, les Petchénègues et les Turcs, et sur le plan intérieur par la réforme complète du système administratif, civil et militaire de l'Empire. Réorganisation radicale, dictée par la situation du moment, elle vise surtout à soumettre tout l'appareil administratif au contrôle du centre et à consolider ainsi le pouvoir impérial menacé par les tendances séparatistes encouragées par la situation confuse qui régnait sur plusieurs parties du territoire byzantin. Essayons de voir, d'une part le rôle joué par la flotte dans les luttes que Byzance mène à ce moment contre ses ennemis extérieurs, et d'autre part les conséquences de la réforme administrative d'Alexis sur l'organisation de la puissance navale de l'Empire.

La guerre contre les Normands

Le déclin de la puissance militaire de Byzance pendant la seconde moitié du XIe siècle, c'est-à-dire pendant la période du règne des empereurs militaires, est principalement illustré par deux faits : *a)* l'occupation et l'installation turque en Asie Mineure, et *b)* la

(1) Sur les premiers succès des Normands, cf. F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, I, p. 189 sq.

(2) 'Η ἀντιπαρήκουσα (à Constantinople) Δάμαλις πολλοὺς ἐκείνων (Turcs) ἔτρεφε καὶ τοῦ χαλκιδονίου ἔπινον ὕδατος, écrira plus tard Eustathe de Thessalonique (dans W. Regel, *Fontes*, I, p. 65) en jouant sur *damalis* = vache et la ville de ce nom située en face de Constantinople, et Chalcédoine, la ville de Bithynie. Sur les autres sources, cf. J. Laurent, *Byzance et les Turcs Seldjoucides*, Paris-Nancy, 1913, p. 11, n. 2, avec des remarques intéressantes sur la portée de l'expansion turque en Asie. L'image la plus éloquente du rétrécissement de l'Empire pendant cette période nous est donnée par une source passée jusqu'alors inaperçue, le discours du patriarche d'Antioche Jean à Alexis Ier : « Les frontières de l'Empire romain, dit l'orateur, s'arrêtent à l'est à l'acropole de Byzance, et à l'ouest à la Porte dorée » (autrement dit seule Constantinople se trouve sous le contrôle efficace des Byzantins) : *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 357 : sur Jean d'Antioche, cf. le travail récent de P. Gautier, Le patriarche d'Antioche, Jean V l'Oxite, *R.E.B.*, XXII, 1964, p. 128-157.

(3) Sur le règne d'Alexis Ier, cf. l'ouvrage toujours fondamental de F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, Paris, 1900 ; du même, *The Earlier Comneni*, *C.M.H.*, t. IV, 1923, p. 318-350.

marche des Normands à travers les provinces occidentales de l'Empire (1). Si le débarquement des Normands à Aulôn et surtout la prise des îles ioniennes et de Durazzo ont rendu évidentes les carences de la flotte byzantine, il va sans dire que leur progrès vers la Thessalie et la Grèce et surtout les victoires turques en Orient ne sont dus qu'à l'impuissance de l'armée de terre de l'Empire (2).

Pour faire face à cette situation alarmante, Alexis Ier Comnène, dès son avènement, fut obligé d'une part de lever une armée de terre pour enrayer le progrès des envahisseurs normands, et d'autre part de construire une flotte capable d'assurer au moins les débarquements des troupes byzantines en Asie, afin de repousser les Turcs installés déjà tout au long du rivage micrasiatique. La lutte contre les Normands, qui poursuivaient leur marche à travers le territoire byzantin, étant jugée de première urgence, car les Turcs qui ne disposaient encore d'aucune flotte se trouvaient arrêtés par la mer qui baigne l'Asie Mineure, Alexis Ier procéda tout d'abord à la création d'une armée de terre. Lors de son avènement l'armée de terre de Byzance ne comptait pour tout effectif que quelques soldats recrutés à Chôma (Phrygie), trois cents, au dire d'Anne Comnène, le *tagma* des « Immortels », et quelques mercenaires étrangers en service dans le palais (3).

L'armée de terre précipitamment levée par Alexis (il employa dans ce but l'argent procuré par la confiscation des trésors des églises constantinopolitaines (4), la caisse impériale ayant été vidée par son prédécesseur) (5), répartie en divers contingents-*tagmata* selon le principe de l'époque, a permis à l'empereur d'une part de consolider son pouvoir et d'autre part de se tourner contre les Normands qui, après le succès de leur

(1) Des allusions à l'attaque normande contre Byzance dans certaines parties de la *Chanson de Roland*, étudiées par H. GRÉGOIRE, La Chanson de Roland de l'an 1085, *Bulletin de l'Acad. Belge, Cl. des Lettres*, t. XXV, 1939, p. 211 sq. ; et H. GRÉGOIRE et R. KEYSER, La Chanson de Roland et Byzance, *Byz.*, t. XIV, 1939, p. 265 sq., et p. 689 sq.

(2) Elle était inexistante à l'avènement d'Alexis « du fait que les empereurs qui l'avaient précédé avaient mal administré les affaires militaires » : ANNE COMNÈNE, I, p. 130 ; *ibid.*, I, p. 108 : « l'Empire romain avait ἀστρατία ».

(3) ANNE COMNÈNE, I, p. 92, 100 : des Varangues, des Némitzai et le *tagma* des immortels ; sur les Varangues et Némitzai, cf. bientôt, Cécile MORRISSON, *Les mercenaires occidentaux à Byzance de la mort de Basile II à 1204* (travail en préparation), et sur les Immortels, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 24-28.

(4) ZEPOS, *Jus*, I, p. 303 ; ANNE COMNÈNE, II, p. 10 sq., et p. 45 sq. : confiscation présentée par la fille d'Alexis comme une sorte d'emprunt fait par l'empereur, et non pas comme ἅρπαγμα ; pourtant remarquons les griefs qu'adressent à ce sujet les représentants du clergé : cf. JEAN D'ANTIOCHE, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 357 ; et surtout V. GRUMEL, *Regestes*, nº 921, et du même, Les documents athonites concernant l'affaire de Léon de Chalcédoine, *Miscellanea G. Mercati*, III, Rome, 1946, p. 132-134.

(5) Sur la politique économique de Nicéphore Botaneiate et sa générosité désastreuse pour la caisse impériale, cf. NICÉPHORE BRYENNE, p. 129 ; ATTALEIATE, p. 274, et p. 283-284.

débarquement en Épire, avaient réussi à pénétrer jusqu'à Larissa. Dans ces opérations la flotte ne conservait qu'un rôle secondaire. Elle était surtout chargée de surveiller le passage entre Otranto et Aulôn, afin d'empêcher l'arrivée des renforts normands d'Italie ; son état par ailleurs peu brillant ne lui permettait guère d'opérations d'envergure contre les Normands, qui disposaient d'une flotte de combat importante et d'un nombre considérable de bateaux de transport (1).

Les mesures prises par Alexis Ier à l'annonce de l'attaque normande contre l'Épire révèlent l'inexistence d'une flotte byzantine, constantinopolitaine ou provinciale, en état de faire face aux envahisseurs. L'empereur s'empressa, dit Anne Comnène, d'envoyer des missives aux gouverneurs des villes du littoral et des îles en leur recommandant de ne pas se décourager, et d'être vigilants, afin d'empêcher les Normands de s'emparer par surprise des villes maritimes et des îles, « ce qui donnerait fort à faire à l'Empire » (2). Aucune allusion à une concentration ou à un mouvement de la flotte, aucune recommandation concernant des préparatifs maritimes, alors que la surveillance et la consolidation des forteresses et des murailles des villes menacées, côtières et autres, sont partout vivement conseillées et mises à exécution (3). En effet les Normands débarquèrent sans difficulté tout le long de la côte illyrienne, d'Aulôn à Bouthrôton, s'emparèrent de Corfou, assiégèrent Durazzo, et bien que victimes d'une violente tempête dans laquelle périt un grand nombre de leurs bateaux, ils ne se sont nulle part trouvés face aux navires byzantins (4). Il nous semble évident que les mers Ionienne et Adriatique étaient à ce moment une frontière maritime non surveillée, malgré la présence à Durazzo d'un haut commandement militaire, placé sous les ordres d'un duc-*katépanô* installé dans cette ville et de qui relevaient l'Albanie, la Dalmatie et même l'Italie (l'Empire ne semble pas avoir renoncé à ses droits dans cette partie du monde), comme nous le dit explicitement Attaleiate (5). Les grandes bases du début du XIe siècle, Céphalonie, Corfou, Durazzo, sont maintenant désertes. On rencontre encore en Crète, dans les Cyclades et le Dodécanèse, les navires de la flotte byzantine, qui ne visitent plus les mers exposées à la menace

(1) Anne Comnène, I, p. 56 : 150 navires transportant 30 000 hommes. Les sources occidentales avancent divers chiffres (cf. B. Leib, *Alexiade d'Anne Comnène*, I, p. 56, n. 1), de sorte que toute évaluation exacte devient impossible ; cf. encore Anne Comnène, I, p. 143.

(2) Anne Comnène, I, p. 132.

(3) *Ibid.*, I, p. 152, 153.

(4) *Ibid.*, I, p. 130 sq.

(5) Attaleiate, p. 9 ; cf. également Skylitzès, p. 722. On peut établir une liste quasi complète des ducs-*katépanô* de Durazzo pendant le XIe siècle et plus particulièrement à partir de 1018 : à ce sujet, cf. D. Zakythinos, *Dioikètikè Diairésis*, p. 1-11, et p. 136-138 ; à la liste proposée il nous semble qu'il faut ajouter Michel Dokeianos (Attaleiate, p. 9) et Argyros Karatzas nommé en remplacement de Jean Doucas : Anne Comnène, II, p. 147-148, et F. Dölger, *Regesten*, n° 1160 (1091).

étrangère, et ne s'occupent que de collecter les prestations et les taxes maritimes (1). Les sources sont unanimes à souligner cette attitude de la flotte à la fin du XIe siècle.

L'état déplorable de la flotte byzantine explique pourquoi Alexis Ier s'empressa dans sa détresse de lancer un appel à la flotte vénitienne, dont le secours était maintenant indispensable à la défense des territoires byzantins menacés par les Normands. Certes ce n'était pas la première fois que l'Empire s'adressait à Venise pour obtenir une aide maritime. Plusieurs fois dans le passé les flottes byzantines et vénitiennes avaient collaboré, mais c'était dans des cas où l'ennemi à combattre, notamment les Arabes de Sicile et d'Afrique, représentait un danger pour les deux alliés (2). Au moment de l'attaque normande contre Byzance, c'était la première fois que Venise, en dehors de toute menace, était appelée à l'aide par l'Empire, disposé par conséquent à payer cher le secours prêté. Alexis Ier promit aux Vénitiens, en échange de leur aide, des privilèges et des donations dont l'ampleur, chose surprenante, serait fixée par Venise, et qui, garantis par des chrysobulles, seraient appliqués indépendamment de la victoire des armes byzantines contre les Normands (3). On comprend pourquoi les Vénitiens se sont empressés d'envoyer l'aide demandée. La présence de la flotte vénitienne n'a pas empêché la prise de Durazzo, mais les succès contre la flotte normande, importants bien que non décisifs, ont rapporté aux Vénitiens la reconnaissance de l'empereur, prouvée chaque fois par l'octroi de nouveaux privilèges économiques et commerciaux (4). De toute façon la flotte vénitienne a supporté tout le poids de la guerre sur mer contre les Normands. La flotte byzantine, dont nous essayerons de préciser l'importance et l'origine, semble obéir au commandement vénitien ; elle suit en tout cas la flotte vénitienne dans ses manœuvres et dans ses opérations (5).

Il est difficile de se faire une idée précise de la flotte byzantine lors des guerres normandes, malgré le récit détaillé des opérations dû à Anne Comnène. On peut cependant retenir quelques points qui paraissent évidents. Il est certain, comme nous l'avons noté plus haut, qu'aucune formation de la flotte byzantine ne s'opposa au débarquement des Normands. La flotte byzantine (ῥωμαϊκὸς στόλος) n'est mentionnée que pendant le déroulement des opérations devant Durazzo et seulement avec la flotte vénitienne.

(1) CECAUMENI *Strategicon*, p. 102 ; *M.M.*, VI, p. 52, et surtout, p. 111-113.

(2) Cf., à titre d'exemple, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, no XX, p. 41 (en 1004) ; et surtout no XVII, p. 36-39 : premier chrysobulle en faveur de Venise (= F. DÖLGER, *Regesten*, no 781).

(3) ANNE COMNÈNE, I, p. 145-146 ; seule restriction : les Vénitiens font tout ce qu'ils désirent pourvu que cela ne soit pas au préjudice de l'Empire.

(4) ANNE COMNÈNE, II, p. 54 sq. : le duc de Venise élevé au rang de protosébaste ; donations en faveur des églises vénitiennes, nomination du « patriarche » vénitien comme hypertime et concessions commerciales et économiques.

(5) *Ibid.*, I, p. 148, 154 ; II, p. 51-52 (= F. DÖLGER, *Regesten*, no 1119, vers septembre 1084).

Or nous savons que l'appel d'Alexis à Venise suivit les premiers succès normands en Épire, et que la flotte vénitienne a mis un certain temps pour se préparer et pour traverser l'Adriatique (1). Nous avons là des indices qui nous autorisent à dire que la flotte byzantine, mentionnée uniquement à côté de la flotte vénitienne, venait elle aussi de loin ; ce n'était pas obligatoirement une escadre locale. Ceci semble confirmé par son commandant, le fameux Maurèx, mentionné sans aucun titre, militaire ou autre, à la tête de la flotte byzantine, et qui ne peut être que le personnage du même nom qui avait formé une armée personnelle en Paphlagonie et qui avait, au dire de Bryenne, une grande expérience des affaires maritimes (2). Il y a tout lieu de croire que l'escadre byzantine opérant à Durazzo fut formée à la hâte autour d'un premier noyau constitué, sans doute, par la flottille mise par Maurèx à la disposition de son ami Alexis Comnène, alors empereur. Ce n'est que plus tard, bien après la prise de Durazzo, qu'Alexis Ier entreprit la construction d'une flotte, par ailleurs bien modeste. Elle était composée de quelques birèmes et dirèmes et de brigantins (3) ; elle était destinée à combattre les Normands aux côtés des Vénitiens, seuls à pouvoir s'opposer à la flotte normande et à contrôler avec efficacité les passages entre l'Italie et l'Épire empruntés par les convois des envahisseurs (4).

Cet exposé des conflits byzantino-normands sur mer confirme le déclin de la flotte byzantine à la fin du XIe siècle. L'abandon des bases provinciales a permis le succès du débarquement normand, l'inexistence d'une flotte de combat a conduit Alexis à conclure avec les Vénitiens le traité dont l'application inaugure une nouvelle ère dans les relations de l'Empire avec les républiques maritimes d'Italie (5). Il introduit, en effet, de nouveaux principes dans la diplomatie byzantine et marque un

(1) *Ibid.*, I, p. 146 : l'appel d'Alexis aux Vénitiens fut suivi d'abord d'une ambassade vénitienne envoyée à Constantinople et ensuite de la préparation de la flotte.

(2) Cf. ci-dessus, p. 162-163.

(3) ANNE COMNÈNE, II, p. 52.

(4) La surveillance des « détroits de Loggibardia » (ANNE COMNÈNE, II, p. 215, III, p. 111, etc.) devient la tâche principale de la flotte byzantine pendant cette nouvelle période de son histoire marquée par les convoitises normandes contre Byzance. Le passage de l'Italie à Byzance (de Brindisi, Otranto ou de Bari vers les côtes illyriennes et Corfou) était emprunté par les flottes occidentales (normandes, franques, pisanes, génoises, etc.) : les ports de l'Italie méridionale (Brindisi, Otranto, Bari) continuent de ce fait à être particulièrement actifs ; pendant l'époque byzantine ils étaient des bases importantes de la flotte impériale.

(5) Sur l'alliance avec Venise et le chrysobulle en faveur des commerçants vénitiens, cf. F. DÖLGER, *Regesten*, no 1081 (mai 1082) ; F. CHALANDON, *Alexis Ier*, p. 82-83 ; B. LEIB, *Rome, Kiev, et Byzance à la fin du XIe siècle*, Paris 1924, p. 81, n. 2-6 ; W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, tr. F. RAYNAUD, Leipzig, 1885, I, p. 118-120 ; A. KRETSCHMAYER, *Geschichte von Venedig*, Gotta, 1905, I, p. 161 sq. Pour le texte du chrysobulle de mai 1082, cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 43-54 (texte perdu, reconstitué d'après le chrysobulle de 1148 de Manuel Ier).

tournant important dans l'histoire du commerce et de l'économie de Byzance. Les privilèges octroyés à Venise par Alexis I[er] sont à l'origine des concessions de l'Empire aux nouvelles puissances occidentales, concessions qui prendront par la suite l'ampleur de véritables capitulations, au détriment de l'activité économique et commerciale des Byzantins, conditionnant ainsi la place de l'Empire dans le monde du XII[e] siècle, et ayant pour résultat la dissolution de l'État romain de Byzance, et la prise de Constantinople par les Latins. Nous avons là à coup sûr une des plus importantes conséquences de l'abandon de la flotte et du déclin de la puissance maritime de l'Empire, accomplis au XII[e] siècle. Il ne pourra plus être question de suprématie de Byzance sur mer, et c'est avec difficulté que Byzance s'efforcera de se faire désormais une place dans le monde maritime.

La lutte contre les Seldjoucides

Au moment de l'avènement d'Alexis I[er], les Turcs, sous les ordres de plusieurs chefs agissant chacun pour son propre compte, avaient déjà envahi toute l'Asie Mineure, et avaient formé sur son territoire de petits États, des Émirats indépendants autour de grandes villes investies. Ils reconnaissaient l'autorité du sultan des Grands Seldjoucides installé à Bagdad, mais ils tenaient peu compte de son pouvoir (1). Soucieux d'étendre leur territoire, ils se trouvaient souvent en état d'hostilité les uns envers les autres, ce qui permettait à la diplomatie byzantine, tantôt en les convertissant au christianisme et plus souvent par des distributions de titres, des donations et des promesses, d'acquérir parmi eux des alliés et d'écarter provisoirement le danger qu'ils représentaient pour l'Empire. En outre, la nature de l'invasion seldjoucide, qui se présente plus comme une infiltration et une installation (souvent encouragées par la politique de divers empereurs) (2) de peuplades à la recherche d'un territoire que comme une conquête organisée et répondant à un plan élaboré par une puissance ennemie, permit aux Byzantins de conserver dans le territoire envahi de l'Asie Mineure quelques îlots libres, gouvernés alors par des cadres locaux, indépendants maintenant de Constantinople, qui se sont plusieurs fois distingués dans les luttes contre les Turcs environnants et dont l'action a empêché et retardé le progrès des Turcs et leurs attaques contre le territoire impérial

(1) Sur la pénétration et l'installation des Seldjoucides en Asie Mineure, cf. ci-dessus, p. 175-176.

(2) K. Amantos, *Relations entre Grecs et Turcs* (en grec), Athènes, 1955, p. 32 sq. ; C. Cahen, Le problème ethnique en Anatolie, *Cahiers d'histoire mondiale*, t. I, 1954, p. 347 sq. ; du même, Le régime de la terre et l'occupation turque en Anatolie, *ibid.*, p. 566 sq. ; du même, Seljukides de Rûm, Byzantins et Francs d'après le Seljuknâmeh anonyme, *Mélanges H. Grégoire*, III, Bruxelles, 1951, p. 97-106 ; H. Gordier, Turks et Byzance, *Mélanges G. Schlumberger*, Paris, 1924, t. I, p. 23-27 ; W. C. Brice, The Turkish colonization of Anatolia, *Bulletin of John Rylands Library*, Manchester, t. XXXVIII, 1955, p. 18-44.

d'outre-mer (1). Comme par ailleurs aucun des chefs turcs ne disposait encore d'une flotte, bien que les petits États installés à Nicée, Sinope, Cyzique, Smyrne et Éphèse, comptassent dans leur territoire des régions côtières, leur élan était arrêté par la mer. Ils ne représentaient pas, au moment de l'avènement d'Alexis Ier, un danger imminent pour le reste de l'Empire, qui était par ailleurs exposé aux attaques normandes et petchénègues.

Alexis Ier se contenta de repousser les Turcs de Nicée des rives du Bosphore, rassurant ainsi la population constantinopolitaine, dont le moral était ébranlé par la présence des bandes turques aux alentours de la capitale. Un petit groupe de soldats byzantins, transportés sur de petites embarcations *(akatia)* de Constantinople sur la rive micrasiatique, aidés dans leurs opérations par l'existence de forteresses et de diverses constructions *(oikodomèmata)* (2) dans les villages abandonnés, réussirent à éloigner les brigands turcs des côtes de Bithynie, et à permettre à Alexis de conclure une paix avec leur chef, le sultan de Nicée (1081) (3). L'empereur, tranquille pour l'instant en Orient, put s'occuper exclusivement de la guerre contre les Normands. L'apparition de la première flotte turque changea la situation et bouleversa les projets militaires d'Alexis, obligé alors de s'occuper autant, sinon plus, des affaires d'Orient que de celles de l'Occident. La présence d'une armée de mer deviendra donc un besoin vital pour l'Empire.

Ayant vite rompu la paix et repris le pillage des côtes bithyniennes, les Turcs de Nicée décidèrent de construire une flotte à Kios, dans la Propontide, afin de poursuivre leurs opérations contre le territoire byzantin de Thrace (4). Le danger que ce projet présentait pour l'Empire et plus particulièrement pour Constantinople n'a pas échappé à Alexis. Il improvisa une flotte, gréant à la hâte les navires qui se trouvaient dans la capitale (τὰς παρατυχούσας διήρεις καὶ τριήρεις καὶ τὰ λοιπὰ τοῦ ναυτικοῦ ἐξοπλίσας), et l'envoya à Kios avec l'ordre précis de brûler les navires turcs encore dans les chantiers. Ce faisant, il découragea toute entreprise maritime des Turcs de Nicée : ils n'ont jamais possédé de flotte. La petite flotte byzantine mise en état à ce moment et renforcée par quelques embarcations *(paratychonta akatia)* se transforma, après sa réussite à Kios, en transport de troupes (5). Elle servit notamment à convoyer les soldats envoyés dans la péninsule de Cyzique, afin de repousser les Turcs qui, après la prise de Cyzique et d'Apollônias, pillaient le rivage micrasiatique de la Propontide, et de les empêcher, sans doute, de construire une flotte qui, profitant de la situation de la péninsule de Cyzique,

(1) Ci-dessus, p. 176, n. 2 et 3.

(2) Anne Comnène, I, p. 136 sq.

(3) F. Dölger, *Regesten*, n° 1065 (avant le 17 juin 1081), et n° 1069 (vers juin 1081) : demande d'aide, adressée au sultan, contre les Normands.

(4) Anne Comnène, II, p. 69.

(5) *Ibid.*, II, p. 79-80.

aurait pu entraver les communications de Constantinople avec la Thrace et l'Occident. Opérations secondaires, qui visaient plus à manifester un effort de défense qu'à une vraie reconquête des territoires investis ; elles se contentaient de quelques succès provisoires qui empêchaient les Turcs d'entreprendre de plus amples projets ; elles mobilisaient ce qu'on peut appeler à cette époque l'escadre constantinopolitaine. Au meilleur des cas, elle était composée de quelques vieux bâtiments et de nombreuses petites embarcations. Il est évident que la lutte contre les Turcs est encore au second plan des projets militaires ; la construction d'une flotte, étant donné que les Vénitiens supportaient entre-temps la guerre sur mer contre les Normands, n'est pas sérieusement envisagée. Anne Comnène l'avoue sans ambages : « La flotte, dit-elle, n'était pas préparée » (1). La situation dans la Propontide et dans la mer Égée permettait encore ce retard. Il en fut autrement après la construction de la flotte de Tzachas, chef des Turcs installés en Ionie, et ses succès foudroyants dans la mer Égée.

Plus heureux que ses compatriotes de Nicée, Tzachas (2) a pu construire, en 1088-9, grâce à l'aide d'un Grec de Smyrne (3), une flotte qui, appareillant de Smyrne, eut vite fait d'investir le littoral micrasiatique jusqu'à Adramytte et même Abydos, et les îles de Chios, Mitylène, Samos et Rhodes, sans compter les petites îles voisines que les sources ne nomment pas (4). Ainsi, si l'absence de toute flotte byzantine dans la mer Ionienne était rendue évidente lors du débarquement normand en Épire, et la pauvreté de l'escadre constantinopolitaine prouvée pendant les opérations contre les Turcs de Nicée et de Cyzique, les succès de la flotte de Tzachas lèvent toute illusion sur l'état des grandes bases navales de la mer Égée, des anciens thèmes maritimes (5), des îles

(1) *Ibid.*, II, p. 79.

(2) Sur le sens du nom Tzachas, du mot turc *čakan* = hache d'armes, cf. *Byz.*, t. VI, 1931, p. 668.

(3) ANNE COMNÈNE, II, p. 110 sq. : description détaillée de la flotte de Tzachas.

(4) Source importante sur les progrès de Tzachas, outre ANNE COMNÈNE, II, p. 110-111 (attaque de Mitylène et Chios), JEAN D'ANTIOCHE, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 357 : prise de Chios et de Mitylène ; cf. également, ZONARAS, III, p. 736-737 : prise de Chios où Tzachas construit une flotte, de Mitylène, de Samos et de Rhodes (= GLYKAS, p. 620 où Tzachas est appelé Tzakatzas). Sur la prise de Rhodes et les attaques turques contre le littoral micrasiatique et les îles du Dodécanèse, cf. *Vie de saint Christodoulos de Patmos, apud* M. NOTARAS, *Néon Leimônarion*, Venise, 1819, p. 83 : prise des îles micrasiatiques (sans précision) et menace sur Patmos ; *M.M.*, VI, p. 84-88 ; *ibid.*, p. 81 : attaque des îles de Patmos, Kôs et Leipsô ; à ce sujet, cf. également H. OMONT, *Facs. d. ms. grecs datés de la Bibl. Nationale*, Paris, 1891, pl. XXI ; SKOUTARIÔTÈS, p. 184 : « La région qui s'étend de Smyrne à l'Hellespont était soumise aux Turcs. » Cependant remarquons que des ordres impériaux sont adressés en 1089 (*M. M.*, VI, p. 42, 57) à l'*anagrapheus* de Kôs et au stratège de Samos : ces îles n'étaient pas encore occupées par Tzachas.

(5) Les succès turcs sur tout le littoral de Lycie montrent la décadence du plus important thème maritime de l'époque précédente, le thème des Cibyrrhéotes : cf. *M.M.*, VI, p. 16, 19,

micrasiatiques, des Cyclades, du Dodécanèse. La seule mention de navires stationnant dans ces régions lors des multiples raids de Tzachas concerne le bateau qui amena à Constantinople le gouverneur de Lesbos, qui quitta précipitamment son poste, avant même l'arrivée de Tzachas et de sa flotte (1).

Tzachas, grandi par ses succès maritimes, se fit nommer empereur (basileus, et non sultan), et profitant de la situation confuse créée par les raids des Petchénègues aux alentours de Constantinople, convoita le trône impérial et projeta la prise de la capitale qu'attaquerait sa flotte, qui croisait tranquillement dans la mer Égée (2). Ce n'est qu'à ce moment (1091) qu'Alexis, alarmé en outre par les révoltes des gouverneurs de Chypre et de la Crète (mouvements séparatistes dont le succès, étant donné la situation géographique de ces îles, ne pouvait être entravé que par une expédition navale (3)), décida enfin sérieusement la construction d'une grande flotte byzantine. Il fut obligé, nous le verrons, d'employer dans ce but le revenu de nouvelles impositions fiscales, pénibles pour les populations côtières de l'Empire. Entre-temps, jusqu'à ce que la flotte fût prête (il ne faut pas oublier que la construction d'un grand nombre de navires exige un certain temps, en l'occurrence une année (4)), Alexis mobilisa contre Tzachas quelques bâtiments constantinopolitains, qui furent mis en déroute par la flotte turque, et il arma par la suite une petite escadre transportant des troupes (5) ; ses succès, par ailleurs limités, ont retardé le projet ambitieux de Tzachas contre la capitale. Cet ennemi entreprenant et redoutable fut finalement anéanti, non pas tellement par la grande flotte byzantine qui se forma petit à petit contre lui, mais par la perfidie de ses propres compatriotes, du sultan de Nicée Qilidj Arslan (1093) (6). Au comble de sa gloire, victime de la diplomatie byzantine (le sultan de Nicée agit contre Tzachas en accord avec les Byzantins), Tzachas demeure, avec ses réussites maritimes contre Byzance, la cause de la construction de la plus grande flotte impériale du XIe siècle. Cette construction inaugure une nouvelle ère dans l'histoire de la puissance navale de l'Empire ; elle est le noyau des

25, 30, et 59-62 (prise de Strobylos), p. 87 (destruction et pillage de Latmos et prise de Mélanoudion) ; *Vie de saint Christodoulos de Patmos*, *Néon Leimônarion*, p. 83 sq. ; ANNE COMNÈNE, III, p. 23, 26.

(1) ANNE COMNÈNE, II, p. 110.

(2) *Ibid.*, II, p. 133-134, 158 sq.

(3) ZONARAS, III, p. 737 ; ANNE COMNÈNE, III, p. 162 sq. ; GLYKAS, p. 620 ; *Vie de saint Mélétios le Jeune*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 27 ; JEAN D'ANTIOCHE, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 357 ; *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 224-226 ; K. KÔNSTANTOPOULOS, Katépanô Karpathou (où « *Karpathou* » est corrigé en *Kyprou*), *Hèmérologion de la Grande Grèce*, Athènes, 1928, p. 481-488 ; du même, Stratège de Crète (en grec), *E.E.B.S.*, t. VI, 1929, p. 316-320.

(4) ANNE COMNÈNE, II, p. 158.

(5) *Ibid.*, II, p. 111 sq.

(6) F. DÖLGER, *Regesten*, no 1169.

flottes que les empereurs du XII^e siècle créeront ; elle témoigne du rôle que les Comnènes assigneront à l'armée de mer et à ses effectifs, rôle, nous le verrons, considérable.

Achevée au début de 1092 (1), régulièrement entretenue et renforcée par la suite, la première flotte d'Alexis Comnène est au complet en 1094. Elle comprend l'ensemble de la flotte de bataille dont dispose alors Byzance. Elle est placée sous les ordres de Jean Doucas, parent de l'empereur, qui, rappelé de son poste de duc de Durazzo, a surveillé la construction de cette flotte et fut le premier à porter le titre de grand-duc de la flotte, commandant en chef de toute l'armée de mer de l'Empire, poste créé à ce moment (2). C'est grâce à cette flotte qu'Alexis a récupéré sur les Turcs le littoral égéen de l'Asie Mineure et les îles, et qu'il étouffa les révoltes déclenchées à Chypre et en Crète, soumises de nouveau au pouvoir impérial (1093). Construite pour combattre Tzachas, ce fut surtout une flotte de la Méditerranée orientale ; ses escadres stationnent dans les villes côtières de l'Asie Mineure (Smyrne, Strobylos, Éphèse, etc.), et les îles (Chios, Samos, Lesbos, Rhodes) libérées des Turcs (3). Ses plus importantes bases sont la Crète, et surtout Chypre (4), qui jouera dorénavant un rôle militaire important d'une part contre les Turcs qui occupaient encore la Pamphylie et la Cilicie, et d'autre part contre les Latins que les croisades conduiront en Syrie et en Palestine. Chypre reste pendant toute cette période le plus important poste de contrôle des routes maritimes unissant l'Orient latin à l'Occident, la mer constantinopolitaine au bassin oriental de la Méditerrannée.

Les victoires de la flotte byzantine dans la mer Égée et l'anéantissement de Tzachas, qui assurèrent une sorte de paix maritime dans la Méditerranée orientale (5), marquent l'application d'une vraie politique orientale de la part d'Alexis I^er. Ces faits inaugurent le long effort que Byzance entreprendra à partir de ce moment contre les Turcs installés en Asie Mineure, pour la reconquête de cette partie vitale de l'Empire. A la flotte et à l'armée de mer revient le rôle important dans les premières opérations engagées contre les Turcs. Elles assument d'une part le transport des troupes et leur débarquement sur

(1) C'est à ce moment qu'elle entreprend une grande expédition contre Tzachas : cf. F. Dölger, *Regesten*, n° 1166 (1092 printemps).

(2) R. Guilland, *Le drongaire*, p. 212 sq.

(3) Sur la reconquête du littoral et des îles, cf. Anne Comnène, II, p. 116, 162-166 ; III, p. 24-27 ; H. Grégoire, *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 226, 8, p. 74 (nouvelle publication de cette inscription par L. Robert, *Hellenica*, t. XI-XII, 1960, p. 490 sq., pl. XXI ; sur la date de l'inscription, cf. H. Ahrweiler, L'administration de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 223 sq.) ; *Vie de saint Christodoulos de Patmos, Néon Leimônarion*, p. 84 ; Théophylacte, *Lettres*, *P. G.*, t. CXXVI, col. 509-512.

(4) Elles sont appelées par Jean d'Antioche, *Discours à Alexis I^er*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 357, κεφαλαὶ νήσων.

(5) Anne Comnène, II, p. 166 : « Le littoral était pacifié et organisé. »

les divers points du littoral micrasiatique, et d'autre part la construction des forteresses des villes côtières, points d'appui et de rayonnement vers l'intérieur de l'armée de terre chargée de nettoyer le territoire des bandes turques. Les escadres provinciales ou constantinopolitaines de la flotte byzantine ont transporté l'armée qui, d'Abydos, a repris les villes du littoral égéen (Adramytte, Pergame, Smyrne, Éphèse, etc.) et celles de l'intérieur (Chliara, Sardeis, Néokastra, Philadelphie, etc.), les troupes qui de Chypre débarquèrent en Pamphylie et en Cilicie et reprirent Attalée et Tarse, l'armée enfin qui se chargea des opérations sur le littoral micrasiatique de la Propontide, et sur les côtes bithyniennes, contre les Turcs de Cyzique et de Nicée (1). Les équipages de la flotte, et notamment ceux de son escadre constantinopolitaine, placés sous le drongaire de la flotte (nous verrons la place de cet officier dans l'administration maritime de l'époque), s'occupent entre-temps de la construction d'un grand nombre de forteresses maritimes. Outre celle construite par les soins du drongaire du *ploïmon* en face de la capitale, au début des hostilités contre les Turcs de Nicée (2), les sources mentionnent la reconstruction par le même drongaire des forteresses de Corycos et de Séleucie, la reconstruction de la forteresse d'Hiéron (Didymes de Milet) par les soins du duc de Crète, la reconstruction d'Attalée et des villes d'Adramytte, Chliara, Néokastra (3) par les soins d'Eumathios Philokalès, personnage qui a assumé de hauts commandements maritimes : il fut duc de Chypre lors de sa soumission au pouvoir impérial (1094) et, plus tard, grand-duc de la flotte (4). Ajoutons, à cette liste des forteresses construites par les équipages de la flotte, la construction d'une petite forteresse maritime près de Tripolis de Syrie effectuée par l'escadre chypriote (5), et nous avons la ligne fortifiée maritime de cette époque dans toute sa longueur : elle s'étendait d'Abydos jusqu'à Laodicée de Syrie, reprise par les Byzantins grâce à la flotte chypriote. Elle était construite et gardée par la flotte et par ses détachements. Elle a permis aux Byzantins de refouler les Turcs du littoral et de dégager l'Empire et Constantinople de leur menace.

De cet exposé ressort le rôle important joué par la flotte byzantine lors des conflits byzantino-turcs. Par ses victoires navales, par la réussite de ses opérations de débarquement, par la construction des forteresses maritimes, la flotte a permis à l'armée de

(1) Cf., à titre d'exemple ANNE COMNÈNE, I, p. 136-137 ; II, p. 79, 165 ,212, 227 ; III, p. 11, 24 sq., p. 34-36, 42, 166, 188, 191.

(2) ANNE COMNÈNE, II, p. 71-72.

(3) Cf. H. AHRWEILER-GLYKATZI, Les forteresses construites en Asie Mineure face à l'invasion seldjoucide, *Akten d. XI. inter. byz. Kongress*, Munich, 1958, p. 182-189 ; ajouter la reconstruction par Romain IV Diogène en 1070 de la forteresse de Sôzopolis, : *M.A.M.A.*, IV, n° 149, pl. 38.

(4) ANNE COMNÈNE, II, p. 164 ; III, p. 34 ; *M.M.*, t. VI, p. 96, 97.

(5) ANNE COMNÈNE, III, p. 34-36.

terre de récupérer l'Asie Mineure méditerranéenne, et de recouvrer une partie importante de l'intérieur du pays, avant que la population ne soit accoutumée à la présence turque et ne se montre même hostile à Byzance, comme ce fut le cas un peu plus tard pour quelques habitants de Lycaonie et de Pamphylie (1). Seul le littoral pontique de l'Asie Mineure est resté en dehors du grand effort qu'Alexis Ier a développé contre les Turcs (2). Les villes de cette région assumaient leur défense par leurs propres moyens ; elles ont souvent manifesté des tendances séparatistes vis-à-vis de Constantinople, encouragées maintenant d'une part par l'incapacité du pouvoir central à se faire représenter sur place effectivement, et d'autre part par les luttes quelquefois victorieuses que leurs gouverneurs ont menées contre les Turcs voisins. L'exemple de Trébizonde, qui forma un État presque indépendant sous Théodore Gabras (3) et couva la révolte de Grégoire Tarônitès (4) (vainqueur des Turcs) contre Alexis, en fournit le meilleur exemple (5). La flotte byzantine ne pénétra dans le Pont-Euxin que pour poursuivre Gabras fuyant Constantinople et la menace d'Alexis (6), ou pour appuyer les guerres contre les Petchénègues (7). Une escadre d'effectifs modestes stationnait à Anchialos (8) ; elle existait avant la construction de la grande flotte méditerranéenne. C'est surtout la présence de cette flotte et ses exploits qui ont valu à Alexis Ier le nom de premier *persoktonos* (tueur des Turcs (9)) et qui ont sauvé l'Empire « de l'épanouissement d'un mal maritime »

(1) Les habitants des îles du lac Pousgousès refusent de se soumettre aux Byzantins : KINNAMOS, p. 15 ; et surtout W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 357.

(2) Ainsi on ne peut suivre R. BROWNING, An anonymous « *basilikos logos* » addressed to Alexis I Comnenos, *Byz.*, t. XXVIII, 1958-1959, p. 31-50, dans l'hypothèse que ce discours est adressé à Alexis Ier : il y est question des victoires navales dans le Pont-Euxin, il doit, nous le verrons, être adressé à un empereur de la maison des Anges ; cf. à ce sujet l'attribution de ce discours à Constantin Stilbès établie par J. DARROUZÈS, Notes de littérature et de critique, *R.E.B.*, t. XVIII, 1960, p. 184 sq.

(3) Cf. ci-dessus, p. 176, n. 3.

(4) Sur les exploits de Tarônitès, cf. les lettres que lui adresse THÉOPHYLACTE, *P.G.*, t. CXXVI, n° 26, col. 409-413, et n° 37, col. 437, et sur sa révolte, cf. ANNE COMNÈNE, III, p. 75-76 ; *ibid.*, III, p. 156, révolte contre l'empereur de Michel d'Amastris, gouverneur d'Akrounos.

(5) Sur Trébizonde, cf. W. FISCHER, *Trapezus im 11. und 12. Jahrhundert*, *Mitteil. d. Inst. für österreich. Geschichtsforsch.*, t. X, 1889, p. 177-207.

(6) ANNE COMNÈNE, II, p. 151-153 : F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1161 (1091).

(7) ANNE COMNÈNE, II, p. 89-92, 193.

(8) Sur la situation géographique d'Anchialos, cf. ANNE COMNÈNE, II, p. 195 ; nomination d'un duc à la tête de cette ville, *ibid.*, I, p. 65, 74 ; une dernière mention du duc de Paradounabon, *ibid.*, II, p. 155 : le titre fut vraisemblablement aboli après l'institution d'un duc à Anchialos ; sur Paristrion-Paradounabon, cf. N. BĂNESCU, *Les duchés byzantins de Paristrion-Paradounavon et de Bulgarie*, Bucarest, 1946, p. 38 sq.

(9) Épigramme éditée par S. LAMPROS, *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 127 ; *ibid.*, t. II, 1905, p. 391 : *basileu persoléta* (= destructeur des Turcs).

(*paralion kakon* (1)), qui pouvait mettre son existence en danger. Il ne serait pas exagéré de dire qu'Alexis Ier, avec la construction de la grande flotte méditerranéenne, a réussi là où ont échoué ses prédécesseurs du VIIe siècle, lors de la première construction de la flotte arabe. Les Turcs n'ont jamais depuis lors représenté pour l'Empire un danger sur mer, mais leurs progrès sur terre étaient suffisants pour compromettre définitivement le sort de Byzance.

La première croisade

On s'est souvent demandé si Alexis Ier Comnène, en s'adressant aux Latins pour obtenir leur aide contre les Turcs, a provoqué ou non la première croisade. La question reste posée et fort discutée. La demande d'aide lancée par Alexis ne nous est connue que par les sources occidentales (2). On n'y trouve que des allusions vagues et générales dans les sources byzantines de l'époque (3). Aussi nous contenterons-nous de rappeler ici le seul fait concernant les contacts des Byzantins avec les Occidentaux avant la première croisade : les relations d'Alexis avec Robert de Flandre.

Il nous semble significatif que la fameuse lettre de l'empereur à Robert de Flandre, indépendamment de son authenticité, autre question discutée (4), soit datée du milieu de 1088 (5), c'est-à-dire du moment précis de la construction de la flotte de Tzachas, quand Byzance, encore dépourvue de toute force navale, devait affronter la flotte turque, prête à attaquer, après ses premières victoires contre les îles micrasiatiques, les provinces occidentales (les *hespériai chôrai*, précise Anne Comnène) (6), notamment la Thrace, investie alors par les troupes Petchénègues, et Constantinople même. Il est en outre caractéristique, et cela révèle bien les besoins de l'Empire à ce moment, que, toujours dans cette lettre, sûrement inauthentique mais conforme à la situation à la date qu'elle porte, Alexis fixe comme lieu de rendez-vous des troupes occidentales les îles de Chios et de Mitylène (7) qui, les premières à avoir été occupées par Tzachas, constituaient les bases

(1) W. Regel, *Fontes*, I, p. 65-66.

(2) Cf., à titre d'exemple, Bernoldus (Saint Blaise de Constance), *Chronicon*, *M.H.G.*, *Scriptores*, t. V, p. 462 : ambassade d'Alexis au concile de Piacenza, et à ce sujet, F. Dölger, *Regesten*, n° 1176.

(3) Sur ce problème, cf. G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 291 et 298, n. 3.

(4) C. Erdmann, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens*, 1935, p. 365, n. 7 ; et E. Joranson, The problem of the spurious letter of emperor Alexis to the count of Flanders, *Americ. Hist. Rev.*, t. LV, 1950, p. 811 sq.

(5) Sur le texte latin, facile à consulter dans *P.G.*, t. CXCI, col. 564-568, et *P.L.*, t. CLV, col. 466-470, cf. F. Dölger, *Regesten*, n° 1152.

(6) Anne Comnène, III, p. 134.

(7) *P.G.*, t. CXXXI, col. 564 sq.

de la flotte de celui-ci dans les opérations contre le littoral égéen. Alexis avait à ce moment besoin d'une aide maritime, nul ne l'ignorait, et le faussaire de la lettre impériale en a tenu compte. De toute façon il est incontestable, et la lettre citée ci-dessus n'apporte que des preuves supplémentaires, que c'est la situation créée par l'apparition de la flotte turque et ses exploits dans la mer Égée, qui préoccupe à ce moment et avant tout l'empereur byzantin. Il réagira énergiquement, selon son habitude.

En 1091 Alexis quitte la capitale et décide d'installer son état-major près de la mer (κατὰ θάλατταν καταλαβεῖν). Il s'installe en effet à Ainos, « afin de pouvoir à la fois résister facilement aux ennemis qui viendraient par mer (Turcs), et combattre commodément ceux du continent (Petchénègues) » (1). De là, il dirigea personnellement la lutte contre les Petchénègues, lutte couronnée par le succès final des armes byzantines, tandis qu'il confiait les affaires maritimes (construction de la flotte et direction de l'armée de mer) à Jean Doucas, rappelé exprès de son poste de Durazzo (2). L'aide occidentale ne s'étant pas alors manifestée, du moins avec l'ampleur que les Byzantins pouvaient espérer (on ne rencontre que cinq cents soldats de Robert de Flandre qui, venus de Nicomédie, suivirent l'empereur à Ainos) (3), Alexis sauva l'Empire de la menace de Tzachas par ses propres moyens (diplomatiques et militaires), comme nous l'avons vu. La flotte construite pour combattre cet adversaire redoutable était à son complet lors de la première croisade, et prête à assumer de nouvelles tâches (4).

L'arrivée de la première vague de Croisés, venus à Byzance avec Pierre l'Ermite, a surpris les Byzantins, qui avaient à affronter le lourd problème de ravitaillement que posait cette foule par son nombre et sa composition (5). Alexis se décide d'une part à faire passer le plus vite possible en Asie les Croisés qui arrivent à Constantinople (la flotte byzantine, notamment ses escadres constantinopolitaine et pontique, s'en chargea ; elle secourut même les Croisés à Hélénopolis, dans la Propontide, quand ils eurent subi

(1) Anne Comnène, II, p. 134.

(2) *Ibid.*, II, p. 115 ; III, p. 24.

(3) *Ibid.*, II, p. 135.

(4) Pour une récente bibliographie sur la première croisade, cf. C. Cahen, An introduction to the first Crusade, *Past and Present*, t. VI, 1954, p. 6-30 ; *Actes du X^e Congrès international des Sciences historiques : Relazioni III, Storia del Medioevo*, Rome, 1955, p. 545-652 (= P. Rousset, L'idée de la croisade) ; p. 594-620 (= P. Lemerle, Byzance et la croisade) ; p. 625-635 (= C. Cahen, L'Islam et la croisade) ; p. 621 sq. (= St. Runciman, The Byz. peoples and the Crusade) ; G. Ostrogorskij, *Geschichte*^{3}, p. 298, n. 3 ; *History of the Crusades*, édité par K. M. Setton, University of Pennsylvania *(en cours)*.

(5) A noter la mention des *panègyreis* (ravitaillement), réunies abondamment de toutes les régions de l'Empire : Anne Comnène, II, p. 209, 226, 228 ; *P.L.*, t. CLV, col. 766-767 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 1196) ; *ibid.*, t. CLXVI, col. 399 = t. CCI, col. 243 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 1182).

la sanglante défaite que leur infligèrent les Turcs de Nicée (1)), et d'autre part à renforcer la surveillance du passage entre l'Italie et l'Épire, le « canal de Longobardie » des Byzantins (2), afin d'empêcher les débarquements des Francs (dont le chef, annonçant son arrivée, avait manifesté, au dire d'Anne Comnène, peu d'égards envers l'empereur), et surtout des Normands, qui, lors de leur invasion en Épire et en Thessalie, avaient laissé un souvenir pénible aux Byzantins (3). La flotte byzantine de Durazzo, placée sous les ordres d'un duc (4), se chargea de la surveillance de la côte illyrienne ; un de ses détachements assurait en permanence le contrôle du corridor maritime entre l'Italie et l'Épire (5). Elle compta à son actif des victoires importantes contre les flottes franques et normandes. Elle obligea les chefs des Croisés qui avaient choisi ce chemin à se plier au plan byzantin. Recueillis par elle, après la perte de leurs bateaux, ils se présentèrent diminués devant Alexis, qui n'eut pas de mal à obtenir d'eux le serment de fidélité et de soumission (6).

Le déroulement des opérations contre les premières flottes des Croisés dans la mer Ionienne, devant Durazzo, Aulôn, Chimara, et dans le « canal de Longobardie », montre l'excellent état de la flotte byzantine qui menait les opérations, le bon entraînement de ses équipages et leur importance. Il est certain que l'escadre de Durazzo, placée sous les ordres d'un duc, autre que celui de la ville, et comptant dans ses cadres un second *komès* (comte) de la flotte, et d'autres officiers marins à la tête de ses détachements (7), avait reçu à ce moment des renforts importants. Ceci n'a pourtant pas empêché la flotte byzantine de se montrer active par ailleurs. Elle combat les Croisés du comte Raoul, personnage non encore identifié, dans la Propontide (8) ; elle stationne dans le lointain port d'Antioche (Soudi) (9) ; elle garde les villes, les îles micrasiatiques et la Crète ; elle est importante sur les côtes de Chypre ; elle surveille le passage de la mer Pamphylienne ; elle entreprend avec succès la conquête des forteresses du littoral syrien ; elle appuie enfin l'armée byzantine qui opère en Cilicie (10).

(1) ANNE COMNÈNE, II, p. 212 : escadre placée sous Georges ou Alexandre Euphorbènos, chefs l'un de la flotte du Pont-Euxin (*ibid.*, II, p. 89-92), et l'autre de celle de la Propontide (*ibid.*, II, p. 79) ; cf. aussi *ibid.*, II, p. 226, 227, 229, 235.

(2) *Ibid.*, II, p. 215.

(3) *Ibid.*, II, p. 213 sq. ; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1185 (1096).

(4) Nicolas Maurokatakalôn : ANNE COMNÈNE, II, p. 213, et F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1185.

(5) ANNE COMNÈNE, II, p. 213.

(6) *Ibid.*, II, p. 212-236.

(7) *Ibid.*, II, p. 213, 215-217.

(8) *Ibid.*, II, p. 227.

(9) *Ibid.*, III, p. 20-21.

(10) Sur tous ces points, cf. ANNE COMNÈNE, II, p. 162-164, 201, 212, 227 ; III, p. 11, 26-27, 24-36, 40-42.

Les guerres contre la flotte turque d'une part, et les exploits contre les premières flottes des Croisés de l'autre, nous donnent le bilan de dix ans d'activité et de réussites de la flotte que Byzance parvint à construire après presque un siècle de décadence et d'abandon de son appareil maritime. La flotte construite en 1091-1092 par Alexis Ier peut être considérée comme la seule grande formation navale que Byzance posséda au XIe siècle et depuis les expéditions contre les Arabes de Sicile. A cause des circonstances qui dictèrent sa construction et des tâches multiples que l'Empire lui confia, elle joua un rôle capital dans les affaires militaires de l'extrême fin du XIe siècle. Elle a réussi, grâce à l'importance de ses effectifs, à l'organisation de ses détachements et à la bonne répartition de ses escadres, non seulement à accumuler une série de victoires et à sauver l'Empire, menacé sur plusieurs points de son territoire, mais à devenir une sorte de « camp retranché » mobile, et à contrôler les routes maritimes de l'époque, donnant ainsi à Byzance la possibilité de revendiquer encore une fois ses droits à la thalassocratie dans la Méditerranée orientale. Autrement dit, elle a réussi là où avait échoué, malgré son importance, la flotte impériale du début du XIe siècle, absorbée par les guerres italiennes. Notons néanmoins, à la décharge des flottes byzantines du début du siècle, que, par rapport à la flotte d'Alexis, les dernières grandes flottes de l'époque des Macédoniens avaient un rayon d'action beaucoup plus étendu. Elles revendiquaient la suprématie sur les mers occidentales dans lesquelles la flotte byzantine de la fin du XIe siècle n'a jamais pu s'aventurer. Le bassin occidental de la Méditerranée et les eaux italiennes constituaient le domaine d'action de diverses flottes occidentales (normandes, vénitiennes et franques). Mais dorénavant la flotte byzantine aura à se mesurer avec elles : la Méditerranée fut partagée ; les croisades, vues sous l'aspect maritime, représentent l'effort de l'Occident pour étendre son contrôle sur le bassin oriental de la Méditerranée et pour faire de cette mer un lac latin. Les flottes byzantines et arabes (notamment celle de l'Égypte qui, sous les Fatimides, connut un nouvel essor) s'opposeront longtemps à ce projet occidental ; la suprématie sur mer, au XIIe siècle, ne pourra pas être l'affaire d'une seule puissance maritime ; la piraterie profitera de cette situation pour entraver encore une fois le trafic maritime et les communications entre l'Occident et l'Orient.

L'Empire, conscient du rôle important de la flotte dans le monde du XIIe siècle, continuera d'entretenir et même d'augmenter sa puissance navale. Il recueillera les fruits de cette politique lors de l'apparition des flottes pisanes et génoises dans la Méditerranée orientale, où elles provoquèrent la construction de la seconde grande flotte byzantine d'Alexis Ier, la première du XIIe siècle. Son activité marque la seconde étape des luttes de Byzance contre les flottes occidentales mobilisées à propos de la première croisade et mises au service de la politique expansionniste poursuivie alors par l'Occident.

A l'annonce de la préparation de la flotte pisane (1099), construite par les soins de

l'évêque de cette ville et destinée à aider les opérations des Croisés en Syrie, flotte qui compta environ neuf cents navires et commença son activité par des incursions contre les îles de la mer Ionienne (Corfou, Leucade, Zante, Céphalonie) (1) et par des agressions contre les Vénitiens (2), alliés de Byzance, Alexis Ier entreprit la construction d'une nouvelle flotte byzantine. Des chantiers furent ouverts dans plusieurs régions de l'Empire; le plus important fut celui de Constantinople, sous le contrôle de l'empereur lui-même. Nous devons à Anne Comnène un récit détaillé de la construction de cette flotte, qui requit tous les soins des services compétents, à cause de l'ennemi redoutable qu'elle devait affronter, les Pisans « habiles dans les combats navals, connaisseurs de l'art de la guerre sur mer ». Les Byzantins ont pris particulièrement soin, outre leur solidité, de la forme des navires : « A la proue ils disposèrent des têtes de lion ou d'autres animaux terrestres en bronze et en fer, la gueule ouverte; ils les dorèrent pour que leur seul aspect fût terrifiant; le feu qui devait être lancé par les tubes *(streptoi)* contre les ennemis passerait par la gueule même des animaux de cette espèce, afin qu'ils semblassent le vomir » (3). Alexis confia les préparatifs et le haut commandement de cette flotte et de l'armée de mer en général à Tatikios, qui s'illustra plusieurs fois dans les luttes contre les divers ennemis de l'Empire; il porta à cette occasion le nouveau titre de *périphanestatè képhalè* (4), tandis que la responsabilité des opérations maritimes contre les Pisans fut confiée à Landulf, « le plus expert en combats navals »,

(1) Anne Comnène, III, p. 42; B. Leib, *Rome, Kiev, et Byzance à la fin du XIe siècle*, Paris, 1924, p. 224-226.

(2) F. Chalandon, *Alexis Ier*, p. 215.

(3) Anne Comnène, III, p. 42.

(4) *Ibid.*, III, p. 42; il ne faut pas voir dans *périphanestatè képhalè* un emploi technique : Himérios, au xe siècle, est aussi désigné comme « *képhalè* de la flotte », « *képhalè* de tous les *ploïma* » (Léon Grammairien, p. 277, 280). Le terme *képhalè* indique le chef suprême d'une région, d'un corps d'armée, d'une opération militaire, ou d'un organisme administratif autonome; il est même employé pour désigner de hauts prélats : autrement dit le terme *képhalè* garde encore le sens qu'il avait dans les tactiques militaires du xe siècle, il désigne le chef, le responsable, d'où le verbe *képhalarchô* : cf. Théophane, p. 259, 385, 410, 435, 447 (chef arabe), 455, etc. *De Ceremoniis*, p. 662 : *képhalai* des *Sklabisianoi* de l'Opsikion; Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 88 : *képhalè* d'une ville; *Péri paradromès polémou*, p. 199 : « tourmarque ou autre *képhalè* »; Cecaumeni *Strategicon*, p. 29, 40-41 : « *hypéréchousa k.* » et, à ce sujet, P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 21, n. 3; Eustathe, *op. cit.*, p. 42 : *képhalarchô*; *M.M.*, VI, p. 71 : Père ou *képhalè* (pour un ecclésiastique); Spanéas, éd. S. Lampros, *D.I.E.E.*, t. V, 1900, p. 110 : « *ta stratiôtika kai ta képhalatikia* »; *De Administrando Imperio*, I, p. 110 : *k.* des Francs, etc. Les termes *képhalè* et *képhalatikion* acquièrent plus tard un sens technique précis (cf. E. Stein, Untersuchungen z. spätbyz. Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte, *Mitteil. z. osman. Geschichte*, Band I, 1921-1922, Index, *s.v.* « *képhalatikeuôn* », et D. Zakythinos, *Le Despotat*, II, Index, *s.v.* « *képhalatikeuôn* », « *képhalè* » (en grec).

nommé, en tant que commandant en chef de la flotte opérationnelle, grand-duc, à la tête de plusieurs *komètés*, responsables de divers détachements (1). De Constantinople, la flotte gagna Samos, où les navires furent goudronnés ; de là l'île de Kôs et Knidos, en Asie Mineure, à la poursuite de la flotte pisane qui, après ses raids en mer Ionienne, ravageait le Dodécanèse en s'acheminant toujours vers la Syrie. Elle fut battue par la flotte byzantine entre Patara (Lycie) et Rhodes, le reste de ses bâtiments se dirigea vers Chypre, d'où, repoussés par le duc de cette île et sa flotte, ils prirent, en pleine déroute, la route vers Laodicée. Ils y furent accueillis par Bohémond, décidé à chasser les Byzantins du littoral syrien.

La flotte byzantine créée au moment de l'attaque pisane, renforcée par des escadres venues de Constantinople et par le détachement chypriote, se chargea, après ses succès contre la flotte pirate des Pisans, de la surveillance de la route menant de la mer Égée à la mer Pamphylienne et Phénicienne. Elle s'occupe dorénavant des luttes contre les Normands de Syrie (2). Ce sont en effet les Normands qui, par leur action sur la frontière occidentale de l'Empire et leur menace sur ses parties orientales, deviennent l'ennemi le plus redoutable de Byzance. Il importe que les communications entre les deux foyers normands d'Italie et de Syrie soient rendues impossibles, et la tâche en incombe à la flotte impériale. Bohémond, gêné par l'action de la flotte byzantine, sera obligé, après l'échec de la flotte pisane, de s'adresser à Gênes, dont quelques navires, arrivés par petits groupes (3), se trouvaient déjà à son service, afin d'assurer l'arrivée des renforts d'Italie, nécessaires à la poursuite des hostilités contre les Byzantins. Une charte en faveur des commerçants génois fut promulguée par Bohémond (4). Le terrain pour une alliance maritime entre les Normands et la république de Gênes était ainsi parfaitement préparé.

(1) ANNE COMNÈNE, III, p. 42-43. Sous les ordres du grand-duc Landulf, on trouve un comte du *ploïmon* des Romains, et un autre comte nommé Eléèmôn, *ibid.*, III, p. 43 ; les « *thalassokratorés* » de la flotte byzantine, terme littéraire, sont les chefs des escadres stationnant dans diverses régions (Chypre, Crète, etc.), et qui ne font pas partie des cadres de la grande flotte commandée par Landulf : cf. ANNE COMNÈNE, III, p. 45 ; sur les divers officiers en service dans la flotte de guerre, cf. M. SESAN, La flotte byzantine à l'époque des Comnènes et des Anges, *Byzantinoslavica*, t. XXI, 1, 1960, p. 51 sq.

(2) Sur les opérations contre les Pisans, cf. ANNE COMNÈNE, III, p. 42-46 ; sur la flotte pisane et ses guerres contre les Sarrasins, cf. R. GROUSSET, *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*, Paris, 1934, I, p. 190 sq. ; ST. RUNCIMAN, *A History of the Crusades*, Cambridge 1951, I, *The first Crusade*, p. 299 sq.

(3) CAFFARO DE CASCHIFELLONE, *De liberatione civitatum orientis liber*, *R.H.C.*, *Historiens Occidentaux*, t. V, p. 49 sq.

(4) H. HAGENMEYER, *Die Kreuzzugsbriefe aus den Jahren 1088-1100*, Innsbruck, 1902, p. 155-156.

En effet, une année après la défaite de la flotte pisane et l'échec de son expédition (1104), une importante flotte génoise se prépare à passer en Orient (1). Alexis envoie Landulf l'affronter, avec l'ordre précis de surveiller le passage du cap Malée, en Péloponnèse (2). Une grande partie de la flotte byzantine qui avait combattu les Pisans ayant péri dans une tempête près de Sykè (Isaurie) (3), les effectifs mis à la disposition de Landulf, dix-huit navires seulement, ne lui permirent pas d'affronter la flotte génoise. Il se réfugia à Coron (au sud du Péloponnèse) tandis que les Génois doublaient le cap Malée et se dirigeaient vers la Syrie sans rencontrer de résistance. La présence de navires génois en Syrie n'empêcha pas les escadres chypriote et pamphylienne (stationnant à Corycos et à Séleucie), sûrement les plus importantes de la flotte byzantine, d'assiéger Laodicée, de contrôler le littoral syrien et d'instaurer le pouvoir byzantin d'Argyrokastron à Tripolis, obligeant ainsi Bohémond à quitter la Syrie pour l'Occident, où il espérait obtenir de nouveaux renforts. Seule la ruse employée par le chef normand, qui fit semblant d'être mort, permit au navire qui le transportait de sortir du port de Laodicée et de gagner l'Occident sans être inquiété par la flotte byzantine (4), qui surveillait les passages et contrôlait effectivement, comme nous le montre cet incident légendaire, le bassin oriental de la Méditerranée. Nous avons là, nous semble-t-il, la preuve de l'échec final de l'expédition de la flotte génoise. Avec celui de la flotte pisane, il confirme l'importance de la puissance navale de l'Empire à l'aube du XIIe siècle. Byzance, menacée de nouveau par les projets de Bohémond, qui essaiera de soulever contre l'Empire les villes d'Italie et le pape, sera encore une fois sauvée grâce à sa flotte, malgré l'incapacité de certains commandants maritimes de l'époque.

A l'annonce des préparatifs de Bohémond, Alexis installe son état-major à Thessalonique ; il décide de renforcer l'escadre de Durazzo ; il réunit les navires des Cyclades, des villes côtières de l'Asie Mineure et de l'Europe (5), et il crée de nouveau, malgré l'opinion contraire de son entourage (6), une importante flotte, la troisième qu'il construit en quinze ans (1090-1105). Il en confie le commandement à Isaak Kontostéphanos, troisième grand-duc de la flotte byzantine, qui avait sous ses ordres plusieurs autres ducs à la tête d'escadres importantes, parmi lesquels se distinguait toujours Landulf, et

(1) Sur Gênes pendant cette période, cf. E. BACH, La cité de Gênes au XIIe siècle, *Classica et Mediaevalia, Dissertationes*, V, København, 1955.

(2) ANNE COMNÈNE, III, p. 46-48.

(3) *Ibid.*, III, p. 45.

(4) Sur tous ces points, ANNE COMNÈNE, III, p. 47-50.

(5) ANNE COMNÈNE, III, p. 56-66.

(6) « Nombreux étaient ceux qui voulaient empêcher la construction de la flotte... mais Alexis préférait prévoir les choses afin de ne pas se trouver pris au dépourvu (non préparé) en cas de besoin » (ANNE COMNÈNE, III, p. 65).

un second drongaire attaché à son état-major, sans compter bien entendu les *komètès* en nombre considérable, responsables des petits détachements (1). Les effectifs importants dont elle disposait ont permis à la troisième grande flotte byzantine non seulement de surveiller le passage d'Otranto (sa tâche principale à ce moment) (2), mais de passer aussi en Italie et d'investir la région de Brindisi-Otranto (3) ; manœuvre ambitieuse, uniquement due à l'initiative du grand-duc, elle se transforma en opération pirate, et elle eut des conséquences malheureuses pour Byzance. Elle a fait se tourner contre l'Empire les chefs indécis des villes italiennes, et plus précisément la γενναία ἀρχή, qui disposait alors de « toutes sortes d'armées importantes » (4), c'est-à-dire le pape, qui autorisa finalement le passage des troupes de Bohémond en Épire contre les Byzantins et donna ainsi une nouvelle orientation à la croisade.

Seule l'incapacité du grand-duc de la flotte byzantine permit aux armées des Croisés de débarquer en Épire. Cependant, attaqué par l'armée byzantine, coupé de l'Occident, aussitôt que l'incapable commandant byzantin eut été remplacé (5), Bohémond fut obligé de conclure la paix avec Byzance (6). Dans le traité signé à cette occasion, le chef normand prit l'engagement de s'abstenir de toute agression contre l'Empire ; il se contenta de ses possessions syriennes, confiées pendant son absence à son neveu Tancrède. Le territoire soumis à son autorité ne dépassait pas en étendue la région contrôlée jadis par le duc byzantin d'Antioche, amputée en plus de sa partie côtière conservée par Byzance (7) : détail significatif de la place que l'Empire réservait à ce moment aux affaires maritimes et plus précisément au contrôle de la Méditerranée orientale.

Toute nouvelle tentative des Croisés pour renouveler les hostilités sur mer contre Byzance tournera court. La flotte byzantine arrive jusqu'à Acre en Palestine (8) ; les Francs, qui ont remplacé les villes italiennes dans les luttes navales contre Byzance, reculeront effrayés devant la flotte impériale qui, utilisant comme lieu de concentration l'entrée de la Propontide et appareillant de Madytos et de Koila (9), croise dans la mer

(1) ANNE COMNÈNE, III, p. 77 sq.

(2) F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1225. Ci-dessus, p. 181, n. 4.

(3) ANNE COMNÈNE, III, p. 79.

(4) *Ibid.*, I, p. 47.

(5) Isaak Kontostéphanos fut remplacé par Marianos Maurokatakalôn, désigné par ANNE COMNÈNE, III, p. 113-114, simplement comme duc de la flotte et non comme « grand-duc ».

(6) Sur les opérations contre Bohémond, cf. ANNE COMNÈNE, III, p. 91-125.

(7) Le texte du traité est donné par ANNE COMNÈNE, III, p. 125-139 : cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1243, et bibliographie dans J. LA MONTE, Byzantine Empire and Crusading States, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 254, n. 1.

(8) ANNE COMNÈNE, III, p. 149-154.

(9) Alexis s'occupe maintenant particulièrement des « guerres navales » : ANNE COMNÈNE, III, p. 156.

Égée jusqu'au Péloponnèse ; elle surveille les passages maritimes, elle arrive même à intercepter les quelques navires espions envoyés par les Francs (1), preuve du contrôle effectif des κέλευθοι θαλάττης (routes maritimes) (2), et signe de la thalassocratie que Byzance exerce au début du XIIe siècle sur la Méditerranée orientale.

L'organisation de la flotte et de l'armée de mer ainsi que les institutions maritimes de l'époque sont adaptées à la nouvelle situation. Elles sont l'œuvre d'Alexis Ier. Il avait compris l'importance de l'appareil naval pour l'Empire, qui essayait de récupérer ses territoires riverains investis par des ennemis forts sur terre mais inexpérimentés sur mer, et de se défendre contre des agresseurs maritimes que seule la présence d'une flotte importante pouvait décourager. Il est regrettable pour Byzance qu'Alexis Ier, qui était par ailleurs fort averti des affaires maritimes (surveillant lui-même la construction des navires (3), dessinant à l'intention du commandant de la flotte des cartes marines (4), adressant des conseils techniques aux responsables des opérations navales) (5), n'ait pas eu le temps, ni la possibilité d'opposer une flotte byzantine aux Normands lors de leur première attaque (1081), et qu'il ait été acculé à dépendre alors de l'aide vénitienne, si chèrement payée par l'Empire. Avant d'examiner les conséquences de cette alliance, qui se manifesteront surtout lors du règne des successeurs d'Alexis, essayons d'étudier les réformes appliquées par Alexis, qui ont permis à l'Empire de disposer d'une des plus importantes flottes de l'époque.

B. La marine de guerre et la réforme administrative

Traits généraux de la réforme

Le délabrement de l'Empire, dû aux invasions turques et aux attaques normandes et petchénègues, bouleversa complètement le fonctionnement de l'appareil administratif de Byzance. L'État, incapable dorénavant d'assurer le bon fonctionnement de ses rouages et de contrôler le territoire impérial, se trouva démuni de ses ressources (la rentrée du revenu fiscal, partie importante du revenu national, ne pouvant plus être effectuée), et par là dans l'impossibilité de former immédiatement, comme cela était nécessaire, une armée capable d'éloigner la menace extérieure qui pesait sur l'Empire. Pour parer à

(1) *Ibid.*, III, p. 155-156.

(2) *Ibid.*, III, p. 155.

(3) *Ibid.*, III, p. 42.

(4) « Il (Alexis) a dessiné le littoral de Longobardie et d'Illyrie et a marqué les ports qui s'y trouvent » : Anne Comnène, III, p. 113.

(5) Anne Comnène, II, p. 159-160 ; F. Dölger, *Regesten*, n° 1166.

cette situation alarmante, Alexis Ier, outre les mesures exceptionnelles qu'il prit tout de suite (confiscation de biens privés, alliances étrangères, etc.), procéda à une modification complète des rouages administratifs de l'Empire qui aboutit à une réforme radicale de toutes les institutions byzantines. Elle touche le gouvernement central et l'appareil provincial, conditionnant ainsi le fonctionnement et la constitution de l'armée de terre et de mer de l'Empire ; autrement dit, elle constitue l'ensemble des mesures militaires, juridiques, économiques et financières, dont l'application, inaugurée par Alexis Ier et généralisée par ses successeurs, donna à l'État byzantin l'aspect qu'il gardera jusqu'à la fin de l'Empire.

Plusieurs aspects de la réforme d'Alexis et de ses successeurs semblent de prime abord étrangers à la flotte et à l'armée de mer qui nous intéressent ici. Le fait cependant que la réforme appliquée à ce moment poursuit avant tout un but militaire, la restauration des forces de l'Empire, dont le fonctionnement et l'entretien furent profondément modifiés par les institutions économiques, fiscales et administratives mises alors en place, nous oblige à examiner, et quelquefois en détail, le sujet étant encore insuffisamment traité, tous les aspects de la réforme des Comnènes. Ainsi pourrons-nous mieux suivre le sort que le nouvel État réserva à sa flotte et à son armée de mer, et voir la place qu'il leur accorda dans l'ensemble de son appareil militaire.

La réforme opérée au début de la seconde moitié du XIe siècle, œuvre dans une large mesure de Constantin IX Monomaque, a été dominée, nous l'avons vu (1), par le souci d'adapter l'appareil administratif aux besoins de l'Empire, alors au sommet de son expansion territoriale. Elle a abouti à la centralisation du pouvoir aux dépens de l'appareil provincial. Constantinople administrait depuis lors les finances et la justice par l'intermédiaire de divers *sékréta*, bureaux exécutifs, tandis que, grâce aux grands états-majors à la tête des commandements militaires importants attachés aux provinces mais dépendants du centre, elle contrôlait l'appareil militaire de l'Empire. Conçue à un moment d'expansion et appliquée pendant une période de paix, la réforme de Monomaque accentuait le pouvoir civil aux dépens du pouvoir militaire, et plus particulièrement des militaires dépendant de l'appareil provincial. Par contre les mesures administratives d'Alexis Ier, prises à un moment où le sort même de l'Empire est en jeu, tendent à défendre le territoire byzantin et à établir le pouvoir impérial dans un pays envahi par des ennemis ou exposé à leur menace. Période critique de guerres permanentes auxquelles s'ajoutent des troubles intérieurs (2), qui amène le renforcement du commandement

(1) Ci-dessus, p. 139 sq.

(2) Alexis a dû se défendre contre plus de dix complots dirigés contre lui, visant soit le trône, soit l'indépendance de certaines régions : Nicéphore Mélissène, Théodore Gabras, sans doute Jean Doucas (duc de Durazzo, autre que le grand-duc de la flotte), Nicéphore Diogène, Karikès,

militaire aux dépens de l'appareil civil : les militaires jouent de nouveau dans la province le rôle de gouverneurs généraux, responsables à la fois de l'armée et de l'administration civile de la circonscription. La disparition du *kritès* (1) qui, à la suite de la réforme de Monomaque, réunissait l'administration civile, fiscale et judiciaire dans les provinces, devenant ainsi plus important que le stratège, alors simple commandant de places fortes ou de régions limitées, et son remplacement par le duc-*katépanô* qui, à la suite de la réforme d'Alexis, devient le gouverneur général, civil et militaire de sa circonscription, constituent la meilleure illustration de l'orientation que la réforme des Comnènes a donnée à l'appareil provincial. De ce point de vue, la politique intérieure et plus précisément l'administration provinciale appliquée par Alexis se rapprochent de celle de Léon III. Elle va dans le sens contraire de la réforme de Monomaque.

Cependant, de l'expérience du XIe siècle, Alexis a conservé et même accentué deux points essentiels : *a)* le contrôle exercé par le pouvoir central sur l'appareil provincial (la concentration du pouvoir à Constantinople devient maintenant nette), et *b)* les méthodes de commandement et de formation de l'armée (de terre et de mer), notamment l'unification du commandement militaire sous des états-majors responsables, et l'établissement du mercenariat comme principe de recrutement militaire. Ces aspects de la politique militaire d'Alexis Ier conditionnent le régime fiscal et agraire de l'époque, qui tend à donner à Byzance une armée importante malgré les difficultés économiques dues à la dévastation du territoire, et malgré le dénuement du trésor, conséquence des guerres permanentes. Ainsi, parallèlement aux mesures qui touchent le gouvernement central, nous arrêterons-nous à certaines formes du régime agraire et fiscal, aspects étrangers de prime abord à notre sujet, mais indispensables pour comprendre le mécanisme de l'armée de terre et de mer de Byzance à partir du XIIe siècle, et pour suivre les méthodes de leur constitution et les facteurs qui conditionnent l'importance de leurs effectifs.

Rapsomattès, Grégoire Tarônitès, Michel d'Amastris, Pseudo-Diogène, Arônioi, Anémas, se trouvent chacun à la tête des révoltes et des séditions déclenchées en divers points de l'Empire, de Crète et de Chypre, jusqu'à Trébizonde.

(1) Le *kritès-praitôr* disparait de l'administration des provinces, dont l'organisation, entièrement bouleversée par l'invasion seldjoucide, fut restaurée par Alexis Ier : on ne trouve plus ce fonctionnaire en Asie Mineure, ni dans les grandes îles comme la Crète et Chypre, placées sous un duc (une dernière mention d'un *kritès* de Chypre en 1094 juste après l'étouffement de la révolte de Rapsomattès et avant la nomination d'un duc : ANNE COMNÈNE, II, p. 164 ; on ne saurait dire si c'est la révolte déclenchée en Crète et à Chypre et les désordres qu'elle a provoqués, ou si c'est l'importance militaire et surtout maritime de ces îles, qui a conduit Alexis à y instaurer le nouveau système de l'administration provinciale à fort caractère militaire). Le *kritès-praitôr* a continué à assumer comme par le passé l'administration civile des régions, tels p. ex. les thèmes unifiés de Thrace-Macédoine et de l'Hellade-Péloponnèse, qui sont restés à l'écart d'une menace étrangère sérieuse.

Le gouvernement central

On chercherait en vain des traces des modifications du gouvernement central pendant les dix premières années du règne d'Alexis Ier. L'empereur, absorbé par l'organisation de l'armée et des territoires recouvrés, s'occupa peu de l'administration civile et des services constantinopolitains. La διοίκησις τῶν πολιτικῶν καὶ σεκρετικῶν πραγμάτων (= administration des affaires civiles et administratives) a été confiée dès son avènement à sa mère Anne Dalassène, investie à cette occasion de pouvoirs exceptionnels et secondée par son fils aîné Isaak Comnène (1). Anne Comnène nous décrit ainsi la situation créée par le transfert des pouvoirs exécutifs à Anne Dalassène : « Lui (Alexis) avait l'apparence du pouvoir, elle détenait le pouvoir en fait ; l'une légiférait, administrait et dirigeait tout, l'autre confirmait les mesures qu'elle prenait... de telle sorte qu'il était, pour ainsi dire, l'instrument du règne de sa mère et non pas le basileus » (2).

En effet, Anne Dalassène administra les affaires civiles « avec prudence et sagesse » (3), selon les règles en vigueur, c'est-à-dire grâce aux bureaux ministériels (les *sékréta*) et à l'appareil exécutif provincial et constantinopolitain (θεματικά et σεκρετικά) mis en place à la suite de la réforme de Monomaque. Le chrysobulle de 1081 d'Alexis Ier qui organise la régence (4) reconnaît les *sékréta* et les *sékrétikoi*, responsables, chacun selon ses compétences (finances, justice, économie), des divers domaines de l'administration civile de l'Empire. Ils assurent l'exécution des affaires courantes conformément aux décisions impériales, à ce moment d'Anne Dalassène, dont l'action, selon la teneur du chrysobulle, ne peut être entravée par personne, pas même par le dirigeant (προεστώς) des *sékréta*, le logothète des *sékréta* (5), fonctionnaire jouant à l'époque le rôle de premier ministre. Sa mention dans ce document pose des problèmes. Permettons-nous un excursus sur cette fonction ; elle est importante, puisque dans sa juridiction entre le contrôle de tous les bureaux exécutifs, en l'occurrence celui de la marine également.

Comme le logothète des *sékréta* est mentionné pour la première fois dans le chrysobulle d'Alexis Ier en faveur de sa mère, on a tiré la conclusion que ce poste est une création de cet empereur. Cette opinion de Stein (6) fut répandue surtout par Ch. Diehl dans

(1) Anne Comnène, I, p. 121.
(2) *Ibid.*, I, p. 124.
(3) Sur Anne Dalassène, cf. Ch. Diehl, *Figures byzantines*, Paris, 1906, 1re série, p. 317-342.
(4) Anne Comnène, I, p. 120-122. F. Dölger, *Regesten*, no 1073.
(5) *Ibid.*, I, p. 121 (*proéstôs* des *sékréta*), et p. 122 (logothète des *sékréta*).
(6) A. Semenov, Über Ursprung u. Bedeutung d. Amtes d. Logotheten in Byz. (article général), *B.Z.*, t. XIX, 1910, p. 440-449 ; E. Stein, Untersuchungen z. spätbyz. Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte, *Mitteil. z. osman. Geschichte*, Band I, 1921-1922, p. 34.

l'étude qu'il consacra à ce fonctionnaire (1) ; elle a été par la suite admise sans discussion. Cependant, si l'on considère la date du chrysobulle, promulgué juste à l'avènement d'Alexis, et la situation à ce moment (la révolte des Comnènes réussie, l'empereur s'apprêtait à quitter Constantinople pour combattre les Normands), on comprend qu'Alexis n'avait ni le temps ni le goût de changer quoi que ce soit à l'appareil administratif (2), dont le fonctionnement restait, par ailleurs, étranger à cet empereur jeune et de formation uniquement militaire. La juridiction du logothète des *sékréta*, qui, comme son nom l'indique, réunit le contrôle de tous les bureaux ministériels, est absolument identique à celle que Monomaque confia officiellement pour la première fois à Constantin Leichoudès, dont la place dans le gouvernement central nous est connue en détail grâce à l'éloge que Psellos adressa à ce personnage : « Afin que le gouvernement divisé en plusieurs parties ne soit pas dispersé et que les divers pouvoirs ne soient pas de ce fait séparés les uns des autres, Leichoudès », dit Psellos, « fut le nœud qui liait les chefs de toutes les branches administratives » (3) ; autrement dit, il nous semble que le logothète des *sékréta* du chrysobulle d'Alexis Ier, « nœud » qui lie les responsables des autres *sékréta* désignés également comme logothètes, mais de tel ou tel bureau, exerce la fonction de *mésasmos* (4), que Leichoudès fut le premier à assumer et que les sources littéraires désignent par la suite comme *mésazôn* (5), poste mentionné régulièrement pendant la période qui s'étend de Monomaque à Alexis Ier. Il y a tout lieu de croire que le logothète des *sékréta* n'est que le nom technique du fonctionnaire appelé à cette époque *mésazôn* ou μεσίτης τῶν κοινῶν (6).

(1) Ch. Diehl, Un haut fonctionnaire byzantin ; le logothète « tôn sékrétôn », *Mélanges N. Jorga*, Paris, 1933, p 217-229.

(2) Le poste du logothète des *sékréta* est occupé en 1082 par Serge Hexam(ilitès), qui accompagne d'une lettre une novelle promulguée par Anne Dalassène : Zepos, *Jus*, I, p. 297-298.

(3) Éd. Sathas, *Més. Bibl.*, t. IV, p. 399.

(4) Skylitzès, p. 644 : « Leichoudès avait acquis une grande renommée ἐπὶ τῷ μεσασμῷ τῆς ὅλων διοικήσεως. »

(5) Attaleiate, p. 66 : καὶ μεσάζων (Leichoudès) ἐν τοῖς βασιλείοις τὴν τῶν ὅλων διοίκησιν.

(6) Comme Basile Malésès, qui était τὰ πρῶτα φέρων τῷ βασιλεῖ sous Romain IV Diogène (Attaleiate, p. 167) ; Nicèphoritzès qui, chose caractéristique, était logothète sous Michel Doucas (Cedrenus-Skylitzès, p. 706) ; Jean Doucas, sous Constantin Doucas, qui était chargé εἰς τὸ μέσον καὶ τὸ διοικεῖν τὸ κοινόν (N. Oikonomidès, Le serment de l'impératrice Eudocie, *R.E.B.*, t. XXI, 1963, p. 107 et 118) et de ce fait caractérisé par Psellos, II, p. 150, Skylitzès, p. 659, et Zonaras, III, p. 682, comme « conseiller de l'empereur », « associé aux décisions impériales », etc. ; Jean, métropolite de Sidè, sous Michel VII et Botaneiate, qui était ὁ ἐπὶ τῶν πολιτικῶν πραγμάτων προστάς (Attaleiate, p. 296) et qui assurait τὴν τῶν κοινῶν πρόνοιαν (Zonaras, III, p. 707) ; tous ces personnages ont sûrement assumé des fonctions semblables à celles du *mésazôn* Leichoudès ou du logothète des *sékréta* : sur les expressions désignant les « *mésazontés* » du XIe siècle, cf. H. G. Beck, Der byz. Ministerpräsident, *B.Z.*, t. XLVIII, 1955, p. 329.

Le titre officiel de logothète des *sékréta* figure pour la première fois dans le chrysobulle d'Alexis de 1081 (1) non pas parce qu'il fut créé à ce moment, mais à cause de la nature officielle de cet acte et surtout à cause de son caractère exceptionnel : l'organisation d'une régence. En effet, il était nécessaire que le transfert des pouvoirs impériaux fût garanti devant tous les fonctionnaires du gouvernement central, les *sékrétikoi*, et notamment devant le plus important d'entre eux, le premier ministre, le logothète des *sékréta*, seul à être explicitement mentionné. Cependant il semble qu'à cause du gouvernement extraordinaire d'Anne Dalassène et des absences fréquentes d'Alexis la fonction du *mésazôn*-logothète des *sékréta* se précise davantage. Tandis que le rôle du *mésazôn* était jusqu'alors confié à titre exceptionnel à une personne jouissant de la confiance de l'empereur, qui devenait ainsi une sorte de conseiller de la couronne, indépendamment de ses autres fonctions (2), sous Alexis Ier le logothète des *sékréta* se présente avec un statut précis. Le poste est régulièrement occupé ; ses titulaires, sortis des cadres de l'administration, exercent cette fonction comme tâche unique ; ils peuvent cumuler des charges, mais ils sont avant tout logothètes des *sékréta*, premiers ministres officiellement nommés (3). Le *mésazôn*, remplacé sous Alexis par le logothète des *sékréta*, disparaît momentanément, pour réapparaître plus tard comme conseiller particulier de l'empereur, sans que le logothète des *sékréta*, désigné alors sous divers noms (logothète ou *prokathèménos* des *sékréta* ou des « tribunaux », et aussi quelquefois grand logothète) et exerçant toujours le rôle du premier ministre, ait pour autant disparu (4). En conclusion, il nous semble plus juste, en ce qui concerne le logothète des *sékréta*, de parler d'une accommodation faite par Alexis Ier d'une ancienne fonction aux besoins du moment que de la création d'un nouveau poste, en l'occurrence du plus important du gouvernement central.

Plus importantes mais pas encore radicales nous semblent les transformations apportées par Alexis dans l'appareil central de l'armée, et des finances, toujours étroite-

(1) Notons toutefois que Nicèphoritzès, qui joua le rôle d'un premier ministre, était auparavant *kritès*, donc fonctionnaire civil ; convoqué à Constantinople, il s'est vu conférer le poste du logothète du drome (ATTALEIATE, p. 180-182), mais les fonctions qu'il exerça font de lui un vrai logothète des *sékréta* (cf. SKYLITZÈS, p. 706).

(2) Sur le *mésazôn*, cf. H. G. BECK, *op. cit.*, p. 310 sq. ; J. VERPEAUX, Contribution à l'étude de l'administration byzantine : « le mésazôn », *Byzantinoslavica*, t. XVI, 1955, p. 270-296 ; R. LOENERTZ, *O.C.P.*, t. XXVI, 1960, p. 275 sq. ; N. OIKONOMIDÈS, *op. cit.*, *R.E.B.*, t. XXI, 1963, p. 118 sq. ; et ci-dessus, p. 142.

(3) Une liste des logothètes des *sékréta* dans F. DÖLGER, *Beiträge z. Geschichte d. byz. Finanzverwaltung*, Hildesheim, 1960, p. 18, n. 1.

(4) A cet égard, cf. la distinction établie par PS.-KÔDINOS, p. 32-33, entre la fonction *(hypèrétèma)* du grand logothète et le *mésatikion* : sur ce dernier, cf., également pour le XIVe siècle, PHRANTZÈS, p. 24.

ment liées et maintenant plus que jamais à la chose militaire (1). Alexis Ier procéda, nous le verrons en détail à propos de ses mesures militaires, à l'unification du commandement de toute l'armée de terre sous un état-major particulier et de toute l'armée de mer sous un état-major naval (2). La création de ces deux grands états-majors installés à Constantinople, mais représentés dans les provinces et collaborant directement avec les bureaux financiers et économiques, a eu pour conséquence l'affaiblissement du bureau de l'armée (*logothésion* du *stratiôtikon*) (3) et du bureau de la marine (*officium* du drongaire du *ploïmon*). Le XIIe siècle accorde peu de place à ces fonctionnaires, qui jouaient jusqu'alors le rôle principal dans l'administration et les finances militaires. Ce rôle revient maintenant aux états-majors et aux cadres qui collaborent, pour le financement de l'appareil militaire, avec le bureau *(sékréton)* du budget créé à ce moment.

Afin de mieux répartir le revenu national, dont une grande partie est absorbée par les dépenses militaires, et de bien contrôler la gestion des finances de l'Empire, Alexis créa le poste du grand logariaste (4), qui réunit sous son autorité les bureaux économiques et financiers du gouvernement central. Sorte de ministre de la coordination, le grand logariaste supervise les *sékréta* du *génikon*, du *stratiôtikon* (poste qu'il assume souvent personnellement) (5), des εὐαγεῖς οἶκοι ou εὐαγῆ σέκρετα et sûrement de l'*eidikon* ; leurs responsables (logothètes ou *oikonomoi*, titre porté par le responsable des *euagè sékréta*) perdent maintenant de l'importance. Le poste de l'*eidikon* disparaît, entraînant avec lui la disparition de la distinction entre les biens de la couronne et ceux de l'État (6). En outre, en tant que responsable du budget de l'État, comme son nom l'indique, le grand logariaste collabore avec tous les bureaux exécutifs des affaires civiles et militaires (7). Dans le cas de la marine qui nous intéresse ici, il est en relation avec le grand-duc et son service et, pour la flotte commerciale, avec le bureau de la mer, créé un peu plus tard en remplacement du bureau du *parathalassitès*, qui existe et fonctionne encore en tant que ministère autonome sous Alexis Ier (8).

(1) Cf. la remarque de CECAUMENI *Strategicon*, p. 101 : « στρατοῦ γὰρ μὴ ὄντος οὐδ' ὁ δημόσιος συνίσταται ».

(2) Ci-dessous, p. 205 sq.

(3) Cf. F. DÖLGER, *op. cit.*, p. 21 ; D. XANALATOS, *Beiträge z. Wirtschafts- und Sozialgeschichte Makedoniens...*, Munich, 1937, p. 44-47.

(4) Première mention en 1094, ZEPOS, *Jus*, I, p. 650 ; sur ce fonctionnaire, cf. F. DÖLGER, *op. cit.*, Index, *s.v.* « *mégas logariastès* » ; E. STEIN, *op. cit.*, Index, *s.v.* « *mégas logariastès* ».

(5) *M.M.*, VI, p. 138 : παρὰ τοῦ κατὰ τὴν ἡμέραν λογοθέτου τῶν στρατιωτικῶν καὶ μεγάλου λογαριαστοῦ.

(6) Cf. F. DÖLGER, *op. cit.*, Index, *s.v.* « *eidikos logos*, *eidikon*, logothétès *eidikou* » (en grec dans l'index).

(7) Sur ces points, cf. P. LEMERLE, Notes sur l'administration byz. à la veille de la IVe croisade, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 258-272.

(8) H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 249-252.

La création du grand logariaste et de son ministère et les nouveaux aspects de la fonction du logothète des *sékréta* constituent sans doute les plus importantes innovations apportées par Alexis Ier dans le gouvernement central. Toutefois, en examinant le sens de ces mesures importantes pour la gestion des affaires politiques et l'organisation des finances de l'État (1), on constate de la part d'Alexis Ier davantage le souci de rajuster l'appareil administratif et économique à la réalité de l'époque que la volonté de le réformer radicalement. En général Alexis Ier, contrairement à Constantin IX Monomaque, n'introduit pas dans le gouvernement central de nouveaux principes. Il ne donne pas de nouvelles orientations politiques, mais, exploitant l'expérience du passé, il accommode les institutions du gouvernement central aux besoins de l'époque, marqués avant tout par la nécessité d'une force militaire importante dont la constitution exigeait une bonne et saine administration des ressources de l'Empire. Autrement dit, ce sont les institutions créées à la suite de la réforme du milieu du XIe siècle et adaptées à la réalité du moment, qui constituent la base de la politique intérieure et de l'administration centrale appliquées par Alexis et ses successeurs.

Par contre, une réforme radicale a été effectuée par Alexis Ier dans la hiérarchie et les titres des dignités. Elle a provoqué un vrai bouleversement dans la société byzantine. En abolissant les anciennes dignités (patrice, protospathaire, magistre, etc.) démonétisées par la politique de ses prédécesseurs, notamment par Nicéphore Botaneiate (2), en rabaissant celles qu'il conserve (nobélissime, curopalate, vestarque, proèdre, etc.), et en créant surtout de hautes dignités nouvelles, distribuées avec des privilèges matériels à des personnes de son entourage et de sa famille (3), Alexis a voulu former une nouvelle

(1) Conséquence de la disparition de toute distinction entre les biens de l'État et de ceux de la couronne. Déjà Eustathe (*Peira*, éd. ZEPOS, *Jus*, IV, p. 143) précisait que les biens de la couronne et ceux de l'État *(idika* et *dèmosia)* jouissaient du même régime ; cependant la caisse impériale reste encore, sous Monomaque, distincte du trésor de l'État : caractéristique à cet égard est la mention d'une donation en espèces faite sur les *basilika épipla* par la Sklèraina (*Vie de saint Lazare de Galèsion, Acta SS., Nov.*, III, p. 584), ainsi que l'existence des *tameia* particuliers, comme celui de *Phylakos* (cf. Listes d'exemptions, ci-dessus, p. 150, n. 4 ; dernière mention du *tameion Phylakos* en 1086, *Actes de Lavra*, p. 112) ; il est intéressant de noter que sous Alexis Ier le « Phylax » est mentionné comme un *sékréton* et non plus comme une caisse impériale (ZEPOS, *Jus*, I, p. 650, novelle dans laquelle figure pour la première fois le grand logariaste) ; ceci est confirmé par la mention des *grammatikoi* (notaires) *Phylakos* mentionnés par J. TZETZÈS, *Epistulae*, éd. TH. PRESSEL, Tübingen, 1851, p. 80-82.

(2) NICÉPHORE BRYENNE, p. 129 : « Les *axiômata* et les *offikia* ont été distribués non pas aux meilleurs, ni aux militaires et aux sénateurs... mais à celui qui les demandait » ; ATTALEIATE, p. 274 : « Distribution de divers *offikia* et de donations non seulement à ceux qui assumaient les grandes dignités et les hautes fonctions mais à tous ceux qui le désiraient. »

(3) Cf. ANNE COMNÈNE, I, p. 113-114 ; ZONARAS, III, p. 765 sq. ; GLYKAS, p. 618.

élite sociale et donc administrative, consolider son pouvoir personnel et assurer la succession au trône de ses héritiers, établissant ainsi une vraie dynastie. Nous avons là un autre aspect de la tendance, généralement constatée à ce moment, à centraliser le pouvoir et à resserrer les liens de l'appareil exécutif et de la couronne. C'est surtout à cette réforme nobiliaire que Zônaras fait allusion quand il accuse Alexis d'ἀλλοίωσις τῶν ἀρχαίων ἐθῶν τῆς πολιτείας (1) (altération des anciennes coutumes nationales). C'est au but de cette réforme sans doute que ce même écrivain pense en constatant qu'Alexis se comporta vis-à-vis de l'État non pas comme *oikonomos* (administrateur), mais comme *despotès* (2) (maître, propriétaire).

Commandement et financement de l'armée de mer

Guidé par le souci de défendre l'Empire contre les envahisseurs turcs, normands et petchénègues, et d'élargir en même temps ses frontières rétrécies, Alexis adopta une politique militaire défensive et offensive à la fois. L'appareil militaire ainsi que les institutions administratives en général mises en place à ce moment reflètent ce double objectif. Ainsi l'œuvre militaire et administrative d'Alexis, qui sera continuée et achevée par ses successeurs, présente des traits la rapprochant d'une part de celle des Isauriens (défense du territoire impérial et donc prédominance des militaires dans l'administration provinciale), et d'autre part de celle des empereurs Macédoniens (reconquête du territoire envahi, d'où renforcement des formations militaires d'attaque, des *tagmata* et de la flotte centrale-impériale, contrôlés directement par Constantinople). Bref, Alexis Ier s'occupa avant tout et tout au long de son règne de l'organisation de l'armée de terre et de mer et de la mise en place d'un appareil militaire puissant. Il a donné au pouvoir, et contrairement à Monomaque, un fort caractère militaire, nécessaire à cause de l'état de siège quasi permanent dans lequel vivait alors l'Empire.

Au moment de l'avènement d'Alexis Ier, Byzance ne disposait que de quelques *tagmata*, chargés de la garde (maritime et terrestre) de la capitale et dispersés dans les provinces occidentales (3). L'armée importante de l'Orient avait été anéantie par les invasions turques, celle de l'Occident compromise dans la révolte de Nicéphore Bryenne. « Les armées orientales, dit précisément Anne Comnène, étaient alors dispersées de-ci, de-là, à cause de l'étendue de la conquête turque... celles de l'Occident étaient passées dans

(1) Zonaras, III, p. 765-766 ; Anne Comnène, I, p. 114-115, constate la même chose, mais elle le compte parmi les qualités de l'œuvre de son père, bien qu'elle remarque qu' « Alexis, qui était un architecte du gouvernement, surprenait souvent et par le rang qu'il accordait aux choses et par les noms qu'il leur donnait ».

(2) Zonaras, III, p. 766.

(3) Ci-dessus, p. 178, n. 2.

les rangs de Bryenne » (1). Alexis commença par réunir les soldats de quelques *tagmata* cantonnés à Constantinople et aux alentours, les « Immortels », les *Chômatianoi* et les étrangers (Varangues, Anglais) de la garde impériale, et il recruta de nouveaux soldats, qu'il répartissait dans divers *tagmata* créés à ce moment (tels p. ex. les *Archontopouloi*) (2) et connus dans la plupart des cas par le nom ethnique ou le nom du pays d'origine des soldats qui les composent. Les sources de l'époque mentionnent les *tagmata* des Coumans, Valaques, Celtes, Turcs de Thrace, Albanais, Francs, Russes, Koulpiggoi, Némitzai, Abasgoi (3), plusieurs d'entre eux, notamment les Occidentaux (Celtes, Francs, Anglais, etc.), servant dans la flotte impériale. Ils composent, avec les marins byzantins et les Russes, souvent mentionnés comme Scythes (4), les *tagmata* maritimes de la flotte byzantine : ils opèrent contre les forteresses des villes côtières (d'Épire, de l'Asie Mineure et de Syrie).

Autrement dit, l'armée byzantine, sous Alexis Ier, est uniquement composée de soldats de métier ; c'est une armée de *tagmata*, recrutée selon le système du mercenariat, dans l'Empire ou parmi les étrangers alliés ou en service à Byzance. L'armée recrutée localement et servant sur place (5), l'armée nationale de Byzance, a définitivement disparu. La méthode de recrutement employée par Monomaque et ses successeurs reste en vigueur ; sa généralisation donne à l'armée d'Alexis et de ses successeurs un aspect qui la différencie de l'armée des Isauriens et des Macédoniens de l'époque précédente. Les *tagmata*, placés sous les ordres d'officiers byzantins ou étrangers, prennent part aux diverses opérations, où qu'elles se déroulent. Ils dépendent tous du commandement central de l'armée, de l'état-major général créé à ce moment et placé sous le grand

(1) Anne Comnène, I, p. 17.

(2) Composé de 2 000 hommes : Anne Comnène, II, p. 108-109, où il est aussi question d'un corps de soldats appelés *Andreiôménoi* (les vaillants), vraisemblablement un *tagma* d'élite.

(3) Cf. listes d'exemptions, ci-dessus, p. 178, n. 2 ; pour les Valaques, Albanais, Turcs, Coumans, cf. aussi Anne Comnène, II, p. 134, 144 ; III, p. 30, etc. ; Skylitzès, p. 739 ; Nicéphore Bryenne, p. 20, etc. Sur le *tagma* appelé Maniakatoi (= partisans de Maniakès) composé de Francs, cf. Skylitzès, p. 720, et sur celui composé de Manichaioi (hérétiques), cf. Zonaras, III, p. 742 ; sur les *tagmata* en général, cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 24 sq. A noter que des Francs servant à la solde *(rhogôn promètheia)* sont mentionnés, avec des Pharganoi, des Khazars et des Agarènes, déjà au début du xe siècle : Philothée, *Klètorologion*, p. 160.

(4) Anne Comnène, III, p. 79.

(5) Un dernier exemple de mobilisation générale effectuée par Alexis Ier dans la région de Rousion (Thrace) dans Anne Comnène, II, p. 119 ; il a mobilisé tous les indigènes qui étaient en âge de l'être et même les paysans qui avaient reçu l'ordre de se présenter avec leurs chariots ; sur la composition de l'armée d'Alexis, sa partie étrangère et sa partie indigène et les impositions qui grevèrent la population, cf. un texte négligé jusqu'à présent, Jean d'Antioche, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 356 sq.

domestique, mentionné pour la première fois sous Alexis Ier (1). Le Géorgien Pakourianos fut le premier à exercer cette haute fonction militaire (2) ; il a été vite remplacé par le propre frère de l'empereur, Adrien Comnène (3). Ainsi l'armée byzantine, qui était jusqu'alors divisée en armée d'Orient et armée d'Occident, placées respectivement sous le domestique d'Orient et le domestique d'Occident, a dorénavant un commandement unique. Les domestiques d'Orient et d'Occident disparaissent (4), ils réapparaîtront plus tard comme domestiques ou stratopédarques de l'armée d'Orient et d'Occident, mais ils seront placés sous les ordres du grand domestique, qui continue d'exister jusqu'à la fin de l'Empire (5) et qui, toujours à la tête de la hiérarchie militaire, a sous ses ordres toute l'armée (ἅπαν φοσσᾶτον) (6). Il est toujours plus important que son homologue marin, le grand-duc, qui en période d'opérations se trouve souvent sous ses ordres (7).

L'organisation de l'armée de mer sous Alexis Ier fut, comme par le passé, calquée sur celle de l'armée de terre. Les bâtiments de la flotte byzantine sont servis par des marins de métier, byzantins ou étrangers, payés à la solde. Les sources mentionnent souvent la participation des Latins et des Scythes (Russes) aux opérations navales de

(1) Sur le grand domestique, cf. R. Guilland, Le grand domesticat à Byzance, *E.O.*, t. XXXVII, 1938, p. 53-64, et V. Laurent, Le grand domesticat. Notes complémentaires, *ibid.*, p. 65-72. Le grand domestique a remplacé au dire de Nicéphore Bryenne, p. 191, le domestique d'Occident ; le domestique d'Orient n'existait pas à ce moment, son armée étant dissoute à la suite des invasions turques. Zônaras et Skylitzès, influencés par la terminologie de leur époque, attribuent le titre de grand domestique au domestique des scholes (Orient et Occident) de l'époque précédente, ce qui est manifestement un anachronisme : cf. Zonaras, III, p. 666, 721 ; Skylitzès, p. 642.

(2) Sur Pakourianos et sa carrière, cf. Anne Comnène, I, p. 73-74, 150-151, 159 ; II, p. 14, 23 (« grand domestique », son nom n'est pas donné), et p. 82 ; et surtout le *Typikon de Pakourianos*, éd. L. Petit, *Viz. Vr.*, t. XI, 1904 (supplément) ; F. Dölger, *Regesten*, no 1018 sq. ; des sceaux dans G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 342, 684 ; V. Laurent, Bulles métriques, *Hellènika*, t. VI, 1934, p. 63, no 564 ; et Théophylacte, *P.G.*, t. CXXVI, lettre no 14 ; cf. également les remarques de R. Guilland, *op. cit.*, p. 54.

(3) Sur Adrien, cf. Anne Comnène, I, p. 114 ; II, p. 88 : grand domestique d'Occident ; p. 176 : grand domestique ; Zonaras, III, p. 765-766 ; Glykas, p. 619 ; *Actes de Lavra*, no 39, p. 105 ; et R. Guilland, *op. cit.*, p. 54-55.

(4) Quelquefois le grand domestique est désigné comme « domestique d'Occident » (cf. R. Guilland, *op. cit.*, p. 54-55), précision géographique due au fait qu'à ce moment les opérations militaires se déroulent surtout en Occident.

(5) Le dernier grand domestique est un Cantacuzène, contemporain de la prise de Constantinople par les Turcs : cf. Doukas, p. 305.

(6) Ps.-Kôdinos, p. 83 ; R. Guilland, *op. cit.*, p. 62 sq.

(7) Cf. p. ex. les rapports du grand-duc Apokaukos avec le grand domestique Jean Cantacuzène, ensuite empereur, ci-dessous, p. 384 sq.

cette époque (1). Ils forment les *tagmata* maritimes, l'armée d'attaque et d'assaut opérant aussi sur terre, tandis que la plus grande partie des équipages des bateaux est formée de matelots byzantins originaires des Cyclades et des régions côtières d'Asie Mineure et de Grèce (2) ; marins réputés depuis toujours, ils servaient jusqu'alors dans la flotte commerciale, particulièrement florissante dans la seconde moitié du XIe siècle. Mais, traversant à ce moment une crise due à l'apparition dans la mer Égée et la Méditerranée orientale de la flotte turque de Tzachas, de la flotte égyptienne, et surtout des flottes des Croisés (3), ils servent maintenant dans la flotte de guerre alors en pleine expansion. Nous l'avons souvent constaté, le développement de la flotte marchande est un signe de paix maritime, celui de la flotte de combat accompagne les périodes de guerre et de troubles qui affectent la sécurité de la navigation et le commerce maritime. L'essor des flottes commerciales et des flottes de guerre n'a jamais coïncidé.

Les marins de la flotte byzantine (soldats de *tagmata* maritimes ou membres des équipages) servent dans ses divers détachements, où qu'ils se trouvent, indépendamment de leur lieu d'origine ou de recrutement. Placés sous les ordres d'officiers byzantins, cadres de l'armée de terre ou de l'armée de mer, selon les besoins du moment (combats navals ou opérations sur terre contre des régions côtières), ou sous les ordres d'officiers étrangers, ces derniers uniquement marins, les détachements de la flotte dépendent du commandement central de la marine de guerre, de l'état-major naval, créé à ce moment et placé sous les ordres du grand-duc (4), pendant maritime du grand domestique. Attachées provisoirement ou non aux provinces, les escadres de la flotte byzantine obéissent alors au gouverneur militaire de la région où elles stationnent, le duc-*katépanô*,

(1) Anne Comnène, III, p. 79-80 (Scythes) ; *ibid.*, III, p. 42, Landulf, grand-duc de la flotte.

(2) Anne Comnène, III, p. 43 : un comte originaire de Péloponnèse ; *ibid.*, III, p. 65 : « Il a ordonné d'armer une flotte dans les Cyclades, les villes côtières de l'Asie et même de l'Europe. » Caractéristique de ce point de vue est la mention d'*exélasis ploïmôn* (mobilisation des marins et réquisition des matériaux nécessaires à la construction navale) dans les listes d'exemptions promulguées en faveur des couvents de l'Athos, de Patmos, et de Chios, et des biens situés à Rédestos (cf. ci-dessus, p. 150, n. 2) ; notons à ce propos que le goudronnage des navires s'effectue à Samos (Anne Comnène, III, p. 42), et que à Chios et à Smyrne fut construite par des Grecs la flotte de Tzachas (Anne Comnène, II, p. 110 ; Zonaras, III, p. 736).

(3) Sur la piraterie turque et latine dans la Méditerranée, cf. *M.M.*, VI, p. 81, 89, 91 ; *Vie de saint Christodoulos, apud* M. Notaras, *Néon Leimônarion*, p. 83 ; Albert d'Aix, *Liber christianae Expeditionis*, *R.H.C.*, *Historiens occidentaux*, t. IV, § III, 14 ; *Translatio Sancti Nicolai in Venetiam*, *ibid.*, t. V, I, p. 9 sq. ; version grecque dans Doukakis, *Mégas Synaxaristès*, t. V, p. 352 ; *Itinéraires russes en Orient*, tr. B. de Khitrowo, Genève, 1889, p. 55 ; et surtout, pour le XIIe siècle, l'essor des pirates génois, dans *M.M.*, III, p. 46-49, et ci-dessous, p. 446-447.

(4) Cf. R. Guilland, *Le drongaire*, p. 222 sq.

officier de l'armée de terre, qui en réfère, en ce qui concerne leur entretien et leur équipement, au grand-duc et à son service.

Le grand-duc est mentionné, ainsi que le grand domestique, pour la première fois sous Alexis Comnène. C'est sûrement une création de cet empereur. Jean Doucas, oncle d'Alexis Ier, fut le premier à exercer cette haute fonction (1). La place que tient le grand-duc dans la hiérarchie et son rôle dans les affaires militaires de l'époque accusent une nouvelle tendance dans le commandement des forces byzantines : l'indépendance de l'armée de mer dans son ensemble, et non pas seulement de la flotte, vis-à-vis du commandement de l'armée de terre. La création du poste de grand-duc et sa juridiction montrent le rôle important que l'armée de mer de l'Empire est appelée à jouer dans les affaires militaires du XIIe siècle et révèlent en même temps la nature et la composition de la flotte qui sert les objectifs militaires de l'époque. Elle est avant tout une arme offensive ; elle livre volontiers des combats navals, ce qui n'était pas le cas auparavant ; c'est une flotte de haute mer construite dans les arsenaux de la capitale, les mieux équipés pour la construction de flottes importantes composées de grands navires (2) ; elle fait suite, autrement dit, à la flotte impériale des époques précédentes mais, contrairement à cette flotte, elle est l'unique formation navale de l'Empire et se trouve donc régulièrement entretenue. Le grand-duc, qui assumera dorénavant le commandement suprême de la flotte byzantine dans son ensemble, remplace normalement à ce poste l'ancien drongaire du *ploïmon*, le commandant en chef de la flotte impériale constantinopolitaine.

Le grand-duc, grand amiral de la flotte et commandant en chef de l'armée de mer plus que ministre de la marine, dispose d'un état-major naval important. Les *thalassocratorés* et le second drongaire de la flotte dépendent directement de lui (3), ses services sont représentés dans les provinces, d'une part par les chefs des détachements maritimes (ducs, drongaires, *komètés*), et d'autre part par des officiers et fonctionnaires chargés des

(1) Sur le premier grand-duc, cf. ANNE COMNÈNE, Index, *s.v.* « Jean Doucas » ; *Vie de saint Mélétios*, éd. WASSILJEVSKIJ, p. 27 ; *Actes de Lavra*, no 45, p. 122 ; *P.G.*, t. CXXVI, col. 972 ; et sans doute, *Scholies des Basiliques*, éd. SCHELTEMA, L. XI, tit. II, 16, p. 366, en relation avec les lettres nos 63 et 64 de THÉOPHYLACTE, *P.G.*, t. CXXVI ; et J. BOMPAIRE, *Actes de Xèropotamou*, *Archives de l'Athos*, Paris, 1963, no 7, p. 64 sq.

(2) Cf. Appendice III.

(3) Le *thalassokratôr*, terme d'un sens technique général, indique l'amiral, le chef d'une escadre : cf. ANNE COMNÈNE, II, p. 165, 215-216 ; III, p. 24, 81, où les « autres ducs », mentionnés parallèlement au grand-duc, sont ceux qu'Anne appelle ailleurs les *thalassokratorés* : *ibid.*, III, p. 111 ; sur ce terme, cf. M. SESAN, La flotte byzantine des Comnènes et des Anges, *Byzantinoslavica*, t. XXI, 1960, p. 51 : l'auteur n'établit pas de différence entre les *thalassokratorés* et le grand-duc.

affaires économiques de l'armée de mer et connus comme ἐνεργοῦντες ἐν τῷ στόλῳ (agents de la flotte) (1). Ces services collaborent, comme nous le laisse comprendre un acte d'Alexis Ier, avec les archontes à la tête d'une ville côtière là où ces derniers existent, mais la tâche des archontes, toujours chargés de la surveillance des eaux territoriales de l'Empire et du contre-espionnage, les rattache directement au gouvernement central. Ils reçoivent leurs ordres directement de l'empereur, comme nous le montre la lettre d'Alexis Ier adressée à l'athènarchos (archonte d'Athènes) (2) et, bien que disposant pour l'exercice de leurs fonctions d'un petit détachement naval, leur rôle les rapproche davantage des services du logothète du drome, ministre des affaires étrangères, que de ceux du grand-duc, qui se contente vraisemblablement de leur fournir leurs effectifs militaires.

La création du grand-duc et de ses services a entraîné la diminution des pouvoirs du drongaire du *ploïmon* et de son *officium.* Sous Alexis Ier le drongaire du *ploïmon* devient commandant de l'escadre constantinopolitaine, et plus précisément du *basilikon dromônion,* flottille mise à la disposition personnelle de l'empereur et de sa famille. Il va chercher l'empereur, qui d'Andrinople regagnait Constantinople, à Chersonèse (Thrace) ; il se charge du transport du matériel pour la construction des forteresses maritimes, et, en tant que chef de la garde navale de l'empereur, il assume en l'absence de celui-ci la garde de la ville de Constantinople (3). Le poste de drongaire du *ploïmon* fut confié, au début du règne d'Alexis Ier, à l'eunuque Eustathe Kyminiatès (4), et ensuite à Nicéphore Comnène, le plus jeune frère de l'empereur (5). Nicéphore fut le dernier personnage important à porter ce titre. Le drongaire du *ploïmon,* remplacé par le grand-duc dans le commandement de la flotte et dans l'administration de l'armée de mer, disparaît des sources de l'époque des Commènes. Le drongaire ou grand drongaire, sans autre précision (6), attesté depuis, n'est que le drongaire de la veille, haut magistrat de l'Empire. On continue à rencontrer, sous les ordres du grand-duc et dans les cadres de l'armée de mer, des drongaires ; ce sont des officiers subalternes, ils se trouvent, comme les comtes *(komètès)* de la flotte, à la tête de divers détachements navals ; ce sont les mêmes officiers qui servaient auparavant uniquement dans la flotte impériale et dans la flotte byzantine en général lors de l'existence d'un unique commandement naval, c'est-à-dire avant la création des thèmes maritimes et

(1) *Actes de Lavra,* n° 51, p. 136, et actes inédits : photos des documents au Centre d'Histoire et de Civilisation byzantines (Sorbonne).

(2) *Vie de saint Mélétios,* éd. WASSILIEVSKIJ, p. 32.

(3) ANNE COMNÈNE, II, p. 71-72, 201 ; III, p. 46, 87, etc.

(4) *Ibid.,* Index, *s.v.* « Eustathe Cyminiatès ».

(5) ZONARAS, III, p. 766 ; GLYKAS, p. 618 ; ANNE COMNÈNE, I, p. 113.

(6) Particulièrement important dans le gouvernement intérieur sous Alexis Ier : cf. ZEPOS, *Jus,* I, p. 279, 280, 281, 293, 302 (tribunal du drongaire), p. 319, 349, etc.

des flottes régionales au VIIIe siècle. On rencontrera à nouveau le grand drongaire de la flotte sous les Lascarides et les Paléologues ; il est inférieur au grand-duc (1).

On peut dire, en conclusion, que l'armée byzantine d'Alexis Ier Comnène présente l'aspect de l'armée de l'époque justinienne. Les armées de terre et de mer du XIIe siècle sont commandées et formées selon les méthodes en vigueur pendant l'époque protobyzantine, avant l'établissement du régime des thèmes et la création de l'armée nationale de l'Empire. Seuls certains modes de financement de l'armée du XIIe siècle diffèrent de ceux appliqués aux VIe et VIIe siècles ; ils sont dus à la différence de la situation de l'Empire pendant ces deux étapes de son histoire ; ils ne concernent pas le mode de paiement des soldats, qui servent, au XIIe siècle comme au cours des VIe-VIIe siècles, contre une solde et reçoivent des *rhogai* et des *sitèrésia* (mensuels ou annuels) fournis par la caisse impériale. Ils concernent les méthodes appliquées pour se procurer les ressources nécessaires aux dépenses militaires. Les ressources de la caisse impériale sont maintenant différentes de celles de l'époque protobyzantine, mais à Byzance on s'adaptait aux circonstances du moment pour remplir le trésor impérial et répondre aux besoins militaires.

Méthodes de financement introduites par Alexis et ses successeurs

Pour trouver l'argent nécessaire à la levée et à l'entretien de l'armée de terre et de mer et à la construction de la flotte, Alexis Ier employa de multiples moyens. Pressé par les événements et se trouvant devant un trésor démuni, il prit des mesures exceptionnelles, qui lui ont procuré l'argent nécessaire pour former rapidement une armée et construire une flotte, dépense particulièrement lourde. La confiscation des trésors des églises et des monastères constantinopolitains, la mainmise sur les fortunes de ses adversaires, l'altération du titre de la monnaie, l'utilisation enfin de la fortune personnelle de sa femme, sont les meilleures illustrations de cette politique. Elle était indispensable à cause de la situation pressante (2) et de l'impossibilité de faire fonctionner l'appareil fiscal de l'Empire, bouleversé comme le reste de l'administration par les invasions étrangères. Elle était donc extraordinaire et sans fondement économique durable ; elle fut abandonnée dès que la position de l'Empire eut permis à l'empereur d'entreprendre une politique économique et fiscale conséquente.

L'entretien régulier de l'appareil militaire et l'organisation d'une armée de terre

(1) Cf., à titre d'exemple, *M.M.*, IV, p. 254-255.

(2) Anne Comnène, II, p. 10 sq., 46, 48 ; II, p. 64-65 ; sur le dépôt d'argent se trouvant à Sinope, *ibid.*, III, p. 63, etc. ; sur l'altération de la monnaie et la confiscation des fortunes des adversaires d'Alexis, cf. Zonaras, **III**, p. 767 sq. ; et sur la politique économique et financière d'Alexis Ier et ses méfaits, cf. surtout Jean d'Antioche, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 356 sq.

et de mer permanente, appuyés sur des bases économiques saines et durables, ont obligé Alexis I^er^ à élaborer un programme financier capable d'assurer sans interruption les dépenses militaires. Alexis, à l'exemple des empereurs militaires des époques précédentes, à l'exception toutefois des empereurs iconoclastes, a eu recours, pour assurer les dépenses militaires, à des mesures fiscales (1). Il a surtout imposé la propriété terrienne, et ceci de plusieurs manières. Il l'a grevée, et ceci caractérise sa politique agraire, de charges militaires permanentes. Pour la création de la flotte qui nous intéresse ici, il instaura l'impôt appelé *baros ploos* (charge pour la flotte) (2), qui grevait les biens fonciers des populations côtières indépendamment du statut de leur propriétaire (les biens ecclésiastiques n'en étaient pas exemptés). C'était un impôt régulier et non une taxe extraordinaire (3) ; et cela sans que soient bien entendu abolies les prestations et taxes annexes perçues presque uniquement en espèces et réservées à la construction des bateaux (κατεργοκτισία, κτίσις καραβίων, πλοίων κατασκευή, κτίσις χελανδίων, ἀγραρίων, ζερμώνων πολεμικῶν, χαρβίων καὶ ἑτέρων πλοίων, μετακομιδὴ κωπίων, ἐξώνησις στυππίου, ἀπαίτησις ἁρμενοπάνων, etc.), à l'armement et à la formation des équipages (ἐξέλασις πλοΐμων, κονταράτων), à l'entretien des cadres maritimes en service dans les provinces (μιτᾶτον, κάθισμα δουκῶν, κατεπάνω, δρουγγαρίων, κομήτων, etc.), à l'approvisionnement enfin des soldats des *tagmata* maritimes et autres (*dosis* de toutes sortes d'articles d'alimentation (4)). Il est évident que le *baros ploos*, la *strateia* maritime, assure le revenu permanent

(1) Cf. les accusations de Zonaras, III, p. 767 sq., répétées par Glykas, p. 620 ; et les griefs de Jean d'Antioche, *op. cit.*, p. 357, où sont mentionnées les obligations imposées aux citoyens (paysans, commerçants et artisans) sous prétexte de dépenses militaires ; une confirmation de l'application des *hyperpléa* et des *hypertima* (mesures touchant l'excédent de la fortune terrienne introduites par Alexis I^er^) dans le *Typikon de Pakourianos*, éd. Petit, *Viz. Vr.*, XI, 1904 (supplément), p. 55, et pour plus tard dans Zepos, *Jus*, I, p. 384.

(2) La charge est désignée comme *strateia* ou *dromos* (destinée alors à la poste) ; elle grève les biens fonciers *(proasteia* et *ktèmata)* indépendamment du statut de leur propriétaire, qui ne jouit évidemment pas d'une exemption fiscale ; la *strateia* peut faire l'objet d'une exemption à la suite d'une décision impériale *(strateia sympépathèménè)*, elle s'inscrit alors comme telle *(logisimos strateia)* dans les registres *(matrikia)* des *sékréta* intéressés *(prosphora sékréta)* : sur tous ces points, cf. surtout *Actes de Lavra*, p. 142 ; et pour leur application ultérieure, cf. Zepos, *Jus*, I, p. 309 : mention de *prostaxis* concernant les *strateiai sympépathèménai*, et p. 383.

(3) Sur l'application de cet impôt désigné plus tard comme *plôïmon* (à ne pas confondre avec l'*exélasis ploïmôn* de l'époque précédente, encore en vigueur sous Alexis I^er^, et qui concerne le recrutement des marins), cf. *Actes de Lavra*, n° 53, p. 47 ; et plus tard, *M.M.*, VI, p. 111, et surtout Michel Choniate, I, p. 308 ; II, p. 106, 107 : mention des *plôïmologoi* = percepteurs du *ploïmon*.

(4) Cf. à titre d'exemple les documents d'archives de cette époque, *E.E.B.S.*, t. III, 1926, p. 122 sq. ; *M.M.*, V, 137, 144 ; *ibid.*, VI, p. 27, 47 ; *Actes de Lavra*, p. 111 ; F. Dölger, *Schatzkammern*, n^os^ 1-2, 3 et 14 ; et plus tard, Zepos, *Jus*, I, p. 111, 377 sq., 383 sq., 428 ; *M.M.*, IV, p. 17-18, 21, 249, 250, 251, 252-253 : *képhalaion ploïmôn*.

réservé à la flotte et notamment au paiement des équipages. Autrement dit, il représente le revenu fiscal de la *strateia* maritime grevant maintenant les biens fonciers situés dans les régions côtières. Ainsi on comprend l'opération effectuée en 1089 par Christophore Kopsènos, anagrapheus de l'île de Kôs qui, sur l'ordre d'Alexis Ier, ἀποστρατεύει, exempte de la *strateia*, les paysans de l'île de Patmos (parmi eux figurent des femmes), île qui était concédée libre de toute charge fiscale au couvent de Saint-Jean en échange des biens que ce couvent possédait dans l'île de Kôs et qui supporteront dorénavant la *strateia* (στρατεύσης δ' αὖ ἐν τοῖς κτήμασι τοῖς ἐν τῇ Κῷ) (1).

Pour assurer le paiement et les récompenses de certains officiers supérieurs et de quelques grands dignitaires appartenant tous à sa famille et à son entourage, Alexis Ier a eu recours à une nouvelle ressource. Il attribua à ces hauts personnages les revenus fiscaux produits par des régions et des domaines exploités et habités par des contribuables, citoyens de l'Empire et propriétaires des biens grevés. Citons quelques exemples de ce procédé qui, sous le nom de *pronoia* ou *oikonomia*, fut par la suite un mode presque général de rémunération des cadres de l'armée et de la fonction publique (2). Adrien, grand domestique et frère de l'empereur, reçut le revenu fiscal de la région de Pallènè-Kassandra : les contribuables propriétaires de biens situés dans cette région, tel par exemple le couvent de Lavra, lui versaient personnellement, et non pas à l'État (au fisc), leurs impôts et redevances, ce qui surprit les moines et ne manqua pas de susciter de leur part une certaine inquiétude (3). De la même manière, il semble que le grand-duc Jean Doucas, oncle de l'empereur, reçut le revenu fiscal des biens situés dans la région d'Hiérissos. Son gérant (προνοητὴς τῶν κτημάτων τοῦ μεγάλου δουκός) arbitre les différends entre des couvents athonites propriétaires de biens situés dans la région attribuée fiscalement au grand-duc (4). Au césar Nicéphore Mélissène, beau-frère de l'empereur, fut octroyé le revenu fiscal de Thessalonique : εἰς πορισμὸν χρημάτων (5). Le premier grand domestique Grégoire Pakourianos semble avoir bénéficié d'une telle attribution dans la région de Mosynopolis-Smoléna, ce qui explique la présence dans ses papiers personnels des quittances des impositions versées par les habitants de cette région (6).

(1) *M.M.*, VI, p. 57, 58 ; F. Dölger, *Regesten*, n° 1153.

(2) Sur l'histoire et l'évolution de cette institution, cf. G. Ostrogorskij, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1954, p. 1-257 ; et pour la période de l'Empire de Nicée, cf. également H. Glykatzi, L'épitéleia dans le cartulaire de la Lembiotissa, *Byz.*, t. XXIV, 1954, p. 87 sq. ; de la même, La politique agraire des empereurs de Nicée, *ibid.*, t. XXVIII, 1958, p. 58 sq.

(3) *Actes de Lavra*, n° 39, p. 105 : « Ils ont craint (les moines de Lavra) d'être considérés comme les parèques de celui (Adrien) à qui ils versaient l'impôt. »

(4) *Actes de Xèropotamou*, éd. J. Bompaire, n° 7, p. 64 sq.

(5) Zonaras, III, p. 766 ; Glykas, p. 619. F. Dölger, *Regesten*, n° 1063.

(6) *Typikon de Pakourianos*, éd. L. Petit, *Viz. Vr.*, t. XI, 1904 (supplément), p. 56.

La mention enfin des *pronoètai* (gérants) des biens du *sébastokratôr* appelés à respecter l'exemption accordée à Lavra suppose une pareille attribution en faveur d'Isaak, frère aîné d'Alexis (1). De toute façon l'attribution du revenu fiscal à des personnes privées et le versement des impositions à des personnes autres que les agents du fisc agissant pour le compte de l'État, en l'occurrence des personnes employées par le bénéficiaire (2), qui installe un appareil fiscal rudimentaire calqué sur celui de l'État, constituent une nouvelle forme de l'acquittement des obligations de l'État envers ses fonctionnaires. Elle fut considérablement répandue par la suite (3) et procura ainsi une nouvelle ressource économique mise à la disposition de l'empereur. Elle provoqua un allégement de l'appareil fiscal de l'État, remplacé, dans les régions concédées en *pronoia* ou *oikonomia*, par celui des bénéficiaires. L'attribution d'un revenu fiscal à des personnes privées, inaugurée par Alexis Ier et réservée au début à de hauts dignitaires, officiers et fonctionnaires du gouvernement central, membres dans la plupart des cas de la famille impériale (4), deviendra plus tard, notamment à partir de Manuel Comnène, un mode de paiement de tous les cadres militaires. Désigné alors comme *pronoia* militaire, elle est soumise à un statut particulier qui fait d'elle une donation conditionnée d'un taux fixe, d'habitude modeste, ce qui la différencie des attributions importantes octroyées par Alexis Ier. Examinons l'évolution de cette institution dans la mesure où elle touche l'armée de mer. Elle domine dorénavant et jusqu'à la fin de l'Empire tout le système de rémunération des cadres militaires (armée de terre et de mer) de Byzance. Elle s'explique avant tout par les difficultés financières que l'Empire connaît depuis lors presque sans interruption. En l'étudiant ici nous serons dispensés de revenir sur les questions concernant le financement de l'armée et l'entretien de ses cadres.

La pronoia militaire. — Si le XIe siècle est pour l'histoire de l'armée byzantine décisif à cause de la généralisation du système du mercenariat (5), le XIIe siècle marque une

(1) F. Dölger, *Schatzkammern*, n° 14.

(2) Ils sont désignés comme *pronoètai* ou simplement comme *anthrôpoi* de telle ou telle personne : cf. H. Ahrweiler, La concession des droits incorporels. Donations conditionnelles, *Actes du XIIIe Congrès int. d. Études byz., Ochride 1961*, Belgrade, 1964, t. I, p. 103 sq. ; à ajouter la mention des « *anthrôpoi* du grand-duc » dans les *Scholies des Basiliques*, éd. Scheltema, L. XI, tit. II, 16, p. 366.

(3) Cf. ci-dessous, p. 220 sq.

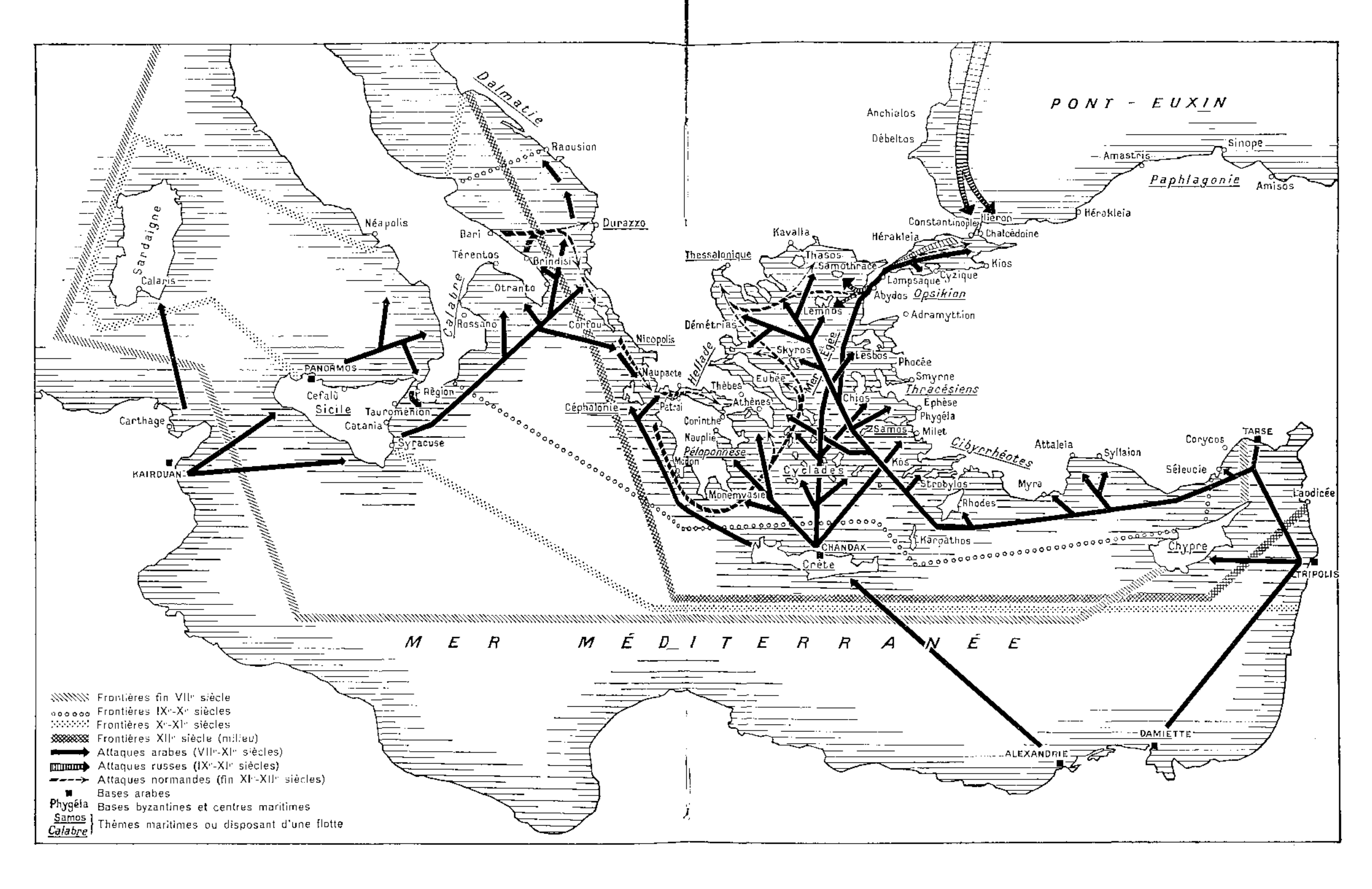
(4) « Il distribua des *chorègiai* (versements) importantes et annuelles à ses parents », précise Zonaras, III, p. 767, donnant ainsi la définition de la « *pronoia* » appliquée par Alexis Ier.

(5) Sur l'armée des mercenaires étrangers *(xénikai dynameis)* et indigènes (armée des citoyens) recrutée par Alexis Ier, cf. Jean d'Antioche, *Discours à Alexis Ier*, *Ekkl. Alèth.*, t. XX, 1900, p. 356 ; caractéristique est la remarque de Benjamin de Tudèle, (tr. angl. par A. Asher, p. 55), qui visite l'Empire au XIIe siècle : « Les Byzantins recrutent des soldats de toutes les nations, ils les appellent des barbares et c'est avec eux qu'ils font la guerre contre les Turcs ».

véritable révolution dans l'équipement des soldats (de l'armée de terre ou des *tagmata* maritimes), simples combattants ou officiers, indigènes ou étrangers, servant dans l'armée impériale moyennant une solde. Les guerres permanentes d'Alexis et de ses successeurs contre des pays disposant d'une armée de cavaliers cuirassés, armée de choc, efficace dans les guerres offensives et qui fournit le gros des effectifs en service sur les navires de cette époque, ont obligé les empereurs à moderniser à leur tour l'armée byzantine en la dotant précisément d'un nombre important de cavaliers de cette sorte. En effet les divers auteurs byzantins, historiens, chroniqueurs et autres sources narratives et littéraires de l'époque relatant les opérations militaires, font souvent état de la présence et du rôle joué par des soldats désignés comme *fraktoi* ou *katafraktoi* (1). Ils présentent cette catégorie de soldats comme une sorte d'élite militaire, comme une force de frappe, pour employer un terme moderne, opérant à côté de l'armée traditionnelle (fantassins, archers, etc.). Il s'agit évidemment, comme le terme *fraktos* (cuirassé) l'indique, de cavaliers cuirassés. Ils tiennent maintenant une place importante parmi les effectifs de l'armée byzantine, redevenue une armée offensive. Ils sont dans une large mesure recrutés parmi les étrangers, notamment les Latins qui, à la suite des croisades, affluent vers l'Orient et qui, équipés et armés par leurs propres moyens, sont prêts à vendre leurs services au plus offrant. Les cavaliers cuirassés de l'armée byzantine appartiennent aux effectifs de l'armée impériale (de terre et de mer) par excellence ; autrement dit ils font partie de l'armée recrutée par les services militaires de la capitale (états-majors généraux) et payée directement par la trésorerie impériale. Provisoirement entrés dans l'armée byzantine, ils reçoivent une solde ; définitivement employés par Byzance, ils bénéficient du mode de paiement réservé aux cadres réguliers de l'armée impériale, de l'attribution par exemple d'un revenu fiscal, d'une *pronoia* ou *oïkonomia*. Ils diffèrent, de ce point de vue, des autres soldats de métier qui forment les divers corps auxiliaires et paramilitaires (milices locales) de plus en plus nombreux maintenant et qui, affectés à la garde des forteresses et au maintien de l'ordre, sont recrutés par les autorités locales et sont payés vraisemblablement par la contribution directe des populations, par les fonds réservés aux besoins de la sécurité des provinces (2).

(1) Cf., à titre d'exemple, W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 235 : « la race de fer des cuirassés (cavaliers) » ; Théodore Prodrome, *P.G.*, t. CXXXIII, col. 1363 ; Nicétas Choniate, p. 97, 696, 706 (« *pagchalkon strateuma* »), et p. 715.

(2) Ils sont placés sous le *kastrophylax* et le *prokathèménos* d'une ville (cette dernière institution semble de création plus récente : XII^e^ siècle), ils sont désignés sous divers noms, Tzakônés, Bardareiôtai (affectés à la garde du palais sacré), Myrtaïtai, ou d'après l'arme, *tzaggratores* de la forteresse, etc. : cf. K. Sathas, *Més. Bibl.*, t. VI, p. 644 (fonctions de *kastrophylax*) ; et sur les Tzakônsé, cf. H. Ahrweiler, Les termes « Tsakônés-tsakôniai » et leur évolution sémantique, *R.E.B.*, t. XXI, 1963, p. 243 sq.



PONT - EUXIN
MER MÉDITERRANÉE
Anchialos
Débeltos
Sinope
Amastris
Paphlagonie
Amisos
Hérakleia
Constantinople
Hiéron
Chalcédoine
Hérakleia
Kavalla
Thessalonique
Thasos
Samothrace
Kios
Lampsaque
Cyzique
Abydos
Opsikion
Lemnos
Adramyttion
Démétrias
Skyros
Lesbos
Phocée
Smyrne
Thracésiens
Hellade
Mer Égée
Thèbes
Eubée
Chios
Éphèse
Athènes
Phygéla
Corinthe
Samos
Milet
Nauplie
Péloponnèse
Modon
Cyclades
Kos
Cibyrrhéotes
Attaleia
Syllaion
Corycos
Tarse
Séleucie
Laodicée
Myra
Strobylos
Rhodes
Monemvasie
Karpathos
Chandax
Crète
Chypre
Tripolis
Damiette
Alexandrie
Dalmatie
Raousion
Durazzo
Bari
Térentos
Brindisi
Otranto
Calabre
Rossano
Corfou
Nicopolis
Naupacte
Céphalonie
Patrai
Néapolis
Sardaigne
Calaris
Panormos
Cefalù
Sicile
Région
Tauroménion
Catania
Syracuse
Carthage
Kairouan
Frontières fin VIIe siècle
Frontières IXe-Xe siècles
Frontières Xe-XIe siècles
Frontières XIIe siècle (milieu)
Attaques arabes (VIIe-XIe siècles)
Attaques russes (IXe-XIe siècles)
Attaques normandes (fin XIe-XIIe siècles)
Bases arabes
Phygéla Bases byzantines et centres maritimes
Samos Calabre Thèmes maritimes ou disposant d'une flotte

Les longues et nombreuses expéditions d'Alexis Ier et de ses successeurs, notamment les campagnes lointaines de Manuel Ier, que nous étudierons en détail, ont absorbé, à cause des lourdes dépenses qu'elles représentaient (solde militaire, construction des machines de guerre et des flottes, approvisionnement de l'armée en campagne, etc.), la plus grande partie des finances byzantines, car ces dépenses étaient assumées directement par la trésorerie impériale. Nicétas Choniate le souligne à maintes reprises (1). C'est ce qui conduit vraisemblablement cet historien à juger sévèrement le règne de Manuel Ier et à considérer la maison des Comnènes en bloc comme responsable du désastre qui a frappé l'Empire au seuil du XIIIe siècle (2). L'appauvrissement du trésor impérial, qui s'accentuait au fur et à mesure que les besoins militaires augmentaient, a conduit Alexis et ses successeurs, décidés à entretenir une armée importante et à poursuivre la politique de restauration et d'expansion de l'Empire, à chercher de nouvelles ressources pour le financement de l'armée et plus précisément de ses effectifs réguliers, maintenant importants. Le revenu fiscal du sol fut employé dans ce but ; le procédé accuse avant tout la pénurie en argent liquide dans laquelle se trouvait alors la trésorerie impériale, et le bouleversement, à la suite des guerres qui se déroulaient sur le territoire byzantin, de l'administration fiscale de l'époque précédente.

Nous avons vu (3) qu'Alexis Ier, désirant récompenser ou gratifier certains hauts personnages, cadres de l'armée et de la fonction publique, membres dans une large mesure de son entourage et de sa famille, leur attribua le revenu fiscal de régions plus ou moins importantes (selon l'importance de la faveur), revenu touché dorénavant directement par eux sur les contribuables, citoyens de l'Empire habitant et exploitant les régions concédées (4). Ce qui fut sous Alexis une disposition impériale de sollicitude

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 80, 127, 265-267.

(2) *Ibid.*, p. 701 : les Comnènes, personnes indignes, incapables et dépourvues de toute vertu, sont la cause de la chute de l'Empire.

(3) Ci-dessus, p. 213-214.

(4) L'attribution de revenus fiscaux à de hauts personnages de l'Empire continue à être pratiquée : elle atteint quelquefois au XIIe siècle le revenu fiscal de provinces entières ; elle représente alors les dépenses et le traitement affectés aux gouverneurs provinciaux, notamment à ceux qui sont liés à la famille impériale. Caractéristique de ce point de vue est l'attribution de l'île de Chypre et plus tard de la Paphlagonie à Andronic Comnène, le futur empereur : sur l'attribution du revenu de Chypre, cf. KINNAMOS, p. 250, et NICÉTAS CHONIATE, p. 180 ; sur l'attribution de la Paphlagonie, cf. EUSTATHE, *De expugnatione Thess.*, p. 28. Notons par ailleurs un renseignement dû à KINNAMOS, p. 23, selon lequel l'empereur Jean II Comnène pensait attribuer à Manuel, son fils, la Cilicie, Antioche ainsi qu'Attalée et Chypre : nous avons là une première mention de l'affectation de provinces entières au plus haut personnage de l'Empire après l'empereur, à l'héritier du trône. Le projet de Jean II ne se réalisa pas, l'empereur mourut avant, mais le procédé fut souvent appliqué par la suite, surtout pendant les XIIIe-XIVe siècles, sous les

(*pronoia* dans son sens primitif), une faveur particulière parcimonieusement accordée et seulement dans des cas exceptionnels, devient sous ses successeurs, et notamment sous Manuel Ier, un mode de paiement non seulement des hauts fonctionnaires (militaires et dignitaires) de l'Empire, mais aussi des cadres réguliers de l'armée (de terre et de mer), des stratiotes de l'Empire *(stratiôtikè pronoia)* (1). Les stratiotes servant dans les *tagmata* de l'armée de terre ou de mer, inscrits sur les rôles militaires *(stratiôtikoi katalogoi)* (2) reçoivent chacun selon son poste, et en tant que traitement régulier pour leurs services dans l'armée, le revenu fiscal des terres cultivées (de surface plus ou moins importante, suffisante de toute façon pour produire la somme précise fixée comme revenu-traitement du bénéficiaire), situées dans divers villages de l'Empire *(estrateuména chôria)* (3), et exploitées par des propriétaires ou des détenteurs non exemptés fiscalement. Les terres frappées par cette mesure acquièrent le statut particulier de la terre militaire (*strateia* de cette époque) (4) ; elles figurent comme telles dans les cadastres militaires émis en faveur des bénéficiaires du revenu fiscal et mentionnés à ce moment *(stratiôtika praktika)* (5).

L'empereur procède, grâce à ses offices militaires, représentés dans les provinces par le grand domestique, le grand-duc et les ducs-*katépanô* des thèmes, à la distribution des *stratiôtikai pronoiai* (6), qui constituent dorénavant une concession conditionnelle, dans la mesure où elle est motivée par le service dû par son bénéficiaire, et par le fait qu'elle n'est pas héréditaire ; elle reste révocable. L'empereur peut la retirer à son

Paléologues (cf. G. Ostrogorskij, *op. cit.*, p. 92 sq.) : particulièrement intéressant est le cas du douaire de Constance de Hohenstaufen, femme de Jean III Vatatzès, composé du revenu de trois villes d'Asie Mineure (F. Dölger, *Regesten*, n° 1780) : il est à l'origine de certaines complications diplomatiques qu'ont connues les relations de l'Empire avec la maison d'Aragon : cf. C. Marinesco, Du nouveau sur Constance de Hohenstaufen, *Byz.*, t. I, 1924, p. 452 sq. La donation de terres (bien foncier exempté de ses impositions fiscales) à titre héréditaire, procédé toujours en vigueur (cf. p. ex. sous Alexis Ier le cas de Képhalas, *Actes de Lavra*, nos 37, 38, 41, 42), est parfaitement illustré pour le xiie siècle par les importantes possessions du *sébastokratôr* Isaak dues à la largesse de son frère l'empereur Jean Comnène (cf. L. Petit, *Le typikon de la Kosmosôtira*, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1903, p. 26 sq.).

(1) Cf. G. Ostrogorskij, *op. cit.*, p. 26-54 ; H. Ahrweiler-Glykatzi, La politique agraire des empereurs de Nicée, *Byz.*, t. XXVIII, 1958, p. 58-59 : différence entre la *pronoia* héréditaire (apanage) et la *pronoia* militaire ; de la même, La concession des droits incorporels ; Donations conditionnelles, *Actes du XIIIe Congrès int. d. Études byz. Ochride 1961*, t. I, Belgrade, 1964, p. 103 sq.

(2) Kinnamos, p. 8, 259, etc.

(3) L. Petit, *Le typikon de la Kosmosôtira*, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 52, 71.

(4) A. Dmitrievskij, *Typika*, I, Kiev, 1895, p. 698 ; Zepos, *Jus*, I, p. 382, 383.

(5) *M.M.*, IV, p. 318.

(6) F. Uspenskij, Viz. Zemlemery, *Trudy (Travaux) du VIe Congrès archéol., 1884*, Odessa, 1888, t. II, p. 334.

bénéficiaire, l'attribuer à d'autres personnes non obligatoirement de condition militaire (la terre qui produit le revenu fiscal cesse alors d'être militaire) ou la restituer au fisc. Citons-en quelques exemples à l'époque qui nous intéresse. La *pronoia* de Synadènos (1) (vraisemblablement celui qui fut successivement duc à Épidamnos, Naïssos, Chypre et Trébizonde) fut finalement concédée au couvent du Pantokratôr par Jean II. Une partie de la *pronoia* concédée à un stratiote fut retirée à son successeur également stratiote et attribuée à Lavra (2), et ainsi de suite.

Le procédé de l'attribution du revenu fiscal produit par des terres cultivées à des particuliers (fonctionnaires et dignitaires de l'État), connu sous le nom de *pronoia* ou *oikonomia* et, dans le cas où les bénéficiaires sont des stratiotes (appartenant aux cadres de l'armée régulière) comme *stratiôtikè pronoia* (3), est aussi désigné, d'une manière plus précise et plus technique, comme donation des parèques *(dôréa paroikôn)*, expression fréquente surtout dans les textes de notre époque (4). Le terme *paroikos* est équivalent alors à celui de paysan contribuable, de cultivateur non exempté. Nous devons à Nicétas Choniate des renseignements précis sur l'institution de la *stratiôtikè pronoia*, désignée justement comme *dôréa paroikôn*, et sur la généralisation de ce procédé par

(1) L'attribution faite à Synadènos (sans doute par Jean II, le bénéficiaire est mentionné en 1136 comme feu Synadènos) est caractérisée pour la première fois comme *pronoia* : A. DMITRIEVSKIJ, *Typika*, I, Kiev, 1895, p. 697.

(2) *Actes de Lavra*, p. 159.

(3) Il faut distinguer de la *pronoia* militaire, qui consiste en l'attribution à un militaire-*stratiôtès* d'un revenu fiscal non accompagné de la terre qui le produit, les donations de terres faites à des groupes, notamment aux divers groupes ethniques de Thrace et de Macédoine, installés dans l'Empire avec l'obligation de servir dans l'armée. Les bénéficiaires de cette catégorie enrôlés dans les divers corps d'armée sont propriétaires de leur terre, ils subissent toutes les obligations qui pèsent sur leur bien qui n'est pas obligatoirement exempté : tel est le cas des *estrateuménoi* mentionnés dans *Le Typikon de la Kosmosôtira*, éd. L. PETIT, *I.R.A.I.K.*, t. XIII, 1908, p. 71 (ils sont soumis fiscalement au bénéficiaire du revenu fiscal produit par la région où leur terre est située), des *proskathèménoi estrateuménoi* de Thrymbaki (Thrace), soumis fiscalement au couvent du Pantokratôr (A. DMITRIEVSKIJ, *Typika*, I, p. 697) et des Coumans mentionnés dans les actes de Lavra : les donations faites aux Coumans installés à titre militaire dans l'Empire sont à dissocier, à notre avis, de tout ce qui concerne la *pronoia*, militaire et autre : ce sont des attributions de terres à titre héréditaire à des personnes pouvant servir militairement l'Empire, procédé appliqué depuis toujours : le cas des Coumans, stratiotes du thème de Mogléna (*Actes de Lavra*, p. 122 et 125), est parallèle à celui des « Manichaioi » installés à Moglèna par Alexis I[er] : selon ZONARAS, III, p. 740, les Manichaioi Patzinakitai se sont installés dans l'Empire avec femmes et enfants, ils ont formé un corps d'armée *(tagma)* particulier ; leurs enfants sont toujours installés dans la région qui les avait accueillis, ils sont désignés du nom de cette région comme Patzinakoi (Petchénègues) Moglénitai (de Mogléna).

(4) Cf. p. ex. ZEPOS, *Jus*, I, p. 377 ; F. USPENSKIJ, *op. cit.*, p. 334 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 272.

Manuel Ier (1). Il nous semble qu'il n'y ait aucune raison de douter de la véracité de ce renseignement : Manuel Ier, nous le verrons en détail, fut cet empereur qui dilapida par sa politique le trésor impérial sans cesser cependant de poursuivre jusqu'à la fin de son long règne (1143-1180) l'organisation de grandes expéditions. De ce fait, il eut plus que tout autre besoin de trouver un moyen durable lui assurant le maintien d'une armée régulière importante. En s'inspirant d'un vieux procédé, de la *pronoia*, acte de sollicitude impériale en faveur de personnages importants et de toute condition, il appliqua la *stratiôtikè pronoia*, concession d'un revenu fiscal modeste équivalent au traitement du service armé et faite alors à des personnages de situation modeste, en faveur de simples combattants. Nicétas Choniate, qui critique sévèrement l'application de la *stratiôtikè pronoia*, note justement qu'elle livra les citoyens libres de l'Empire à la merci de personnes rustres et incultes et même à des étrangers (2). Ces derniers sont, sans doute, les *fraktoi*, les cavaliers cuirassés, les *lizioi kabalarioi* (chevaliers liges) recrutés parmi les étrangers installés dans l'Empire et bénéficiant, comme tous les cadres de l'armée régulière, des *stratiôtikai pronoiai* (3). A en croire Nicétas Choniate, la distribution des *pronoiai* militaires changea le visage de l'Empire et notamment de l'armée byzantine qui, une fois son traitement assuré par cette méthode, se départit de son caractère belliqueux et devint oisive (4). Sans nous attarder à cette remarque naïve, notons seulement que la *pronoia* militaire donna un aspect nouveau à l'armée byzantine, notamment à celle des provinces servant sous les ducs des thèmes. Les stratiotes bénéficiant d'une *pronoia* militaire étaient affectés dans les régions où se trouvaient les terres produisant leur *pronoia*-traitement, tout en participant aux expéditions importantes se déroulant en dehors de leur poste d'attache. De toute façon ils n'étaient pas forcément originaires de ces régions ; ainsi l'armée provinciale avait définitivement perdu toute chance de redevenir une armée « nationale » soucieuse des intérêts locaux, comme l'avait été l'armée régionale pendant la première période du régime des thèmes, qui s'était avéré particulièrement efficace surtout pour la défense des régions menacées. Ceci reste au fond la seule différence, essentielle, entre les thèmes des VIIIe-Xe siècles et ceux instaurés par Alexis et ses successeurs, qui furent adoptés ensuite par l'Empire de Nicée et les Paléologues.

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 272-274 ; il est caractéristique que ce passage de Choniate repris par Skoutariôtès porte en marge du ms. de Skoutariôtès la mention « sur les *pronoiai* militaires » : K. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. VII, p. 301.

(2) Nicétas CHONIATE, p. 272-273.

(3) Sur les *pronoiai* des cavaliers latins, connus surtout par les documents de l'Empire de Nicée, cf. H. AHRWEILER-GLYKATZI, La politique agraire des empereurs de Nicée, *Byz.*, t. XXVIII, 1958, p. 55-59. Sur le sens et l'emploi du terme *lizios* (lige), cf. J. FERLUGA, La Ligesse dans l'Empire byzantin, *Zbornik radova*, t. VII, 1961, p. 97-123.

(4) NICÉTAS CHONIATE, p. 273-274.

En conclusion, notons que la *pronoia* militaire devient petit à petit le seul mode de paiement des effectifs réguliers de l'armée byzantine. Avec certaines modifications, elle s'étend par exemple à des revenus fiscaux autres que ceux produits par la terre (droits de pêche, d'exploitation des escales maritimes, des mines, des viviers, etc.) et quelquefois, surtout sous les Paléologues, en devenant héréditaire, elle reste en vigueur jusqu'à la fin de l'Empire (1). Elle est le fruit de la recherche de nouvelles formes de concessions *(typoi oikonomiôn)* qui préoccupait, ainsi que le recrutement des soldats *(eklogismoi stratiôtôn)*, Manuel Ier, au dire d'Eustathe de Thessalonique (2). Elle constitue en effet la nouvelle forme d'un vieux procédé qui, né de la générosité impériale, finit par illustrer la pauvreté de l'Empire. Appliquée dorénavant pour le traitement de l'armée byzantine en général, la *pronoia* militaire, telle qu'elle a été exposée ici, nous dispensera d'étudier par la suite les méthodes appliquées au financement des effectifs de l'armée de mer. Outre des *pronoiai* du type courant (produit fiscal des terres), les cadres de l'armée de mer bénéficiaient vraisemblablement, et à cause des lieux de leur affectation, de *pronoiai* d'ordre maritime, droits sur les ports, la pêche, les viviers, etc., souvent mentionnées dans les sources de l'époque (3).

L'administration provinciale et les bases de la flotte

Les succès des Turcs en Orient et les invasions normandes et petchénègues en Occident avaient entièrement bouleversé l'administration provinciale de l'Empire, et celle de l'Asie Mineure d'une manière profonde et définitive. A l'avènement d'Alexis Ier, aucune circonscription administrative, aucun appareil thématique placé sous le *kritès-praitôr*, ne pouvait fonctionner normalement. Au fur et à mesure qu'Alexis rétablissait l'ordre en Occident en chassant les envahisseurs, et recouvrait le territoire micrasiatique en repoussant les Turcs vers l'intérieur du pays, il installait dans les régions dégagées ou reconquises un appareil administratif rudimentaire, placé alors sous les ordres des chefs de l'armée qui avait mené les opérations dans la région et qui s'y établissait pour la défendre contre de nouvelles menaces et l'étendre aux dépens des ennemis voisins. Ainsi l'administration provinciale d'Alexis Ier répond à des besoins exception-

(1) Sur le développement de cette institution, cf. G. Ostrogorskij, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1954, p. 54 sq.

(2) W. Regel, *Fontes*, I, p. 5.

(3) *M.M.*, IV, p. 54, 239, 241, 242-244 ; VI, p. 166 ; un texte curieux du XIIe siècle édité par S. Lampros, *N. Hell.*, t. VII, 1901, p. 354, 356, mentionne un duc, nommé Katsampas et désigné d'une manière archaïque (le texte est littéraire et persifleur à l'endroit de ce personnage) comme « duc et augustal », exploitant les eaux de la Propontide ; des droits maritimes sont concédés à des bénéficiaires autres que des cadres de l'armée de mer ou des militaires en général, notamment à des couvents ; cf. Zepos, *Jus*, I, p. 383 ; A. Dmitrievskij, *Typika*, I, p. 697, etc.

nels ; elle est de courte durée ; elle marque dans l'histoire de l'administration provinciale une étape provisoire et transitoire ; elle a abouti à l'établissement d'un nouveau régime provincial, les nouveaux thèmes, dont l'application fut possible seulement quand le territoire byzantin eut retrouvé sa continuité. L'établissement de ce régime est achevé sous les successeurs immédiats d'Alexis Ier (1).

Conditionnée par les opérations militaires qui se déroulaient dans tout l'Empire, l'administration provinciale d'Alexis se caractérise par la réunion de tous les pouvoirs entre les mains des militaires. Le duc-*katépanô*, officier investi du commandement de l'armée des *tagmata* dans telle ou telle région, assume l'administration civile et militaire dans le territoire couvert par son armée. En conséquence, le *kritès-praitôr*, qui assumait jusqu'alors toute l'administration civile des provinces, perd de son importance. Il disparaît de toute l'administration de l'Asie Mineure, la première à être organisée selon la nouvelle méthode, tandis qu'il continue à exercer ses fonctions dans les provinces les moins touchées par les événements de la fin du XIe siècle, dans le thème unifié de Thrace-Macédoine, et surtout dans celui de l'Hellade-Péloponnèse, où il continue à jouer un rôle important ; cette région aura plus tard, nous le verrons (2), un statut militaire particulier la rattachant au commandement maritime.

Au cours du règne d'Alexis Ier (1081-1118), l'Empire est divisé en une série de commandements militaires couvrant des régions limitées, souvent isolées, avec une ville importante pour centre, ville qui donne son nom au commandant militaire, duc-*katépanô*, et quelquefois au stratège ou *frourôn* (gardien) de telle ou telle ville (3), gouverneur de la région. Ces nouveaux commandements, comparables aux petites stratégies de l'époque précédente, n'ont rien à voir avec les grands thèmes du XIe siècle, circonscriptions administratives importantes gérées par le *kritès-praitôr*, et ayant un caractère civil accusé. Le terme de thème dans les sources de l'époque d'Alexis devient un terme géographique. Il désigne la province (4), la région, comme le mot « thématique » désigne le provincial par opposition au constantinopolitain (5). En tant que terme technique, le

(1) Cf. ci-dessous, p. 271 sq.

(2) Cf. ci-dessous, p. 275-279.

(3) Stratège de Philadelphie (ANNE COMNÈNE, III, p. 154), de Pergame-Chliara (*ibid.*, III, p. 155), de Lampè (*ibid.*, III, p. 27) ; *frourôn*, *topotèrètès*, *prôteuôn* d'Attalée (ANNE COMNÈNE, III, p. 142), d'Akronos (*ibid.*, III, p. 156), de Cyzique (*ibid.*, III, p. 165), d'Héraclée du Pont (*ibid.*, I, p. 131), de Philadelphie (*ibid.*, III, p. 27), et plus tard d'Adramytte (NICÉTAS CHONIATE, p. 360).

(4) Les mots *gè*, *topos*, *chôra* suivis du nom d'un thème illustrent cette évolution : cf. KINNAMOS, p. 9 : « *gè* des Thracésiens » ; SKOUTARIÔTÈS, p. 370 : « *chôra* des Thracésiens » ; sur l'emploi de ces termes, cf. H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, I, 1965, Index, *s. v. gè, chôra*.

(5) Cf. à titre d'exemple le chrysobulle d'Alexis Ier en faveur d'Anne Dalassène, ANNE COMNÈNE, I, p. 122, où les *sékréta* (bureaux du gouvernement central) sont mentionnés par opposition aux *thémata* (provinces).

mot thème est quelquefois employé dans le jargon fiscal ; il désigne alors une unité fiscale d'étendue modeste, avec son *akrostichon* et son propre cadastre (1). Les circonscriptions administratives sont à ce moment placées sous les ducs-*katépanô*-stratèges régionaux. Les sources de l'époque mentionnent, outre les ducs de Thessalonique et de Durazzo, déjà importants à l'époque précédente, des ducs-*katépanô*-stratèges à la tête des villes côtières et des îles suivantes : Abydos, Smyrne, Éphèse, Attalée, Séleucie, Anchialos, Trébizonde, Amastris, Thèbes (golfe d'Eubée-Euripos), Crète, Corfou, Chypre, Samos, Pergame, Adramytte, Cyzique, Héraclée du Pont et, dans la mer Cilicienne et Phénicienne, Tarse et Laodicée (2).

La situation géographique et historique des régions mentionnées ci-dessus et placées sous un duc-*katépanô* exige la présence, sous les ordres de leur gouverneur, d'un détachement maritime plus ou moins important. En effet la présence de la flotte dans leurs eaux est souvent signalée par les sources de l'époque ; ce sont sans aucun doute des bases navales sous Alexis Ier. Certaines d'entre elles bénéficient, en tant que postes de contrôle des routes maritimes internationales, de la présence permanente d'escadres importantes, telles par exemple Durazzo et Chypre, qui, pendant le règne d'Alexis Ier et à cause des rapports de Byzance avec l'Occident latin, notamment à cause des invasions normandes et des croisades, sont incontestablement les deux stations principales de la flotte byzantine. Ajoutons à la liste de ces commandements maritimes

(1) *Actes de Lavra*, p. 110, 114, 125 (« *horia* du thème »), p. 126 (*dikaia* du thème).

(2) *Actes de Lavra*, p. 110-111 (Abydos) ; ANNE COMNÈNE, III, p. 26, et *M.M.*, IV, p. 62 (Smyrne) ; ANNE COMNÈNE, III, p. 26 (Éphèse) ; *ibid.*, III, p. 142, et THÉOPHYLACTE, *Lettres*, *P.G.*, 126, col. 465, nº 49 (Attalée) ; ANNE COMNÈNE, III, p. 46 (Séleucie) ; *ibid.*, I, p. 66 (Anchialos) ; G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 342 (Gabras, de Trébizonde) ; et F. DÖLGER, *Regesten*, nº 1222 (Trébizonde) ; V. LAURENT, *Orghidan*, nº 227 (Amastris) ; *Vie de saint Mélétios*, éd. WASSILIEVSKIJ, p. 29 (Thèbes) ; H. AHRWEILER-GLYKATZI, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 223 sq. ; ajouter Nicéphore Kontostéphanos, duc de Crète en 1197 (*M.M.*, VI, p. 139-140), sans doute le dernier représentant de l'autorité byzantine en Crète ; ANNE COMNÈNE, III, p. 51 (Corfou) ; V. LAURENT, *Orghidan*, nº 205 ; G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 305 ; ANNE COMNÈNE, Index, *s.v.* « Chypre » ; F. DÖLGER, *Regesten*, nºs 1211, 1222, 1259, 1295 *a* ; *E.E.B.S.*, t. II, 1924, p. 246 ; K. KÔNSTANTOPOULOS, *Hèmérologion de la Grande Grèce*, Athènes, 1928, p. 481-488 (Chypre) ; *M.M.*, VI, p. 34, 35, 42, 55, et F. DÖLGER, *Regesten*, nº 1143, 1149 (Samos) ; ANNE COMNÈNE, III, p. 155 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 360 (Adramytte) ; ANNE COMNÈNE, III, p. 165 (Cyzique) ; *ibid.*, I, p. 131 (Héraclée du Pont) ; *ibid.*, Index, *s.v.* Tarse, Laodicée. Sur l'administration de cette période, cf. M. SESAN, *Die administrative Einteilung d. byz. Reiches z. Zeit d. Komnenen u. Angheloi*, Cernauti, 1942 (en roumain, résumé allemand), p. 120 sq. : travail bien documenté, mais qui ne permet toutefois pas de suivre les changements et les raisons des modifications qu'a subies l'appareil administratif de l'Empire : l'auteur reste prisonnier de la notion du thème, telle que l'époque antérieure aux Comnènes l'avait élaborée.

les villes-stations maritimes placées sous les ordres d'un archonte (telles par exemple Athènes (le Pirée), Strobylos, Rôsia et sans doute Sinope) (1), et les endroits où des concentrations de flottes sont mentionnées (comme par exemple Héraclée de la Propontide, Koila et Madytos en Chersonèse, Coron dans le Péloponnèse, Aulôn et Chimara sur le littoral épirote) (2) et ceux fréquentés par les escadres de la flotte (par exemple les Cyclades, le Dodécanèse, notamment le rivage rhodien, qui continue d'abriter, comme nous le laisse comprendre une lettre d'Italikos, son arsenal réputé, Karpathos, le littoral syrien avec Tripolis comme centre et même Soudi, le port d'Antioche) (3) ; ainsi pouvons-nous avoir une idée plus précise du rayon d'action des grandes flottes construites par Alexis Ier et du rôle important que joue maintenant l'appareil maritime de l'Empire. Les escadres mobiles de la flotte contrôlent efficacement la Méditerranée orientale, de la mer Phénicienne jusqu'à l'Adriatique, en utilisant comme point d'attache les grandes bases navales de l'époque. Des détachements moins importants, placés sous des archontes, surveillent les grands ports actifs de la mer Égée, et suivent attentivement la situation dans la mer Noire, qui reste encore maritimement isolée et qui est toujours troublée par la présence des Turcs et par les tendances séparatistes des gouverneurs byzantins (4). Ce n'est que sous les successeurs d'Alexis, nous le verrons, que le littoral pontique, redevenu byzantin, attirera, en tant que débouché des routes de l'intérieur de l'Asie, l'attention des puissances maritimes de l'époque (5).

(1) Cf. ci-dessus, p. 57-58.

(2) EDRISI, *Géographie*, tr. A. JAUBERT, Paris, 1840, t. II, p. 298 : « Iraklia ou Heraclia, très peuplée, très commerçante, où s'abritent les flottes et les armées » : l'œuvre d'Edrisi ainsi que les itinéraires de cette époque restent la source importante pour les stations maritimes ; sur les endroits cités, cf. ANNE COMNÈNE, Index, au nom des diverses localités.

(3) Cf. ANNE COMNÈNE, Index, au nom des endroits cités ; J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, III, 1836, p. 171-172 (Rhodes) ; *Itinéraires russes en Orient*, tr. B. de KHITROWO, Genève, 1889, p. 6-55 : voyage du moine Daniel et description de l'itinéraire de Constantinople à Jérusalem.

(4) Sur l'expansion du territoire de Grégoire Tarônitès, révolté contre Alexis, cf. THÉOPHYLACTE, *Lettres*, *P.G.*, t. CXXVI, col. 409-413, et col. 437 ; sur la situation à Trébizonde, révoltée pendant le règne de Jean II, cf. L. PETIT, Monodie de Théodore Prodrome sur Étienne Skylitzès, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 1903, p. 9 sq.

(5) Byzance a longtemps monopolisé l'exploitation de la mer Noire. Parmi les ports ouverts aux étrangers, aucun n'est situé dans le Pont-Euxin. La ville d'Héraclée mentionnée dans les chrysobulles octroyés aux Vénitiens est celle de la Propontide (malgré l'opinion de F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1081). Les ports de la mer Noire, à l'exception toutefois de Matracha et de Rôsia, furent, pour la première fois, ouverts par Manuel Ier aux Génois, mesure antivénitienne qui s'explique par la politique générale de cet empereur vis-à-vis des républiques maritimes d'Italie (cf. ci-dessous, p. 255 sq., et le traité avec les Génois, ZEPOS, *Jus*, I, p. 417-421).

CHAPITRE II

LES SUCCESSEURS D'ALEXIS I[er] COMNÈNE

A. JEAN II COMNÈNE

LES EXPÉDITIONS TERRESTRES ET L'ABANDON DE LA FLOTTE

La consolidation de la puissance impériale dans les Balkans troublés par l'agitation serbe et petchénègue et par l'expansion hongroise, la reconquête de l'Asie Mineure sur les Turcs, et la restauration du pouvoir byzantin en Cilicie et en Syrie, terres convoitées d'une part par les Arméniens de la Cilicie et les Latins d'Antioche et d'autre part par les musulmans de ces régions, constituent les points essentiels de la politique de Jean II Comnène (1). Leur réalisation occupa tout le long règne de cet empereur (1118-1143), malheureusement très insuffisamment connu à cause du manque de sources s'y rapportant directement (2).

Jean II Comnène fut un bon empereur militaire. Il remporta partout de grands succès sur les ennemis de l'Empire. Son règne a laissé par ailleurs aux Byzantins le souvenir d'un gouvernement heureux, ses contemporains ont donné à l'empereur le

(1) L'ouvrage de F. CHALANDON, *Les Comnènes, études sur l'Empire byz. aux XI[e]-XII[e] siècles : Jean II Comnène (1118-1143) et Manuel Comnène (1143-1180)*, Paris, 1912, reste toujours fondamental pour l'étude du règne des successeurs immédiats d'Alexis I[er].

(2) Les historiens Kinnamos et Nicétas Choniate racontent très brièvement le règne de Jean II : « ὥσπερ ἐν κεφαλαίῳ », dit KINNAMOS, p. 5 ; nous possédons peu de documents d'archives émanant de cet empereur (cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n[os] 1296-1329) ; quelques petites sources littéraires se rattachant à ce règne deviennent ainsi de première utilité, notamment l'œuvre de Théodore Prodrome (poésie, lettres, etc.) (cf., à ce sujet, G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*[2], I, p. 522-526), de Michel Italikos (*ibid.*, I, p. 432) et de Jean Tzetzès (*ibid.*, I, p. 342-344) ; cf. aussi divers discours prononcés en l'honneur de Jean II ou faisant allusion à son œuvre, dans W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 330-361 ; E. KURTZ, Unedierte Texte aus der Zeit d. Kaisers Johannes Komnenos, *B.Z.*, t. XVI, 1907, p. 70 sq. ; *N. Hell*, t. VIII, 1911, p. 50 sq. et p. 144 sq., des poésies en l'honneur des Comnènes tirées d'un ms. de la Marcienne ; *ibid.*, t. II, 1905, p. 387, acclamations en l'honneur de Jean II ; sur les sources (en général) concernant le règne de cet empereur, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 310 sq.

surnom de Kaloïôannès (Jean le Bon) (1); la postérité l'a considéré comme κορωνὶς τῶν ὅσοι Ῥωμαίων ἐκ τοῦ τῶν Κομνηνῶν γένους ὑπερεκάθισαν (le meilleur parmi tous les empereurs de la maison des Comnènes) (2). Continuateur heureux de l'œuvre de son père Alexis, Jean II s'occupa particulièrement des affaires de l'Orient, et notamment de la guerre contre les Seldjoucides. L'Occident et ses rapports avec l'Empire occupèrent surtout la diplomatie byzantine, soucieuse de se rapprocher du pape afin d'empêcher la formation d'un front antibyzantin que les Normands essayaient de créer, surtout après la première croisade et la situation qui en était résultée (3). Les armées byzantines n'ont exercé aucune sorte de pression sur cette partie du monde; elles étaient suffisamment occupées dans les Balkans et en Asie Mineure.

L'établissement du pouvoir byzantin en Asie Mineure a été l'acte final du long effort militaire déployé par Alexis Ier pour la restauration de l'Empire. Les campagnes qu'il mena personnellement contre les Seldjoucides pendant les dernières années de son règne ont rendu à Byzance la Bithynie et une partie de la Phrygie et de la Pisidie (4), créant ainsi une zone byzantine à l'intérieur du pays, parallèlement à la zone côtière établie tout le long du littoral méditerranéen de l'Asie Mineure, à la suite des expéditions maritimes de l'extrême fin du XIe siècle. Les Turcs enfermés entre ces deux zones byzantines, coupés de leurs compatriotes d'Anatolie, gênés dans leurs contacts avec le Sultanat établi entre-temps à Iconion (5), au milieu d'une population grecque importante, seront vite neutralisés. Ce fut surtout l'œuvre des successeurs d'Alexis Ier et notamment de Jean II Comnène.

A l'exemple de son père, Jean II mena personnellement plusieurs campagnes contre les Turcs de Phrygie, de Pamphylie, de Galatie et de Paphlagonie (6). Il installa dans ce but son état-major à Lopadion, sur le fleuve Ryndakos, dans la forteresse qu'il

(1) EUSTATHE, *De expugnatione Thess.*, p. 130 : « viens, Jean le bon », « ils appelaient l'empereur Jean au secours » ; W. REGEL, *Fontes*, I, p. 67 : « à Jean, appelé à juste titre le bon, vont les premiers éloges ».

(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 63-64.

(3) S. LAMPROS, Chrysobulles et lettres des empereurs de Byzance concernant l'union des Églises (en grec), *N. Hell.*, t. II, 1914, p. 109-111, et le commentaire de G. OSTROGORSKIJ, *op. cit.*, p. 318 et n. 2.

(4) Cf. le récit d'ANNE COMNÈNE, III, p. 159 sq., et 187 sq. L'armée d'Alexis dans la région de Philomèlion, *ibid.*, III, p. 201-209.

(5) Sur les Turcs d'Asie Mineure, cf. ci-dessus, p. 176, n. 1 : ajouter, P. WITTEK, Byz.-selschukische Beziehungen, *Öster. Genootschap in Nederland*, Leyden, 1936 ; et A. GORDELEVSKIJ, *L'Empire seldjoucide en Asie Mineure* (en russe), Moscou, 1941.

(6) Sur les campagnes micrasiatiques de Jean II, et l'expansion de l'Empire dans la région du fleuve Halys, cf. surtout, THÉODORE PRODROME, *P.G.*, t. CXXXIII, col. 1373-1392, éloge adressé à Jean à l'occasion de la prise de Kastamonè en 1133 ; prise de villes et de forteresses

construisit et qui devint le lieu de concentration des troupes byzantines opérant en Asie (1). De là elles empruntaient les routes qui mènent soit vers la Galatie et la Paphlagonie, soit vers la Pamphylie et la Cilicie et donc la Syrie. Les campagnes victorieuses de Jean II contre Laodicée, Sôzopolis, Attalée, Gaggra, Kastamonè et Trébizonde dissidente depuis longtemps du pouvoir constantinopolitain, et contre Tarse et Anabarze en Cilicie (2), villes prises et reconstruites par cet empereur (3), qui ne manqua pas de célébrer leur soumission (notamment celle de Kastamonè) par des triomphes à Constantinople (4), ont élargi la frontière byzantine, assuré la continuité du territoire impérial en Asie Mineure, et donné à la flotte de nouvelles bases importantes lui permettant de contrôler, outre le littoral de la Méditerranée orientale, le rivage septentrional du Pont. L'Asie Mineure occidentale dans son ensemble fait maintenant partie intégrante de l'Empire, l'administration byzantine s'y installe et fonctionne régulièrement : elle sera à son complet surtout sous le successeur immédiat de Jean II, son fils Manuel I^er^ Comnène (5).

Empereur militaire féru de campagnes terrestres, Jean II Comnène ne s'occupa guère de l'appareil maritime de l'Empire qui, mis en place par Alexis I^er^, continua à fonctionner normalement, mais dont les unités ne furent point renouvelées (6). L'armée

non mentionnées par les autres sources de l'époque, *ibid.*, col. 1380-1383, inconnues même de KINNAMOS, p. 5 sq., qui donne pourtant un récit précis des campagnes micrasiatiques de Jean II Comnène. Sur les campagnes en Cilicie et en Syrie, cf. C. CAHEN, *La Syrie du Nord*, p. 359 sq. ; ABOUL-FEDA, *R.H.C.*, *Historiens Orientaux*, I, p. 8 sq.

(1) H. GLYKATZI-AHRWEILER, Les forteresses construites en Asie Mineure face à l'invasion seldjoucide, *Akten d. XI. inter. byz. Kongr.*, Munich, 1958, p. 182-189.

(2) Cf. P. LAMMA, La spedizione di Giovanni Comneno in Cilicia e in Siria in un panegirico di Michaele Italico, *Memorie della Ac. delle Scienze di Bologna, Cl. di scienze morali*, V, 4, 1952 ; KEMAL-ED-DIN, *R.H.C.*, *Historiens Orientaux*, III, p. 674 sq., OUSAMA, *Autobiographie*, éd. DERENBOURG, *Revue de l'Orient Latin*, t. II, 1894, p. 439 sq.

(3) H. GLYKATZI-AHRWEILER, *op. cit.*, p. 185 sq. : sur la reconstruction de Kastamonè et de Gaggra, cf. E. KURTZ, Unedierte Texte aus d. Zeit d. Kaisers J. Komnenos, *B. Z.*, t. XVI, 1907, p. 80. Sur la fin des hostilités avec les Turcs de la régions du Pont, cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n^o^ 1308 sq.

(4) Poésies et éloges composés à cette occasion, *N. Hell.*, t. II, 1905, p. 387-391 : « Hymnes des dèmes à Jean Comnène » ; *Notices et Extraits des ms. de la Bibl. du Roi*, t. XXIII, p. 3 sq. ; E. KURTZ, *op. cit.*, p. 80 sq. ; et surtout, THÉODORE PRODROME, *P.G.* t. CXXXIII, col. 1362-1370, et col. 1373-1383 ; le triomphe célébré par Jean II, *ibid.*, col. 1383 sq.

(5) Ci-dessous, p. 271 sq.

(6) Ni les éloges, ni les poésies adressés à Jean II Comnène ne font allusion à la construction d'une flotte, malgré le fait que les préparatifs militaires de cet empereur sont souvent le sujet de ce genre de littérature : cf. p. ex. *P.G.*, t. CXXXIII, col. 1363, où il est question de « préparation de toutes sortes de machines en bois » et où, malgré l'emploi du terme *exartysis* (= préparation, mise en état), il ne s'agit point de l'armement d'une flotte. Seul NICÉTAS CHONIATE,

de mer, tenue à l'écart des opérations qui se déroulent à l'intérieur des Balkans et de l'Asie Mineure, ou contre des ennemis maritimes (Turcs du Pont, Arméniens de Cilicie) mais dépourvus d'une puissance navale, joue un rôle secondaire dans les affaires militaires de l'époque. Elle appuie les opérations menées par l'armée de terre. Ses détachements fluviaux stationnés à Pyramos (Cilicie) et sur le Danube assurent le passage des troupes qui opèrent dans ces régions : ils sont les seuls à manifester, ne fût-ce que comme simples bacs, une certaine activité militaire (1). La flotte qu'Alexis Ier avait construite se contente de la garde du littoral méditerranéen, que personne pour le moment ne menace sérieusement.

La fin de la première croisade et l'établissement des Latins en Orient ont inauguré en effet une nouvelle ère dans les relations maritimes entre l'Occident et l'Orient. La Méditerranée orientale occupe maintenant une place importante dans la politique des puissances maritimes de l'Italie et de l'Occident en général. La création de foyers latins en Orient ouvre de nouvelles perspectives aux échanges commerciaux entre les deux bassins méditerranéens. Les villes commerçantes et maritimes de l'Italie sont les premières à tenir compte de cette situation ; pour le moment elles essaient de consolider leur position sur le littoral syrien et palestinien, et d'obtenir des Principautés franques et normandes de l'Orient des privilèges économiques et commerciaux (2). Les mers byzantines sont désormais sillonnées par des flottes commerciales ; elles connaissent de nouveau une période de paix, qui n'est troublée que par quelques actes isolés de piraterie ; ceux-ci n'ont jamais fait défaut dans les parages de la Méditerranée orientale ; ils sont maintenant le fait d'initiatives privées ou individuelles, ils sont limités localement et ne préoccupent point la politique constantinopolitaine (3).

Jean II Comnène, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, essaya de tirer de cette situation des avantages économiques. D'abord, il refusa de renouveler les privilèges accordés par son père à Venise (Byzance n'avait point à ce moment besoin d'aide maritime) ; cette mesure lui permit de rendre à l'Empire la levée des droits sur

p. 24, mentionne la mise en état par Jean II de « navires rapides » (corr. ταχυναυτούσας) qui participèrent aux opérations contre les Hongrois, qui se sont déroulées dans le fleuve Istros : il s'agit bien entendu d'une simple escadre fluviale.

(1) Nicétas Choniate, p. 24, 67 ; Skoutariôtès, p. 194, 217.

(2) Sur ce point, cf. outre le travail toujours fondamental de W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant* (tr. fr. F. Raynaud), Leipzig, 1885, t. I, p. 152 sq., E. H. Byrne, Genoese colonies in Syria, *The Crusades and other historical essays presented to D. C. Munro*, New York, 1928. C. Cahen, *La Syrie du Nord*, p. 472. sq. ; R. Grousset, *L'Empire du Levant*, Paris, 1949, p. 319 sq. ; A. Lewis, *Naval Power*, p. 241 sq. ; citons à titre d'exemple les privilèges accordés par les États des Croisés à Venise : cf. Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 64-65, 66, 75, 77 (nomination d'un consul vénitien en Syrie), p. 78, 79, 95, etc., et Kinnamos, p. 281 : prise de Tyr par les Vénitiens.

(3) Ci-dessous, p. 229 sq.

les activités commerciales des Vénitiens, particulièrement florissantes depuis le traité de 1082 et du fait du trafic international créé par la croisade. Ensuite il décida d'abandonner l'entretien régulier de la flotte de guerre de Byzance. Il se réservait ainsi l'emploi à des fins plus urgentes des sommes produites par les impositions maritimes et destinées à l'entretien de l'armée de mer et de la flotte. Cette dernière mesure fut maladroite et s'avéra néfaste pour les intérêts économiques et militaires de l'Empire. Appliquée lors de la rupture avec Venise, elle fut surtout catastrophique pour les régions côtières ; dépourvues de leur appui maritime, celles-ci restèrent exposées aux méfaits de la flotte vénitienne qui dévastait le littoral byzantin, espérant ainsi contraindre Jean II à renoncer à sa politique antivénitienne et sauver la prospérité de la colonie vénitienne de Byzance, déjà importante et opulente (1). Examinons ces aspects de la politique maritime de Jean II Comnène. Ils illustrent par leurs résultats négatifs la nécessité pour Byzance au XIIe siècle d'entretenir régulièrement une flotte importante, même pendant des périodes qui semblent permettre la détente et dans des cas et des circonstances qui paraissent de prime abord indépendants des affaires maritimes.

La suppression des dépenses maritimes et les mesures antivénitiennes

Installé sur le trône à un moment où l'Empire, grâce à l'œuvre d'Alexis Ier, avait retrouvé le prestige d'une puissance maritime importante revendiquant efficacement la thalassocratie en Méditerranée orientale, Jean II Comnène, se fiant, sans doute, à la renommée de la flotte byzantine de l'époque, a cru pouvoir diminuer sans risque ses effectifs maritimes. A l'instigation de son grand logariaste et protonotaire du drome Jean Poutzès, qualifié par Nicétas Choniate de « grand connaisseur, et d'une expérience et d'une habilité redoutable en matière fiscale » (2), Jean II a décidé de garder dans les caisses impériales les sommes produites par l'imposition fiscale maritime *(pleustikai strateiai)* et versées par les populations côtières, au lieu de les employer, comme il se devait, à l'entretien de l'armée de mer et de la flotte. « Car il déclara que, comme la flotte n'était pas alors en activité permanente, il n'était pas nécessaire de dépenser régulièrement pour elle des sommes importantes (ἀναλώματα εὐάγκαλα καὶ ἐπέτεια), étant donné qu'en cas de besoin l'armée de mer aurait le nécessaire par la caisse impériale » (3).

(1) Ils sont installés à ce moment à Constantinople, dans les villes côtières de la Propontide, et dans les îles (Lemnos, etc.) : cf. Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 55, 67, 98-101, 103-105 ; Kinnamos, p. 281.

(2) Nicétas Choniate, p. 74.

(3) *Ibid.*, p. 75 ; à comparer avec la version B : « Les sommes recueillies dans les régions côtières (= *pleustikai strateiai)* et destinées à la solde des marins (soldats des *katerga*) et à l'armée de mer furent versées sur ordre de l'empereur dans la caisse impériale : l'empereur argua

Le résultat de cette mesure, jugée par Choniate et par Théodore Skoutariôtès très sévèrement, comme « une décision indigne et mauvaise qui a provoqué des catastrophes et des naufrages » (σκέμμα καταποντισμοῦ, κακοβουλία καὶ σμικροπρέπεια), fut l'affaiblissement de la défense maritime de l'Empire et, par voie de conséquence, la reprise des attaques pirates officielles (organisées par des puissances hostiles) ou individuelles (dues à l'initiative de personnes agissant pour leur propre compte) contre le littoral byzantin. La remarque de Choniate : « Maintenant ce sont les pirates qui possèdent la thalassocratie et les régions côtières de l'Empire sont exposées aux méfaits de ces brigands » (1), décrit bien la situation qui se créa dans les mers byzantines à la suite de l'amenuisement de la flotte provoqué par les mesures de Jean II.

Il est impossible de préciser avec exactitude à quel moment du règne de Jean II Comnène fut décidée la suppression des dépenses maritimes, mesure qui eut de lourdes conséquences pour la puissance navale de l'Empire et la sécurité du territoire impérial (2). Il nous semble qu'elle devait être déjà en application lors des attaques vénitiennes contre le littoral byzantin, alors mal défendu, puisque la flotte vénitienne remporta des succès faciles et importants (3). Notons à ce propos qu'un demi-siècle plus tard les Vénitiens ne manqueront pas de menacer les Byzantins en leur rappelant justement leurs exploits contre l'Empire lors du règne de Jean II Comnène (4). Or les hostilités de la flotte vénitienne contre le littoral impérial se placent au début du règne de Jean II, elles sont la conséquence immédiate du refus de celui-ci de renouveler les privilèges économiques et commerciaux concédés par son père à Venise à la suite de l'aide que la flotte de la république adriatique avait fournie à Byzance lors des invasions normandes contre l'Épire.

Dès l'avènement de Jean II Comnène au trône de Constantinople, le duc de Venise Domenico envoya, en 1119, une ambassade dans la capitale byzantine pour obtenir du nouvel empereur le renouvellement du chrysobulle de 1082. Cette démarche

que, comme les navires et leurs équipages ne naviguaient pas continuellement, il était inutile de dépenser cet argent en vain, étant donné qu'en cas de besoin il était facile d'assurer le versement de la solde des marins par la caisse impériale *(basilikon vestiarion)*. » SKOUTARIÔTÈS, p. 220.

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 75-76 ; cf. aussi ci-dessous, p. 229 sq.

(2) Nicétas Choniate mentionne la mesure de Jean II à propos de la carrière de son instigateur, Poutzès, qui fut protonotaire du drome et ensuite, à la fin du règne de Jean II, grand logariaste (cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 73-74 : *logistès mégistos* ; *ibid.*, version B : *mégas logiastès* ; SKOUTARIÔTÈS, p. 220 : *mégas logariastès*) ; Poutzès pouvait proposer la mesure en question en tant que protonotaire du drome (responsable économique du service de la poste impériale et des relations avec les étrangers) ou en tant que grand logariaste : ainsi on ne peut avoir de données sûres en ce qui concerne la date des mesures maritimes de Jean II à travers la carrière de leur instigateur.

(3) Ci-dessous, p. 232.

(4) KINNAMOS, p. 281-282.

diplomatique est absolument normale, les privilèges concédés à des personnes publiques et privées n'étant garantis qu'après confirmation de l'empereur régnant. Jean II, nous dit André Dandolo, « omissis paternis vestigiis id facere renuit » (1). La réaction vénitienne fut immédiate. De l'Adriatique où elle stationnait, la flotte vénitienne appareilla vers Byzance. En 1122, elle attaqua l'île de Corfou. Un peu plus tard, les détachements de la flotte vénitienne qui se trouvaient en Syrie et en Palestine reçurent l'ordre d'attaquer le territoire impérial. En accord, semble-t-il, avec les barons francs, la flotte vénitienne de l'Orient attaqua Rhodes, tandis qu'en 1126 une flotte de quatorze galères ravagea la ville de Céphalonie (2). En outre, les Vénitiens installés dans l'Empire et notamment à Constantinople, chassés par Jean II Comnène, qui pratiqua une politique antivénitienne conséquente, attaquèrent sur leur chemin de retour les îles égéennes, mirent à sac Mitylène et ravagèrent Chios. Le récit de Kinnamos (3), le seul à mentionner cet aspect de la politique de Jean II contre Venise, nous fait connaître cet exploit vénitien, le plus important avec l'attaque contre Rhodes, et que seule l'absence de flotte byzantine peut expliquer. Il nous semble certain qu'en 1126 les mesures antimaritimes de Jean Poutzès étaient donc en vigueur.

A la suite de la réaction vénitienne et des succès de la flotte de Venise dans toutes les parties des mers byzantines, Jean II fut obligé d'abandonner sa politique contre la République adriatique et ses sujets installés dans l'Empire. Il demanda la paix, reconnut les services rendus dans le passé par Venise à Byzance, et renouvela enfin le chrysobulle de son père, par le chrysobulle de 1126, qui permit aux citoyens vénitiens de sauvegarder et d'augmenter leurs intérêts économiques aux dépens de l'activité commerciale des Byzantins. Le chrysobulle de 1126 (4) illustre mieux que tout autre acte l'échec de la politique maritime de Jean II Comnène et prouve quel mauvais calcul fut pour Byzance, pour sa prospérité et son prestige, l'économie réalisée par la suppression des dépenses destinées à l'entretien de la flotte et de l'armée de mer, seule arme à pouvoir répondre efficacement à la politique arrogante et expansionniste de l'Occident qui, dominant déjà la Méditerranée occidentale, cherchait à s'installer dans la Méditerranée orientale et à faire de cette mer un « lac latin ». Nous avons là le but inavoué des puissances maritimes de l'Occident qui se sont empressées de secourir les Croisés, et de mettre, après s'être installées en Orient, leurs flottes au service des États latins

(1) *Apud* Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, n° 39, p. 78.

(2) *Ibid.*, I, n° 43, p. 95-96.

(3) Kinnamos, p. 281 : « L'empereur Jean les a chassés (les Vénitiens) du territoire de l'Empire... ils (les Vénitiens) ont alors construit une flotte et entrepris des incursions contre la terre grecque (des Romains) ; c'est alors qu'ils ont pris l'île de Chios et ont envahi les grandes îles de Rhodes et de Mitylène... car ils exerçaient la piraterie. »

(4) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, n° 43, p. 96-98 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 1304).

de l'Orient. Manuel Ier tirera profit de la leçon que Venise infligea à Byzance. Contrairement à son père, il s'occupera particulièrement de l'appareil maritime de l'Empire (il est de ce point de vue le continuateur de l'œuvre d'Alexis Ier) et, armé d'une puissance navale importante, il essaiera de freiner, à l'exemple de son père, l'expansion économique de l'Occident et de briser l'arrogance de Venise, cet allié embarrassant qu'Alexis Ier légua à l'Empire.

B. Manuel Ier Comnène

Quelques lignes de Nicétas Choniate nous révèlent d'une façon précise et claire les principes qui ont dominé la politique étrangère et le programme diplomatique de Manuel Ier Comnène. Peu favorable à cet empereur, Nicétas Choniate souligne, non sans une légère ironie, que Manuel Ier, à l'exemple de ses prédécesseurs illustres, les grands empereurs romains qu'il a voulu imiter et dont il a voulu surpasser les exploits, « porta ses regards à tous les bouts de la terre » (1). « Il visa plus loin que les autres empereurs qui cependant avaient porté les frontières byzantines non seulement d'une mer à l'autre, mais de l'Orient aux colonnes de l'Occident » (Gibraltar) (2). En effet la politique extérieure de Manuel Ier Comnène, animée par des aspirations universalistes, vise à consolider et à étendre l'autorité byzantine en Occident et en Orient. Elle se manifeste par une intervention active dans les affaires internationales de l'époque ; elle a fini par mettre l'Empire en face des puissances latines et musulmanes qui se disputaient à ce moment la maîtrise de la Méditerranée orientale (3). Les multiples expéditions outre-mer, les *ὑπερόριοι πόλεμοι* et *στρατεῖαι* des Byzantins, organisées par Manuel Ier, qui ont mené les armées byzantines de Palestine en Italie, et de l'Adriatique en Égypte, opérations ambitieuses, lourdes de conséquences pour les finances du pays et âprement critiquées par la suite (4), manifestent le désir de l'Empire de s'affirmer en tant que puissance mondiale et arbitre universel. Elles illustrent l'idée impériale romaine, à laquelle Byzance, malgré ses multiples revers, n'avait jamais renoncé (5), idée qui guida toute la politique de Manuel Ier et qui fut chère aussi à Jean II Comnène, comme nous le montre clairement la lettre adressée par ce sage empereur au pape Innocent II à propos de l'union des Églises (6).

(1) Nicétas Choniate, p. 265.

(2) *Ibid.*, p. 208.

(3) F. Chalandon, *Les Comnènes*, II, p. 239-267.

(4) Cf. notamment Nicétas Choniate, p. 265 : « Manuel nourrissait des rêves expansionnistes servant son ambition personnelle... il dépensait ainsi l'argent pour rien. »

(5) G. Ostrogorskij, *Geschichte*³, p. 318.

(6) S. Lampros, Chrysobulles des empereurs de Byzance concernant l'union des Églises (en grec), *N. Hell.*, t. XI, 1914, p. 109-111, et le commentaire de G. Ostrogorskij, *Geschichte*³, p. 318, n. 2.

A un moment où les Occidentaux s'installent grâce aux États des Croisés en Orient et où le Sultanat syrien accroît son influence sur l'Égypte (1), la Méditerranée orientale, seule route de communication entre la métropole latine et ses « colonies » asiatiques, est constamment sillonnée par des flottes étrangères. Les échanges entre l'Orient et l'Occident rendent le trafic commercial particulièrement animé et dense. Les avantages économiques procurés par l'exercice des métiers maritimes et marchands n'échappent pas aux musulmans, qui cherchent à s'assurer des débouchés vers les côtes ciliciennes et syriennes d'une part, palestiniennes et égyptiennes d'autre part (2). Ils trouvent en face d'eux les Byzantins et les Croisés ; chacun agit pour son propre compte. Le jeu de la diplomatie trouve, avec les hostilités presque permanentes dans cette partie du monde, libre cours.

Maintenant plus que jamais, Byzance, soucieuse de consolider sa position en Orient, se trouve obligée d'entretenir un appareil naval important, capable de contrôler les mers fréquentées par des flottes de toute nationalité, et de lui assurer, par l'exercice d'une suprématie sur la Méditerranée orientale, le rôle d'arbitre qu'elle revendique, avec les avantages économiques que cela comporte. Conscient du rôle important qui revenait à l'armée de mer dans le monde du XII^e^ siècle, Manuel I^er^ s'occupa particulièrement de la force navale de l'Empire et tout spécialement de l'entretien de la flotte, considérée, à juste titre, comme l'arme indispensable à l'application d'une politique d'expansion exercée contre des puissances maritimes. Plusieurs flottes importantes furent construites pendant le long règne de Manuel I^er^, qui n'eut qu'à puiser dans les richesses accumulées grâce à la politique conservatrice et prudente en matière économique et fiscale de Jean II Comnène. Examinons les diverses phases de l'effort militaire de Manuel I^er^, sous l'angle naval. Les opérations menées en Syrie, en Italie et en Égypte, constituent, avec la réaction byzantine à la seconde croisade, des étapes importantes de l'histoire navale de Byzance au cours de la première moitié du XII^e^ siècle.

Les opérations en Syrie

Poursuivant le programme militaire de son père, Manuel I^er^ a entrepris, dès son avènement, des opérations contre la Principauté normande d'Antioche (3). Une grande

(1) R. Grousset, *L'Empire du Levant*, Paris, 1949, p. 231-237 ; C. Brockelmann, *Histoire des peuples et des États islamiques*, tr. fr., Paris, 1949, p. 139 sq. C. Cahen, *La Syrie du Nord*, p. 472 sq., A. Lewis, *Naval Power*, p. 259 sq.

(2) C. Cahen, *La Syrie du Nord*, p. 472 sq.

(3) La politique des trois premiers Comnènes dans la Méditerranée orientale est justement caractérisée par R. Grousset, *op. cit.*, p. 425-439, comme « La croisade byzantine » ; sur les relations de Manuel I^er^ avec l'État d'Antioche, cf. *ibid.*, p. 221 sq., et 229 ; et surtout C. Cahen, *La Syrie du Nord*, p. 347 sq., p. 395, la campagne de Manuel.

expédition fut organisée contre la Syrie (1). Son succès est dû dans une large mesure à la flotte byzantine, qui y participa sous le commandement de Dèmètrios Branas. La flotte transporta le corps expéditionnaire. L'armée de mer prit part aux opérations devant Antioche et, après le départ par la Cilicie de l'armée de terre, poursuivit les hostilités. Elle investit les régions côtières de la principauté d'Antioche, faisant un grand nombre de captifs, parmi lesquels un haut fonctionnaire normand. Elle brûla les navires qui stationnaient sur les côtes syriennes et s'empara des forteresses maritimes de la région. Bref, chargée d'un riche butin, elle gagna l'île de Chypre, étape du voyage entre Constantinople et la Syrie-Cilicie (2).

L'action de la flotte byzantine contraignit le chef de la Principauté d'Antioche, Raimond, à gagner Constantinople et à reconnaître la suzeraineté byzantine (1144), ce qui mit fin aux hostilités entre l'Empire et les princes normands d'Antioche, qui se poursuivaient avec acharnement et obstination depuis Alexis Ier (3). Nous devons à Théodore Prodrome un long poème sur les succès de Manuel en Syrie et en Cilicie, qui, au dire du poète, ont éclipsé les victoires de Jean II : « Invincible, écrit Prodrome en s'adressant à Manuel, tu as vaincu même ton père » ; « toi l'héritier, tu as dépassé celui à qui tu dois ton héritage » (4). Toutefois l'opération de pillage, véritable acte de piraterie, que le prince Renaud de Chatillon entreprit par la suite contre l'île de Chypre, qui fut suivie de la dévastation de l'île et du massacre d'un grand nombre de ses habitants (5), et de ce fait désapprouvée et désavouée par les chroniqueurs occidentaux eux-mêmes (6), montra une fois de plus que Byzance ne pouvait compter longtemps sur l'alliance normande. Les bases de la flotte byzantine situées dans les mers Pamphylienne et Cilicienne (Chypre, Séleucie, Tarse) ne pouvaient demeurer impunément dégarnies.

Les relations avec la Principauté d'Antioche, l'attitude des Arméniens de Cilicie, et les revendications byzantines envers l'Égypte ont conduit plusieurs fois la flotte byzantine dans les parages de la Méditerranée orientale. Les îles de Rhodes et de Chypre, contrôlant par ailleurs les voies maritimes entre l'Orient latin et l'Occident, constituent

(1) KINNAMOS, p. 33-34 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 71 ; le récit de Kinnamos est beaucoup plus détaillé et plus précis.

(2) *Itinéraires russes en Orient*, tr. fr., B. de KHITROWO, Genève, 1889, p. 9-10.

(3) Sur la reconnaissance de la suzeraineté byzantine par la principauté d'Antioche, cf. J. LA MONTE, Byzantine Empire and Crusading States, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 253-254, et 264 ; C. CAHEN, *La Syrie du Nord*, p. 410.

(4) *R.H.C.*, *Historiens grecs*, II, p. 746.

(5) KINNAMOS, p. 178-179, 181 ; GRÉGOIRE LE PRÊTRE, *R.H.C.*, *Documents arméniens*, I, p. 187 ; MICHEL LE SYRIEN, tr. CHABOT, III, p. 350 ; K. HORNA, Das Hodoiporikon d. K. Manasses, *B.Z.*, t. XIII, 1904, p. 343 : « nous avons trouvé Chypre fatiguée » (= détruite).

(6) GUILLAUME DE TYR, *R.H.C.*, *Historiens occidentaux*, I, p. 835.

pendant cette période les plus importantes bases navales de l'Empire. Elles sont souvent mentionnées comme escales et centres de ravitaillement de la flotte qui opère sur les côtes syriennes, palestiniennes et égyptiennes (1). Un détachement de la flotte byzantine mis à la disposition de l'empereur allemand Conrad III visita, lors de la seconde croisade, la Syrie et la Palestine d'où il ramena Conrad à Thessalonique (2). Le roi de France Louis VII s'embarqua de Palestine sur des bateaux grecs pour rentrer dans son pays (3). Des navires byzantins stationnent à Tripolis de Syrie (4). La flotte byzantine fut attaquée par une flotte égyptienne qui ravageait les côtes syriennes (1151) (5). Enfin, une escadre importante de la flotte impériale (soixante vaisseaux au moins) visita la Palestine (6) avant de se diriger sur l'Égypte et de rejoindre la grande flotte qui transportait le corps expéditionnaire envoyé par Manuel contre Damiette (7).

En conclusion, remarquons que les sources grecques, latines ou orientales, concernant l'histoire de la Cilicie, de la Syrie et de la Palestine pendant la période que couvre le règne de Manuel I[er], laissent entendre que la présence de la flotte byzantine dans ces régions fut presque permanente. En effet les guerres contre la Principauté d'Antioche d'une part et la seconde croisade d'autre part ont mobilisé, outre la flotte stationnant dans les bases de la Méditerranée orientale, l'escadre constantinopolitaine, qui fut envoyée dans les mers Cilicienne et Syrienne afin d'appuyer les opérations menées par l'armée byzantine et de contrôler les mouvements des Croisés (8). La flotte byzantine, qui opérait en Méditerranée orientale pendant les luttes contre la Principauté d'Antioche et lors de la seconde croisade, était sans doute composée de bateaux construits sous Alexis I[er]. Jean II, qui, nous l'avons vu, mit l'argent destiné à la flotte dans la caisse impériale, ne semble pas avoir remplacé la dernière grande flotte de son père (9), et Manuel n'a

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 209 ; J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, III, 1936, p. 171-172 ; EDRISI, *Géographie*, tr. A. JAUBERT, Paris, 1840, II, p. 129-130 ; TZETZÈS, *Epistulae*, p. 12, 15 ; *Itinéraires russes en Orient*, tr. fr. B. de KHITROWO, Genève, 1889, p. 8-10 ; K. HORNA, *op. cit.*, p. 343 ; C. IMPERIALE, Codice diplomatico d. Republ. di Genova, *Fonti d. Inst. stor. ital. per il Medio Evo*, t. II, p. 233 ; et surtout KINNAMOS, p. 35 ; pour le recrutement des mercenaires occidentaux faisant escale à Rhodes avant de se rendre en Palestine, cf. *ibid.*, p. 198-199 ; et C. CAHEN, *La Syrie du Nord*, p. 379 sq.

(2) KINNAMOS, p. 86-87.

(3) *Ibid.*, p. 87-88.

(4) *Ibid.*, p. 209.

(5) ABOU CHAMAH, *R.H.C.*, *Historiens orientaux*, IV, p. 72.

(6) KINNAMOS, p. 278 sq. ; NICÉTAS CHONIATE, p. 209 sq. ; GUILLAUME DE TYR, *R.H.C.*, *Historiens occidentaux*, I, p. 962.

(7) Ci-dessous, p. 263 sq.

(8) Ci-dessous, p. 237 sq.

(9) Ci-dessus, p. 230 sq.

entrepris la construction d'une nouvelle flotte à Constantinople que pour les guerres contre les Normands de Sicile et, pendant les expéditions outre-mer, contre l'Italie d'abord et contre l'Égypte ensuite.

La seconde croisade

Bien que chez certains occidentalistes on remarque actuellement une tendance à ne considérer comme « véritable et typique » que la première croisade (1), il nous semble hors de doute que, vu sous l'angle byzantin, c'est surtout la seconde (1147-1149) qui a marqué définitivement la politique impériale et l'attitude de Byzance à l'égard des multiples mouvements des Occidentaux en Orient connus sous le nom de croisades, même quand ils sont dépourvus de tout esprit de croisade authentique (2).

Dès l'annonce de la seconde croisade, Manuel Ier Comnène, craignant que le dessein inavoué des Occidentaux ne fût de s'emparer de Constantinople et de ravager l'Empire (3), crainte confirmée dans une large mesure par l'invasion normande contre la Grèce et le Péloponnèse déclenchée en même temps que la seconde croisade (4), s'empressa de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense et à la sauvegarde du territoire impérial. Démarches diplomatiques auprès du pape Eugène III (5) et des chefs des Croisés (6), arrêt des hostilités contre les Turcs (7) — il nous semble qu'il ne faut voir dans le traité signé en 1147 avec le sultan d'Iconion qu'une mesure de prudence (8) : chaque fois qu'une partie de l'Empire, l'Orient ou l'Occident, était menacée, Byzance s'efforçait

(1) P. Rousset, L'idée de Croisade chez les chroniqueurs occidentaux, *Actes du Xe Congrès inter. d. Sciences historiques*, Rome, 1955 : *Relazioni*, III, *Storia del Medioevo*, p. 547.

(2) Sur la seconde croisade, cf. St. Runciman, *The kingdom of Jerusalem and the Frankish East (1100-1187)*, Cambridge, 1954, et Annelise Lüders, *Die Kreuzzuge im Urteil syrischer u. armenischer Quellen*, Berlin, 1964, p. 73-78 (Byzance).

(3) Kinnamos, p. 67, rapporte que Manuel Ier considéra la croisade comme une sorte de guerre non déclarée contre « ceux qui n'avaient rien fait » (Byzantins).

(4) Ci-dessous, p. 240 sq.

(5) S. Lampros, Chrysobulles des empereurs de Byzance concernant l'union des Églises (en grec), *N. Hell.*, t. II, 1914, p. 112 sq. ; V. Grumel, Au seuil de la deuxième croisade : deux lettres de Manuel Comnène au pape, *R.E.B.*, t. III, 1945, p. 143-167 (= F. Dölger, *Regesten*, no 1348) ; W. Ohnsorge, Ein Brief z. Geschichte Manuels I. von Byzanz, *Festschrift A. Brackmann*, Weimar, 1931, p. 391-393 (F. Dölger, *Regesten*, no 1533 : corriger la date 1180 en 1147).

(6) *P.L.*, t. CLXXXV, col. 383 (= F. Dölger, *Regesten*, no 1350) ; Kinnamos, p. 67-68 ; Nicétas Choniate, p. 80-81.

(7) Kinnamos, p. 66 (= F. Dölger, *Regesten*, no 1352).

(8) Cf. sur ce point les remarques de P. Lemerle, Byzance et la Croisade, *Actes du Xe Congrès inter. d. Sciences historiques*, Rome, 1955, *Relazioni*, III, *Storia del Medioevo*, p. 603 sq.

d'établir la paix dans l'autre —, mobilisation de l'armée byzantine, construction d'une flotte, renforcement de la garde des villes et notamment de la capitale, et surtout contrôle des armées des Croisés, dont on s'efforçait de canaliser les mouvements selon les intérêts de l'Empire, telles sont les mesures qui ont été jugées nécessaires pour décourager toute entreprise fallacieuse des Croisés (1). En outre le ravitaillement régulier des troupes des Croisés, largement assuré par les Byzantins (2) selon l'ordre impérial, quoi qu'aient dit les Occidentaux et une tradition byzantine tardive (3), ravitaillement dont la bonne organisation et la parfaite distribution ont fourni aux orateurs de l'époque l'occasion de louer la générosité impériale et de constater la richesse de la population byzantine (4), ne visait, à notre avis, qu'à enlever tout prétexte de mécontentement et de perturbation de la part des foules de soldats croisés qui parcouraient l'Empire abandonné à leur merci (5) et qui se sont maintes fois montrés indociles même vis-à-vis de leurs propres chefs.

A la flotte incomba la tâche capitale : transporter les Croisés le plus rapidement possible en Asie, afin d'en débarrasser l'Empire, et notamment Constantinople, pratiquement encerclée par ces foules avides et encombrantes. La flotte fluviale stationnant sur le Danube se chargea du transport des Croisés d'une rive à l'autre du fleuve. La flotte constantinopolitaine et celle de la Propontide effectuèrent le passage des troupes des Croisés d'Europe en Asie. L'importance des armées transportées, qui suscita l'étonnement des Byzantins, peut donner une idée des effectifs maritimes mobilisés pour assurer leur passage. D'après Kinnamos, Manuel envoya un nombre important de *hypogrammateis* (secrétaires) afin d'évaluer les armées croisées lors du passage du Danube (6). Selon les rapports de ces fonctionnaires, les Croisés qui ont franchi le fleuve étaient plus de 900 000. Nicétas Choniate rapporte que ce fut lors du passage du Bosphore que Manuel

(1) Nicétas Choniate, p. 82 : consolidation des murailles, distribution d'armes et d'argent aux soldats de toutes armes ; *ibid.*, p. 83 : ordres donnés à l'armée byzantine chargée surtout d'empêcher les « Alamanoi » de piller le territoire grec ; pour la construction de la flotte, cf. ci-dessous, p. 244 sq.

(2) Kinnamos, p. 70 : « Le gouverneur du pays leur procurait (aux Croisés) le nécessaire selon l'ordre impérial » ; Nicétas Choniate, p. 81-82 : « Il (Manuel) envoya partout des ordres afin que les vivres soient fournis aux Croisés (armée de l'Occident) » (= F. Dölger, *Regesten*, nos 1353-1364, 1366-1368) ; S. Lampros, *op. cit.*, *N. Hell.*, t. XI, 1914, p. 113 : « Ma royauté est prête à bien les recevoir (les Croisés) et à leur procurer des vivres (*poroi* et *panègyreis*) ».

(3) P. Lemerle, *op. cit.*, p. 607.

(4) W. Regel, *Fontes*, I, p. 82-84.

(5) Ce qu'affirme Eustathe, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 82 : « L'empereur allemand serait installé dans notre paradis, si la générosité impériale ne s'était pas manifestée en faveur de ses troupes. »

(6) Kinnamos, p. 69.

ordonna aux *apographeis* (recenseurs) d'évaluer les troupes des Croisés : « Mais comme l'importance du nombre rendait toute évaluation impossible, précise Choniate, ceux qui étaient assignés à ce service, découragés, abandonnèrent tout effort de recensement » (1). Eustathe de Thessalonique raconte à ce propos que les Croisés étaient en nombre tel que « la postérité aura du mal à croire à son importance », nombre μετρητός (qu'on peut évaluer) mais difficilement ἀριθμητός (chiffrable), et qui atteignait de toute façon plusieurs dizaines de milliers (2). Enfin Michel le Rhéteur, témoin oculaire de la traversée du Bosphore par les Croisés, considère ce « peuple innombrable » comme plus nombreux que « les grains de sable des rives de la Propontide » (3).

On comprend facilement l'atmosphère qui régnait à Constantinople lors du séjour des Croisés sous les murailles de la ville. « Nous, la foule sans armes, dit Michel le Rhéteur, nous étions dans la peur et l'angoisse » ; « les militaires en colère demandaient à l'empereur l'ordre d'attaquer et de disperser cet amas d'hommes » ; Manuel seul « restait calme et serein » (4) ; il ne s'occupait que de l'organisation du passage des Croisés en Asie ; il voulait débarrasser le plus vite possible la capitale de « ses amants encombrants dont elle repoussait les avances » (5). Pour la traversée du Bosphore, qui dura plusieurs jours, on mobilisa toutes sortes d'embarcations qui mouillaient dans la mer constantinopolitaine et la Propontide. Nous devons à Eustathe une description détaillée de ce mouvement comparable seulement à celui qui « amena les armées de Xerxès en Europe ». « Les Croisés, embarqués sur une flotte entière d'innombrables navires, passèrent sur l'autre rive. La flotte était imposante et les navires de tous types, les plus nombreux étant les bateaux de transport *(fortagôgoi)* ; leur charge était de milliers d'hommes ; on comptait ces milliers d'hommes par le nombre culminant des chiffres décadiques (par dizaines)... nombreux furent ceux qui ont été véhiculés ainsi vers la mort. La population (de Constantinople) consacra plusieurs jours à ce transport, alors que les détroits semblaient transformés en un pont *(zeugma)*, car le grand nombre de bateaux et leur constant va-et-vient donnaient à celui qui y assistait l'impression que le Bosphore était couvert de navires » (6). « Ainsi même contre leur gré ils débarquèrent sur l'autre rive » (7), « ceux qui avaient été conduits par la convoitise et excités par l'appât du gain, et ne visaient en vérité

(1) Nicétas Choniate, p. 87.

(2) W. Regel, *Fontes*, I, p. 106.

(3) *Ibid.*, I, p. 173.

(4) Michel le Rhéteur, *Oratio ad Manuelem Imp.*, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 173-174.

(5) Eustathe, *Oratio ad Manuelem Imp.*, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 107 : « Des amants (les Croisés) qui désiraient Constantinople et dont elle se détournait. »

(6) *Ibid.*, I, p. 106.

(7) *Ibid.*, I, p. 107 : « Et ils (les Croisés) partirent malgré eux et traversèrent les détroits (le Bosphore). »

qu'à s'emparer de l'Empire et à faire sombrer le grand navire de l'univers » (1).

Jusqu'à la dernière minute de ces opérations délicates et dangereuses pour l'Empire, Manuel semble avoir procuré aux Croisés les moyens nécessaires à la poursuite de leur entreprise, sans pour autant se laisser impressionner ou intimider par la démonstration de leur force, ni fléchir devant leurs exigences et leurs menaces. Il refusa de mettre au service de Conrad III l'escadre impériale (le *basilikon dromônion* et les birèmes royaux). Ainsi Conrad traversa finalement le Bosphore sur une petite embarcation (2), mais un détachement de la flotte byzantine fut mis par contre à la disposition de l'empereur allemand, après les échecs de Conrad en Asie et son retour à Constantinople. Manuel trouva là un moyen élégant pour contrôler les mouvements du chef de la croisade. Le détachement byzantin fut chargé de conduire Conrad aux Lieux Saints et de lui procurer tout ce dont il aurait besoin (3). Autrement dit, il tenait à sa merci l'arrogant chef des Croisés qui, peu de temps auparavant et devant Constantinople même, ne cachait pas son mépris pour l'Empire et ses forces.

Outre le transport rapide des Croisés en Asie, opération du succès de laquelle ont dépendu finalement la sécurité de la capitale et par là même le sort de l'Empire, la flotte byzantine se chargea du contrôle des routes maritimes empruntées par les quelques groupes de Croisés venus par mer. Elle surveilla le passage d'Otranto-Durazzo et celui entre la Crète (4), Chypre et la mer Pamphylienne, fréquentés tous deux par les bateaux normands qui, menés par l'appât du butin, utilisaient la croisade comme un prétexte et essayaient de profiter, nous le verrons, des multiples difficultés que l'arrivée des Croisés avait créées à Byzance.

L'ANTAGONISME BYZANTINO-NORMAND ET LA PREMIÈRE GRANDE FLOTTE DE MANUEL I[er]

Le déclenchement de la seconde croisade (1147), suivi de l'invasion normande en Grèce et en Péloponnèse, attira l'attention de Manuel I[er] Comnène, occupé par la guerre contre les Turcs, sur les affaires de l'Occident. L'antagonisme byzantino-normand,

(1) EUSTATHE, *op. cit.*, p. 106 : « Ils (les Croisés) n'étaient portés contre nous qu'à cause de leur désir rapace » ; et *ibid.*, p. 107 : « Ils espéraient (les Croisés) maltraiter le grand navire de l'univers (Byzance). »

(2) KINNAMOS, p. 79-80 : Conrad traverse finalement le Bosphore sur « une barque pourrie ».

(3) *Ibid.*, p. 86-87.

(4) Première étape du voyage de l'Occident vers l'Orient : cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 342 ; IBN-JOBAIR, *Voyages*, tr. fr. M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Paris, 1949, I[re] Partie, p. 37 ; G. BERTOLOTTO, Documenti sulle relazioni di Genova coll impero bizantino, dans *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XXVIII, 1896, p. 346, 398, 399 ; *Historiae Patriae Monumenta* (Gênes), *Chartae*, II, p. 696, 969.

déjà vif pendant le règne de Jean II mais seulement sur le plan diplomatique (1), devient dorénavant le centre des préoccupations byzantines. Avec la diplomatie, ce sont la flotte et l'armée de mer de l'Empire qui constituent maintenant l'arme la plus importante et la plus efficace dans les luttes que Byzance entreprend contre la grande puissance méditerranéenne qu'était devenue entre-temps la Sicile normande de Roger II (2).

Les succès de Roger II en Italie n'avaient cessé d'inquiéter Byzance. Jean II ne manqua pas de constater la menace que présentait pour l'Empire le progrès normand, mais, impliqué dans les guerres contre les Turcs en Orient, il se contenta d'exciter contre Roger les Allemands, qui entreprirent une campagne en Italie, remportèrent quelques victoires sur l'armée sicilienne, sans réussir pour autant à inquiéter Roger II. Le chef normand avait été entre-temps couronné par le pape roi de Sicile, de Calabre, des Pouilles et de Capoue, légitimant ainsi la présence normande sur le sol d'Italie, où seule Pise, et cela grâce au renouvellement des privilèges qu'Alexis Ier lui avait accordés, continuait à appartenir au camp antinormand (3).

Une fois que l'installation normande en Italie eut cessé d'être discutée, Roger II, à l'exemple de son prédécesseur Guiscard, songea à attaquer Byzance. Le prétexte ne lui manqua pas : il lui fut fourni par le refus de la cour byzantine d'accorder une princesse de sang royal au fils du roi normand (4). Profitant, comme le note Kinnamos (5), de la surprise créée à Byzance par la seconde croisade, ou en accord avec les chefs des Croisés, comme le soupçonne Choniate (6), Roger II lança en 1147 contre le territoire byzantin une grande flotte pirate rivalisant en importance et en succès avec celles des Arabes du xe siècle (7). La flotte normande appareilla de Brindisi (d'Otranto selon Dandolo) et atteignit Corfou. Les Siciliens s'emparèrent de l'île grâce à la complicité de sa popu-

(1) F. Chalandon, *Les Comnènes*, II, p. 165-169, 169-171 : rapprochement avec l'Empire allemand.

(2) F. Chalandon, *Domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, t. II, p. 1 sq. ; E. Caspar, *Roger II und die Gründung d. normannisch-sizilischen Monarchie*, Innsbruck, 1904 ; et, en dernier lieu, H. Wieruszowski, Roger II of Sicily, Rex-Tyrannus, in twelfth century political thought, *Speculum*, t. XXXVIII, 1963, p. 46-78.

(3) Jean confirma les privilèges de Pise en 1136 : cf. F. Dölger, *Regesten*, no 1312.

(4) Kinnamos, p. 92.

(5) *Ibid.*, p. 92 : « en pleine invasion des nations occidentales à Byzance » ; cf. aussi le récit de l'incursion de Roger II fait par Isaak II Ange dans son chrysobulle en faveur des Vénitiens : Zepos, *Jus*, I, p. 444-445.

(6) Nicétas Choniate, p. 97 : « Il a agi soit selon un accord passé entre lui et le roi des Alamanoi (et c'est ce qu'on disait), soit de sa propre initiative. »

(7) Récit des événements par Kinnamos, p. 91-92 ; Nicétas Choniate, p. 96-102 ; Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, no 51, p. 113, d'après la chonique d'Andrea Dandolo ; Zepos, *Jus*, I, p. 444-445 (= Tafel-Thomas, *op. cit.*, I, no 71, p. 190).

lation et notamment des classes déshéritées (des *gymnoi*, pauvres), mécontentes du régime fiscal byzantin et précisément du versement du *kapnikon* (1). Une garde normande composée de mille soldats cuirassés s'installa à Corfou, et l'île entière fut considérée comme partie intégrante du royaume de Sicile (2).

Après l'annexion de Corfou, la flotte normande poursuit sa route vers le sud (« La mer Ionienne recevait les navires siciliens », précise Michel le Rhéteur, qui ajoute cependant que les vaisseaux normands naviguaient au large et avaient évité jusqu'alors le littoral bien gardé par les Byzantins) (3) et atteint, sans avoir remporté d'autres succès, Monemvasie, d'où, repoussée par la flotte byzantine qui surveillait le passage, elle rebroussa chemin (4). Les Normands se dirigèrent alors contre l'Aitolie et l'Acarnanie, dont ils ravagèrent le territoire. Ils pénétrèrent dans le golfe de Corinthe et de Krissa (près de Delphes), prirent la route vers Thèbes, ayant transformé les marins de leur armée en fantassins, comme le dit Choniate (5). Ils mirent la capitale béotienne à sac et emmenèrent un grand nombre de ses habitants en captivité, notamment les fameux tisserands de cette région (6). De là ils attaquèrent l'île d'Eubée (opération effectuée toujours par terre : leur flotte n'ayant pas réussi à pénétrer dans la mer Égée était restée dans le golfe de Corinthe) et descendirent finalement à Corinthe, qu'ils parvinrent à investir et à piller *aponèti* (sans difficulté), sans que la garde de la ville, réfugiée dans l'Acrocorinthe, opposât la moindre résistance. Après ces succès foudroyants dus à l'absence de toute défense byzantine, notamment de la part de l'armée de terre attachée à ces régions, les Normands qui, comme le précise Choniate, n'avaient « nulle part rencontré, ni sur mer ni sur terre, une opposition pouvant se mesurer à leur force » (7), retournèrent chez eux chargés d'un important butin ; « en regardant leurs bateaux, dit encore Choniate, on les aurait pris pour de grands bateaux de commerce et de transport, dont le rang supérieur de rames touchait presque l'eau tellement leur charge était riche et lourde » (8).

Conquête de Corfou, attaque sans succès de Monemvasie, pillage de l'Acarnanie et de l'Aitolie, arrêt de la flotte à Krissa, marche contre Thèbes et sac de la ville, attaque

(1) Détail rapporté seulement par Nicétas Choniate, qui reste seul, en outre, à faire état de la collaboration des indigènes avec les Normands : NICÉTAS CHONIATE, p. 97.

(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 97 ; KINNAMOS, p. 92 : « Ils l'ont entièrement conquise et l'ont considérée comme leur propre bien. »

(3) W. REGEL, *Fontes*, I, p. 156.

(4) NICÉTAS CHONIATE, p. 97-98.

(5) *Ibid.*, p. 98 : « L'ex-marin devient terrien. »

(6) *Ibid.*, p. 99 ; sur l'art des tisserands thébains, cf. *Scholia ad Tzetzae, Epistulae*, éd. J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, III, 1836, p. 363, et TZETZÈS, *Epistulae*, n° 61, p. 57.

(7) NICÉTAS CHONIATE, p. 98 ; *ibid.*, p. 99 : « Ils n'ont pas rencontré d'opposant ni sur terre ni sur mer. »

(8) *Ibid.*, p. 101-102.

contre l'Eubée, retour au port de Krissa, pillage de la ville de Corinthe et retour en Sicile, tel est l'itinéraire de la flotte normande donné par Choniate. D'autres sources, et notamment Kinnamos, placent la prise de Corfou à la fin de l'expédition normande, après l'attaque dévastatrice contre la Grèce et le Péloponnèse (1). Kinnamos, comme d'habitude, paraît aussi sur ce point mieux informé et plus digne de foi que Choniate, dont le récit concernant les événements du règne de Manuel Ier appelle à maintes reprises une critique rigoureuse. En effet le discours d'éloge adressé à Manuel Ier par Michel le Rhéteur fait longuement état des victoires navales byzantines contre les Siciliens, dont la flotte fut dispersée dans la mer Parthénique par la flotte byzantine surveillant le passage vers la mer Égée (2). Or si Corfou était déjà sous le pouvoir normand, il serait difficile à l'orateur d'évoquer comme un triomphe un succès modeste qui serait obscurci ou entièrement effacé par l'exploit que furent pour les Normands la prise et l'annexion de Corfou (3). En outre, Michel insiste longuement sur le fait que la flotte sicilienne, avant sa rencontre avec les Byzantins, descendait la mer Ionienne en naviguant au large et en évitant soigneusement le littoral des régions septentrionales de la Grèce, bien défendu par les Byzantins (4). Il nous semble évident que, si Corfou était déjà enlevée par les Normands, cette remarque mensongère, qui par ailleurs n'ajoute rien d'essentiel à l'éloge, n'aurait pas trouvé place dans ce texte. Ajoutons en outre qu'une notice contenue dans un ouvrage des scholies d'Aristote et se rapportant à notre période fait état de l'effort des Byzantins pour arriver à aider Corfou avant qu'elle ne soit atteinte par les Normands (5), ce qui serait impossible si l'île, comme le veut Choniate, avait été la première à subir l'attaque de la flotte sicilienne.

Manuel Ier, alerté par l'annonce de l'attaque normande, qui coïncidait en outre avec l'arrivée des Croisés, convoqua en conseil extraordinaire, au dire de Nicétas Choniate, le sénat, les hauts fonctionnaires et les chefs de l'armée (τῇ γερουσίᾳ, τοῖς ἐν τέλεσιν καὶ στρατεύμασιν). Il dénonça l'attaque des Normands et les mouvements des Croisés et déclara la mobilisation générale de l'armée de terre et de mer, tandis que des ambassadeurs furent envoyés à Venise, afin d'obtenir l'aide maritime de la République contre les

(1) Kinnamos, p. 92.

(2) W. Regel, *Fontes*, I, p. 156.

(3) Sauf bien sûr dans le cas où la ville aurait été reconquise par les Byzantins : cela dépend de la date à laquelle Michel rédigea son discours, ce qui n'est pas facile à préciser.

(4) W. Regel, *Fontes*, I, p. 156.

(5) *Commentaria in Aristotelem graeca*, éd. H. Rabe, vol. XXI, 2, Berlin, 1896, p. 269 : φυλάττειν δεῖ ... τοὺς βοηθοῦντάς σοι τόπους... οἷον τὴν τῆς Κερκύρας κορυφαίαν ἀκρόπολιν ἵνα μὴ τὰ τοιαῦτα προκαταλαβὼν ὁ πολέμιος ὡς ἀπὸ ἐρυμνῶν κρησφυγίων ὁρμώμενος βλάβης σοι μυρίας πρόξενος γένοιτο ; et *ibid.*, p. 285, où on apprend que le πολέμιος est le Sicilien (cette scholie m'a été communiquée par W. Conus-Wolska).

Normands, en échange, bien sûr, de privilèges que l'Empire octroierait aux Vénitiens (1). Le chrysobulle promulgué par Manuel Ier en 1147 (2), qui renouvelle et étend même à Chypre et à la Crète les privilèges économiques accordés par Alexis Ier à Venise, confirma l'alliance des deux pays contre les Normands, à laquelle Manuel essaya d'associer l'empereur allemand, notamment lors de l'entrevue qu'il eut avec lui à Thessalonique (3). Ainsi, il semble qu'il faille placer au début de 1147 les grands préparatifs militaires de Byzance en face de l'offensive occidentale (croisade et attaque normande), et vers le milieu de cette année les démarches diplomatiques entreprises par l'empereur pour la constitution d'un camp antinormand.

Nous devons à Nicétas Choniate et à Michel le Rhéteur la description de la mobilisation byzantine, qui fut incontestablement un des plus importants mouvements militaires de l'époque, et à André Dandolo celle des préparatifs militaires et de la participation des Vénitiens installés dans l'Empire contre l'invasion normande et notamment contre la flotte sicilienne (4). Arrêtons-nous d'abord au texte de Choniate, qui, bien que littéraire, parsemé de clichés et peu fidèle à la réalité, présente une image vivante de ce que pouvait être la préparation d'une flotte byzantine à ce moment : « Les *tagmata* (contingents de l'armée de terre et de mer) de l'Occident et de l'Orient furent réunis ; les birèmes furent gréées, de nouvelles furent construites, les navires porteurs du feu grégeois furent remplis du liquide qui restait jusqu'alors inerte et inemployé, les navires appelés *pentèkontoroi* et *myoparônés* furent réunis, les bateaux huissiers furent goudronnés, ceux de transport remplis de vivres, les navires appelés *épaktokélètés* furent mis en état, bref, tout bateau se trouvant ancré sur le littoral romain (byzantin) se mit en route, une flotte composée de presque mille unités fut ainsi constituée, tandis que l'armée de terre se composait alors de plusieurs milliers d'hommes » (5). Kinnamos, moins détaillé mais plus précis et beaucoup plus digne de foi que Choniate (il a été contemporain des événements qu'il rapporte et semble avoir eu accès grâce à son poste — il était secrétaire impérial — aux archives officielles), précise que la flotte construite à cette occasion par Manuel Ier comptait dans ses effectifs cinq cents navires de guerre et plus de mille bateaux de transport (6). Michel le Rhéteur enfin, dans le style imagé propre aux discours d'éloge adressés aux empereurs, mentionne longuement la construction, à ce moment, d'une nouvelle flotte byzantine sans faire d'allusion à la concentration et à la mise en état de la flotte déjà existante : « Les montagnes boisées furent dénudées

(1) Nicétas Choniate, p. 82 et surtout p. 102-103.
(2) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, n° 51, p. 115-123 (date : 1147 et non 1148).
(3) Kinnamos, p. 86.
(4) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 113-114.
(5) Nicétas Choniate, p. 102.
(6) Kinnamos, p. 93.

par les bûcherons afin de procurer à la marine des Romains (Byzantins) des birèmes, de petits et de grands navires, des dromons, des bateaux de transport et de convoi et toutes sortes d'embarcations nécessaires à la constitution d'une flotte ; et comme les enfants suivent leur mère, les *trièreis* étaient suivies par les *dièreis* et celles-ci par les *monèreis* dans leur voyage vers le sud : c'est vers la mer Égée que se dirigèrent ces vaisseaux, œuvre vraiment royale » (1).

La flotte mise en état ou construite à neuf pour combattre l'attaque normande dirigée contre la Grèce et le Péloponnèse par Roger lui-même est la première grande flotte préparée par Manuel Ier. Elle remplaça les grandes flottes construites par Alexis Ier, et fut placée sous les ordres d'Étienne Kontostéphanos, beau-frère de l'empereur, nommé à cette occasion grand-duc (2). Achevée vers le printemps de 1147, elle appareilla de Constantinople, descendit la mer Égée, et, voguant à la rencontre de la flotte ennemie, jeta finalement (automne 1147) (3) l'ancre devant Corfou, déjà enlevée par les Normands, tandis que l'armée de terre, commandée par l'empereur lui-même, empruntait la route de l'Épire (4), afin d'empêcher les entreprises contre ces régions et d'aider l'armée de mer dans ses opérations pour la reconquête de Corfou. La prise de cette île fut incontestablement le plus grand exploit des Normands ; il suscita de la part des Byzantins une vive et énergique réaction. Manuel commanda personnellement l'expédition qui avait pour but la reconquête de l'île.

La flotte byzantine, soit à cause de l'inexpérience de son commandant, soit parce que le mauvais temps ne lui permit pas d'agir librement, laissa passer, selon Kinnamos (5), un long moment sans manifester d'activité militaire importante. Arrivée enfin devant Corfou, elle entreprit, secondée par la flotte vénitienne, le siège de la ville. Les opérations devant Corfou furent longues et difficiles (6). Le grand-duc de la flotte byzantine y trouva la mort, et bien que Manuel commandât personnellement les assauts contre la forteresse, faisant preuve d'une bravoure qui suscita l'admiration de ses contemporains (7), Corfou défendue par la garde normande, aidée par la flotte sicilienne et sans doute par la population byzantine hostile à l'administration impériale, résista aux attaques obstinées

(1) W. Regel, *Fontes*, I, p. 156.

(2) Nicétas Choniate, p. 103 ; Kinnamos, p. 96-97.

(3) Kinnamos, p. 96 : « Elle (la flotte) partit de Constantinople au printemps... elle arriva (à Corfou) en automne. »

(4) Nicétas Choniate, p. 103 sq. ; Kinnamos, p. 93 : l'empereur ordonne à l'escadre constantinopolitaine d'aller à Anchialos et de pénétrer dans le Danube, afin d'appuyer les opérations que l'empereur mènerait contre les Scythes avant d'atteindre l'Épire.

(5) Kinnamos, p. 96.

(6) Cf. le récit de Kinnamos, p. 97 sq. ; Nicétas Choniate, p. 103-105.

(7) W. Regel, *Fontes*, I, p. 99-100 ; Kinnamos, p. 99-100.

des assaillants. En outre la querelle armée qui se déclencha à ce moment entre les équipages vénitiens et byzantins, et cela malgré les précautions prises pour la séparation du commandement et des ancrages des deux flottes (1), compliqua la situation et envenima gravement les relations de la république adriatique et de l'Empire (2). La flotte vénitienne, celle qui se trouvait à Corfou pour secourir les Byzantins, se livra tout de suite à des actes de piraterie contre la population byzantine (3). La réconciliation ne fut obtenue qu'après l'intervention personnelle de l'empereur. Manuel, engagé dans le siège difficile de Corfou, essaya par tous les moyens d'apaiser les heurts entre les équipages des deux flottes, mais sa politique ultérieure à l'égard de Venise montre, comme le notent Kinnamos et Choniate, que la querelle byzantino-vénitienne devant les murs de Corfou avait compromis aux yeux de l'empereur toute collaboration et toute bonne entente avec les Vénitiens, alliés souvent embarrassants pour Byzance (4). C'est à la suite surtout de l'incident devant Corfou que les Byzantins, déjà instruits sur la fidélité des Vénitiens par leur comportement lors du règne de Jean II, commencèrent à douter sérieusement de l'alliance avec la république adriatique. Kinnamos appelle sans hésiter Venise « nation corrompue, injurieuse, arrogante... servile et immonde comme peuvent l'être les marins » (5). Les Vénitiens deviennent dorénavant la cible des orateurs de Constantinople, qui n'hésiteront point à employer sur leur compte et sur le compte de leur pays des qualificatifs insultants, tels par exemple Ἀδριανὴ πομφόλυξ, χέρσυδρος ὄφις, τελματίτης βάτραχος, πειρατικὸν ἔθνος τὸ ἐξ Ἀδριάδος, ὑποκόλπιος ὄφις (6), etc. Notons que le comportement que Venise adoptera dorénavant à l'égard de l'Empire justifie, nous le verrons (7), dans une large mesure ces considérations désobligeantes. Les Vénitiens sont ces « faux frères » dont parle un rhéteur anonyme devant la dépouille mortelle de Manuel I[er]. Ce sont les Vénitiens « qui, comme de vrais comédiens, portèrent le faux visage de l'amitié sur le seul et vrai visage de la haine, et qui, bien que se désignant, se nommant, se prétendant frères, par leurs lettres, leurs traités et leurs messages écrits et oraux, ne travaillaient en vérité qu'à la perte de l'Empire en lui provoquant de graves difficultés (8) ».

L'incident byzantino-vénitien étant, ne fût-ce qu'apparemment, réglé, le siège de

(1) Nicétas Choniate, p. 103 : « afin que les mouillages de chaque nation soient séparés et restent ainsi en dehors de toute dispute ».

(2) Récit de la querelle par Kinnamos, p. 98, et surtout par Nicétas Choniate, p. 113-115.

(3) Ils attaquent l'île d'Astéris située, d'après Nicétas Choniate, p. 114, entre Ithaque et Céphalonie, et qui était alors la base des navires de l'île d'Eubée participant à l'expédition.

(4) Nicétas Choniate, p. 115 ; Kinnamos, p. 170.

(5) Kinnamos, p. 280 ; Nicétas Choniate, p. 222 : « rustres et d'âme perfide ».

(6) W. Regel, *Fontes*, I, p. 36, 109 ; Kinnamos, p. 281 : « exerçant le brigandage sur mer ».

(7) Ci-dessous, p. 255 sq.

(8) W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 219.

Corfou fut poursuivi sous les ordres de Manuel. La flotte byzantine, placée, après la mort du grand-duc, sous le commandement du grand domestique Jean Axouch (qui exerça le commandement maritime par intérim et non pas en tant que grand-duc) (1), supporta le gros des opérations. Elle mit plusieurs fois en fuite la flotte normande qui appuyait la défense de la forteresse ; une de ses escadres, placée sous les ordres de Charoupès, fut envoyée contre la flotte sicilienne, qui poursuivait ses opérations pirates en Méditerranée (2). Charoupès remporta un succès important contre les bateaux normands, qu'il rencontra vraisemblablement entre le cap Malée et Monemvasie. Lors de la bataille entre les deux flottes, les Byzantins firent bon nombre de prisonniers parmi lesquels le roi de France Louis VII qui, de retour de Palestine, avait quitté le bateau grec sur lequel il s'était initialement embarqué pour emprunter un bateau sicilien, l'un de ceux qui pratiquaient alors la piraterie en Méditerranée, nous précise Kinnamos (3). La flotte sicilienne fut décimée, seuls quarante navires en réchappèrent. Ils entreprirent une attaque d'intimidation contre Constantinople même, leurs équipages brûlèrent quelques maisons situées à Damalis, en face de la capitale, et ils rentrèrent après avoir acclamé devant les murailles de Constantinople Roger, roi de Sicile et d'Italie, et couvert d'injures l'empereur byzantin (4). L'incident, qui, selon Choniate, impressionna la population constantinopolitaine, laissa Manuel indifférent. Il considéra cette expédition sicilienne comme une bravade et une gaminerie (5), d'autant plus que les navires pirates de retour vers la Sicile furent interceptés par les navires byzantins qui transportaient à Constantinople le revenu fiscal de la Crète (6). C'est sans doute à cette victoire navale que fait allusion Michel le Rhéteur dans son discours extrêmement riche en renseignements concernant la construction et l'activité de la flotte byzantine (7).

Michel le Rhéteur adressa son discours à Manuel Ier après l'expédition punitive que l'empereur avait menée personnellement contre les Serbes à la suite de la destitution par ceux-ci du gouverneur *(satrapès)* impérial (8), sans doute Constantin Ange, nommé par Manuel Ier duc de la région. L'expédition de l'empereur en Dalmatie se place à la fin de 1149. Manuel étant rentré à Constantinople en plein hiver, le discours de Michel

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 109.

(2) KINNAMOS, p. 98, 100, à rapprocher des renseignements des p. 87-88.

(3) *Ibid.*, p. 87-88, 100.

(4) *Ibid.*, p. 100 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 130-131, où figure le nom du chef de la flotte sicilienne : Maïos.

(5) NICÉTAS CHONIATE, p. 131 : « Manuel considéra l'événement comme une sorte de plaisanterie. »

(6) Événement rapporté seulement par KINNAMOS, p. 100.

(7) W. REGEL, *Fontes*, I, p. 131 sq.

(8) *Ibid.*, I, p. 163 : allusion à la révolte serbe déclenchée lors du siège de Corfou.

a dû être prononcé au début de 1150, sans doute le jour de la Théophanie comme c'était l'usage. La bataille navale contre les Siciliens qui fut, d'après Michel (1), un triomphe, ne peut être que celle qu'ont livrée les navires crétois ; elle doit être datée de la fin de 1149 et après l'expédition normande contre Constantinople, qui a eu lieu en l'absence de Manuel, c'est-à-dire avant l'hiver de 1149. Michel le Rhéteur ne fait point allusion dans son discours à l'attaque de quelques navires pirates de Sicile contre les alentours de Constantinople. Cet incident semble décidément avoir été considéré par la population de Constantinople, accoutumée à cette sorte d'agression, comme sans importance. Il fut vite oublié malgré l'opinion de Nicétas Choniate qui, écrivant presque un siècle plus tard, accorde à l'incident une grande importance et le place après la paix conclue entre les Byzantins et les Normands, chose évidemment impossible (2), et qui rend encore une fois suspecte la véracité de son récit. Par contre, le discours de Michel le Rhéteur reste à tout point de vue une source extrêmement importante, du fait qu'il a été écrit par un contemporain et fut prononcé devant des gens qui avaient assisté et sans doute activement participé aux événements rapportés. Malgré les exagérations qu'il comporte, exagérations habituelles à ce genre de littérature, le discours de Michel le Rhéteur constitue pour l'histoire de la première flotte de Manuel I^er^ un témoignage capital. Analysons ce texte qui, malgré sa valeur historique, n'a pas rencontré l'attention qu'il mérite de la part des historiens de cette époque.

Après avoir décrit en détail la construction et la composition de la grande flotte de Manuel, Michel continue son discours en suivant, dans un style très imagé, les navires byzantins dans leur voyage vers la mer Égée (3). Appareillant de Constantinople, où elle avait été construite, la flotte byzantine partit à la rencontre de la flotte ennemie, elle se dirigea contre les navires pirates *(peiratikai nèés)* signalés dans la mer Ionienne qui, à l'approche de la flotte impériale, prirent partout la fuite et se dispersèrent. La rencontre, continue Michel, a cependant eu lieu dans la mer Parthénique, et c'est là précisément que les Normands ont subi une sanglante défaite ; c'est celle-ci qui fait le sujet principal du discours. Les bateaux siciliens furent brûlés, leurs équipages décimés ; ceux qui ont pu échapper à ce carnage ont pris la fuite dans la confusion et le désordre, et ne se sont arrêtés qu'en Palestine et en Phénicie, « terme de leur exil » (4). L'expédition pirate des Siciliens contre la Grèce se transforma, pour ainsi dire, en participation à la croisade. C'est justement en Palestine et en Syrie que les bateaux normands chassés par les Byzantins ont finalement trouvé refuge. En effet il est malgré tout difficile de dissocier

(1) *Ibid.*, I, p. 156-157.
(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 130-131.
(3) W. REGEL, *Fontes*, I, p. 156.
(4) *Ibid.*, I, p. 157.

l'invasion normande contre la Grèce et le Péloponnèse de la seconde croisade et du climat qu'elle avait créé en Méditerranée orientale. Les appréhensions byzantines manifestées à l'annonce de la seconde croisade, qui coïncidait d'une manière curieuse avec l'agression normande, n'étaient pas sans fondement.

Essayons maintenant de retracer rapidement l'histoire de l'activité de la flotte construite par Manuel Ier, flotte qui, comme nous le précise toujours Michel le Rhéteur, était parfaitement armée, comportant dans ses effectifs toutes les unités indispensables pour constituer une flotte de bataille complète et qui était équipée de marins compétents et de toutes les spécialités nécessaires à la mise en marche de cet appareil naval extrêmement complexe, et préparé pour des expéditions lointaines *(diapontioi)* (1). De Constantinople la flotte ainsi gréée et renforcée sans doute d'autres unités, celles par exemple du Pont-Euxin, fit voile vers le sud. Elle atteignit par la Propontide la mer Égée. Une partie de ses détachements renforça sans doute les bases navales de la Méditerranée, les îles de Crète, de Rhodes et de Chypre, exposées à l'action des flottes occidentales en route vers la Palestine (2). Des escadres mobiles furent chargées de la poursuite de la flotte pirate normande qui opérait dans les parages de la Grèce occidentale et du Péloponnèse (3), tandis que le gros des effectifs de la flotte avec le grand-duc se dirigea vers Corfou et mit le siège devant la forteresse maritime de la capitale de l'île. Nous avons là le déploiement de toutes les forces navales de Byzance et les principales tâches qu'assuma la flotte construite et réunie par Manuel Ier, selon le plan stratégique conçu sûrement à Constantinople, par l'empereur et son état-major.

Faut-il maintenant identifier la victoire de l'escadre mobile commandée par Charoupès et chargée de la poursuite de la flotte pirate des Normands, victoire mentionnée seulement par Kinnamos, avec celle de Monemvasie, mentionnée uniquement par Choniate (4) ? Il nous semble que le déroulement des opérations et surtout la prise par Charoupès du bateau sicilien, qui des Lieux Saints ramenait Louis VII en Occident (5), et ne pouvait passer que devant Monemvasie et au large du cap Malée, autorisent cette identification. De même il faut, semble-t-il, identifier la bataille qui a opposé les bateaux byzantins venant de Crète aux Normands descendant de la Propontide, bataille mentionnée seulement par Kinnamos (6), avec celle rapportée uniquement par Michel le Rhéteur qui a eu lieu dans la mer Parthénique (7). Notons, à l'appui de cette hypothèse,

(1) *Ibid.*, I, p. 180-181.
(2) Ci-dessus, p. 240, n. 4.
(3) P. ex. celle de Charoupès.
(4) Kinnamos, p. 87-88 ; Nicétas Choniate, p. 97-98.
(5) Kinnamos, p. 87-88.
(6) *Ibid.*, p. 100.
(7) W. Regel, *Fontes*, I, p. 156-157.

que les bateaux siciliens vaincus se sont enfuis vers la Palestine et non vers la Sicile comme cela aurait été le cas si la bataille s'était déroulée en dehors de la mer Égée actuelle, et qu'il faille donc exclure l'hypothèse que la victoire de Monemvasie soit celle de la mer Parthénique. Rappelons à ce propos que certains textes du IXe siècle désignent sous le nom de golfe Parthénique une partie de l'actuelle mer Égée qui était sans doute l'endroit où se sont rencontrés les bateaux, allant les uns de Crète vers Constantinople et les autres de Constantinople vers la Sicile. Sauf si la bataille rapportée par Michel le Rhéteur a eu lieu dans la mer Phénicienne, désignée également comme Parthénion *pélagos* : elle serait alors autre que la bataille de Monemvasie connue par Nicétas et que celle de la mer Égée (bateaux crétois) mentionnée par Kinnamos (1).

De toute façon le plus grand exploit naval de l'époque, qui est à l'honneur de la flotte de Manuel Ier, reste indiscutablement la reprise sur les Normands de l'île de Corfou. C'est une victoire due à la principale escadre de la flotte impériale, dont l'histoire était jusqu'alors sans éclat (2). Cependant ce haut fait maritime fut amoindri par la longue durée du siège de la forteresse de la ville de Corfou, par les difficultés qu'elle créa pour les Byzantins et par le grand nombre d'effectifs militaires qu'elle occupa. Manuel mena avec obstination des attaques souvent infructueuses contre Corfou « car, comme le dit Choniate, il ne pouvait pas permettre que cette île se transformât en base de la flotte sicilienne contre l'Empire » (3). L'armée de terre fournit bon nombre de ses effectifs, le succès final ne fut point porté au compte de la flotte qui avait toutefois supporté le gros des opérations et rendu la victoire possible. Une garnison importante, formée d'Allemands, s'installa finalement dans la ville de Corfou, et l'île entière se retrouva sous le pouvoir impérial (4).

La reprise de Corfou (1149) marque le recul définitif de l'agression normande contre Byzance. La flotte libérée de sa tâche principale pouvait maintenant passer dans son ensemble à l'offensive. C'est le moment pour les orateurs de Constantinople et pour Michel le Rhéteur d'évoquer les malheurs qui attendent les Normands, comparés à des condamnés qui attendent dans leur geôle l'heure de leur exécution, afin que justice soit faite (5). En effet Manuel Ier, de retour à Constantinople, s'empressa de mettre à exécution le projet grandiose d'attaquer les Normands dans leur propre foyer, afin d'effacer définitivement toute menace contre Byzance et d'instaurer par la même occasion l'autorité impériale en Italie, qui était toujours considérée par les Byzantins comme partie intégrante

(1) Ci-dessus, p. 77 et n. 4.

(2) KINNAMOS, p. 96 : « La flotte arriva à Corfou en automne (elle était partie de Constantinople au printemps) et depuis les affaires des Romains ont mal marché. »

(3) NICÉTAS CHONIATE, p. 116.

(4) *Ibid.*, p. 118.

(5) W. REGEL, *Fontes*, I, p. 177-178.

de l'Empire. Dans ce but, Manuel Ier mit en œuvre, selon ses habitudes, un plan militaire, tout en déployant une importante activité diplomatique. La flotte qui participa aux opérations de Corfou, toujours placée sous le commandement du grand domestique Jean Axouch, reçut l'ordre d'appareiller vers Ancône, choisie comme base de départ *(hormètèrion)* des opérations byzantines en Italie. Arrivée près de Durazzo, et notamment à l'embouchure du fleuve Boosès (près d'Aulôn, selon Choniate), la flotte rebroussa chemin (1). Le domestique, peu expérimenté en matière maritime, suivit le conseil des Vénitiens, qui lui déconseillèrent le voyage vers l'Italie. La flotte byzantine s'attarda ainsi sur le littoral illyrien ; un nombre important de ses navires fut la proie d'une tempête, et ceci à cause du peu de précautions prises par son commandant pour sa sécurité. Le reste rentra à Constantinople « sans avoir réussi rien de remarquable » (2).

Notons, en conclusion, que les historiens de l'époque fournissent une image peu favorable de l'histoire de la première grande flotte de Manuel Ier. Malgré la prise de Corfou, les victoires que ses diverses escadres ont remportées contre les Normands et l'appui apporté par ses détachements fluviaux aux opérations contre les Serbes dans la région danubienne, (3) la flotte de Manuel, construite pour combattre les Normands, ayant failli dans sa principale tâche, l'expédition punitive contre la Sicile et l'Italie, se montra inférieure aux circonstances. Elle déçut les Byzantins de l'époque, qui ont en définitive considéré le bilan de ses activités comme extrêmement mince par rapport aux effectifs dont elle disposait. En effet le retour de la flotte à Constantinople obligea Manuel à ajourner son projet contre l'Italie. Il s'occupa à mieux préparer le terrain par une activité diplomatique intense et par la mise en œuvre des importants préparatifs militaires nécessaires à l'offensive byzantine contre l'Italie.

La politique italienne de Manuel Ier : l'offensive byzantine

La seconde croisade terminée, toute la politique occidentale de Manuel Ier reste dominée par les problèmes italiens et plus particulièrement par le projet d'attaquer les possessions normandes en Italie. La diplomatie byzantine se charge de renforcer le camp antinormand, l'armée d'anéantir les éventuels alliés des Siciliens, et l'administration, civile et militaire, de préparer l'expédition en Italie, charge lourde pour les finances de l'Empire et dont la nécessité, une fois les Normands chassés de Grèce, n'était pas évidente pour la population. Les orateurs de Constantinople ne cessent de souligner que le danger

(1) Kinnamos, p. 102 ; Nicétas Choniate, p. 118-119.

(2) Kinnamos, p. 113.

(3) *Ibid.*, p. 93, 114, 116, 119-120, 133 : « Les navires étant partis de Constantinople s'arrêtèrent afin d'embarquer les soldats » ; *ibid.*, p. 221, 240, etc.

pour l'Empire vient « de la mer Ionienne, amère et bouillante » (1) ; ils s'efforcent de prouver que le projet de Manuel est le seul capable de sauver la dignité bafouée de l'Empire, de venger les dommages que les envahisseurs normands avaient causés aux populations côtières de l'Empire et d'empêcher enfin « ce monstre de mer », « ce tyran marin », « la Scylla sicilienne » d'entreprendre à nouveau une action néfaste contre Byzance (2). Action psychologique donc, pour employer un terme moderne, activité diplomatique — rappelons l'alliance avec Venise (renouvellement des privilèges en 1147), et l'entrevue avec Conrad III au cours de laquelle l'empereur allemand promit d'accorder à sa belle-sœur Irène, alors impératrice de Byzance, l'Italie comme dot (3) — opérations militaires enfin, telles par exemple les guerres contre les Dalmates alliés des Siciliens (4), cet ensemble de mesures, avec les préparatifs militaires, constitue les différents aspects du plan conçu par Manuel Ier pour l'anéantissement des Normands, ennemis séculaires de Byzance.

Hanté par son projet grandiose de reconquête de l'Italie, Manuel refusa la paix que Guillaume Ier, successeur de Roger II sur le trône de Sicile, lui proposait, s'engageant à rendre le butin recueilli lors des incursions de Roger II contre la Grèce, clause particulièrement intéressante pour Byzance. Manuel, se considérant toujours en guerre contre les Normands, poursuivit les préparatifs militaires ; une seconde flotte fut mise en état à Constantinople, et fut placée sous les ordres de Constantin Ange, oncle de l'empereur (5). La flotte constantinopolitaine fut envoyée à Monemvasie avec l'ordre précis d'y attendre les escadres provinciales et de s'abstenir, avant cette concentration, de toute opération militaire. Son commandant passa outre à cette recommandation. Sans avoir attendu les renforts que les provinces préparaient, il attaqua la flotte normande, qui rentrait, chargée d'un riche butin, d'une incursion contre l'Égypte. La flotte byzantine subit une lourde défaite, Constantin Ange lui-même fut fait prisonnier par les Normands (6) ; l'expédition contre l'Italie fut ajournée une seconde fois et pour la même raison : la défaillance de la flotte.

(1) Michel le Rhéteur, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 177.

(2) W. Regel, *Fontes*, I, p. 36, 142, 163, 177-178, etc.

(3) Kinnamos, p. 86-87.

(4) Sur cette alliance, cf. surtout Michel le Rhéteur, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 162-163, 177-179, p. 179 : « l'alliance du Gépide (Serbe) avec le tyran marin ».

(5) Kinnamos, p. 118-119 ; le récit de Nicétas Choniate, p. 120-121 et 124-130, concernant l'expédition byzantine en Italie, est très bref et contient beaucoup d'inexactitudes.

(6) Kinnamos, p. 120 ; Nicétas Choniate, p. 126-127, attribue la défaite de Constantin Ange aux conditions atmosphériques ; il croit en outre que le commandant byzantin avait entrepris son expédition quand l'armée byzantine opérait déjà en Italie, et considère que l'amiral byzantin a été surpris par des navires siciliens qui surveillaient les passages maritimes *(thalassophylaktousai trièreis)* et non par les bateaux des pirates siciliens ; à notre avis, seul le récit de Kinnamos est à prendre en considération.

Manuel, décidé coûte que coûte à réaliser son projet contre les Normands d'Italie, ne fut point découragé par ce nouvel échec. Il se contenta de changer de méthode, d'autant plus qu'il venait d'enregistrer aussi des échecs dans le domaine diplomatique. Les efforts pour obtenir de l'empereur allemand Frédéric, successeur de Conrad III, un appui contre les Normands restèrent vains, et Venise, qui avait entretemps conclu la paix avec Guillaume de Sicile, se retira du camp antinormand (1). Manuel ne pouvait plus compter que sur ses propres forces. L'argent byzantin, abondamment utilisé pour la réussite de la politique italienne, devint dorénavant l'arme principale de Byzance. Michel Paléologue, Jean Doucas et Alexandre de Gravina arrivèrent en Italie avec peu d'hommes mais avec des sommes importantes. Ils réussirent, en exploitant le mécontentement des chefs locaux contre les Siciliens, à enlever un nombre important de villes et de forteresses et à ramener sous l'autorité byzantine toute la côte adriatique de Pescara à Brindisi. Nous devons à Kinnamos le récit de cette expédition extraordinaire qui rendit pour un moment les Byzantins maîtres de toute l'Italie orientale (2). Ceux qui, au dire d'Eustathe, ne pouvaient que « verser des larmes à la pensée du long abandon de l'Italie » (3), se sont crus à nouveau, grâce aux premiers succès de l'expédition de 1151, les arbitres des affaires italiennes, comme le dit justement Kinnamos : « Les habitants de la péninsule italienne ont vu les Romains (Byzantins), qui depuis longtemps s'étaient abstenus de toute intervention dans ce pays, mener à nouveau à leur guise les affaires d'Italie » (4).

Il serait inexact et injuste de porter le succès qui a couronné la première partie de l'expédition d'Italie au compte de l'armée de terre et de mer de Byzance. Les effectifs militaires dont disposait le chef de l'expédition, Michel Paléologue, fort médiocres au début de la campagne, s'accrurent grâce aux alliances locales ; la flotte qui participa aux opérations n'était composée que de quelques navires (dix au début, quatorze par la suite) (5) ; la réussite n'est due qu'à l'argent byzantin mis à la disposition des responsables de l'expédition. Il leur a permis d'une part de recruter des mercenaires sur place et d'autre part de s'assurer l'amitié et la complicité des notables des diverses villes, prêts à secourir les Byzantins, qui se montraient fort généreux à leur égard. Cependant la mort du commandant en chef Michel Paléologue (6), suivie de l'arrivée en Italie de

(1) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, nº 45, p. 101, et surtout, nº 56, p. 135-136.

(2) KINNAMOS, p. 136 sq., 148, 150-154, 159-170.

(3) *Apud* W. REGEL, *Fontes*, I, p. 65-66.

(4) KINNAMOS, p. 151.

(5) *Ibid.*, p. 162-163.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 124-125, croit que Michel Paléologue fut destitué de son commandement pour avoir dépensé beaucoup d'argent sans avoir obtenu de résultats valables ; il faut ici encore se fier à KINNAMOS, p. 151, qui parle de la mort du commandant byzantin toujours victorieux.

renforts siciliens venus combattre les Byzantins, renversa le cours des opérations en faveur des Normands. Les alliances avec les villes italiennes devinrent incertaines ; la flotte et l'armée envoyées par Manuel sous les ordres du grand duc Alexis Comnène (1), équipée de Celtes et d'Allemands, qui lors des opérations abandonnèrent les rangs byzantins (2), fut attaquée par les Normands devant Brindisi. Le grand-duc lui-même et le commandant en chef Jean Doucas, qui avait remplacé Michel Paléologue, furent faits prisonniers par les Siciliens. Bref, l'expédition, qui avait commencé sous les meilleurs auspices pour les Byzantins, se transforma en désastre. Manuel Ier fut contraint d'accepter la paix et de reconnaître Guillaume comme roi de Sicile et d'Italie. A la suite du traité signé entre Byzance et Guillaume (1156) les prisonniers que les Normands avaient faits lors de leur invasion en Grèce et en Péloponnèse furent restitués à l'Empire, à l'exception toutefois des fabricants de soieries qui œuvraient depuis leur capture dans les ateliers normands (3).

Ainsi, la première expédition outre-mer projetée par Manuel, longuement attendue et soigneusement préparée, et qui a lourdement pesé sur le trésor impérial, se solda par un grave échec qui ne peut être expliqué que par la carence des effectifs militaires et plus particulièrement des effectifs maritimes mobilisés en vue de cette campagne (4). En effet, Kinnamos note que, si lors de l'attaque sicilienne les responsables byzantins avaient pu ordonner la retraite de l'armée dans les navires, d'où ils auraient pu relancer l'offensive, le désastre aurait été évité (5). Ce fut sans doute là l'opinion que l'on se forma à Constantinople, à l'annonce du revirement inattendu de la campagne d'Italie. Sans doute la carence des effectifs maritimes empêcha le recours à cette manœuvre. L'expédition échoua non sans avoir laissé chez les Normands le souvenir d'un grave danger à peine écarté (6). Après l'échec devant Brindisi, les villes italiennes soumises aux Byzantins passèrent l'une après l'autre aux Normands. Seule Ancône resta fidèle à l'Empire. Manuel, qui ne renonça point à la poursuite de sa politique d'intervention en Italie, s'efforça de maintenir cette place sous le contrôle byzantin. La situation géographique d'Ancône faisait de cette ville le point idéal non seulement pour la poursuite des opérations en Italie, mais aussi pour le contrôle des mouvements de la flotte des Vénitiens, dont la politique méditerranéenne et l'activité commerciale dans l'Empire même n'étaient pas

(1) KINNAMOS, p. 163-164.

(2) Sur les équipages de la flotte envoyée de Constantinople, cf. KINNAMOS, p. 164-165 ; sur la trahison des Celtes, *ibid.*, p. 167.

(3) KINNAMOS, p. 172 sq. ; NICÉTAS CHONIATE, p. 127-130.

(4) La demande d'une armée de terre et de mer formulée par les chefs de l'expédition est caractéristique : KINNAMOS, p. 159 : « il est besoin ici d'une armée de mer » *(= nautikos stratos)*.

(5) KINNAMOS, p. 169.

(6) EUSTATHE, *De expugnatione Thess.*, p. 58-60.

sans inquiéter Manuel (1). Essayons de tracer brièvement l'évolution des relations de Byzance avec Venise sous Manuel Ier, car elles conditionnent dans une large mesure la politique maritime de l'Empire pendant la seconde moitié du XIIe siècle et jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins. Elles entrent maintenant dans une phase d'hostilité qui inaugure la rivalité de ces deux grandes puissances maritimes pour le contrôle des voies internationales de la Méditerranée orientale.

Byzance et Venise

L'alliance byzantino-vénitienne conclue par Alexis Ier, renouvelée après une courte interruption par Jean II et consolidée au début du règne de Manuel Ier par le chrysobulle de 1147, devient à partir de l'expédition byzantine en Italie particulièrement fragile. Pour Byzance, les rapports avec Venise étaient conditionnés par les conflits avec les Normands. Pour Venise, les relations avec Byzance dépendaient des intérêts économiques de la République, étroitement liés à l'activité commerciale de ses citoyens dans la Méditerranée orientale. Venise s'empressa, nous l'avons vu (2), de secourir Byzance contre les envahisseurs normands. Elle en tira un double profit : d'une part, elle empêcha l'installation des Normands sur les rives de l'Adriatique, ce qui leur aurait permis de contrôler les mouvements des bateaux vénitiens, et elle s'assura d'autre part d'importants avantages économiques par les privilèges que Byzance octroya à ses citoyens. De même lors de l'offensive byzantine en Italie, malgré son alliance avec l'Empire, Venise s'empressa de signer une alliance avec la Sicile (3), ce qui lui assura le même double avantage : empêcher maintenant les Byzantins de s'installer sur les deux rives de l'Adriatique et de procéder le cas échéant à un blocus maritime de Venise, et jouir des privilèges économiques que l'alliance avec les Normands lui procurait. Autrement dit, l'intérêt économique de Venise exigeait le maintien du *statu quo* dans l'Adriatique. La République maritime isolée dans le fond du golfe adriatique s'efforcera de maintenir à tout prix libre l'accès à la mer ouverte et s'abstiendra prudemment d'encourager les convoitises de n'importe quelle puissance sur cette partie de la Méditerranée. Ainsi la diplomatie vénitienne suit avec logique la politique qu'on a désignée à propos d'une puissance maritime des temps modernes comme *policy of the balance*. Les alliances vénitiennes ne visent qu'au maintien de l'équilibre des forces dans le monde méditerranéen du XIIe siècle, ce qui amène la République adriatique tantôt du côté des Byzantins contre les Normands, tantôt du côté des Normands contre les Byzantins, tantôt du côté des Byzantins contre

(1) Kinnamos, p. 169.
(2) Ci-dessus, p. 180 sq. et 240 sq.
(3) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, no 56, p. 135-136.

les Allemands, qui convoitent l'Italie et, lorsque la situation change, du côté des Allemands contre les Byzantins installés sur la rive occidentale de l'Adriatique.

Dès que l'expédition en Italie fut sérieusement projetée, Venise se retira du camp antinormand. D'ores et déjà toute tentative byzantine pour attirer la République contre la Sicile, plusieurs fois amorcée par l'Empire même après l'échec de l'expédition byzantine en Italie, se heurta à l'opposition formelle de Venise (1). De même l'antagonisme byzantino-allemand en Italie trouva Venise d'abord du côté des Byzantins — Kinnamos rapporte que les Vénitiens promirent de secourir Byzance en cas d'hostilités avec les Allemands par l'envoi de cent bateaux (2) — et ensuite, quand la position byzantine en Italie fut renforcée par la formation d'une coalition anti-allemande qui avait groupé plusieurs villes italiennes, du côté des Allemands. En effet les Vénitiens, soucieux avant tout de l'expansion de leur activité commerciale et économique en Méditerranée, ont vu avec inquiétude les troupes byzantines s'installer en Dalmatie, à Spalato et à Dioclée, et l'autorité impériale s'établir en Italie et notamment à Ancône (3) : Byzance avec sa flotte pouvait assurer alors le contrôle du passage de l'Adriatique vers la Méditerranée, elle pouvait, le cas échéant, isoler Venise dans son golfe et la condamner ainsi au marasme économique. Venise réagit immédiatement devant cet éventuel danger d'une part par son alliance avec les Normands et d'autre part en se rapprochant des Allemands juste au moment où la politique italienne de Manuel l'opposait à Frédéric Barberousse, aux prises alors avec le pape Alexandre III, qui était en bonne entente avec les Byzantins (4).

Manuel Ier, conscient de l'instabilité de la politique extérieure de Venise, préoccupé du rôle de plus en plus important que la République adriatique jouait dans l'activité commerciale et économique de la Méditerranée orientale, inquiet enfin de l'attitude adoptée par les Vénitiens dans les affaires européennes de l'époque, décida de passer outre aux traités byzantino-vénitiens, de se débarrasser de ces alliés difficiles et instables et de briser, quand il en était encore temps, l'élan de l'expansion vénitienne dans la Méditerranée orientale. Il rompit d'abord le monopole des privilèges économiques

(1) Intéressante de ce point de vue est la clause contenue dans les traités signés par la suite entre Byzantins et Vénitiens, selon laquelle les Vénitiens sont tenus d'aider les Byzantins en cas d'*attaque* normande et dans toute bataille sur mer ou sur terre entre Byzance et la Sicile : TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 190.

(2) KINNAMOS, p. 237.

(3) Sur le maintien de l'autorité byzantine à Ancône après l'échec de l'expédition en Italie, cf. KINNAMOS, p. 170 : d'après cet écrivain, Manuel tenait le port d'Ancône afin d'intimider les Vénitiens et de poursuivre ainsi les guerres en Italie ; cf. aussi NICÉTAS CHONIATE, p. 128. Sur la réaction vénitienne à la suite de l'occupation de la Dalmatie et d'Ancône par les Byzantins, cf. ANDREA DANDOLUS, *apud* TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 150 sq.

(4) Sur l'évolution des relations byzantino-allemandes et la politique de Manuel Ier vis-à-vis des villes italiennes et de la papauté, cf. F. CHALANDON, *Les Comnènes*, II, p. 555 sq.

dont jouissait Venise dans le territoire de l'Empire, en signant des accords semblables avec Pise et Gênes (1) et quand, par la suite, les Génois installés dans l'Empire se trouvèrent aux prises avec la colonie vénitienne, l'empereur saisit l'occasion pour déclarer la guerre aux citoyens vénitiens installés dans Byzance (2). Les Vénitiens furent chassés de Constantinople, qu'ils quittèrent sur leurs bateaux, abandonnant sur place les trésors considérables que les franchises dont ils jouissaient depuis près d'un siècle leur avaient permis d'accumuler. La réaction vénitienne fut immédiate et se manifesta par une série d'incursions contre les îles de Chios, de Skyros et d'Eubée (3) ; elle causa plus de dommages à la République qu'à l'Empire : les troupes vénitiennes furent décimées par la peste qui sévit dans leur camp. Le doge, inspirateur de cette attaque contre l'Archipel grec, fut jugé et condamné. La première étape des hostilités byzantino-vénitiennes se termina en faveur de l'Empire.

Cependant les opérations des Vénitiens contre les Byzantins en Italie et en Dalmatie furent moins malheureuses pour la République. Après avoir renouvelé leur alliance avec la Sicile (4), les Vénitiens passèrent du côté des Allemands en guerre alors avec Byzance. Dans le cadre des opérations contre l'Empire, ils envoyèrent leur flotte contre les villes de Dalmatie fidèles à Byzance et assiégèrent avec les Allemands Ancône, alliée de Byzance et devenue le centre de l'activité diplomatique de l'Empire en Italie (5). Deux longs discours d'Eustathe adressés à Manuel et une notice brève contenue dans un manuscrit de Paris, textes importants passés jusqu'ici inaperçus, nous permettent de connaître en détail les mesures que les Byzantins prirent pour empêcher les incursions vénitiennes contre l'Archipel grec et pour défendre efficacement la ville d'Ancône. Ils nous révèlent la préparation d'une grande flotte byzantine et une nouvelle expédition outre-mer en Italie.

Eustathe, encore candidat à la métropole de Myra, donc peu avant 1174, date de sa nomination au siège de Thessalonique, adressa à Manuel Ier un discours d'apparat, prononcé, selon l'usage, le jour de la Théophanie (sans doute de l'année 1173-1174) (6). L'orateur, après avoir évoqué brièvement les victoires de l'empereur contre les multiples ennemis de l'Empire, victoires qui sont la cause du bien-être et de la paix dont jouissaient alors les Byzantins (« tous les citoyens vivent dans la prospérité à l'écart de la guerre... et se réjouissent de la paix ») (7), s'arrête longuement sur les succès byzantins en Occident,

(1) F. Dölger, *Regesten*, nos 1400, 1401-1402, 1488, 1498-1499.

(2) Cf. les récits de Nicétas Choniate, p. 222 sq., de Kinnamos, p. 280 sq., et d'Andrea Dandolus, *apud* Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 150-154.

(3) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 151-153 ; F. Dölger, *Regesten*, no 1509-1510.

(4) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, no 61, p. 148-150.

(5) Nicétas Choniate, p. 262-264 ; Kinnamos, p. 288.

(6) *Apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 24 sq.

(7) *Ibid.*, I, p. 28.

qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler. L'éloge est centré tout particulièrement sur les exploits contre Venise, « dont toutes les machinations furent démontées, comme le prouve la défense de la ville d'Ancône » (1), et sur le recul de la puissance normande, « de ce nouveau Typhon », « de cette bête marine qui agite les mers sans réussir rien d'important, qui crée quelques problèmes, par ailleurs insignifiants, pour l'armée de mer de l'Empire et rentre toujours défaite chez elle sans que sa pêche lui ait rien rapporté » (2). La préparation à Constantinople par Manuel d'une grande flotte, une année avant la rédaction du discours (donc en 1172-1173), occupe la partie principale de ce texte. Elle est pour nous d'un intérêt capital, car nous n'avons que très exceptionnellement dans les textes byzantins des renseignements aussi détaillés et des témoignages aussi vifs sur ce que comportait la mobilisation maritime : « Autre cause d'émerveillement, dit Eustathe, ces grands navires que nos détroits ont reçus il y a à peine une année ; leur nombre fut incalculable : bateaux huissiers, dromons, birèmes et toutes sortes de navires : hier encore (peu de temps avant) ces unités de guerre se trouvaient ancrées aux endroits prévus pour leur sécurité (arsenaux) ; vides d'armes et de tout ce qui est nécessaire pour la navigation, elles ne présentaient aucun aspect marin, ils n'accusaient point l'urgence du voyage et du combat : ainsi en fut-il hier ; mais dès que l'ordre impérial fut donné, et cela était alors indispensable, les birèmes furent remplies et les arsenaux désemplis, les ports abritant les navires de guerre restèrent vides, tandis que la Propontide ne laissait point paraître l'eau de mer (tellement important était le nombre de bateaux) ; on aurait dit que notre mer rivalisait en nombre de bâtiments mobiles avec la Grande Ville (Constantinople) aux bâtiments innombrables. Tout donnait l'impression d'un grand combat naval, le son des trompettes, les mouvements nerveux des rames, les manœuvres des bateaux, les ordres que les capitaines adressaient, l'éclat des armes, les barrages formés par les marins, tout était prêt pour la bataille, seul l'ennemi était absent ; mais j'ajouterai, dit Eustathe entre parenthèses, dans un prochain discours, ce que l'ennemi subira ; il ne s'agissait point d'une levée de gens venus d'ailleurs ou de l'étranger : l'armée était indigène, les soldats, enfants de notre pays, habitants de la Grande Ville qu'ils ne quittaient jamais ; de même les navires rassemblés ne venaient que des proches alentours, des endroits qu'en partant d'ici (de Constantinople) on peut aisément atteindre en l'espace d'une journée. Si telle fut la flotte mobilisée sur-le-champ, pensez, poursuit l'orateur, à ce que peut être une flotte longuement préparée et soigneusement armée et équipée ! On peut dire : malheur à la nation qui s'oppose à un tel empereur ; on peut considérer comme des êtres ridicules ceux qui osent prendre le large et essaient de s'emparer de quelques îlots isolés : de la

(1) *Apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 36.
(2) *Ibid.*, I, p. 36.

terre insulaire et de la terre entière, notre empereur est maître après Dieu » (1).

Il est évident que l'allusion d'Eustathe à ceux qui attaquent les petites îles s'adresse aux Vénitiens qui venaient d'enlever quelques îles de l'Archipel grec. La flotte préparée à Constantinople et avec des moyens (hommes et argent) fournis par la capitale est sûrement celle qui a poursuivi les Vénitiens dans la mer Égée. Elle était composée, au dire de Choniate, de cent cinquante bateaux (2), placés sous les ordres du grand-duc Andronic Kontostéphanos. Elle appareilla de Constantinople et se dirigea vers le cap Malée, afin d'y attendre les Vénitiens qui, repoussés de Chios, devaient emprunter cette route pour rentrer chez eux. Les Vénitiens, avertis de l'arrivée de la flotte byzantine, continuèrent, en partant de Chios, leurs incursions contre l'île de Skyros ; la flotte impériale les poursuivit dans la mer Égée. Plusieurs navires vénitiens furent alors détruits ou capturés par les Byzantins, mais le gros de la flotte vénitienne, qui avait partout évité soigneusement de rencontrer la flotte byzantine, rentra finalement dans l'Adriatique. La flotte byzantine intacte reprit la route vers Constantinople (3). Il est probable qu'une partie de la flotte byzantine gréée lors des incursions vénitiennes dans l'Archipel grec a pris part, après la fin des opérations contre les Vénitiens, à la défense de la ville d'Ancône, assiégée en avril 1173 par les troupes allemandes et la flotte vénitienne. Ceci nous ramène en Italie, qui fut, après la mer Égée, le théâtre des hostilités entre Venise et Byzance. En effet c'est devant Ancône que l'Empire mena obstinément la lutte pour se maintenir sur la rive occidentale de l'Adriatique et pour empêcher Venise de lui disputer le rôle d'arbitre qu'il se réservait dans les affaires maritimes de l'époque.

Un autre discours d'Eustathe (4) et surtout la notice contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris (5) concernant le chef de l'expédition byzantine à Ancône, nous permettent d'apporter certaines précisions sur le dernier acte des hostilités vénéto-byzantines, le siège et la défense d'Ancône (avril-octobre 1173), événement bien connu par ailleurs, grâce à d'autres sources byzantines et à des textes occidentaux (6). Il a attiré l'attention des historiens de l'époque à cause du succès extraordinaire qu'ont remporté les assiégés sur les nombreuses troupes allemandes et sur la flotte vénitienne. Les historiens byzantins et occidentaux relatant le siège d'Ancône laissent entendre que l'heureuse défense de la ville n'était due qu'au courage et à la bravoure de ses habitants, amis fidèles de Byzance. Encouragés par l'aide que la comtesse de Bertinoro leur apporta,

(1) *Ibid.*, I, p. 37-38. Ci-dessous, Appendice IV.

(2) Nicétas Choniate, p. 224, où il note que la flotte des Vénitiens n'était point inférieure.

(3) Récit détaillé par Kinnamos, p. 228 sq. ; Nicétas Choniate, p. 225, ne parle que de l'arrivée de la flotte byzantine au cap Malée.

(4) *Apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 92 sq.

(5) B. Montfaucon, *Palaeographia Graeca*, Paris, 1708, p. 47.

(6) Cf. les témoignages utilisés par F. Chalandon, *Les Comnènes*, II, p. 592-597.

cette « amazone », comme l'appelle Eustathe, qui émerveilla les Byzantins en menant personnellement les combats (1), les Ancônitains repoussèrent pendant sept mois les assauts des assaillants et supportèrent les souffrances que ce long siège leur infligea. Cependant Eustathe, qui consacre à la victoire d'Ancône la plus grande partie du discours (2) qu'il adressa à Manuel Ier en tant que métropolite de Thessalonique (donc après 1174 et sans doute au début de 1175), porte le succès au compte des armes byzantines, tout en louant bien entendu la bravoure et la fidélité des Ancônitains : « C'est de l'Italie, dit l'orateur, que nous est parvenue la lettre qui me remplit de joie... c'est là que l'on vit la chute de grandes nations et nos exploits sur mer et sur terre, là sont les trophées des victoires terrestres et maritimes... (3) et ceci grâce aux dispositions prises par l'empereur, qui, bien qu'occupé personnellement en Orient, ne manqua pas d'envoyer en Occident ses généraux *(stratègoi)* et de commander les opérations en transmettant par écrit ses ordres » (4). Nous avons là la mention explicite de l'envoi d'un corps expéditionnaire byzantin en Italie. D'importance sans doute modeste, il se borna à la défense de la ville d'Ancône ; le projet de Manuel d'attaquer Venise, étant venu aux oreilles des Vénitiens par l'*akolouthos* Aarôn (5), comme nous le laisse entendre Kinnamos, ne fut jamais mis à exécution.

La participation armée des Byzantins à la défense d'Ancône nous est également confirmée par la notice du manuscrit de Paris, demeurée jusqu'ici inconnue, qui concerne le sébaste Constantin Doucas, chef, comme elle nous le dit explicitement, de l'expédition byzantine à Ancône : « Le 8 avril, ind. 2 de l'année 6687 (= 1179), mourut Constantin sébaste Doucas ; envoyé par l'empereur Manuel à la défense *(phylakè)* d'Ancône lors du siège de la ville par la flotte *(katerga)* vénitienne, il réussit à rassembler des troupes (alliées) et pendant sept mois livra plusieurs batailles ; sorti vainqueur et ayant entièrement détruit toute l'armée du pays des Allemands *(Alamanikè chôra)* et de toute la Vénétie, il rentra auprès de l'empereur qui le nomma duc de l'armée *(kata laon douka)* et gouverneur de toute la Dioclée et la Dalmatie, de Spalato et de Durazzo » (6). Cette notice est la seule à nous livrer le nom patronymique du chef du corps expéditionnaire, connu uniquement par son prénom et par les sources occidentales, qui présentent par ailleurs sa mission à Ancône comme purement diplomatique et dépourvue de tout

(1) Sur ce sujet, cf. le récit de KINNAMOS, p. 289 : « Les Allemands ont reculé devant une armée conduite par une femme » ; et surtout EUSTATHE, *apud* W. REGEL, *Fontes*, I, p. 113-114.

(2) W. REGEL, *Fontes*, I, p. 105-107.

(3) *Ibid.*, I, p. 101, 102, 103, 104.

(4) *Ibid.*, I, p. 116.

(5) KINNAMOS, p. 284.

(6) B. MONTFAUCON, *op. cit.*, p. 47.

caractère militaire (1). Il nous semble évident que le sébaste Constantin Doucas de notre notice doit être identifié avec le gouverneur byzantin de la Dalmatie, le sébaste Constantin, connu par les sources dalmates pour les années 1171-1173 (2). Il y a tout lieu de croire que le gouverneur de Dalmatie Constantin Doucas, étant donné la situation géographique de son commandement, reçut l'ordre de traverser l'Adriatique et de se porter au secours d'Ancône. Il employa dans ce but la flotte qui stationnait dans sa circonscription, dans la région de son commandement, renforcée sans doute par des bateaux ragusains qu'on rencontre souvent mentionnés à côté des Byzantins lors des luttes contre Venise (3), et par des bateaux de Durazzo qui, comme le note Kinnamos, avaient attaqué la flotte vénitienne au retour de son incursion contre l'Archipel grec (4). En outre, comme le siège d'Ancône dura sept mois, il n'est point exclu que des détachements de la flotte constantinopolitaine mise en état lors de l'invasion vénitienne aient pris part, après le départ des Vénitiens et sous les ordres de Constantin Doucas, aux opérations d'Ancône. De toute façon Constantin Doucas mena victorieusement la lutte contre la flotte vénitienne assiégeant Ancône. Comme récompense il vit son commandement étendu à toute la côte adriatique et illyrienne. Il se trouva ainsi à la tête du plus important commandement maritime de l'époque, celui dont dépendait sans doute l'ensemble de la flotte de l'Occident byzantin.

Les opérations devant Ancône semblent être les dernières hostilités entre Venise et Byzance. Les pourparlers entre les deux pays, qui se poursuivaient malgré les incursions sporadiques des Vénitiens contre le territoire impérial et malgré le siège d'Ancône, aboutirent finalement à la conclusion d'un traité de paix (1175) (5). L'empereur s'engageait à dédommager les Vénitiens de l'Empire du tort qu'ils avaient subi lors des persé-

(1) Boncampagni, *Liber de obsidione Ancone*, éd. Gaudenzi, *Bulletino del Inst. storico italiano*, t. XV, p. 162 ; Romuald de Salerne, *Chronicon*, *M.H.G.*, *Scriptores*, t. XIX, p. 264 ; *Annali venetici*, *ibid.*, t. XIV, p. 72 ; *Annali Pisani*, *ibid.*, t. XIX, p. 264 ; Fra-Salimbene, *Chronique*, *ibid.*, t. XXXII, p. 2 ; F. Dölger, *Regesten*, n° 1573 : « Gesandtschaft des Konstantinos nach Ancona mit einer bedeutenden Geldsumme. »

(2) Thomas de Spalato, éd. Lucius, p. 328-330 ; Andrea Dandolus, *apud* Muratori, *R.I.SS.*, t. XII, p. 292 ; sur les autres ducs byzantins de la région, cf. T. Smiciklas, *Codex dipl. regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae*, Zagreb, 1904, II, p. 130, 138, 143, 156, 165, 166 (pour Spalato) et *ibid.*, p. 98, 102, pour Raguse ; cf. aussi F. Dölger, *Regesten*, n° 1534.

(3) Nicétas Choniate, p. 224 : « Les Byzantins avaient avec eux plusieurs navires alliés, fournis par les régions des Sthlabinoi » (= Dalmatie et Croatie) ; Raguse et les autres villes dalmates et croates, fidèles à l'Empire, furent attaquées par la flotte vénitienne : Andrea Dandolus, *apud* Muratori, *R.I.SS.*, t. XII, p. 291 ; sur Raguse et ses relations avec les Byzantins, cf. en dernier lieu B. Krékič, *Dubrovnik et le Levant au Moyen Age*, Paris, 1961, p. 13 sq.

(4) Kinnamos, p. 285.

(5) Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 153-154 ; Nicétas Choniate, p. 225-226.

cutions déclenchées à Constantinople, et il renouvelait leurs privilèges économiques et commerciaux. Autrement dit, le traité de 1175 rétablit le *statu quo ante* concernant la position des Vénitiens dans l'Empire et les positions byzantines dans l'Adriatique. La lutte byzantino-vénitienne se termina sans véritable vainqueur : chaque parti tira de ce conflit sa propre leçon. Byzance a compris que son effort pour établir sa thalassocratie sur la Méditerranée se heurterait dorénavant à la réaction de Venise, alliée des Normands, et Venise a vu avec mécontentement ses concurrents italiens, Pise, Gênes (1) et même Ancône, récompensés de leur fidélité, venir s'installer dans l'Empire et jouir des mêmes privilèges d'*isopoliteia* dont elle était jusqu'alors la seule à profiter réellement (2).

La politique de Manuel Ier envers Venise, qui perd le monopole des privilèges économiques dans le territoire impérial, conduit la République adriatique à concevoir un important plan d'action contre Byzance, la seule rivale capable de contrecarrer son vieux projet de suprématie en Méditerranée. Du long conflit maritime, diplomatique et économique qui commence entre les deux puissances, Venise sortira triomphante ; son plan contre Byzance sera couronné de succès lors de la quatrième croisade, suivie de la chute de Constantinople. Puisque les marchands vénitiens ne sont plus les seuls à jouir dans l'Empire des avantages économiques, les accords signés avec les autres villes italiennes ayant conduit à Byzance un nombre important de marchands concurrents des Vénitiens, jouissant dorénavant du même statut privilégié qu'eux (3), Venise ne peut que manifester ouvertement son mécontentement et son hostilité contre l'Empire. Cette nouvelle orientation des relations byzantino-vénitiennes commence surtout sous Manuel Ier ; les sources de l'époque le soulignent (4) explicitement. Elle est due avant tout à la politique italienne de cet empereur. Notons néanmoins que le résultat de la politique d'équilibre des forces, appliquée par Manuel pour abaisser Venise et pour freiner l'épanouissement des colonies vénitiennes de l'Empire, devenues opulentes et turbulentes, s'avéra en fin de compte néfaste pour la prospérité des citoyens de l'Empire. Les Byzantins furent concurrencés dans leur propre pays dans leurs activités économiques et commerciales par des étrangers installés dans l'Empire, de plus en plus nombreux, et jouissant des mêmes droits qu'eux, droits que les sources appellent justement *isopoliteia* (égalité politique). Ils n'ont pas manqué d'exprimer leur mécontentement et de critiquer la politique italienne de Manuel Ier (5).

(1) F. Dölger, *Regesten*, nos 1488, 1497, 1498 (Gênes), 1499 (Pise).

(2) Nicétas Choniate, p. 264.

(3) Fait déjà accompli sous Jean II : (Nicétas Choniate, p. 25) mais fortement accentué sous Manuel Ier.

(4) Nicétas Choniate, p. 713-714.

(5) *Ibid.*, p. 265 : Manuel tourné en dérision par les « Romains » à cause de son comportement vis-à-vis des Latins.

La réaction brutale qui se manifestera quelques années plus tard (1181) contre tous les Latins ne pourra pas libérer l'Empire de l'engrenage dans lequel l'avait jeté pour la première fois le traité d'Alexis Ier avec Venise, ni de l'emprise économique que l'Occident exerçait depuis sur Byzance par l'intermédiaire des villes marchandes de l'Italie.

Tentatives de thalassocratie en Méditerranée orientale : les expéditions contre l'Égypte

Les projets de Manuel Ier contre l'Égypte, et plus généralement sa politique vis-à-vis des Musulmans de l'Orient, dépendent dans une large mesure de son attitude face aux problèmes soulevés par les Occidentaux. Les croisades et leurs conséquences, notamment la création des États latins d'Orient et l'antagonisme byzantino-normand, expliquent la politique égyptienne de Manuel, désireux d'établir par tous les moyens l'autorité byzantine sur tout point de la Méditerranée orientale convoité par des puissances rivales. Les Turcs de l'Asie Mineure ayant depuis longtemps affirmé leur indépendance et leur liberté d'action vis-à-vis des Grands Seldjoucides, Byzance ne s'intéressa aux Musulmans de Syrie que par le biais de ses relations avec les Principautés latines de l'Orient. De même les convoitises siciliennes (1) et latines (2) contre l'Égypte conditionnent l'attitude impériale vis-à-vis de ce pays, malgré l'affirmation naïve de Nicétas Choniate, qui soutient que Manuel, toujours guidé par son ambition, entreprit l'expédition outremer *(hypérorios strateia)* contre l'Égypte, dans l'espoir de s'emparer d'un pays réputé pour sa richesse et pour la fertilité de son sol (3).

Manuel, aux prises dès le début de son règne avec les princes latins d'Orient et notamment avec celui d'Antioche, voyait sans mécontentement les succès des Musulmans de Syrie contre les États des Croisés (4). Les hostilités latino-musulmanes affaiblissaient les deux parties et favorisaient ainsi l'installation de l'autorité byzantine en Cilicie et en Syrie, projet poursuivi avec obstination depuis Alexis Ier et réalisé finalement par Manuel Ier : il constitue le grand exploit de la maison des Comnènes (5). Il fut glorifié par la pléiade de poètes et d'orateurs qui ont écrit en l'honneur de ces empereurs. Cependant l'installation des Byzantins sur les côtes de la Cilicie et leurs conflits avec les Armé-

(1) F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, II, p. 160-164 et p. 237-240.

(2) G. Schlumberger, *Campagnes du roi Amaury Ier en Égypte*, Paris, 1906, p. 253 sq.

(3) Nicétas Choniate, p. 208 ; Kinnamos, p. 278, donne comme motif de l'expédition contre l'Égypte le fait que ce pays faisait jadis partie du monde romain, dont Manuel avait entrepris la restauration.

(4) R. Grousset, *L'Empire du Levant*, Paris, 1949, p. 231 sq.

(5) *Ibid.*, p. 425 sq.

niens du Taurus (1) d'une part, la consolidation de la présence byzantine en Syrie d'autre part, ont amené l'Empire face aux Musulmans d'Orient et ont obligé Manuel à reconsidérer sa politique vis-à-vis du Sultanat de Syrie. Nourredin, inquiet des succès des Byzantins en Orient, n'hésita pas à venir en aide aux Arméniens de Cilicie, en guerre contre Manuel. Soucieux, en outre, de s'assurer des débouchés maritimes en dehors du rayon d'action de la flotte byzantine, il projeta l'annexion du Sultanat d'Égypte qui, affaibli par des crises intérieures, était à la merci de la flotte pirate des Siciliens (2). Manuel ne manqua pas d'apercevoir les avantages économiques et stratégiques que présenterait pour l'Empire la soumission de l'Égypte. Espérant devancer dans cette voie et Nourredin et les Siciliens, il se rapprocha des Francs de Palestine et, en accord avec eux (3), il mit à exécution le plan grandiose de conquête de l'Égypte. Il visait un double objectif : éviter l'apparition d'une nouvelle flotte musulmane en Méditerranée orientale et empêcher en même temps l'installation définitive des Normands dans les parages de la Méditerranée orientale, où les croisades d'une part, et les incursions contre l'Égypte d'autre part, les avaient souvent conduits.

D'après Kinnamos, Manuel I[er] a commencé par réclamer du sultan d'Égypte le paiement d'un tribut annuel (4), ce qui aurait signifié la reconnaissance officielle de la soumission de ce pays à Byzance. Le rejet de cette exigence de Manuel obligea celui-ci à entreprendre l'expédition contre l'Égypte et à s'entendre dans ce but avec le roi de Jérusalem, Amaury. Nous devons à Eustathe de Thessalonique (5) et à Guillaume de Tyr la description détaillée des contacts et des pourparlers byzantino-francs, auxquels l'évêque latin de Tyr participa personnellement, et qui ont finalement abouti à l'alliance des deux pays dans la guerre contre l'Égypte (6). Une flotte impériale importante *(barys stolos)* (7), composée de plus de deux cents navires (parmi lesquels dix navires de Durazzo

(1) Sur le rôle de ce pays entre Byzantins, Musulmans et Croisés, cf., R. GROUSSET, *op. cit.*, p. 385-424 (note bibliographique : *ibid.*, p. 385) ; N. JORGA, *L'Arménie cilicienne*, Paris, 1930 ; C. CAHEN, *La Syrie du Nord*, p. 374 sq.

(2) Roger II de Sicile occupa Tripolis (1146), Mehdia, Sousse et Sfax (1148) : cf. F. CHALANDON, *op. cit.*, II, p. 160-164.

(3) Sur les relations de Byzance et de l'État de Jérusalem, cf. J. LA MONTE, Byzantine Empire and Crusading States, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 259-264 ; ajoutons à sa documentation une notice de ms. datée du règne de Manuel I[er] et d'Amaury, *apud* H. OMONT, *Fasc. d. ms. grecs datés de la Bibl. Nationale*, Paris, 1891, pl. XLVIII.

(4) KINNAMOS, p. 278.

(5) EUSTATHE, *Laudatio ad imp. Manuelem, apud* W. REGEL, *Fontes*, I, p. 39-40, où figure la description du séjour d'Amaury à Constantinople.

(6) GUILLAUME DE TYR, *R.H.C.*, *Historiens occidentaux*, I, p. 946 sq. ; C. CAHEN, *La Syrie du Nord*, p. 412 sq.

(7) NICÉTAS CHONIATE, p. 208.

et six de l'île d'Eubée) (1), fut construite et mise en état à Constantinople ; elle fut placée sous les ordres du grand-duc Andronic Kontostéphanos (2); inspectée par Manuel lui-même et dotée de trois mois de vivres, elle appareilla au mois d'août 1169 de Méliboton (en face de Constantinople). Arrivée à Koila (près de Sestos et d'Abydos), elle embarqua l'armée qui y était rassemblée et, par les détroits de l'Hellespont et la mer Égée, se dirigea vers Chypre, tandis qu'un détachement composé de soixante navires arrivait en Palestine afin de prendre les renforts francs et les vivres *(opsônia)* destinés aux cavaliers palestiniens qui participeraient à l'expédition. Avec un retard considérable, provoqué par l'indécision des Francs, la flotte byzantine atteignit l'Égypte par les côtes syriennes et palestiniennes et, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 1169, elle mit le siège devant Damiette (3). Malgré ses premiers succès, l'expédition tourna finalement au désastre pour les armes byzantines. Le long siège de Damiette, resté infructueux, dans une large mesure à cause de l'attitude ambiguë des Latins, finit par provoquer le mécontentement des troupes byzantines qui, dépourvues du nécessaire, périssaient de famine et de maladie (4). Le siège de Damiette fut finalement levé au début du mois de décembre, et les Byzantins rembarquèrent en désordre ; leurs navires, dans un sauve-qui-peut général, tentèrent de regagner leurs bases dans l'Empire et de ramener les soldats dans leur pays d'origine. Un grand nombre de bateaux byzantins furent la proie des tempêtes, le reste parvint enfin à Constantinople, où se trouvaient déjà les six bateaux qui étaient restés sous les ordres du grand-duc (5). Telle fut la fin lamentable d'une des plus importantes expéditions maritimes organisées par Byzance. La flotte qui y participa — outre celle construite à Constantinople, les sources mentionnent des renforts venus de Durazzo et d'Eubée (6) — loin de compter dans ses effectifs les mille navires dont parle Saladdin dans une lettre (7), fut incontestablement la seconde grande flotte que Manuel Ier gréa. Désarmée après l'échec de l'expédition contre l'Égypte, elle fut à nouveau mise en état, nous le savons grâce à la description d'Eustathe (8), lors des hostilités contre les Vénitiens dans l'Archipel grec.

(1) *Ibid.*, p. 208 ; Choniate est seul à mentionner le nombre de navires et leur provenance ; KINNAMOS, p. 278 : il mentionne la construction d'une flotte considérable, composée d'unités de guerre et de bateaux huissiers, sans préciser exactement son importance.

(2) KINNAMOS, p. 278 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 208.

(3) NICÉTAS CHONIATE, p. 208-209 ; KINNAMOS, p. 279.

(4) Récit détaillé par GUILLAUME DE TYR, *R.H.C.*, *Historiens occidentaux*, I, p. 962 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 210-219 ; KINNAMOS, p. 278-280 ; G. SCHLUMBERGER, *Campagnes du roi Amaury Ier en Égypte*, Paris, 1906, p. 253-309.

(5) NICÉTAS CHONIATE, p. 218.

(6) *Ibid.*, p. 208.

(7) *R.H.C.*, *Historiens orientaux*, IV, p. 173.

(8) Ci-dessus, p. 258.

Cette campagne désastreuse contre l'Égypte, cette *miara ekstrateia* (expédition impie) selon le mot de Tzetzès (dont le frère, de retour d'Égypte, mourut à Rhodes des privations qu'il avait subies pendant l'expédition) (1), après l'échec de l'autre grande expédition maritime de Manuel contre les Normands (2), marque pour Byzance la fin de son rêve de thalassocratie. Elle illustre les paroles que Nicétas Choniate prête au grand-duc de la flotte Andronic Kontostéphanos : « Les succès romains appartiennent au passé, les grands exploits de nos armes sont définitivement révolus et anéantis » (3). Cependant, Manuel, tenace et obstiné dans la poursuite de ses projets, qui tenaient souvent de la mégalomanie, ne se décida point à abandonner sa politique offensive à l'égard de l'Égypte. Les orateurs de Constantinople sont là pour minimiser le plus possible l'échec de la première expédition contre ce pays. Eustathe, faisant brièvement allusion aux affaires égyptiennes, note : « Ce qui concerne la Libye (= Égypte) ne fut pas considéré comme particulièrement important par l'empereur, qui trouva d'autres moyens pour soumettre ce pays » (4), et le rhéteur Diogène parle des *aparchai* (offrandes) que Babylone a présentées à Manuel (5), ce qui correspond au renseignement fourni par Choniate et par Kinnamos, selon lequel les Égyptiens, après l'expédition contre Damiette et de crainte qu'une pareille tentative ne se renouvelle, ont envoyé à Constantinople des ambassadeurs qui proposèrent en échange d'une paix définitive le versement annuel de sommes fixes à l'Empire (τακτόν τι χρυσίον ἀνὰ πᾶν ἐκεῖθεν κομίζεσθαι ἔτος Ῥωμαίοις ὡμολόγουν) (6). Cette proposition extraordinaire et inattendue fut néanmoins repoussée par Manuel qui, au dire de Kinnamos, ne songeait qu'à attaquer à nouveau l'Égypte et à la soumettre définitivement à Byzance (7). En effet, selon les dernières lignes de l'histoire de Kinnamos, qui nous est malheureusement parvenue mutilée, Manuel organisa une seconde expédition contre l'Égypte. Elle mobilisa cent cinquante navires (8), probablement les mêmes qui avaient auparavant poursuivi avec succès les Vénitiens dans l'Archipel grec. Elle est sûrement restée aussi infructueuse que la première, puisque la paix fut finalement conclue entre l'Empire et le sultan. Byzance dut renoncer à ses revendications et abandonner tout projet contre l'Égypte, qui tombe alors sous l'influence

(1) TZETZÈS, *Epistulae*, n° 10, p. 12 ; n° 13, p. 13-15.

(2) Ci-dessus, p. 251 sq.

(3) NICÉTAS CHONIATE, p. 215.

(4) *Apud* W. REGEL, *Fontes*, I, p. 20.

(5) *Laudatio ad imp. Manuelem, apud* W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 308.

(6) KINNAMOS, p. 280 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 219 : « Ils (les Égyptiens) ont été intimidés... et ils ont envoyé des ambassadeurs à l'empereur. »

(7) KINNAMOS, p. 279 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 219, croit par contre que la paix a été alors conclue.

(8) KINNAMOS, p. 300.

du Sultanat de Syrie (1), ce qui illustre l'échec de la politique de Manuel dans cette partie du monde méditerranéen. Ainsi l'armée de mer et la flotte byzantines, chargées de tâches dépassant largement leurs capacités, enregistrèrent un nouvel échec. La position byzantine dans les parages de la Méditerranée orientale fut fort ébranlée ; la piraterie sarrasine réapparut et s'accrut (2).

C. La situation dans la Méditerranée orientale à la fin du règne de Manuel Ier

A en croire les textes contemporains de Manuel Ier et notamment les écrits des orateurs et des poètes de Constantinople, Byzance a connu sous le règne de cet empereur le prestige et l'épanouissement du grand Empire romain d'antan. Les Byzantins sont « les maîtres du monde » ; « terre et mer leur appartiennent » ; « leur empereur a soumis non pas seulement tel ou tel pays mais l'univers entier » ; « leurs ennemis sont partout anéantis ou ramenés humblement à la raison » ; « les frontières byzantines s'étendent à l'infini » (3). A en croire par contre Nicétas Choniate, auteur postérieur de plus d'un demi-siècle à ces événements, Manuel a provoqué la ruine de l'Empire, et les citoyens mécontents ont manifesté leur réticence vis-à-vis de sa politique, notamment vis-à-vis des expéditions outre-mer et du comportement de Manuel envers les villes italiennes, mesures qui ruinaient les finances du pays et qui ne servaient, d'après les Byzantins qui en subissaient les frais, qu'à assouvir l'ambition personnelle de l'empereur (4). Opinions opposées, justifiées chacune par l'écart de temps qui les sépare ; Choniate n'a connu que les conséquences de la politique de Manuel sans avoir vécu sa grandeur, tandis que les contemporains de cet empereur ont été frappés et émerveillés de l'ampleur de ses entre-

(1) R. Grousset, *L'Empire du Levant*, Paris, 1949, p. 235-236.

(2) Victoires navales sarrasines contre les chrétiens, dans Ibn-Jobair, *Voyages*, tr. fr. M. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1949, 1re partie, p. 65-66. Piraterie sarrasine contre les îles de la mer Égée pendant cette période, dans *Vie de saint Léontios*, Doukakis, *Mégas Synaxaristès*, V, p. 240, et p. 250 : pirates opérant dans la Méditerranée orientale et dépendant du sultan de Syrie.

(3) Cf. p. ex. Eustathe, *apud* W. Regel, *Fontes*, I, p. 92, 125 ; Michel le Rhéteur, *ibid.*, I, p. 141, 142, 166 ; Skizènos, *ibid.*, I, 2, p. 368 ; Jean Diogène, *ibid.*, I, 2, p. 311 ; Théodore Prodrome, *R.H.G.*, *Historiens grecs*, II, p. 746, etc. ; il est à cet égard caractéristique que Manuel Ier porte dans sa titulature, à l'exemple de Justinien Ier, des qualificatifs inspirés de ses victoires contre les ennemis de l'Empire, illustration évidente de la restauration de l'ancien Empire romain : Manuel s'appelle : *Isaurikos, Kilikikos (Arménikos), Dalmatikos, Houggrikos, Bosentikos, Chrôbatikos, Lazikos, Ibèrikos, Boulgarikos, Serbikos, Zikchikos, Azarikos, Gothikos* ; cf. *P.G.*, t. CXXXIII, col. 773 ; *ibid.*, t. CXL, col. 273, etc.

(4) Nicétas Choniate, p. 79-80 et 265-268.

prises sans avoir le temps de subir le contrecoup de ses échecs. Elles nous présentent chacune un aspect valable et également caractéristique de la politique de Manuel Ier Comnène. En effet on peut dire de cet empereur qu'il voyait clair et calculait mal, et qu'ayant aperçu le danger que représentait pour l'Empire l'essor de l'Occident, et notamment l'apparition des nouvelles puissances maritimes, il s'efforça d'étouffer ce nouveau monde en essayant de l'assujettir, se faisant une idée surannée de la grandeur impériale, au lieu de renforcer la position que la situation géographique réservait à Byzance dans le monde du XIIe siècle. Ainsi, devant la dépouille mortelle de l'empereur un orateur resté anonyme loua « la paix universelle » (1) et l'expansion de Byzance en Orient et en Occident, œuvre de Manuel (2) ; il évoqua les humiliations qu'il avait infligées partout aux ennemis de l'Empire ; il n'hésita pas à désigner Byzance comme παγκόσμιος βασιλίς (3) (reine universelle), mais il reste néanmoins vrai que l'Empire, malgré les larges frontières qu'il avait acquises, sortait du règne de Manuel Ier singulièrement affaibli et las.

Les succès de Manuel se sont révélés partout fragiles et précaires. Ses entreprises ambitieuses se sont finalement soldées par le dénuement du trésor impérial, épuisé surtout par les expéditions outre-mer (4) et les exigences de la diplomatie byzantine, par le mécontentement des citoyens de l'Empire (qui avaient en effet supporté les lourdes charges des campagnes lointaines, qui se terminaient souvent avec le retour d'armées décimées, vaincues et découragées), et par des concessions de plus en plus larges en faveur des étrangers, qui s'installèrent nombreux dans l'Empire et s'enrichirent aux dépens des Byzantins. En conclusion, on peut dire que le programme grandiose de Manuel Ier de replacer Byzance au rang d'empire universel, programme qu'il appliqua avec obstination en Orient et en Occident, malgré quelques succès byzantins, avorta entièrement, en fin de compte. La politique de la *renovatio*, de l'établissement de la domination romaine sous l'autorité impériale, se révéla encore une fois chimérique. Elle se heurta, comme le note G. Ostrogorskij (5), à la résistance du monde environnant, elle fut handicapée dès le départ par le manque de moyens. Byzance sortait à peine du néant dans lequel l'avaient jetée les invasions turques en Asie et les guerres normandes, petchénègues et hongroises en Occident. Bref, en affaiblissant l'économie du pays, elle provoqua les troubles qui ont secoué Byzance au lendemain de la mort de Manuel Ier. Enfin, en mettant l'Empire face à l'Occident débordant d'élan et de vitalité, elle fut l'origine lointaine de

(1) W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 195.

(2) *Ibid.*, I, 2, p. 210.

(3) *Ibid.*, I, 2, p. 215.

(4) NICÉTAS CHONIATE, p. 127, rapporte que l'expédition en Italie, caractérisée par cet écrivain comme une plaie qui a rongé le trésor impérial, coûta trois cents *kenténaria* d'or.

(5) G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*³, p. 318.

ce qu'on peut désigner comme le détournement de la quatrième croisade, c'est-à-dire de la prise de Constantinople par les Latins et de la fin de l'Empire d'Orient.

Pour l'histoire maritime qui nous intéresse ici, la politique de Manuel Ier Comnène marque les dernières tentatives de Byzance pour parvenir à la thalassocratie en Méditerranée et les derniers efforts pour la construction de grandes flottes constantinopolitaines. L'armée de mer a été en effet considérée comme l'arme indispensable au succès de la politique d'expansion menée dans des contrées côtières et contre des ennemis maritimes. Après l'échec de la politique expansionniste et offensive de Manuel Ier, Byzance, réduite dorénavant à ses provinces balkaniques et se contentant du partage de l'Asie Mineure avec les Turcs d'Iconion, emploiera désormais sa flotte pour ses propres besoins : la défense de son commerce maritime et de son littoral contre la piraterie latine et sarrasine. Malgré l'affirmation de l'orateur anonyme que, à la mort de Manuel et grâce à l'œuvre de celui-ci, « les routes du commerce maritime étaient sûres et la navigation n'avait rien à craindre de la piraterie » (1), il est incontestable que les mouvements maritimes des Croisés et l'essor du commerce entre l'Orient et l'Occident méditerranéens ont entraîné le développement de la piraterie, qui, chose nouvelle, change maintenant ses objectifs et ses méthodes. Contrairement aux pirates des époques précédentes, ceux des XIIe et XIIIe siècles attaquent surtout les bateaux de commerce sans pour autant épargner entièrement les régions côtières. Ils préfèrent s'emparer des riches cargaisons que les grands cargos de l'époque transportent (les sources parlent des bateaux *triarména*, à trois mâts, (2) qui traversent maintenant la Méditerranée de part en part), au lieu de s'attarder et de s'épuiser devant des forteresses dont le sac difficile se soldait souvent par un butin médiocre. La flotte byzantine, répartie dans les grandes bases de la Méditerranée (Durazzo, Eubée, Rhodes, Crète, Chypre) et du Pont-Euxin (Anchialos, Trébizonde, Amisos), ports actifs du commerce maritime de l'époque (3), essaie de décourager les entreprises des pirates et d'établir la sécurité de la navigation dans les eaux byzantines. Elle trouve

(1) W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 195 : ἡ τῆς βιωτικῆς θαλάσσης κέλευθος ῥᾴστη· πάσης δυσχερῶν πειρατείας ἄτερ ὁ πλοῦς.

(2) Nicétas Choniate, p. 223.

(3) Ils figurent parmi les centres commerciaux (sauf ceux du Pont-Euxin) dans lesquels les villes italiennes jouissaient de privilèges. Pour leur activité commerciale, cf. Baracchi, Le carte del mille et mille cento che si conservano nell' archivio notarile di Venezia, *Archivio Veneto*, VIII, p. 135 (Durazzo) ; Benjamin de Tudèle, tr. M. Adler, p. 10 ; G. Bertolotto, Documenti sulle relazioni di Genova coll' impero bizantino, *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XXVIII, 1896, p. 370-387 ; Edrisi, *Géographie*, tr. A. Jaubert, t. II, p. 296 (Eubée-Negroponte). Pour le commerce du Pont-Euxin à cette époque, cf. Nicétas Choniate, p. 699-700 ; Tzetzès, *Epistulae*, p. 89-90 (Amastra) ; et sur tous ces points W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, tr. F. Raynaud, Leipzig, 1885, I, p. 190-264 ; sur les grandes îles méditerranéennes, Rhodes, la Crète et Chypre, cf. ci-dessus, p. 236, n. 1, et 240, n. 4.

en face d'elle des flottes privées formées de pirates de métier de toute nationalité qui, contrairement à ceux des époques précédentes, travaillent pour leur propre compte (tel p. ex. Kaphourès dans la mer Égée) ou bien vendent leurs services au plus offrant (tel Siphantos, participant avec les Normands, nous le verrons, au siège de Thessalonique). Ils échappent tous au contrôle des puissances maritimes de l'époque, aucune n'étant capable d'exercer seule une vraie thalassocratie, et ils créent ainsi une nouvelle situation dans les relations maritimes internationales (1).

A cause et à la suite de cette nouvelle étape de l'histoire de la Méditerranée orientale, la flotte et l'armée de mer de Byzance ont vu à nouveau leur rôle se modifier. La flotte se contente maintenant de jouer le rôle d'une police navale affectée aux grands ports de l'Empire et aux principaux nœuds des routes maritimes. Ses cadres collaborent avec le bureau de la marine marchande (*sékréton* de la mer), qui gagne de plus en plus en importance (2). Les archontes des villes (ports), responsables du règlement de la navigation et de la sécurité maritime, ainsi que les commerciaires se multiplient (3), tandis que les cadres traditionnels de l'armée de mer, les officiers en exercice dans la flotte de bataille, les drongaires et les comtes, disparaissent des sources. La flotte stationnant dans les provinces se trouve sous les ordres des autorités locales, les ducs-*katépanô*, gouverneurs, nous le verrons (4), de nouveaux thèmes, tandis que Constantinople entretient son escadre (5) sous les ordres du grand-duc (6). Mais elle n'entreprend plus la construction de grandes flottes de bataille qui comptaient dans leurs effectifs de nombreux détachements placés sous les ordres de commandants marins. Autrement dit, la fin du règne de Manuel Ier Comnène et l'abandon de la politique d'expansion ont transformé la flotte byzantine en flotte uniquement provinciale relevant des autorités locales. Le grand-duc et son état-major ressemblent maintenant davantage à un ministère de la marine de guerre qu'au commandement suprême de la flotte. Les documents d'archives de la seconde moitié du XIIe siècle nous les montrent en collaboration étroite avec les bureaux

(1) Ci-dessous, p. 288 sq.

(2) P. Lemerle, Notes sur l'administration byz. à la veille de la IVe croisade, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 265 sq. ; H. Ahrweiler, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *ibid.*, p. 251-252.

(3) On doit dater de cette époque les sceaux de l'archonte de Théologos (= Éphèse), nom employé au lieu d'Ephésos à partir de la fin du XIe siècle : Anne Comnène, III, p. 26 ; F. Dölger, *Regesten*, no 1081.

(4) Ci-dessous, p. 271 sq.

(5) Plusieurs mentions de cette escadre ainsi que du *dromônion* impérial : cf., à titre d'exemple, Kinnamos, p. 79, 93 ; W. Regel, *Fontes*, I, p. 85-86, etc.

(6) Nicétas Choniate, p. 321 : « Le commandement de la flotte lui (au grand-duc) revenait obligatoirement, il n'appartenait à personne d'autre. »

judiciaires et le bureau de la mer (ministère de la marine marchande) (1). Ils assument sans doute les responsabilités économiques de l'entretien et de l'équipement des escadres provinciales, dont cependant le commandement effectif leur échappe. L'étude de l'administration provinciale et maritime au XIIe siècle nous aidera à préciser davantage les relations du grand-duc et de ses services avec la flotte et les commandements maritimes des provinces.

D. L'ADMINISTRATION CENTRALE ET PROVINCIALE AU XIIe SIÈCLE : LES CIRCONSCRIPTIONS MARITIMES

Jean II et Manuel Ier Comnène, empereurs militaires par excellence, impliqués dans des guerres permanentes et menant personnellement les plus importantes campagnes (ils ont chacun parcouru plusieurs fois l'Empire, du Danube à la Syrie, à la tête de leurs armées), se sont peu occupés de l'administration intérieure et des affaires civiles, confiées comme par le passé aux services compétents de Constantinople : les divers *sékréta* administratifs, qui jouent toujours le rôle des bureaux ministériels, et la chancellerie impériale. Cette dernière devient maintenant, avec le service du drome (poste), à cause de l'activité diplomatique intense que l'Empire déploie, un service particulièrement important, une sorte de conseil de la couronne comptant, outre le *épi tou kanikleiou* et le *protoasecretis*, personnages extrêmement influents et versés dans les affaires diplomatiques de l'époque (2), un nombre considérable de notaires (secrétaires impériaux) formés par l'Université de Constantinople et particulièrement compétents en matière de politique (3). Compte tenu de cette évolution de la chancellerie impériale, l'appareil du gouvernement central, sous Jean II et Manuel Ier, reste tel que nous l'avons décrit sous Alexis Ier, à ceci près que la nature des affaires qui préoccupent maintenant l'Empire fait que certains *sékréta* acquièrent de l'importance, tels par exemple

(1) *M.M.*, VI, p. 122-124, 127-130, 142-144 ; P. LEMERLE, *op. cit.*, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 265 sq. ; Germaine ROUILLARD, Taxes maritimes et commerciales d'après les actes de Patmos et de Lavra, *Mélanges Ch. Diehl*, I, Paris, 1930, p. 284.

(2) Cf. p. ex. le rôle joué sous Manuel Ier par Théodore Styppeiôtès, qui était *épi tou kanikleiou* et jouissait ainsi d'une grande « familiarité » *(oikeiôsis)* auprès de l'empereur : TZETZÈS, *Epistulae*, p. 19-21 ; sur le rôle du *protoasecretis*, cf. KINNAMOS, p. 290.

(3) Sur leur participation aux diverses ambassades échangées à ce moment entre Byzance et les autres puissances du XIIe siècle, cf., à titre d'exemple, MICHEL ITALIKOS, éd. J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, III, 1836, p. 170-176 ; TZETZÈS, *Epistulae*, p. 29-30, 66-67 ; NICÉPHORE BASILAKÈS, *apud* W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 237-238. Sur Constantinople, centre diplomatique international de l'époque, cf. surtout EUSTATHE, *apud* W. REGEL, *op. cit.*, I, p. 5 (arrivée quotidienne d'ambassades étrangères), p. 39 (arrivée du roi de Jérusalem), p. 41 (arrivée du sultan d'Iconion), p. 89, etc.

le *sékréton* du drome (1) et le service de la marine marchande, qui, de simple bureau du *parathalassitès* sous Alexis Ier, devient dans le XIIe siècle ministère de la mer *(sékréton thalassès)* (2), tandis que d'autres, comme les *sékréta* économiques (*logothésion* du *génikon* et ceux chargés de l'administration des biens de la couronne, l'*oikistikon*, l'*eidikon*, l'*orphanotrophos*, etc.), perdent de l'importance devant le ministère central des finances, celui du grand logariaste au contrôle duquel ils se soumettent (3).

L'armée de terre et l'armée de mer continuent à être commandées par leurs états-majors respectifs, placés l'un sous le grand domestique (armée de terre) et l'autre sous le grand-duc (armée de mer). Cependant les chefs des états-majors n'exercent les hautes fonctions que leur poste leur confère qu'en cas de guerre, en tant que chefs suprêmes de l'armée en campagne et en l'absence bien entendu de l'empereur. En temps de paix, l'armée de terre et l'armée de mer, disséminées dans l'Empire, dépendent des gouverneurs des provinces, des ducs, qui assument maintenant le gouvernement général (civil et militaire) des circonscriptions administratives. Les ducs sont nommés directement par l'empereur dans les provinces-thèmes et pour une durée précise.

En effet la reconstitution des thèmes, devenue possible du moment que la continuité du territoire impérial était assurée, commencée par Jean II et achevée par Manuel Ier, constitue la plus importante réalisation des successeurs d'Alexis Ier dans le domaine de l'administration provinciale de l'Empire. Elle est intimement liée à l'évolution de l'institution des ducs, des commandants militaires devenus progressivement gouverneurs généraux des provinces (4). Au moment de la reconquête des territoires envahis par les Turcs en Asie et par les Normands et les Petchénègues en Occident, Alexis Ier confiait à des militaires, aux ducs, chefs des contingents qui avaient mené les opérations, le gouvernement civil et militaire de grandes villes redevenues byzantines ; le principal rôle de ces commandants, sauf bien entendu la défense de la ville à la tête de laquelle ils étaient nommés et qui était le siège de leur commandement, était la libération des régions voisines (5). Ainsi, semble-t-il, le duc se trouva peu à peu chargé du gouver-

(1) Les lettres de divers personnages importants de l'époque adressées au logothète du drome du moment en témoignent : cf., à titre d'exemple, MICHEL ITALIKOS, *loc. cit.*, p. 171-173 ; THÉODORE PRODROME, *P.G.*, t. CXXXIII, col. 1248 (il s'agit de Mélès, logothète du drome) ; caractéristique aussi le rôle joué par Michel Hagiothéodôritès dans les affaires de l'époque : il était nommé par Manuel Ier *mésazôn* (NICÉTAS CHONIATE, p. 73-74) et signait des actes en tant que logothète du drome : cf. ZEPOS, *Jus*, I, p. 396, 402, 408, 410 ; *M.M.*, VI, 118 ; pour une période plus récente, cf. MICHEL CHONIATE, II, la liste des destinataires des lettres de Michel Choniate.

(2) H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 251-252.

(3) Plusieurs mentions dans les documents d'archives, cf. p. ex., ZEPOS, *Jus*, I, p. 408, 410, etc. ; *M.M.*, VI, p. 105, 113, 120.

(4) H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 61 sq.

(5) Ci-dessus, p. 222 sq.

nement de régions étendues qui, ayant pour centre une grande ville, formèrent des unités administratives à part, des circonscriptions territoriales continues : les nouveaux thèmes de l'Empire. La promotion du duc, chef d'une ville, au rang de duc, chef d'un thème, fut lente ; elle n'a pas suivi partout le même rythme ; elle dépendait de la situation militaire des diverses régions et de la progression de la reconquête. Il serait en effet vain de chercher un acte impérial décrétant la constitution des nouveaux thèmes du XIIe siècle ; Byzance procéda une fois encore, dans la réforme de ses institutions administratives, en tâtonnant et en s'adaptant aux besoins et aux possibilités du moment. Examinons ce nouvel aspect de l'administration provinciale ; il concerne l'intérieur et les régions côtières de l'Empire, et est resté dans ses grandes lignes en vigueur jusqu'à la fin de l'Empire.

L'administration des nouvelles circonscriptions territoriales de l'Empire a été calquée sur celle des thèmes des IXe-Xe siècles. Elle marque en général la réapparition du régime des thèmes, abandonné au XIe siècle (réforme de Constantin Monomaque), qui se caractérise par la réunion du gouvernement civil et militaire de la province (thème) entre les mains d'une seule personne, le commandant de l'armée de la région. Les nouveaux thèmes, à l'exemple de ceux des époques précédentes, sont dotés d'un appareil civil et militaire complet. Leur gouverneur, officier supérieur, est le commandant de l'armée qui y stationne et le responsable de l'administration civile ; il est à la fois duc et *anagrapheus* (*praktôr*, *harmostès*, *dasmologos* suivant la source) (1) ou d'une manière générale *prattôn* ou *énergôn* du thème (2). Autrement dit, il a remplacé à la fois le stratège et le *kritès* des thèmes des époques précédentes. Il jouit ainsi dans sa circonscription, en tant que seul représentant de l'empereur, de juridictions vastes et de toute nature (militaire, judiciaire, fiscale et policière). On comprend sans peine le poids que lui donne l'exercice de sa fonction et pourquoi son mandat est d'une durée limitée (3).

Les sources de la seconde moitié du XIIe siècle mentionnent des ducs à la tête des régions suivantes : Trébizonde-Chaldie, Paphlagonie, Bithynie (Nicée, Nicomédie), Opsikion-Mer Égée, Cyclades (Samos-Kôs), Crète, Chypre, Thracésiens, Cibyrrhéotes, Néokastra, et, plus tard, Mylasa-Mélanoudion qui a remplacé les Cibyrrhéotes ; Anchialos (Danube), Thessalonique, Naïssos-Belgrade, Durazzo-Ochride, Dalmatie-Dioclée (Spa-

(1) *M.M.*, VI, p. 317, 318, 324, 325, 327, 328, 329 ; *Actes de Lavra*, p. 161, 352 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 529 (*archè* et *apographè*), et p. 700 ; H. STEVENSON, *Bibliotheca vaticana, codices palatini*, Rome, 1885, p. 7-8.

(2) *M.M.*, VI, p. 107, 111, 113.

(3) La liste des ducs des divers thèmes de l'époque, lorsqu'on peut l'établir malgré les lacunes de notre documentation, montre que la durée de cette fonction dépassait rarement trois ou quatre ans.

lato) et Cilicie-Syrie (1). Tous ces nouveaux thèmes, sauf celui de Naïssos-Belgrade, englobent dans leur circonscription des régions côtières plus ou moins étendues ; ils disposent donc normalement d'un appui maritime, d'un détachement de la flotte plus ou moins important. Même le thème de Naïssos-Belgrade, qui remplace le commandement du Danube, seul thème non maritime, dispose d'un détachement important de

(1) A. Papadopoulos-Kérameus, *Fontes Historiae imp. trapezuntini*, Petropoli, 1897, p. 71 ; Nicétas Choniate, p. 295 ; *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 147 : *Trébizonde-Chaldie* (sur le mouvement séparatiste de cette région, cf. Kinnamos, p. 56, et surtout, L. Petit, Monodie de Th. Prodrome sur Étienne Skylitzès, *I.R.A.I.K.*, t. VIII, 1903, p. 9-12). D. Zakythinos, *Dioikètikè Diairésis*, p. 190 sq. (t. à p.) : ajouter Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 26-27 : « presqu'île de Sinope » à tort identifiée par l'éditeur St. Kyriakidès avec Scutari en face de Constantinople : il s'agit de Sinope de Paphlagonie où Andronic Comnène était duc : *Paphlagonie*. A. Papadopoulos-Kérameus, *Noctes Petropolitanae*, 1913, p. 151 ; L. Tafel, *Eustathii metropolitae Thessal. Opuscula*, Francfort ad Moenum, 1832, p. 319 : *Bithynie*. *M.M.*, VI, p. 107, 111, 112, 113 : *Samos-Kôs* ; L. Tafel, *op. cit.*, p. 320 : *Kôs*. Sur *Crète*, cf. H. Ahrweiler, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 223-228 : ajouter *M.M.*, VI, p. 139, 140, et A. Papadopoulos-Kérameus, *Noctes Petropolitanae*, 1913, p. 151. Sur *Chypre*, cf. D. Zakythinos, *op. cit.*, p. 61-63 : ajouter, *N. Hell.*, t. V, 1908, p. 485, et *ibid.*, t. VIII, 1911, p. 147. Sur les *Thracésiens*, cf. Tzetzès, *Epistulae*, p. 12-13 (le même que le *katépanô* de Smyrne mentionné dans *M.M.*, IV, p. 67) ; F. Dölger, *Regesten*, n° 1422 ; *M.M.*, IV, p. 188 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 1547) ; Nicétas Choniate, p. 318, 522, 523 ; A. Heisenberg, Kaiser Joh. Batatzes d. Barmherzige, *B.Z.*, t. XIV, 1905, p. 168 ; *N. Hell.*, t. XIII, 1916, p. 5 : porté sur le ms. mais non donné par S. Lampros, et *ibid.*, p. 9, 12 ; E. Kalinka, *Aus Bithynien u. Umgengend, Jahreshefte, d. österr. arch. Inst.*, t. XXVIII, 1933, col. 102, n° 80 ; *N. Hell.*, t. XI, 1914, p. 402 ; liste des ducs par H. Ahrweiler, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, I, 1965, Index, *s. v.*, duc. Sur les *Cibyrrhéotes*, cf. Théodose de Mélitène, notice du ms., éd. Tafel, p. v ; *N. Hell.*, t. XIII, 1916, p. 215, en relation avec E. Kurtz, *B.Z.*, t. VI, 1897, p. 445 ; *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 11 ; Zepos, *Jus*, I, p. 375 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 1369 ; *ibid.*, n° 1327) ; *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 520. Sur *Opsikion-Mer Égée*, cf. D. Zakythinos, *op. cit.*, p. 98, 181 : ajouter pour notre époque, *I.R.A.I.K.*, t. IX, 1904, n° 241. Sur *Néokastra*, thème créé par Manuel Ier, cf. Nicétas Choniate, p. 194-195 = Skoutariôtès, p. 268 ; D. Zakythinos, *op. cit.*, *E.E.B.S.*, t. XIX, 1949, p. 104, et t. XXV, 1955, p. 196 (t. à p.) ; une liste des ducs connus dans H. Ahrweiler, *op. cit.*, Index, *s. v.*, duc. Sur *Mylasa-Mélanoudion*, thème créé par Manuel Ier, cf. *M.M.*, IV, p. 317, 324, 325, 327, 329 ; Nicétas Choniate, p. 700 ; V. Laurent, Bulles métriques, *Hellènika*, t. VI, 1933, p. 209, en rapport avec *M.M.*, IV, p. 319-320. Sur *Thessalonique*, cf. St. Kyriakidès, *Byzantinai Mélétai*, IV, Thessalonique, 1937-1939, p. 291 sq. Sur *Naïssos-Belgrade*, cf. *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 147 ; W. Regel, *Fontes*, I, p. 163 *(satrapès)* ; Nicétas Choniate, p. 120 ; Kinnamos, p. 103. Sur *Durazzo-Ochride*, cf. Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 64 ; B. Montfaucon, *Paleographia Graeca*, Paris, 1708, p. 47 ; *N. Hell.*, t. VIII, 1911, p. 147 ; *ibid.*, t. XIII, 1916, p. 10. Sur *Dalmatie-Dioclée-Spalato*, cf. F. Chalandon, *Les Comnènes*, II, p. 383 sq. : ajouter B. Montfaucon, *op. cit.*, p. 47, et F. Dölger, *Regesten*, n° 1534. Sur *Cilicie-Syrie*, cf. D. Zakythinos, *op. cit.*, p. 106 sq. : y ajouter *R.H.G.*, *Historiens grecs*, I, p. 561, et surtout W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 349-350. Sur *Anchialos*, le commandement qui remplaça l'ancien thème de *Paradounabon-Paristrion*, mentionné pour la

la flotte fluviale, plusieurs fois mentionné dans les multiples opérations que les Byzantins ont menées pendant le XIIe siècle sur la frontière danubienne (1).

Les effectifs maritimes de ces nouveaux thèmes relèvent, comme l'armée de terre qui y stationne, du duc du thème, lequel dépend directement de l'empereur. Ainsi, les détachements provinciaux de la flotte échappent au contrôle du grand-duc, qui reste le commandant de l'escadre constantinopolitaine et des flottes que la capitale construit éventuellement en vue d'opérations militaires précises. Cependant, il est certain que pendant les périodes de guerre toutes les opérations navales dépendent du grand-duc et de son état-major : tous les effectifs de la flotte byzantine, indépendamment de leur provenance et appartenance, se placent alors sous les ordres du commandant en chef de l'ensemble de la flotte impériale, en l'occurrence le grand-duc de la flotte (2), dont l'autorité s'exerce ainsi sur tous les commandements maritimes des provinces, et aussi là où ses missions militaires le conduisent. Ainsi, on comprend pourquoi le duc de Crète se désigne comme *anthrôpos* (homme dépendant) (3) du grand-duc, et pourquoi celui de Chypre se plie aux ordres du chef suprême de la flotte lors des opérations contre les Turcs, les Latins d'Orient ou les Égyptiens. De ce point de vue il est caractéristique que le grand-duc assume souvent personnellement le commandement des régions purement maritimes, comme par exemple Chypre (4) et la Mer Égée (5). Cela semble de règle pour l'Hellade-Péloponnèse, thème qui acquiert maintenant un caractère purement maritime et peut, toutes proportions gardées, être comparé aux thèmes maritimes de l'époque des Isauriens et des Macédoniens.

Un cas particulier, dans l'administration provinciale de l'époque et notamment dans l'administration maritime, nous est fourni par la composition et le caractère des deux anciens thèmes de Thrace-Macédoine, et de l'Hellade-Péloponnèse, demeurés intacts dans leur circonscription territoriale. Les sources de la seconde moitié du XIIe siècle

dernière fois sous Alexis Ier (ANNE COMNÈNE, II, p. 155), cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 505. Sur l'administration provinciale en général de l'époque des Comnènes et des Anges (1081-1204), cf. le travail bien documenté de M. SESAN, *Die administrative Einteilung d. byz. Reiches z. Zeit d. Comnener u. Angheloi* (en roumain, résumé allemand, p. 120-128), Cernauti, 1942 : plusieurs points sont à réviser, surtout ce qui concerne la survivance à cette époque des thèmes des périodes précédentes, mais le travail reste très utile ; et en dernier lieu, A. HOHLWEG, *Beiträge z. Verwaltungsgeschichte... unter den Komnenen*, Munich, 1965.

(1) Ci-dessus, p. 245, n. 4. Ci-dessous, Appendice IV.

(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 321.

(3) *M.M.*, VI, p. 96, 125 ; H. AHRWEILER, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, t. XXXI, 1961, p. 225, 227.

(4) *N. Hell.*, t. V, 1908, p. 485, notice d'un ms. : « selon l'ordre du grand-duc (qui est aussi) *anagrapheus* de Chypre ».

(5) B. PANČENKO, Catalogue, *I.R.A.I.K.*, t. IX, 1904, no 241.

continuent de mentionner ces deux grands thèmes sous l'autorité du *kritès*, qui, dans ces circonscriptions importantes, exerce, comme par le passé et uniquement là (il a en effet disparu de l'appareil administratif des thèmes placés sous les ducs), la même juridiction étendue que pendant la seconde moitié du XI^e siècle à la suite des réformes de Monomaque, lesquelles avaient particulièrement développé son pouvoir (1). Le *kritès* représentant du pouvoir civil reste normalement étranger au gouvernement militaire de sa circonscription ; il expédie toutes les affaires judiciaires et fiscales ; il est en fait le gouverneur de la province, mais il n'est point responsable de l'armée que sa circonscription fournit ou de celle qui y stationne (2). La question se pose du fonctionnement de l'appareil militaire de l'Hellade ou plutôt de la Grèce au cours du XII^e siècle. Une source capitale pour l'histoire de la péninsule hellénique pendant la seconde moitié de ce siècle, les écrits du métropolite d'Athènes Michel Choniate et ceux du métropolite de Thèbes Euthyme Malakès, nous permet de préciser le régime militaire de cette région et le statut particulier dont elle jouissait.

Régions côtières, au riche passé maritime, particulièrement l'Hellade-Péloponnèse dont les recrues occupent depuis toujours une place importante dans les équipages de la flotte byzantine, les provinces grecques semblent avoir constitué pendant la seconde moitié du XII^e siècle des circonscriptions uniquement maritimes, à l'exemple des thèmes des Cibyrrhéotes, de la Mer Égée et de Samos de l'époque précédente, avec cette différence cependant que les régions maritimes de cette période ne sont pas placées sous l'autorité d'un commandant provincial, tel par exemple le duc de Crète, de Chypre ou des Cyclades, mais sous celle du grand-duc lui-même. Michel Choniate nous le dit explicitement (3) ; il le confirme même pour une période antérieure à son épiscopat à Athènes (4) ; il nous le montre clairement quand il s'adresse au grand-duc pour obtenir des allégements fiscaux en faveur de son église (5), épuisée, comme toute la population de ces régions, par le versement du *ploïmon* perçu par les *ploïmologoi* (percepteurs de la taxe du *ploïmon*) et écrasée par les exigences des *katergoktistai* (préposés à la construction des navires) (6) ; il l'illustre enfin lorsqu'il nous montre son diocèse participant à la

(1) Sur le *kritès-praitôr* de Thrace-Macédoine, cf. ST. KYRIAKIDÈS, *Byzantinai Mélétai*, IV, Thessalonique, 1937-1939, p. 226 ; sur ceux d'Hellade-Péloponnèse, cf. A. BON, *Péloponnèse byzantin*, Paris, 1951 : Listes des fonctionnaires.

(2) Sur la fonction du *kritès-praitôr* à ce moment, cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 83 sq.

(3) MICHEL CHONIATE, I, p. 335 : « L'empereur te confie le monde (la région) qui s'étend de la Thrace au Péloponnèse » ; *ibid.*, p. 340 : « Investi de l'administration (gouvernement absolu = *isobasileios*) de toute l'Europe » : lettres adressées au grand-duc.

(4) *Ibid.*, I, p. 336 : « Il porte le même titre et exerce la même fonction : le gouvernement des villes grecques. »

(5) *Ibid.*, I, p. 324-342 ; II, p. 98-100.

(6) *Ibid.*, II, p. 106-107.

construction de la flotte que Constantinople envoya, nous le verrons, contre le pirate génois Kaphourès, devenu l'épouvantail de la capitale byzantine (1). Il est aussi intéressant d'ajouter, à l'appui de cette opinion, que plusieurs grands-ducs portent également les titres de *praitôr* ou *anthypatos* de l'Hellade et du Péloponnèse (2), titres qui correspondent à celui de *kritès*, et qui, portés par le militaire responsable de ces régions, indiquent la réunion de toute l'administration civile et militaire de ce thème entre les mains de la même personne, bien entendu d'un militaire. Ce procédé a été fréquemment employé, il a été rendu possible surtout dans le cas, général à la fin du XIIe siècle, où les modestes effectifs de l'escadre constantinopolitaine et son désœuvrement permettaient au grand-duc de s'absenter de la capitale et de s'installer à Athènes (3), devenue capitale du thème réuni de l'Hellade-Péloponnèse (4).

Le statut militaire des provinces grecques, circonscriptions uniquement maritimes et dépendant directement du grand-duc (les sources ignorent, en effet, le duc de l'Hellade-Péloponnèse), nous aide à éclaircir un autre point concernant l'administration provinciale, la nature de la subdivision administrative désignée comme *horion*, attestée à partir de la seconde moitié du XIIe siècle et uniquement dans les provinces grecques, notamment dans leur partie côtière. Les sources et plus particulièrement Michel Choniate, le chrysobulle d'Alexis III en faveur des Vénitiens et la *Partitio Romaniae* mentionnent les *horia* d'Athènes, de Thèbes-Euripos, de Patras, de Modon, de Corinthe, d'Argos-Nauplie et de Larissa (5). Il nous semble que nous avons là des subdivisions des circonscriptions maritimes, correspondant aux *katépanikia* des autres thèmes de l'époque. Il s'agit de petites circonscriptions territoriales et administratives qui, englobant des régions côtières, forment de véritables frontières, donc des ὅρια (= limites, frontières) (6). Les divers

(1) *Ibid.*, I, p. 308 ; II, p. 106, 107, 159. Sur Kaphourès, cf. ci-dessous, p. 289-291.

(2) *M.M.*, VI, p. 96, 125 ; MICHEL CHONIATE, I, p. 338 : où simplement grand-duc ou *anthypatos* (= duc, gouverneur) de l'Hellade. G. SCHLUMBERGER, *Sigillographie*, p. 189.

(3) Tel est le cas de Stryphnos : MICHEL CHONIATE, I, p. 324-342.

(4) Il ressort des lettres de Michel Choniate et d'Euthyme Malakès, éd. K. MPONÈS, *Ta Sôzoména Euth. Malakè*, Athènes, 1937, p. 73, que l'*architélônès* Bardas, mentionné par Malakès (*ibid.*, p. 49), doit être identifié soit avec le *praitôr* qui peut en effet être désigné sous des titres divers (*dasmologos*, etc.) soit avec l'archonte maritime (cf. ci-dessus, p. 54 sq.). Sur quelques *praitôr-kritès* d'Hellade-Péloponnèse non signalés comme *kritès* ou *praitôr*, cf. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Noctes Petropolitanae*, 1913, p. 145 (Alexis Kontostéphanos) ; THÉODORE PRODROME, *P.G.*, t. CXXXIII, col. 1274 (Aristènos), etc.

(5) Cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 77, n. 5 : liste et références aux sources.

(6) Cf. ANNE COMNÈNE, II, p. 166. L'emploi du terme *horion* = frontière, souvent utilisé par les textes soit pour désigner les alentours d'une ville (fin de sa circonscription), et le terme est alors employé au pluriel (cf., à titre d'exemple, NICÉPHORE BRYENNE, p. 94-95 ; ATTALEIATE, p. 9, 45, 54, 117, etc.), soit pour désigner la périphérie (circonscription) d'une propriété (cf. THÉOPHYLACTE, *Lettres*, *P.G.*, t. CXXVI, col. 405 : « *horion* d'une veuve » ; CAMÉNIATE, p. 505 ; « *horia* des

horia sont sans doute tenus de fournir un certain contingent d'effectifs maritimes. Ils supportent de toute façon l'impôt maritime, le *ploïmon*, et ils sont gardés par des détachements de la flotte assignée à la surveillance des eaux territoriales de l'Empire. Faut-il rappeler à ce propos que nous connaissons déjà l'existence des archontes, des officiers assignés aux points extérieurs de la ligne maritime de l'Empire et exerçant le contrôle de la navigation précisément à la tête des villes qui forment des *horia* (1) ? Autrement dit, il nous semble probable que le responsable de la circonscription désignée comme *horion* et dont le titre n'est pas révélé par nos sources soit le successeur de l'archonte d'un port ; il exerce les mêmes fonctions que lui, et doit appartenir aux cadres maritimes de l'Empire relevant directement du centre, en l'occurrence du grand-duc.

En conclusion, notons que l'unification du pouvoir civil et militaire sous le duc-*anagrapheus*, caractérisant l'administration provinciale des Comnènes, ne s'est pas réalisée en Grèce. L'Hellade-Péloponnèse fournit une armée de mer (ou des prestations fiscales destinées à la flotte et aux besoins de la marine de guerre) ; elle est gardée par des détachements de la flotte relevant directement du grand-duc et répartis dans les divers *horia*, subdivisions territoriales de ce thème englobant des régions côtières, tandis que l'intérieur du pays est protégé par des milices locales. Ces dernières sont assignées surtout aux régions montagneuses du pays, dans les *drouggoi* (passes montagneuses) (2) ; elles finissent par être désignées de ce nom (3), et forment alors des corps paramilitaires

veuves »), n'a rien à voir avec le terme de l'administration provinciale et qui est en outre à ne pas confondre avec le terme technique *hôrion* ou *hôrreion*, ou *horion*, ou *horrion* désignant le dépôt de blé : le terme *horiarios* ou *hôreiarios* indique le responsable du dépôt de blé et non pas le chef de l'*horion*, circonscription administrative. Ainsi le sceau d'un *horiaritès* de Smyrne (cf. K. Kônstantopoulos, *Byz. Molybdoboulla*, p. 214) ne peut pas être attribué à un représentant de l'administration provinciale ; d'autant plus que nous connaissons l'existence des *hôreia* (= dépôts de blé) à Smyrne (cf. *M.M.*, IV, p. 10) et que nous ignorons le titre que portait le responsable de la circonscription administrative *horion* ; sur les *apothèkai* et *hôreia*, cf., F. Dölger, *B.Z.*, t. XXIX, 1929, p. 430-439 ; H. Antoniadis-Bibicou, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, p. 185 sq.

(1) Thèbes, Athènes, Patras, Nauplie, Argos, etc.

(2) Michel Choniate, *Hypomnèstikon à Alexis III Ange*, éd. G. Stadtmüller, *Orientalia Christiana, Analecta*, t. XXXIII, 2, 1934, n° 91, p. 303 (= Michel Choniate, I, p. 310-311).

(3) Le terme *drouggos* est l'équivalent du terme *zygos* : c'est un terme géographique ; dans les sources concernant la Grèce continentale et le Péloponnèse ces deux termes sont indifféremment employés : tous les deux sont devenus des patronymiques (cf., à titre d'exemple, *M.M.*, V, p. 39, 42 ; VI, p. 158, 160, etc.). S. Kougéas, *Pragmateiai de l'Ac. d'Athènes*, t. XV, 1950, p. 6 sq., suivant G. Stadtmüller, *op. cit.*, p. 303, n'accepte pas le sens « défilés » pour le mot *drouggos*, sens proposé par J. Buchon, *Chroniques étrangères*, Paris, 1875, p. 107, malgré l'équivalence des termes *drouggos* et *zygos* qu'il constate. S. Kougéas croit que le terme géographique *drouggos* est le même que le terme militaire souvent attesté dans les sources byzantines, et notamment

que l'on trouve seulement dans les provinces occidentales, notamment en Grèce ; elles dépendent vraisemblablement du *praitôr-kritès* du thème (1), du gouverneur de la province qui, en tant que responsable, comme son nom l'indique, de la justice, assure le maintien de l'ordre dans sa circonscription, et qui est le chef de la police locale (2).

L'administration provinciale mise en place sous les Comnènes, exception faite toutefois du régime particulier de la Grèce, qui disparaît avec l'occupation latine, a duré jusqu'à la fin de l'Empire. Au cours de l'histoire, les circonscriptions territoriales de l'époque ici présentée ont subi des modifications dans leur étendue, leur importance ou leur nomenclature. Certaines disparaissent tandis que de nouvelles se créent à leur place, mais l'esprit et les principes qui dominent l'administration provinciale restent immuables. Nous nous contenterons de noter au fur et à mesure de notre exposé l'évolution des thèmes importants pour l'histoire maritime, sans nous occuper particulièrement de l'administration provinciale de l'Empire dans les nouvelles étapes de son histoire, qui sera singulièrement perturbée par des événements extérieurs.

dans les tactiques militaires (cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, Index, *s.v.* « *drouggos* », en grec et en français) : ainsi *drouggos* terme militaire désignant à l'origine une formation tactique d'un groupe de soldats, finit par désigner un détachement de soldats placés sous les ordres d'un officier appelé *drouggarios*. S. Kougéas pense avec D. Zakythinos, *Les Slaves en Grèce* (en grec), Athènes, 1945, p. 59, que le terme géographique *drouggos* désigne la circonscription gardée par les soldats du détachement ainsi appelé, à l'exemple des termes *théma*, *tourma*, *bandon*. Cependant il faut noter que les sources mentionnant les subdivisions administratives du thème, comme p. ex. le *De Thematibus* et le *De Administrando Imperio* (cf. ci-dessus, p. 62 sq.), pour ne citer que les plus importantes, ne mentionnent nulle part le *drouggos* comme circonscription territoriale : autrement dit le terme *drouggos* ne fut pas un terme de géographie administrative : une preuve indirecte nous est fournie par le fait que dans les sources concernant l'Asie Mineure, berceau du régime des thèmes, il n'est nullement question de *drouggos* dans un sens géographique, seul le terme *zygos* est employé (aux références données par K. Amantos, *Hellènika*, t. XI, 1939, p. 272, il faut ajouter un évêché de Zygos, *Vie de saint Pierre d'Atrôa*, éd. V. Laurent, p. 81 ; et *M.M.*, VI, p. 158) et que dans le cas, et ceci en Péloponnèse, où un *drouggos* est gardé militairement, il est alors placé non pas sous un drongaire mais sous un sébaste — tzaousios : plusieurs exemples nous sont fournis par les inscriptions péloponnésiennes du XIVe siècle et les sources de cette époque.

(1) Ceci est confirmé par Malakès, éd. K. Mponès, p. 73-74, qui présente les services du *praitôr* comme obligeant des ecclésiastiques à échanger leurs « soutanes » contre des uniformes de soldats, et d'autre part procédant à un recrutement des paysans : *ibid.*, p. 50.

(2) Sur le *kritès-praitôr* et sa juridiction, cf. H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 83 sq. ; sur *praitôr-pronoètès*, cf. G. Stadtmüller, Landverteidigung u. Siedlungspolitik im oström. Reich, *Bull. de l'Inst. Arch. Bulgare*, t. IX, 1925, p. 396 sq.

Chapitre III

CRISES INTÉRIEURES ET EFFONDREMENT DE L'EMPIRE

A. Andronic Ier Comnène

Le rôle de la flotte dans l'avènement d'Andronic Ier

La mort de Manuel Ier et l'avènement au trône de son fils Alexis II Comnène, encore enfant, ont déclenché la crise dynastique qui marque l'histoire de l'Empire pendant les vingt dernières années du XIIe siècle et confère à son appareil militaire un rôle particulier (1). Le gouvernement de la reine mère et de son amant, le protosébaste Alexis Comnène, suscita le mécontentement des Constantinopolitains et fournit l'occasion à Andronic Comnène de revendiquer, et cette fois avec l'appui populaire, le trône qu'il avait maintes fois convoité auparavant, du vivant même de Manuel Ier. De la ville d'Oinaion de Paphlagonie (2), ou, selon Eustathe, de Sinope du Pont (3) où il se trouvait en tant que gouverneur (duc) de la région (4) (Eustathe confirme qu'Andronic a exercé ces fonctions), le prétendant au trône de Constantinople s'avança avec une armée modeste et une petite flotte (celle-là même affectée au Pont) jusqu'à Héraclée du Pont ; il traversa les régions côtières de la Bithynie, et campa finalement en face de la capitale, à Chalcédoine (5), non sans avoir pris le soin, comme le remarque

(1) F. Cognasso, *Partiti politici e lotte dinastiche in Bizanzio alla morte di Manuele Comneno*, Turin, 1912 ; du même, Un imperatore bizantino della decadenza : Isaaco II Angelo, *Bessarione*, t. XIX, 1915, p. 29-60.

(2) Nicétas Choniate, p. 296, 298-299, 317.

(3) Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 26-28 : *sinópikè chersonnèsos* = presqu'île de Sinope et non pas Scutari (en face de Constantinople) comme le veut l'éditeur St. Kyriakidès.

(4) *Ibid.*, p. 28 : « Il avait reçu la région de Paphlagonie pour en être gouverneur et pour en tirer profit. »

(5) Récit détaillé des événements par Nicétas Choniate, p. 298-299 et surtout p. 317 sq., et par Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 18 sq., et surtout p. 30 sq.

Eustathe, « de disposer ses navires sur les rivages et les golfes de sorte qu'on ne puisse savoir exactement ni leur nombre, ni leur nature » (1). Il est évident qu'Andronic ne disposait que d'une petite flottille (le détachement paphlagonien ne devait pas être important), augmentée sans doute par les bateaux fournis par la population des côtes pontiques et bithyniennes soumises au révolté.

Après l'échec des opérations menées sur terre contre Andronic, le protosébaste Alexis mit tous ses espoirs dans la flotte constantinopolitaine pour étouffer la révolte (« c'est par la guerre sur mer qu'il essaya de repousser Andronic », nous dit Choniate) (2), et notamment dans l'escadre équipée des Latins de Constantinople, qui lui restaient fidèles, alors que la population byzantine de la capitale était ouvertement favorable au soulèvement d'Andronic. Une partie importante de la population constantinopolitaine commençait, avant même de connaître le résultat de la lutte armée qui s'était engagée contre le révolté, à franchir le Bosphore sur toutes sortes d'embarcations afin de rejoindre les rangs d'Andronic à Chalcédoine : « Les détroits étaient couverts de bateaux et de barques transportant la foule désireuse de voir son libérateur », dit Michel Choniate dans l'éloge qu'il a adressé à Andronic Comnène (3). Son frère, lui, se contente, en parlant des rassemblements publics tenus par les partisans d'Andronic, de noter que seuls « ceux qui se plaisent dans le renversement des régimes traversaient les détroits et se rendaient à Chalcédoine » (4).

Nous devons à Nicétas Choniate un récit détaillé montrant l'importance et la composition de la flotte constantinopolitaine mobilisée par le protosébaste Alexis contre Andronic Comnène : « Il y avait alors, dit Nicétas, dans la Propontide, des birèmes dont une partie était équipée par des marins et des soldats (des *tagmata* maritimes) byzantins et une autre par des Latins de toute provenance, installés à Constantinople. Cette dernière partie de la flotte était la plus importante, la mieux équipée et la mieux armée, car l'argent coulait à flot quand il s'agissait des Latins et de leurs intérêts » (5). La partie de la flotte constantinopolitaine montée par des Latins, « bien plus redoutable, parce que pourvue de soldats couverts de fer et de caractère fort belliqueux » (6), resta jusqu'à la fin fidèle au protosébaste Alexis, tandis que l'escadre montée par des Byzantins rejoignit le révolté, avec le grand-duc Andronic Kontostéphanos, qui assumait « comme il se devait, le commandement suprême de toute la flotte » et cela malgré les efforts du protosébaste pour

(1) EUSTATHE, *op. cit.*, p. 30.
(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 321.
(3) MICHEL CHONIATE, I, p. 164.
(4) NICÉTAS CHONIATE, p. 323.
(5) NICÉTAS CHONIATE, p. 321.
(6) *Ibid.*, p. 325 : « Il était à tous points de vue beaucoup plus puissant que le détachement grec. »

confier cette fonction à ses partisans, notamment aux Latins (1). La défection de l'escadre byzantine, qui rejoignit Andronic, marqua la défaite du protosébaste (2) et donna la victoire finale à Andronic. La foule constantinopolitaine attaqua le palais et arrêta Alexis ; le patriarche lui-même franchit le Bosphore et alla à la rencontre du révolté (3) qui s'apprêta à franchir les détroits et à s'installer triomphalement à Constantinople toute acquise à sa cause. La flotte que le grand-duc fournit au révolté lui permit d'effectuer le transport de ses troupes à Constantinople. Les détroits furent franchis par Andronic, qui entra dans la ville en 1182. Les soldats paphlagoniens qui avaient suivi Andronic dès le début de sa révolte participèrent avec la foule constantinopolitaine au massacre des Latins et au pillage de leurs biens (4). Les Latins de Constantinople (évalués par Eustathe à soixante mille) (5), attaqués par mer et par terre (6), prirent la fuite sur leurs bateaux ; ils se livrèrent en fuyant, comme ils en avaient l'habitude en pareil cas, au pillage des îles constantinopolitaines (îles des Princes) et des côtes de la Propontide, dépourvues de toute défense, et regagnèrent l'Occident sans être inquiétés (7). Pendant ce temps, les équipages de la flotte byzantine poursuivaient le pillage de la capitale.

Le récit de la révolte d'Andronic, par Eustathe de Thessalonique et surtout par Nicétas Choniate, montre d'une manière évidente que le succès de la révolte d'Andronic est dû, dans une large mesure, à la flotte constantinopolitaine. Son escadre byzantine a pu neutraliser l'escadre équipée par les Latins de la capitale fidèles au protosébaste Alexis et effectuer le transport des troupes d'Andronic à Constantinople. Choniate remarque à juste titre qu'une meilleure utilisation, par le protosébaste, de l'importante escadre de Latins aurait sans doute empêché le succès de la révolte d'Andronic (8). Ce ne fut pas le cas. L'incident de la révolte de 1182 nous révèle la nouvelle composition des équipages et des soldats-marins de l'Empire. Les Latins tiennent la part la plus

(1) Nicétas Choniate, p. 321-322.

(2) *Ibid.*, p. 322 : « De ce fait le protosébaste fut anéanti. »

(3) *Ibid.*, p. 327.

(4) Eustathe, *op. cit.*, p. 32-26, récit vivant des hostilités contre les Latins ; un ambassadeur de Rome ou de Sicile, Eustathe ne peut pas préciser, qui de toute façon était « un homme *hiéros* (= ecclésiastique) », a été victime de la foule : *ibid.*, p. 34 ; Nicétas Choniate, p. 325-327. Les Paphlagoniens ont été récompensés par des distributions d'argent et de dignités, *ibid.*, p. 334. Cependant Nicétas Choniate, p. 325-326, ne parle que de la foule constantinopolitaine se livrant au pillage avant même l'arrivée d'Andronic et de ses Paphlagoniens dans la capitale. Par contre, Eustathe, *op. cit.*, p. 32, attribue aux Paphlagoniens, qu'il caractérise « comme un peuple indiscipliné et barbare », l'opération antilatine.

(5) *De expugnatione Thess.*, p. 34.

(6) Nicétas Choniate, p. 325.

(7) *Ibid.*, p. 326.

(8) *Ibid.*, p. 325.

importante ; il s'agit sûrement d'une habitude prise du temps de Manuel Ier, accusé entre autres par les Byzantins d'avoir encouragé et favorisé outre mesure l'installation des étrangers dans l'Empire. De toute façon il est certain que la flotte byzantine de l'époque, équipée de Latins ou d'indigènes, joua un rôle définitif dans cette querelle dynastique, qui ouvre une nouvelle ère pour l'histoire intérieure de l'Empire. Il s'agissait sûrement d'une flotte importante et bien armée, sans doute était-ce la dernière flotte gréée par Manuel Ier Comnène, celle qui avait combattu les Vénitiens et vraisemblablement entrepris [illegible] dernière campagne contre l'Égypte, la dernière grande expédition outre-mer tentée par les Byzantins.

Les révoltes contre Andronic Ier et l'attaque normande

L'avènement d'Andronic et surtout son comportement après le meurtre du jeune empereur Alexis II Comnène (1183) déclenchèrent dans tout l'Empire une série de révoltes menées par des militaires et d'autres personnages importants de la haute société byzantine, la plus visée par la politique intérieure de cet empereur (1). Des tendances séparatistes se sont en outre manifestées dans des régions périphériques de l'Empire. Celle qui aboutit à la formation de l'État d'Isaak Comnène à Chypre nous intéresse particulièrement, car elle doit son succès à la situation géographique de cette île, uniquement exposée aux attaques par mer. En effet, Isaak Comnène, duc de Cilicie et d'Arménie (du Taurus) (2), réussit à pénétrer à Chypre en se faisant passer pour le gouverneur (duc) de cette île, accrédité par l'empereur. Il put ainsi s'y installer par ruse et n'eut pas besoin d'utiliser une armée de mer pour neutraliser l'escadre chypriote de la flotte byzantine, sûrement l'une des plus importantes de l'époque, étant donné le rôle de Chypre dans les communications entre la Méditerranée orientale et occidentale, entre la mer Égée et le bassin oriental de la Méditerranée. La flotte chypriote était de toute façon beaucoup plus considérable que celle du commandement cilicien qu'Isaak Comnène assumait et dont les effectifs militaires suivaient vraisemblablement le révolté. Établi donc à Chypre en tant que gouverneur impérial, Isaak ne tarda pas à se démasquer et à manifester son hostilité vis-à-vis de Constantinople et d'Andronic Ier. Ayant ainsi ouvertement déclaré sa dissidence, il se contenta par la suite de consolider son pouvoir sur Chypre, de considérer l'île comme son propre bien et de la gouverner à sa guise sans reconnaître l'autorité impériale (3). Néophyte le Reclus, qui relate la sédition d'Isaak, mentionne son

(1) Cf. les remarques intéressantes de G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 326 sq., sur le règne et la politique d'Andronic Ier Comnène.

(2) *R.H.C.*, *Historiens grecs*, I, p. 561 ; Isaak assumait le poste sous Manuel Ier ; Nicétas Choniate, p. 376 : à ce titre Isaak était installé à Tarse, capitale du thème byzantin de Cilicie.

(3) Nicétas Choniate, p. 376-377.

couronnement et souligne la cruauté de son gouvernement, « dont a souffert le pays entier : les riches, qui ont vu leurs biens confisqués, les notables, qui ont été constamment soumis au supplice » (1). L'île de Chypre, devenue ainsi État indépendant, échappa à Byzance, qui se trouva dépourvue de sa plus importante base navale en Méditerranée. Andronic Ier Comnène, plus soucieux, au dire de Nicétas Choniate (2), de la prédiction selon laquelle il serait renversé par une personne dont le nom commence par I (peut-être Isaak) que de la perte de Chypre, se vengea farouchement contre la famille du révolté, « car il n'avait pas les moyens d'organiser contre Isaak lui-même une expédition maritime » (3). Il est évident que Constantinople ne disposait plus à ce moment d'une flotte capable d'entreprendre une campagne contre Chypre. L'expédition navale contre l'île sera organisée plus tard, nous le verrons (4), par le successeur d'Andronic, Isaak II Ange.

Les soulèvements successifs déclenchés en Orient et en Occident secouaient l'Empire de toute part sans arriver pour autant à le libérer d'Andronic (5). Les armées impériales étouffaient les révoltes les unes après les autres, et les adversaires d'Andronic, finalement découragés, n'hésitèrent pas à s'adresser aux ennemis séculaires de l'Empire, aux Normands, afin de leur demander leur aide pour renverser l'empereur. Alexis Comnène, pincerne sous Manuel Ier, se réfugia en Sicile. Il montra que l'Empire déchiré par les luttes intestines était devenu une proie facile (6) pour les convoitises normandes toujours en éveil, provoquant ainsi la grande attaque normande de 1185, qui menaça Constantinople même, et aboutit à la destitution et à la mort d'Andronic Ier Comnène.

Une armée importante, composée de soldats d'élite recrutés par Guillaume II dans divers pays (7), traversa les détroits d'Otranto, en juin 1185, sur la flotte sicilienne, composée de deux cents bateaux (8) et grossie des navires du pirate Siphantos (9) (célèbre pour sa puissance et pour ses exploits maritimes), et débarqua à Durazzo.

(1) K. Sathas, *Més. Bibl.*, t. II, p. 3 ; aussi Nicétas Choniate, p. 377-379.

(2) Nicétas Choniate, p. 379, 443.

(3) *Ibid.*, p. 379.

(4) Ci-dessous, p. 289.

(5) Outre la révolte d'Isaak Comnène à Chypre, la seule qui ait réussi, signalons les soulèvements du pseudo-Alexis en Occident (Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 60 sq.) ; de Jean Comnène Vatatzès, grand domestique installé à Philadelphie (Nicétas Choniate, p. 340) ; de Lapardas à Adramytte (*ibid.*, p. 359-362), etc. Comme le note Nicétas Choniate, p. 340, c'est surtout l'Asie Mineure qui est le centre des révoltes contre Andronic Ier ; sur les mouvements séditieux en général cf. Eustathe, *op. cit.*, p. 54-58 ; Michel Choniate, I, p. 222-223, et Nicétas Choniate, p. 340.

(6) Nicétas Choniate, p. 384 ; Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 58 sq.

(7) Eustathe, *op. cit.*, p. 62-64.

(8) *Ibid.*, p. 62.

(9) Sur ce point important, cf. Eustathe, *op. cit.*, p. 100, 106, 108.

La ville fut prise d'assaut, sa population mécontente du gouverneur Rômanos, qui avait été sans doute peu auparavant duc impérial de la région, ne s'opposa pas aux Siciliens (1); le duc en fonctions, Jean Branas, fut fait prisonnier par les envahisseurs et conduit en Sicile (2). De Durazzo, l'armée normande prit la route et marcha sur Thessalonique, où elle arriva avant la flotte : celle-ci, ayant fait voile vers Thessalonique, pillait au passage les régions côtières dépourvues de toute défense maritime (3). Michel Choniate mentionne des attaques en Attique. Les Italiens, nous dit-il, parmi les trésors qu'ils emportaient, ne négligeaient point les manuscrits que les marchands de livres leur procuraient : « plusieurs bateaux chargés de cette cargaison ont gagné l'Occident » (4). Le 6 août, la flotte sicilienne mit le siège devant Thessalonique déjà attaquée par l'armée normande. Après une faible résistance de sa garnison, placée sous les ordres du duc David Comnène, hostile à l'empereur, la ville fut prise dans un assaut général, le 15 août, et entièrement saccagée et pillée.

Nous devons à Eustathe, alors métropolite de Thessalonique, la chronique du siège, de la prise et du pillage de la seconde ville de l'Empire par les troupes normandes (5). Le métropolite, qui fut un témoin oculaire, fait un récit vivant du début des hostilités et du déroulement des opérations militaires ; il considère l'incapable duc David Comnène, qui a manqué d'énergie et de courage, comme responsable du désastre qui a frappé la ville (6). Prisonnier lui-même des Siciliens, et notamment de leur allié, le pirate Siphantos (7), il nous fait connaître la situation qui régna dans le camp normand, et plus précisément dans la flotte sicilienne, à la suite du grand exploit que fut le sac de Thessalonique. Les Siciliens, ragaillardis par la prise de Thessalonique, ravagèrent la Macédoine et la Thrace, marchèrent contre Constantinople, tandis que leur flotte resta dans la capitale macédonienne (8). Andronic, outre les alliances extérieures qu'il chercha (il conclut en effet une alliance avec Saladdin, sultan d'Égypte, contre les Normands (9)), s'empressa de mettre en état les murailles de Constantinople et de mobiliser la flotte byzantine de la Propontide. Cent bateaux furent remis à flot (10),

(1) Renseignement fourni uniquement par EUSTATHE, *op. cit.*, p. 64.

(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 385 ; EUSTATHE, *op. cit.*, p. 64.

(3) EUSTATHE, *op. cit.*, p. 66.

(4) MICHEL CHONIATE, I, p. 17.

(5) EUSTATHE, *De expugnatione Thess.*, p. 66-158 ; l'œuvre d'Eustathe sur la prise de Thessalonique est connue et citée par NICÉTAS CHONIATE, p. 389 ; cf. aussi, MICHEL CHONIATE, I, p. 226, où Thermè désigne Thessalonique, d'après le golfe Thermaïque.

(6) Même attitude de la part de NICÉTAS CHONIATE, p. 386.

(7) EUSTATHE, *op. cit.*, p. 100, 106, 108.

(8) NICÉTAS CHONIATE, p. 411 sq.

(9) *M.G.H.*, *Scriptores*, XVII, p. 511 (= F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1563) ; et l'opinion sur ce traité de G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 335-337.

(10) NICÉTAS CHONIATE, p. 414-415.

qui appartenaient aux formations qui avaient secouru Andronic lors de sa révolte ; ils avaient été construits par Manuel Ier à la fin de son règne, car les sources ne mentionnent aucune construction de flotte constantinopolitaine après la mort du dernier grand Comnène. Andronic Ier n'avait point le temps ni la liberté d'esprit d'entreprendre la construction d'une flotte de bataille, bien qu'il s'occupât particulièrement de questions maritimes, à vrai dire de celles qui avaient trait à la marine marchande, alors ressource importante de l'économie byzantine. Andronic Ier prit des mesures rigoureuses pour protéger le commerce maritime et notamment les bateaux marchands qui, naufragés ou échoués sur le rivage byzantin, étaient, malgré les lois en vigueur, la proie des populations côtières (1).

La flotte byzantine mobilisée par Andronic Ier se chargea de la surveillance de la mer constantinopolitaine. Elle était prête à secourir les îles et les côtes de la Propontide exposées à l'attaque de la flotte normande, qui avait entre-temps appareillé de Thessalonique, traversé les détroits de l'Hellespont et faisait voile vers Constantinople (2). La capitale de l'Empire a vu en effet sous ses murailles les troupes siciliennes qui avaient ravagé au passage la Macédoine et la Thrace, et sur ses rivages la flotte normande : « Une double guerre sévissait à l'extérieur contre la Ville, dit Michel Choniate dans l'éloge qu'il adressa cette fois à Isaak II Ange, tandis qu'à l'intérieur régnait la tyrannie » (Andronic Ier Comnène). « La guerre sévissait contre la Ville », poursuit l'orateur, « sur mer et sur terre ; d'un côté les armées siciliennes couvertes de fer *(pagchalkos)*, comparables aux têtes terribles de Scylla qui, la gueule ouverte, avalait les villes grecques, et de l'autre, comparable à Charybde, la flotte ennemie, composée de navires innombrables, se répandait de toutes parts. La population de Constantinople, qui avait la vie douce et facile et qui était restée jusqu'alors à l'écart de pareils malheurs, s'étonnait et mettait tous ses espoirs dans le Tout-Puissant » (3). C'est cette foule constantinopolitaine qui aida Isaak Ange à renverser, lors des moments troubles du siège de la capitale par les Siciliens, celui qui quelques années auparavant était son idole. Isaak Ange fut proclamé empereur, Andronic Ier s'enfuit vers le Pont. Il fut arrêté à Chilè, et livré à la foule, qui le mit à mort après des supplices atroces. Cette même foule excitée se livra encore une fois au pillage. Les trésors du palais et les dépôts d'armes furent pillés, tandis que les Normands encerclaient toujours la capitale et saccageaient les alentours (4).

Sous le commandement du nouvel empereur, Isaak II Ange, la flotte et l'armée byzantines réussirent finalement à dégager Constantinople du siège sicilien. Les Nor-

(1) Détails intéressants sur l'application de cette mesure d'Andronic Ier, dans Nicétas Choniate, p. 423-428.

(2) Nicétas Choniate, p. 415.

(3) Michel Choniate, I, p. 225-226, et allusion à l'attaque normande, *ibid.*, I, p. 210.

(4) Nicétas Choniate, p. 440, 453.

mands furent partout pourchassés. Un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels le chef de la flotte, tomba entre les mains des Byzantins (1), le reste de leurs armées prit en désordre la fuite vers Thessalonique, tandis que la flotte vaincue se livrait, dans sa retraite, au pillage des îles constantinopolitaines, notamment de Kalônymos et des côtes de la Propontide. La flotte byzantine, étant donné la faiblesse de ses moyens, s'abstint prudemment de poursuivre la flotte sicilienne, qui disposait de plus de deux cents bateaux restés à l'ancre lors des opérations dans le golfe d'Astakènos, en face de Constantinople. Chargée avant tout de la garde de la capitale, troublée par le renversement d'Andronic, la flotte byzantine poussa cependant sa croisière jusqu'au golfe de Kios, mais elle évita de s'éloigner, et n'atteignit même pas la presqu'île de Cyzique (2).

De Thessalonique la flotte sicilienne rembarqua les troupes qui avaient été chassées de Thrace et de Macédoine par l'armée d'Isaak II Ange. Elle fit voile vers l'Occident, continuant le pillage, mais les Normands furent obligés d'abandonner Durazzo et de quitter les autres places byzantines qu'ils tenaient. Leur flotte était incapable de les protéger ; elle fut la proie des tempêtes (3), fut en partie décimée et, vaincue, rentra finalement en Sicile. L'offensive normande contre l'Empire était terminée, Isaak II Ange commença son règne sous les meilleurs auspices. Serge Kolybas, dans l'éloge qu'il adressa à cet empereur, s'arrête longuement, comme il se doit, sur l'échec que les Siciliens ont subi sur terre et sur mer, et notamment sous les murailles de Constantinople : « L'insulaire (= Sicilien), dit l'orateur, qui s'arma pour attaquer par mer et par terre Constantinople, une fois sur terre, périt comme les bêtes marines qu'on retire de l'eau ; il est vrai que ses navires avaient réussi à voir Constantinople mais c'était comme s'ils y avaient été en croisière, pour regarder et raconter ensuite le spectacle mémorable que la ville offre au spectateur, et non point pour l'attaquer ; ils ont ainsi visité la ville et ensuite, comme gorgés et saturés de sa beauté, ils s'en sont retournés » (4). Ainsi, et d'une manière inattendue, l'attaque sicilienne tourna au désastre pour l'envahisseur, malgré des premiers succès éclatants, tels que la prise de Durazzo et surtout le sac de Thessalonique. Une alliance fut finalement conclue entre Byzance et la Sicile. Elle comportait une clause importante qui ne nous est connue que par le discours de Serge Kolybas : les Siciliens étaient tenus de fournir à l'empereur byzantin une flotte *(naumachikon symmachikon)* au cas où l'Empire en aurait besoin et l'aurait demandé (5). La dernière tentative normande contre l'Empire s'acheva sur cette victoire byzantine,

(1) *Ibid.*, p. 470.
(2) *Ibid.*, p. 474-475.
(3) *Ibid.*, p. 472-475.
(4) W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 287.
(5) *Ibid.*, I, 2, p. 289-290. Sur l'alliance avec la Sicile, cf. aussi Georges Tornikès, *Laudatio ad Isaacum Angelum imp., apud* W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 277-278.

célébrée par les orateurs de l'époque qui ont écrit en l'honneur d'Isaak II Ange (1). Elle marque la fin de l'agression normande, qui dura plus d'un siècle, mais pour les Constantinopolitains elle fut le prélude de la quatrième croisade et des événements qui suivirent, lesquels eurent pour eux une autre issue.

B. Les pirates maitres de la mer et la décadence de la flotte byzantine

La courte période du règne des empereurs de la maison des Anges (1185-1204) est caractérisée, pour l'histoire maritime de la Méditerranée orientale, par le développement des flottes pirates indépendantes. Des pirates de métier, occidentaux, byzantins ou musulmans, construisaient selon leurs moyens des flottes plus ou moins importantes et se livraient dans la Méditerranée orientale au pillage des régions côtières, attaquant les nombreux bateaux de commerce (2), croisant dans cette partie des mers et portant de riches cargaisons. Ces pirates, contrairement à ceux des époques précédentes, travaillaient pour leur propre compte (leur action ne faisait pas partie d'un plan militaire élaboré par une puissance maritime), ou, quand l'occasion se présentait, vendaient leurs services, tels des soldats mercenaires, aux puissances qui, moyennant des sommes importantes, le réclamaient. Ces flottes mercenaires affrétées par les Byzantins ou les Siciliens (les villes italiennes, disposant d'effectifs maritimes importants, ne semblent pas avoir eu recours à ce procédé) ont entraîné, tout comme l'emploi des mercenaires dans l'armée de terre, la décadence des flottes nationales. Leur location fournissait une solution rapide en cas d'urgence ; elles étaient employées aussi longtemps qu'on avait besoin d'elles, elles coûtaient probablement moins cher que l'entretien régulier d'une flotte nationale, mais elles présentaient tous les inconvénients qu'entraîne l'emploi d'un corps militaire étranger. Leur existence encourageait, en outre, l'Empire à avoir recours à leur service (quand elles ne se livraient pas au pillage de son littoral) et à abandonner son propre appareil maritime, qui tomba progressivement en désuétude. Les événements du début du XIIIe siècle, conséquence de cette politique désastreuse, prouvent combien fut grave et irréparable pour l'Empire l'abandon de sa flotte et de son armée de mer nationales amorcé sous Manuel Ier.

Malgré un rhéteur anonyme qui affirme qu'à la mort de Manuel Ier la piraterie était anéantie, et les voies maritimes ouvertes à la navigation et à l'activité commerciale (3),

(1) Cf. W. Regel, *op. cit.*, p. 277, 278, 287-289 ; Michel Choniate, I, p. 210, 225, 226, 244-245.

(2) *Byz.*, t. XXVIII, 1958, p. 37 : « attaquer et détruire (les pirates) des bateaux *polyphorta* (= à pleine cargaison) ».

(3) *Apud* W. Regel, *Fontes*, I, 2, p. 195.

les sources du dernier quart du XII^e siècle font constamment allusion à l'existence de flottilles pirates dans la Méditerranée orientale et à leur immixtion dans les affaires maritimes de l'époque. En effet, outre la présence du pirate Siphantos et de sa flotte à côté des Siciliens lors du siège et de la prise de Thessalonique (1), la flotte de soixante-dix navires, armée par Isaak II Ange et envoyée contre Chypre, fut battue et dispersée par la flotte du pirate Mégareitès, qui se trouvait alors au service d'Isaak Comnène. Ce pirate célèbre ne reconnaissait pourtant comme maître que le roi de Sicile (2). Le royaume normand semble en effet avoir utilisé souvent et régulièrement les flottes pirates. Il n'est donc pas étonnant que sa flotte ait connu, comme celle de Byzance, les signes de la décadence.

Ce sont vraisemblablement des pirates indépendants qui ravagèrent continuellement pendant cette période les côtes micrasiatiques (3), helladiques et péloponnésiennes, ravages dont se plaint constamment Michel Choniate. La ville d'Athènes est présentée par son métropolite comme la cible préférée des quelques chaloupes pirates *(peiratika skafidia)* (4) dont la provenance n'est malheureusement pas donnée par Choniate (5). Par contre, nous savons, grâce à Nicétas Choniate, et à quelques actes impériaux (chrysobulles) qu'un des plus graves dangers qui menaça l'Empire sur mer pendant les règnes d'Isaak II et d'Alexis III Ange (1195-1203) fut l'attaque des pirates génois, et notamment de Kaphourès, contre les îles et le littoral égéen (6). Le sac de la ville d'Adramytte par les navires de Kaphourès obligea finalement Byzance, qui ne s'intéressait jusqu'alors (comme les documents d'archives et les autres textes de l'époque nous le confirment) (7) qu'à faire rentrer dans ses caisses les sommes prélevées sur les populations côtières et destinées à la flotte (impôt du *ploïmon*), à construire enfin une flotte. Les régions côtières de la Grèce furent mises à contribution, ce qui fut pour elles, Michel Choniate le souligne, un grand sacrifice (8). La flotte byzantine, composée finalement de trente navires, fut confiée au pirate calabrais Steiriônès, « le pire des pirates, d'après Nicétas Choniate, embauché par Isaak II Ange au service

(1) Eustathe, *De expugnatione Thess.*, p. 100, 106, 108.

(2) Nicétas Choniate, p. 483-484.

(3) Galères pirates à Patara : *Itinéraires russes en Orient*, tr. B. de Khitrowo, Genève, 1889, p. 105. Pirates sarrasins d'Espagne contre Patmos ; et attaques du κουρσάριος Ἰεφραί (Geoffroy), *M.M.*, VI, p. 107, déjà sous Manuel I^er.

(4) Michel Choniate, I, p. 147.

(5) Cf. à titre d'exemple Michel Choniate, I, p. 147, 308 ; II, p. 43, où il est question de l'île d'Égine comme repaire de pirates ; p. 52, 82, 99 et p. 129 : l'isthme de Corinthe fréquenté par les pirates.

(6) Nicétas Choniate, p. 636-637 ; *M.M.*, III, p. 40 sq. (attaques des pirates génois dans les mers Cilicienne et Pamphylienne), p. 46 et 48-49.

(7) *M.M.*, VI, p. 107, 111-112 ; Michel Choniate, I, p. 308, 310 ; II, p. 106, 107.

(8) Michel Choniate, I, p. 308-310 ; II, p. 106-107.

de l'Empire en échange d'avantages considérables, et qui s'est montré depuis lors maintes fois utile à l'Empire par ses exploits sur mer » (1). Il est malheureux que Nicétas Choniate ne fournisse aucune précision sur les victoires du pirate Steiriônès, pirate « patenté » de l'empereur (2) et dont les victoires seraient ainsi portées au compte de la flotte byzantine de cette époque. Cependant Steiriônès, pirate célèbre et jusqu'alors invincible fut, « contre toute attente », précise Nicétas (3), vaincu par Kaphourès. Les navires byzantins, surpris par la flotte du pirate génois près de Sestos (à l'embouchure des détroits de l'Hellespont), furent détruits ou amarinés. Kaphourès, après cet exploit, poursuivit impunément ses incursions contre les îles et les côtes égéennes, dont les populations furent alors contraintes à verser des impôts réguliers au pirate, signe évident de leur dépendance. L'empereur Alexis III Ange entreprit des pourparlers avec le pirate, proposant notamment d'acheter la paix, tandis qu'une nouvelle flotte était en formation à Constantinople. C'est une attaque surprise de cette nouvelle flotte, grossie de navires pisans et confiée toujours à Steiriônès, contre les navires de Kaphourès, qui donna finalement la victoire aux Byzantins et débarrassa la mer Égée de ce fléau. En effet la flotte byzantine réussit à s'emparer par surprise de la flotte de Kaphourès et à mettre à mort le pirate génois (4). Cela fut considéré comme un grand exploit naval, qui honora particulièrement Steiriônès, lequel exerçait alors le commandement effectif de toute la flotte impériale (5). Le grand-duc Stryphnos, personnage bien connu par les diverses sources de l'époque (discours prononcés en son honneur, documents d'archives, etc.) (6), se contenta d'organiser les

(1) Nicétas Choniate, p. 636. Sur Steiriônès, cf. Jean Apokaukos, *Lettres*, éd. A. Papadopoulos-Kérameus, *Archevêché d'Ochride* (en grec), Petropoli, 1905, p. 6-10, et *B. Z.*, t. XIV, 1905, p. 572.

(2) Sur ce pirate, cf. note précédente et surtout Michel Choniate, I, p. 308 ; II, p. 106-107, 159 ; son prénom Pansias (Pancio ?) suggère une origine italienne ou espagnole ; il continua à servir l'Empire même après la chute de Constantinople : il fut envoyé par Théodore Lascaris auprès de Michel Choniate, et il est alors désigné comme *paneugénestatos* : *ibid.*, II, p. 159 ; et ci-dessous, p. 304.

(3) Nicétas Choniate, p. 636 : *para doxan*.

(4) *Ibid.*, p. 636-637. Une lettre impériale datée de mars 1199 (*M.M.*, III, p. 46-47, = F. Dölger, *Regesten*, n° 1649) annonça à Gênes la destruction de la flotte de ce pirate.

(5) Récit de cette victoire dans R. Browning, An anonymous « basilikos logos » addressed to Alexis I Comnenos, *Byz.*, t. XXVIII, 1958, p. 31-50 : l'éditeur, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, p. 188, n. 2, n'a pas reconnu le discours de Constantin Stilbès, adressé non pas à Alexis Ier Comnène, mais à Alexis III Ange (cf. J. Darrouzès, Notes de littérature et de critique, *R.E.B.*, t. XVIII, 1960, p. 184 sq.) : la victoire navale contre le *drakôn peiratès* qui ravagea la Troade est celle remportée par Steiriônès contre Kaphourès qui venait d'attaquer Adramytte et sa région.

(6) *Actes de Lavra* (inédits, photos du Centre d'Histoire et de Civilisation byzantines, Sorbonne) ; et sur ce sujet, cf. P. Lemerle, Notes sur l'administration byzantine, *R.E.B.*, t. XIX, 1961, p. 258-272 ; Michel Choniate, I, p. 324, 330 ; II, p. 98.

pourparlers avec Kaphourès, afin que Byzance trouve le temps de mettre en état la flotte destinée à le combattre. Il ne fut point mêlé aux opérations militaires. Nicétas Choniate, qui nous donne un portrait détaillé de l'homme, le montre rapace et avide, ne pensant qu'à s'enrichir par les multiples avantages que son poste lui procurait, et ceci bien entendu aux dépens des intérêts de la flotte et de l'armée de mer, qui étaient laissées à l'abandon (1). Ajoutons à ce propos que les documents d'archives nous présentent ce grand-duc et ses services comme étant en rapports étroits avec le *sékréton* de la mer, traitant des affaires concernant le commerce maritime, et mêlés à des questions fiscales, source importante d'enrichissement (2). Michel Choniate souligne l'abondance des trésors et l'importance des biens accumulés par Stryphnos (3).

Les avantages procurés par la piraterie ont fini par tenter l'Empire même et ses cadres officiels. Léon Sgouros, gouverneur quasi indépendant de Nauplie, attaqua, avec sa flotte, les côtes péloponnésiennes et helladiques. Il s'empara de Corinthe et d'Athènes, où il se comporta comme le pire ennemi de l'Empire. Les villes furent pillées et leur population massacrée (4) par les troupes de ce Byzantin. Le gouverneur de Samos, Pègonitès, fut accusé de se livrer à des exactions contre la population de sa circonscription (τὰ νησίδια κουρσεύων διὰ κατέργων ἰδίων) (5). Enfin l'empereur lui-même ne négligea point le gain que la piraterie pouvait lui procurer. Alexis III Ange envoya dans le Pont-Euxin Constantin Phraggopoulos avec six birèmes, sous le prétexte d'enquêter sur le naufrage d'un navire près de Kérasous (il faut penser que les mesures d'Andronic Ier concernant la navigation et la sécurité des bateaux marchands étaient toujours en vigueur) (6), mais à vrai dire pour piller les bateaux marchands qui affluaient dans le port d'Amisos. L'objectif fut facilement atteint, Phraggopoulos dépouilla tous les marchands qui se trouvaient à Amisos quelle que fût leur nationalité, et il poursuivit la même opération contre les bateaux qu'il rencontra dans le Pont-Euxin (7). L'incident suscita la protestation du sultan d'Iconion, plusieurs marchands turcs ayant été victimes des exactions de Phraggopoulos. L'empereur répondit que Phraggopoulos avait agi pour son propre compte et contre les ordres impériaux (8). L'Empire se comportait en véritable

(1) Nicétas Choniate, p. 637 ; et surtout p. 651, 716 : il vendait pour son compte l'armement des navires.

(2) Ci-dessus, p. 290, n. 6.

(3) Michel Choniate, II, p. 98 : « Dieu t'a donné beaucoup de biens : des domaines, des esclaves, etc. »

(4) *Ibid.*, II, p. 169-170.

(5) *M.M.*, VI, p. 111.

(6) Ci-dessus, p. 286.

(7) Nicétas Choniate, p. 699.

(8) *Ibid.*, *loc. cit.*,

pirate. Il y eut pourtant des orateurs pour porter cette opération au compte des victoires de l'armée de mer et pour louer à cette occasion l'œuvre de l'empereur (1). On comprend l'état dans lequel se trouvait à ce moment la flotte byzantine et la mentalité qui régnait parmi ses cadres. Le portrait du grand-duc Stryphnos que fait Nicétas Choniate (2) et le comportement des gouverneurs des régions maritimes et des officiers de la flotte impériale en sont de bonnes illustrations. Personne ne s'étonnera du résultat de la quatrième croisade, qui s'explique avant tout par l'abandon de la flotte, la dégradation de l'appareil naval de l'Empire et la dépravation des mœurs maritimes : à la fin du XIIe siècle la piraterie est officiellement exercée par toutes les puissances maritimes, les républiques italiennes en tête (3).

C. La prise de Constantinople par les Latins

On ne saurait dire avec certitude si la grande flotte préparée par Venise pendant les trois premières années du XIIIe siècle était destinée, comme le notent Robert de Clari, Villehardouin, André Dandolo (4) et les autres sources occidentales, à secourir les Croisés francs, ou si elle était destinée, sous le prétexte de la croisade, comme l'affirme Nicétas Choniate (5), à s'emparer de Constantinople et de ses richesses et à réaliser enfin le rêve que les Vénitiens nourrissaient depuis le moment où, par les concessions faites aux autres villes italiennes, leur situation dans l'Empire était devenue instable, et fragiles leurs privilèges (6). En effet le comportement des Byzantins vis-à-vis des Vénitiens depuis Jean II Comnène et surtout l'attitude de Manuel Ier ne présentaient plus les garanties nécessaires au bon fonctionnement et au maintien des privilèges accordés à Venise par Alexis Ier. Les traités, bien que régulièrement renouvelés, étaient dans la pratique peu respectés, leurs clauses souvent violées (les écrivains byzantins l'avouent),

(1) R. Browning, *op. cit.*, p. 37-38, et ci-dessus, p. 290, n. 5.

(2) Nicétas Choniate, p. 651, 716.

(3) Cf. ci-dessous, Appendice IV.

(4) Villehardouin, I, p. 23 sq. ; Robert de Clari, chap. VII ; Andrea Dandolus, *apud* Tafel-Thomas, *Urkunden*, I, p. 287 sq.

(5) Nicétas Choniate, p. 712-713.

(6) Sur les rapports des Vénitiens avec les Croisés et la déviation de la quatrième croisade, cf. H. Grégoire, The question of the diversion of the fourth Crusade, *Byz.*, t. XV, 1940-1941, p. 158-166 ; St. Runciman, *History of the Crusades*, III, Cambridge, 1954, p. 130 ; P. Lemerle, Byzance et la Croisade, *Actes du Xe Congrès inter. d. Sciences historiques*, Rome, 1955, *Relazioni*, III, *Storia del Medioevo*, p. 611-614 ; A. Frolow, *Recherches sur la déviation de la IVe croisade vers Constantinople*, Paris, 1955. Une note bibliographique sur la quatrième croisade est donnée par E. Faral à la suite de son édition de Villehardouin.

surtout par les empereurs de la maison des Ange (1). Il n'est donc point exclu que Venise, qui était à ce moment-là une grande puissance maritime, ait conçu le projet d'attaquer par mer d'une part ses ennemis et concurrents de l'Adriatique (« Dux tunc Tergestinos et Muglenses mare infestantes comprimere anhelans », dit Dandolo) (2) et d'autre part Constantinople, pour donner le coup de grâce à ce grand malade de l'Orient qu'était Byzance, affaiblie par les crises dynastiques, les révoltes permanentes et les soulèvements séparatistes. Ces derniers, qui se sont multipliés à la fin du XII[e] siècle, aboutirent l'un après l'autre à la création de petits États indépendants de Constantinople et provoquèrent la dislocation de l'Empire, dangereusement amorcée avant même son effondrement définitif en 1204 (3). Ces soulèvements sont une des plus importantes causes de l'affaiblissement de Byzance. Ils expliquent l'impossibilité devant laquelle se trouva Constantinople d'opposer une force armée cohérente et de mobiliser les effectifs militaires des provinces contre la flotte vénitienne et les troupes des Croisés.

En effet, l'exemple d'Isaak Comnène, qui avait réussi à installer à Chypre un pouvoir indépendant et qui, après sept ans de règne, finit lors de la troisième croisade prisonnier non pas de l'empereur, mais des Anglais (ces Croisés étranges, d'après le mot de Néophyte le Reclus, qui arrivaient sur leurs énormes bateaux, « les *nakai* », et qui occupèrent Chypre, chassant le « tyran ») (4), trouva par la suite plusieurs imitateurs. En Orient, les petits-fils d'Andronic I[er] Comnène, Alexis et David, s'installèrent de Trébizonde à Héraclée du Pont, région avec laquelle leur maison avait d'anciennes attaches (5). Ils furent ainsi à l'origine de la création de l'Empire de Trébizonde qui, sorti du désordre de la fin du XII[e] siècle, mènera dorénavant une vie à part et survivra à Byzance même. Maggafas s'empara de l'intérieur du thème des Thracésiens (6), tandis que sur les régions côtières du même thème s'installèrent d'autres dynastes indépendants, Maurozômès dans la

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 712 : « Ayant plusieurs fois transgressé les accords avec Venise, ils portèrent tort aux Vénitiens dans leurs biens, et ils imposèrent des obligations à leurs navires. »

(2) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 288.

(3) Sur ce point, cf. le témoignage important de NICÉTAS CHONIATE, p. 701, concernant les mouvements de rébellion et d'indépendance déclenchés surtout par des représentants de la famille des Comnènes.

(4) K. SATHAS, *Més. Bibl.*, II, p. 2 sq., récit détaillé de la prise de Chypre par les Anglais ; NICÉTAS CHONIATE, p. 547-548 : au départ des Anglais après la troisième croisade, l'île fut donnée par leur roi aux Francs de Jérusalem.

(5) NICÉTAS CHONIATE, p. 842, 844-845 ; A. VASILIEV, The foundation of the Empire of Trebizond, *Speculum*, t. XI, 1936, p. 3-37.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 521 sq. : dynaste indépendant qui avait frappé une monnaie d'argent portant son effigie.

vallée du Méandre (1) et Sabbas Asidènos à Sampsôn, près de Milet (2). La ville d'Attalée, important port de l'époque, passa sous le pouvoir de l'Italien Aldebrandinos, depuis longtemps installé dans l'Empire (3). Rhodes connut le même sort sous Gabalas (4), quelques navires pirates suffirent à enlever la Crète (5), tandis qu'en Occident Léon Sgouros avait étendu son pouvoir de Nauplie à la Thessalie (6) et que le fils bâtard du *sébastokratôr* Isaak, Michel Doucas, s'emparait de la région occidentale de l'Hellade, où fut créé l'État indépendant connu sous le nom de Despotat grec d'Épire (7). Cette situation confuse qui caractérise l'Empire à la veille de la quatrième croisade se résume ainsi : à l'extrême fin du XII[e] siècle le pouvoir de l'empereur de Constantinople ne subsiste que sur un territoire limité. L'Empire a perdu sa continuité territoriale, la capitale en danger ne peut plus compter que sur ses propres moyens ; les provinces lui sont étrangères, sinon hostiles et rivales (8). Ainsi l'insouciance que le grand-duc et l'empereur lui-même manifestèrent à l'annonce de la préparation de la grande flotte vénitienne (9) ne pouvait qu'être fatale à l'Empire.

En effet, après de longs préparatifs qui nous sont connus par les récits de Villehardouin et de Robert de Clari (10), la flotte vénitienne et les Croisés francs, dans le dessein, ou sous prétexte, d'installer sur le trône de Byzance le jeune Alexis Ange (fils de l'ex-empereur Isaak II détrôné par son frère Alexis III) (11), partant de Venise, lieu de rassemblement des Croisés, se dirigèrent vers Byzance, « et jamais plus belle flotte », dit fièrement

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 842.

(2) P. ORGELS, Sabbas Asidènos, dynaste de Sampsôn, *Byz.*, t. X, 1935, p. 67-80 ; et G. de JERPHANION, Sampsôn et Amisos, une ville à déplacer de neuf cents kilomètres, *O.C.P.*, t. I, 1935, p. 257-267.

(3) NICÉTAS CHONIATE, p. 842, 843.

(4) Sur la domination de Gabalas à Rhodes, cf. ci-dessous, p. 317-318.

(5) MICHEL CHONIATE, II, p. 203, en rapport avec NICÉTAS CHONIATE, p. 800-801, 843.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 805 sq., et MICHEL CHONIATE, II, p. 169-170.

(7) NICÉTAS CHONIATE, p. 700-701 ; sur la révolte de Michel Doucas, alors duc de Mylasa-Mélanoudion, déclenchée en Asie Mineure et sur la création du Despotat d'Épire, cf. aussi *M.M.*, IV, p. 345. Analyse des événements par L. STIERNON, *R. E. B.*, t. XVII, 1959, p. 73 sq.

(8) Un jugement intéressant de NICÉTAS CHONIATE, p. 840-841, sur les dynastes, et une description détaillée de leur comportement par le même auteur, p. 842-843.

(9) NICÉTAS CHONIATE, p. 716 : « Le départ de la flotte latine était un sujet de plaisanterie pour l'empereur. »

(10) VILLEHARDOUIN, I, p. 59 sq. ; ROBERT DE CLARI, chap. XII-XIII.

(11) Sur l'alliance des Croisés avec Alexis Ange et les promesses que ce dernier leur avait faites, cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 715 : « Le jeune homme promit une mer entière d'argent et la mobilisation de l'armée byzantine, ainsi que l'envoi de cinquante navires contre les Sarrasins et le renouvellement de la primauté pontificale » ; cf. aussi ROBERT DE CLARI, chap. XXXII ; et surtout VILLEHARDOUIN, I, p. 71 sq. et p. 91 sq.

Villehardouin, « ne partit de nul port... Ils quittèrent le port de Venise comme vous avez ouï le 1er octobre 1202 » (1). Durazzo fut comme d'habitude la première à être attaquée ; elle fut prise sans résistance et ses habitants acclamèrent comme empereur Alexis Ange, le protégé des Croisés. La flotte des Croisés poursuivit tranquillement sa route vers la mer Ionienne (2). D'après Villehardouin et Robert de Clari (3), les Croisés firent une longue halte à Corfou où Alexis Ange les rejoignit. Le pacte officiel d'alliance entre celui-ci et les Croisés était conclu. Alexis Ange, espérant devenir empereur de Byzance par la force des armes des Croisés, leur avait promis entre autres de les appuyer avec une force byzantine dans leur expédition aux Lieux Saints (4) et, pour l'instant, il conduisait les armées destinées à abattre l'Empire à l'assaut de la capitale byzantine. Les Croisés et Alexis Ange campèrent à Corfou. La ville même de Corfou, protégée par ses murailles, fut à l'abri de leurs attaques (5). Les Croisés, sans s'attarder, prirent la route de Constantinople. Ils pillèrent au passage (Villehardouin l'avoue) (6) les îles et les côtes de la mer Égée, notamment les îles d'Eubée et d'Andros et le rivage de la Troade. C'est alors seulement que l'empereur et le grand-duc Stryphnos furent alertés. Ils se décidèrent enfin à agir en mettant en état la flotte impériale. « Ceux qui, au dire de Nicétas Choniate, auraient considéré jusqu'alors comme le pire des ennemis celui qui aurait osé toucher aux arbres des forêts réservées aux chasses de la cour pour se procurer le bois nécessaire à la construction des navires, ceux qui avaient réussi par cette politique à vider les arsenaux byzantins et à anéantir la flotte impériale » (7), réussirent finalement à réunir « vingt chaloupes pitoyables et pourries » (σκαφίδια ὑπόσαθρα καὶ θριπηδέστατα) (8). Telle fut la flotte destinée à combattre la flotte vénitienne, composée de plusieurs centaines d'huissiers et de birèmes (9), équipés de plusieurs milliers d'archers et d'arbalétriers, et transportant plus de mille cavaliers cuirassés (10). La suite des événements était inéluctable.

Après le pillage des îles et des côtes de la mer Égée, la flotte vénitienne traversa les détroits de l'Hellespont et la Propontide, et jeta l'ancre devant Constantinople. La prise de la tour de Galata, gardée par « les Danois et les Anglais » (les Varangues de la garde

(1) Villehardouin, I, p. 77-79.
(2) Nicétas Choniate, p. 718 ; Villehardouin, II, p. 115.
(3) Villehardouin, I, p. 115 sq. ; Robert de Clari, chap. XXXI.
(4) Nicétas Choniate, p. 715.
(5) Nicétas Choniate, p. 717.
(6) I, p. 123 sq.
(7) Nicétas Choniate, p. 716.
(8) *Ibid.*, p. 717.
(9) Divers témoignages sur la composition et l'importance de la flotte des Croisés réunis par E. Faral dans son édition de Villehardouin, I, p. 77, n. 2.
(10) Nicétas Choniate, p. 714.

impériale), comme le précise Villehardouin (1), et la destruction de la chaîne qui était destinée à empêcher l'entrée des navires ennemis dans le port de la capitale, permirent à la flotte des Croisés d'entreprendre le siège de la ville et de lancer ses premiers assauts. La misérable flotte byzantine s'était entre-temps échouée sur le rivage constantinopolitain (2). Les sources occidentales mentionnent la présence de quelques barques qui essayèrent de repousser les Croisés des parages de la chaîne de Galata (3), mais elles furent coulées ou prises après la rupture de la chaîne (4). Villehardouin enfin parle de dix-neuf brûlots que les Byzantins enflammèrent et poussèrent contre la flotte des Croisés afin de l'incendier et de semer la panique dans les rangs des assiégeants (5). Le projet échoua grâce à la réaction énergique des Vénitiens, fort expérimentés dans les combats sur mer et que les ruses et les stratagèmes de leurs ennemis ne prenaient pas au dépourvu : « Geoffroy de Villehardouin... témoigne bien que jamais sur mer gens ne s'employèrent mieux que ne firent les Vénitiens » (6).

La prise de Constantinople, une fois le siège mis sur mer et sur terre, ne fut retardée que par les pourparlers engagés entre les Croisés et les Byzantins, pourparlers suivis des changements dynastiques auxquels ont procédé les assiégés dans l'espoir d'éviter le pire. Alexis III Ange fut remplacé par son frère Isaak II Ange, proclamé empereur avec son fils Alexis, l'allié des Croisés. Ces deux empereurs étaient désireux et prêts à répondre aux exigences des Croisés, mais ils furent incapables d'y satisfaire. Ainsi l'assaut général contre la ville fut déclenché en avril 1204 : une forêt d'échelles fut dressée sur les énormes bateaux vénitiens (κλιμακοφόροι νῆες) (7) et se planta contre les murailles de la ville. Les assaillants anéantirent la garde, composée de mercenaires étrangers, et, le 12 avril, pénétrèrent dans la ville impériale. Constantinople fut abandonnée par ses empereurs : Alexis III Ange, qui avait pris honteusement la fuite en emportant le trésor impérial, et Alexis Doucas Mourtzouflos, qui avait été couronné à la hâte par la foule peu avant la chute de la ville, qui fut livrée à la merci des Croisés. Elle subit de la part de ses assaillants le sort de toutes les villes prises d'assaut. Les récits de Robert de Clari et surtout de Nicétas Choniate et de Villehardouin, témoins oculaires du siège et de la prise de Constantinople, ne laissent aucun doute sur les causes de l'événement qui a marqué définitivement l'histoire de la flotte byzantine et de la puissance navale

(1) I, p. 155 sq. ; NICÉTAS CHONIATE, p. 717-719.

(2) NICÉTAS CHONIATE, p. 719.

(3) VILLEHARDOUIN, I, p. 159-160 ; ROBERT DE CLARI, chap. XLIV.

(4) ROBERT DE CLARI, *loc. cit.* ; NICÉTAS CHONIATE, p. 719.

(5) Cf. ci-dessous, Appendice IV.

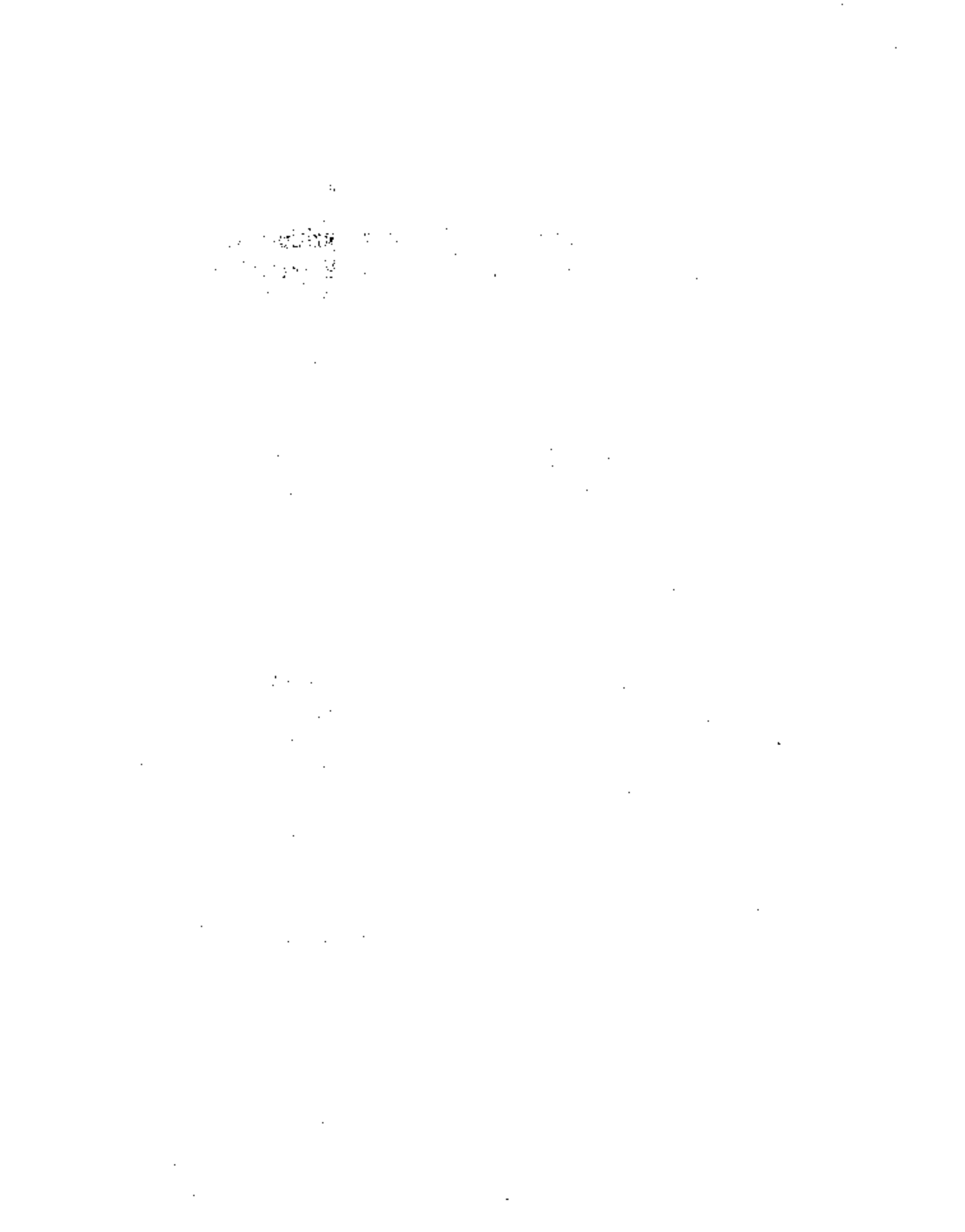
(6) VILLEHARDOUIN, I, p. 97 sq. ; contre le feu grégeois des Byzantins les Latins protègent leurs navires en les couvrant de peaux de cuir de veau : NICÉTAS CHONIATE, p. 721.

(7) NICÉTAS CHONIATE, p. 751, 752, 753.

de l'Empire. La prise de Constantinople est le plus grand exploit maritime des Croisés ; elle réussit grâce à la puissance de la flotte des Vénitiens, qui seuls purent dorénavant revendiquer la thalassocratie en Méditerranée. Elle n'aurait pu être évitée que par l'action énergique d'une autre flotte également importante, en l'occurrence la flotte byzantine, mais celle-ci était depuis longtemps inexistante. Les événements qui suivirent la prise de Constantinople se résument au pillage des régions côtières de la Propontide et de la mer Égée par la flotte vénitienne (1). Les Croisés, enivrés par leur réussite, oublièrent leur principal but, l'expédition aux Lieux-Saints, et tentèrent de s'emparer du reste de l'Empire. Du côté byzantin, la résistance commença aussitôt à s'organiser dans les diverses régions de l'Empire qui se trouvaient à l'écart des attaques des Croisés et notamment en Asie Mineure occidentale, où se réfugia l'élite constantinopolitaine et où fut créé l'Empire de Nicée, qui assumera désormais le destin byzantin et le sort de l'Empire d'Orient (2).

(1) *Ibid.*, p. 820, 824 : les Croisés se livrent à la réquisition des articles nécessaires à la navigation et au gréement de leurs navires, aux dépens de la population byzantine de la Propontide.

(2) Attitude vite adoptée par les populations byzantines soumises aux Latins ; le premier empereur de l'Empire de Nicée est considéré par MICHEL CHONIATE, I, p. 280, comme le futur « sauveur... et le libérateur de toute la Romanie ».



TROISIÈME PARTIE

Les Lascarides et les Paléologues :

L'ORIENT ET L'OCCIDENT CONTRE BYZANCE

« Allah a donné la mer aux ghiaours et la terre aux Turcs ; qui peut s'élever contre la distribution des dons d'Allah ? »

Proverbe turc.

Chapitre Premier

L'EMPIRE DE NICÉE ET LA FLOTTE

A. La formation de l'Empire de Nicée et les premières escadres de la Propontide et de la mer Égée

La prise de Constantinople par les Latins, le 12 avril 1204, marqua la disparition de l'État byzantin. Le démembrement que l'Empire avait commencé de subir, à la veille de la quatrième croisade et à la suite des entreprises ambitieuses de divers gouverneurs provinciaux, devient au lendemain de la chute de la capitale un fait accompli, favorisé entre autres par la confusion que créa la dispute entre les deux ex-empereurs en fuite, Alexis III Ange et Alexis V Doucas, et, après la mort de ce dernier, entre Alexis III et son gendre Théodore Lascaris, choisi comme empereur par les exilés de Constantinople.

« Lors de la confusion qui suivit la chute de Constantinople, dit Acropolite, ceux qui administraient les provinces, ou ceux qui détenaient un pouvoir quelconque, ont considéré le pays où ils exerçaient leur mandat comme leur propre bien : et cela soit de leur propre initiative, soit incités par la population, qui leur confiait le gouvernement du pays » (1). Nicéphore Grégoras par contre ne voit comme raison de ces entreprises que le goût du pouvoir qu'avaient les gouverneurs des régions périphériques (2) ; il est d'accord sur ce point avec Nicétas Choniate, témoin des événements de cette période. Nicétas constate avec amertume la dislocation de l'Empire et accuse les responsables de *doxomania* (ambition démesurée). La seule conséquence de leur comportement, d'après Choniate, fut l'impossibilité d'organiser une résistance cohérente et de sauver les parties intactes du pays. « Souvent ces dynastes indépendants s'armèrent les uns contre les autres au lieu de s'unir contre l'ennemi » (c'est-à-dire contre les Latins) (3). Villehardouin

(1) Acropolite, p. 12.
(2) Grégoras, I, p. 13-14.
(3) Nicétas Choniate, p. 842-843.

enfin se contente de constater le même phénomène, qu'il considère après tout comme la conséquence normale de la disparition de l'autorité étatique. Il voit là l'œuvre des exilés constantinopolitains : « Les hauts hommes de Grèce, dit-il, se divisèrent et une grande partie d'entre eux passa, outre le Bras (Bosphore), du côté de la Turquie; et chacun saisit pour son compte autant de terre qu'il lui plut » (1). L'un de ces « hauts hommes » qui franchirent le Bosphore après la prise de Constantinople (Acropolite nous confirme que les Latins autorisèrent ceux qui le voulaient à quitter la ville) (2) fut Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III Ange et frère de Constantin, que les derniers défenseurs de la capitale avaient choisi pour empereur (3) : « Sans armes ni armée et sans argent, dépourvu de tout », « nu » *(gymnos)*, comme le dit Michel Choniate, Théodore Lascaris se réfugia dans une « bourgade » (4) bithynienne, où, accueilli par la population, il organisa la défense de la région. Désigné, sans doute à la mort de son frère, tué pendant les opérations contre les Latins (5), comme empereur, il fut finalement couronné empereur des Romains selon les règles (par le patriarche et le sénat reconstitué par ses soins), à Nicée, en 1208. La date de son couronnement marque la naissance officielle de l'Empire byzantin exilé, dont cependant l'histoire commence au lendemain même de la chute de Constantinople (1204) (6). Le nouvel État byzantin est désigné du nom de sa première capitale. C'est l'Empire de Nicée ou, pour les Byzantins de l'époque, l'Empire d'Anatolie (7), l'Empire de l'Asie Mineure.

Le seul avantage des Lascarides, au lendemain de la chute de Constantinople, sur les autres dynastes indépendants, qui étaient souvent responsables de territoires importants, alors que celui des Lascarides ne comportait qu'une région exiguë (autour de Brousse et Nicée), fut sans aucun doute d'avoir été tout de suite désignés comme successeurs des empereurs de Constantinople et d'avoir pu faire légitimer ce choix. En effet

(1) VILLEHARDOUIN, II, p. 75.

(2) ACROPOLITE, p. 10.

(3) Sur la désignation de Constantin Lascaris, et non pas de Théodore, comme empereur le 13 avril 1204 à la veille de la chute de Constantinople, cf. B. SINOGOWITZ, Über d. byz. Kaisertum nach d. vierten Kreuzzuge (1204-1205), *B.Z.*, t. XLV, 1952, p. 345 sq.

(4) MICHEL CHONIATE, II, p. 354.

(5) Sur l'exercice du pouvoir impérial par Constantin Lascaris en 1204-1205, cf. B. SINOGOWITZ, *op. cit.*, p. 345 sq., et F. DÖLGER, *Deutsche Literaturzeitung*, t. LXXIV, 1953, p. 593 ; par contre G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*³, p. 353, n. 4, doute de l'exercice effectif du pouvoir par Constantin à Nicée.

(6) ACROPOLITE, p. 22, 31, fait commencer le règne de Théodore Lascaris en 1204 (il le fait régner 18 ans), bien qu'il note que Théodore, avant son couronnement en 1208, ne portait que le titre de despote.

(7) Les lettres de MICHEL CHONIATE, II, p. 149, 276, 353, 356, à Théodore Lascaris, portent comme destinataire : « L'empereur d'Anatolie ».

Théodore Lascaris fut le seul à être reconnu et appelé « empereur des Romains » (1). Le pays asservi se tourna vers lui comme vers l'incarnation de l'espoir de sa délivrance. Comme le dit Michel Choniate (2), qui cependant ne se trouvait pas dans les régions soumises à Théodore Lascaris, « c'est de lui qu'on attend ce que tous espèrent et désirent : instaurer le trône de Constantin le Grand là où dès l'origine Dieu décida qu'il soit » (3). « Seul Théodore Lascaris, dit encore Michel Choniate, peut délivrer la Ville (Constantinople) de l'affront qu'elle a subi et chasser les chiens enragés de l'enceinte de notre Jérusalem ; lui seul peut recevoir le titre du nouveau *polistès* et *oikistès* de Constantinople » (4). Nous avons là tout le programme politique de l'Empire de Nicée et son fondement idéologique, énoncé par son fondateur et adopté par les Byzantins : « Nous aurons à nouveau les patries dont nous sommes chassés », dit Théodore Lascaris dans son discours de couronnement, « notre premier et ancien siège, le Paradis, la ville du Tout-Puissant sise dans l'Hellespont (Propontide), la ville de notre Dieu, le joyau de la terre, celle qui est désirée par tous les peuples et réputée dans le monde entier » (5). En somme l'Empire de Nicée était créé à la place de l'Empire de Constantinople. Il fut considéré par tous comme l'Empire de Byzance en exil. Il cessera d'exister dès que son but suprême sera atteint, dès que Constantinople redeviendra byzantine, mais ceci restera longtemps un idéal politique animant l'effort national. La situation créée au lendemain de la quatrième croisade ne permettait pas la réalisation immédiate de ce rêve, qui dépendait avant tout des forces militaires que le jeune État pourrait opposer aux Latins, et surtout de l'armée de mer nicéenne appelée à se mesurer avec la redoutable flotte des Vénitiens, maîtresse des mers byzantines depuis 1204.

Théodore Lascaris, installé en Bithynie, se trouva tout de suite aux prises avec les dynastes indépendants établis en Asie Mineure ; en lutte aussi avec les Turcs qui, profitant de la confusion, s'emparèrent de villes et de forteresses, entre autres d'Attalée (6). Il fut en guerre contre les Francs, qui s'empressèrent d'occuper l'Asie Mineure, qui leur revenait d'après l'accord sur le partage de l'Empire passé entre les Croisés à la

(1) Cf. p. ex. les actes, chrysobulles et *prostagmata*, promulgués par lui, dans F. DÖLGER, *Regesten*, nos 1669-1708 ; il est le seul à porter ce titre jusqu'à la date du couronnement du despote d'Épire Théodore Ange après la prise de Thessalonique.

(2) MICHEL CHONIATE, II, p. 150 : « Tu es devenu un refuge universel » ; p. 276, 277 : « sauveur et libérateur de tous » ; GRÉGORAS, I, p. 17 : « Il a dispersé la vague de polyarchie et contre toute attente il a donné un refuge et un espoir à tous. »

(3) MICHEL CHONIATE, II, p. 355.

(4) *Ibid.*, II, p. 151, et 260 : « Vous (les Nicéens), vous serez les seconds constructeurs de la Ville. »

(5) Éd. K. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. I, p. 106.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 843-844 : attaquée en vain par le sultan ; cependant selon ACROPOLITE, p. 15, la ville d'Attalée se trouve quelques années plus tard sous les Turcs.

veille de la chute de Constantinople (1). Le premier empereur de Nicée avait donc fort à faire pour étendre et consolider son pouvoir et donner à son pays les vraies assises d'un État. Dans l'ensemble de la politique et des objectifs de Théodore Ier Lascaris, la possession d'une flotte et d'une armée de mer pouvait lui assurer d'une part l'expansion de son Empire dans des régions côtières, notamment les îles voisines de l'Asie Mineure nécessaires à la défense du continent, et d'autre part empêcher l'installation des Francs en Asie Mineure, et même l'établissement des Vénitiens dans les îles égéennes que l'acte du partage de l'Empire *(Partitio Romaniae)* leur attribuait (2).

Nous possédons peu de renseignements sur l'organisation de la flotte et de l'armée de mer de Théodore Ier Lascaris. Les historiens grecs de l'époque sont presque entièrement muets à ce sujet, mais quelques petites sources littéraires complétées par les renseignements fournis par les sources occidentales, et notamment Villehardouin, permettent de tracer l'image de la première flotte nicéenne et d'affirmer que Théodore Ier Lascaris, bien qu'il s'occupât avant tout de reconquérir l'Asie Mineure et des guerres sur terre, ne négligea point les avantages que pouvaient lui procurer la possession d'une flotte et l'entretien d'une armée de mer, ne fût-ce qu'afin de poursuivre commodément l'expansion de son État vers l'intérieur du pays. En effet, il semble que Théodore Lascaris, dès que ses victoires contre les dynastes indépendants de l'Asie Mineure lui eurent permis de s'installer sur les régions côtières, entreprit la consctruction d'une flotte. Il utilisa dans ce but les ressources en hommes et en argent du pays qui lui était soumis. Les équipages de cette première flotte de l'Empire exilé sont sûrement formés de marins grecs, les dépenses maritimes sont assurées par la perception de l'impôt maritime, du *ploïmon* (3). L'armée de mer de Nicée ainsi constituée fut placée sous les ordres de Steiriônès, le fameux pirate calabrais qui était déjà passé, sous Isaak II Ange (4), au service de l'Empire. Steiriônès fut ainsi le premier grand-duc de l'Empire de Nicée. Le témoignage de Villehardouin ne laisse aucun doute sur ce point (5).

La première flotte nicéenne fut partagée en deux escadres. L'une stationnait dans la Propontide, l'autre dans la mer Égée. C'est avant tout, et contrairement à la flotte

(1) Sur la *Partitio Romaniae*, cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 444, le traité entre les Vénitiens et les Croisés en mars 1204, et *ibid.*, nº CXXI, p. 453 sq., le partage de l'Empire entre les vainqueurs, avec un commentaire géographique de l'éditeur.

(2) *Ibid.*, I, p. 453 sq., et p. 469 : l'attribution aux Vénitiens de l'Archipel grec.

(3) Les actes du chartulaire de Lembos font souvent mention de la perception de cet impôt sur la population côtière de l'Empire de Nicée, cf. *M.M.*, IV, p. 17-18, 21, 249, 250, 251, 252-253 : il est désigné comme *héphalaion ploïmôn*.

(4) Sur ce personnage, cf. ci-dessus, p. 290, n. 1 et 2.

(5) VILLEHARDOUIN, II, p. 291 : « Esturion (Steiriônès) qui était amiral des galées de Toldre l'Ascre (= Théodore Lascaris). »

construite par le successeur de Théodore I^er^ Lascaris, une arme de défense et de protection des régions côtières que l'armée de terre de Nicée avait soit recouvrées sur ses divers ennemis (dynastes, Turcs, Latins), soit occupées avant eux. Les effectifs modestes de la première flotte nicéenne (les moyens en hommes et en argent dont disposait à ce moment l'Empire étaient très restreints) ne lui permettaient pas d'entreprendre des expéditions outre-mer. Elle ne pouvait pas affronter les flottes latines, notamment celle des Vénitiens, installée dans la Propontide, qui contrôlait les détroits de l'Hellespont (1), et qui, présente dans l'Archipel grec (2), était prête à secourir le royaume franc de Constantinople à tout instant (3). Notons cependant que l'empereur latin de Constantinople, outre les Vénitiens, pouvait compter pour les luttes sur mer sur les autres Italiens, notamment les Pisans et même les Génois déjà installés à Constantinople du temps de Byzance (4). Il semble que soit entièrement dépourvu de fondement le projet que l'empereur latin de Constantinople Henri de Flandre prête à Théodore Lascaris d'attaquer par mer Constantinople même, après sa victoire contre les Turcs en 1211 (bataille du Méandre) (5). Les sources grecques n'y font point allusion : la flotte de Théodore I^er^ Lascaris, loin de pouvoir réaliser un pareil projet, se contentait d'appuyer les opérations militaires qui se déroulaient dans les régions côtières de l'Asie Mineure (escadre de la Propontide) et de surveiller le littoral du pays compris dans les frontières nicéennes (escadre de la mer Égée micrasiatique). Théodore Lascaris s'engagea en outre à la suite du traité conclu avec Venise en 1219 à ne pas envoyer de bateaux à Constantinople ou dans la Propontide sans l'autorisation préalable des Vénitiens (6). Il est évident que la flotte de Nicée ne peut point se mesurer avec les Vénitiens ni projeter des entreprises navales importantes ; elle a pu par contre jouer un rôle important dans l'expansion de l'État de Lascaris, et c'était là sûrement sa tâche principale.

Établi à Nicée, devenue capitale de son État, et aidé par la population de la Bithynie, Théodore I^er^ Lascaris continua de lutter contre les Latins qui s'installèrent dans la région

(1) Cf. *Partitio Romaniae*, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 464-468 ; VILLEHARDOUIN, II, p. 195, les Vénitiens à Rédestos ; *ibid.*, I, p. 231, à Héraclée ; et TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 208, à Lampsaque.

(2) Sur l'occupation des îles par divers groupes de Vénitiens sous Marco Sanudo et Marino Dandolo, cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 3.

(3) Le traité entre le royaume de Constantinople et Venise signé en 1231 est caractéristique : TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 277 sq. et p. 295 sq.

(4) VILLEHARDOUIN, II, p. 283.

(5) J. BUCHON, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Orient*, Paris, 1840, II, p. 211 sq.

(6) Traité entre l'empereur grec Lascaris, qui signe comme « Imperator et moderator Romanorum semper Augustus », et le podestat vénitien de Constantinople : cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 205 sq. (= ZEPOS, *Jus*, I, p. 481 sq.) : F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1703.

de Nicomédie et occupèrent le rivage micrasiatique de la Propontide et une partie importante de l'intérieur (notamment les villes et forteresses d'Apollônias, Lopadion, Poimamènon et Adramytte) (1). Il s'empressa de faire valoir ses droits en tant que successeur légitime des empereurs byzantins sur le reste du territoire micrasiatique et contre les dynastes indépendants. Ayant conclu la paix avec les Turcs (2), Théodore Lascaris entreprit la lutte contre David Comnène qui, appuyé par les Latins, étendait son pouvoir sur les côtes pontiques et de la Bithynie (3), contre Sabbas établi dans la région de Milet (4) et contre Môrothéodôros qui, jouissant de l'appui turc, avait étendu son pouvoir du Méandre à la Troade (5), où il était arrêté devant les Latins (6). Théodore Lascaris réussit à repousser David Comnène des confins de la Bithynie. Il s'empara, au dire d'Acropolite et de Nicétas Choniate, de la Prousiade (7), c'est-à-dire de la région côtière qui s'étend

(1) Sur l'avance des Latins sur le littoral de la Propontide et en Asie Mineure, cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 795-798 ; ACROPOLITE, p. 11-12 : « Tout le thème d'Opsikion-Égée et même la ville d'Adramytte ont été soumis aux Latins » ; VILLEHARDOUIN, II, p. 113 sq. ; GRÉGORAS, I, p. 14.

(2) ACROPOLITE, p. 11, parle d'une visite de Théodore Lascaris au sultan d'Iconion, à la suite de quoi il a reçu du sultan une aide militaire. NICÉTAS CHONIATE, p. 842, ne parle que de la paix conclue entre Théodore Lascaris et le sultan selon laquelle Lascaris reconnut l'autorité de Maurozômès, gendre du sultan, sur une partie de la Phrygie, notamment sur les villes de Chôma et de Laodicée.

(3) NICÉTAS CHONIATE, p. 844-845.

(4) ACROPOLITE, p. 12.

(5) La lutte déclenchée contre Môrothéodôros (surnom de Maggaphas) signifia sûrement la rupture de la paix avec le sultan. Lascaris récupéra le territoire maritime occupé par Môrothéodôros, mais il semble que la Phrygie orientale qui était soumise à ce dynaste passa après sa défaite sous le contrôle turc.

(6) C'est Môrothéodôros qui se bat contre les Latins d'Henri de Flandre, qui avec l'aide des Arméniens de la Troade avaient réussi à enlever en 1207 le territoire entre Lampsaque et Adramytte, cette dernière ville incluse ; cf. VILLEHARDOUIN, II, p. 119, 129, 131 : d'après cet auteur c'était Constantin Lascaris, frère de Théodore, le présumé empereur (cf. ci-dessus, p. 302, n. 5), « un des meilleurs Grecs de Romanie », qui marcha contre Henri cantonné alors à Adramytte ; par contre NICÉTAS CHONIATE, p. 798, parle de la défaite que les Latins ont infligée devant Adramytte à Théodore de Philadelphie.

(7) NICÉTAS CHONIATE, p. 844, ne mentionne pas la prise d'Héraclée pontique par Lascaris : il fait arrêter Lascaris devant cette ville ; par contre ACROPOLITE, p. 18, mentionne explicitement la prise d'Héraclée, d'Amastris et de leur région. Ainsi il nous semble certain qu'en 1215-1216 les Turcs d'Iconion ont enlevé Sinope (cf. l'inscription commémorant la prise de la ville et la construction de ses murailles par Patratinès Opoupakis, bibliographie par G. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*[2], I, p. 310) à l'empereur de Trébizonde et non pas aux Lascarides : ajoutons qu'en 1254 c'est le Grand Comnène Manuel (empereur de Trébizonde) qui reprend aux Turcs la ville de Sinope (cf. les notices marginales du ms. n° 75 de Chalkè, ANTONIN, *Zapiski odesskago obščestva istorii i drevnostej*, t. V, 1863, p. 617, n° 148 ; et Marie NYSTAZOPOULOU,

d'Héraclée à Amastris, se tourna ensuite contre Sabbas et Môrothéodôros, les vainquit « sans difficulté », comme nous dit Acropolite (1), et annexa leur territoire à l'Empire de Nicée.

A la suite des opérations de Théodore contre les dynastes indépendants, l'ordre était rétabli en Asie Mineure : « Théodore, dit Grégoras, dispersa les vagues de la polyarchie » (2) et l'Empire de Nicée acquit un territoire continu. Il s'étendait de la Paphlagonie à la Carie, il englobait la plus importante partie de la Bithynie, une partie de la Phrygie dont l'essentiel du territoire était contrôlé par les Turcs, la Lydie, l'Aiolide et l'Ionie (3). Le rivage faisant face à Constantinople et celui de la Propontide micrasiatique (de Nicomédie à Lampsaque et Abydos) et de la Propontide de Thrace (de Constantinople à Sélymbrie et Héraclée et de Panion à Kallipolis et Sestos) étaient partagés entre les Francs de Constantinople et les Vénitiens. Le rivage de la Troade, sur la mer Égée et jusqu'à Adramytte, était contrôlé par les Francs. Ainsi Théodore I^er^, au début de son règne, ne possédait effectivement que le littoral de l'Ionie et de la Carie égéenne ; ses possessions côtières pontiques, restées isolées, étaient constamment convoitées par les Latins de Constantinople, qui contrôlaient le rivage de la mer Noire jusqu'à Anchialos au nord et jusqu'à Chilè en Asie Mineure, par l'Empire de Trébizonde (rappelons les opérations contre David Comnène) et plus tard par les Turcs installés à Sinope (4). C'est sans doute sur le rivage égéen et vraisemblablement à Smyrne que fut construite la première flotte de l'Empire de Nicée, qui permit à Théodore

La dernière reconquête de Sinope par les Grecs de Trébizonde, *R.E.B.*, t. XXII, 1964, p. 241-249). Par contre il est certain qu'Héraclée appartenait aux Lascarides ; elle était d'après NICOLAS MÉSSARITÈS (*apud* A. HEISENBERG, *Neue Quellen z. Geschichte d. latein. Kaisertums u. der Kirchenunion*, III, Munich, 1923, p. 33) le centre des opérations de Théodore I^er^ en Paphlagonie.

(1) ACROPOLITE, p. 12.

(2) NICÉPHORE GRÉGORAS, I, p. 17.

(3) Sur l'étendue de l'État de Lascaris en 1208-1210, cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 842, 844-845 ; ACROPOLITE, p. 12 ; sur la valeur du témoignage de GRÉGORAS, I, p. 16, selon lequel la Cappadoce était la frontière orientale du territoire lascaride, cf. G. JERPHANION, Trois inscriptions cappadociennes, *O.C.P.*, t. I, 1935, p. 240 sq.

(4) Les Turcs, installés à Sinope dès 1215-1216 (cf. N. A. BEES, Die Inschriftenaufzeichnung d. Kodex sinaïticus gr. 508 (976) und die Maria-Spiläotissa-Klosterkirche bei Sille (Lykaonien), dans *Texte u. Forschungen z. byz. neugriech. Philologie*, I, Berlin, 1922, p. 53-54), sont devenus une puissance maritime importante de la mer Noire, rivale des Grecs de Trébizonde ; il est caractéristique qu'ils aient même pu menacer les régions de la Crimée qu'ils ont attaquée vers 1227 avec leur flotte : cf. M. T. HOUTSMA, Über eine turkische Chronik z. Geschichte d. Seldguquen Kleinasiens, *Actes du XVI^e^ Congrès inter. des orientalistes*, p. 381 sq., d'après le témoignage d'IBN-BIBI, éd. DUDA, p. 130-139 ; sur les Turcs de Sinope et leurs rapports avec l'Empire de Trébizonde, cf. ci-dessus, p. 306, n. 7.

Lascaris, comme le note Nicétas Choniate, d'étendre son pouvoir sur les îles voisines de l'Asie Mineure (Samos, Chios, et sans doute Mitylène) et même sur les Cyclades (1).

Il est en effet intéressant de remarquer que la première flotte de Nicée placée sous le commandement de son grand-duc, l'ex-pirate Steiriônès, visite les Cyclades les plus éloignées du littoral micrasiatique et transmet les messages de Théodore Ier Lascaris à leurs habitants. Michel Choniate et Euthymios Tornikès, réfugiés après l'occupation de leurs diocèses par les Latins, l'un à l'île de Kéa et l'autre à Andros, sont en contact avec le *paneugénestatos* Steiriônès, qui, à plusieurs reprises, leur a remis les invitations que Théodore Lascaris leur avait adressées (2). Cependant, il serait exagéré de considérer les Cyclades comme effectivement soumises au pouvoir de l'empereur de Nicée et faisant partie de son territoire. Étant donné le nombre important de ces îles, l'Empire de Nicée ne pouvait pas y être représenté par un appareil provincial régulier. De même, il est hors de doute que les Vénitiens, à qui revenait d'après l'acte de *Partitio* l'Archipel grec, n'avaient pas les moyens suffisants pour s'y établir définitivement. Après leur installation sur les îles importantes de l'Archipel (Eubée, Andros, Naxos) et en Crète (3), les Vénitiens parvinrent à contrôler la grande artère maritime qui de l'Occident menait à Constantinople et dans le Pont-Euxin, ouvert maintenant à leur activité commerciale. Ils se contentaient, en ce qui concerne les innombrables petites îles égéennes, d'exiger de leur population, sans par ailleurs y parvenir toujours, le versement des prestations fiscales collectées lors des croisières que leur flotte organisait périodiquement dans l'Archipel. Une longue poésie de Michel Choniate est à cet égard précieuse (4). Elle nous décrit en détail la résistance opposée par les habitants de Kéa aux exigences vénitiennes et la réussite de leur mouvement quasi révolutionnaire qui permit à l'île de rester libre au moins jusqu'en 1211, date de la rédaction de cette poésie (5). Comme par ailleurs, d'après le contenu de la même poésie, l'exemple des habitants de Kéa a été vite imité et avec succès par les habitants des autres îles (malheureusement Michel Choniate ne précise

(1) NICÉTAS CHONIATE, p. 842.

(2) A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Noctes Petropolitanae*, 1913, p. 210 ; MICHEL CHONIATE, II, p. 150, 159, 259 ; sur Steiriônès, cf. *ibid.*, II, p. 513 ; E. FARAL, VILLEHARDOUIN, II, p. 291, n. 2, d'après les renseignements de NICÉTAS CHONIATE, p. 636-637 ; ci-dessus, p. 290, 304.

(3) Sur l'occupation des îles de l'Archipel par les diverses compagnies vénitiennes et italiennes, cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, no 163, p. 3 (an. 1205). Sur l'installation des Vénitiens en Crète, qu'ils achetèrent à Boniface de Monferrat, cf. *ibid.*, t. I, p. 512, et surtout, II, p. 129 sq. Sur l'Eubée et la présence vénitienne dans l'île, cf. *ibid.*, II, p. 89 sq., 175-184 : et en dernier lieu F. THIRIET-P. WIRTH, La politique religieuse de Venise à Négropont à la fin du XIVe siècle, *B.Z.*, t. LVI, 1963, p. 297 sq. ; et sur l'occupation par les Latins du littoral en général, cf. MICHEL CHONIATE, II, p. 388.

(4) Éd. S. LAMPROS, II, p. 375 sq., poésie intitulée *Théanô*.

(5) *Ibid.*, II, p. 658.

pas lesquelles) (1), de nombreuses Cyclades restèrent non occupées jusqu'à cette date.

En conclusion, on peut dire que les populations des îles égéennes situées entre l'Asie Mineure et la Grèce reconnaissaient l'autorité de l'Empire de Nicée. Michel Choniate en témoigne à plusieurs reprises (2), mais l'absence d'un appareil régulier de l'administration provinciale (confirmé par le fait que le grand-duc lui-même transmet les messages impériaux (3) aux habitants de cette région) et l'impossibilité pour les Vénitiens de s'y installer définitivement incitent à penser que ces îles jouissaient pendant les premières années de la conquête latine d'une autonomie de fait. Elles étaient tour à tour exposées aux exigences vénitiennes et aux revendications légitimes de Nicée, mais aucune de ces puissances rivales ne pouvait s'y installer et être représentée d'une manière suivie. L'Empire de Nicée se contente ainsi de contrôler les grandes îles micrasiatiques, bases, avec Smyrne, de sa flotte égéenne, tandis que les Vénitiens renforcent leur position sur les îles et le littoral jalonnant les routes internationales de l'époque, les itinéraires qui unissent l'Occident à l'Orient, et plus précisément Constantinople et le Pont-Euxin à l'Italie et au bassin oriental de la Méditerranée. Ainsi la Propontide, l'Hellespont et les îles qui contrôlent l'accès aux détroits (Ténédos, Imbros) et celles qui jalonnent la route de Constantinople vers Thessalonique et l'Occident, notamment Lemnos (4) et Samothrace, se sont vite trouvées sous le contrôle effectif des Croisés, qui, outre Constantinople, avaient étendu leur pouvoir en Macédoine, sur la Grèce continentale et le Péloponnèse. Venise par contre ne s'intéressait qu'aux avantages économiques et commerciaux que sa participation à la quatrième croisade pouvait lui procurer et elle s'abstint de toute revendication purement territoriale. Elle ne chercha qu'à contrôler les postes stratégiques commandant les communications internationales et la navigation. Elle s'installa dans la Propontide à Lampsaque, Kallipolis, Rédestos, et dans les détroits de l'Hellespont, dans l'Archipel grec, à Andros et Naxos, sur les côtes sud du Péloponnèse (5) et en Crète. Elle réussit, ce faisant, à tenir effectivement tous les

(1) *Ibid.*, II, p. 388-390 ; v. 443-447.

(2) Cf. les lettres adressées à Théodore Lascaris et à divers hauts dignitaires de l'Empire de Nicée, MICHEL CHONIATE, II, p. 149 sq., 154 (au patriarche installé à Nicée), p. 159, 259, 276-277, 353 sq., p. 356 sq.

(3) MICHEL CHONIATE, II, p. 159 ; A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *op. cit.*, p. 210.

(4) Lemnos était occupée par Philokalès, pour le compte du roi de Constantinople ; Philokalès porte le titre de mégaduc, titre qu'il conserve sous les Latins : cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 3. Sur le grand-duc Philokalès se trouvant dans la capitale occupée, cf. la lettre aux Constantinopolitains du patriarche Théodore Eirènikos : *B.Z.*, t. X, 1901, p. 184, 187.

(5) Modon et Coron, postes de contrôle de la route maritime entre le bassin oriental de la Méditerranée et l'Italie (l'Occident en général), se trouvent dès 1207 sous les Vénitiens : cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, I, p. 54-57 ; II, p. 96-97 : ajoutons que l'île de Corfou, les îles Ioniennes, les côtes d'Illyrie avec Durazzo et les côtes dalmates sont directement rattachées à Venise, elles

postes clés contrôlant le trafic entre l'Occident et l'Orient latins. Elle pouvait dorénavant profiter tranquillement des échanges commerciaux internationaux, particulièrement florissants après la création du Royaume latin de Constantinople, et du commerce entre l'Occident, les Balkans et les pays du Pont-Euxin, qui s'était accru par suite du recul des pirates indépendants, découragés dans leurs entreprises par le constant va-et-vient des flottes latines, notamment des Vénitiens, seuls maîtres des mers à cette époque (1).

En effet l'affaiblissement de la piraterie, sinon sa disparition, au moins dans la forme qu'elle avait revêtue à l'époque précédente (piraterie de corsaires indépendants), et le rétablissement de la sécurité de la navigation dans la mer Égée et dans le bassin oriental de la Méditerranée semblent être les plus importantes conséquences, en ce qui concerne l'histoire de la Méditerranée, de l'installation des Vénitiens aux postes contrôlant les mers byzantines. Michel Choniate nous fournit indirectement des renseignements importants sur ce point. Les Cyclades, qui avant l'occupation latine étaient la proie constante et le repaire habituel des pirates de tout acabit et de toute nationalité, au point d'avoir connu de ce fait une période de dévastation et de dépeuplement (Michel Choniate est catégorique à ce sujet) (2), ont établi au lendemain de 1204 un contact suivi avec le littoral grec. Leurs petits bateaux de transport et de commerce assurent régulièrement les communications entre le continent et l'Archipel sans que personne les inquiète (3). C'est ce qui ressort du moins de la lecture de la longue correspondance de Michel Choniate qui, de Kéa où il se trouvait, adressa plusieurs lettres à diverses personnes installées dans les autres îles, en territoire grec et en Asie Mineure. Quant aux attaques pirates et à leurs conséquences sur la vie des populations des régions côtières de la Grèce et des îles, les lettres de Michel Choniate écrites d'Athènes (donc avant 1204) et celles écrites de Kéa (après 1206) présentent une image absolument opposée. La vie dans les îles et sur le littoral égéen, entièrement bouleversée à cause de la piraterie avant 1204, est redevenue parfaitement normale après cette date, d'après les renseignements que nous fournit sur ces mêmes régions cette même source concernant ces deux périodes.

échappent au contrôle du podestat vénitien de Constantinople (*ibid.*, I, p. 569 ; II, p. 54 sq.) : ainsi on a une image complète de l'empire maritime de Venise à ce moment ; il est en outre caractéristique que l'acte de fidélité du despote d'Épire Michel au duc de Venise, promulgué en 1210 (*ibid.*, II, p. 119 sq.), garantissait les intérêts vénitiens dans la mer Ionienne et assurait à la République adriatique le contrôle absolu de la route vers l'Italie.

(1) Les Vénitiens et leur flotte attaquent en 1207 le dernier pirate indépendant mentionné par les sources de cette époque, le pirate Léon Veneto installé à Corfou : après sa défaite, l'île de Corfou passe sous le pouvoir de Venise : cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 54-55 et 57.

(2) MICHEL CHONIATE, I, p. 147 ; II, p. 40-43, 52, surtout p. 72 et 75, p. 82, 99 ; sur Kéa, p. 144, et sur Makrè, p. 238, etc.

(3) *Ibid.*, II, p. 194, 238 (il nomme un hégoumène dans l'île de Makrè à la tête d'un couvent qui jusqu'alors était abandonné à cause des pirates), p. 275, etc.

Après le partage de l'Archipel grec entre les Vénitiens et les Grecs, les Francs établirent leur pouvoir en Hellade et en Péloponnèse, délogeant les dynastes indépendants (1) et notamment Léon Sgouros et Chamaraitos (2). L'effort maritime de Théodore I^er^ Lascaris se porta vers la Propontide micrasiatique contrôlée par les Francs, à l'exception toutefois des détroits de l'Hellespont, d'Abydos et de Lampsaque, tenus par les Vénitiens. Lascaris, soucieux de s'assurer des débouchés maritimes dans la Propontide, prit pour point de départ de ses opérations contre le littoral de la Propontide micrasiatique (il est encore loin d'envisager une action contre la Propontide de Thrace) ses possessions bithyniennes, notamment Brousse et le rivage du golfe de Kios. C'est de là que Théodore Lascaris essaya, pendant les années 1206-1207, de déloger les Latins installés dans la région de Nicomédie, sur le golfe Astakènos, dans la péninsule de Cyzique et, plus à l'est, de Pègai jusqu'à Lampsaque, occupée par les Vénitiens mais souvent utilisée par la flotte franque pour ses opérations dans la Propontide. Nous connaissons surtout par les sources occidentales, et notamment par Villehardouin, les opérations qui ont opposé les armées de Lascaris et des Latins se disputant le contrôle de la zone côtière de la Propontide micrasiatique. Elles ont duré de 1204 à 1212, date de l'accord qui établit les frontières entre ces deux puissances (3). Elles connurent plusieurs phases.

Obligé de posséder un appui naval pour des opérations qui se déroulaient contre des forteresses maritimes, Théodore Lascaris construisit dans la Propontide une flotte particulière. L'escadre égéenne de la flotte de l'Empire de Nicée ne pouvait pas traverser l'Hellespont, soigneusement surveillé par la flotte vénitienne. Petite flotte composée d'une dizaine d'unités, l'escadre de la Propontide fut sans doute construite sur le rivage de Brousse, vraisemblablement dans le golfe de Kios, qui avait déjà (fin du XI^e^ siècle) abrité l'arsenal de la flotte que les Seldjoucides de Nicée avaient essayé de construire (4). Avec son armée et « ce qu'il a pu avoir comme vaisseaux », comme le dit Villehardouin (5), Théodore Lascaris assiégea Civetot (Kibôtos des Byzantins), dans le golfe de Nicomédie, occupée par les Francs. Les renforts maritimes envoyés de Constantinople à l'aide des assiégés, avec des équipages de Vénitiens, et de Pisans installés dans la ville avant 1204, empêchèrent la prise de la forteresse. La petite flotte nicéenne de la Propontide fut brûlée par les Byzantins eux-mêmes pour qu'elle ne tombe pas entre les mains de l'ennemi (6).

(1) Sur le partage de l'Occident byzantin en *tyrannidès*, cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 840-841.

(2) Sur la résistance de Léon Sgouros, cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 805 sq. et 818 ; sur l'appui que les Croisés ont trouvé auprès de certains Grecs, cf. *ibid.*, p. 840-841, et VILLEHARDOUIN, II, p. 135.

(3) ACROPOLITE, p. 27 ; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1684.

(4) Ci-dessus, p. 183.

(5) VILLEHARDOUIN, II, p. 279.

(6) *Ibid.*, II, p. 283-287.

Elle n'aurait pu s'aventurer dans la Propontide, sillonnée par les navires latins, ni bien entendu franchir l'Hellespont, contrôlé par les Vénitiens, pour gagner la mer Égée et rejoindre l'escadre égéenne de l'Empire de Nicée.

Plus importante mais aussi inefficace fut l'attaque que Théodore Lascaris tenta contre Cyzique. La flotte égéenne de l'Empire de Nicée composée de dix-sept navires et commandée par le grand-duc Steiriônès réussit, profitant sans doute de la confusion que les attaques bulgares contre le littoral de Thrace (1) avaient semée dans les rangs des Latins (2), à franchir les détroits, à pénétrer dans la Propontide et à mettre le siège devant Cyzique (3). Ce fut là un grand exploit, qui alarma les Francs de Constantinople. Une mobilisation générale de la flotte de Constantinople fut aussitôt proclamée. L'ensemble de la flotte constantinopolitaine portant, comme le souligne Villehardouin (4), l'élite de la cavalerie franque, se dirigea vers Cyzique dont les Byzantins se virent contraints de lever le siège. Steiriônès et sa flotte prirent la fuite, l'opération finit par quelques harcèlements vite rompus, la flotte byzantine évita de rencontrer celle des Latins, traversa finalement les détroits de l'Hellespont et regagna ses bases égéennes (5). Cyzique fut cédée un peu plus tard aux Byzantins (1207) à la suite de la trêve signée entre Théodore I^er^ Lascaris et Henri de Flandre, qui cherchait à rompre l'alliance byzantino-bulgare et à assurer ses possessions en Asie, pour pouvoir se porter au secours d'Andrinople assiégée par les troupes bulgares (6).

Ainsi le long effort de Théodore I^er^ Lascaris dans les régions côtières de la Propontide micrasiatique finit par assurer à l'Empire de Nicée le contrôle d'une zone côtière d'étendue modeste (elle comprenait les régions situées entre le golfe de Kios et la péninsule de Cyzique) mais d'importance considérable pour l'avenir de l'expansion nicéenne et pour la poursuite de la reconquête sur le rivage de la Propontide, de l'Asie Mineure et de Thrace. C'est en partant de ces régions que Lascaris essaya de harceler les Latins,

(1) Cf. le travail récent d'Alexandra Krantonellè, *L'action gréco-bulgare contre les Latins en Thrace* (en grec), Athènes, 1964.

(2) Sur l'avance bulgare en Thrace au lendemain de la quatrième croisade et les invasions contre les villes du littoral de la Propontide, cf. Villehardouin, II, p. 227, et surtout p. 233 où les Coumans et les Valaques sont signalés devant les portes mêmes de Constantinople ; Acropolite, p. 23, note que les Bulgares profitant de la chute de l'Empire s'emparèrent d'un nombre important de villes, afin d'empêcher les Byzantins, dans le cas où ces derniers retrouveraient leur ancienne puissance, de récupérer leurs villes ; Grégoras, I, p. 14-16 ; Nicétas Choniate, p. 831, 834, 837.

(3) Villehardouin, II, p. 291-295.

(4) *Ibid.*, II, p. 293-295 : la flotte constantinopolitaine était montée par des Vénitiens et commandée par les Francs ; et « jamais galées ne furent mieux armées ni montées de meilleures gens ».

(5) Villehardouin, II, p. 295.

(6) *Ibid.*, II, p. 303.

toujours installés dans le golfe de Nicomédie (1) et à l'est de Cyzique, à Pègai, ville maritime importante, solidement tenue par les Francs, du fait qu'une grande partie de sa population était composée de Latins dès avant 1204 (2). Nous manquons de renseignements sur le résultat des efforts tentés par Théodore Ier Lascaris pour étendre ses possessions sur le rivage micrasiatique de la Propontide. Le traité conclu entre l'empereur de Nicée et les Vénitiens en 1219 (3) et celui signé entre l'empereur et Henri de Flandre en 1212 (4), établissant les frontières entre les possessions latines et nicéennes, semblent indiquer tous deux que Lascaris n'a pu, du moins jusqu'aux dates de ces traités, étendre considérablement son pouvoir sur cette partie de l'Asie Mineure. Toutefois il est certain que Théodore Ier Lascaris, avec l'occupation de la région côtière qui s'étend du golfe de Kios à Cyzique, a établi les bases qui permettront à son successeur Jean Vatatzès non seulement d'étendre son pouvoir sur tout le rivage de la Propontide micrasiatique, de Nicomédie à Lampsaque, mais d'entreprendre de grandes expéditions outre-mer contre le rivage de la Propontide de Thrace, contre la Chersonèse, l'intérieur de la Thrace et même contre la Macédoine, opérations qui caractériseront le règne du second empereur de Nicée.

B. Les flottes de Jean III Vatatzès et les progrès de la reconquête

Dès son avènement au trône de Nicée (1222), Jean Vatatzès, gendre de Théodore Ier Lascaris, envisagea la reconquête du territoire d'outre-mer (Thrace et Macédoine), nécessaire à la réalisation du but qui dominait toujours la vie, la politique et la diplomatie de l'Empire de Nicée : la prise de Constantinople sur les Latins. La politique de Théodore Ier Lascaris dont le règne fut, selon Acropolite, ἀρχὴ τῆς τῶν Ῥωμαίων ἀρχῆς (5), ses succès militaires et ses réalisations administratives et diplomatiques (notamment ses victoires sur les Turcs (6) et la consolidation de son pouvoir sur toute l'Asie

(1) A la suite de la trêve conclue entre Lascaris et Henri de Flandre, les Latins détruisirent la forteresse de Nicomédie (cf. Villehardouin, II, p. 303), ce qui donna aux Nicéens le libre accès au golfe de cette ville.

(2) Nicétas Choniate, p. 795 : « Des Latins de l'Hellespont, dont la ville est appelée Pègai. »

(3) Tafel-Thomas, *Urkunden*, II, p. 205-207. F. Dölger, *Regesten*, no 1703.

(4) Acropolite, p. 27-28. F. Dölger, *Regesten*, no 1684.

(5) Acropolite, p. 32.

(6) Elles sont surtout marquées par la victoire d'Antioche du Méandre (1211), que Lascaris remporta sur les Turcs, avec son armée composée dans une large mesure de cavaliers latins au service de Nicée : cf. Acropolite, p. 15-16 ; Grégoras, I, p. 18-19, évalue à 800 les cavaliers latins de l'armée de Lascaris. Sur cette victoire, cf. Michel Choniate, II, p. 353 sq.

Mineure occidentale), son rapprochement avec les Bulgares qui, malgré les dévastations provoquées par leurs attaques contre les territoires grecs de Thrace et de Macédoine, ont aidé le jeune État de Théodore à refouler les Latins occupés dans les guerres bulgares (1), sa politique intérieure enfin qui dota l'Empire de Nicée d'un appareil militaire, administratif et ecclésiastique complet (2), toutes ces mesures ont permis à Jean Vatatzès de se tourner vers l'Occident et d'étendre son pouvoir sur la Thrace et la Macédoine. Il réussit ainsi à confiner le Royaume latin de Constantinople dans un territoire exigu autour de la ville et à jouer le rôle d'arbitre dans les affaires balkaniques de l'époque, dominées par l'expansion bulgare vers le sud (en Macédoine et en Thrace) et par les revendications du Despotat d'Épire, qui avait réussi à annexer la plus grande partie de la Thessalie et de la Macédoine orientale et qui, à la suite de la prise de Thessalonique (1224) (3) et du couronnement du despote Théodore Doucas comme empereur des Romains (4), se présentait comme le successeur légitime de l'Empire de Byzance et devenait le principal rival de l'Empire de Nicée.

La dispersion des forces latines aux divers points de l'ex-Empire byzantin et la création des multiples États des Croisés ont affaibli considérablement la puissance du Royaume latin de Constantinople. Acropolite le constate et note : « Quant aux Italiens divisés et disséminés, qui se heurtent en Occident et en Orient à des adversaires

(1) VILLEHARDOUIN, II, p. 189-195, p. 275 : traité entre Théodore et le roi bulgare Jean conclu en mars 1207 ; p. 297-303 : les Francs ajournent leur attaque contre Andrinople à cause des opérations en Orient.

(2) Par ses invitations lancées à divers ecclésiastiques chassés de leur diocèse du fait de l'occupation latine (Eubée, Athènes, Crète, etc.) Lascaris a voulu reconstituer le synode (cf. SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG à la suite d'ACROPOLITE, p. 466). Le gouvernement de Lascaris comptait de hauts personnages constantinopolitains réfugiés en Bithynie : cf. à titre d'exemple les fonctions assumées par Dèmètrios Tornikès (MICHEL CHONIATE, II, p. 356-357 ; *M.M.*, VI, p. 177, 181, 183, et sur la carrière de ce personnage, cf. H. G. BECK, Der byz. « Ministerpräsident », *B.Z.*, t. XLVIII, 1955, p. 311, et J. VERPEAUX, Contribution à l'étude de l'administration byz., le « mésazôn », *Byzantinoslavica*, t. XVI, 1955, p. 274-275). Enfin l'armée de Théodore Ier Lascaris compta un nombre important de mercenaires latins (cf. ACROPOLITE, p. 15-16 ; GRÉGORAS, I, p. 18-19) ; plusieurs d'entre eux sont détenteurs de *pronoiai* en Asie Mineure : cf. H. AHRWEILER, La politique agraire des empereurs de Nicée, *Byz.*, t. XXVIII, 1958, p. 51 sq. (ajouter *M.M.*, VI, p. 176, mention du stratiote Gylielmos Teirès). Sur ces points, cf. de la même, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.* pronoia.

(3) Sur la date de la prise de Thessalonique, cf. J. LONGNON, La reprise de Salonique par les Grecs en 1224, *Actes du VIe Congrès int. d. Études byz.*, t. I, 1950, p. 141 sq., et B. SINOGOWITZ, Zur Eroberung Thess. im Herbst 1224, *B.Z.*, t. XLV, 1952, p. 28.

(4) L. STIERNON, Les origines du Despotat d'Épire, *Actes du XIIe Congrès int. d'Études byz.*, t. II, 1964, p. 197-202, place avec vraisemblance le sacre de Théodore Doucas en 1227-8.

puissants, ils ont commencé à décliner » (1). De la même façon le souci des Vénitiens de s'emparer, pour profiter des avantages économiques du trafic commercial, des stations importantes jalonnant les routes maritimes de la mer Égée et de la Propontide, amena la division de la grande flotte vénitienne en plusieurs petites escadres stationnant aux points stratégiques, privant ainsi les Latins de la flotte qui aurait pu être rapidement mobilisée et empêcher les entreprises navales des Byzantins dans l'Archipel grec et dans la Propontide.

Ainsi, lors de l'avènement de Jean III Vatatzès, l'Empire de Nicée jouissait d'une unité territoriale et administrative rigoureuse face à des ennemis divisés et affaiblis. Il se trouvait dans des conditions extrêmement favorables à la réalisation de son rêve et de son but suprême : la reconquête de Constantinople. Cependant les Latins de Constantinople se montreront plusieurs fois encore capables d'inquiéter l'Empire de Nicée en Asie Mineure même. La reconquête de Constantinople ne sera toutefois retardée que par la rivalité aiguë qui mit alors aux prises les deux États grecs, l'Empire de Nicée et le Despotat d'Épire.

Dès son avènement, Jean III Vatatzès fut obligé de faire face à l'attaque importante que les Latins de Constantinople entreprirent par mer contre le rivage de la Propontide micrasiatique. De Lampsaque, lieu de concentration de leur flotte, et avec l'aide des frères de l'empereur Théodore I[er], jaloux d'être devancés sur le trône par Vatatzès, les Latins longèrent avec leur flotte le rivage de la Propontide en direction de Cyzique et s'avancèrent vers l'intérieur du pays. La grande victoire que Vatatzès remporta sur les Latins à Poimanènon lui permit d'annexer plusieurs forteresses de la Mysie (outre Poimanènon, il s'empara de Lentiana, Charioros, Berbénakion) (2) et de dégager progressivement le rivage de la Propontide de la présence des Latins. En 1224, Vatatzès construisit à Olkos (3), près de Lampsaque, la première grande flotte nicéenne de Propontide (4). Il lui assigna un double objectif : harceler, comme nous le dit Skoutariôtès (5), les navires des Latins qui d'Italie se dirigeaient vers Constantinople après avoir franchi les Dardanelles, et investir le littoral de la Thrace. Les ports de Kallipolis, de Madytos

(1) ACROPOLITE, p. 35.

(2) ACROPOLITE, p. 34-35 ; du même, *Épitaphios de l'empereur Jean Doucas*, éd. HEISENBERG, *Scripta Minora*, p. 15 sq. ; GRÉGORAS, I, p. 25 ; J. NICOLE, Bref inédit de Germain II de Constantinople, *R.E.G.*, t. VII, 1894, p. 68-80.

(3) Le même vraisemblablement qu'Orkos-Orkosion du X[e] siècle : cf. THÉODORE STOUDITE, *P.G.*, t. XCIX, col. 917 ; GÉNÉSIOS, p. 37 ; sur la localisation de cet « arsenal »-port, cf. W. TOMASCHEK, Zur Hist. Topographie v. Kleinasien im Mittelalter, *Sitzungsberichte d. k. Ak. d. Wiss.*, Wien, 1891, t. CXXIV (désormais *Hist. Topographie*), p. 15.

(4) ACROPOLITE, p. 36 ; SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG, p. 470.

(5) SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG, p. 470.

et, d'après Grégoras, Sestos et la forteresse de Kardiana en Chersonèse (1), et l'ensemble du littoral de la Thrace, comme le note Acropolite (2), furent attaqués par la flotte nicéenne de la Propontide. La Thrace et sans doute la Chersonèse ont vu revenir après vingt années d'occupation les troupes byzantines ; les premières bases pour la reconquête du territoire d'outre-mer sont désormais établies. Le traité passé un peu plus tard entre Vatatzès et les Bulgares facilitera l'avance byzantine dans ces régions (3). En ce qui concerne la flotte de la Propontide, un détail concernant la révolte de Nestoggos (4), déclenchée à ce moment, nous montre que cette escadre reste toujours coupée de la flotte égéenne de Nicée, qui demeure l'escadre importante de la force navale de l'Empire et qui s'emploie maintenant, nous dit Grégoras, à la conquête des îles de l'Archipel grec ; à celles déjà occupées du temps de Théodore I[er] Lascaris, s'ajoutent Lesbos, Icarie, Kôs et même Rhodes (5).

Occupé par les opérations dans la Propontide, Jean Vatatzès avait installé son état-major à Lampsaque qui, dès 1224, se trouve aux mains des Byzantins. C'est là que Vatatzès construisit et embusqua sa flotte de la Propontide. C'est là qu'il fut informé de la révolte déclenchée par Nestoggos et d'autres personnages importants de l'Empire. Pressé d'étouffer la sédition, Vatatzès quitta précipitamment Lampsaque non sans avoir donné l'ordre de détruire la flotte nicéenne qui y stationnait (6). Il est évident que les Vénitiens continuent à contrôler efficacement les détroits de l'Hellespont (Abydos et les îles situées à l'embouchure de l'Hellespont, Ténédos, Imbros) ; la prise de Lampsaque par les Byzantins était récente ; la flotte de la Propontide, dépourvue de l'appui de l'armée de terre, qui avait suivi l'empereur, restait exposée aux attaques des Latins encore présents aux alentours de Lampsaque. En outre il nous semble que le sabordage de la flotte de la Propontide révèle la modestie de ses effectifs (l'idée de franchir les détroits n'a pas été

(1) Grégoras, qui raconte, comme il le dit lui-même, I, p. 13, *èpi trochadèn* (rapidement) l'histoire des empereurs de Nicée, résume l'ensemble des opérations de Vatatzès sur les côtes de la Propontide de Thrace (*ibid.*, p. 29), sans donner de précisions chronologiques : il nous semble que l'attaque de Chersonèse se situe mieux chronologiquement lors de la seconde expédition de Vatatzès contre la Thrace : cf. ci-dessous, p. 318.

(2) Acropolite, p. 36.

(3) Grégoras, I, p. 29 : les *spondai* avec les Bulgares sont conclues en Chersonèse ; d'après Acropolite, p. 41, le traité avec les Bulgares a eu lieu un peu plus tard, pendant la seconde expédition de Vatatzès en 1233, ce qui nous semble plus vraisemblable : la première opération de Vatatzès contre la Thrace en 1224 fut plus une opération de reconnaissance des lieux qu'une expédition visant à la reconquête du territoire attaqué.

(4) Sur la révolte de Nestoggos, cf. Acropolite, p. 36-37 ; Ephraem, v. 7983 sq.

(5) Grégoras, I, p. 29. Sur Rhodes et l'occupation de cette île par Gabalas, cf. ci-dessous, p. 317, n. 6.

(6) Acropolite, p. 36-37.

envisagée). Ceci caractérise d'ailleurs toutes les flottes byzantines ou latines qui opèrent alors dans la Propontide : elles dépassent à peine dix (1) bâtiments. La révolte de Nestoggos étouffée, Vatatzès retourna sans tarder en Mysie. Il conclut finalement la paix avec les Latins qui cédèrent à l'Empire la ville côtière de Pègai, dernière possession franque sur le rivage micrasiatique de la Propontide, mise à part la région de Nicomédie (2).

Par l'annexion de Pègai (1225), Nicée établit son pouvoir sur tout le littoral micrasiatique de Nicomédie à Lampsaque (il ne restait aux Latins que les alentours de Constantinople et de Nicomédie) et assura ses communications avec le territoire d'outre-mer. L'Hellespont fut traversé par les troupes nicéennes en 1226. Andrinople accueillit pour la première fois l'armée de l'empereur grec (3), qui en fera le centre militaire de ses opérations pour la reconquête de la Thrace et de la Macédoine. Cependant les campagnes de Vatatzès en Occident seront encore une fois retardées par une nouvelle révolte, celle du gouverneur de Rhodes, le césar Léon Gabalas. Elle fut réprimée par l'intervention rapide de la flotte égéenne de Nicée qui, ayant appareillé de Stadia (4) (sur le littoral carien au sud de Milet), comme nous le laisse entendre Acropolite, attaqua Rhodes défendue par les considérables armées du révolté. Blemmydès (5) nous fournit des renseignements importants sur les opérations de cette flotte, qui réussit finalement à rétablir l'ordre et à ramener l'île sous l'autorité impériale (1232-1233) (6).

(1) La flotte mobilisée par les Latins de Constantinople et montée par des Vénitiens et Pisans comptait 17 vaisseaux (VILLEHARDOUIN, II, p. 285) ; celle commandée par Steiriônès devant Cyzique comptait également 17 « galées » : elle fut poursuivie par une flotte latine qui ne comptait pas plus de 14 galées (VILLEHARDOUIN, II, p. 291, 293) ; la flotte de Jean Vatatzès a été vaincue par 13 navires latins : A. HEISENBERG, Kaiser Johannes Batatzes der Barmherzige, *B.Z.*, 14, 1905, p. 220.

(2) ACROPOLITE, p. 38 : « Les Latins occupaient les alentours de Constantinople et la région de Nicomédie » ; sur Pègai, cf. aussi du même, *Épitaphios de Jean Vatatzès*, éd. HEISENBERG, *Scripta minora*, p. 16, 18. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1711 : le traité avec les Latins (*circa* 1225).

(3) ACROPOLITE, p. 38.

(4) *Ibid.*, p. 45-46 ; sur la localisation, cf. W. TOMASCHEK, *Hist. Topographie*, p. 40.

(5) N. BLEMMYDÈS, *Curriculum Vitae*, éd. HEISENBERG, p. 62.

(6) ACROPOLITE, p. 45, permet d'établir exactement la date de la révolte de Gabalas ; Jean de Brienne resta deux ans à Constantinople et, « dès qu'il put réunir une armée et des navires », il se porta en Orient : il arriva à Lampsaque juste au moment où Jean Vatatzès y retournait après avoir battu Gabalas ; Jean de Brienne est nommé empereur de Constantinople en 1231, la révolte de Gabalas doit donc se situer dans l'année 1232, et son étouffement dans la même année ou au début de 1233. Cependant un acte passé entre Léon Gabalas « Dominus Rhodi » et les Vénitiens, et daté d'août 1234, présente encore Gabalas comme maître de l'île : Gabalas s'intitule « Dominus Rhodi et Cicladum insullarum Kaserus (= césar) » ; il

Profitant de la révolte de Gabalas et de l'éloignement de Vatatzès, qui avait dû quitter la Mysie, les Latins de Constantinople décidèrent d'attaquer les possessions côtières de Nicée sur la Propontide micrasiatique. Les Latins chassés de cette partie de l'Asie Mineure entreprirent, aidés par la flotte vénitienne (1), une expédition maritime afin de récupérer leurs anciennes positions. Ils arrivèrent avec leur flotte à Lampsaque, abandonnée par les Byzantins à la suite du sabordage de l'escadre de la Propontide, et ils avancèrent vers Cyzique, enlevant sur leur passage la forteresse de Kèramidas et la ville de Pègai dans laquelle ils jouissaient de la complicité de l'élément latin de la population (2). Ces succès furent précaires et provisoires. Aussitôt que Vatatzès revint, après la fin de la révolte de Gabalas, dans la région de Cyzique, il prépara une nouvelle flotte à Lampsaque et, grâce à elle, rétablit définitivement son pouvoir sur la zone côtière de la Mysie (3). Après avoir chassé complètement les Latins de la Propontide micrasiatique, Vatatzès mit à exécution son programme de reconquête du territoire d'outre-mer. Il put dorénavant s'occuper entièrement des opérations contre le littoral thrace de la Propontide et la Chersonèse. C'est seulement alors qu'on peut parler d'une véritable et définitive reconquête du territoire d'outre-mer.

En 1234-1235 la flotte nicéenne de la Propontide appareilla de Lampsaque et se dirigea contre la Thrace et la Chersonèse. Kallipolis fut prise aux Vénitiens. Madytos, Sestos, toute la Chersonèse jusqu'à l'embouchure de l'Hébros, et le littoral thrace de la Propontide jusqu'à Sélymbrie passèrent sous l'autorité byzantine. Des forteresses

s'engage à aider les Vénitiens de Crète dans le cas où Vatatzès attaquerait leur île, et contre les Grecs de l'île au cas où ils se révolteraient contre la domination vénitienne (cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 319-322). Il faut penser qu'un arrangement eut lieu entre Vatatzès et Gabalas en 1232 lors de l'expédition de la flotte byzantine contre l'île : Gabalas fut sans doute reconnu comme maître de l'île de Rhodes mais il reconnut la suzeraineté de l'Empire ; il s'abstint dorénavant de toute attaque contre le territoire nicéen et abandonna toute revendication au trône, mais il resta vraisemblablement libre d'agir à sa guise dans l'île même de Rhodes ; notons par ailleurs qu'ACROPOLITE, p. 45, note seulement que « les choses concernant le césar (Gabalas) furent arrangées dans l'intérêt de l'empereur » : il ne parle point d'une défaite du césar ; en outre deux lettres éditées par S. LAMPROS, *N. Hell.*, t. VI, 1909, p. 32-38, et concernant l'île de Rhodes à cette époque, présentent en effet l'île sous l'autorité de la famille Gabalas ; les Gabalas deviennent petit à petit des cadres de l'Empire de Nicée, on compte parmi eux un grand drongaire de la flotte (*M.M.*, IV, p. 254-255) ; l'île de Rhodes passa ainsi sous le contrôle des représentants réguliers de l'empereur (cf. ci-dessous, p. 322). Un apographeus de l'île de Rhodes et des Cyclades est signalé en 1263 : *M.M.*, VI, p. 214.

(1) En 1231 un traité d'alliance fut signé entre Venise et Jean de Brienne contre Vatatzès ; les Latins reçurent à cette occasion quatorze trirèmes vénitiennes : cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II. p. 277, p. 295.

(2) ACROPOLITE, p. 47.

(3) GRÉGORAS, I, p. 29 ; ACROPOLITE, p. 50-51.

construites par Vatatzès en Chersonèse et à Ganos marquèrent l'installation définitive de l'armée de Nicée sur le territoire d'outre-mer (1). Cet important succès est à mettre au seul crédit de la flotte et notamment du détachement de la Propontide qui assura le transport des troupes et remporta pour la première fois depuis la chute de Constantinople une victoire importante sur les Vénitiens : la prise de la plus importante base de la flotte de la République dans la Propontide, Kallipolis. Depuis lors l'armée byzantine franchit plusieurs fois l'Hellespont de Lampsaque à Kallipolis (2). Pendant les opérations dans la Propontide et contre le littoral de la Thrace, la flotte de Nicée a connu un seul grand échec. Il lui fut infligé par la flotte latine de Constantinople et eut comme conséquence la perte de l'importante ville thrace de Tzouroulos, enlevée par les armées franques, mobilisées par la cinquième croisade, proclamée en 1241 pour secourir le Royaume affaibli de Constantinople.

A l'annonce de l'arrivée des armées franques en Thrace et du siège de Tzouroulos, Vatatzès construit, cette fois dans le golfe de Nicomédie, une flotte composée de trente navires. Il put enlever ainsi plusieurs forteresses maritimes situées dans le golfe Astakènos, entre autres Dakybiza et Nikètiatou. Mais sa flotte fut finalement détruite par les navires latins, pourtant inférieurs en nombre à ceux de la flotte de Nicée qui opérait contre eux (3). Acropolite, à qui nous devons les renseignements sur la construction de la troisième flotte que Vatatzès lança dans la Propontide, explique cet échec par l'inexpérience des équipages de la flotte nicéenne et par l'incapacité de son commandant en chef, l'Arménien Isfre. Le précédent grand-duc, Kontofré, marin réputé, fut remplacé par l'inexpérimenté Isès parce que, au dire d'Acropolite, il avait eu la franchise de déclarer à l'empereur que la flotte nicéenne n'arriverait pas, tant ses équipages étaient médiocres, à affronter la flotte latine, même si elle lui était plusieurs fois supérieure en nombre. Le déroulement des opérations donna raison à Kontofré : la flotte byzantine, composée de trente navires, fut vaincue par la flotte latine, qui ne disposait alors que de treize unités. L'échec fut humiliant pour les Byzantins ; chaque navire latin partit en emportant pour butin un navire byzantin avec tout son équipage et tout son armement (4). Ainsi Tzouroulos assiégée par les Croisés francs venus en Thrace par l'Europe centrale (il était fort dispendieux, note Acropolite, d'affréter des bateaux pour le transport de troupes importantes) (5) capitula en 1241 ; elle resta aux mains des Latins jusqu'en 1248 (6).

(1) ACROPOLITE, p. 51, 55. La prise de Tzouroulos par les Byzantins se place en 1237, un peu plus tard que la grande offensive contre le territoire d'outre-mer ; GRÉGORAS, I, p. 29.

(2) ACROPOLITE, p. 65, 71, 85, 89, 109, 124, etc. ; GRÉGORAS, I, p. 48-49.

(3) ACROPOLITE, p. 58-60. Ci-dessous, Appendice IV.

(4) *Ibid.*, p. 59.

(5) *Ibid.*, *loc. cit.*

(6) *Ibid.*, p. 85.

Malgré la défaite de sa flotte, Vatatzès put conserver grâce à son armée les places fortes qu'il avait occupées dans le golfe de Nicomédie. Après la perte de Tzouroulos, il consolida ses positions en Chersonèse et en Propontide de Thrace ; il traversa plusieurs fois dans ce but, à la tête de ses armées, les détroits de Lampsaque à Kallipolis. Ces campagnes successives lui ont permis d'étendre son pouvoir en Thrace et en Macédoine, de prendre Thessalonique même en décembre 1246 et d'installer l'autorité de l'Empire de Nicée sur les côtes illyriennes aux dépens des Bulgares et surtout du Despotat grec d'Épire (1). L'œuvre de Jean III Vatatzès en Occident fut poursuivie et consolidée par son successeur, son fils Théodore II Lascaris (2), qui s'occupa tout particulièrement des forces militaires de l'Empire (3). La reconquête du territoire d'outre-mer de la Thrace et de la Macédoine est l'œuvre de ces deux empereurs. Elle fut facilitée par la paix que l'Empire de Nicée connaissait alors en Orient (les Seldjoucides d'Iconion se défendaient contre les Mongols qui envahissaient l'Asie Mineure orientale) (4). Elle est due dans une large mesure à l'armée de mer de l'Empire de Nicée, qui, malgré la présence de la flotte vénitienne, assura les communications entre le rivage micrasiatique et thrace de la Propontide, et qui exerça dans cette partie des mers, comme le note Grégoras, une véritable thalassocratie (5). Bref les progrès byzantins sur les territoires d'outre-mer permirent la reconquête de Constantinople même, qui fut bien l'œuvre des Lascarides, quoique le hasard ait voulu qu'elle eût pour artisan celui-là même qui mit fin à leur dynastie : Michel Paléologue.

C. La situation dans la mer Égée et l'escadre égéenne de la flotte de Nicée

Pendant les règnes de Jean III Vatatzès et de Théodore II Lascaris, c'est-à-dire pendant tout le second quart du XIII^e siècle, la flotte nicéenne déploya une intense activité, et ceci du fait des opérations militaires qui se déroulaient outre-mer, surtout dans la

(1) Comme le note G. Ostrogorskij, *Geschichte*[3], p. 365, les anciens rivaux de l'Empire de Nicée avaient été éliminés sous Vatatzès ; le despotat d'Épire et l'Empire bulgare, épuisés, ne représentaient pas un sérieux danger, l'Empire latin agonisait.

(2) Sur le règne de cet empereur, cf., outre les historiens Acropolite, p. 105 sq., et Grégoras, I, p. 53 sq., sa correspondance publiée par N. Festa, *Theodori Ducae Lascaris Epistolae*, Florence, 1898. Sur ses campagnes en Occident, cf. S. Dragoumis, Reconstitution du trajet de la première campagne de Théodore II (en grec), *Byzantis*, t. II, 1911, p. 201-216.

(3) Cf. la lettre de Théodore II à Blemmydès (éd. N. Festa, n° 44, p. 57-58) où l'empereur souligne le besoin de la création et de l'entretien d'une armée nationale puissante.

(4) Sur les invasions mongoles à cette époque, leurs répercussions dans l'histoire du Sultanat d'Iconion, et le mouvement de populations qu'elles ont provoqué, cf. surtout Grégoras, I, p. 30-41.

(5) Grégoras, I, p. 29 : « La flotte impériale exerçait le contrôle des mers *(thalassokratôn)*. »

Propontide. C'est là que stationne maintenant un détachement important placé sous les ordres des grands-ducs de l'époque : Kontofré, Isfre et à nouveau Kontofré (1). Ses effectifs importants, ou plutôt la décadence de la puissance vénitienne dans ces régions, par suite de la prise de Kallipolis par les Byzantins, permettent à la flotte nicéenne de la Propontide de franchir les détroits de l'Hellespont et de se joindre à l'escadre égéenne. C'est sans doute la flotte de la Propontide qui, sous Kontofré, rappelé au poste de grand-duc après l'échec d'Isès, appuya les opérations de Vatatzès sur le littoral macédonien (2), donc dans la mer Égée et précisément devant Christoupolis (Kavalla) et peut-être devant Thessalonique.

L'escadre égéenne, avec Smyrne (3) pour principale base, est toujours chargée de surveiller le littoral égéen de l'Asie Mineure qui, de l'embouchure du Skamandros à Attalée, est maintenant contrôlé par les Byzantins. Hiéron (Didymes), Mélanoudion, Milet, Anaia, Linopéramata, Smyrne et Adramytte sont les escales importantes (4) de cette période, situées tout au long du littoral égéen de l'Empire de Nicée. L'escadre égéenne, appareillant de ces stations, tente d'augmenter le nombre des îles de l'Archipel soumises à Nicée, et cela aux dépens des Latins installés dans le nord de la mer Égée, des Vénitiens et des divers dynastes installés sur les multiples îles égéennes (5). Elle étouffe par son action rapide la

(1) R. Guilland, *Le drongaire*, p. 228-229 ; sur Kontofré et sa carrière, cf. H. Ahrweiler, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.*

(2) Acropolite, p. 66 ; Ephraem, v. 8318, 8399 sq.

(3) C'est à cet endroit que Vatatzès construisit la flotte qu'il envoya contre les Génois installés à Rhodes (cf. ci-dessous, p. 322, n. 2) : la ville de Smyrne a été reconstruite par Vatatzès, qui l'a sans doute munie d'une forteresse maritime : le *néon kastron* mentionné parallèlement au *palaiòn kastron* (*M.M.*, IV, p. 9, 30, 55 ; et sur la reconstruction de la ville, cf. H. Grégoire, *Inscriptions d'Asie Mineure*, nº 81, p. 22-23) ; H. Ahrweiler, *op. cit.*, Index, *s. v.* Smyrne.

(4) Ces ports figurent dans les actes d'exemptions fiscales accordées par les Lascarides aux bateaux des couvents de Lembos et de Patmos : cf. *M.M.*, IV, p. 247, et VI, p. 166, 183 ; sur leur localisation, cf. W. Tomaschek, *Hist. Topographie*, p. 26 sq. ; sur l'identification de Mélanoudion avec Héraclée de Latmos, cf. C. Wendel, Planudea, *B.Z.*, t. XL, 1940, p. 438 sq. ; et sur celle d'Hiéron avec Didymes, cf. L. Robert, *Hellenica*, t. XI-XII, 1960, p. 490 sq. Sur le port d'Anaia au XIIIe siècle, cf. P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident*, Paris, 1957, p. 16 et n. 5, p. 17, 45 ; et sur Linopéramata, cf. H. Ahrweiler, *op. cit.*, Index, *s. v.*

(5) L'île d'Icarie a été sans doute enlevée aux Francs (Grégoras, I, p. 29), au nom desquels le mégaduc Philokalès avait pris au lendemain de la chute de Constantinople l'île de Lemnos (cf. Tafel-Thomas, *Urkunden*, II, p. 3) ; Kôs a été prise sur Gabalas, sans doute après l'attaque de l'île de Rhodes par la flotte de Vatatzès et l'arrangement intervenu entre Gabalas et l'empereur (cf. ci-dessus, p. 317, n. 6, et le récit des opérations par N. Blemmydès, *Curriculum Vitae*, éd. Heisenberg, p. 62-63) ; les Vénitiens ont alors craint une intervention de Vatatzès contre la Crète

révolte de Gabalas à Rhodes (1). Elle sauve un peu plus tard (1249) cette île de l'attaque des Génois qui, en route vers la Palestine, s'en étaient emparés en 1248 (2). Bref, elle harcèle les navires latins et notamment vénitiens qui naviguent en mer Égée, sans négliger le profit que des actions pirates contre les grands bateaux vénitiens chargés de riches cargaisons pouvaient lui procurer (3). Autrement dit, la flotte égéenne de l'Empire de Nicée joue dans la Méditerranée orientale et face à la flotte vénitienne un rôle non négligeable, sans pour autant pouvoir prétendre à l'exercice d'une thalassocratie quelconque dans cette partie des mers, quoi qu'en dise Grégoras (4).

Au début de la seconde moitié du XIIIe siècle, le rapport des forces dans la Méditerranée orientale et plus précisément dans la mer Égée ne permet à aucune puissance maritime de l'époque, ni aux Républiques italiennes, prises évidemment séparément, ni aux Byzantins de Nicée, ni aux Latins de Jérusalem-Chypre, ni enfin aux Musulmans d'Égypte, d'exercer une vraie thalassocratie et d'établir son propre pouvoir. Les échanges maritimes entre l'Occident et l'Orient sont à ce moment particulièrement intenses ; les bateaux qui les assurent sont exposés à l'action des diverses flottes nationales exploitant le bassin oriental de la Méditerranée et revendiquant chacune pour son propre compte le profit procuré par le contrôle des escales maritimes. Elles agissent souvent vis-à-vis des bateaux de commerce des autres pays comme de vraies flottes pirates (5), de sorte qu'on peut dire sans exagération que la situation dans la Méditerranée orientale au début de la seconde moitié du XIIIe siècle est caractérisée par une piraterie officielle, pratiquée selon les circonstances par toutes les puissances maritimes de l'époque, et cela par l'intermédiaire de leurs représentants officiels, qu'elles sont pourtant prêtes à

même (cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 321) ; l'empereur grec ne semble pas étranger aux révoltes des Crétois déclenchées à ce moment contre les occupants vénitiens : cf. TAFEL-THOMAS, *op. cit.*, II, p. 250-251, 333.

(1) Ci-dessus, p. 317, n. 6.

(2) ACROPOLITE, p. 86 ; EPHRAEM, v. 8634 ; *M.M.*, III, p. 72 (= F. DÖLGER, *Regesten*, no 1749) ; SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG, p. 499. Contre les Génois Vatatzès arma 30 trirèmes construites à Smyrne (ACROPOLITE, p. 87) ; il les confia à Théodore Kontostéphanos et à Jean Kantakouzènos, pincerne et duc à ce moment du thème des Thracésiens : sur la carrière de ce personnage, cf. H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.*

(3) Cf. à titre d'exemple les protestations de Venise contre l'activité de Krybitziotès, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 176, connu par ailleurs comme duc des Thracésiens (cf. H. AHRWEILER, *op. cit.*, Index, *s.v.*) et assumant à l'exemple des ducs de cette région le commandement de l'escadre égéenne.

(4) GRÉGORAS, I, p. 29.

(5) Nos textes parlent à maintes reprises des *koursarioi* qui dévastent le territoire impérial : cf., à titre d'exemple, *M.M.*, V, p. 12 (attaque contre Chios avant 1259).

désavouer si le besoin et l'intérêt national l'exigent. Cet état de choses donna lieu maintes fois à des notes de protestation émanant tour à tour des services diplomatiques des différentes puissances. C'est l'origine de la formation d'un droit maritime international rudimentaire, qui prend corps à ce moment (1). Ainsi, comme aucune puissance maritime de l'époque ne peut entreprendre seule des opérations navales de grande envergure, libre cours est donné au jeu diplomatique, aux alliances et aux combinaisons, toujours précaires et aléatoires. C'est précisément à la diplomatie qu'aura recours Michel VIII Paléologue, qui accéda au trône de Nicée au moment où la reconquête de Constantinople, entièrement préparée par les Lascarides, était imminente, afin d'organiser l'attaque de la ville par mer. Avant d'examiner les mesures et les démarches, diplomatiques et autres, entreprises par Michel Paléologue pour obtenir l'appui naval nécessaire à l'expédition contre Constantinople, essayons de préciser quelles sont les bases de la flotte nicéenne de la première moitié du XIIIe siècle, quels sont leur importance et leur rôle, et quels sont les changements amenés dans les itinéraires maritimes de l'époque par la création de l'Empire de Nicée et du royaume latin de Constantinople, ainsi que par l'installation des Latins et des Vénitiens dans la mer Égée, la Propontide et le Pont.

D. Bases navales et centres maritimes pendant la première moitié du XIIIe siècle

La situation politique générale dans la Méditerranée orientale pendant la première moitié du XIIIe siècle, et plus précisément la position géographique de l'Empire de Nicée et son objectif politique et militaire (la reconquête de Constantinople), et l'installation dans la mer Égée des Vénitiens bien décidés à étendre leurs intérêts économiques, ont entraîné d'importantes modifications dans la répartition et l'importance des centres maritimes de l'époque précédente. Un fait caractéristique est la décadence de l'axe Abydos-Sestos, remplacé, comme corridor entre l'Asie Mineure et la Thrace (entre l'Asie et l'Europe), par l'axe Lampsaque-Kallipolis. Abydos occupée par les Latins restait toujours la station clé pour le contrôle de la route menant de Constantinople à

(1) Caractéristiques de ce point de vue est le règlement de navigation adressé par Venise à tous ses citoyens installés dans la Méditerranée orientale (Tafel-Thomas, *Urkunden*, II, p. 260 sq.), et les décisions des juges vénitiens concernant diverses affaires maritimes qui avaient opposé les citoyens vénitiens aux ressortissants et aux autorités des autres puissances maritimes de l'époque et notamment Byzance (Tafel-Thomas, *op. cit.*, III, p. 159 sq.), ainsi que le traité conclu entre Gênes et Venise à la suite duquel Gênes fut obligée de dédommager les Vénitiens dont les marchands avaient été lésés par l'attaque d'un pirate citoyen génois (Tafel-Thomas, *Urkunden*, II, p. 197).

l'Occident, du Pont-Euxin à la Méditerranée. Elle est restée florissante aussi longtemps que la Constantinople latine le fut ; elle protégeait la ville contre une éventuelle attaque par mer, mais elle ne pouvait rien contre l'encerclement de Constantinople par terre et l'étouffement de sa vie économique que cet encerclement entraîna. Les Lascarides comprirent vite que la prise de Constantinople ne pouvait se réaliser que par la réduction progressive du territoire contrôlé par les Latins et l'isolement de la ville. Leur effort ne se porta point contre Abydos, appui lointain de Constantinople, mais contre les alentours mêmes de la capitale du Royaume latin. L'intérêt de l'Empire de Nicée s'écarta ainsi d'Abydos et de Sestos qui, situées à l'extrémité égéenne des détroits de l'Hellespont, se trouvaient à l'écart des grandes routes qui menaient d'Asie en Thrace, vers Constantinople d'une part et vers Andrinople et Thessalonique d'autre part, routes dont le contrôle intéressait particulièrement les empereurs de Nicée dans leur opération d'encerclement de Constantinople. Ainsi Lampsaque et Kallipolis furent considérées, et à juste titre, comme les points stratégiques importants pour le lancement d'opérations menées par une armée asiatique en territoire européen. Lampsaque et Kallipolis furent vite enlevées aux Vénitiens, tandis qu'Abydos et Sestos restèrent à l'écart des objectifs immédiats des Byzantins de Nicée, qui pouvaient en outre, de Lampsaque, contrôler le mouvement des bateaux latins se dirigeant vers Constantinople et empêcher, le cas échéant, l'arrivée des renforts maritimes de l'Occident à Constantinople (1).

Les hostilités qui régnèrent dans la Propontide dès que les Byzantins se furent installés sur les deux rives de cette mer, et, plus particulièrement, l'occupation de Lampsaque et de Kallipolis, perturbèrent le trafic commercial des Latins de Constantinople avec l'Occident. Leur activité dans la Propontide même fut réduite. Constantinople et les pays du Pont-Euxin en pâtirent, le commerce dans cette partie des mers n'étant plus sans risque pour les bateaux occidentaux. Les Républiques italiennes ne paraissent pas s'intéresser particulièrement au trafic avec les pays du Pont-Euxin. Elles s'y intéresseront un peu plus tard lorsque les conditions des échanges et de la navigation seront entièrement changées ; le Pont-Euxin ne connaît encore qu'un circuit commercial intérieur qui s'exerce entre les Latins de Constantinople, les Nicéens de Paphlagonie (2), les Turcs de Sinope, et surtout les Trébizontains contrôlant les parages orientaux de la mer Noire et installés aussi outre-mer *(pérateia)*, en Crimée. La paci-

(1) Sur ce point, cf. surtout SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG, p. 470.

(2) THÉODORE LASCARIS, *Epistolae*, éd. N. FESTA, p. 57, loue une victoire de Vatatzès à Karambis, localité du Pont-Euxin connue par ANNE COMNÈNE, II, p. 153 : cette victoire témoigne de l'effort de cet empereur pour consolider les positions nicéennes dans la mer Noire, elle est inconnue par ailleurs.

fication de la Propontide après la reprise de Constantinople par les Byzantins et l'installation de l'État mongol sur le rivage pontique (seconde moitié du XIII[e] siècle) feront entrer la mer Noire dans le circuit du commerce international. Débouché naturel du commerce avec l'Asie intérieure, l'Occident et la Russie, le Pont-Euxin acquerra à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle une importance économique considérable. Les Républiques italiennes, notamment Gênes et Venise, s'empresseront alors d'y exercer leur influence et d'y installer leurs comptoirs, ce qui sera la cause d'une rivalité aiguë entre les deux pays. Byzance essaiera de jouer le rôle d'arbitre dans les luttes vénéto-génoises dans cette partie du monde en exploitant la position géographique de sa capitale ; ses rapports avec les Mongols et l'Empire de Trébizonde s'expliquent par son souci de ne pas perdre ses positions pontiques. Cette politique est un aspect important de l'effort militaire et diplomatique des empereurs de l'époque suivante, notamment de Michel VIII Paléologue. Elle fut reprise un siècle plus tard par Jean Cantacuzène ; elle échouera finalement, nous le verrons, par l'absence d'un appui maritime digne de ce nom. Les Italiens s'intalleront dans la mer Noire et profiteront des échanges commerciaux avec les pays d'Asie jusqu'au moment où l'avance des Mongols et, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, le progrès des Turcs dans la Propontide couperont encore une fois le Pont-Euxin de l'Occident. De toute façon, pendant la période qui nous intéresse ici (première moitié du XIII[e] siècle), le Pont-Euxin reste, contrairement à la Propontide et à la mer Égée, à l'écart des heurts qui opposèrent alors les diverses puissances maritimes.

La Propontide fut progressivement soumise au contrôle byzantin, surtout à partir de l'installation de l'Empire de Nicée sur ses deux rives. Lampsaque et Kallipolis contrôlent le trafic vers l'Hellespont et la mer Égée, tandis que les bases byzantines autour de Nicomédie (Dakybiza, Nikètiatou, Kios) et surtout Cyzique et Pègai sur le rivage sud et Héraclée et Rédestos sur le rivage nord isolent Constantinople sur un territoire côtier exigu (à la fin des empereurs Lascarides, le Royaume latin était réduit aux alentours européens et asiatiques de la ville) et rendent ses communications avec l'Occident de plus en plus difficiles. Par contre la situation dans la mer Égée est plus compliquée. Le littoral grec est partagé entre les Latins et le Despotat d'Épire, les îles entre les Lombards (Eubée), les Vénitiens et les Byzantins, ces derniers se réservant non sans difficulté le contrôle du littoral et des îles micrasiatiques de cette mer.

Les îles et les ports égéens jalonnant l'itinéraire entre l'Orient et l'Occident se trouvent toujours aux mains des Latins et de leurs alliés, notamment des Vénitiens soucieux de sauvegarder leur libre trafic avec les métropoles occidentales, tandis que les stations de la route maritime qui unit Constantinople au bassin oriental de la Méditerranée et au Royaume latin de Jérusalem-Chypre se trouvent sous contrôle byzantin. En outre, la prise de Thessalonique et de Kavalla par les armées de Nicée amena la

flotte byzantine sur les parages septentrionaux de la mer Égée (1). Ainsi, les bases importantes de Lemnos, de Samothrace, et même d'Imbros, de Ténédos et d'Abydos contrôlant l'accès à l'Hellespont furent en butte à ses attaques ; l'isolement de Constantinople devient de plus en plus net ; Abydos et les bases du nord de la mer Égée périclitent ; les Vénitiens renforcent prudemment leurs positions dans le sud de l'Archipel grec (Eubée, Cyclades) et surtout en Crète et au sud du Péloponnèse (Modon, Coron), stations importantes de l'itinéraire entre l'Occident et la Méditerranée orientale. Abydos, Lemnos, Samothrace, Imbros, Ténédos finiront par entrer sans coup férir dans le monde byzantin. Elles sont avec Smyrne, Adramytte, Éphèse, Anaia, Mélanoudion et Hiéron sur les côtes micrasiatiques et les îles de Chios, Samos, Mitylène, Rhodes et le Dodécanèse, les bases de la flotte égéenne de l'Empire, tandis que l'Archipel grec avec les îles de Naxos et d'Andros abritera longtemps encore le Duché vénitien de la mer Égée, indépendant de sa métropole adriatique (2). De même l'Eubée, station importante de la route vers Thessalonique et vers Constantinople, restera encore sous les dynastes latins, autonomes mais sous le contrôle maritime et sous l'influence de Venise, représentée par son *bailus* (3), tandis que le Péloponnèse connaît l'épanouissement de la Principauté franque d'Achaïe (4), puissance qui, comme le Despotat grec d'Épire, n'a guère eu d'ambitions maritimes. Venise s'acharnera à garder Modon et Coron dans le Péloponnèse et l'île de Crète, postes qui sont alors les véritables frontières maritimes entre l'Occident et l'Orient. Elle arrive ainsi à monopoliser le contrôle du trafic maritime qui s'exerce entre l'Occident et les Latins de Constantinople, les Latins d'Orient, les Musulmans d'Égypte et les Seldjoucides d'Iconion, puissances avec lesquelles la République adriatique entretient de bonnes relations et dans le territoire desquelles elle jouit de franchises et de privilèges économiques (5). Bref, Venise représente toujours la grande puissance

(1) Ci-dessus, p. 320.

(2) Cf. les actes passés entre les ducs de l'Archipel et Venise et l'aide que l'Archipel porta à Venise pour le rétablissement de l'ordre en Crète, ébranlé par le soulèvement des Grecs (TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 159 sq.). Il est intéressant de noter que le règlement de navigation dans la Méditerranée adressé par Venise à tous ses dépendants (« quod Potestas Constantinopolitana, Dux Cretensis, Bailus Syrie et Bailus Negreponti, castellani quoque Modone et Corone... sub nostro Ducatu teneantur... astricti ») ne considère pas le duc de l'Archipel comme relevant de Venise (*Ibid.*, II, 261).

(3) Cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 159 sq., et ci-dessous, p. 366.

(4) L'Eubée et le Péloponnèse sont, au dire d'ACROPOLITE, *Scripta Minora*, éd. HEISENBERG, p. 18, les seules régions qui n'ont pas été attaquées par Vatatzès.

(5) Venise reste toujours solidement installée à Tyr (TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 11, 26, 196, etc.) ; elle a signé des traités avec les sultans d'Alep, d'Iconion et d'Égypte (*ibid.*, II, p. 62, 143, 221, 243-248, 336, 416, 483) ; elle a des comptoirs à Béritos (*ibid.*, II, p. 230, 232 sq.) ; elle jouit de privilèges en Arménie cilicienne (*ibid.*, II, p. 426) ; enfin elle a signé des accords avec

économique et maritime dans le monde du XIII^e siècle ; elle demeure l'ennemi principal de Byzance sur mer. Michel Paléologue, soucieux de renforcer sa flotte pour attaquer Constantinople, où les intérêts économiques de Venise sont fortement représentés (1), ne pouvait que s'adresser à des puissances maritimes rivales et hostiles à Venise. C'est à chercher de telles alliances qu'il employa ses efforts diplomatiques.

les Musulmans de Tunisie (*ibid.*, II, p. 450 sq.), qui favorisent son activité commerciale dans les parages méridionaux de la Méditerranée.

(1) Cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, II, p. 253-254, 255. Rappelons à ce propos que le Royaume latin, littéralement épuisé à ce moment, dépend uniquement des Vénitiens, et que Baudouin II fut obligé de remettre en gage son fils unique Philippe aux marchands vénitiens, afin d'obtenir l'emprunt nécessaire pour équilibrer les finances de son royaume : cf. R. LEE WOLFF, Mortgage and redemption of an emperor's son, *Speculum*, t. XXIX, 1954, p. 45 sq.

Chapitre II

LA RECONSTITUTION DE L'EMPIRE

A. La reconquête de Constantinople et ses conséquences sur mer

Michel Paléologue, choisi comme régent, après le succès de la révolte de l'aristocratie nicéenne contre les Mouzalôns (1), tuteurs du jeune empereur Jean IV Lascaris, porta, avant d'être empereur (1261), le titre de despote (1258-1261). Il était installé à Nymphaion, véritable capitale de l'Empire de Nicée après Théodore Ier Lascaris, et gouvernait le pays comme un vrai souverain. Il avait, comme le dit Grégoras, « tous les pouvoirs, seuls les emblèmes impériaux lui manquaient » (2). L'effort militaire de Michel Paléologue se porta tout de suite contre le despote d'Épire qui, aidé par le prince d'Achaïe et le roi de Sicile, ses propres gendres, et profitant de la confusion que la mort de Théodore II Lascaris (1258) et la révolte de Nymphaion avaient créée parmi les Nicéens, ravageait la Macédoine et même la Thrace. Michel Paléologue organisa contre les Épirotes une expédition outre-mer (l'Hellespont fut encore une fois franchi par les troupes byzantines) sous le commandement de son frère Jean et d'Alexis Stratègopoulos (3), tandis que lui-même se réservait la direction des opérations contre Constantinople.

L'expansion de l'Empire de Nicée en Occident et notamment en Thrace, contrastant avec l'affaiblissement du Royaume latin de Constantinople confiné aux alentours de la ville, semblait indiquer que la reconquête de Constantinople n'était plus pour Nicée qu'une simple affaire militaire, d'autant plus que les armées byzantines pouvaient compter sur l'appui de la population grecque de la ville. A l'ambassade envoyée par les Latins à Nymphaion, Michel Paléologue, conscient de la supériorité militaire de son Empire, tint un langage hautain. Il exigea, sous menace de guerre, la moitié du *kommer-*

(1) Cf. D. J. Geanakoplos, The Nicean revolution of 1258 and the usurpation of Michael VIII Palaeologus, *Traditio*, t. IX, 1953, p. 420-430.

(2) Grégoras, I, p. 70.

(3) Acropolite, p. 164 sq. ; Grégoras, I, p. 71-72.

kion encaissé par les Latins de Constantinople et des versements en or (1). Proclamé enfin empereur (2), il se dirigea avec son armée sur Lampsaque, d'où il prépara son expédition contre Constantinople même. L'été de 1260, l'empereur grec traversa avec ses troupes la Propontide et il campa aux alentours de Constantinople, à Galata. Les premiers accrochages avec les Latins commencent. L'aide de l'intérieur de la ville sur laquelle Michel Paléologue avait tellement compté ne se manifestant pas, les Byzantins se retirent sans avoir même réussi à renforcer leurs positions stratégiques autour de la ville. Même Galata, comme le soulignent Acropolite et Grégoras (3), fut abandonnée par Michel Paléologue. De cette expédition si peu honorable pour l'armée impériale, Michel Paléologue tira la conclusion que la reconquête de Constantinople ne pouvait s'effectuer sans un appui maritime considérable. Seule, une attaque combinée par mer et par terre pouvait en effet obliger les Latins confinés dans l'enceinte de la ville à capituler.

Confiant en son armée de terre, dont l'expédition contre le despote d'Épire et ses alliés latins fut un exploit sans précédent pour les armes byzantines (le prince d'Achaïe lui-même fut fait prisonnier par les Nicéens) (4), Michel Paléologue s'occupa surtout du renforcement de l'appareil maritime de l'Empire. Soucieux de disposer rapidement d'une flotte capable de mener le siège et l'attaque contre Constantinople qui, outre la flotte latine locale, aurait à ses côtés pour sa défense la flotte de ses alliés vénitiens toujours redoutables sur mer, l'empereur grec s'adressa aux Génois, puissants sur mer, et en rivalité aiguë avec les Vénitiens pour la maîtrise des routes maritimes (5). Le 13 mars 1261 fut conclue à Nymphaion l'alliance entre Nicée et Gênes (6). En échange de son aide navale, Gênes devait recevoir d'après ce traité, outre des franchises, des privilèges économiques et des installations dans tous les ports importants de l'Empire, l'octroi de la ville de Smyrne et de son port. Autrement dit elle

(1) ACROPOLITE, p. 163 : « Je demande que les Latins de Constantinople versent à l'État grec μερίδα μὲν ἐκ τοῦ κομμερκίου αὐτῶν τὴν ἡμισείαν κἂκ τοῦ χρυσεψητείου αὐτῶν τὴν ἀνάλογον ὡσαύτως εἴσοδον. »

(2) GRÉGORAS, I, p. 78 : « Ils (l'armée) l'ont porté sur le bouclier » ; sur la date du couronnement de Michel Paléologue, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 369, n. 2.

(3) ACROPOLITE, p. 173-174 ; GRÉGORAS, I, p. 80-81.

(4) Exposé détaillé de la bataille de Pélagonia par D. J. GEANAKOPLOS, Greco-Latin relations on the eve of the Byz. restoration : The battle of Pelagonia, *D.O.P.*, t. VII, 1953, p. 99 sq.

(5) Sur la puissance maritime des Génois à ce moment, cf. E. H. BYRNE, *Genoese shipping in the XIIth et XIIIth centuries*, Cambridge Mass., 1930 (Monographs of the medieval Ac. of America, nº 1) : publication de documents importants ; cf. compte rendu, *Byz.*, t. VI, 1931, p. 882-883.

(6) Édition du traité par C. MANFRONI, Le relazioni fra Genova, l'impero bizantino e i Turchi, *Atti della Società ligure di storia patria*, t. XXVIII, 1896-1902, p. 791 sq., et F. DÖLGER, *Regesten*, nº 1890, avec la bibliographie.

aurait bénéficié du revenu fiscal produit par le « *katépanikion* de Smyrne », la circonscription fiscale de cette ville, à l'exception toutefois du revenu fiscal assigné aux stratiotes pronoiaires, cadres de l'armée byzantine, et du revenu affecté ou appartenant à l'Église (1). Cette clause exceptionnelle ne signifie point, comme on pourrait le penser, l'abandon de la ville de Smyrne aux Génois et la disparition par conséquent de l'autorité administrative (militaire et juridique) de l'Empire. Elle établit tout simplement, et sous les réserves indiquées plus haut, une dévolution du revenu fiscal en faveur des Génois. Pareilles mesures ont été plusieurs fois appliquées dans le passé et en faveur de personnes privées (laïcs ou ecclésiastiques), sans que cela comporte ou signifie la disparition de l'autorité de l'État (2).

L'importance du traité de Nymphaion, qui par ailleurs, au moins dans la forme où nous le possédons, est resté lettre morte (3) (la reconquête de Constantinople ayant été réalisée, nous le verrons (4), sans l'intervention maritime de Gênes), réside dans le fait même de l'alliance de Byzance avec l'ennemi mortel de Venise. Plus qu'un acte byzantino-génois, le traité de Nymphaion est un acte que Byzance considéra comme antivénitien. Michel Paléologue, selon la vieille formule de la diplomatie byzantine envers les républiques maritimes de l'Italie, essaya, en se rapprochant de Gênes, de contrebalancer l'influence vénitienne en Méditerranée orientale. Il introduisit ainsi un nouveau facteur de troubles dans l'Empire. Constantinople, redevenue byzantine, sera économiquement exploitée par les Génois ; sa population en souffrira, des heurts entre les communautés, déclenchés dans la capitale même de l'Empire, prendront un peu plus tard l'ampleur de véritables guerres (5). La leçon du premier traité byzantin avec les Républiques italiennes (le traité entre Alexis I^er^ et les Vénitiens) n'avait nullement servi, le seul but étant pour lors la reprise de Constantinople par tous les moyens. Michel Paléologue se soucia peu des conséquences que son rapprochement avec les Génois pourrait avoir pour l'avenir économique du pays.

Cependant, le déroulement de la reprise de Constantinople révéla que tous les préparatifs militaires et diplomatiques entrepris par Michel Paléologue après l'échec de

(1) C. MANFRONI, *op. cit.*, p. 795 ; et P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin*, Paris, 1957, p. 45-46, remarques sur la vraie portée de cette clause ; analyse de la clause concernant la ville et le port de Smyrne par H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, p. 34 sq.

(2) Ci-dessus, p. 213 sq. ; H. AHRWEILER, La concession des droits incorporels. Donations conditionnelles, *Actes du XII^e^ Congrès inter. d. Études byzantines*, Belgrade, 1964, II, p. 109 sq.

(3) Cf. les remarques de P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin*, Paris, 1957, p. 45-46.

(4) Cf. ci-dessous, p. 344 sq.

(5) Ci-dessous, p. 386, n. 1 ; pour l'activité des Génois, cf. G. BRATIANU, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire*, Paris, 1929, p. 81 sq., et pour leur installation à Phocée et Chios, cf. P. LEMERLE, *op. cit.*, p. 50 sq. avec critique de la bibliographie précédente.

son expédition contre la ville avaient été inutiles. Quelques centaines de soldats byzantins sous les ordres d'Alexis Stratègopoulos, le général qui s'était distingué dans les combats contre le despote d'Épire, profitant de l'absence de l'armée et de la flotte latines (qui étaient en expédition contre le port de Daphnousia dans le Pont-Euxin) et aidés par la population grecque de Constantinople, pénétrèrent dans la ville le 25 juillet 1261 (1). Le rêve qui pendant plus d'un demi-siècle avait hanté les Byzantins était enfin réalisé. L'Empire de Nicée, ayant atteint son objectif, n'avait plus de raison d'être. Byzance se réinstalla sur le Bosphore. La dernière période de la vie de l'Empire d'Orient va commencer.

Si la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, fut dans une large mesure le résultat de la politique vénitienne, l'ironie du sort voulut que sa reconquête par les Byzantins fût facilitée par la maladresse du représentant de la République adriatique à Constantinople. Les Vénitiens, et plus précisément le podestat de Venise à Constantinople, excités comme toujours par l'appât du gain, avaient conseillé aux Latins de Constantinople d'entreprendre une expédition contre le petit port de Daphnousia, situé dans le Pont-Euxin (2) et fréquenté par de nombreux marchands. Constantinople se trouva ainsi dégarnie de ses défenseurs. Alexis Stratègoupolos prit la ville sans rencontrer de résistance ; le grand exode des Latins de Constantinople commença aussitôt ; la flotte latine revenue en hâte de Daphnousia embarqua ce qu'elle put des Latins chassés de la ville et fit route vers l'Occident (3). Michel Paléologue installé en Asie Mineure, et qui préparait toujours sa grande expédition contre Constantinople, fut informé de la prise de la ville. Il se hâta d'entrer dans la capitale redevenue byzantine. Il y fut couronné pour la seconde fois empereur des Romains ; il fut appelé « Nouveau Constantin » (4), tandis que le vrai vainqueur, le césar Alexis Stratègopoulos, entendait acclamer son nom dans les cérémonies, à côté de celui des empereurs (5). Ainsi, l'Empire fut restauré sur sa base ancestrale ; le grand rêve national était enfin réalisé ; la joie populaire se donna libre cours ; seules les paroles prophétiques que le *protoasecretis* Sénachéreim, dit le Méchant, prononça à l'annonce de l'entrée des Byzantins à Constantinople : « Dorénavant

(1) Grégoras, I, p. 84-86 ; Acropolite, p. 181-183 ; Pachymère, I, p. 139-148.

(2) Acropolite, p. 181 ; sur la situation de Daphnousia, *nèsos* d'après Acropolite, p. 181, et Pachymère, I, p. 139, et *polis* d'après Grégoras, I, p. 85, cf. surtout les précisions apportées par ce dernier, et W. Tomaschek, *Hist. Topographie*, p. 75.

(3) Grégoras, I, p. 85-86 ; Acropolite, p. 183, où il est précisé que les Byzantins commencèrent par expulser d'abord les Vénitiens et ensuite les autres Latins ; Pachymère, I, p. 148 : δίκας ἐτίννυον ἄντικρυς 'Ιταλοὶ ὧν ἐκεῖνοί ποτε πρὸς 'Ρωμαίους ἐποίουν.

(4) Cf. le sceau de cet empereur (*E.E.B.S.*, t. X, 1933, p. 293 sq.), et surtout Pachymère, I, p. 300, qui attribue à Germain, le futur patriarche, l'invention du titre de « Nouveau Constantin » ; cf. aussi Acropolite, p. 183-187 ; Grégoras, I, p. 86.

(5) Grégoras, I, p. 86.

que personne n'attende rien de bien, car les Romains occupent à nouveau la Ville » (1), préfigurent le sort réservé désormais à l'Empire, absorbé à nouveau par les affaires d'Occident, aux dépens du pays qui fut toujours son centre de gravité, l'Asie Mineure.

Michel VIII, installé dans l'ancienne capitale de l'Empire, dont la reconquête l'honora personnellement, réunit dans sa titulature les noms de toutes les grandes dynasties du passé. Il s'appela Doucas, Ange, Comnène (2) et se considéra comme l'héritier légitime des grands empereurs des siècles précédents, de l'époque où le pouvoir de l'Empire s'étendait, comme le rappellent avec une certaine nostalgie Bekkos et Méliténiotès (3), du Danube à la Syrie et de la Mésopotamie à l'Italie. En effet la politique de Michel VIII, comme l'a justement souligné Chapman (4), est dorénavant dominée par le souci d'établir l'autorité impériale dans tous les territoires que Byzance possédait avant sa chute ; le rêve de l'hégémonie universelle de l'Empire romain fut encore une fois ressuscité, mais comme toujours ce fut en vain. De ce point de vue l'effort de Michel VIII rappelle, toutes proportions gardées, celui de Manuel I^er^ Comnène ; il présente en effet le même aspect grandiose et utopique et il eut les mêmes conséquences désastreuses pour l'avenir de Byzance (5).

Le chrysobulle que Michel VIII Paléologue promulgua à son entrée dans Constantinople, et qui était destiné à être diffusé dans tout l'Empire (6), est à cet égard significatif. Il précise clairement le but que l'Empire se fixe après la reconquête de Constantinople ; il trace les lignes de la politique que Michel VIII suivra par la suite sans défaillance : « La chute de la Ville, déclare l'empereur, a été suivie par la chute du reste (de l'Empire) ; de la même façon, sa reconquête annonce la reprise du reste de l'Empire » (7). « D'autres lieux,

(1) Pachymère, I, p. 149.

(2) Ce qui exprime le souci de Michel VIII de légitimer son pouvoir et d'atténuer la réaction que son usurpation créa parmi la population micrasiatique, attachée à la maison des Lascarides.

(3) *P.G.*, t. CXLI, col. 973 ; *ibid.*, t. CXLII, col. 377 sq.

(4) C. Chapman, *Michel Paléologue restaurateur de l'Empire byzantin (1261-1282)*, Paris, 1926, p. 51 : bien que le travail de Chapman ait suscité des critiques, surtout en ce qui concerne l'utilisation des sources concernant le règne de Michel VIII (cf. p. ex. L. Previale, Un panegirico inedito per Michele VIII Paleologo, *B.Z.*, t. XLII, 1942-9, p. 3, et D. J. Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, p. 7, n. 8), il reste utile pour l'exposé des motifs de la politique et de la diplomatie de Michel VIII : de ce point de vue il n'a pas été remplacé par l'ouvrage fondamental de Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, qui, malgré sa riche documentation et le souci de critique des sources, dont les données sont souvent contradictoires, reste quelquefois confus dans l'exposé des faits, de sorte qu'on en dégage difficilement les lignes directrices de la politique byzantine de cette époque.

(5) Cf. les remarques de G. Ostrogorskij, *Geschichte*³, p. 379 sq., qui caractérise le règne de Michel VIII comme : « Die Wiederherstellung der byzantinischen Grossmacht. »

(6) Pachymère, I, p. 153 sq.

(7) *Ibid.*, I, p. 155.

continue Michel VIII, suivront le sort de Constantinople, et ainsi le vide sera à nouveau comblé, des bourgades modestes et de nom peu illustre connaîtront désormais le sort des grandes villes » (1). But grandiose, dépassant de beaucoup les moyens de l'Empire à peine sorti du néant, et qui se heurtera aux aspirations des puissances avoisinantes, notamment des Bulgares (2) et des Mongols (3) qui se disputaient la Thrace et la Macédoine, du Despotat d'Épire (4) qui revendiquait la Thessalie, et des Latins qui contrôlaient toujours une partie de la Grèce, le Péloponnèse et les îles (5). Il épuisera à la longue les finances et fatiguera les forces militaires du pays ; bref, il amènera l'Empire à s'occuper surtout de sa partie occidentale et à négliger ses provinces orientales, qui étaient pourtant celles qui lui procuraient, en hommes et en argent, les moyens pour mener à bien la politique de *reconquista* qui domine maintenant l'effort militaire et diplomatique de Byzance. Ainsi le règne de Michel VIII, conditionné avant tout par le fait mémorable que fut la reconquête de Constantinople, peut être considéré comme le dernier chapitre de l'histoire de Byzance, empire universel. Il annonce certes un renouveau important de toute la vie byzantine, mais pour une durée fort courte.

Sur le plan intérieur, la politique de Michel VIII, après la reprise de Constantinople, est caractérisée par la réorganisation de la puissance militaire de l'Empire et l'établissement de son autorité sur l'ensemble du territoire. Constantinople exerce maintenant solidement et efficacement son contrôle sur toutes les provinces proches ou lointaines qui font partie de l'Empire (6). Sur le plan extérieur, la politique impériale de cette

(1) *Ibid.*, I, p. 156-157.

(2) Sur l'histoire bulgare de cette période, cf. R. Lee Wolff, The second Bulgarian Empire, *Speculum*, t. XXIV, 1949, p. 167-206.

(3) G. Vernadsky, Relations de la Horde d'Or, de l'Égypte et de Byzance sous Michel Paléologue (en russe), *Annales de l'Institut Kondakov*, t. I, 1927, p. 73 sq.

(4) Cf. le travail récent de D. Nicol, *The Despotate of Epirus*, Oxford, 1957.

(5) Sur les Latins en Orient en général, cf. les travaux de W. Miller, *The Latins in the Levant. A history of the Frankish Greece*, Londres, 1908 ; du même, *Essays on the Latin Orient*, Cambridge, 1921 ; du même, *Greece and Aegean under Franc and Venetian domination*, *C.M.H.*, t. IV, 1923, p. 432 sq. ; et J. Longnon, *Les Français d'outre-mer au Moyen Age*, Paris, 1929.

(6) L'Empire est toujours divisé en thèmes placés sous des ducs, militaires assumant la responsabilité de toute l'administration civile et militaire : ils sont nommés par l'empereur de qui ils dépendent directement, leur mandat est de courte durée (deux à trois ans). Par les missions dans les provinces des agents fiscaux extraordinaires et par le système militaire alors en vigueur (recrutement de mercenaires payés par la caisse impériale), Constantinople garde le contrôle économique et militaire dans les thèmes. De ceux-ci l'importance territoriale est maintenant modeste, à l'exception toutefois des thèmes de l'Asie Mineure (Néokastra, Thracésiens, Mylasa-Mélanoudion, Mésothynie, Paphlagonie) ; sous Michel Paléologue les thèmes micrasiatiques gardent leur importance territoriale mais perdent en revanche de leur importance militaire du fait des mesures de Michel VIII (cf. Pachymère, I, p. 17) et de la politique de cet empereur orientée surtout vers les affaires d'Occident.

époque est marquée par l'élaboration d'une diplomatie savante dont l'application soigneuse procura à Byzance d'importants avantages. Elle lui permit de sauver sa capitale menacée par les Latins qui la considéraient comme leur propre patrimoine, et lui donna pour la dernière fois la possibilité de jouer le rôle d'arbitre dans les affaires balkaniques, d'exploiter à son avantage les heurts et les contradictions qui opposèrent les diverses puissances occidentales en Italie et de profiter de la situation créée dans le bassin oriental de la Méditerranée après le déclin des États latins et l'épanouissement du Sultanat d'Égypte (1). Par l'élan de patriotisme que la reconquête de Constantinople suscita dans la population de l'Empire, le règne de Michel VIII Paléologue se trouve à l'origine de l'épanouissement du nationalisme byzantin. Les hauts personnages de l'Empire évoquent avec fierté les peines et les souffrances qu'ils ont endurées pour la « Rômania » (2), les gens du menu peuple massacrent et se font massacrer parce que les Latins osent faire allusion à leur occupation de Constantinople (3).

Du renouveau général que la reconquête de Constantinople inaugure, reste à l'écart la région vitale de l'Empire, l'Asie Mineure. Ayant connu son grand épanouissement économique, politique et culturel sous les Lascarides, l'Asie Mineure a vu avec mécontentement sa prospérité atteinte et son importance négligée par le premier Paléologue. Michel VIII exigea pour réaliser sa politique occidentale (la défense de Constantinople et la reconquête des provinces grecques) des sacrifices importants de la population micrasiatique. Il prit des mesures qui affaiblirent la défense du pays, les sources de l'époque insistent particulièrement sur ce point (4). L'Asie Mineure, attachée à la maison des Lascarides, dynastie micrasiatique par excellence, se souleva contre le fondateur de la nouvelle dynastie qui, soucieux de transmettre la couronne à ses descendants, s'était comporté inhumainement envers les derniers Lascarides : il avait aveuglé l'empereur destitué Jean IV Lascaris et donné ses sœurs en mariage à des étrangers de peu d'impor-

(1) Sur les relations avec le Sultanat d'Égypte, cf. M. Canard, Le traité de 1281 entre Michel Paléologue et le sultan Qala'un, *Byz.*, t. X, 1935, p. 669-680 ; du même, Un traité entre Byzance et l'Égypte au XIII[e] siècle et les relations diplomatiques de Michel VIII Paléologue avec les sultans mamluks Baibars et Qala'un, *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1937, p. 197-224 ; et surtout F. Dölger, Der Vertrag d. Sultans Quala'un von Ägypten mit d. Kaiser Michael VIII. Palaiologos, *Festschrift F. Babinger, Serta Monacensia*, Leiden, 1952, p. 60-79. Sur le déclin des États latins d'Orient, cf. les remarques de Pachymère, I, p. 178, et de Grégoras, I, p. 101-102 et p. 106-107.

(2) *M.M.*, IV, p. 235.

(3) Pachymère, I, p. 425.

(4) Cf. surtout Pachymère, I, p. 17 sq. et p. 222-223, où l'auteur explique la passivité de la population face à l'avance turque par l'importance des charges qu'elle assumait sous le règne de Michel VIII Paléologue.

tance (1). Le soulèvement de la population micrasiatique manifeste son attachement à l'héritier légitime du trône (2) et au patriarche Arsénios, hostile à Michel VIII (3). Le pays fut longtemps ébranlé par la révolte des paysans de Bithynie. Étranger enfin aux affaires et aux succès en Occident qui n'étaient pour lui que le symbole de son affaiblissement économique et militaire (4), le pays se livra sans résistance aux Turcs. Moins de trente ans après la reconquête de Constantinople, les Émirats turcomans furent créés sur le territoire de l'Asie Mineure dont le littoral, du Pont-Euxin à la Méditerranée, passa, avant la fin du XIII^e siècle, sous le contrôle turc (5). Un nouveau facteur fit ainsi son apparition dans l'histoire maritime de la mer Égée : le vrai danger était dorénavant installé en face de la capitale reconquise. Les paroles de Sénachéreim le Méchant trouvèrent alors leur signification. L'Empire, à la suite de la politique qu'il adopta après la reconquête de Constantinople, perdit définitivement toute chance de devenir ce qu'il aurait pu être dans le monde du XIII^e siècle : un État oriental important.

Quant à l'histoire de la flotte, qui nous intéresse ici, la politique de la reconquête a donné pour la dernière fois à l'armée de mer de Byzance la force et le prestige de l'arme indispensable au bon déroulement des opérations menées outre-mer ou contre des ennemis particulièrement puissants sur mer. Les revendications byzantines en Occident

(1) PACHYMÈRE, I, p. 173 : « Il n'était point fait mention de Jean » (de l'empereur légitime Jean IV Lascaris) ; *ibid.*, I, p. 191 : l'aveuglement de Jean IV ; et GRÉGORAS, I, p. 92-93, 95.

(2) Cf. le récit de PACHYMÈRE, I, p. 193-201, qui met l'accent sur la collaboration de l'armée avec les paysans.

(3) Cf. sur ce sujet le témoignage important du testament d'Arsénios, *P.G.*, t. CXL, col. 947 sq., peu utilisé pour cette question. Intéressante remarque de PACHYMÈRE, I, p. 312, selon laquelle l'empereur lui-même attribuait le mécontentement des populations micrasiatiques aux troubles ecclésiastiques et notamment à l'affaire des arsénites.

(4) La plupart des campagnes de Michel VIII étaient effectuées par des troupes micrasiatiques : cf., à titre d'exemple, *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4555, 6487 ; PACHYMÈRE, I, p. 205, 222-223, et surtout, *ibid.*, I, p. 310-311, où l'auteur explique l'affaiblissement de l'Orient par la présence de ses armées en Occident.

(5) D'après PACHYMÈRE, I, p. 310-311, non seulement l'intérieur du pays était déjà investi par les Turcs (Bithynie, Mysie, Lycie, Carie), mais le littoral situé en face de Rhodes se trouvait aussi sous leur contrôle ; de toutes les possessions byzantines dans le Pont-Euxin, ne restaient sous l'autorité de l'Empire que quelques forteresses maritimes isolées : il n'était pas possible, précise Pachymère, de se rendre par terre de Constantinople à Héraclée, les embouchures du Saggarios étant déjà sous le contrôle turc. Sur la formation des Émirats turcs de l'Asie Mineure au XIV^e siècle, cf. P. WITTEK, *Das Fürstentum Mentesche : Studien z. Geschichte Westkleinasiens im XIII.-XV. Jh.* Istanbul, 1934 ; C. CAHEN, Quelques textes négligés concernant les Turcomans de Rûm au moment de l'invasion mongole, *Byz.*, t. XIV, 1939, p. 131-139 ; P. WITTEK, *The rise of the Ottoman Empire*, Londres, 1938 ; GEORGIADÈS-ARNAKIS, *Les premiers Ottomans* (en grec), Athènes, 1947, et surtout P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident*, Paris, 1957, avec une utilisation critique de la bibliographie précédente.

ont encore une foi, conduit l'Empire à renforcer son appareil maritime. Plusieurs flottes furent construites à Constantinople ; régulièrement entretenues, elles contrôlent les mers byzantines du Pont-Euxin aux mers Pamphylienne, Ionienne et Crétoise ; elles exercent sur la mer Égée une vraie thalassocratie qui fait l'orgueil des Byzantins (1) et leur permet d'adopter une politique ferme vis-à vis des Républiques italiennes, notamment de Gênes. Celle-ci, à la suite du traité de Nymphaion, revendiquait une position privilégiée dans l'Empire et devint à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle le facteur important du commerce et des affaires économiques de l'Orient, face non seulement aux Byzantins mais aussi aux Vénitiens (2). Mais avant tout la puissance navale de l'Empire pendant cette période permit aux Byzantins de sauver leur capitale de la menace occidentale qui ne cessa de peser sur elle après 1261 car, comme le disait l'empereur lui-même, « il n'était pas possible de garder la Ville... sans être de véritables maîtres des mers » (3). Ce sont en effet les besoins de la défense de Constantinople qui ont conduit Michel VIII à entreprendre, dès son installation dans la capitale, la construction de sa première grande flotte.

B. L'organisation de la défense de Constantinople et la construction de la première flotte de Michel VIII

Michel VIII Paléologue, empereur militaire que sa carrière avant son avènement au trône avait souvent mis en contact avec des étrangers (4), était bien placé pour savoir que la diplomatie et les alliances ne sont efficaces que dans le cas où la puissance militaire du pays oblige ses adversaires au respect et rend son amitié utile à ses alliés. L'alliance avec Gênes lui était nécessaire, surtout au moment où elle fut conclue, mais il ne pouvait se fier à elle dans le contexte que la reconquête de Constantinople avait créé. Ainsi, devant la menace occidentale qui pesait sur Constantinople, Michel VIII, parallèlement à l'activité diplomatique qu'il déploya et qui lui permit de gagner du temps, prit surtout soin de renforcer par tous les moyens l'appareil militaire de l'Empire et la défense de Constantinople.

(1) Cf. *Imp. Michaelis Palaeologi « De vita sua »*, éd. H. Grégoire, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 457 : « Depuis longtemps la mer Égée n'avait vu autant de trirèmes. »

(2) Pachymère, I, p. 419-420 ; cf. sur ce point R. Lopez, *Genova marinaria nel duecento...*, Messine-Milan, 1933 ; du même, *Storia delle colonie genovesi nel Mediterraneo*, Bologne, 1938 ; et les remarques pertinentes de A. Paspatès, *Byzantinai Mélétai* (en grec), Constantinople, 1877, p. 232-276.

(3) Pachymère, I, p. 309-310.

(4) Sur la fuite de Michel Paléologue chez les Turcs, cf. une lettre, *M.M.*, VI, p. 198, qui complète le récit des historiens. Sur la carrière de Michel VIII, cf. son autobiographie éditée par H. Grégoire, *Byz.*, t. XXXI-XXX, 1959-1960, p. 447 sq., et les chapitres que consacre à ce sujet D. J. Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, p. 16 sq.

Un vaste programme de reconstruction de la capitale fut mis à exécution, qui est, à juste titre, le sujet principal des éloges que les orateurs de l'époque ont adressés à Michel VIII (1).

Outre la restauration de ses monuments (églises, palais, fondations pieuses, etc.), l'empereur s'occupa particulièrement du repeuplement de Constantinople et du renforcement de l'élément grec. Des terres furent distribuées aux *thélèmatarioi* (2), c'est-à-dire à la population des alentours de la ville qui, installée dans un *no man's land* entre les Byzantins de Nicée et le Royaume latin de Constantinople, jouissait d'un statut particulier. Ils avaient aidé les Byzantins dans la prise de la ville, ce qui explique les mesures prises en leur faveur (3). Une mesure qui a eu des conséquences sur la composition de l'armée de mer fut l'installation dans la capitale de Péloponnésiens, notamment de Tzaconiens (habitants du littoral oriental du Péloponnèse) (4), passés sous l'autorité de l'Empire après l'établissement du pouvoir byzantin dans le sud du Péloponnèse. Ils fournirent des cadres pour la garnison de la ville, qui s'accrut considérablement à ce moment (5), et ils composèrent surtout les équipages de la flotte que Michel VIII construisit après la reconquête de Constantinople (6). Des mesures importantes furent tout de suite prises pour le ravitaillement régulier de la population constantinopolitaine et pour le maintien de l'ordre (7). On prit particulièrement soin d'éliminer le danger que présentaient les diverses colonies occidentales installées dans la ville, particulièrement nombreuses et turbulentes. Michel VIII procéda à une répartition dans Constantinople et ses alentours des établissements des citoyens des villes italiennes (Gênes, Venise, Pise) (8). Ainsi espérait-il éviter les troubles que leurs querelles ou, le cas échéant, leur

(1) Grégoire de Chypre, *P.G.*, t. CXLII, col. 377 ; Manuel Holobôlos, éd. Treu, Potsdam, 1906-1907, p. 58.

(2) Pachymère, I, p. 164 : « Terre attribuée à titre de *gonikia* (patrimoine, héréditaire) à des *thélèmatarioi*, à cause de leur zèle et des services qu'ils ont rendus. »

(3) Sur le statut des *thélèmatarioi*, cf. Pachymère, I, p. 110, et sur leur collaboration avec les Byzantins, *ibid.*, I, p. 164.

(4) Pachymère, I, p. 188 ; Grégoras, I, p. 98.

(5) Les textes mentionnent à plusieurs reprises le renforcement de la garnison de Constantinople, formée à ce moment de « soldats légers » (cf. Pachymère, I, p. 164, 187, 188) ; faut-il voir là une allusion à une garde de tzakônés, corps militaire assigné justement à la garde des forteresses ? Dans le cas de Constantinople à ce moment, la garde de tzakônés serait formée de Tzaconiens : sur cette question, cf. en dernier lieu H. Ahrweiler, Les termes « Tsakônés-Tsakôniai » et leur évolution sémantique, *R.E.B.*, t. XXI, 1963, p. 243-249.

(6) Ci-dessous, p. 360 sq.

(7) Pachymère, I, p. 163-164, et pour plus tard, pendant la menace de Charles d'Anjou, *ibid.*, I, p. 186 sq.

(8) Pachymère, I, p. 162-163 ; pour l'étude des colonies occidentales à Constantinople, est utile le travail de R. Janin, Les sanctuaires des colonies latines à Constantinople, *R.E.B.*, t. IV, 1946, p. 163 sq. ; cf. aussi D. J. Geanakoplos, *Michael Palaelogus*, p. 131-137.

coalition contre la population grecque pouvaient provoquer. Il espérait aussi empêcher des mouvements de sédition ou l'éventuelle collaboration de ces habitants avec l'ennemi extérieur, leurs compatriotes d'Italie. Dans ce but, l'empereur grec ordonna la destruction des fortifications situées dans les endroits occupés par des colonies étrangères, notamment de la forteresse de Galata, où se trouvait la plus nombreuse et la plus turbulente colonie, la colonie génoise (1).

Toutefois le plus important effort de l'empereur grec dès son entrée dans Constantinople se porta normalement sur le renforcement de ses moyens de défense contre une attaque extérieure. Michel VIII, outre le renforcement de la garnison constantinopolitaine et le stockage d'armes (2), entreprit immédiatement un long et gigantesque travail, la restauration des murailles de la ville (3). La muraille maritime fut doublée et surélevée (4) ; « le mur maritime, dit Pachymère, était particulièrement bas du fait que le premier constructeur de la ville, Constantin, était maître des mers et n'avait rien à craindre de ce côté » (5). La reconstruction des murailles de Constantinople dura longtemps ; elle fut achevée au moment critique où Charles d'Anjou, adversaire redoutable, se préparait militairement à attaquer la ville.

Cependant, l'expérience de la prise de la ville par les Latins en 1204 et l'échec des opérations que Michel VIII lui-même avait menées contre la ville avant sa reconquête par Stratègopoulos, échec dû uniquement à l'absence de tout appareil maritime du côté des assaillants, avaient été pour l'empereur une incontestable leçon : Constantinople n'était réellement exposée qu'à une menace par mer. C'était de ce côté qu'il fallait la renforcer et la défendre. Ainsi, outre la consolidation des murailles maritimes, Michel VIII transporta l'arsenal de la Ville au Kontoskalion qui était mieux protégé des courants véhéments des détroits (6), et il dota la capitale d'un détachement permanent et important

(1) PACHYMÈRE, I, p. 168.

(2) *Ibid.*, I, p. 364.

(3) Sur les murailles de Constantinople, cf. A. SCHNEIDER, *Die Landmauer von Konstantinopel*, Berlin, 1943 ; et pour les remparts maritimes, cf. A. VAN MILLINGEN, *Byzantine Constantinople : the walls of the city and adjoining historical sites*, Londres, 1899, p. 178-188, et C. MANGO, Rapport des travaux turcs dans Constantinople, *Speculum*, t. XXX, 1955, p. 271 ; sur la topographie en général de Constantinople et plus précisément sur ses murailles, utile est l'ouvrage de A. PASPATÈS, *Byzantinai Mélétai*, Constantinople, 1877 (en grec), et très documenté le travail de R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris, 1950 (désormais : *Constantinople*).

(4) PACHYMÈRE, I, p. 364.

(5) *Ibid.*, I, p. 186.

(6) R. JANIN, *Constantinople*, Index, *s.v.* ; du même, Les ports de Constantinople, *Byz.*, t. XIX, 1949, p. 73 sq. ; et R. GUILLAND, Les ports de Byzance sur la Propontide, *Byz.*, t. XXIII, 1953, p. 196 sq. ; sur le transfert de l'arsenal, cf. PACHYMÈRE, I, p. 365-366, qui mentionne aussi les mesures prises pour la protection de l'arsenal ; cf. ci-dessous, Appendice III.

de la flotte (1). « Comme il savait, nous dit Pachymère, que ceux qui avaient possédé Constantinople, une fois chassés, et de quelle manière, n'allaient pas rester inactifs, mais entreprendraient une attaque par mer (στόλῳ συνεπιθήσεσθαι), l'empereur se hâta de construire une flotte. Il employa pour cela des équipages recrutés dans toutes les provinces *(chôrai)* et dont le nombre se monta à plusieurs milliers » (2). Nous avons là la première mention de la construction d'une flotte par Michel VIII. C'était une flotte constantinopolitaine, d'importance modeste. « Il arma une petite flotte », précise ailleurs le même Pachymère (3), ses équipages servaient à la solde et étaient payés par la caisse impériale (4) ; c'étaient surtout des Gasmouloi (nés d'une mère grecque et d'un père latin) de Constantinople et des alentours (5), notamment de la Propontide, régions où la cohabitation des Latins et des Grecs était antérieure à l'occupation latine. Tel fut le premier noyau de la flotte construite par Michel VIII ; c'était une flotte destinée avant tout à défendre la capitale contre la menace occidentale, alors que la flotte provinciale, celle qui avait été construite par les Lascarides, et notamment l'escadre égéenne, continue de surveiller le rivage micrasiatique, et cherche à établir le pouvoir byzantin sur les îles voisines (6) ; comme le précise Pachymère, elle ne possédait pas encore les effectifs nécessaires pour assurer seule la défense maritime du littoral entier, et encore moins pour entreprendre de grandes expéditions outre-mer et pour reconquérir les provinces occidentales, autre objectif, avec la défense de la capitale, de la politique de Michel VIII. Pour le moment, la flotte de l'Empire, en collaboration avec la flotte génoise, se contente d'un rôle défensif : la surveillance de la mer constantinopolitaine dans laquelle les bateaux des Latins d'Eubée font leur apparition (7). C'est ainsi, comme nous le dit toujours Pachymère, plutôt vaguement, « qu'elle rend des services importants à l'empereur » (8). Les opérations offensives sur mer seront possibles dès que le sort de Constantinople sera assuré. L'armée de mer byzantine, qui pourra alors s'adjoindre des marins réputés, tels que les Péloponnésiens de Tzaconie, pourra passer outre l'alliance douteuse avec les Génois. La flotte sera augmentée par de nouvelles constructions de navires,

(1) PACHYMÈRE, I, p. 164, 188, 364 ; GRÉGORAS, I, p. 98, qui précise que contre Charles d'Anjou Michel VIII prépara plus de soixante navires.

(2) PACHYMÈRE, I, p. 164.

(3) *Ibid.*, I, p. 188.

(4) *Ibid.*, *loc. cit.*

(5) GRÉGORAS, I, p. 98 ; sur le sens du terme Gasmouloi, cf. K. SATHAS, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce*, Paris, 1880-1890, t. IV, p. LXX sq. ; et D. KAMBOUROGLOU, *Praktika de l'Ac. d'Athènes*, t. IV, 1929, p. 24 ; L. BRÉHIER, *Les Institutions*, p. 425. Ci-dessous, Appendice I.

(6) PACHYMÈRE, I, p. 188.

(7) Ci-dessous, p. 344-346.

(8) PACHYMÈRE, I, p. 189.

notamment lors de la menace de Charles d'Anjou contre Constantinople (1), et aussi grâce aux flottilles de petits seigneurs occidentaux qui s'étaient emparés de quelques places fortes et qui avaient pratiqué la piraterie dans la mer Égée, d'abord pour leur propre compte, ensuite pour le compte de Byzance. Ce sont là les caractéristiques de la seconde flotte de Michel VIII. Nous verrons son histoire en examinant le développement des efforts tendant à la reconquête des régions maritimes de l'Empire.

C. Michel VIII et le nouveau concert international

L'empereur latin Baudouin II, en fuite après la prise de Constantinople par les Grecs, fit une courte escale en Eubée (Negroponte) et traversa les possessions latines en Grèce (2) ; il regagna l'Italie et, par Venise, se réfugia à Rome. Cela n'alla pas sans provoquer des complications pour Byzance réinstallée dans son ancienne capitale, ville qui allait être désormais considérée par l'Occident comme le patrimoine de l'empereur latin destitué. Le pape Urbain IV, « stupéfait », disent les sources de l'époque (3), de la nouvelle de la prise de Constantinople, qu'il apprit par des envoyés de Venise, prit tout de suite l'initiative de former une vaste coalition antigrecque (4). Aidé dans son projet par les Vénitiens, dont les intérêts souffrirent de la nouvelle situation, le pape prêcha, sans grand succès, il est vrai, la croisade (5) et excommunia Gênes (6), alliée des Byzantins. Michel VIII réagit énergiquement contre le projet pontifical. Outre les mesures prises sur le plan militaire, la consolidation de la défense de Constantinople (construction de ses murailles, renforcement de sa garnison, etc.) et la réorganisation des forces byzantines (construction d'une flotte constantinopolitaine) (7), l'empereur grec utilisa contre le projet anticonstantinopolitain de l'Occident une diplomatie savante (8).

(1) Grégoras, I, p. 98 : « Il a préparé une flotte importante » ; Pachymère, I, p. 188 : « Il arma toute la flotte. »

(2) Fragmentum Marini Sanuti Torselli (cité dorénavant : *Fragmentum*) *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 172-173 ; Marino Sanudo, *ibid.*, p. 115-116 ; Martino da Canale, p. 502 ; Andrea Dandolus, *apud* Muratori, *R.I.SS.*, t. XII, Bologne, 1941-1949, p. 311.

(3) O. Caesaris Baronii, O. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, éd. A. Theiner, Bar-le-Duc, 1870, a. 1262, § 40 : « stupidos sensimus sensus nostros » ; Andrea Dandolus, *apud* Muratori *R.I.SS.*, t. XII, p. 311 sq.

(4) Pour les démarches du pape auprès des diverses puissances occidentales en faveur du roi destitué Baudouin II de Constantinople, cf. J. Guiraud, *Les registres d'Urbain IV*, Paris, 1901-1929, t. II (1901-1904), n^os^ 131, 133-135, 187, 231, etc.

(5) W. Norden, *Papsttum und Byzanz*, Berlin, 1903, p. 403 ; J. Guiraud, *op. cit.*, II, n° 131.

(6) *Annali Genovesi*, IV, p. 44, 50.

(7) Ci-dessus, p. 339.

(8) D. J. Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, p. 138 sq.

Dès son entrée à Constantinople, Michel VIII, soucieux d'entretenir de bonnes relations avec le Saint-Siège, envoya une ambassade au pape Urbain IV qui venait d'être élu (1). Ce fut une ambassade de félicitations pour l'accession du nouveau pape au trône pontifical, comme la présente une lettre d'authenticité suspecte de Michel VIII à Urbain IV (2), ou bien un acte de bonne volonté par lequel l'empereur grec espérait sans doute atténuer les craintes que la prise de Constantinople suscitait à Rome. Cette ambassade fut mal reçue (3) par le pape et resta sans résultat quant à un véritable rapprochement entre Byzance et Rome. Le pape poursuivit son effort pour la croisade *contra Graecos*. Ce ne sont que les affaires d'Italie, notamment l'hostilité entre la maison gibeline du royaume de Sicile et le pape, qui empêchèrent finalement la coalition occidentale contre Byzance (4) et permirent à Michel VIII d'achever ses préparatifs militaires pour la défense de Constantinople. Le pape, impliqué dans le conflit contre Manfred, roi de Sicile, autre pilier de la politique antibyzantine (5), dut renoncer à toute entreprise contre Constantinople du moment que la coalition occidentale contre Byzance menée par Rome ne pouvait plus compter sur la puissance militaire de la Sicile. La première phase de l'effort de l'Occident contre Michel VIII avait échoué. Le conflit byzantino-latin entrera un peu plus tard, avec l'installation des Français en Sicile, dans une nouvelle phase.

En effet, après les batailles de Benevento (26 février 1266) où Manfred fut tué, et de Tagliacozzo (1268) où son fils Conradin fut arrêté, le comte de Provence Charles d'Anjou (frère du roi de France Louis IX), que le pape avait réussi à opposer à Manfred, s'installa en Italie et en Sicile. Encouragé du moins au début par Rome, il prit la tête du front antigrec (6). Les revendications occidentales contre Byzance sont cristallisées désormais par la politique orientale de Charles d'Anjou, qui à la suite du traité de Viterbo (27 mai 1267) qu'il conclut avec l'ex-empereur latin Baudouin II, légitima ses revendications sur Constantinople (7). Face aux longs et patients efforts de Charles

(1) Sur cette ambassade, cf. en dernier lieu R. J. LOENERTZ, Notes d'histoire et de Chronologie, *R.E.B.*, t. XX, 1962, p. 171 sq.

(2) F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1906 ; F. BUSSI, *Istoria della città di Viterbo*, t. II, Rome, 1743, n° 20, p. 409 : édition de la lettre.

(3) F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1899 ; M. RONCAGLIA, *Les frères mineurs et l'Église grecque (1231-1274)*, Le Caire, 1954, p. 121-122.

(4) W. NORDEN, *op. cit.*, p. 431.

(5) Sur les relations et l'antagonisme de Manfred et de Michel VIII, cf. en dernier lieu D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 53-54, 143-147.

(6) D. J. GEANAKOPLOS, *op. cit.*, p. 189 sq. ; et en général sur les Angevins, cf. E. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.

(7) Une analyse du traité conclu entre Charles d'Anjou et l'ex-empereur de Constantinople Baudouin II, par J. LONGNON, Le rattachement de la Principauté de Morée au Royaume de Sicile

d'Anjou contre Byzance, Michel VIII opposa efficacement cette fois la diplomatie byzantine. Elle visait à affaiblir la coalition antigrecque, et était, dans ce but, orientée vers le rapprochement avec Rome. Elle aboutit enfin à l'union des Églises (7 mai 1274) qui, bien que précaire et contraire aux aspirations et au sentiment orthodoxes, sauva Constantinople d'une nouvelle aventure. Le pape Grégoire X prit la protection de l'Empire chrétien d'Orient (1), s'opposa à la politique de Charles d'Anjou et empêcha finalement l'attaque contre Constantinople, longuement et minutieusement préparée par le comte français (2). L'intervention finale des Catalans dans les affaires siciliennes et la grave défaite infligée aux Angevins par les armées du roi d'Aragon Pierre II, aidées par la population sicilienne soulevée contre les Français (Vêpres siciliennes, 1282), ont mis définitivement fin, et à l'avantage de Michel VIII, au conflit qui avait opposé pendant plus de quinze ans l'empereur grec à Charles d'Anjou et ont sauvé Constantinople du danger latin (3). La diplomatie byzantine fut sans aucun doute l'arme la plus efficace pendant toute la seconde et dernière phase des revendications occidentales sur Constantinople. Michel VIII, pour empêcher la formation d'un front antigrec capable de mettre en échec ses armées, utilisa tous les moyens possibles. Ses ambassadeurs traversent infatigablement les mers pour se rendre auprès du pape à Rome, auprès du roi français sous les murailles de Tunis (4) et auprès des rois aragonais à Valence (5). Son attache-

en 1267, *Journal des Savants*, 1942, p. 134 sq. ; sur la politique orientale de Charles d'Anjou depuis cette date, cf. S. BORSARI, La politica bizantina di Carlo d'Angio dal 1266 al 1271, *Archivio storico italiano*, t. XXXV, 1956, p. 319-349.

(1) Sur Grégoire X, sa politique orientale et le concile d'union des Églises, cf. V. GRUMEL, Le II[e] concile de Lyon et la réunion de l'Église grecque, *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. IX, col. 1391-1410 ; V. LAURENT, La croisade et la question d'Orient sous le pontificat de Grégoire X, *Revue histor. du Sud-Est européen*, t. XXII, 1945, p. 106-137 ; du même, Grégoire X et le projet d'une ligue antiturque, *E.O.*, t. XXXVII, 1938, p. 257-273 ; du même, Le rapport de Georges Métochite apocrisiaire de Michel VIII Paléologue auprès du pape Grégoire X (1275-1276), *Revue histor. du Sud-Est européen*, t. XXIII, 1946, p. 233-247 ; A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, X, 1950, p. 446-460, 487-497 ; selon PACHYMÈRE, I, p. 298 sq. et 396, le pape fut proclamé « ἄκρος ἀρχιερεὺς τῆς ἀποστολικῆς ἐκκλησίας καὶ οἰκουμενικὸς πάπας ».

(2) D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 254 sq.

(3) Sur les Vêpres siciliennes, cf. ST. RUNCIMAN, *The Sicilian vespers, a history of the Mediterranean world of the late thirteenth century*, Cambridge, 1958.

(4) PACHYMÈRE, I, p. 359-364 ; F. DÖLGER, *Regesten*, n[os] 1967, 1968, 1971 ; sur l'ambassade auprès du roi français, cf. L. BRÉHIER, Une ambassade byzantine au camp de saint Louis devant Tunis, *Mélanges N. Jorga*, Paris, 1933, p. 140 sq.

(5) Sur les relations de Byzance avec les Catalans à cette époque, cf. D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 252 : l'auteur utilise des sources jusqu'alors négligées ; pour un exposé général, cf. A. BUSSON, *Die Doppelwahl d. Jahres 1257 u. d. römische Königtum Alfons X. von Castilien*, Münster, 1866.

ment à la veuve de Vatatzès, sœur du roi Manfred de Sicile, est présenté comme devant aider le rapprochement de Byzance avec la maison aragonaise (1). L'union des Églises a été déclarée à l'avantage de la papauté et contre le sentiment grec (2) ; l'argent byzantin enfin fut largement distribué pour encourager le soulèvement des Siciliens contre les Français (3). Michel VIII lui-même avoua que les Vêpres siciliennes avaient été son œuvre (4). Grégoras, bien qu'hostile à la politique religieuse de Michel VIII, admire l'activité déployée par l'empereur pour se défendre contre son adversaire redoutable, Charles d'Anjou. Il nous rapporte ce jugement caractéristique qui, si on l'en croit, fut prononcé par les « sages » de l'époque : « Si à ce moment ne s'était trouvé un tel empereur à la tête des Romains, le roi d'Italie Charles aurait facilement subjugué Byzance, et *vice versa*, si un tel roi n'avait gouverné alors l'Italie, l'empereur aurait sans peine soumis les Italiens » (5). La mort a frappé presque simultanément les deux protagonistes du long conflit dont Constantinople était l'enjeu, et à un moment où l'apparition de nouveaux facteurs en Orient (Turcs en Asie Mineure et Égyptiens en Palestine et en Syrie) inaugure une nouvelle étape de l'histoire maritime du bassin oriental de la Méditerranée et redonne aux luttes de l'Occident en Orient un caractère de croisade. Il s'agit à nouveau de la défense de la chrétienté contre les Musulmans (6). Byzance essaiera de profiter de cet aspect des interventions de l'Occident dans les affaires d'Orient pour éloigner le danger turc mais, épuisée par les longues luttes en Occident, réduite à la mort de Michel VIII à un « État mineur », comme le dit justement G. Ostrogorskij (7), elle finira par succomber sous le coup des Turcomans qui, déjà maîtres de l'Asie Mineure, allaient devenir tôt ou tard les maîtres de Constantinople et de tout l'Empire.

(1) Pachymère, I, p. 181-185.

(2) Cf. V. Laurent, Le serment antilatin du patriarche Joseph Ier, *E.O.*, t. XXVI, 1927, p. 396 sq. ; V. Grumel, En Orient après le IIe concile de Lyon, *ibid.*, t. XXIV, 1925, p. 321 sq. ; H. Evert-Kappesova, La société byzantine et l'union de Lyon, *Byzantinoslavica*, t. X, 1949, p. 28 sq. ; de la même, Une page des relations byzantino-latines. Le clergé byz. et l'union de Lyon, *ibid.*, t. XIII, 1952, p. 68 sq.

(3) Grégoras, I, p. 146 : au lieu du roi Frédéric mentionné ici par Grégoras il faut entendre le roi Pierre II d'Aragon.

(4) *Imp. Michaelis Palaeologi « De Vita Sua »*, éd. H. Grégoire, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 461 : « La liberté des Siciliens qui se sont soulevés a été préparée par Dieu et en vérité à travers nous. »

(5) Grégoras, I, p. 144.

(6) Caractéristique est le projet du pape de l'union, Grégoire X, concernant la formation d'une ligue antiturque : cf. V. Laurent, *E.O.*, t. XXXVII, 1938, p. 257-273.

(7) *Geschichte*[3], p. 393 sq. : « Byzanz als Kleinstaat ».

D. La politique et les alliances maritimes de Michel VIII

Pendant les premières années qui suivirent la prise de Constantinople, l'effort de Michel VIII fut absorbé par la remise en état de la ville (1). L'activité de la diplomatie byzantine visait un double objectif : affaiblir le camp antigrec par des rapprochements avec les adversaires éventuels, éloigner ainsi le danger imminent qui pesait sur Constantinople, et assurer des alliances militaires qui pouvaient protéger efficacement le territoire impérial jusqu'à ce que les forces byzantines aient été mises en état. Le traité de Nymphaion passé avec les Génois, qui avait tellement dépité les Vénitiens (2), portait maintenant ses fruits. Michel VIII, au début de son règne, s'était fié à l'aide maritime que ses alliés génois lui avaient procurée pour faire face au projet antigrec de l'Occident, qui se manifestait sur le plan militaire par l'action entreprise par la flotte vénitienne dans la mer Égée sitôt après la prise de Constantinople. En effet, les seize navires génois envoyés à Byzance après la ratification du traité de Nymphaion (3) furent rejoints par une trentaine de galées mises par Gênes à la disposition de l'empereur (4). Les sources de l'époque, notamment les sources occidentales (vénitiennes et génoises), fournissent des détails sur l'alliance byzantino-génoise de cette époque. Elles mentionnent souvent les divers services que la flotte et les équipages génois ont rendus à l'Empire (5). La flotte génoise de la « Romanie », armée par Gênes et pourvue d'officiers et d'équipages génois, dont le traitement, et ceci est nouveau, était assuré par l'empereur grec (ce qui lui donne davantage un aspect de flotte mercenaire que de flotte alliée) (6), en collaboration étroite avec la flotte byzantine héritée de l'Empire de Nicée, se charge de vouer à l'échec toute menace par mer contre le territoire impérial et plus particulièrement contre Constantinople. Elle trouve en face d'elle les flottes de Venise et de ses alliés latins, notamment celle des seigneurs de

(1) Ci-dessus, p. 336 sq.

(2) Martino da Canale, p. 480 ; Sanudo, *Fragmentum*, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 173 : « Dux et commune Venetiarum videntes se adeo de Constantinopoli expulsos, doluerunt et vehementer habiti sunt. »

(3) *Annali Genovesi*, IV, p. 42-43.

(4) Martino da Canale, p. 480 : « s'en ala 30 galies des Ienoes en Constantinople » ; *Annali Genovesi*, IV, p. 47, et p. 52 où il est précisé qu'à la veille de la bataille de Sette Pozzi en 1263, soixante navires génois se trouvaient au service de l'empereur.

(5) Martino da Canale, p. 480-482, 486 ; Andrea Dandolus, *apud* Muratori, *R.I.SS.*, t. XII, p. 311, où il est question de la rencontre d'une flotte byzantino-génoise composée de 60 navires, et d'une flotte vénitienne comptant 37 unités ; *Annali Genovesi*, IV, p. 48-49 : arraisonnement de 3 galées vénitiennes par les Génois.

(6) Cf. les clauses du traité de Nymphaion, éd. C. Manfroni, p. 791-792 ; Martino da Canale, p. 481.

Negroponte (Eubée) qui représentent à ce moment une force maritime non négligeable (1).

La prise de Constantinople par les Grecs, suivie de l'installation dans l'Empire des Génois, fut ressentie par Venise comme une grave défaite de sa politique orientale (2). Les citoyens de la République adriatique installés dans l'Empire, et notamment à Constantinople, furent exposés aux représailles grecques (3) ; leurs intérêts économiques souffrirent de l'installation des Génois, leurs concurrents, dans les endroits où ils étaient les seuls jusqu'alors à jouir de privilèges étendus. Venise s'inquiéta en outre à juste titre du sort de ses bases dans la mer Égée, sillonnée maintenant par la flotte byzantino-génoise surveillant le littoral impérial et en action contre les possessions latines. Les bases importantes de Modon et de Coron furent menacées par les Byzantins qui opéraient en Péloponnèse (4). L'île d'Eubée particulièrement visée par les Byzantins subissait les attaques successives que la flotte byzantino-génoise organisait depuis les ports de la Thessalie (Halmyros, Dèmètrias) et de la Grèce du Nord (Thessalonique, Kavalla, etc.) (5). Le Duché vénitien des Cyclades se trouvait constamment sous la menace de petites flottes que les Byzantins armaient dans les ports micrasiatiques (Anaia, Adramytte, etc.) ; les communications avec les comptoirs vénitiens de Syrie étaient perturbées par la flotte byzantine stationnant à Rhodes (6) ; enfin des craintes sérieuses étaient formulées sur le sort de la Crète qui, déjà en 1262, avait vu les troupes byzantines arriver au secours de la population, révoltée contre les Vénitiens (7) et qui, de toute façon, pouvait diffici-

(1) Sur le traité conclu entre Negroponte et Venise, cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 45 sq. ; ajoutons qu'une partie de la flotte vénitienne qui avait auparavant fui de Constantinople resta probablement à Negroponte : sur ce point, cf. ANDREA DANDOLUS, *apud* MURATORI, *R.I.SS.*, XII, p. 311.

(2) MARTINO DA CANALE, p. 480 : « Moult fu corocies Monsignor li Dus de cele aventure et de cele parte » ; SANUDO, *Fragmentum*, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 173.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 148 ; les Vénitiens ont subi les premiers les représailles byzantines, comme le souligne ACROPOLITE, p. 183.

(4) Ci-dessous, p. 351 sq.

(5) Ci-dessous, p. 363 sq.

(6) La flotte opérant sur les côtes micrasiatiques et rhodiennes, et dont le rayon d'action s'étend d'un côté dans la mer Égée et de l'autre dans la mer Pamphylienne (c'est du moins ce qui ressort d'un document intéressant, les décisions des juges vénitiens, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq.), est encore à ce moment celle construite par Vatatzès et stationnant dans les thèmes maritimes des Thracésiens et de Mylasa-Mélanoudion, notamment dans les ports de Smyrne, Anaia-Éphèse, Adramytte ; sur ce point, cf. *Liber jurium reipublicae genuensis*, I, col. 1345 et 1347, dans *Historiae Patriae Monumenta*, t. VII, Turin, 1854.

(7) Une clause du traité byzantino-vénitien de 1265, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 80, obligeait Michel VIII à retirer son armée de Crète ; sur ce point et notamment sur la mission de Steggos, chargé dans l'île de préparer le soulèvement de la population grecque, cf. S. XANTHOUDIDÈS, Ἡ Ἑνετοκρατία ἐν Ἑλλάδι, Athènes, 1938, p. 45-48.

lement se tenir à l'écart des bouleversements consécutifs à la reprise de Constantinople par les Byzantins et à l'apparition dans la Méditerranée orientale de la flotte génoise hostile aux Vénitiens, maîtres de la Crète.

Tout compte fait, la puissance navale de Gênes mise au service de la politique de Michel VIII Paléologue, qui avait toujours pour but la reconquête des territoires grecs (« or est venus li terme que vos poes estre sire de Romania et de tot l'empire » (1), avait déclaré à l'empereur l'amiral génois qui avait fait siens les projets byzantins), devenait pour Venise une arme redoutable. Cela suscita une réaction énergique outre-Adriatique. Dès que la prise de Constantinople fut connue, Venise, afin d'éviter la division des forces latines en Grèce, conclut un traité de paix avec le prince d'Achaïe qui, quelques années auparavant, avait attaqué les seigneurs de Negroponte alliés des Vénitiens (2), et arma une flotte de trente galées destinée, comme le dit explicitement le décret statuant sur la construction de cette flotte, « in facto guerre de Romania et Janue » (3). Augmentée des navires dont disposait jusqu'alors la flotte vénitienne de la Romania (au moins dix-huit galées) (4) et de ceux des princes lombards de Negroponte, la flotte vénitienne de la Romania se chargea dorénavant de la défense des positions latines et plus particulièrement vénitiennes dans la mer Égée. Elle n'était pas encore en mesure d'entreprendre une attaque d'envergure contre Constantinople sans un appui militaire important, que seules les autres puissances occidentales pouvaient lui procurer. Mais, nous l'avons vu, l'Occident, bien qu'ému de la prise de Constantinople, avait tièdement accueilli l'appel à la croisade lancé par le pape Urbain IV, alors chef du front antigrec. Les quelques bateaux négropontins qui avaient entrepris une incursion pirate en mer constantinopolitaine furent repoussés par la flotte byzantino-génoise (5), qui, outre la Propontide, surveillait efficacement la partie septentrionale de la mer Égée (6), exposée aux attaques de la flotte vénéto-négropontine appareillant de l'île d'Eubée. Outre Thessalonique et Kavalla, les ports de la Thessalie, Halmyros et Dèmètrias, et plus tard les îles de Lemnos, Samothrace et Thasos, devinrent des bases importantes de la flotte byzantine en action contre les Latins de la mer Égée, ou contre le despote d'Épire, leur allié (7). Elles consti-

(1) MARTINO DA CANALE, p. 488.

(2) *Chronicon Marchiae Tarvisinae et Lombardiae*, éd. L. BOTTEGHI, *apud* MURATORI, *R.I.SS.*, t. VIII, 3, p. 48 ; TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 46-55.

(3) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 63 sq. ; ANDREA DANDOLUS, *apud* MURATORI, *R.I.SS.*, t. XII, p. 311 ; sur l'envoi précédent de 18 galées vénitiennes, cf. MARTINO DA CANALE, p. 480.

(4) MARTINO DA CANALE, p. 480.

(5) *Ibid.*, p. 484 ; ANDREA DANDOLUS, *apud* MURATORI, *R.I.SS*, XII, p. 311.

(6) En effet c'est près de Thessalonique qu'a eu lieu la première grande rencontre des flottes byzantino-génoise et vénitienne, qui curieusement n'a pas donné lieu à une bataille navale : cf. MARTINO DA CANALE, p. 480-482 ; ANDREA DANDOLUS, *apud* MURATORI, *R.I.SS.*, XII, p. 311.

(7) Ci-dessous, p. 363 sq.

tuent avec les bases que l'Empire réussit à s'assurer, nous le verrons, en Péloponnèse, notamment Monemvasie, et avec les grands ports de l'Asie Mineure, Adramytte, Smyrne, Anaia, et surtout Rhodes, les points stratégiques d'où la flotte byzantine contrôle les voies maritimes lors du dernier effort pour la maîtrise de la mer Égée que Byzance déploya sous le règne de Michel VIII. Pour le moment, Michel VIII, organisant ses propres forces navales et restaurant la puissance militaire de l'Empire pour reconquérir les territoires grecs soumis à des Byzantins dissidents (despote d'Épire) ou aux Latins, se fie au service de ses alliés génois pour déjouer le plan vénitien contre l'Empire (1). Rien en effet ne semble compromettre la collaboration des flottes génoises et byzantines, sauf le fait que l'empereur trouve quelquefois ses alliés peu empressés à lutter contre la flotte vénitienne, de plus en plus dangereuse en mer Égée (2).

Cet état de choses, et plus particulièrement la bonne entente des Byzantins avec les Génois, changea après la grave défaite infligée à la flotte génoise par la flotte vénitienne, inférieure en nombre cependant, devant Spetzai en 1263 (3). Byzance perdit alors son appui maritime. L'efficacité de l'alliance byzantino-génoise, qui coûtait cher à l'Empire, qui payait les équipages génois, fut irrémédiablement compromise ; Michel VIII décida de renforcer les effectifs de sa propre flotte. Il manifesta son mécontentement à l'égard des Génois et licencia la flotte génoise (4) à son service. Il en avait parfaitement le droit,

(1) *Chronicon Marchiae Tarvisinae et Lombardiae*, éd. L. BOTTEGHI, *apud* MURATORI, *R.I.SS.*, t. VIII, E, p. 48 : « Nisi Januenses Grecis auxilium prebuissent, non sine magno tremore in mare Ionio vel Egeo Venetorum exercitui tota Grecia occurrisset. »

(2) Sur ce sujet, cf. la lettre de Michel VIII adressée à Gênes en 1262 ; L. BELGRANO, Cinque documenti genovesi-orientali, *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XVII, 1885, p. 228-229 ; MARTINO DA CANALE, p. 496 : « Il pensa (l'empereur) qu'ils n'osaient pas (les Génois) regarder les Vénitiens. »

(3) C. MANFRONI, Sulla battaglia dei Sette Pozzi et le sue consequenze, *Rivista marittima*, Rome, 1900, p. 229 sq. Sur la date de la bataille (Mai ou Juin 1263), *ibid.*, p. 237 ; sur la force des deux flottes, cf. *Annali Genovesi*, IV, p. 51, et MARTINO DA CANALE, p. 488, 490-492 : quarante-huit bateaux byzantino-génois et trente-deux *(Annali Genovesi)* ou trente-neuf (MARTINO DA CANALE) bateaux vénitiens. Cependant C. MANFRONI, *loc. cit.*, p. 233, croit que la flotte vénitienne était supérieure et qu'au lieu de IXL, chiffre rapporté par Martino da Canale (faute du scribe qui a mis L à la place de X) il faut croire que les bateaux vénitiens étaient au nombre de LXI ; cela n'est pas obligatoire pour expliquer la victoire vénitienne : remarquons que selon les *Annali Genovesi*, IV, p. 51, 14 bateaux génois seulement obéirent aux ordres et attaquèrent les Vénitiens ; pour la localisation de la bataille entre Spetzai et Hydra, cf. les précisions apportées par D. ZAKYTHINOS, *Le despotat*, I, p. 32, n. 3.

(4) MARTINO DA CANALE, p. 496 ; *Annali Genovesi*, IV, p. 52, où il est question du licenciement par Michel VIII de la flotte génoise (presque 60 navires) qui se trouvait au service de l'Empire. Selon Martino da Canale l'empereur exprima son mécontentement au représentant des Génois à Constantinople : il ne manqua pas de souligner les grandes dépenses qu'il assumait pour l'entretien de la flotte génoise (rémunération de ses équipages, etc.) et cela sans aucun résultat tangible.

et il crut prudent et même nécessaire de se rapprocher de Venise. Décision sage, indispensable à la sécurité de l'Empire, surtout après la découverte du complot du podestat génois à Constantinople qui, selon les annales de Gênes (1) (qui nous relatent cet incident fâcheux pour les relations byzantino-génoises), n'avait pas hésité à entrer en pourparlers avec les envoyés du roi Manfred de Sicile, ennemi de longue date de Michel VIII, pour rendre Constantinople aux Siciliens (2).

Le rapprochement avec Venise n'alla pas sans difficulté pour l'Empire, qui se trouvait, après la défaite de Spetzai (Sette-Pozzi), considérée comme une défaite de Byzance (les Génois agissaient en effet au compte de l'Empire) (3), dans une position très nette d'infériorité vis-à-vis de son adversaire dont il sollicitait à présent l'alliance sinon le secours. Michel VIII n'hésita pas à accorder à la République adriatique des privilèges et des faveurs exceptionnels. Il était disposé à ouvrir le trafic de la mer Noire aux commerçants vénitiens et à rompre même avec les Génois, qu'il priverait ainsi des privilèges que le traité de Nymphaion leur conférait, privilèges dont jouiraient dorénavant les Vénitiens (4). Les pourparlers, basés sur des conditions particulièrement avantageuses pour Venise, aboutirent à la rédaction du traité de 1265 (5), signé par Michel VIII mais non ratifié par le doge. Ainsi, pour un moment, l'Empire qui avait rompu son alliance avec Gênes et n'avait pas réussi à s'allier à Venise se trouva sans aucun allié maritime ; la flotte byzantine resta seule pour défendre le territoire byzantin ; elle réussit honorablement à assumer cette tâche, une fois éliminé le danger d'une grande coalition contre Constantinople du fait du conflit qui opposait alors le pape et ses alliés français au roi de Sicile Manfred.

Cependant l'apparition de Charles d'Anjou en Italie et ses revendications sur Constantinople, qui inaugurent la seconde phase du conflit de l'Occident contre l'Empire, ne pouvaient pas permettre à Byzance de rester longtemps sans un appui naval extérieur. Selon Pachymère, l'empereur grec avouait ne pas avoir assez de navires pour faire face aux « flottes redoutables » que, selon une rumeur constante, l'Occident armait contre Constantinople (6). Michel VIII pensa alors à un rapprochement avec la maison de son ancien adversaire, le roi Manfred. C'est ainsi du moins qu'il voulut justifier son projet

(1) *Annali Genovesi*, IV, p. 65.

(2) F. Lopez, *Storia delle colonie genovesi nel Mediterraneo*, Bologne, 1938, p. 215-216.

(3) *Annali Genovesi*, IV, p. 51 : « Navigarent (les Génois) ad Malvaxiam (Monemvasie) ex precepto imperatoris. » D'après Martino da Canale, p. 491-492, des bateaux grecs participèrent aussi à la bataille engagée contre les Vénitiens.

(4) Cf. les clauses du traité non ratifié par Venise (1265) : Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 66 sq.

(5) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 66-89 ; F. Dölger, *Regesten*, nº 1934.

(6) Pachymère, I, p. 182 : « On disait qu'ils mettaient en état une flotte importante..., l'Empire ne disposait pas de navires qui pouvaient faire face à un tel danger. »

de mariage avec la veuve de Vatatzès, sœur de Manfred (1), mais finalement il se retourna à nouveau vers ses anciens alliés, les Génois. A la suite du traité de 1267 les commerçants génois retrouvèrent leurs privilèges dans l'Empire (2). Ils furent installés à Galata dont les fortifications, comme nous le dit Pachymère (3), avaient cependant été détruites par mesure de précaution par les Byzantins. Galata deviendra désormais le centre, quasi indépendant de l'autorité byzantine, de la plus riche, de la plus nombreuse et de la plus turbulente colonie étrangère de Constantinople, ce qui causera à l'Empire d'importants déboires (4). Les Vénitiens se virent donc encore une fois dépassés par leurs concurrents dans les affaires d'Orient. Les conséquences économiques du rapprochement byzantino-génois risquaient d'être graves pour les marchands vénitiens, et Venise ne pouvait plus se permettre de bouder l'Empire. Aussi s'empressa-t-elle de conclure un traité d'alliance avec Byzance.

En 1268 fut signé entre Byzance et Venise un pacte de non-agression (5). Bien que moins avantageux pour la République adriatique que le projet d'alliance de 1265 (la clause p. ex. de l'éviction des Génois de l'Empire a maintenant disparu et pour cause) (6), il peut être considéré comme la ratification du traité de 1265 qui en fournit les bases (7). En définitive, le traité de 1268 marque la reconnaissance par Byzance de la présence vénitienne dans les eaux territoriales de l'Empire. Par ce traité Venise, outre les privilèges économiques (exemption du *kommerkion*, installation à Constantinople, Thessalonique, Boléron, Ainos, mer Noire, Propontide micrasiatique, Adramytte, Smyrne, Anaia) (8), obtenait la garantie de ses positions dans la mer Égée, le Péloponnèse et la Crète, tandis que Byzance de son côté se réservait la liberté d'action contre les autres possessions latines en Grèce, notamment contre Negroponte. Elle garantissait seulement les intérêts des Vénitiens qui y étaient installés, à condition que ces derniers n'aient pas aidé les seigneurs latins d'Eubée contre Byzance. Byzance obtenait la libération des citoyens

(1) PACHYMÈRE, I, p. 183-185.

(2) GRÉGORAS, I, p. 97 : « Il offrit (Michel VIII) l'exemption du kommerkion comme promis. » F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1941.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 168.

(4) Sur l'installation des Génois à Galata, la date de leur départ d'Héraclée de Thrace où ils se trouvaient (sans doute après la rupture de 1263), cf. A. PASPATÈS, *Byzantinai Mélétai*, Constantinople, 1877, p. 207 ; F. LOPEZ, *op. cit.*, p. 217 ; G. BRATIANU, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIII^e siècle*, Paris, 1929, p. 88 : l'auteur est en désaccord avec Paspatès, sur la date de 1266-1268 pour l'établissement à Galata.

(5) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 92-100. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1960.

(6) *M.M.*, III, p. 79-80.

(7) F. DÖLGER, *Regesten*, n^os 1934, 1941, 1960.

(8) Analytiquement mentionnés dans le traité de 1265 ; cf. *M.M.*, III, p. 78-79 ; TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 69-71, 81-82, version latine.

byzantins détenus par les Vénitiens à Modon, Coron, Negroponte et en Crète, dont la population grecque serait libre dorénavant de quitter le territoire vénitien, c'est-à-dire leur pays, pour se mettre au service de l'Empire (1). Mesure importante qui permit aux Byzantins de recruter des équipages expérimentés pour leur flotte. Enfin la clause de non-agression, qui ouvre les traités de 1265-1268, obligeait Venise à refuser son aide maritime et l'affrètement même de sa flotte commerciale à des puissances hostiles à Byzance (2). Ce traité, qui fut plusieurs fois renouvelé (3), permit aux Byzantins d'entreprendre des opérations contre les possessions latines de Grèce, notamment contre le Péloponnèse et l'Eubée. Ces deux régions, dépourvues de l'aide maritime de Venise, restaient exposées à l'action de la flotte byzantine entièrement mise en état entre-temps (4). Cela permit aussi aux Byzantins de se débarrasser des Génois qui après leur établissement à Galata devenaient de plus en plus prospères et commençaient à monopoliser le trafic commercial entre le Pont-Euxin et l'Occident, de sorte que, comme le note Pachymère, « non seulement ils privaient les Grecs des avantages de la navigation et du commerce maritime, mais ils dépassaient aussi Venise en richesse, en installations et équipements maritimes de toute nature » (5).

Michel VIII, se fiant à sa propre puissance navale et à la sécurité que le traité avec Venise et ses relations avec le pape (6) lui procuraient, décida de se libérer de l'emprise génoise (7). Il saisit l'occasion que le comportement de quelques marins génois lui fournit. Ceux-ci refusaient, en passant devant le palais des Blachernes, d'acclamer, comme il se devait, l'empereur grec. Michel VIII ordonna une véritable chasse aux Génois dans Constantinople pour se débarrasser définitivement de cette colonie qui, depuis son installation à Galata, n'avait cessé de préoccuper les autorités constantinopolitaines. La colonie génoise fut contrainte d'acheter la paix (8) ; les marchands génois continuèrent leurs affaires dans la ville, mais les relations entre Byzance et Gênes furent nettement compromises. Les Vénitiens gagnèrent la partie tandis que les Génois, obligés de se plier devant la fermeté de l'empereur grec, commen-

(1) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 95.

(2) *Ibid.*, III, 67-68, 78-79, 94-95.

(3) *Ibid.*, III, p. 101-102, 133 sq. (renouvellement de 1276), p. 322 sq. (renouvellement de 1285 par Andronic II), etc.

(4) Ci-dessous, p. 351 sq.

(5) PACHYMÈRE, I, p. 419-420.

(6) L'événement relaté se place après 1274 et l'union des Églises.

(7) Cf. le récit de GRÉGORAS, I, p. 134, et surtout celui de PACHYMÈRE, I, p. 425 ; G. BERTOLOTTO, Nuova serie di documenti sulle relazioni di Genova coll' impero bizantino, *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XXVIII, 1897, p. 511, nº 20.

(8) PACHYMÈRE, I, p. 426 : « Courbés de peur... et ayant payé une forte amende, ils réussirent à apaiser la colère de l'empereur. »

cèrent à préparer leur revanche. Constantinople devint en effet alors le centre de la rivalité vénéto-génoise, le théâtre de leurs heurts et de leurs luttes sous les yeux des Byzantins impuissants à maintenir l'ordre dans leur propre capitale.

Ainsi peut-on dire en conclusion que les alliances conclues par Byzance à ce moment, qui sont le résultat de sa politique maritime, tout comme ses démarches diplomatiques en général, visaient, en exploitant les contradictions et les rivalités qui opposaient alors les diverses puissances de l'Occident, à empêcher la réalisation du projet latin contre Constantinople et à procurer à l'Empire le temps et la tranquillité nécessaires à la mise au point de ses propres forces militaires en vue de la reconquête des territoires grecs. Ce dernier point constitue le centre de gravité de la politique militaire que Michel VIII poursuivit avec obstination. Le but fut atteint dans une certaine mesure, grâce au rôle joué dans les opérations militaires de l'époque par la flotte et l'armée de mer constituées par Michel VIII. Examinons l'effort déployé par les armées de Michel VIII pour la reconquête des territoires grecs pendant tout le règne de cet empereur. C'est un chapitre important de l'histoire de la marine byzantine.

E. Le rôle de la flotte dans la reconquête

Expéditions en Péloponnèse et contre les iles égéennes

Le plus important résultat de la victoire de l'armée de Michel VIII contre les Latins du Péloponnèse, alliés alors du despote d'Épire, en 1259 (1), fut sans aucun doute la cession par le prince d'Achaïe, en échange de sa liberté (Guillaume de Villehardouin fut fait prisonnier par les Byzantins à la bataille de Pélagonia et resta captif près de trois ans) (2), des forteresses péloponnésiennes de Monemvasie, du Magne, de Hiérakion (Géraki) et de Mistra (3), et, selon Pachymère, de la région riveraine de Kinsterna en Laconie (4) : territoire considérable, qui, au dire de Pachymère qui nous fournit des détails précis sur le traité conclu à Constantinople en 1262 (5), fut δεσποτείας σέμνωμα μέγα (6) ou, en d'autres termes, territoire suffisamment important pour marquer la présence

(1) Ci-dessus, p. 329.

(2) *Chronique de Morée*, version française, v. 2996 : « Il est resté pendant trois ans » ; cependant Pachymère, I, p. 86, parle de deux ans.

(3) Sur cette concession, outre les diverses versions de la *Chronique de Morée*, grecque, v. 4329 sq., française, v. 3003 sq., italienne, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 447, cf. Grégoras, I, p. 79-80.

(4) Pachymère, I, p. 87-88.

(5) D. Zakythinos, *Le despotat*, I, p. 15 sq., avec une critique des sources, mais sans précision de la date du traité ; sur l'accord, cf. F. Dölger, *Regesten*, n° 1895.

(6) Pachymère, I, p. 87.

efficace du pouvoir byzantin en Péloponnèse et le recul de la puissance franque. En effet, la région concédée aux Byzantins fut dorénavant la base et le point de départ des opérations entreprises et poursuivies avec obstination par l'Empire contre la Principauté franque de Morée. Guerres permanentes, qui ont duré, avec de courtes pauses, plus d'un siècle (1), elles furent menées par les armées dont disposaient les gouverneurs byzantins du Péloponnèse, les *katholikai képhalai* (2) d'abord, les despotes grecs de Morée ensuite. Elles ont passé par plusieurs phases sans aboutir cependant à des résultats importants quant aux frontières byzantino-latines et aux zones d'influence réciproques des deux adversaires. Le Péloponnèse resta partagé. Les Byzantins installés dans le Sud-Est, les Latins solidement établis dans le Nord et le centre du pays, s'affrontaient constamment pour telle ou telle place ou forteresse disputée. Le succès couronna tantôt l'un et tantôt l'autre des adversaires, sans que l'un parvienne à soumettre définitivement l'autre, de sorte que les deux puissances hostiles et les deux communautés ennemies menèrent pendant plusieurs siècles une coexistence forcée.

Pendant la période qui nous intéresse ici, la lutte pour le Péloponnèse se traduit d'abord par un effort pour consolider la présence byzantine sur le territoire concédé et ensuite comme une tentative d'expansion de l'autorité impériale aux dépens de la Principauté franque. Dans les deux cas, elle revêtit la forme de campagnes successives outre-mer entreprises par l'armée de mer byzantine et menées à bien grâce à la flotte impériale de l'époque. C'est de ce point de vue que les opérations en Péloponnèse et pour le Péloponnèse nous intéressent : elles sont à l'origine de l'importance prise alors, et pour la dernière fois, dans l'histoire de Byzance, par l'appareil maritime de l'Empire. Campagnes maritimes qui mobilisaient l'armée de mer de Byzance et étaient dirigées contre des ennemis appuyés sur mer par de puissants alliés, elles ont opposé au début des hostilités (période de l'effort pour la consolidation du pouvoir byzantin sur le territoire concédé) la flotte génoise, alliée des Byzantins, à la flotte vénitienne, alliée du prince franc ; puis, après l'installation définitive de l'autorité byzantine dans le Péloponnèse du Sud, la rupture avec Gênes et le rapprochement avec Venise, elles opposèrent la flotte byzantine construite par Michel VIII et renforcée de contingents locaux (petites flottilles des armateurs-pirates de la région) à la flotte angevine que le redoutable adversaire de Michel VIII, Charles d'Anjou, envoyait périodiquement à l'aide de son allié et vassal Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe (3).

(1) D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, I, p. 25 sq.

(2) Sur les *katholikai* et *mérikai képhalai* en Péloponnèse, cf. D. ZAKYTHINOS, *Le despotat*, II, p. 66-71 ; pour les emplois et le sens du terme *képhalè*, cf. ci-dessus, p. 193, n. 4.

(3) Sur les relations du prince de Morée avec Charles d'Anjou et l'intervention des Anjevins dans les affaires moréotes, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, I, p. 45 sq.

A en croire les sources occidentales de l'époque et notamment les diverses versions de la *Chronique de Morée* et Marino Sanudo, l'installation des Byzantins sur le territoire concédé par Villehardouin n'alla pas sans difficulté. Le traité de Constantinople devint applicable seulement après sa ratification par le fameux « parlement des Dames » tenu à Nikli en 1262 (1). Les Byzantins s'empressèrent alors de prendre possession de la région qui leur revenait. La flotte byzantine, sans doute celle que les Génois avaient alors mise à la disposition de l'empereur, transporta l'armée nécessaire (2) pour l'établissement du pouvoir impérial et du premier gouverneur, *képhalè*, nommé dans le Péloponnèse byzantin, et dont l'administration revêtit, comme le prouve le titre accordé au représentant impérial (*képhalè* = commandant, gouverneur) et du fait des circonstances, un caractère militaire accentué. Kantakouzènos, premier gouverneur du Péloponnèse byzantin, s'installa avec son armée à Monemvasie (3), et, comme nous le dit la *Chronique de Morée* dans sa version grecque, seule à fournir certains détails sur l'arrivée des premiers Byzantins dans le pays, s'empressa de s'assurer l'alliance des Slaves du Taygète, les Mélingues, contre Villehardouin qui, libéré de captivité, avait entrepris une tournée de caractère militaire (4) dans celles de ses possessions qui avoisinaient les postes byzantins. En effet, il semble que l'attitude de l'Occident vis-à-vis de Byzance, passée la première surprise provoquée par la chute de Constantinople, donna à Guillaume de Villehardouin de sérieux espoirs de recouvrer le territoire qu'il avait à contrecœur cédé à Michel VIII. Libéré par le pape, alors chef du front antibyzantin, du serment qu'il avait prêté sous la contrainte à un empereur schismatique (5), renforcé par l'aide maritime de Venise avec qui il venait de conclure un traité d'alliance (6), encouragé enfin par les démarches que le pape Urbain IV poursuivait en sa faveur auprès des puissances occidentales (7), Guillaume ne pouvait que contester la validité du traité qu'il avait signé et revendiquer la possession des places concédées aux Byzantins par ce traité. Ainsi, malgré le peu de renseignements que nous possédons sur ce point (une vague allusion (8) dans la version grecque de la *Chronique de Morée*, omise dans les autres versions), il nous semble qu'il

(1) Sur ce parlement connu seulement par des sources occidentales, cf. TERRIER DE LORAY, Un parlement de dames au XIII^e siècle, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1880, p. 205-211 ; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1896.

(2) A rapprocher des renseignements des *Annali Genovesi*, IV, p. 51 : « navigarent ad Malvaxiam ».

(3) *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4534-4535.

(4) *Ibid.*, v. 4520 sq. Ci-dessous, Appendice IV.

(5) J. GUIRAUD, *Les registres d'Urbain IV*, Paris, 1901-1904, II, p. 292-293.

(6) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 46 sq. et 51 sq.

(7) J. GUIRAUD, *op. cit.*, II, p. 102-103, 136.

(8) Sur la visite de Villehardouin dans ses possessions en Laconie, *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4520 et 4550 : « Il a violé son serment. »

faut imputer au prince franc l'ouverture en Péloponnèse des hostilités, qui, dès le début de 1263 et du fait de la riposte énergique des Byzantins, ont pris l'ampleur de grandes opérations militaires. Notons néanmoins que les sources latines sont unanimes à rendre Michel VIII responsable de l'ouverture des hostilités (1).

Tout comme pour la défense de Constantinople, autre objectif des revendications occidentales, Michel VIII réagit immédiatement contre le projet péloponnésien des Latins. La défense du Péloponnèse, second champ du conflit byzantino-occidental et argument de la politique antibyzantine menée à ce moment par le pape et les Vénitiens, était primordiale pour la défense même de l'Empire. En outre, l'empereur grec ne perdait pas de vue qu'un éventuel échec latin en Péloponnèse non seulement éloignerait le danger qui pesait sur Constantinople, mais consoliderait la présence byzantine dans le pays et lui permettrait d'entreprendre, sitôt après, son expansion aux dépens des Francs ; il inaugurerait ainsi l'application de l'autre grand projet byzantin : la soumission des provinces grecques à l'autorité impériale. Ainsi, dès que l'annonce de mouvements suspects de Villehardouin parvint à Constantinople, Michel VIII décida d'expédier en Péloponnèse une armée importante (2). L'organisation de cette campagne outre-mer nous est surtout connue par Pachymère (3) et par la *Chronique de Morée*, seule en outre à fournir des détails sur le déroulement des opérations. Elle comporte deux étapes : *a)* la mission Makrènos mentionnée seulement par la *Chronique de Morée*, et *b)* l'expédition proprement dite contre les Francs, dirigée par le frère de l'empereur, le *sébastokratôr* Constantin.

D'après la *Chronique de Morée*, Makrènos, investi de pouvoirs extraordinaires (il fut chargé de conclure des traités au nom de l'empereur avec les chefs slaves de la région du Taygète), arriva en Péloponnèse avant le corps expéditionnaire (4). De Monemvasie, il embarqua, nous dit toujours la même source, l'armée dont il disposait sur les navires et il se dirigea vers la Laconie. Il faut croire, ce qui est normal, qu'un détachement de la flotte byzantine stationnait déjà en permanence à Monemvasie, alors siège, semble-t-il, du gouverneur byzantin (5), et que l'armée que Makrènos emmena avec lui en Laconie, qui était composée de Micrasiates et de Turcs (6), s'accrut alors de régiments péloponnésiens. Une fois en Laconie, Makrènos réussit à s'assurer l'alliance des chefs locaux,

(1) Marino Sanudo, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 116 ; J. Guiraud, *op. cit.*, II, p. 103.

(2) *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4546 sq.

(3) Pachymère, I, p. 205 sq.

(4) *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4556 sq.

(5) C'est à Monemvasie que se trouvait le *képhalè* des Péloponnésiens, Kantakouzènos, lors de la visite de Guillaume en Laconie : cf. *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4534-4535.

(6) *Ibid.*, v. 4553-4555 : l'armée est évaluée à 3 500 hommes dont 2 000 sont des *Anatolikoi* (= Micrasiates).

notamment des Slaves, à qui il distribua des titres et des dignités (« il a nommé les uns sébastes et les autres *tzastadés* ») (1), et à soumettre à l'autorité impériale la région qui s'étend de Batika en Tzaconie et du Taygète *(drouggos tou Méligou)* à la Gisterne. C'est alors que fut sans doute soumise pour la première fois aux Byzantins la région désignée comme thème de Kinsterna et qui, selon Pachymère, faisait partie des concessions accordées par Villehardouin à Michel VIII. Cette clause du traité de Constantinople ne fut appliquée qu'à ce moment et contre la volonté des Francs (2). Ainsi, la mission de Makrènos, qu'il faut situer vers la fin de 1262, semble plus une opération d'établissement de l'autorité byzantine dans la partie péloponnésienne revenant à l'Empire qu'une agression contre la Principauté franque, comme ce fut le cas de la grande expédition placée sous les ordres du *sébastokratôr* Constantin, mentionné par erreur comme grand domestique par la *Chronique de Morée*.

Au début du printemps de 1263, l'armée byzantine, composée de troupes micrasiatiques (« la fleur de la Romanie », dit la *Chronique de Morée* (3), des troupes de Magédôn et de Lycie, précise Pachymère) (4) et des mercenaires turcs (les mercenaires latins ne pouvaient être désignés pour mener une guerre contre des Latins, note justement Pachymère) (5) et placée sous le commandement du *sébastokratôr*, qui avait pour hyparques (adjoints) le grand domestique Alexis Philès et le parakoimomène Makrènos (6), embarqua

(1) *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4590.

(2) PACHYMÈRE, I, p. 88, après l'énumération des villes concédées (Monemvasie, Magne, Hiérakion, Myzèthras) et la remarque qu'en ce qui concerne Argos et Nauplie (revendiquées sans doute par Michel) rien n'a été décidé, Pachymère ajoute : Ἀνάπλιον δὲ καὶ Ἄργος ἐν ἀμφιβόλοις ἐτίθει, καὶ ἅμα πᾶν τὸ περὶ Κινστέρναν θέμα πολύ γε ὂν τὸ μῆκος. L'éditeur met une virgule après le passage concernant Argos et Nauplie et ainsi ce qui suit, le passage sur Kinsterna, se rattache au passage précédent qui énumère les villes concédées : comme Pachymère est la seule source qui mentionne la concession de la région importante de Kinsterna lors du traité de Constantinople et comme par contre le déroulement des événements nous montre que ce territoire ne fut pas concédé mais occupé par les Byzantins, il nous semble qu'il faut enlever la virgule après le passage sur Argos et Nauplie et la mettre après celui sur Kinsterna : ainsi on comprend, ce qui est conforme à la réalité, que le thème de Kinsterna, comme Argos et Nauplie, a été revendiqué par les Byzantins, mais comme les Latins n'étaient pas d'accord sur cette revendication rien n'en fut décidé : le territoire fut ainsi considéré comme litigieux, c'est là où se sont déroulées les premières opérations de Makrènos.

(3) Version grecque, v. 4644.

(4) PACHYMÈRE, I, p. 205.

(5) *Ibid.*, I, p. 205.

(6) Ou Makrènos avait entre-temps gagné Constantinople, ou, et cela est plus probable, Pachymère, qui mentionne seulement à cet endroit l'expédition en Péloponnèse, groupe des opérations qui se sont déroulées en plusieurs étapes : il faut alors penser que Makrènos se trouvait déjà en Péloponnèse quand le *sébastokratôr* et son armée arrivèrent ; il fut un des commandants

sur les bateaux de la flotte byzantino-génoise et gagna Monemvasie (1), base de la flotte et centre des opérations en Péloponnèse. Les hostilités contre les Latins commencèrent aussitôt, d'abord sous les ordres du *sébastokratôr* et ensuite, quand le frère de l'empereur eut quitté le pays, sous ceux de Makrènos. Malgré les premiers succès byzantins, la lutte pour la reconquête du Péloponnèse donna peu de résultats (2). La réaction latine fut vive et rapide, l'armée byzantine se contenta finalement de consolider la présence de l'autorité impériale dans les territoires déjà recouvrés. Une partie de la politique péloponésienne de Michel VIII était ainsi réalisée mais, en ce qui concerne la reconquête du pays sur les Francs solidement installés dans la partie centrale et le Nord, il restait encore beaucoup à faire.

La première expédition outre-mer en Péloponnèse avait en outre des conséquences importantes et inattendues pour la composition de la force navale de l'Empire et pour sa politique maritime. En effet c'est vraisemblablement dans le cadre des opérations en Péloponnèse qu'il faut placer la grande défaite que la flotte génoise qui assurait le transport de l'armée expéditionnaire subit en 1263, alors qu'elle regagnait Constantinople venant de Monemvasie (3). Défaite que lui infligea la flotte vénitienne dans la bataille, relatée par les sources occidentales seules, de Sette-Pozzi, nom italien de l'île de Spetzai, où les deux flottes se rencontrèrent. A la suite de cette défaite, qui, vue de Byzance, fut la preuve du peu d'efficacité de l'alliance byzantino-génoise, Michel VIII, nous l'avons vu, licencia la flotte génoise (4) à son service, qui selon les paroles de l'empereur « coûtait cher à l'Empire pour le peu qu'elle rapportait » (5). Michel VIII orienta ensuite sa politique vers un rapprochement avec Venise et, décidé avant tout à ne se fier qu'à ses propres forces, entreprit le renforcement de l'armée de mer byzantine. Il employa dans

des opérations, *hyparchos* (= commandant adjoint) avec Philès, sous les ordres du *sébastokratôr*. D. Zakythinos, *Le despotat*, I, p. 33, n. 3, croit plutôt au renseignement de Pachymère et il considère que Makrènos arriva en Péloponnèse en même temps que le *sébastokratôr*.

(1) J. Guiraud, *Les registres d'Urbain IV*, II, p. 100 ; *Annali Genovesi*, IV, p. 51 ; D. Zakythinos, *op. cit.*, I, p. 33, n. 4, avec des renseignements sur la carrière du *sébastokratôr*.

(2) D. Zakythinos, *Le despotat*, I, p. 33 sq.

(3) *Annali Genovesi*, IV, p. 51 : « Cum exercitus galearum nostrarum, quae erant numero 38, navigarent ad Malvaxiam ex precepto imperatoris causa portandi ad ipsum locum qui per imperatorem tenetur quaedam guarnimenta... ad insulam... Septem Puteos... ». Martino da Canale, p. 494 : « Il devoient (les Génois) doner vitaille à Malveisie... il ne dona pas », ce qui est une allusion à l'échec génois.

(4) Ci-dessus, p. 350.

(5) L. Belgrano, Cinque documenti genovesi-orientali, *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. XVII, 1885, p. 229 : « Non alias (galées génoises) preparari et consumere thesauros nostros in vanum » ; Martino da Canale, p. 496 : « Il despendroit trestos son avoir, et ne gagnera nule riens. »

ce but les équipages expérimentés fournis par ses possessions péloponnésiennes, notamment la Tzaconie (1). Il augmenta les effectifs de sa flotte qui, contrairement à celle des Génois, marquait alors d'importants succès contre les Latins dans la mer Égée.

La flotte byzantine était placée sous le commandement du *prôtostratôr* Alexis Philanthrôpènos, qui, comme le précise Pachymère, n'avait pas le titre de grand-duc *(mégalodoukaton)* bien qu'il en eût la charge, pour la seule raison que ce titre, devenu en l'occurrence plus une dignité qu'une fonction, était porté par le vieux frère de l'empereur Théodore I^er^ Lascaris (2). Le *prôtostratôr* appareilla de Constantinople au printemps de 1263, en même temps que le corps expéditionnaire du Péloponnèse, et mit le cap, avant de gagner le Péloponnèse, sur les îles égéennes occupées par les Latins : « La flotte voguait, dit Pachymère, et les navires accostant les îles en enlevèrent plusieurs qui furent aussitôt gardées par des garnisons grecques. Ainsi était intégrée à l'Empire la région (les îles) jusqu'alors soumise aux Latins » (3). « La flotte naviguait, dit encore Pachymère, et réussissait dans plusieurs entreprises » (4). Naxos, Paros, Kéa (et non Kôs qui était depuis longtemps byzantine) et même l'île d'Eubée (Karystos et Oréoi) (5) furent attaquées par la flotte de Philanthrôpènos qui arriva finalement en Péloponnèse, sans doute après la défaite génoise de Sette-Pozzi, pour appuyer les opérations que le corps expéditionnaire menait contre les Francs sous les ordres du *sébastokratôr*. Elle ravagea les côtes méridionales de Laconie (6), ce qui ne fut pas sans inquiéter les Vénitiens

(1) Sur l'emploi des Tzaconiens dans la marine byzantine, notamment par Michel VIII, cf. PACHYMÈRE, I, p. 209, et surtout p. 309 ; GRÉGORAS, I, p. 98 ; il est évident que l'emploi des Tzaconiens dans la flotte se place après la soumission de la Tzaconie (= Kinsterna) aux Byzantins : les Tzaconiens ont renforcé les effectifs de la première flotte de Michel VIII, celle qui était équipée de Gasmouloi ; ces derniers ont été les premiers à servir dans la flotte de Michel Paléologue.

(2) PACHYMÈRE, I, p. 206. La date proposée par R. GUILLAND, *Le drongaire*, p. 231, pour l'accession de Philanthrôpènos au poste de grand-duc (1271), est à notre avis à rectifier : cf. ci-dessous, p. 368-369.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 204-205 : renseignement rapporté uniquement par Pachymère pour la période d'avant l'expédition en Péloponnèse ; *ibid.*, I, p. 188.

(4) *Ibid.*, I, p. 206 : opérations contemporaines à l'expédition en Péloponnèse.

(5) C'est à ce moment qu'il faut placer les premiers contacts de Likarios, révolté contre ses seigneurs en Eubée et futur grand-duc, avec les Byzantins ; ceci est confirmé par MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 119-120 : « Un cavalier della città di Caristo... qui tenai un certo Castelle in una montagna altissima detta la Termopile, ove fuce un castello fortissimo... Miser Licario, che non si tenere sicuro ivi... fù a parlamento con il capitano dell' Armata dell' imperator » : l'événement doit se placer en 1262-1263 ; cependant GRÉGORAS, I, p. 95, exposant, à propos de la collaboration de Likarios avec les Byzantins, qui commence à ce moment, des faits qui s'étalent dans les années suivantes, peut nous induire en erreur en ce qui concerne la date des relations de Likarios avec l'Empire : cf. sur ce point, ci-dessous, p. 368.

(6) Sur les succès de la flotte byzantine pendant cette première expédition contre les Latins, cf. PACHYMÈRE, I, p. 204-205. GRÉGORAS, I, p. 98, donne une image générale des opérations de

installés à Modon et à Coron, et renforça les bases byzantines de Monemvasie (1) et d'Oitylon (2), dont le contrôle rendait impossible une agression par mer contre les possessions byzantines en Péloponnèse, et elle arriva même, semble-t-il, dans le Nord, à Patras. Dans la région, une source vénitienne signale la présence de l'armée du *sébastokratôr* (3). Les Byzantins pouvaient ainsi contrôler la route vers l'Italie et s'opposer à l'arrivée des renforts venus de l'Occident à l'aide du prince latin.

A lire le récit des événements de la campagne contre le Péloponnèse franc, on a l'impression que la partie maritime de l'offensive byzantine fut plus heureuse pour l'Empire que les opérations de l'armée de terre. Il ne faut pas oublier cependant la défaite de la flotte génoise qui agissait pour le compte des Byzantins, ni exagérer la portée des premiers succès de la flotte byzantine. Ils se sont finalement soldés par l'occupation de quelques petites îles égéennes, tandis que les Latins continuent à être maîtres de l'Archipel grec, contrôlant toujours d'une part l'Eubée, Lemnos et les Cyclades qui forment le Duché vénitien, et d'autre part les côtes grecques et le littoral du Péloponnèse, à l'exception des côtes méridionales et orientales passées aux Byzantins après l'expédition Makrènos-Philanthrôpènos. Plus qu'un succès pour la reconquête, comme le prétend Pachymère (4), l'activité de la flotte byzantine à ce moment doit être considérée, à notre avis, comme visant au harcèlement des Latins et de leurs alliés sur mer. Elle est avant tout un acte de présence de la puissance navale de l'Empire cherchant à décourager toute

la flotte byzantine : les succès contre Lemnos, Chios, Rhodes qu'il rapporte sont soit postérieurs à la première expédition maritime (p. ex. la prise de Lemnos), soit dus à la flotte de Nicée et antérieurs à la période que nous étudions ici. Rhodes était déjà territoire byzantin sous Vatatzès (cf. ci-dessus, p. 322) et en ce qui concerne Chios l'acte de Michel VIII promulgué en faveur du couvent de Néa Monè en avril 1259 (cf. *Actes de Chios*, p. 569-574) montre que l'île de Chios ainsi que le port d'Halmyros en Thessalie mentionné dans cet acte faisaient dès cette date partie de l'Empire.

(1) L'importance de Monemvasie comme base de la flotte à ce moment est attestée par les sources occidentales (cf. ci-dessus, p. 356, n. 3) et byzantines (cf. ci-dessous p. 360). Le document des juges vénitiens, Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 159 sq., fait plusieurs fois mention de bateaux grecs qui, utilisant comme base Monemvasie, inquiétaient les Vénitiens de Modon, de Coron et de Crète : cf. *ibid.*, p. 164, 192, 215, 220, 225-226, et surtout, *ibid.*, p. 231-237, où sont traités plusieurs cas concernant des marchands vénitiens du Péloponnèse et les dommages qu'ils ont subis du fait de la flotte byzantine de la région.

(2) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 176 : Portus Vituli. A noter aussi que dans ce même document, *ibid.*, p. 232, il est question d'un capitaine de Gisterne nommé Mésopotamitès, et *ibid.*, p. 233, d'un capitaine d'Arduuista (= Andravista).

(3) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 175. A noter, *ibid.*, p. 174, la mention d'un duc de Patras nommé Kalojean : « tunc capitaneum pro domino imperatore » et des « comestabiles lignorum exercitus imperatoris qui simul erant ».

(4) Pachymère, I, p. 205 : « Elles furent partie de l'Empire celles (les îles) qui auparavant étaient soumises aux Latins. »

entreprise maritime contre Byzance, notamment une agression par mer contre Constantinople que la flotte byzantine, comme l'avoue l'empereur lui-même (1), n'aurait pu empêcher, du moins pendant cette première période de son activité.

La première expédition byzantine en Péloponnèse resta sans résultats décisifs quant à la reconquête du pays. Les opérations entre Byzantins et Latins se sont éternisées, puis transformées en une sorte de guérilla permanente entre le prince franc et les gouverneurs byzantins installés maintenant à Mistra (2). Pendant cette période d'hostilités continuelles, interrompues par des trêves plus ou moins longues, les Francs ont accru leurs forces grâce à l'aide de Charles d'Anjou que sa politique orientale et notamment son projet contre Constantinople rendaient particulièrement attentif aux affaires péloponnésiennes (3), tandis que les Byzantins recevaient des renforts envoyés de Constantinople (4). D'où le souci de l'empereur de contrôler les communications maritimes entre la capitale et le Péloponnèse. La flotte byzantine, qui comptait maintenant dans ses effectifs un nombre important de Péloponnésiens (notamment des Tzaconiens, habitants de la Tzaconie), visita plusieurs fois le Péloponnèse byzantin. La campagne de 1270 était commandée par le chef de la flotte, Alexis Philanthrôpènos (5) ; les navires byzantins transportaient régulièrement des troupes de Constantinople à Monemvasie, principale base péloponnésienne, escale des liaisons avec Constantinople (6). La ville de Monemvasie, devenue le centre de l'activité maritime des Byzantins dans le Péloponnèse, joue maintenant un rôle militaire important qu'elle conservera tout au long de l'histoire du Péloponnèse byzantin. Michel VIII, soucieux de s'assurer la fidélité des habitants de Monemvasie, leur accorda des privilèges considérables qui comportaient, comme nous le laisse comprendre le chrysobulle de son successeur Andronic II promulgué en

(1) *Ibid.*, I, p. 182 : « Il n'existait pas de navires suffisants à leur opposer (aux Latins). »

(2) D. ZAKYTHINOS, *Le despotat*, I, p. 44 sq.

(3) D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 229 sq., et D. ZAKYTHINOS, *op.cit.*, I, p. 47 sq.

(4) D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, I, p. 52 sq.

(5) *Chronique de Morée*, version grecque, v. 6487, et version catalane, § 415 : sur ce point, cf. D. ZAKYTHINOS, *op. cit.*, p. 52 : l'auteur identifie le neveu de l'empereur, chef de l'expédition, avec Alexis Philanthrôpènos sans faire état cependant du rôle maritime de ce personnage, ce qui donne à l'expédition une allure particulière ; il faut, à notre avis, se demander si Pachymère, qui rapporte les opérations de la flotte de Philanthrôpènos contre le Péloponnèse en même temps que celles contre les îles, ne fait pas à cette occasion un exposé général de toute l'activité de la flotte, qui, en fait, s'étale sur plusieurs années : à l'appui de cette hypothèse vient le fait que Pachymère mentionne parmi les équipages des Tzaconiens, qui n'ont pu passer à Constantinople et servir dans l'armée impériale qu'après la première trêve entre les Latins et les Péloponnésiens, donc obligatoirement après 1266 : sur la date et la durée de cette trêve, cf. D. ZAKYTHINOS, *Le despotat*, I, p. 44.

(6) Cf. ci-dessus, p. 356-358.

faveur de cette ville, l'exemption totale de toute charge fiscale et de toute taxe commerciale (1). Des facilités considérables furent en outre accordées aux Péloponnésiens qui accepteraient de s'installer dans l'Empire et notamment à Constantinople (2). De nombreux habitants de Monemvasie se sont en effet établis dans la ville de Pègai (3), sur le littoral micrasiatique de la Propontide, où ils remplacèrent vraisemblablement les commerçants occidentaux installés dans cette ville avant la prise de Constantinople par les Latins. D'autres se sont installés à Constantinople même (4) ; ils ont fourni avec les autres Tzaconiens les équipages de la flotte que Michel VIII construisit pour faire face à la grande expédition préparée par Charles d'Anjou contre Constantinople (5).

Nous connaissons les détails de la construction de cette flotte, la plus importante des flottes byzantines du XIII^e siècle, par Pachymère et Grégoras (6). Elle fut placée sous les ordres d'Alexis Philanthrôpènos, qui n'était toujours pas grand-duc, et qui ne le fut qu'après la mort de Lascaris. Elle était divisée en plusieurs escadres stationnant dans les provinces et commandées par les ducs de diverses régions. Les sources de l'époque signalent des ducs à Thasos, Lemnos, Thessalonique, Patras, Chios, Naupacte, Halmyros, etc. (7), outre ceux connus pour l'époque de Nicée (Thracésiens, Mylasa-

(1) *M.M.*, V, p. 154 sq.

(2) PACHYMÈRE, I, p. 188 : « Aux Laconiens qui sont arrivés par la suite de Morée l'empereur distribua des lieux où ils pouvaient habiter dans la Ville, il leur distribua des soldes annuelles et diverses sortes d'autres libéralités et les utilisa plusieurs fois à l'intérieur et à l'extérieur » ; *ibid.*, p. 209 et p. 309 : installation des Tzaconiens avec leur famille dans la capitale ; cf. aussi GRÉGORAS, I, p. 98 : « Armée de mer composée de Laconiens, qui venaient d'entrer au service de l'empereur. »

(3) *N. Hell.*, t. XII, 1965, p. 257 sq., Deux rapports du métropolite de Monemvasie (en grec), p. 289 : « (Les habitants de Monemvasie) ont quitté leur pays et sont allés en Asie... une ville ancienne et côtière sise sur un endroit agréable, la ville de Pègai, leur a été donnée par l'empereur et ils deviennent ainsi ses habitants » ; bien que le rédacteur de ces rapports, Isidore de Kiev (sur l'identification du rédacteur, cf. G. MERCATI, *Scritti d'Isidoro il cardinale ruteno*, Rome, 1926 = *Studi e Testi*, n° 46), date l'installation des Monemvasiotes en Asie juste après la prise de Constantinople par les Latins, il nous semble certain, les autres sources l'affirment, notamment le chrysobulle de 1316 d'Andronic II (cf. *M.M.*, V, p. 165 sq., et F. DÖLGER, *Regesten*, n° 2383), qui est le premier à mentionner l'installation des Monemvasiotes en Asie et l'importance de leur colonie de Constantinople et de Pègai, que la « donation » de la ville de Pègai aux Monemvasiotes (c'est ainsi qu'Isidore présente l'installation des Monemvasiotes à Pègai) ne peut pas être de beaucoup antérieure au règne d'Andronic II : elle doit, à notre avis, être placée vers le milieu du règne de Michel VIII (1270-1275) et être considérée comme une récompense des services que les Monemvasiotes ont rendus à l'Empire, notamment dans la guerre maritime.

(4) Sur la colonie de Monemvasiotes à Constantinople, cf. *M.M.*, V, p. 165 sq.

(5) Ci-dessus, p. 340 sq.

(6) PACHYMÈRE, I, p. 187-188, 309-310 ; GRÉGORAS, I, p. 98.

(7) Cf. TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 165 : duc de Thasos ; p. 174 : duc de Patras ; p. 183 : Lemnos mentionnée sous un mégaduc, même chose, p. 196 ; p. 185 ; duc de *insula Salu*, île non

Mélanoudion, Néokastra) (1), et des capitaines-comtes *(komètès)* à Monemvasie, Skopélos, Samothrace, Kavalla, Kinsterna, Cythère, Rhodes et ailleurs (2). Pachymère signale aussi plusieurs *lochagoi*, *tagmatarchai*, *komètès* et *nauarchoi* (3) placés sous les ordres d'Alexis Philanthrôpènos (4), ce qui révèle l'importance considérable des effectifs de l'armée de mer et le nombre élevé de bâtiments qui composaient la seconde grande flotte de Michel VIII. Les équipages de cette flotte sont surtout composés de Tzaconiens et de Gasmouloi. Ces derniers semblent servir surtout dans l'escadre constantinopolitaine (5). Le nombre des unités de cette escadre ne dépasse pas, semble-t-il, une centaine de navires, chiffre important pour l'époque. Les renseignements épars dans diverses sources nous permettent d'avancer ce chiffre (6), sans tenir compte des petites flottilles (deux ou trois unités) stationnant en divers points du littoral byzantin et qui, armées et équipées sur place, se bornent à une activité locale (7). Cette flotte, mise en état et régulièrement entretenue par Michel VIII dans le but de défendre Constantinople contre la menace occidentale qui pesait de temps à autre et d'une manière plus ou moins aiguë sur la capitale, s'occupe, dès que la situation le permet et en marge de sa tâche principale, de reconquérir le littoral, notamment les îles égéennes contrôlées par les Latins. Les sources, et plus précisément Grégoras, lui attribuent la reprise de Chios, de Lemnos et même de Rhodes (8). Elle appuie aussi les opérations outre-mer que l'armée impériale mène maintenant tantôt contre les Francs du Péloponnèse et tantôt

identifiée, probablement Samos ; p. 188 : Halmyros ; p. 193 : *Meghaduche de Lonatuli* = grand-duc d'Anatolie, vraisemblablement le duc des Thracésiens. Sur Néokastra, cf. *M.M.*, IV, p. 267-269, et *ibid.*, p. 230, mention d'une « fonction ducale *(doukikè)* » à Chios.

(1) Une liste des ducs de ces thèmes qui sont les plus importants de l'époque (plusieurs bases de la flotte se trouvaient dans leur circonscription) dans H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.*, Thracésiens, Néokastra ; et pour Mylasa-Mélanoudion, *M.M.*, IV, p. 317, 324, 325, 327, 329 ; et *ibid.*, VI, p. 201, 211.

(2) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 309.

(4) Sur la carrière de ce grand amiral neveu de l'empereur, cf. PACHYMÈRE, I, p. 109, 208, 309, 325, 337, 410.

(5) Ils sont originaires de Constantinople et de sa région (PACHYMÈRE, I, p. 188, 309-310) ; on les rencontre en action contre les Génois de Constantinople (*ibid.*, I, p. 423 sq.), on les trouve plus tard mêlés aux querelles dynastiques (cf. ci-dessous, p. 452 à 455) ; pour le moment ils sont, semble-t-il, affectés à la *basilikè holkas* (= le navire impérial) stationnant aux Blachernes : cf. GRÉGORAS, I, p. 135, en rapport avec PACHYMÈRE, I, p. 423. Ci-dessous, Appendice I.

(6) PACHYMÈRE, I, p. 325 : « 73 navires » ; GRÉGORAS, I, p. 98 : « plus de 60 ».

(7) Allusion à leur activité dans les décisions des juges vénitiens, TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq.

(8) Ci-dessus, p. 357, n. 6.

contre le despote d'Épire, particulièrement concerné par la politique expansionniste poursuivie en Grèce par Michel VIII (1).

La flotte de Michel VIII, construite sitôt après la reconquête de Constantinople et qu'on peut désigner comme flotte des Gasmouloi (du nom ethnique des marins qui composent ses équipages), et celle qu'il construisit après la signature du traité de Viterbo (1267) et devant les projets antibyzantins de Charles d'Anjou (flotte que l'on peut désigner, également du nom ethnique de ses équipages, comme flotte des Tzaconiens) (2) étaient toutes deux destinées à défendre Constantinople et à faire face aux flottes que l'Occident mobilisait régulièrement contre l'Empire, la flotte vénitienne d'abord et la flotte angevine ensuite. Elles furent finalement employées à la réalisation de l'autre grand projet de la politique de Michel VIII : la reconquête du territoire grec. Pendant cette période la flotte byzantine assura le transport des troupes nécessaires au déroulement des opérations outre-mer. Elle était en mouvement régulier entre Constantinople, Monemvasie et la Thessalie, et elle eut maintes fois l'occasion d'attaquer les possessions latines qui se trouvaient sur son passage, réussissant à en enlever un nombre important. Enfin sa présence quasi permanente dans la mer Égée gêna les contacts entre les diverses régions occupées par les Latins et empêcha ainsi la formation de coalitions maritimes égéennes contre Byzance, ce qui, dans la politique antibyzantine menée par l'Occident, eût pu devenir particulièrement dangereux pour la sécurité de l'Empire.

Un document capital sur la situation qui règne à ce moment dans la mer Égée, les décisions des juges vénitiens sur les indemnités dues aux citoyens de la République lésés dans leur activité maritime et commerciale par la flotte byzantine pendant la période qui s'étend de la ratification du traité avec Venise (1268) à la rédaction de ce document (1278) (3), nous fournit des renseignements précieux sur les bases navales de Byzance, sur l'importance des détachements provinciaux de sa flotte et sur les cadres de l'armée de mer impériale, recrutés souvent parmi les pirates indépendants, soit Byzantins, soit surtout étrangers (Génois et Sarrasins), agissant maintenant pour le compte de l'Empire. Thasos, Kavalla, Thessalonique, Halmyros, Dèmètrias, Samothrace, Lemnos, Skopélos, Skiathos, Skyros, Cythère, Adramytte, Anaia, Kôs, Rhodes, Smyrne, Éphèse, Monemvasie, Oitylon, et même Patras, constituent les bases des flottilles qui croisent en mer Égée, harcelant les Latins sur leur passage et attaquant le littoral et les îles qui restent encore en dehors du contrôle byzantin. Le rayon de leur activité s'étend de la Crète au Péloponnèse et à l'Eubée et de la mer Noire à la mer Pamphylienne. Leur action est présentée par Venise, et à juste titre, comme une action pirate. Elle a

(1) Ci-dessous, p. 363 sq.

(2) Les Gasmouloi continuent à être employés dans la flotte, mais ils ne sont plus les seuls.

(3) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq.

été fort utile à l'Empire, pour le compte duquel travaillaient ses multiples flottilles ; elle a donné à la flotte byzantine le prestige d'une flotte « thalassocrate » (1) ; elle a soustrait la mer Égée au contrôle occidental, éloignant ainsi la menace qui pesait sur Constantinople même.

Expéditions en Thessalie et contre l'île d'Eubée

Bien que les revendications épirotes à l'hégémonie byzantine aient été enterrées à la bataille de Pélogonia (1259), le despote Michel II Ange, encouragé par son gendre Manfred, roi de Sicile (2), ne cessa d'inquiéter les Byzantins. Son armée continua une lutte infatigable pour l'expansion de l'autorité épirote en Grèce du Nord aux dépens des possessions byzantines. Les succès qu'a connus alors l'effort épirote (le libérateur de Constantinople Alexis Stratègopoulos fut fait prisonnier et expédié en Sicile à Manfred, qui l'échangea plus tard contre la veuve de Vatatzès, sa propre sœur) (3) décidèrent Michel VIII Paléologue, après ses victoires contre les Bulgares (auxquels il avait enlevé les villes pontiques de Mésembria et d'Anchialos) (4) à entreprendre les opérations contre le Despotat d'Épire. En 1263, le frère de Michel VIII, le despote Jean, conduisit de Thessalonique l'armée byzantine contre les possessions épirotes en Grèce. Il contraignit le despote Michel II Ange à se soumettre ; la paix fut conclue (5) ; Michel VIII n'aura plus à se soucier des affaires épirotes jusqu'à la mort du despote d'Épire, en 1271. Le démembrement à la mort de Michel II de l'État épirote donne le gouvernement de la Thessalie à Jean, fils bâtard de Michel II (6), farouchement hostile à Byzance. Michel VIII s'appliqua à mettre un frein à l'action antibyzantine du gouverneur thessalien ; il agit d'abord par la voie diplomatique. Il attribua à Jean le titre du *sébastokratôr*, il signa la paix avec lui et la consolida par le mariage de la fille de Jean Ange avec un de ses propres neveux (7). Cet état de choses fut cependant provisoire. Jean Ange, soutenu par les Latins, notamment par son allié, Charles d'Anjou, qui venait d'installer son autorité sur l'île de Corfou et qui l'installa un peu plus tard sur les côtes illyriennes (8), reprit ses activités antibyzantines, ce qui, dans l'ensemble de la conjoncture politique du moment,

(1) Cf. les remarques de Michel VIII lui-même sur sa flotte et son importance, « *De vita sua* », éd. H. Grégoire, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 457. Ci-dessous, Appendice IV.

(2) Pachymère, I, p. 215, 242.

(3) Grégoras, I, p. 90-92 ; Pachymère, I, p. 185.

(4) Sur ce point, cf. V. Laurent, La domination byzantine aux bouches du Danube sous Michel Paléologue, *Revue histor. du Sud-Est européen*, t. XXII, 1945, p. 185-198.

(5) Pachymère, I, p. 214-215, 242 ; F. Dölger, *Regesten*, n° 1931.

(6) D. Nicol, *The despotate of Epirus*, Oxford, 1957, ne traite pas l'histoire de la Thessalie.

(7) Pachymère, I, p. 308. F. Dölger, *Regesten*, n° 1976.

(8) Sur la pénétration angevine dans les Balkans, cf. D. J. Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, p. 229 sq.

favorisait les projets anticonstantinopolitains des Angevins et devenait particulièrement dangereux pour la sécurité de l'Empire. Contre ce nouveau danger, Michel VIII Paléologue réagit comme d'habitude énergiquement. Une grande expédition fut décidée contre Jean Ange, visant un double objectif : soumettre le gouverneur indocile de Thessalie et faire passer ses possessions sous contrôle byzantin. La grande campagne organisée sous le commandement du despote Jean, frère de l'empereur, mobilisa, au dire de Pachymère (1), plus de quarante mille hommes de l'armée de terre et de l'armée de mer, ainsi que toute la flotte byzantine. La flotte se composait de soixante-treize navires, venus de toutes les contrées de l'Empire. Elle était placée sous le commandement d'Alexis Philanthrôpènos, et avait reçu l'ordre de l'empereur d'appuyer les opérations de l'armée de terre et d'attaquer les Latins de Grèce, pour les empêcher de secourir leur allié, le gouverneur de Thessalie (2).

La flotte qui voguait vers la Thessalie attaqua, selon l'ordre impérial, les possessions latines de la mer Égée, opérations pirates facilement couronnées de succès, et se retira dans le port de Dèmètrias, où vint la rejoindre l'armée byzantine mise en déroute par le gouverneur de Thessalie et ses alliés (3), les Latins d'Attique. L'île d'Eubée, voisine de Dèmètrias, port d'attache de la flotte byzantine, fut particulièrement atteinte par l'activité de Philanthrôpènos, et fut la première à réagir. Les Négropontins, encouragés par les succès du despote Jean de Thessalie et de ses alliés latins contre l'armée byzantine, conçurent le dessein d'attaquer la flotte impériale qui, après ses succès contre les Latins, mouillait, insouciante, dans le port de Dèmètrias, ce qui donnait grand espoir aux Négropontins de la surprendre sans ses équipages et de capturer ses unités (4). La flotte latine de Negroponte, fortement armée et bien équipée, bien que « doublement et triplement inférieure en nombre d'unités à la flotte byzantine », comme nous le dit Pachymère (5) (elle était composée d'après les sources grecques de trente bateaux (6) et d'après Marino Sanudo, qui évalue à quatre-vingts navires la flotte byzantine, de douze galées et de cinquante bâtiments d'autre sorte) (7), se dirigea vers Dèmètrias. Une grande bataille eut lieu devant le port de Dèmètrias, qui faillit être un important succès latin ; la défaite

(1) PACHYMÈRE, I, p. 324.

(2) *Ibid.*, I, p. 325.

(3) GRÉGORAS, I, p. 117 ; PACHYMÈRE, I, p. 332.

(4) Sur l'attaque de l'Eubée et la bataille de Dèmètrias, cf. GRÉGORAS, I, p. 116-120 ; PACHYMÈRE, I, p. 332-336 ; MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 121-122 ; J. BURY, The Lombards and the Venetians in Euboia, *J.H.S.*, t. VII, 1886, p. 336.

(5) PACHYMÈRE, I, p. 332.

(6) GRÉGORAS, I, p. 117 : « à peine plus de trente » ; PACHYMÈRE, I, p. 332 : « flotte de presque trente navires ».

(7) MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 121.

de la flotte négropontine ne fut due qu'à l'intervention de l'armée de terre byzantine, qui répondit à l'appel poignant (1) de son commandant, le despote Jean, et se rendit au secours des marins exténués par la longue et dure lutte qu'ils menaient contre l'attaque furieuse des Latins. Nous devons à Marino Sanudo du côté occidental et à Grégoras et à Pachymère du côté grec (2) le récit détaillé de la plus importante bataille navale de l'époque qui opposa deux grandes flottes : l'une, la flotte byzantine, importante par le nombre de ses effectifs, l'autre, celle des Négropontins, par le perfectionnement de son équipement. Comme nous le dit Grégoras, « les navires byzantins étaient en tonnage autant inférieurs à ceux des ennemis qu'ils leur étaient supérieurs en nombre » (3). Ajoutons que, d'après cet écrivain, la flotte latine, munie des rambades et montée de l'élite militaire des Latins, n'était pas composée seulement de bateaux négropontins, mais comptait aussi des unités crétoises. Grégoras la présente comme la flotte « des Crétois et des Eubéens » (4). Notre documentation ne permet pas de contrôler la véracité de cette assertion. Pachymère ignore ce détail important bien que ses renseignements soient précis et plus dignes de foi que ceux de Grégoras, postérieur de presque un siècle au règne de Michel VIII. Notons cependant que dans ce cas précis une collaboration créto-négropontine n'est point exclue. Comme le traité de non-agression signé entre Venise et Constantinople en 1268 venait d'expirer (5) (il avait été conclu pour cinq ans), il est probable que les Crétois, excédés par les Byzantins du fait des incursions continuelles de la flotte de Philanthrôpènos (6) dans la mer Égée, avaient trouvé l'occasion de prendre leur revanche. En accord sans doute avec la métropole adriatique, ils participèrent à l'expédition négropontine contre les Byzantins. Leur action n'a pas compromis la politique orientale de Venise qui, un peu plus tard, en 1277, renouvela son traité avec Byzance (7).

Malgré les difficultés traversées, la victoire navale de Dèmètrias fut considérée comme un grand exploit byzantin. Elle contrebalança, nous dit Pachymère (8), la défaite de l'armée de terre. Alexis Philanthrôpènos, à qui fut attribué ce succès, devint finalement grand-duc de la flotte (9). Les effectifs de la flotte impériale furent accrus des navires latins capturés devant Dèmètrias ; selon Grégoras, la flotte ennemie fut prise dans son

(1) Cf. les récits de Pachymère, *loc. cit.*, et de Grégoras, *loc. cit.*
(2) Ci-dessus, p. 364, n. 4.
(3) Grégoras, I, p. 118.
(4) *Ibid.*, I, p. 117.
(5) Ci-dessus, p. 349.
(6) C'est du moins ce que Grégoras, I, p. 117, affirme.
(7) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 133 sq. F. Dölger, *Regesten*, nº 2026.
(8) Pachymère, I, p. 336 : « L'échec subi sur terre a été racheté par la victoire sur mer. »
(9) Pachymère, I, p. 337.

ensemble (1) ; un seul navire ennemi échappa, dit l'empereur lui-même (2) ; l'armée de mer byzantine poursuivit tranquillement ses attaques contre les possessions latines de la mer Égée. Les Sporades (Skopélos, Skyros, Skiathos) passent alors sous la domination byzantine (3). Une grande attaque se prépare contre Negreponte, redoutable ennemi maritime comme l'avait prouvé la difficile victoire de Dèmètrias (4). En effet, c'est à la suite de la bataille navale de Dèmètrias qui, selon Sanudo, leur donna la confiance nécessaire, que les Grecs ont cru pouvoir chasser facilement les Latins de toute la Grèce (5). Et Michel VIII décida d'en finir avec l'île d'Eubée, qui empêchait l'établissement d'un contrôle absolu sur la mer Égée et gênait les projets byzantins en Thessalie et en Grèce. La grande expédition maritime qui aboutit à la soumission de la plus grande partie de l'île sera un des plus remarquables succès de la flotte byzantine. Il sera à la gloire de son nouveau commandant en chef, le fameux Likarios, Lombard de l'île d'Eubée, révolté contre ses seigneurs et passé au service de l'Empire. Byzance l'avait récompensé en lui cédant l'île d'Anémopylai (6), territoire qu'il avait réussi à faire passer sous son contrôle lors de sa révolte contre les maîtres de l'île d'Eubée (7).

L'île d'Eubée, d'une part à cause de sa situation géographique (elle contrôle la route maritime qui unit Thessalonique à la Grèce du sud et à l'Occident, et les provinces grecques à l'Asie et à Constantinople), et d'autre part en raison de son importance militaire (elle était tenue par des seigneurs lombards alliés de Venise, qui y était représentée par une forte colonie marchande et par un *bailus*, disposait d'une armée et surtout d'une flotte considérable et était un des plus importants postes de la flotte vénitienne de

(1) GRÉGORAS, I, p. 120.

(2) *Imp. Michaelis Palaelogi « De vita sua »*, éd. H. GRÉGOIRE, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 459 : « Nous avons vaincu tous les navires d'Eubée, qui étaient particulièrement bien équipés, sauf un. »

(3) Il faut cependant noter que l'empereur déporte dans ces îles des personnes hostiles à sa politique religieuse (PACHYMÈRE, I, p. 391), ce qui montre que les Sporades appartenaient sans doute à Byzance avant la bataille de Dèmètrias : il était en effet difficile aux Latins de se maintenir sur ces îles du fait que les Byzantins contrôlaient dès la fin de l'Empire de Nicée tout le littoral de la Thrace et de la Macédoine jusqu'à Halmyros (cf. ci-dessus, p. 357, n. 6) ; MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 121 sq., attribue à Likarios la reprise de ses îles ; notons à ce propos que Likarios se trouve au service de l'Empire depuis 1262-1263 (cf. ci-dessus, p. 357, n. 5).

(4) Sur l'histoire d'Eubée pendant cette période, cf. J. BURY, The Lombards and the Venetians in Euboia, *J.H.S.*, t. VII, 1886, p. 309-352.

(5) *Apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 122.

(6) Selon PACHYMÈRE, I, p. 410 ; GRÉGORAS, I, p. 96, parle de *polichnion* (= petite ville) ; et MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 120 : « una montagna altissima detta la Termopile ».

(7) Sur Likarios, cf. ci-dessus, p. 357, n. 5.

la Romania) (1), attira tout de suite l'attention de Michel VIII Paléologue, soucieux d'éliminer l'influence occidentale du voisinage de Constantinople et décidé à établir son pouvoir dans les provinces grecques et la mer Égée (2). En effet, nous avons vu qu'une clause du traité vénéto-byzantin de 1265, ratifié en 1268, réservait à l'Empire le droit d'intervenir contre l'île d'Eubée, avec laquelle il était alors en guerre (3). La flotte byzantine sous les ordres de Philanthrôpènos poursuivait à ce moment ses incursions contre les Latins de la mer Égée. Parmi ses succès, Pachymère mentionne les attaques d'Oréoi dans le nord de l'île d'Eubée et de Karystos dans le sud (4), bases importantes des Eubéens après Negroponte, capitale des seigneurs Latins.

On ne peut préciser si l'attaque de Philanthrôpènos en 1263 (lors des premières opérations maritimes dans la mer Égée et en Péloponnèse) donna des résultats durables et si les Byzantins s'assurèrent dès lors le contrôle de quelques postes eubéens. Cela nous semble improbable. En revanche, il est possible de placer à ce moment, comme nous le dit Sanudo, la révolte de Likarios contre ses seigneurs (5) et le début de sa collaboration avec les Byzantins. Grégoras rapporte en effet que Likarios profita, pour déclencher sa révolte, de la confusion qui suivit la prise de Constantinople (6). Son mouvement doit être de peu postérieur aux événements de 1261. Il faut penser que l'intervention byzantine dans les affaires d'Eubée se limite à ce moment à l'action antilatine de Likarios que son intérêt rapprochait des Byzantins. Il ne semble pas qu'on puisse parler dès maintenant de l'établissement d'un quelconque contrôle byzantin sur une partie même modeste du territoire eubéen. Il est néanmoins certain que dès l'apparition de la flotte de Michel VIII dans la mer Égée, l'île d'Eubée fut en permanence exposée à ses attaques. Elle a sûrement vu sur son littoral des navires impériaux se livrer à des actes de piraterie contre sa population ; elle a sans aucun doute subi les méfaits des incursions de la flotte de Philanthrôpènos lors de l'expédition contre le gouverneur de Thessalie. La flotte byzantine était chargée d'attaquer les possessions latines de la mer Égée, notamment celles qui pouvaient se porter à l'aide du *sébastokratôr* Jean, gouverneur de Thessalie, comme nous le précise Pachymère (7). L'Eubée, voisine et alliée de la Thessalie, était

(1) Sur ce point, cf. les remarques intéressantes de MARINO SANUDO, *apud* C. HOPF, *Chroniques*, p. 119.

(2) Comme le souligne ACROPOLITE, *Scripta Minora*, éd. HEISENBERG, p. 18, l'Eubée était déjà visée par les Nicéens ; elle et le Péloponnèse avaient échappé de justesse à l'action de Jean Vatatzès.

(3) Ci-dessus, p. 349.

(4) Ci-dessus, p. 357.

(5) MARINO SANUDO, *apud*, C. HOPF, *Chroniques*, p. 120.

(6) GRÉGORAS, I, p. 95-96 ; et ci-dessus, p. 357, n. 6.

(7) Ci-dessus, p. 363.

sûrement sa cible principale. Bien que les sources ne lient pas les deux faits, il nous semble certain que l'opération négropontine à Dèmètrias fut un acte de vengeance contre la flotte byzantine, qui avait maintes fois ravagé l'île.

L'importance de l'action négropontine contre la flotte byzantine entraîna à son tour la réaction de l'Empire. L'expédition contre l'île d'Eubée (et il n'y eut qu'une seule expédition dirigée uniquement contre cette île) (1) n'est, à notre avis, qu'une conséquence de la bataille navale de Dèmètrias ; elle lui est sûrement postérieure et c'est le récit de Pachymère qui permet d'établir l'ordre exact des événements relatifs à cette expédition, contrairement à Sanudo qui, d'un point de vue latin, relate sans précisions chronologiques les principaux faits de l'histoire de chaque État latin de Grèce, et contrairement aussi à Grégoras qui, mentionnant le début de la collaboration de Likarios avec les Byzantins, énumère l'ensemble des services rendus à l'Empire par Likarios, services qui s'étendent en vérité sur plusieurs années (2). La relation de l'expédition contre l'Eubée, avec la bataille de Dèmètrias et la fin de la première campagne contre la Thessalie (confirmée par Pachymère qui relate que l'attaque contre l'île d'Eubée fut décidée dans le cadre de la seconde expédition contre le *sébastokratôr* Jean) (3), situe le début de l'offensive byzantine contre Negroponte à la fin de 1275, ou au début de 1276 au plus tôt. Plusieurs faits confirment cette date. Un acte daté de janvier 1275, émanant d'un seigneur latin de Negroponte, constitue, par son contenu, un *terminus post quem* de la soumission de l'île aux Byzantins (4). Par ailleurs les carrières de Philanthrôpènos, vainqueur de Dèmètrias, et de Likarios, triomphateur en Eubée, apportent des précisions importantes pour dater la seconde expédition contre la Thessalie et l'attaque contre Negroponte. Alexis Philanthrôpènos, encore *prôtostratôr* lors de la bataille de Dèmètrias où il fut blessé, fut alors nommé grand-duc de la flotte byzantine (5), le vieux grand-duc Lascaris étant sans doute mort. Or Pachymère précise que Likarios, après sa victoire contre les Négropontins et sûrement après la mort de Philanthrôpènos (l'empereur, dit Pachymère, avait perdu le despote Jean son frère et le grand-duc) (6), a accédé au poste de grand-duc, honneur accompagné de récompenses matérielles considérables que Sanudo énu-

(1) Ceci contrairement à D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 235 sq. : « The first imperial campaign in Negropont », et p. 295 : « The second phase of the campaign in Negropont », qui accepte deux opérations byzantines visant directement l'Eubée, parce qu'influencé sans doute par les récits de Sanudo et de Grégoras qui résument des faits concernant la carrière de Likarios dont une partie est indépendante de sa collaboration avec Byzance, cf. ci-dessus, p. 357, n. 5.

(2) Ci-dessus, p. 357, n. 5.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 410 sq.

(4) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 130.

(5) Ci-dessus, p. 357, n. 2.

(6) PACHYMÈRE, I, p. 410.

mère (1). Même en admettant qu'Alexis Philanthrôpènos mourut peu après sa nomination comme grand-duc, l'expédition contre Negroponte ne peut être située avant 1276, date de la seconde expédition contre la Thessalie, entreprise du vivant du despote Jean (2). Or, celui-ci était mort et Philanthrôpènos aussi lors de la nomination de Likarios comme grand-duc de la flotte byzantine (3). De toute façon l'expédition contre l'île d'Eubée qui eut lieu dans les années 1276-1277 fut un succès pour les armes byzantines. Elle donna à la flotte impériale un prestige sans précédent. Elle marqua le recul définitif de la puissance maritime des Latins de la mer Égée ; les Sporades et les îles du Duché vénitien de l'Archipel grec, à l'exception de Naxos et d'Andros, furent soumises aux Byzantins (4). Elle décida Venise à renouveler son traité avec Byzance ; celui-ci fut ratifié en 1277 (5) ; il laisse toute liberté d'action entre les signataires quant à la suite des opérations contre l'île d'Eubée.

F. Les conséquences de la politique de Michel VIII

Après sa victoire sur les Négropontins, la flotte byzantine, sous le commandement de son nouveau grand-duc, Likarios, le dernier grand-duc d'une grande flotte impériale byzantine, poursuivit régulièrement ses attaques contre le reste des possessions latines (6) alors fort peu nombreuses. C'est le littoral de l'Attique et du Péloponnèse qui fut dorénavant visé. Les décisions des juges vénitiens font largement écho (7) à ces opérations ; Pachymère et Sanudo en parlent explicitement (8). La flotte byzantine, considérablement accrue par les flottilles indépendantes de pirates-armateurs collaborant étroitement avec les Byzantins (9), contrôle effectivement la mer Égée qui devient, pour peu de temps et pour la dernière fois il est vrai, une mer byzantine. Michel VIII, dans le texte connu sous le nom d' « autobiographie », évoquant avec une juste fierté la victoire

(1) *Apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 123.

(2) Après sa défaite en Thessalie il se retira de la vie publique et renonça à la dignité de despote : il fut *asymbolos* (= sans insignes) : Pachymère, I, p. 336 ; la seconde campagne en Thessalie s'organise justement à ce moment.

(3) Pachymère, I, p. 410.

(4) Récit détaillé des victoires byzantines par Marino Sanudo, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 123-124.

(5) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 133 ; les Vénitiens associent au traité le Duché de l'Archipel pour le protéger des attaques byzantines qui le visaient maintenant tout particulièrement : cf. Marino Sanudo, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 123-124.

(6) Marino Sanudo, *apud* C. Hopf, *Chroniques*, p. 123-124.

(7) Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 159 sq.

(8) Pachymère, I, p. 413 ; Marino Sanudo, *loc. cit.*

(9) La preuve de leur collaboration étroite est fournie par les décisions des juges de Venise, Tafel-Thomas, *Urkunden*, III, p. 159 sq. : document daté de 1278.

remportée sur l'île d'Eubée (1), souligne que, grâce à l'action de la flotte impériale, la piraterie a disparu de la mer Égée (2). Elle n'était en effet exercée que par les Byzantins ou pour leur compte (3) ; or ce sont eux qui contrôlent à présent les routes de la mer Égée fréquentées par les bateaux de commerce de toutes nationalités. On considéra alors que la flotte byzantine avait accompli sa tâche ; elle n'avait plus de raison d'être. Selon une vieille habitude, on pensa même à la désarmer mais, comme le rapporte Grégoras, Michel VIII préféra assumer les lourdes dépenses de son entretien régulier que de priver l'Empire de son appui naval, « de peur que la disparition de la flotte n'entraîne la perturbation de la paix qui régnait alors sur les mers, ce qui provoquerait pour l'Empire des difficultés autrement plus importantes que celles que lui causait l'avance turque en Orient » (4). Ce jugement de la situation, porté par l'empereur lui-même, caractérise toute l'orientation politique de Michel VIII ; il se trouve à l'origine des revers que l'Empire a connus immédiatement après sa mort. Toujours au nom du danger occidental qui n'avait jamais cessé, il est vrai, de peser sous diverses formes sur Byzance (après la mort de Grégoire X, le pape de l'union des Églises, en 1276, la menace occidentale résidait dans le débarquement en Illyrie des troupes angevines encouragées par la papauté et par Venise) (5), l'Empire négligea la défense du territoire vital de l'Asie Mineure, qui, avant même la fin du règne de Michel VIII, fut presque entièrement envahi par les Turcomans. Finalement, la menace contre Constantinople, tellement redoutée pendant toute la seconde moitié du XIII[e] siècle, ne s'est pas manifestée sur mer, comme on le craignait. Elle n'est pas venue de l'Occident, mais a suivi les routes micrasiatiques et elle s'installa, avant même la fin du XIII[e] siècle, face à la ville impériale. La flotte byzantine, incapable de répondre au nouveau danger que représentait l'expansion turque, connut, après ses succès contre les Latins de la mer Égée, une période de trêve. Aux armées angevines qui, jouissant de la complicité des populations dissidentes de Byzance (Albanais, Serbes), avaient envahi l'Illyrie, Michel VIII opposa victorieusement son armée de terre (6). La flotte impériale fut alors répartie dans les diverses bases provinciales, et fut chargée de la défense du territoire byzantin. Comme le dit Grégoras, l'empereur

(1) Éd. H. Grégoire, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 458-459. Ci-dessous, Appendice IV.

(2) *Ibid.*, p. 457 : « Nous avons nettoyé la mer des bandits qui l'exploitaient. »

(3) Sur la piraterie à cette époque, cf. P. Charanis, Piracy in the Aegean during the reign of Michael VIII Palaeologus, *Mélanges H. Grégoire*, II, Bruxelles, 1950, p. 127-128 : l'auteur s'appuie uniquement sur les décisions des juges vénitiens, il ne souligne pas la collaboration des flottilles pirates avec les Byzantins.

(4) Grégoras, I, p. 140-141.

(5) D. J. Geanakoplos, *Michael Palaeologus*, p. 229 sq.

(6) Sur l'invasion de « Rôs Solymas », connue par les historiens et rapportée en détail par la *Chronique de Morée*, cf. G. Typaldos, Rôs Solymas des Byzantins (en grec), *E.E.B.S.*, t. II, 1925, p. 316 sq.

ordonna à l'armée de mer de conserver ses bases, « car il jugea préférable d'assurer la protection de ce qu'on possédait que d'entreprendre des opérations d'issue incertaine » (1). Précaution inutile, mesure de prudence vaine, la présence de la flotte sur le littoral micrasiatique n'a pas empêché le flot turc d'envahir l'Asie Mineure et de s'installer sur les régions côtières du pays (2), d'où les Turcomans, peuple de nomades, sont entrés en contact avec la mer et, devenus les maîtres incontestables du littoral, ont revendiqué un peu plus tard et avec succès la maîtrise de la mer Égée.

Le successeur de Michel VIII Paléologue, son fils Andronic, libéré du cauchemar occidental, essaiera de parer à la situation en Orient. La flotte, arme mal adaptée aux nouvelles luttes, en souffrira. En vérité, son histoire s'achève avec Michel VIII et la politique occidentale d'un Empire qui se veut encore universel ; elle s'achève sur l'effort obstiné et les succès précaires et inutiles de la dernière flotte impériale que Michel VIII construisit et entretint régulièrement tout au long de son règne pour défendre l'Empire et notamment Constantinople contre la menace constamment présente et toujours avortée de l'Occident latin. On ne saurait donc dire si c'est la situation créée à la suite de la prise de Constantinople par les Byzantins, ou si c'est le choix délibéré de Michel VIII, toujours considéré par la population micrasiatique comme un usurpateur, ou si ce sont les deux faits à la fois, qui ont conduit l'empereur à orienter sa politique vers l'Occident, à s'occuper presque uniquement des provinces grecques et à négliger la défense de l'Orient, exposé à la poussée turcomane et particulièrement vulnérable du fait du sentiment de frustration ressenti par sa population, dépourvue des avantages que les Lascarides lui prodiguaient. Avant même la mort de Michel VIII, la situation en Asie Mineure était plus qu'alarmante. L'empereur lui-même le constate. Il attribue le désastre à l'hostilité de la population envers sa politique et plus particulièrement envers ses mesures religieuses (3). Pachymère le confirme (4) ; les orateurs des dernières années du règne de Michel VIII, malgré leur souci d'exalter comme il se devait l'œuvre impériale, ne peuvent passer sous silence la gravité de la situation en Orient, ni éviter des allusions aux difficultés que crée pour Byzance « le peuple d'Asie, particulièrement nombreux... et attaquant de tous les côtés, pénible et plus que jamais dangereux pour les Byzantins d'Asie » (5).

Il serait toutefois injuste de rejeter sur Michel VIII et sur sa politique la responsabilité de la perte de l'Asie Mineure qui, accomplie dès le début du XIV^e siècle, entraîna la chute de l'Empire. Michel VIII, héritier d'un Empire menacé sur toutes ses frontières

(1) GRÉGORAS, I, p. 141.

(2) Sur l'avance turque sous Michel Paléologue, cf. les détails précis rapportés par PACHYMÈRE, I, p. 219-220, et surtout, p. 310 sq.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 312.

(4) *Ibid.*, I, p. 310, 312, 468.

(5) J. BOISSONADE, *Anecdota Graeca*, I, Paris, 1829, p. 337.

et incapable d'opposer des forces suffisantes sur plusieurs fronts à la fois, concentra son effort principal contre le danger occidental, qui lui semblait imminent et nettement plus important que les mouvements désorganisés de quelques bandes turques en Orient. Ce fut sans doute un mauvais calcul, dont les conséquences furent graves pour l'Empire. Michel VIII sous-estima le danger turc, ne s'occupant qu'accidentellement des affaires micrasiatiques.

La défense de l'Asie Mineure sous le règne de Michel VIII fut d'abord confiée au frère de l'empereur, le despote Jean (1), puis à son fils préféré, le porphyrogénète Constantin (2) et enfin au coempereur Andronic II. Michel VIII, décidé à défendre la Paphlagonie et la Bithynie envahies par les Turcomans, visita lui-même la vallée du Saggarios. C'est alors seulement qu'il se rendit compte de la gravité de la situation. Incapable d'y remédier efficacement, il se contenta d'organiser la défense du territoire contrôlé par les Byzantins (consolidation des forteresses, renforcement des garnisons) (3), alors que son fils Andronic II faisait de même dans la vallée du Méandre et du Caystre (4), la Lycie étant déjà entièrement soumise aux Turcs (5). L'œuvre de restauration d'Andronic, notamment la reconstruction et le repeuplement de Tralles, tellement louée par les orateurs de l'époque (6), ainsi que l'effort de Michel VIII en Bithynie, demeurèrent sans résultats (Tralles fut prise quatre ans après sa reconstruction) (7) ; les quelques succès militaires remportés par les Byzantins dans la vallée du Méandre, à Philadelphie et à Laodicée (8), furent provisoires. Avant la fin du règne de Michel VIII, les Turcs de la région du Saggarios (Ottomans) avaient fait leur apparition sur le littoral de la Bithynie (la route qui unissait Constantinople à Héraclée du Pont était selon Pachymère impraticable) (9) ; les Turcs de Phrygie (Émirat de Kermian) contrôlaient la vallée

(1) PACHYMÈRE, I, p. 469.

(2) Constantin se trouvait dans la région de Nymphaion et commandait avec Stratègopoulos les opérations contre les Turcs (PACHYMÈRE, II, p. 156 sq., et 226) ; son arrestation par Andronic II, qui le soupçonnait de convoiter le trône, affaiblit la défense byzantine (cf. GRÉGORAS, I, p. 186-191, 195 ; *M.M.*, IV, p. 272 ; et H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.* Constantin Paléologue).

(3) PACHYMÈRE, I, p. 312.

(4) GRÉGORAS, I, p. 142 ; PACHYMÈRE, I, p. 468-469.

(5) PACHYMÈRE, I, p. 219-221, 311 : « Tracheia, Stadia, Strobylos et la région en face de Rhodes... devenus points de départ des attaques turques. »

(6) GEORGES DE CHYPRE, *Laudatio ad And. Palaelogum*, *P.G.*, t. CXLII, col. 400 sq. (= J. BOISSONADE, *op. cit.*, I, p. 375 sq., et 379) ; PACHYMÈRE, I, p. 469, rapporte que la ville fut appelée « Andronikopolis et Palaiologopolis » en l'honneur de son constructeur.

(7) GRÉGORAS, I, p. 142.

(8) J. BOISSONADE, *op. cit.*, I, p. 374 sq.

(9) PACHYMÈRE, I, p. 311-312 : « Seules demeurent les forteresses maritimes de la région de Krômna, d'Amastris, de Tion et d'Héraclée, devenues de simples lieux-dits. »

du Méandre ; dans la vallée du Caystre s'était formé l'Émirat d'Aydin (1), qui déploya au XIVe siècle une importante action maritime en mer Égée ; dans la vallée de l'Hermos s'était établi l'Émirat de Saroukhan ; l'Émirat de Mentesche contrôlait tout le littoral méridional de l'Asie Mineure (Lycie) (2), tandis que la vallée du Skamandros était parcourue par les Turcs de Yaxi, installés en Mysie et poursuivant leurs attaques contre le littoral de la Propontide. Les Byzantins ne contrôlaient plus que la zone côtière de l'Ionie et d'Aiolide (où était installé le Génois Zaccharia à qui Michel VIII avait cédé la région de Phocée (3)) et les villes fortifiées, encerclées par les Turcs et constamment attaquées. La suprématie byzantine sur la mer Égée ne servit à rien, tout le littoral micrasiatique passa sous le contrôle turc (4), sans que la flotte puisse réagir, et procura désormais des bases aux nouvelles flottes égéennes hostiles à Byzance et à ses intérêts économiques et militaires.

(1) Sur la formation de cet Émirat et son histoire, cf. l'ouvrage fondamental de P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident*, Paris, 1957.

(2) Aperçu général mais très important sur l'histoire de cet Émirat, par P. WITTEK, Das *Fürstentum Mentesche, Stud. z. Gesch. West-Kleinasiens im XIII.-XV. Jh., Istanbuler Mitteilungen*, Heft 2, 1934.

(3) D. J. GEANAKOPLOS, *Michael Palaeologus*, p. 210-211 : références aux sources.

(4) Sur les Émirats créés sur le territoire micrasiatique, cf. GRÉGORAS, I, p. 137-142 ; liste des Émirats donnée par GRÉGORAS, II, p. 214-215, et par PHRANTZÈS, Bonn, p. 77 ; un tableau d'ensemble des Émirats turcomans par SIHABEDDIN, *Masalik al-absar fi mamalik al amsar* (Voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées), tr. E. QUATREMÈRE, *Notices et Extraits des ms. de la Bibl. du Roi*, Paris, 1838, t. XIII, chap. V : Asie Mineure, p. 334-381, source capitale qui donne des détails sur la puissance militaire de chaque Émirat.

Chapitre III

L'ABANDON DE LA FLOTTE ET LE DÉCLIN DE BYZANCE

A. L'effort d'Andronic II contre les Turcs et la dissolution de la flotte

Andronic II, qui connaissait les affaires de l'Orient (ses rapports avec l'Asie Mineure datent, nous l'avons vu, du règne de son père), fut dès le début de son règne particulièrement attentif à cette partie de l'Empire. Orientation politique nouvelle qui différencie le règne d'Andronic II de celui de son prédécesseur, et qui marque l'effort militaire et l'organisation des armées byzantines de cette époque. Elle rappelle, toutes proportions gardées, le revirement de la politique impériale sous Jean II Comnène, à la suite de la politique d'Alexis I[er]. Elle se caractérise en effet par les mêmes tendances que la politique du second Comnène (dissolution de la flotte, campagnes terrestres en Asie Mineure) ; mais ses résultats furent moins heureux, l'équilibre des forces dans le monde de la Méditerranée orientale étant maintenant tout autre que celui du XII[e] siècle.

Plusieurs grandes expéditions furent organisées par Andronic II contre les Turcs en Asie Mineure. Elles ont été menées d'abord par l'armée byzantine, composée surtout de Crétois, placés sous les ordres d'Alexis Philanthrôpènos, et qui ont remporté des succès importants vite effacés par la révolte de Philanthrôpènos (1), et ensuite par des armées de mercenaires, Alains et Catalans (2), conduites par le coempereur Michel IX,

(1) Pachymère, II, p. 209 sq. ; Grégoras, I, p. 196-202 ; sur les exploits de Philanthrôpènos contre les Turcs, cf. Maximos Planudès, *Epistulae*, éd. Treu, p. 137 sq.

(2) Sur l'expédition catalane, cf. G. Schlumberger, *Expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient de l'an 1302 à l'an 1311*, Paris, 1924. Sources importantes, outre les renseignements des historiens byzantins (Pachymère, II, p. 393 sq. ; Grégoras, I, p. 220 sq. ; Phrantzès, p. 33, etc.), la chronique de Muntaner, témoin oculaire des événements (éd. L. Nicolau d'Olwer, *L'expedicio dels Catalan a Orient*, Barcelone, 1926), les écrits de Théodoulos Magistros (éd. J. Boissonade, *Anecdota Graeca*, II, Paris, 1830, p. 188-211, 212-228), et le récit publié par Mai, *N.P.B.*, VI, p. 437 sq.

fils d'Andronic II. Le seul résultat des campagnes de ces mercenaires et surtout de la campagne catalane, dont l'œuvre principale fut le pillage et le ravage du pays, a été, outre de ruiner le trésor impérial, de hâter l'avance des Turcs, que la population micrasiatique jugeait moins redoutables que les bandes de brigands alliés à l'empereur. L'échec de l'expédition catalane et l'impression fâcheuse qu'elle laissa chez les Byzantins marquèrent la fin de l'effort byzantin pour la reconquête de l'Asie Mineure. L'installation des Turcs tout le long du littoral égéen et sur les côtes de la Propontide et du Pont-Euxin fut vite accomplie ; les régions côtières de l'Asie Mineure furent partagées entre les Émirats côtiers de Mentesche (Lycie), d'Aydin (Ionie), de Saroukhan (Aiolide), de Yaxi (Troade) (1) et d'Osman (Bithynie) qui y construisirent leurs premières flottes et se livrèrent au pillage des îles égéennes et du littoral grec et pontique. Les invasions turques se tournèrent ainsi contre la Thrace et la Macédoine (les détroits de l'Hellespont sont dorénavant régulièrement franchis par les flottilles turques, notamment celles de l'Émirat de Troade). Les flottes turques, et plus précisément celle d'Aydin, revendiquent efficacement la maîtrise de la mer Égée. Leur activité préoccupe, outre Byzance, les grandes puissances maritimes de l'Occident. C'est alors que la politique maritime appliquée par Andronic II, et qui était à l'opposé de celle de son père, se révéla dangereuse pour la sécurité de l'Empire réduit à sa partie grecque.

L'abandon des projets antibyzantins des Occidentaux d'une part, et la nature des opérations militaires menées par Byzance au début du règne d'Andronic II d'autre part, enlevèrent à l'armée de mer et à la flotte l'importance que la politique occidentale et grecque de Michel VIII leur avait accordée. Soucieux d'assurer les dépenses que les expéditions micrasiatiques représentaient, dépenses particulièrement lourdes (du fait de l'emploi d'importantes armées de mercenaires étrangers) pour le trésor impérial (2) appauvri par la politique diplomatique et militaire de Michel VIII, Andronic II dut adopter une politique d'austérité et d'économie. Il réduisit l'énorme appareil militaire mis en place par son père et décida de supprimer les charges considérables exigées par l'entretien régulier de l'importante flotte constantinopolitaine. Celle-ci fut jugée absolument inutile et inefficace dans les luttes que l'Empire menait alors sur terre contre un ennemi réputé pour la qualité de sa cavalerie, mais dépourvu à ce moment de toute puissance navale (3). Les sources de l'époque s'attardent longuement sur la suppression de la flotte ordonnée par Andronic II. La mesure provoqua l'étonnement des Byzantins,

(1) Sur la zone maritime des divers Émirats, cf. le texte intéressant publié par E. HONIGMANN, *Byz.*, t. XIV, 1939, p. 649 sq.

(2) L'aide des Génois installés à Constantinople fut nécessaire ; ils versèrent des sommes importantes pour l'entretien de l'armée catalane, ce qui ne fut pas sans créer des complications pour l'Empire : cf. PACHYMÈRE, II, p. 397-398 ; GRÉGORAS, I, p. 220, 223-224.

(3) Selon PACHYMÈRE, II, p. 389, « seule la mer empêcha les Turcs d'avancer davantage ».

fier, de la thalassocratie exercée en mer Égée par l'Empire sous Michel VIII, et suscita d'âpres critiques de la part des historiens du règne d'Andronic. Examinons cette mesure, qui marque une date importante dans l'histoire maritime de Byzance. Elle signifie la fin de l'armée de mer et de la flotte byzantines. Ses conséquences sous leurs divers aspects furent particulièrement fâcheuses pour la sécurité de l'Empire occidental et grec qu'était devenue à la fin de sa vie Byzance, et pour la situation économique et militaire de sa capitale, intimement liée par sa position géographique à la mer et au contrôle des routes maritimes.

La mort de Michel VIII fut une occasion pour le gouverneur de la Thessalie, Michel, fils du *sébastokratôr* Jean, de reprendre ses attaques contre les possessions byzantines. Ainsi, dès son avènement, Andronic II organisa une expédition en Thessalie qui, outre l'armée expéditionnaire, mobilisa l'ensemble de la flotte constantinopolitaine composée de quatre-vingts navires placés sous le commandement d'Alexis Raoul. Comme le dit Pachymère, « la flotte était alors considérée comme particulièrement utile et importante pour le bon déroulement des affaires de l'Empire » (1). A la fin de cette campagne, qui fut surtout menée par l'armée de terre, la flotte se contenta, semble-t-il, du transport du corps expéditionnaire. Certains « archontes impériaux », arguant qu'après la mort de Charles d'Anjou l'Empire pouvait assurer sa sécurité maritime grâce aux accords et aux traités qu'il avait conclus *(spondai* et *synthésiai)*, conseillèrent à l'empereur de dissoudre la flotte (2) et de supprimer ainsi les dépenses que son entretien représentait. Au moment où le danger angevin avait en effet disparu et où la paix régnait en Méditerranée, « les dépenses de la flotte furent considérées comme vaines et inutiles » (3), « l'utilité de l'armée de mer fut jugée moins importante que les sacrifices exigés pour son entretien » (4). Tels furent les arguments de ceux qui conseillèrent la dissolution de la flotte arguments adoptés non sans hésitations, comme nous dit Pachymère (5), par l'empereur et qui entraînèrent dès le début du règne d'Andronic II, et plus précisément dès la mort de Charles d'Anjou (1284), le désarmement de la flotte construite par Michel VIII et la dissolution de l'armée de mer. « Les navires furent abandonnés à leur sort, le temps acheva leur destruction », dit Pachymère (6). « Les trirèmes laissées vides dans la Corne d'Or, précise Grégoras, disséminées ici et là, périrent, s'écrasèrent ou s'échouèrent dans la profondeur de la mer, sauf quelques-unes, fort peu nombreuses, qui continuèrent à recevoir des soins et restèrent en service, sans doute dans l'espoir d'un meilleur avenir » (7).

(1) Pachymère, II, p. 67-69.
(2) *Ibid.*, II, p. 70.
(3) Grégoras, I, p. 174 ; Phrantzès, p. 37-38.
(4) Pachymère, II, p. 69.
(5) *Ibid.*, II, p. 70.
(6) *Ibid.*, II, p. 71.
(7) Grégoras, I, p. 176.

Pachymère et Grégoras, qui nous rapportent la décision d'Andronic II, la date et les raisons de son application, soulignent à maintes reprises les conséquences désastreuses de l'abandon de la flotte. Tous deux formulent à ce propos des remarques pertinentes et des jugements perspicaces qui, illustrés chaque fois par des incidents fâcheux dus à l'absence de la flotte byzantine (1), permettent de mesurer les dommages que la mesure d'Andronic II provoqua par la suite dans l'économie et ses retentissements sur la sauvegarde des territoires de l'Empire (2). Les résultats de l'abandon de la flotte qui, d'après Grégoras, fut pour les Byzantins « le début de toutes sortes de malheurs » (3) et, d'après Pachymère, « l'acte le plus malencontreux pour le prestige de l'Empire » (4) se résument d'après eux aux points suivants (5) : *a)* Renforcement de la position des Latins de Constantinople qui, étant dorénavant seuls à disposer d'une flotte, ou plutôt des moyens économiques et humains pour en construire et en armer une, ont pu monopoliser le commerce de Constantinople et s'enrichir démesurément, ce qui leur a permis de bafouer l'autorité impériale et d'étouffer la prospérité de la population de la capitale dont le ravitaillement dépendait dorénavant uniquement d'eux. Ils ont fini par imposer entièrement leur volonté aux Grecs qui, au dire de Grégoras, « voyaient chaque jour ajouter aux malheurs du jour précédent » (6) ; *b)* Développement de la piraterie de toute sorte et donc dévastation des îles et du littoral byzantins dépourvus de toute protection maritime. « Les bateaux pirates, par groupe de deux, de trois ou plus, arrivent devant Constantinople même » (7) ; des pirates turcs interceptent des bateaux dans la Propontide et attaquent le littoral thrace (8) ; les biens d'Hyrtakènos situés dans la péninsule de Cyzique sont la proie des corsaires (9) ; les îles constantinopolitaines sont

(1) Cf., à titre d'exemple, PACHYMÈRE, II, p. 105 : « La piraterie connut alors un grand essor, car il n'existait point de flotte » ; *ibid.*, II, p. 323 : « L'armée de mer avait depuis longtemps disparu » ; *ibid.*, II, p. 531 : « Il n'était pas possible pour les Constantinopolitains de vivre en sécurité s'ils ne construisaient pas comme auparavant des navires » ; GRÉGORAS, I, p. 208-209 : « Les Romains ont volontairement porté un coup à leur hégémonie, car ils ont dépouillé les mers de navires, dans l'espoir d'en tirer profit. »

(2) PACHYMÈRE, II, p. 70 : « Il est impossible à l'État romain d'imposer son autorité sans une flotte, étant donné qu'il possède Constantinople et des îles. »

(3) GRÉGORAS, I, p. 175.

(4) PACHYMÈRE, II, p. 70.

(5) Cf. le récit détaillé de GRÉGORAS, I, p. 174-176 et p. 208-209; et de PACHYMÈRE, II, p. 69-71.

(6) GRÉGORAS, I, p. 176.

(7) *Ibid.*, p. 174 sq.

(8) *Vie de saint Denis de Trébizonde*, DOUKAKIS, *Mégas Synaxaristès*, VI, p. 307-308. GRÉGOIRE PALAMAS, *Lettres*, éd. A. ADAMANTIOU, *N. Hell.*, t. XVI, 1922, p. 7 sq. *Vie de saint Sabbas*, A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Anal. Hiér. Stach.*, V, p. 211, 214 et p. 291-294, reconstruction par Andronic II d'Héraclée de Thrace.

(9) *Notices et Extraits des ms. de la Bibl. du Roi*, t. VI, 1801, p. 29.

dévastées à maintes reprises par des bateaux de toute nationalité passant dans la région (1); les villes du Pont-Euxin ne sont point épargnées par la piraterie, pour ne point parler du littoral égéen, qui reste dans toute son étendue exposé aux attaques de diverses flottes étrangères alliées ou ennemies de Byzance. *c)* Dissolution de l'armée de mer byzantine et licenciement des équipages qui se mirent au service des étrangers, notamment des Latins et des Turcs, ennemis de l'Empire. Il est en effet évident que, sans la collaboration des marins grecs, les Turcs n'auraient pu devenir la grande puissance maritime qu'ils étaient déjà au début du XIVe siècle, c'est-à-dire dès que la conquête du littoral micrasiatique eut été achevée. Il semble que nous ayons là (avec le développement de la puissance des Latins de Constantinople et celui surtout de la colonie génoise) la plus importante conséquence de la dissolution de la flotte byzantine. L'Empire, dépourvu d'armée de mer et de flotte, n'a pu empêcher les Turcs de traverser les détroits de l'Hellespont et de porter leurs attaques contre la Thrace et le voisinage même de Constantinople. L'Empire a perdu ainsi la possibilité de protéger efficacement les îles et son littoral qui passent petit à petit sous le contrôle, soit de diverses puissances occidentales, soit des Turcs. Après Phocée, Chios voit les Génois s'installer sur son territoire, et ceci conformément à la volonté impériale (2), tandis que Rhodes passe sous la domination des Hospitaliers (Templiers), qui étendent par la suite leur autorité sur le Dodécanèse et certaines îles des Cyclades (3), et Lesbos sous les Gatelusi, dont la domination s'étend un peu plus tard sur Ainos, Imbros et Samothrace (4). Enfin l'émir d'Aydin, Omour, à la tête d'une des grandes puissances maritimes de l'époque, entreprend périodiquement de Smyrne, arsenal et principale base de sa flotte, des incursions contre les îles voisines de l'Asie Mineure (Chios, Lesbos, etc.) et le littoral grec et péloponnésien (5). Pour avoir un tableau complet de la situation qui règne sur les mers byzantines après la dissolution de la flotte, ajoutons que divers groupes de pirates agissant pour leur propre compte attaquent régulièrement le littoral impérial. Ils ne trouvent en face d'eux que les Turcs ou les Latins qui leur disputent le contrôle des places que Byzance est incapable de défendre (6).

(1) PACHYMÈRE, II, p. 323 sq., et surtout p. 327 : pillage de Proikonèsos et de Polypythia par les Vénitiens ; GRÉGORAS, I, p. 208 : l'empereur ne pouvait pas opposer de navires à l'attaque vénitienne, car ils étaient depuis longtemps abandonnés.

(2) PACHYMÈRE, II, p. 558 ; GRÉGORAS, I, p. 438 ; CANTACUZÈNE, I, p. 370 sq.

(3) PACHYMÈRE, II, p. 635-636 ; cf. J. DELAVILLE LE ROUX, *Les Hospitaliers à Rhodes*, Paris, 1913, et le chapitre XXII de l'ouvrage général de M. MELVILLE, *La vie des Templiers*, Paris, 1951.

(4) LAONIKOS CHALKOKONDYLÈS, p. 520.

(5) Sur tous ces points, cf. P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin, Byzance et Occident*, Paris, 1957.

(6) PACHYMÈRE, II, p. 343-344.

De cet exposé il ressort clairement, à notre avis, que l'abandon de la flotte fut, comme le veulent et le soulignent les historiens de l'époque, un malheur et un désastre pour l'Empire. Faut-il accabler Andronic II de toutes les conséquences fâcheuses que la mesure qu'il appliqua au début de son règne eut par la suite sur le sort de l'Empire ? Autrement dit, est-il certain que Byzance au XIV^e siècle aurait pu avoir la flotte dont elle disposait au XIII^e siècle lorsque l'Asie Mineure lui appartenait ? N'oublions pas qu'Andronic II décida la dissolution de la flotte à un moment où la situation générale le permettait, et que sa politique orientale, qui primait tout à ce moment, l'exigeait. C'était là une vieille habitude des empereurs byzantins, qui n'avait pas empêché leurs successeurs de prendre des mesures contraires et de construire, quand la situation l'exigeait et quand les moyens de l'Empire le permettaient, de nouvelles flottes. Au XIV^e siècle, cela fut pratiquement impossible ; les moyens manquaient, la province vitale de l'Empire, qui lui procurait jusqu'alors des ressources importantes, avait définitivement échappé au contrôle byzantin. L'échec de l'effort d'Andronic II en Asie Mineure constitue, à notre avis, la véritable défaite de l'Empire. C'est à la suite de la perte de l'Asie Mineure que Byzance, réduite à sa partie grecque et maritime, eut besoin d'une flotte pour se défendre ; mais elle n'avait plus la possibilité matérielle d'entretenir un appareil militaire important, notamment une armée de mer et une flotte, charge particulièrement lourde pour l'État mineur qu'elle était alors devenue (1). Privé de sa ressource agricole qui alimentait, comme le soulignent Pachymère et Cantacuzène (2), le trésor de l'État, et qui avait surtout ses racines dans la population micrasiatique, l'Empire perdit en réalité sa base économique. Les quelques grosses fortunes privées accumulées facilement, semble-t-il, par l'exercice des fonctions fiscales (3), tâches particulièrement lucratives dans un État en décadence, sont en contraste avec la pénurie du trésor impérial, laquelle s'aggrave constamment. L'armée de mer nécessitait une trésorerie impériale largement munie, et cela ne se produisit jamais plus à Byzance. Tous les efforts entrepris par Andronic II lui-même et par ses successeurs pour reconstituer la flotte et l'armée de mer étaient voués à l'échec ; ils se sont toujours heurtés au manque de moyens nécessaires ; ils n'ont jamais réussi à donner à Byzance l'apparence même d'une puissance maritime. Ainsi, placée dans le contexte historique de l'époque, la disparition de la flotte byzantine semble plus une conséquence qu'une cause de la chute de l'Empire. Le véritable échec d'Andronic II reste la perte définitive de la région qui aurait pu assurer à l'Empire une

(1) G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*[3], p. 393.

(2) CANTACUZÈNE, I, p. 137 : « les paysans qui versent le gros des impôts » ; PACHYMÈRE, I, p. 68-69 : « C'étaient soi-disant les despotes (maîtres) qui payaient, mais en fait tout était versé par les parèques. »

(3) A ce propos, cf. les renseignements fournis par CANTACUZÈNE, I, p. 58 sq.

économie saine et une puissance militaire stable. L'ultime effort entrepris par cet empereur pour réorganiser l'armée de mer byzantine n'aurait pas sans cet échec lamentablement échoué.

Le revirement de la situation après l'échec des expéditions en Asie Mineure a conduit Andronic II à réviser sa politique maritime. L'apparition de la flotte catalane devant Constantinople, juste après l'expédition dévastatrice de ces alliés encombrants de l'empereur contre la population de l'Asie Mineure, inquiéta les Byzantins. Roger de Flor, chef des mercenaires catalans, refusa de se plier aux ordres impériaux ; sa mort provoqua la rébellion de ses troupes ; la population constantinopolitaine, menacée par la flotte catalane ancrée dans le port de la capitale, s'agita, accusa l'empereur de la dissolution de la flotte (1) et de toutes les conséquences de son alliance avec les Catalans qui menaçaient Constantinople, qui avaient pillé l'Asie Mineure, et qui, de Kallipolis où ils étaient retirés, dévastaient la Thrace. L'empereur, obligé de se défendre contre les Catalans qui contrôlaient la mer constantinopolitaine et la Propontide (outre Kallipolis, ils possédaient Cyzique) et perturbaient le ravitaillement de la capitale et son trafic maritime, entreprit, dans la mesure de ses minces moyens, un ultime effort pour réorganiser la marine byzantine. Les quelques bâtiments épargnés par la dissolution de la flotte furent remis en activité (2) ; on s'adressa aux Génois qui, lésés dans leur commerce par la présence dans la Propontide de la flotte catalane, se portèrent volontiers au secours de l'empereur. Des bateaux génois, avec la modeste flotte byzantine composée de quelques petites unités (les sources de l'époque mentionnent maintenant souvent des navires « *monèrè* », il n'y a plus de trirèmes et de birèmes), au nombre d'une dizaine environ, essaient de contrôler les détroits de l'Hellespont afin d'empêcher le passage en Thrace des Turcs alliés des Catalans et de repousser ceux-ci du littoral de la Propontide qu'ils dévastaient impunément (3) : opérations mineures et désordonnées. Les Catalans déclarent qu'ils peuvent, malgré la présence de la flotte byzantine, transporter d'Asie en Thrace autant de Turcs qu'ils le désirent (4). Ces opérations sont menées par des officiers marins portant le nouveau titre d'amiralès (5) (faut-il rappeler que le titre de grand-duc

(1) PACHYMÈRE, II, p. 530.

(2) GRÉGORAS, I, p. 176 ; PACHYMÈRE, II, p. 324.

(3) PACHYMÈRE, II, p. 489, 495, 529, 553, 556 sq., 583, 590, 597, 600, 607, 638 ; GRÉGORAS, I, p. 267 sq.

(4) PACHYMÈRE, II, p. 607.

(5) PACHYMÈRE, II, p. 529, 573, 583, 593 ; le grand drongaire du *ploïmon* est également mentionné : *ibid.*, II, p. 398 ; intéressante mention du *vestiarios* défini par PACHYMÈRE, II, p. 556, comme ὁ τῆς δαπάνης χορηγὸς τῆς ἐπὶ τῶν νηῶν ; rappelons que l'*exartistès* figure dans l'*officium* du *vestiarios* depuis le X[e] siècle (cf. ci-dessous Appendice III) et que le *vestiarios* assumait toujours les dépenses pour l'armement de la flotte impériale (*De Ceremoniis*, p. 672, 676-677). Sur l'amiralès, cf. PS. KÔDINOS, p. 11 ; et L. R. MÉNAGER, Amiratus-Ἀμηρᾶς, S.E.V.P.E.N., 1960, p. 109.

était attribué au chef catalan Roger de Flor ?). Elles se transforment en opérations pirates. Mouriskos, l'amiralès byzantin, avoue préférer ce métier au service de l'empereur (1). Elles n'empêchent pas l'attaque de Ténédos (2), base importante de la flotte byzantine, par des pirates, et se soldent par quelques succès insignifiants et une série de défaites. Le seul espoir des Byzantins sur mer reste maintenant l'alliance avec les Génois.

Le déroulement de l'expédition catalane et la menace qu'elle présenta pour l'Empire mirent en relief la dépendance maritime de Byzance à l'égard des Génois et fournirent à ceux-ci l'occasion de consolider leur position dans l'Empire. Constantinople devient dorénavant un poste génois ; le territoire impérial se transforme en théâtre de l'antagonisme vénéto-génois. Les Constantinopolitains assistent impuissants aux luttes armées qui opposent, dans leur propre ville, ces ennemis séculaires, et subissent les représailles des Vénitiens, qui leur reprochent leur alliance avec les Génois (3). Ils se plient en effet aux exigences de leurs alliés génois, souvent humiliantes pour leur prestige. Byzance, après la perte de l'Asie Mineure, était en train de perdre d'une autre manière, mais aussi définitivement, sa capitale, sans pouvoir réagir. Tout en comptant sur l'appui maritime des Génois (du moins pendant la lutte contre les Catalans lorsque Andronic II affrétait souvent des bateaux génois se trouvant à Constantinople dans un but commercial) (4), l'empereur grec voulut remédier durablement à la carence de la flotte et de l'armée de mer impériales. Grégoras nous rapporte qu'Andronic II pensa, dans ce but, construire une flotte de vingt unités qu'il se proposait d'entretenir régulièrement grâce au revenu fiscal augmenté de nouvelles impositions (5). Ce projet vit probablement le jour mais ne donna pas les résultats escomptés. De toute façon il n'eut pas de suite. La fin du règne d'Andronic II inaugure la période des luttes intestines qui finiront par achever la ruine de l'Empire. Les empereurs de cette période n'auront ni les moyens ni le loisir de concevoir et d'appliquer une politique maritime conséquente.

B. Dernières tentatives pour la construction de flottes de guerre

Après la perte de l'Asie Mineure, la dévastation de la Thrace et de la Macédoine exposées aux attaques turques, convoitées par les Serbes et les Bulgares, et théâtre des guerres civiles entre les deux Andronic, puis de la révolte de Jean Cantacuzène et par

(1) Pachymère, II, p. 584.

(2) *Ibid.*, II, p. 343-344.

(3) Sur le blocus de Constantinople par les Vénitiens en guerre contre les Génois et le pillage du littoral et des îles constantinopolitaines, cf. Pachymère, II, p. 323 sq. ; Grégoras, I, p. 207 sq. et p. 416.

(4) Cf. p. ex. Pachymère, II, p. 597, 600, 605.

(5) Grégoras, I, p. 317-318.

la suite de l'antagonisme des familles régnantes des Paléologues et des Cantacuzènes, acheva la ruine de l'Empire et marqua son déclin définitif. Décadence de la vie politique, anéantissement de la force militaire, déclin économique et morcellement du territoire impérial (qui fut partagé, dès que sa continuité ne fut plus assurée, entre les membres des familles impériales avec, pour conséquence, la création des Despotats et des États byzantins quasi indépendants de Constantinople), telles sont les caractéristiques, sur le plan intérieur, de la période qui s'ouvre avec l'avènement d'Andronic III (1328) et s'achève par la prise de Constantinople par les Turcs (1453), qui marque la fin de l'Empire romain d'Orient, de Byzance. Sur le plan extérieur, pendant cette longue période de décadence, Byzance agonisante essaie de s'opposer aux Latins de Constantinople, aux peuples des Balkans (Serbes et Bulgares) et aux Turcs ottomans qui de Bithynie, leur premier foyer, passent en Europe et arbitrent les affaires balkaniques. Pendant plus d'un siècle et malgré ses multiples efforts, l'Empire n'a plus jamais pu remédier à la carence d'un appareil maritime, carence vivement ressentie, singulièrement par la population de la capitale.

Les empereurs de cette période et notamment Jean Cantacuzène (1347-1355), s'il faut l'en croire (1), ont plusieurs fois essayé de construire et d'entretenir une flotte capable de s'opposer aux Latins de Constantinople, notamment aux Génois, et d'empêcher l'expansion turque en Occident. Ces efforts, timidement entrepris et quelquefois menés à terme grâce au capital privé et à la contribution de la population constantinopolitaine (2), particulièrement menacée par le comportement des Latins installés dans la capitale, sont restés sans résultats durables. Byzance abandonna petit à petit toute revendication maritime. Elle se contenta d'entretenir à Constantinople quelques bâtiments qui suffisaient à peine aux besoins personnels de l'empereur et de la famille impériale et qui se perdaient parmi la foule des bateaux des riches armateurs, latins et byzantins, qui fréquentaient le port de la capitale, devenu le centre d'un commerce international particulièrement actif à ce moment entre les peuples du Pont-Euxin et l'Occident.

Parmi les efforts sporadiques et vains pour construire une flotte impériale que mentionnent les sources de cette époque, celui d'Andronic III contre les Génois de la mer Égée (Chios, Mitylène, Phocée) et contre les Turcs, et celui de Cantacuzène contre les Génois de Constantinople, méritent d'être examinés du fait qu'ils visaient à des buts précis et tendaient à constituer une armée de mer régulièrement entretenue. Autrement

(1) Sur l'écrivain et l'empereur, cf. V. Parisot, *Cantacuzène, homme d'État et historien*, Paris, 1845.

(2) C'est justement l'aspect qui illustre bien la pénurie du trésor impérial et l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'Empire d'entretenir une flotte régulière.

dit, ce n'étaient pas, comme ce fut souvent le cas, des mesures d'urgence hâtivement prises et abandonnées dès que la menace semblait éloignée. Malgré les remarques de l'impératrice, qui trouvait le métier de marin peu digne d'un empereur (1), Andronic III mena personnellement des expéditions navales contre les Génois de Chios, de Phocée et de Lesbos. Elles aboutirent à la soumission de ces îles et à la reconnaissance de l'autorité impériale par les Génois de Phocée. Elles peuvent être considérées comme les dernières grandes expéditions offensives entreprises avec succès par la flotte byzantine, en l'occurrence la flotte qu'Andronic III avait réussi à réunir de toutes les régions de l'Empire pour une ultime occasion (2). L'apparition de la flotte byzantine à son complet dans la mer Égée ne fut pas sans créer une certaine sensation. Le duc vénitien des Cyclades s'empressa de se mettre au service des Byzantins (3) ; les Hospitaliers, jusqu'alors alliés des Génois, abandonnèrent cette alliance compromettante (4) ; les émirs d'Aydin et de Saroukhan ne manquèrent pas de traiter avec Byzance (5) ; Alexis Philanthrôpènos, gouverneur byzantin de Lesbos, remporta avec sa flotte des victoires (6) qui lui valurent les félicitations chaleureuses de son correspondant Grégoras (7) ; bref, Constantinople put marquer sa présence en dehors des détroits de l'Hellespont, ce qu'elle aura rarement par la suite la possibilité de tenter.

Andronic III, rentré après ces exploits à Constantinople, où la colonie génoise, impressionnée par la victoire impériale sur ses compatriotes, fut contrainte au calme, se tourna contre les Turcs ottomans. Ceux-ci menaçaient Nicomédie et dévastaient le territoire micrasiatique face à Constantinople. L'empereur abandonna encore une fois

(1) GRÉGORAS, p. 524-525.

(2) Sur ces expéditions, cf. le récit détaillé de CANTACUZÈNE, I, p. 370 sq. D'après CANTACUZÈNE, I, p. 375, la flotte byzantine qui attaqua les Génois installés à Chios était composée de 105 bâtiments, trirèmes, birèmes et bateaux huissiers : elle avait été construite, selon cet écrivain, (I, p. 381) « grâce à la contribution non seulement du trésor impérial mais aussi des grosses fortunes privées » (des *épiphaneis* = des personnes importantes). Pour la réunion de la flotte de tous les points de l'Empire en vue de l'expédition contre Chios, cf. GRÉGORAS, I, p. 438. Sur l'expédition contre Phocée et Lesbos, cf. GRÉGORAS, I, p. 523 sq. : selon cet écrivain, la flotte qui attaqua les Génois de ces régions était composée de 20 bateaux, chiffre considérablement inférieur à celui rapporté par CANTACUZÈNE, I, p. 477, qui parle de 84 navires préparés en vingt jours (ce qui fait douter de l'exactitude de ce chiffre) et parmi lesquels on comptait 44 trirèmes et birèmes, des *monèreis* (bateaux à un rang de rameurs) et des bateaux huissiers.

(3) CANTACUZÈNE, I, p. 385.

(4) *Ibid.*, I, p. 380 sq.

(5) *Ibid.*, I, p. 388, 480, 481, 483 ; sur les rapports avec Omour, cf. P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin*, Paris, 1957, p. 102 sq.

(6) GRÉGORAS, I, p. 534-535 ; CANTACUZÈNE, I, p. 479.

(7) R. GUILLAND, *Correspondance de Nicéphore Grégoras*, Paris, 1927, p. 167-173.

la flotte (1) et s'occupa d'organiser l'armée de terre chargée des opérations en Asie. L'échec d'Andronic III en Bithynie porta le danger turc aux portes de Constantinople. Les Ottomans construisirent leur première flotte dans le golfe de Kios (à Trigleia, sur le rivage de la Propontide) (2) et, malgré leur inexpérience en matière maritime et faute d'opposant, ils commencèrent leurs attaques contre la Thrace et les alentours mêmes de Constantinople, aggravant ainsi le danger qui pesait sur cette partie de l'Empire du fait des incursions des Turcs de la Troade, qui franchissaient régulièrement les détroits de l'Hellespont et dévastaient la Chersonèse et même le littoral de la Macédoine et de la Thrace byzantines. Vers la fin du règne d'Andronic III, et à l'instigation d'Alexis Apokaukos, une flotte fut construite à Constantinople dans le but de défendre l'Empire contre les Turcs. Cantacuzène, qui relate la préparation de cette flotte, la désigne comme « la flotte des opérations contre les Turcs » (3). Elle fut placée sous le commandement d'Apokaukos qui semble avoir contribué personnellement (4), ainsi que Cantacuzène, alors grand domestique, aux dépenses de sa construction. Cette flotte compta plus de soixante-dix navires (5) et elle se fit surtout remarquer dans les luttes qu'Apokaukos mena en tant que chef du parti anticantacuzéniste contre Cantacuzène qui revendiquait alors le trône (6). Par ailleurs, l'armée de mer restait fidèle à Apokaukos, nommé entre-temps grand-duc, et à la cause anticantacuzéniste, qui avait réuni les éléments populaires opposés à l'élite sociale, économique et administrative farouchement cantacuzéniste ; elle fut à l'origine des troubles qui secouèrent Constantinople à la mort d'Apokaukos, véritable rébellion déclenchée, avec l'autorisation semble-t-il de l'impératrice Anne, par les Gasmouloi qui fournissaient, nous l'avons vu, les équipages de la flotte constantinopolitaine (7). Cantacuzène, porté enfin sur le trône grâce à l'aide serbe et surtout à

(1) Lors de la première attaque maritime des Ottomans, Andronic III ne disposait que de deux trirèmes « qu'il équipa précipitamment pendant la nuit ; il n'existait pas d'autres bateaux capables de prendre la mer », dit explicitement CANTACUZÈNE, I, p. 507.

(2) CANTACUZÈNE, I, p. 505 sq.

(3) *Ibid.*, I, p. 540, et II, p. 98.

(4) *Ibid.*, I, p. 540-541.

(5) *Ibid.*, II, p. 65.

(6) Sur l'activité de cette flotte contre les Turcs, cf. CANTACUZÈNE, I, p. 540-541 ; II, p. 77-80, sous Sénachèreim qui remplaça Apokaukos en 1341, elle s'empare d'une place côtière de Saroukhan ; sur ses opérations pendant la guerre contre Cantacuzène, cf. *ibid.*, II, p. 225, où il est dit qu'Apokaukos augmenta les effectifs de la flotte en vue des luttes contre Cantacuzène ; cf. aussi *ibid.*, II, p. 243, 253, 323, 325, 327, 333, 385, et 522 où il est dit qu'Apokaukos s'appuyant sur sa flotte comptait réorganiser les services douaniers d'Hiéron afin de se procurer des ressources économiques, projet qui échoua mais qui fut repris par la suite par Cantacuzène également sans succès. Sur la flotte et ses luttes contre Cantacuzène, cf. également GRÉGORAS, II, p. 634, qui évalue à 50 bateaux la flotte d'Apokaukos, et *ibid.*, p. 608, 671.

(7) GRÉGORAS, II, p. 736-740 ; sur les Gasmouloi en service dans la flotte constantinopolitaine, cf. ci-dessus, p. 361-362, et ci-dessous, Appendice III.

l'appui maritime que son puissant allié l'émir d'Aydin Omour lui procura, fut placé tout de suite devant des difficultés économiques sans précédent (il ne trouva dans le trésor, au dire de Grégoras, que « des poussières et des atomes d'Épicure ») (1) ; se méfiant en outre de la flotte d'Apokaukos et fort de ses alliances avec les Turcs, notamment avec Omour, et l'ottoman Orchan, son beau-fils, il ne jugea pas nécessaire, au moins au début de son règne, de s'occuper de l'appareil maritime de l'Empire (2). Seule l'attitude des Génois de Constantinople qui, brimés à plusieurs reprises par Andronic III, cherchaient l'occasion de prendre leur revanche des revers que leurs compatriotes subissaient en mer Égée, décida Cantacuzène à entreprendre la construction d'une flotte. Il espérait avant tout lutter avec celle-ci contre le monopole économique des Génois de Constantinople. Les navires byzantins étaient pour lui une arme économique, pouvant permettre à l'Empire d'instaurer un nouveau règlement douanier qui, grâce à la flotte, serait respecté par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les Génois de Constantinople, dont l'opulence contrastait avec la pauvreté de l'Empire.

Espérant donc s'assurer le contrôle du trafic maritime et des transactions commerciales et nourrir ainsi le trésor impérial, Cantacuzène lança un appel à la population constantinopolitaine pour trouver les fonds nécessaires à la construction de sa flotte (3). L'appel fut tièdement entendu, la réaction génoise par contre se manifesta tout de suite et de façon fort véhémente. Des troubles eurent lieu dans Constantinople, qui prirent vite l'ampleur d'une véritable guerre. Cantacuzène lui-même parle à cette occasion de « la guerre latine ». Les Génois brûlèrent les arsenaux où l'on construisait les navires byzantins. Les quelques bâtiments grecs qui purent échapper à l'incendie, renforcés par ceux que l'empereur construisit précipitamment dans les arsenaux intérieurs de la ville et qui furent équipés à la hâte et imparfaitement armés, périrent sans même avoir affronté les Génois (4), qui établirent le blocus de Constantinople, poursuivirent leurs attaques contre les villes maritimes du Pont et de la Propontide et finirent par imposer leurs conditions à l'empereur : « L'Empire, dit Grégoras, perdit ainsi définitivement tout espoir de tirer un profit quelconque de l'activité commerciale de Constantinople » (5).

(1) Grégoras, II, p. 790.

(2) Malgré sa longue apologie de l'effort qu'il a fourni dès son avènement pour la construction d'une flotte (cf. Cantacuzène, III, p. 34, et surtout p. 41-42), il ne semble pas que les affaires maritimes aient occupé tout de suite cet empereur.

(3) Sur le but poursuivi par Cantacuzène et l'appel à la population pour contribuer à la construction d'une flotte, cf. Grégoras, II, p. 855 sq., et surtout, Cantacuzène, III, p. 68 sq.

(4) Cf. le récit détaillé de Cantacuzène, III, p. 68 sq., et de Grégoras, II, p. 841 sq.

(5) Grégoras, II, p. 841.

Mais l'antagonisme vénéto-génois et les opérations que les Vénitiens entreprirent pour aider les Byzantins devant Constantinople et dans le reste de l'Empire obligèrent les Génois à se contenter de leur éclatante victoire sur les Grecs (1). Cantacuzène continuera l'effort en vue de la construction d'une flotte byzantine. Il réussit, comme il le dit lui-même, à préparer une flotte importante qui compta près de deux cents navires (chiffre sûrement exagéré, mais encore faut-il savoir de quelle sorte de navires il s'agissait) (2) ; il employa dans ce but les ressources fiscales que les nouvelles obligations commerciales qu'il imposa lui procurèrent (3) ; fier de cette flotte, il n'hésite pas à parler des Grecs comme des « archontes (maîtres) de la mer » (4). Les événements qui ont eu lieu sous son règne sont loin pourtant de justifier pareille assertion. La flotte construite par Cantacuzène se chargea des opérations, par ailleurs victorieuses, contre les Latins de Chios et de Phocée ; elle aida l'empereur à installer son autorité à Thessalonique et dans les villes maritimes de la Macédoine tenues encore par les anticantacuzénistes ; elle se mit au service du despote du Péloponnèse et de Thessalonique, fils de l'empereur (5) ; mais elle fut incapable de remporter un vrai succès contre les Turcs, qui menacent maintenant l'Empire sur tout son territoire, ou contre les Génois, qui continuent à exercer leur monopole en Orient et à considérer Constantinople comme leur propre comptoir. Des restes de cette flotte de Cantacuzène subsistent longtemps encore ; quelques unités stationnent à Ténédos (6), centre des activités de l'empereur Jean V Paléologue qui dispute le trône à son beau-père Jean VI Cantacuzène ; d'autres restent en permanence à Constantinople (7) au service personnel de l'empereur. L'escadre

(1) Nous devons à Alexis Macrembolite un récit détaillé des événements de la guerre des Génois contre Constantinople : outre les destructions causées par les Génois dans la capitale, l'incendie de ses arsenaux et le pillage de ses alentours, l'auteur insiste sur le blocus de Constantinople et la perturbation apportée à son ravitaillement : cf. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Analecta Hiér. Stach.*, I, p. 147, 152, et *ibid.*, p. 151 sq., récit de l'attaque génoise contre les villes maritimes de la Propontide et du Pont-Euxin ; cf. ci-dessous, Appendice IV.

(2) CANTACUZÈNE, III, p. 81.

(3) CANTACUZÈNE, III, p. 80-81, où il est question de « presque 200 bateaux appartenant aux Byzantins » ; H. ANTONIADIS-BIBICOU, *Recherches sur les douanes à Byzance*, Paris, 1963, p. 102, n. 2, utilise le renseignement de Cantacuzène concernant les nouvelles dispositions sur le *kommerkion*.

(4) CANTACUZÈNE, III, p. 80-81.

(5) Sur l'activité de cette flotte et son histoire, cf. CANTACUZÈNE, III, p. 81 sq. (attaque contre Chios), p. 85 sq. (flotte envoyée en Péloponnèse), p. 114 (flotte commandée par Jean V Paléologue contre les Turcs en Thrace), p. 116-117 (flotte envoyée à Thessalonique et en Macédoine), p. 165 (préparation de l'arsenal de l'Heptaskalon pour la réparation des navires), p. 193 sq. (collaboration de la flotte byzantine avec les Vénitiens contre les Génois), p. 209-228 (*id.*).

(6) CANTACUZÈNE, III, p. 253 sq.

(7) PHRANTZÈS, p. 91.

constantinopolitaine fut la seule à être entretenue ; elle fut souvent renforcée, surtout dans les cas d'extrême nécessité ; elle entreprit même des opérations parfois victorieuses contre les Turcs menaçant Constantinople, mais elle reste loin d'être une force maritime digne d'être prise en considération par les grandes puissances navales de l'époque, les Latins et les Turcs, en conflit dans la mer Égée et dans la Propontide.

Byzance, pauvre comparse, s'alliera tantôt à l'un et tantôt à l'autre des puissants de l'époque (1), en exploitant les contradictions et les heurts qui les opposent aux XIV^{e} et XV^{e} siècles. Elle essaiera de survivre et de garder sa petite place. Les paroles du dernier grand-duc Luc Notaras : « Je préfère voir dans Constantinople le turban turc que la tiare latine » (2), illustrent bien l'alternative désespérée devant laquelle se trouve Byzance à la fin de son histoire. État mineur disloqué et appauvri, tributaire des Turcs et soumis économiquement aux Latins, l'Empire byzantin mènera cette piteuse existence pendant plus d'un siècle, jusqu'au moment où la flotte et les armées de Mahomet II, déjà maître de l'Asie Mineure turque et de l'Occident byzantin, mettront à sac, le 29 mai 1453, la ville impériale, triste vestige de l'Empire universel que fut Byzance pendant plus de mille ans (3). Cette pauvre mort, survenue après une longue agonie, présente cependant un moment de grandeur : la défense héroïque que le dernier empereur Constantin XI opposa aux Turcs (4). Sa mort sur les murailles de Constantinople alimentera la légende

(1) Byzance fournit 10 galères à l'appui de la croisade de Nicopolis : cf. M. SILBERSCHMIDT, *Das oriental. Problem z. Zeit der Enstehung d. türk. Reiches nach Venez. Quellen*, Leipzig, 1923, p. 163 ; Jean VIII repousse avec ses navires une agression génoise contre Constantinople : cf. LAONIKOS CHALKOKONDYLÈS, p. 281-284 ; cet empereur gagne Venise sur des trirèmes impériales dans le but de demander de l'aide contre les Turcs : cf. PHRANTZÈS, p. 57.

(2) Cf. l'analyse et l'explication de cette position du grand-duc par H. EVERT-KAPPESOWA, La tiare ou le turban, *Byzantinoslavica*, XIV, 1953, p. 245 sq.

(3) Parmi les multiples récits sur le sac et la destruction de Constantinople (cf. ceux réunis dans le volume de *L'Hellénisme contemporain* dédié au cinq-centième anniversaire de la prise de Constantinople, Athènes, 1953), reproduisons ici celui d'un contemporain, qui présente pour nous un intérêt particulier du fait qu'il est dû à un Polonais, Jean Dlugoz, qui n'appartenait ni au camp des vainqueurs ni à celui des vaincus : « Haec quidem Constantinopolitana clades, tam miserabilis quam miseranda, Turcorum ingens victoria, Graecorum extrema ruina, Latinorum infamia fuit : per quam vulnerata est fides catholica, confusa religio, nomen Christi blasphematum et oppressum ; ex duobus christianitatis oculis alter erutus, ex duabus manibus altera amputata, bibliothecis combustis et Graecarum litterarum doctrinis, sine quibus nemo se doctum aestimabat iri, exterminatis » : cité par O. HALECKI, La Pologne et l'Empire byzantin, *Byz.*, t. VII, 1932, p. 65.

(4) On ne peut pas parler d'une quelconque défense maritime, bien que le grand-duc Notaras prît part aux luttes sur les murailles de Constantinople, car en face des 350 navires dont disposait l'attaquant se trouvait un seul et unique navire appartenant aux Byzantins (cf. DOUKAS, p. 335), avec quatre navires que l'empereur avait affrétés aux Génois pour le transport du blé du Péloponnèse à Constantinople.

et nourrira l'espoir des Grecs condamnés à une longue soumission. Plusieurs générations passeront pourtant jusqu'à ce que l'expression « même morte, la Romanie fleurit » (1) devienne une réalité. La chute de Constantinople et les événements qui en résultèrent inaugurent pour les Grecs et pour les peuples des Balkans la plus obscure et la plus difficile période de leur histoire.

(1) Expression conservée chez les Grecs du Pont, cf. Melpo MERLIER, *Les archives micrasiatiques* (en grec), Athènes, 1948, p. 56 ; G. MÉGAS, La chute de Constantinople dans les chants et les légendes des Grecs (en grec), *L'Hellénisme contemporain*, tome du cinquième centenaire de la prise de Constantinople, Athènes, 1953, p. 247.

CONCLUSION

BYZANCE ET LA MER

On peut dire que le transfert à Constantinople, ville que le poète compare à un navire (1), de la capitale de l'Empire romain marque la naissance d'un empire universel et maritime. Comme le remarque L. Bréhier, l'Empire « chercha à Constantinople la mer ». Remarque pertinente qui conduit aussi N. Jorga à conclure que « ce qu'on voulait à Constantinople... c'était le groupe des mers qui en dépendait... Ainsi le nouvel Empire n'a pas été une autre forme de l'Empire continental romain, il a été une nouvelle thalassocratie, une domination de la mer » (2).

Soucieux de contrôler depuis sa nouvelle capitale les grands axes maritimes qui reliaient d'une part le Pont-Euxin et la mer d'Azov à la Méditerranée et d'autre part l'Asie et l'Afrique à l'Europe, l'Empire romain devenu Empire byzantin affirma son universalité, sa vocation à la maîtrise des continents gréco-romains et des mers environnantes, véritable voie de passage entre ses provinces, et entre celles-ci et la capitale. Byzance veillera à ce que son riche réseau maritime assurant le trafic entre les continents romains demeure à l'écart de toute menace, tout trouble de la paix maritime et toute atteinte à la sécurité de la navigation étant une rupture de la continuité du territoire impérial. Pour la prospérité et la sécurité de l'Empire, la mer devait être le centre même de l'État byzantin, et non pas une frontière, une limite de son vaste domaine. Aussi distingue-t-on deux étapes dans la politique maritime de Byzance, et dans l'histoire des institutions concernant la marine de guerre de l'Empire.

Aussi longtemps que Byzance contrôla la Méditerranée et le Pont-Euxin, ce qui caractérise les périodes de paix maritime, la marine de guerre cède le pas à la marine marchande. Les mers sont alors sillonnées de bateaux de commerce assurant les échanges internationaux, avec pour bases les grands ports de l'Empire, débouchés des régions de l'intérieur, byzantines ou non. Au contraire, la flotte de guerre, alors peu

(1) *Chronique de Morée*, version grecque v. 532 : ὡς ἄρμενον τὴν προσομοιῶ.
(2) N. JORGA, *Études byzantines*, Bucarest, 1959, p. 58.

importante, se met au service du trafic commercial et se contente du rôle de police navale, assurant le contrôle de la navigation et protégeant les transports officiels (1). La suprématie maritime de Byzance la dispensait d'entretenir régulièrement un appareil naval important et fort coûteux, ce qui explique la modestie de la flotte de guerre. Cette incontestable suprématie en Méditerranée subsista jusqu'à la seconde moitié du VIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'installation des Arabes dans les parages de la Méditerranée orientale, installation qui fut bientôt suivie par l'apparition de leur flotte.

L'activité maritime arabe se situe dans le cadre de sa rivalité avec Byzance pour la domination du monde méditerranéen. Elle marque la naissance, dans cette partie des mers, d'une frontière maritime qui sera âprement disputée et jalousement défendue par les deux adversaires. Ce fait capital bouleverse de fond en comble la situation maritime en Méditerranée et ouvre une nouvelle phase de l'histoire de la marine byzantine, phase inaugurée par l'application par Byzance d'une politique et d'une stratégie cohérentes, qui entraînent la création d'une flotte de combat et d'une marine de guerre impériale. Ceci explique pourquoi le présent ouvrage, consacré uniquement à l'armée de mer et à la flotte de guerre, prend pour point de départ le VIIe siècle, qui est, somme toute, le premier siècle de l'histoire de la marine de guerre byzantine. C'est au cours du VIIe siècle, en effet, que l'armée de mer est créée, en vue de faire face au danger arabe, et que prennent forme les diverses institutions sur lesquelles se fonderont désormais l'organisation et le développement de la flotte de guerre de Byzance.

Contrairement à la Méditerranée, le Pont-Euxin demeura, tout au long de l'histoire byzantine, une mer fermée, dominée par Byzance qui resta jusqu'au dernier jour de l'Empire maîtresse des détroits du Bosphore. Les rivalités opposant sur mer les deux grandes puissances maritimes du temps, le monde arabe et le monde byzantin, laissèrent la mer Noire à l'écart. C'est là l'une des réussites les plus frappantes de la politique orientale de Byzance et plus précisément de sa diplomatie envers les peuples arméniens du Pont-Euxin. Les flottes russes, qui, à partir du IXe siècle, déploient leur activité dans le Pont-Euxin, n'ont à aucun moment présenté de danger pour l'Empire. Jamais ni le Pont-Euxin ni la mer d'Azov n'ont été les bases de flottes étrangères susceptibles de revendiquer la suprématie maritime. L'histoire du Pont-Euxin reste donc l'histoire du trafic maritime et commercial dont ses eaux furent le cadre. Dans cet ouvrage, nous n'avons pris en considération qu'occasionnellement la mer Noire et son prolongement nordique, la mer d'Azov, qui sont cependant, et à juste titre, l'objet d'une attention toute particulière de la part des historiens qui étudient le délicat problème du commerce international et des relations économiques du monde médiéval. Cette constatation nous permet de dégager un trait fondamental de la marine de guerre de Byzance : elle est avant tout une marine

(1) Aspect souligné par J. Bury, *Naval Policy*, p. 23.

méditerranéenne ; la Méditerranée est son cadre unique. Cela détermine son histoire et son évolution. Partant de cette caractéristique, nous pouvons dégager les grandes lignes d'une histoire intimement liée aux objectifs successifs poursuivis par l'Empire en Méditerranée.

Il est normal que les premières flottes byzantines, qui furent créées dans le but de faire face à l'expansion du monde arabe, aient eu un but essentiellement défensif. Après avoir triomphé sur terre, les Arabes avaient créé une flotte leur permettant de poursuivre leur expansion et mettant en danger, par la menace qu'elle faisait peser sur la capitale, le sort même de Byzance. Les premières flottes byzantines s'efforcèrent à la fois d'arrêter le flot des invasions arabes, en protégeant les régions menacées, et d'éloigner de Constantinople tout danger maritime, qui eût pu devenir fatal, les armées impériales étant alors en pleine déroute. C'est pour faire face à ce danger maritime que fut créée la flotte des provinces (la flotte des thèmes), régulièrement entretenue par la suite, parallèlement aux flottes constantinopolitaines. Cette flotte est l'œuvre des empereurs Isauriens. C'est à eux que revient la gloire d'avoir sauvegardé l'intégrité territoriale de l'Empire et d'avoir brisé l'élan arabe dans cette partie du monde. La flotte des Isauriens poursuivit le même objectif que l'armée de terre réorganisée à ce moment ; elle fut mise au service de la sage politique de consolidation des territoires restés sous la domination byzantine et de défense de la frontière maritime tacitement établie entre le Califat et l'Empire. Elle atteignit son but. Sans être illustrée par de hauts faits maritimes, son histoire porte les fruits de la longue et ingrate surveillance que la marine de guerre byzantine dut assumer sous les empereurs Isauriens et pendant tout le VIII^{e} siècle. Elle eut à affronter l'action permanente et désordonnée des multiples flottes arabes qui se livraient volontiers à la piraterie et qui, quand l'occupation définitive d'un territoire leur était impossible, se contentaient de piller les régions investies.

Durant plus d'un siècle, Byzance avait déployé en Méditerranée des efforts incessants qui avaient établi un véritable équilibre. Celui-ci fut irrémédiablement rompu du fait de l'occupation définitive de la Crète, en 826, par un groupe d'Arabes occidentaux, occupation due à une simple action pirate aidée par une série de hasards. La conséquence immédiate de la prise de la Crète par les Arabes fut la rupture des communications avec l'Occident byzantin. Celle-ci se solda par la perte de la Sicile et par l'affaiblissement de la présence byzantine en Italie. Coupée de Constantinople, l'Italie byzantine se détacha peu à peu de l'influence de l'Empire oriental et chercha sa propre voie. Désormais, son sort se liera à celui de l'Europe occidentale, qui était précisément en train d'affirmer sa personnalité culturelle et spirituelle et de revendiquer son indépendance politique et économique vis-à-vis de Byzance.

La réaction byzantine fut vive et rapide mais resta longtemps inefficace ; la politique et la diplomatie impériales, obligées maintenant de tenir compte de cette nouvelle réalité,

visaient, à travers la reconquête de la Crète, but militaire immédiat, à la réintégration de la partie occidentale de l'Empire. Une vraie politique italienne commence maintenant à être mise en œuvre, une nouvelle idéologie se crée, inspirée par l'union des deux parties de l'*Imperium romanum* : elle constitue la première phase du programme politique de la Grande Idée, motif désormais de tout effort militaire, politique et diplomatique de Byzance, qui n'a jamais renoncé ni à l'héritage romain ni à son titre d'Empire universel. L'histoire byzantine, après l'échec du mouvement iconoclaste, reste dominée par la poursuite obstinée de ce rêve, si souvent proche mais toujours insaisissable, qui détourna l'Empire de l'Orient, sa vraie base, le conduisant ainsi irrémédiablement à sa perte. C'est précisément la poursuite de la Grande Idée, qui se présente maintenant comme une tentative pour la reconquête de l'Occident byzantin et notamment de l'Italie, qui obligea l'Empire à transformer, vers la fin du IXe siècle, son appareil naval, devenu l'arme principale au service de la politique qui conduisit maintes fois les armées impériales en de lointaines contrées, aux « ὑπερόριοι στρατεῖαι » (expéditions outre-mer) des Byzantins.

La reprise de la Crète et à travers elle le rétablissement de l'autorité byzantine en Italie occupent tout l'effort militaire de la longue dynastie des Macédoniens (867-milieu du XIe siècle), qui armèrent une série de grandes flottes impériales construites à Constantinople, flottes de haute mer chargées, contrairement à celles des Isauriens, de tâches exclusivement offensives. Pendant presque deux siècles (IXe-XIe) Byzance, loin de se contenter des territoires restés à l'écart des invasions arabes ou slaves et sans pour autant en négliger la défense, s'efforce de recouvrer l'ensemble de son « domaine romain ». Les armées impériales franchissent l'Euphrate et le Danube, s'installent en Arménie, en Bulgarie, en Syrie, tandis que les flottes impériales établissent l'ordre byzantin dans le bassin oriental de la Méditerranée et ramènent sous l'autorité de l'Empire les grandes îles méditerranéennes, la Crète, Chypre et même la Sicile ; elles dominent les mers, de l'Adriatique à la mer d'Azov. La déclaration orgueilleuse de Nicéphore Phocas à l'ambassadeur du roi germanique : « navigantium fortitudo mihi soli inest », n'est pas un simple mot ; la marine impériale des Macédoniens, secondée par une armée de terre puissante ou plutôt au service de celle-ci, avait rempli sa tâche. Jamais plus qu'au milieu du XIe siècle le rêve éternel de Byzance ne fut aussi près de se réaliser : la *pax romana* était établie dans la plus grande partie du monde. Byzance, Empire universel et maritime prospère, s'installe insouciante dans ses vastes frontières, s'abusant une fois encore, comme après les succès de Justinien Ier, sur la portée et la durée de son triomphe. L'évolution qu'avait connue entre-temps le monde occidental rendait aléatoires dans cette partie de l'Empire les succès byzantins, qui auraient demandé à être consolidés par la présence d'une forte armée impériale. Seul l'Orient pouvait fournir les effectifs et les fonds nécessaires, mais il était à ce moment ébranlé par les incursions seldjoucides. Le succès foudroyant des Turcs dans la partie orientale de l'Empire fut normalement suivi de

l'abandon de l'Occident byzantin livré aux envahisseurs normands. A l'avènement d'Alexis Ier (1081), l'Empire était réduit à sa partie grecque, et des orateurs malveillants se trouvèrent pour proclamer à haute voix que les frontières de l'autorité byzantine ne dépassaient pas les murailles de Constantinople. La fin du XIe siècle, avec le succès de l'invasion turque en Orient, la création du Sultanat seldjoucide en Asie Mineure et l'agression occidentale qui suivit, préfigure le grand désastre qui quatre siècles plus tard frappera définitivement l'Empire.

Byzance ne profitera pas de cette leçon. Tiraillé dorénavant entre deux nouveaux mondes, l'Occident latin et italien, prospère et puissant, et l'Orient turc, jeune et plein de vitalité, le vieil Empire d'Orient, nourrissant plus que jamais le rêve chimérique du rétablissement de son autorité sur l'ensemble du corps déchiré de l'Empire romain, se trouvera de plus en plus dans l'incapacité de défendre par lui-même sa position dans le monde des premiers siècles du IIe millénaire. Si Alexis Ier et son fils Jean II Comnène réussirent avec beaucoup de peine, au prix de nombreux sacrifices et au terme d'un long effort, à sortir Byzance du néant dans lequel l'avaient fait sombrer les attaques concertées des Normands en Occident et des Turcs en Orient, la politique de Manuel Ier, qui s'obstina plus que quiconque à redonner à l'Empire sa vocation universelle, fût-ce au détriment de ses forces à peine recouvrées et contre tout bon sens, puisque aussi bien la réussite d'une telle entreprise ne pouvait être qu'éphémère devant les réactions du monde environnant, conduisit l'Empire à l'épuisement complet et en fit ainsi une proie facile pour les convoitises turques, pour les appétits occidentaux et pour les ambitions des dynastes indépendants qui se désintéressaient du sort de Constantinople. La chute de Constantinople en 1204 n'est en vérité que la conséquence de la politique agressive et mégalomane de cet empereur : animé par le seul souci de porter les frontières byzantines au-delà de l'Adriatique et sur les bords du Nil, Manuel Ier mit en œuvre une diplomatie qui livra définitivement Byzance à l'exploitation économique des républiques italiennes qui l'une après l'autre installèrent leurs comptoirs en Orient, témoin dorénavant de leurs rivalités. Manuel Ier appliqua une politique militaire qui épuisa les ressources humaines et économiques de l'Empire par de multiples expéditions outre-mer, pour des résultats contestés et des succès précaires. Pendant son règne la flotte et l'armée de mer, mises au service d'une politique expansionniste au-delà des mers, connurent un grand essor : l'échec de cette politique, suivi de la ruine du trésor impérial, conduisit à l'abandon de l'appareil naval de l'Empire, dont l'absence fut douloureusement ressentie lors des événements de 1204.

L'Empire de Nicée ne fut que l'Empire byzantin en exil ; réfugié sur le sol micrasiatique, jugé insuffisant pour abriter le mythe du grand empire universel, l'Empire de Nicée utilisa son territoire et ses forces comme tremplin pour la reconquête de Constantinople et de l'Occident byzantin : sa flotte, construite pour servir cette politique, a une fois encore

atteint son but avec la reconquête de la Thrace, qui permit la reprise de Constantinople en 1261, couronnement de la politique nicéenne.

A peine rénové, l'Empire du premier Paléologue employa tout son élan à la poursuite du vieux rêve de reconquête de la partie occidentale de Byzance, c'est-à-dire des provinces grecques, partagées entre les États latins, le Despotat d'Épire et les Bulgares. La flotte de Michel Paléologue au service de la politique de la reconquête fut, comme toujours en pareil cas, importante, et, comme les flottes byzantines de tous les temps, elle atteignit son but, mais une fois encore ce fut en vain : le sort de l'Empire se jouait comme toujours ailleurs, sur terre et en Orient. Cet Orient qui, épuisé par les longs sacrifices que lui infligeait la reconquête de l'Occident, était en train de se livrer sans résistance aux nouveaux envahisseurs, les Turcomans. La dernière tentative de reconquête de la partie occidentale de l'Empire se solda comme toutes les précédentes par la ruine de la force militaire et économique de l'Empire et par l'affaiblissement de l'Orient, qui supportait toujours l'effort que la politique impériale soutenait en Occident sans jamais pouvoir compter sur une éventuelle aide occidentale. Le dernier effort vers l'Occident occupe la dernière page de l'histoire de la marine de guerre de Byzance, qui fut abandonnée avec le rêve de la Grande Idée, qu'elle avait fidèlement servi jusqu'au bout et qui, de programme politique, devint ensuite mythe et légende, ne cessant de hanter le monde byzantin et post-byzantin jusqu'à nos jours.

On ne soulignera jamais assez le rôle que la poursuite de la politique de la Grande Idée, de la reconquête du territoire romain, a joué dans l'histoire de la flotte et de l'armée de mer de Byzance : la marine de guerre impériale est tributaire, tout au long de son histoire, de la poursuite de cette politique chimérique, dont la réussite ou l'échec conditionnent la force navale de l'Empire. Les grandes flottes byzantines, créées pour servir cette idée, disparaissaient avec elle et, sans pour autant être responsables de son échec, en supportaient les conséquences : la flotte et l'armée de mer de Byzance ne pouvaient de ce fait jouir d'une existence permanente et régulière, leurs effectifs et leur importance dépendaient de l'orientation et des buts que s'assignaient successivement les politiques impériales. Lors de l'application d'une politique occidentale, offensive et expansionniste, les flottes sont considérables, elles dépendent directement de Constantinople qui les construit et les entretient (flottes impériales). Lors des périodes d'application d'une politique conservatrice, préoccupée des affaires de l'Orient et de la défense du territoire impérial, elles se répartissent en plusieurs escadres, d'importance souvent modeste (flotte des provinces-thèmes), et stationnent en permanence sur le littoral byzantin face à des ennemis maritimes en expansion : elles constituent une arme défensive régulière et permanente. Bref, elles sont toujours au service de l'armée de terre, de qui dépend en définitive le succès des opérations offensives ou l'application efficace des programmes défensifs : autrement dit, la marine de guerre de Byzance a toujours été une arme d'impor-

tance secondaire, bien que souvent indispensable. Byzance reste, bon gré mal gré et avant tout, un empire continental dont la vraie base fut toujours l'Orient, étranger aux choses de la mer : c'est l'armée de terre que fournit l'Orient qui assure le fonctionnement sans entrave de l'administration, c'est elle qui garantit par sa présence l'exercice de l'autorité impériale, c'est l'armée de terre seule qui servit efficacement la réalité byzantine. L'armée de mer et la flotte, dans la mesure où elles n'exercent pas un rôle parallèle à celui de l'armée de terre (sécurité et défense des îles et des contrées côtières), sont au service de la politique d'expansion, se chargeant de porter le drapeau impérial au-delà des frontières, le plus loin possible : elles sont l'arme du rêve romain de Byzance, et leur histoire enregistra toutes les vicissitudes que pareille tâche réserve à ses serviteurs. Terminons par une constatation à la décharge de la marine et de la politique maritime impériale : Byzance avait depuis toujours compris les choses de la mer et, plus encore, en se considérant toujours comme un empire universel, donc maritime et occidental, elle en avait exagéré l'importance. Mais faute d'avoir compris les choses de la terre, Byzance refusa de rester ce qu'elle avait toujours été, un empire continental et oriental : elle périt sans avoir jamais essayé, depuis l'échec de la politique iconoclaste, de réviser cette vision et de s'adapter à sa condition historique et géographique ; le coup définitif lui fut normalement porté par un ennemi terrestre, devenu maître de l'Orient, qui instaura sur son sol non pas un empire maritime, mais le plus grand empire continental des temps modernes.



D'après un plat byzantin du XIII^e siècle (Musée de Corinthe)

APPENDICES

Appendice I

LES ÉQUIPAGES

Dès la constitution par Byzance d'une force navale régulière, l'Empire eut à faire face aux problèmes du recrutement des équipages et de la construction navale. Il est certain que dans une large mesure les effectifs des escadres stationnant dans telle ou telle grande base navale étaient recrutés sur place par les autorités provinciales. Cependant certaines régions spécialement réputées pour la qualité de leurs marins, telle par exemple la Cilicie, l'Égypte, la Sicile, les îles et le littoral égéens et la Propontide, ont fourni à la flotte byzantine des équipages expérimentés, indépendamment du lieu de son stationnement : on rencontre des marins de ces régions en service dans les flottes centrales de Constantinople (1), qui ont souvent utilisé en outre des équipages étrangers, des Huns et des Goths pour la haute époque (2), des Russes, des Toulmatzoi (Dalmates ?) et des Varangues et des Latins plus tard (3). Autrement dit il nous semble normal que les régions côtières de l'Empire, dont la population était depuis toujours versée dans l'exercice des métiers de la mer (pêche, navigation, commerce maritime, etc.),

(1) P. ex. la flotte de Bélisaire lors de l'expédition contre les Vandales était montée par des Égyptiens, des Ciliciens et des Ioniens, cf. Procope, I, p. 362.

(2) Ils armaient la flotte de Vitalien : cf. Malalas, p. 404.

(3) Les Russes, baptisés précise le Porphyrogénète, *De Ceremoniis*, p. 579, étaient déjà employés dans les flottes constantinopolitaines au début du xe siècle, cf. *ibid.*, p. 651 sq. ; ils ont pris part à l'expédition maritime de Nicéphore Phocas contre la Crète : Théophane continué, p. 473 sq. ; on les trouve en stationnement dans les îles micrasiatiques ; cf. *Actes de Chios*, p. 548. Les Varangues sont surtout mentionnés dans le xie siècle, ils servent dans le détachement réservé à l'empereur : cf. Skylitzès, p. 730 ; Attaleiate, p. 254 ; Cecaumeni *Strategicon*, p. 30 ; Anne Comnène, I, p. 92, 100 ; et en Crète, Nicétas Choniate, p. 342. Les Toulmatzoi ou Talmatzioi sont mentionnés par le Porphyrogénète, *De Ceremoniis*, p. 579, 664, 667, avec les *ploïmoi* de Constantinople et les Russes ; Reiske, *ibid.*, p. 579, voit en eux des « Dolbatschi aut Dalmatae ». Des Toulmatzioi captifs *(aichmalôtoi)* sont en effet mentionnés à Durazzo (*ibid.*, p. 668). Pour les Latins, cf. ci-dessus p. 281 sq. Les Pharganoi (troupes orientales), les Khazars, les Agarènes et les Francs, à la solde de l'Empire au xe siècle, Philothée, *Klètorologion*, p. 160, servaient sans doute dans la flotte. Les Khazars et les Pharganoi payaient pour leur enrôlement 7 livres d'or chacun : ils recevaient ensuite une solde de 12 *nomismata* (*De Ceremoniis*, p. 693).

fournissent les équipages de la flotte de guerre, dont les cadres, fait étrange mais certain, sont, au moins pour la haute époque, recrutés parmi les officiers de l'armée de terre et même parmi les fonctionnaires civils.

En effet, rien ne permet d'affirmer que, pendant la période protobyzantine et jusqu'à la création d'une flotte régulière de combat (commandement des Karabisianoi), des officiers uniquement marins, distincts de ceux de l'armée de terre, assuraient le commandement des flottes de guerre ou l'administration des bases navales de l'Empire : bien au contraire, tout incite à penser que, à l'exception toutefois du capitaine et du chef pilote du navire (1), le commandement des flottes et des opérations maritimes était confié à des personnes jouissant de la confiance impériale mais étrangères à la mer, et même quelquefois au métier militaire en général. Citons quelques cas à titre d'exemple : la flotte armée par Léon II (474) était commandée par le frère de l'impératrice Basiliskos (2), celle de Zénon a eu comme *nauarchos*, comme le note Jean d'Antioche, le sacellaire Paul, un esclave affranchi (3) ; la flotte qu'Anastase I[er] arma contre Vitalien, dont le commandement fut d'abord proposé à un stratélate, a été finalement commandée par un ex-éparque (4) ; Constantin, comte des écuries impériales, assura le commandement de la flotte illyrienne contre les Goths (5), enfin la flotte envoyée contre les Arabes d'Afrique à la fin du VII[e] siècle était commandée par un ecclésiastique (6). L. Bréhier, qui a relevé l'incompétence en matière maritime des commandants des flottes byzantines, illustre cette remarque par des exemples tirés surtout du règne de Justinien I[er] (7) ; comme le fait date de bien avant et dura bien après le règne de cet empereur, il était en effet de règle jusqu'à la création des flottes de bataille régulières (fin du VII[e] siècle), nous avons cru utile de le souligner une fois encore.

L'apparition des flottes ennemies, et notamment des flottes arabes, dans la Méditerranée, et leurs attaques régulières contre le territoire impérial obligèrent Byzance à reconsidérer sa politique maritime et à adapter son appareil naval à la nouvelle situation. Obligée d'entretenir dorénavant une flotte de combat permanente et chargée de tâches uniquement militaires, Byzance créa pour la première fois de son histoire une véritable armée de mer, dans laquelle furent formés progressivement des cadres maritimes expérimentés dans l'art de la navigation et dans l'exercice de la guerre navale (8). Même si

(1) Du *kentarchos* et du *prôtokarabos* ; sur les compétences de ces officiers, cf. ci-dessus, p. 69.

(2) PROCOPE, I, p. 335 sq. ; MALALAS, p. 372-373.

(3) *F.H.G.*, IV, p. 620 *b*.

(4) MALALAS, p. 404-405.

(5) PROCOPE, II, p. 36-37.

(6) THÉOPHANE, p. 370, 385.

(7) L. BRÉHIER, *Les Institutions*, p. 407 : l'auteur se trompe cependant en considérant Archélaos, ex-préfet du prétoire, comme chef de la flotte de Bélisaire ; le commandement maritime est assuré pendant l'expédition contre les Vandales par Kalônymos, originaire d'Alexandrie (PROCOPE, I, p. 362), qui exceptionnellement semble être un véritable marin.

(8) Il est caractéristique qu'un petit traité sur les conditions physiques (noms et directions des vents, etc.) concernant la navigation dans la mer Égée soit dû à un stratège du thème des Cibyrrhéotes : cf. *N. Hell.*, IX, 1912, p. 174-177 : S. LAMPROS ignorait la première édition de ce texte, dans *Catalogus Codicum Astrologorum Graecorum, Codices Veneti*, Bruxelles, 1900, p. 216.

les équipages (matelots, rameurs, pilotes) continuent à être recrutés dans les régions où stationne la flotte d'intervention, les cadres et les commandants maritimes, officiers et soldats réguliers de l'armée de mer, sont maintenant choisis parmi les populations familiarisées avec le rude métier des combats sur mer. On s'explique ainsi pourquoi les régions connues depuis l'antiquité comme repaires de pirates, et les peuplades dont les vertus belliqueuses étaient généralement reconnues, fournissent maintenant le gros des effectifs de la flotte byzantine. Les îles égéennes (Crète, Cyclades, Samos, etc.), la Cilicie et la Pamphylie ont fourni les combattants des Karabisianoi, du premier commandement purement maritime de l'Empire (1). La peuplade des Mardaïtes, qui s'était fait remarquer dans ses luttes contre les Arabes du Liban, fournit par la suite la plus grande partie des effectifs du premier thème maritime, les Cibyrrhéotes. De rudes montagnards, les 12 000 Mardaïtes du Liban transplantés par Justinien II en Pamphylie à la suite des accords qu'il conclut avec les Arabes (2), devinrent vite les *pleustikôtéroi* Mardaïtes ou les *dokimoi pleustikoi* (navigateurs expérimentés), ainsi mentionnés dans un texte tardif concernant l'art de la navigation (3). Les Mardaïtes, avec les marins des Cyclades et de la Propontide (les Opsikianoi), ont fourni pendant longtemps le gros des équipages des flottes provinciales (4) ; appréciant les vertus maritimes des Mardaïtes, l'Empire les utilisa au cours des IX^e-X^e siècles dans les flottes des régions qui formèrent à ce moment sa frontière maritime face aux Arabes de l'Occident et de la Crète : on les rencontre en Péloponnèse, en Épire (Nicopolis) et en Céphalonie, ils sont alors désignés comme Mardaïtes de l'Occident (5), pour les distinguer de leurs compatriotes de Pamphylie qui forment toujours le principal noyau de la peuplade et qui, sous les ordres d'un *katépanô* (6), continuent à servir dans la plus importante flotte des thèmes, la flotte des Cibyrrhéotes. Ainsi on ne peut être d'accord avec K. Amantos (7), qui a voulu voir dans la mention des Mardaïtes de l'Occident, non pas une partie de la peuplade ainsi nommée, installée dans les provinces grecques, mais un corps particulier de l'armée de

(1) Sur l'histoire et la constitution de ce commandement, cf. ci-dessus, p. 19 sq.

(2) Les attaques incessantes des Mardaïtes du Liban avaient particulièrement gêné les Arabes de Syrie : une clause du traité de Justinien II avec les Arabes (cf. F. DÖLGER, *Regesten*, n° 257) obligeait l'empereur byzantin à éloigner cette peuplade des confins de l'Empire (cf. THÉOPHANE, p. 363 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 84, et surtout p. 94) : cette mesure fut âprement critiquée par les historiens byzantins, notamment par Théophane et le Porphyrogénète, qui expliquent les succès enregistrés depuis lors par les Arabes sur la frontière orientale de l'Empire par la « dissolution du mur de fer » que constituaient auparavant les Mardaïtes ; sur les Mardaïtes du Liban, cf. en dernier lieu la note bibliographique donnée par B. LEWIS, *De Administrando Imperio*, II, p. 75.

(3) S. LAMPROS, Tria keiména..., *N. Hell.*, t. IX, 1912, p. 171.

(4) Sur l'utilisation des marins des Cyclades et de l'Opsikion dans les flottes byzantines de Constantinople et des provinces, cf. THÉOPHANE, p. 385-386 ; NICÉPHORE, p. 50.

(5) *De Ceremoniis*, p. 655, 656, 665 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 304 ; A. BON, *Le Péloponnèse byzantin*, Paris, 1951, p. 75-76, n. 2.

(6) Sur le *katépanô* des Mardaïtes et d'Attalée, cf. ci-dessus, p. 108, et la note de R. JENKINS, *De Administrando Imperio*, II, p. 192.

(7) *Hellènika*, t. V, 1932, p. 130 sq. ; contre l'opinion de K. Amantos, D. ZAKYTHINOS, *Les Slaves en Grèce* (en grec), Athènes, 1945, p. 92.

mer (*tagma* maritime) qui ne devait à cette peuplade que son nom. La thèse de K. Sathas (1) est analogue : Sathas, qui cependant ne distingue pas des Mardaïtes du x[e] siècle rencontrés dans les régions helladiques ceux de l'Asie Mineure, cherche sous le terme Mourtatoi ou Myrtaïtai, qui désigne au xiv[e] siècle un corps de la garde impériale (2), un nom dérivé des Mardaïtes des vii[e]-x[e] siècles ; notons, à l'encontre de cette opinion de Sathas, que le terme Mourtatos est d'origine turque (*murtat*, de l'arabe *murtedd*), qu'il signifie le rénégat (3), et que le corps des Mourtatoi, mentionné seulement sous les Paléologues, est assigné au palais impérial et ne semble avoir aucune relation avec la mer. Seuls les *pamphyloi*, placés sous un *mégas pamphylos*, semblent avoir formé au x[e] siècle un *tagma* maritime particulier : ils sont mentionnés avec les *ploïmoi* de Constantinople. Nous étudierons cette question à propos du navire qui leur doit son nom (4). En outre, on a voulu voir dans la mention des Mauroi installés dans la région de Milet (5) la présence d'un corps de Maures utilisés dans la flotte byzantine (6) : il nous semble qu'il s'agit tout simplement d'une famille puissante du nom de Mauros, nom particulièrement fréquent dans la prosopographie grecque. Quoi qu'il en soit le texte qui les mentionne, la *Vita* de saint Paul de Latros, n'autorise point à parler d'un corps maritime particulier.

Exception faite des Mardaïtes, employés, pour les raisons que nous venons de voir, dans des flottes autres que celle de leur foyer (Cibyrrhéotes), il est incontestable que les flottes des thèmes maritimes et les flottes provinciales en général, entretenues régulièrement par l'Empire au moins à partir du vii[e] siècle et jusqu'à la fin du xi[e], étaient armées par des marins des régions où elles stationnaient : nous avons sur ce point des renseignements précis. Citons quelques exemples qui illustrent cet état de choses : le stratège des thèmes, maritimes et autres, est explicitement chargé par l'empereur de recruter sur place les effectifs de son armée (de terre et de mer) (7) ; un fait rapporté par le rédacteur de la *Vita* de saint Nil le jeune (8), la destruction par la population calabraise, qui se refusait au service forcé dans la marine, de la flotte de cette région, illustre le procédé employé par l'autorité provinciale pour le recrutement des équipages des flottes parmi les populations du lieu ; la mention, si fréquente dans les documents d'archives concernant

(1) K. Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen Age*, IV, p. lxviii-lxxii.

(2) Ps.-Kôdinos, p. 12, 27, 37, 42 ; V. Laurent, *Hellènika*, t. V, 1932, p. 143 ; K. Amantos, *ibid.*, t. VI, 1933, p. 326.

(3) G. Moravcsik, *Byzantinoturcica*², II, p. 197.

(4) Cf. ci-dessous, p. 415 sq.

(5) *Anal. Boll.*, t. XI, 1892, p. 138-140.

(6) P. Charanis, The tranfer of population, *Comp. Stud. in Soc. and Hist.*, t. III, 2, 1961, p. 149, d'après l'opinion de Rudakov, *Aperçu de la civilisation byz. d'après l'hagiographie* (en russe), Moscou, 1917, p. 56.

(7) *Naumachica* de Léon VI, *apud* A. Dain, p. 23 : repris par Nicéphore Ouranos, *ibid.*, p. 76 ; *De Ceremoniis*, I, p. 651 sq. ; et surtout, Tactiques attribuées à Constantin Porphyrogénète, éd. Lami, *Ioannis Meursii opera*, VI, Florence, 1745, p. 1214 : τά χελάνδια 6 (corr. ἐξ) αὐτῶν ἐξοπλισμένα.

(8) *P.G.*, t. CXX, col. 105.

diverses régions côtières, de l'*exélasis ploïmôn* (recrutement des marins) (1), le procédé de mise à flot des flottes byzantines rapporté par Ibn-Hauqal (2) et qui n'est en vérité que l'organisation pratique de l'obligation du *ploïmon*, enfin les mentions des navires provenant de telle ou telle région et appartenant aux effectifs de la flotte de guerre (3) (navires de Paphlagonie, de Cherson, de l'île d'Eubée, des Cyclades, de Rhodes, de Corfou, de Karpathos, de Crète, de Dalmatie, d'Illyrie, de Calabre, etc.), ne laissent aucun doute sur le recrutement sur place des équipages des flottes provinciales. A notre avis, aussi longtemps que les flottes provinciales et des thèmes ont existé indépendamment et parallèlement à la flotte impériale (VII^e^-XI^e^ siècles), elles étaient armées sur place ; celles des thèmes maritimes étaient même construites localement avec les fonds fournis par les populations habitant la circonscription du thème.

En effet une novelle impériale de la seconde moitié du X^e^ siècle, confirmée sur ce point par un témoignage du *De Ceremoniis* (4), nous montre clairement que les flottes des thèmes purement maritimes (Cibyrrhéotes, Samos, Mer Égée) étaient armées et équipées sur place grâce aux moyens humains et matériels fournis par la partie de la population désignée comme *apotétagménoi ploïmoi* (inscrits maritimes) et caractérisée justement pour cette raison comme *autostoloi* et *autérétai* (5) : les inscrits ou plutôt les imposables maritimes assument les dépenses de la construction navale *(autostoloi)*, de l'équipement et de l'armement des navires, même s'ils n'exercent pas personnellement le métier maritime *(autérétai)* ; ils assument ainsi de lourdes obligations (βαρείας μετιᾶσι τὰς ὑπηρεσίας, précise la novelle impériale) dont ils arrivent quelquefois à être dispensés, et d'une façon illégale, par les commis de la marine (6) : pour répondre à leurs obligations ils doivent posséder des terres « stratiotiques » (7) plus importantes que celles détenues par les marins de la flotte impériale, qui avaient l'avantage de percevoir pour leur service une solde versée par la caisse impériale et étaient de ce fait *rhogais hypèrétouménoi* (bénéficiant, en ce qui concerne l'équipement et l'armement de leurs navires, d'une solde) (8).

(1) Cf. ci-dessus, p. 152, n. 7.

(2) A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. II, p. 417. Ci-dessous, Appendice IV.

(3) Citons à titre d'exemple *De Ceremoniis*, p. 651 sq., où des navires construits et armés dans diverses régions participent aux expéditions contre la Crète et l'Italie ; *De Administrando Imperio*, I, p. 150, puissance navale des Dalmates ; *ibid.*, p. 286, mentions de divers navires (de commerce) provenant des régions du Pont oriental. Ci-dessus, p. 53, n. 3.

(4) Zepos, *Jus*, I, p. 222 (= F. Dölger, *Regesten*, n° 673) ; *De Ceremoniis*, p. 695 ; à rapprocher des renseignements d'Ibn-Hauqal, *apud* A. Vasiliev, *op. cit.*, t. II, p. 417, concernant la mise en état et l'équipement des *chélandia*, vaisseaux de guerre des Byzantins, précise Ibn-Hauqal.

(5) Le terme *autérétai* est employé aussi par Procope, I, p. 363, pour indiquer que les Constantinopolitains qui participent à l'expédition contre les Vandales étaient matelots et soldats marins à la fois.

(6) Cecaumeni *Strategicon*, p. 102 ; P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 89-90.

(7) Sur le statut général des terres stratiotiques et le procédé de la *strateia*, cf. surtout P. Lemerle, Esquisse, *R.H.*, t. CCXX, 1958, p. 45 sq., et en dernier lieu H. Ahrweiler, *Recherches*, p. 8 sq. ; sur les *ploïmoi strateiai*, cf. aussi ci-dessus, p. 152 et 230.

(8) Zepos, *Jus*, I, p. 223 ; cf. Théophane continué, p. 391 ; Georges le Moine continué, p. 883.

En prenant en considération ce mode de recrutement des marins des diverses flottes des thèmes maritimes, nous pouvons tirer au clair une contradiction en apparence inexplicable dans les renseignements fournis par le *De Thematibus* (1). Il serait, à notre avis, hâtif de conclure que Constantin Porphyrogénète se trompe, et d'une manière grave et impardonnable pour un empereur, quand il mentionne, par étourderie, inadvertance ou manque de critique, le littoral de la Propontide asiatique à la fois dans le thème de l'Opsikion et celui de la Mer Égée, et le littoral de l'Ionie avec ses villes importantes (Smyrne et Adramytte et même Éphèse) à la fois dans le thème de Samos et celui des Thracésiens (2) : remarquons que ces passages contradictoires concernent deux thèmes purement maritimes (Samos et Mer Égée), qui, contrairement au troisième thème purement maritime (Cibyrrhéotes), ne disposent pas d'un territoire étendu, bien que leurs effectifs maritimes, justement pendant le x^e^ siècle (époque du Porphyrogénète), soient extrêmement importants. Il nous semble que toute contradiction disparaît du récit du *De Thematibus* si l'on tient compte du fait suivant : le littoral de la Propontide micrasiatique fournissait, à l'époque du Porphyrogénète, une partie des marins de la flotte de la Mer Égée (les Opsikianoi sont en effet connus comme marins des flottes impériales) (3), flotte chargée de la sécurité de cette région côtière, qui appartenait administrativement et géographiquement à la circonscription du thème de l'Opsikion ; de même le littoral ionien, qui fournissait à la flotte du thème de Samos les effectifs de deux *tourmai* maritimes, faisait partie de la circonscription administrative du thème des Thracésiens, dont les effectifs militaires composés surtout de cavaliers étaient fournis, comme le précise explicitement le Porphyrogénète, par les populations continentales du thème (4). Autrement dit, le rôle et la fonction militaire des populations de la Propontide micrasiatique et de l'Ionie ne suivent pas l'appartenance géographique ni la dépendance administrative (civile) de ces régions ; ainsi elles figurent sous deux thèmes à la fois, l'un indiquant leur cadre militaire (thème = corps d'armée), l'autre leur appartenance géographique et administrative (thème = région précisément délimitée et formant une circonscription administrative à part) (5) : les renseignements du *De Thematibus*, loin d'être contradictoires, sont au contraire extrêmement précieux pour l'étude du recrutement des équipages des flottes thématiques, la plus importante formation navale de Byzance pendant le x^e^ siècle.

Des principes différents conditionnent le choix des équipages (matelots et combattants) de la flotte impériale centrale, pour laquelle un autre mode de recrutement était en vigueur. Rappelons à ce propos que la flotte impériale, contrairement à celles des provinces, formait non pas un thème, mais un *tagma* maritime formé de soldats de métier, qu'elle était à la disposition du pouvoir central, qu'elle était construite à Constantinople, son principal port d'attache, et que, bien que formation navale permanente,

(1) Éd. PERTUSI, p. 68 (Thracésiens, Opsikion) et p. 81-83 (Samos, Mer Égée).

(2) A. PERTUSI, *op. cit.*, p. 153-154, croit que ces renseignements contradictoires se rapportent à des périodes différentes.

(3) THÉOPHANE, p. 385 sq. ; NICÉPHORE, p. 50-51 ; remarquons en outre que les *Sklabèsianoi* de l'Opsikion participent sous les ordres de leurs *képhalai* aux grandes expéditions maritimes du x^e^ siècle en Italie et contre la Crète : *De Ceremoniis*, I, p. 662, 666.

(4) *De Thematibus*, p. 81.

(5) Sur les divers sens du terme « thème », cf. H. AHRWEILER, *Recherches*, Index, *s.v.* « θέμα ».

l'importance de ses effectifs variait selon les besoins militaires et les moyens dont disposait l'Empire. Bref, composée d'unités de haute mer, la flotte centrale constituait une arme d'attaque. Avant tout flotte constantinopolitaine, elle était la flotte impériale par excellence ; ses cadres et ses équipages participaient à la vie sociale et officielle de la capitale (1) et pouvaient intervenir à propos de tel ou tel incident, donc leur dévouement envers le pouvoir, et plus précisément vis-à-vis de la personne et de l'autorité impériale, était la qualité déterminante pour leur recrutement.

Le fait que la flotte et l'armée de mer, armes importantes depuis le VIIe siècle, et extrêmement mobiles à cause des moyens dont elles disposaient (les unités de la marine de guerre qui stationnaient dans les diverses régions pouvaient en effet facilement rallier Constantinople), se mêlèrent souvent aux querelles dynastiques en imposant des empereurs de leur choix (2) ou en se mettant au service de divers usurpateurs (3), rendit les empereurs particulièrement attentifs au choix des équipages de la flotte et des cadres de l'armée de mer stationnant dans la capitale : ils devaient être avant tout au-dessus de tout soupçon d'indiscipline et d'infidélité vis-à-vis de l'autorité établie ; ainsi des raisons extramilitaires ont souvent déterminé leur recrutement : autrement dit, Constantinople avait tout intérêt à choisir les effectifs de sa flotte parmi les populations dont l'attachement à la politique impériale était incontestable — et de ce point de vue il n'est pas sans importance de noter que la flotte centrale sauva des empereurs iconoclastes de la menace que les flottes des régions iconodoules ont souvent fait peser sur eux (4) —, et parmi des étrangers au service de l'Empire qui n'avaient ni les moyens, ni intérêt à troubler le régime constantinopolitain. Notons cependant que les simples matelots de la flotte impériale de Constantinople étaient normalement recrutés parmi les marins de la ville et de ses alentours : Procope rapporte en effet que les *Byzantioi* qui participèrent à l'expédition de Bélisaire étaient tous « *autérétai* » (5) ; les textes des époques plus récentes mentionnent les « *élatai* du Sténon » (du Bosphore) ou les *Sténitai* en service dans la flotte constantinopolitaine et dans le *basilikon dromônion* (6). Sur ce point la flotte impériale ne diffère point des flottes provinciales, qui recrutaient leurs matelots parmi les marins de leur circonscription, marins de métier qui en temps de paix servaient dans la flotte marchande : nous avons maintes fois remarqué en effet que le développement de la flotte de guerre marque les périodes de troubles qui entraînent le déclin de la navigation et des flottes commerciales, dont les effectifs sont alors disponibles pour servir dans les flottes de combat (7).

Le système du mercenariat fut appliqué pour le recrutement des combattants affectés à la flotte impériale (ils étaient *hypèrétouménoi rhogais*) (8). Des étrangers au

(1) Sur tous ces points, cf. ci-dessus, p. 157.

(2) Cf. ci-dessus, p. 30.

(3) De Thomas, de Bardas Sklèros, etc.

(4) Ci-dessus, p. 42-44.

(5) Éd. HAURY, I, p. 363.

(6) *De Administrando Imperio*, I, p. 248, 250 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 391 ; *De Ceremoniis*, p. 698-699.

(7) Ci-dessus, p. 163 sq.

(8) ZEPOS, *Jus*, I, p. 223 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 391 : « les marins n'avaient pas reçu la solde qui leur était due » ; *De Ceremoniis*, p. 667 : Διὰ τῆς ῥόγας τῶν προειρημένων πάντων πλοΐμων.

service de l'Empire furent utilisés très tôt et dans une large mesure, et de ce fait, la flotte impériale centrale présente, contrairement à la flotte nationale des thèmes, un caractère international plus ou moins accentué. Notons toutefois que le mode de recrutement appliqué dans la flotte impériale connut à travers les temps, du moins en ce qui concerne l'origine de ses soldats, des modifications importantes dues soit à l'orientation de la politique extérieure de l'Empire (alliance ou hostilité envers tel ou tel pays dont les ressortissants pouvaient servir dans la flotte byzantine), soit aux divers buts que l'Empire fixait chaque fois à sa flotte impériale, soit enfin à la nature des opérations dont cette arme se chargeait. Un besoin urgent, telle par exemple la défense contre les flottes arabes de Crète et d'Afrique qui infestaient la mer Égée et la Méditerranée dans le IXe siècle, ou les opérations contre les Arabes de Cilicie, au début du Xe siècle, qui menaçaient la mer constantinopolitaine, amenait l'Empire à augmenter précipitamment les effectifs de la flotte centrale. Il recourait dans ce but à un large recrutement individuel ; des combattants marins étaient embauchés en vue d'une entreprise précise, souvent contre des avantages matériels importants (1) ; des marins byzantins de tous les points de l'Empire répondaient à cet appel, leur service dans la flotte impériale était le résultat d'une sorte de « contrat » passé entre eux et les autorités qui les embauchaient, contrat qui expirait avec la fin des opérations : ces marins byzantins étaient ainsi et pour un certain temps des mercenaires qui vendaient leur service à leur propre pays, et de ce fait ne formaient pas les effectifs permanents et réguliers de la flotte impériale.

Par contre l'application d'une politique offensive contre des ennemis maritimes et des régions côtières, politique décidée par Byzance, permettait aux services impériaux chargés de l'élaboration du projet d'attaque et des préparatifs militaires de procéder à un recrutement raisonné. Les combattants étaient alors recherchés parmi les populations byzantines réputées pour la qualité et l'expérience de leurs marins, et parmi les étrangers : ces derniers, embauchés individuellement ou en groupe, et alors avec le consentement des autorités de leurs pays, formaient les unités des « alliés » *(symmachoi)* dont la solde et les dépenses étaient bien entendu assumées par l'Empire (2). Des combattants ainsi embauchés restaient souvent, après la fin des opérations, au service de l'Empire (le cas devait se produire fréquemment, bien que nous manquions de renseignements précis), ils pouvaient même accéder à de hauts postes militaires (3), et formaient sûrement une partie considérable des effectifs permanents de la flotte impériale, qui, rappelons-le encore une fois, n'étaient pas toujours importants. Autrement dit, le recrutement des effectifs permanents de la flotte impériale centrale ressemble en tout point à celui

(1) Exemple caractéristique : le *sarakontartos stratos*, formé de marins des régions égéennes en vue des expéditions contre les Arabes de la Crète : cf. ci-dessus, p. 112.

(2) Une image détaillée des préparatifs des expéditions de cette sorte est donnée par l'appendice du *De Ceremoniis*, I, p. 651 sq., concernant les expéditions contre la Crète et en Italie ; cf. la participation de Russes à la flotte de Nicéphore Phocas contre la Crète : THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 475.

(3) Le cas était fréquent après le XIe siècle, quand les étrangers formaient une partie importante de l'armée de mer impériale : citons Landulf au XIe siècle (extrême fin), Pancio Steiriônès au XIIe, et Kontofré au XIIIe siècle accédèrent au poste de commandant en chef des flottes impériales, les deux derniers ont été grands-ducs de la flotte : cf. ci-dessus, p. 193, 308, 318.

des effectifs de la garde impériale : la flotte impériale, notamment celle qui stationne en permanence à Constantinople, était armée dans une large mesure et depuis toujours par des étrangers installés dans l'Empire à titre individuel ou en groupe ; les Russes et les Varangues d'abord, les Francs et les Italiens (surtout ceux des diverses colonies marchandes) par la suite, et ceci avant 1204 (1), assumèrent régulièrement cette tâche. Les Occidentaux établis à Byzance formèrent le gros des effectifs des flottes des Comnènes et des Anges. L'Empire de Nicée les a aussi utilisés, seul Michel VIII Paléologue, pour des raisons politiques et militaires, leur préféra des marins originaires de l'Empire. Les dernières grandes flottes byzantines, précisément celles armées par Michel VIII, ont été servies, à cause de la situation de l'époque qui vit s'aviver les sentiments nationalistes et antioccidentaux, par des marins byzantins. Les Tzaconiens, originaires des régions côtières du Péloponnèse oriental libéré par les troupes de Michel VIII, se prêtaient parfaitement à remplir cette tâche : ils furent installés par cet empereur à Constantinople, et ils ont été largement employés dans les flottes du XIII^e siècle, avec les Gasmouloi (issus des mariages mixtes entre Latins et Byzantins), élément turbulent mais de qualité maritime incontestable (2). Les Gasmouloi de Constantinople continuèrent à être employés dans la flotte impériale jusqu'à la fin de Byzance : ils formèrent les équipages de la flotte commandée par Apokaukos, prirent une part active à la lutte anticantacuzéniste, et sont à l'origine des événements sanglants qui ont secoué Constantinople à la veille de l'avènement de Cantacuzène (3) ; on les trouve à ce moment à Thessalonique sous une autorité particulière, l'*idiazousa archè nautikou* (4). Cantacuzène a sans doute dû renoncer à leur service pour des raisons de sécurité personnelle. Les Gasmouloi, notamment ceux de Kallipolis, se mirent alors au service des Turcs ; ils formèrent le gros des équipages des premières grandes flottes ottomanes (5).

Il va sans dire qu'à côté des étrangers qui ont servi pendant les diverses périodes dans la flotte impériale se trouvaient toujours des indigènes, des Byzantins, marins de métier, simples combattants ou cadres de l'armée de mer qui assumaient, au moins jusqu'au XII^e siècle, le commandement des contingents étrangers : tous, Byzantins et étrangers, recevaient en échange de leur service une solde ; les Byzantins devaient en outre posséder, pour répondre aux besoins de leur service, des terres militaires, en quantité inférieure à celles détenues par leurs homologues de la flotte des thèmes, qui assumaient entièrement et personnellement, nous l'avons vu (6), les dépenses maritimes, et ceci tant que les flottes des thèmes autonomes existèrent. Ce mode de recrutement, appliqué seulement dans la flotte impériale pendant l'existence parallèle des diverses formations navales de l'Empire (VIII^e-XI^e siècles), devint le seul en vigueur à partir de l'unification du commandement maritime et la création des flottes centrales, qui, bien que réparties

(1) Au moment de la révolte d'Andronic I^{er} Comnène, la flotte constantinopolitaine comporte deux escadres distinctes ; celle des Latins est plus importante, mieux armée et mieux équipée que l'escadre grecque : cf. NICÉTAS CHONIATE, p. 325.

(2) Sur les Tzaconiens et les Gasmouloi, cf. ci-dessus, p. 361-362.

(3) Cf. ci-dessus, p. 381 sq.

(4) CANTACUZÈNE, II, p. 575.

(5) DOUKAS, p. 181, 225 ; sur la construction de la flotte ottomane à Kallipolis, cf. aussi KRITOBOULOS IMBRIOS, *F.H.G.*, V, p. 706.

(6) Ci-dessus, p. 109, 401.

dans les diverses bases navales de l'Empire, relevaient toutes de l'état-major constantinopolitain, du grand-duc et de son bureau. A partir des Comnènes le pouvoir central se chargea entièrement du recrutement maritime et militaire en général. Ses représentants, les *strateutai*, les *ploïmologoi*, etc., aidés par les gouverneurs des provinces, les ducs et les *katépanô*, sillonnent dans ce but les provinces, et visitent même l'étranger (1). Ils embauchent des volontaires mercenaires, Byzantins ou étrangers ; l'armée byzantine de terre et de mer devint une armée des stratiotes-condottières : autrement dit, elle est presque uniquement composée de soldats de métier qui vendent leur service au plus offrant. L'origine des combattants n'est pratiquement pas prise en considération, seules leurs capacités militaires entrent dorénavant en ligne de compte : tous ont maintenant accès aux postes élevés de la hiérarchie militaire (2). Byzantins ou étrangers, cadres réguliers de la marine de guerre, pouvaient en outre, et au lieu de leur traitement, bénéficier de la détention d'une *pronoia* militaire, institution qui se généralise justement à partir du XII^e siècle (3).

Cet état de choses constitue une étape par ailleurs vite franchie vers la location en bloc des armées et des flottes étrangères, appartenant aux diverses puissances maritimes de l'époque ou à des pirates indépendants. Les accords passés entre les diverses Républiques italiennes et Byzance fixent en effet les modalités selon lesquelles des flottes armées et équipées par les Républiques italiennes passaient au service de l'Empire (4) : ce procédé fut surtout employé à partir du XIII^e siècle, notamment par Michel Paléologue et ses successeurs. Il marque la débyzantinisation de l'armée impériale de terre et de mer, qui, commencée timidement d'abord dans le XII^e siècle, fut généralisée au XIV^e siècle et signifia la disparition de l'armée permanente de Byzance.

En ce qui concerne les termes employés pour désigner les équipages et les combattants marins, notons qu'ils sont le plus fréquemment désignés comme : στρατιῶται κατέργων, πλώϊμον στράτευμα ou πλ. στρατιῶται ou *ploïmoi* tout court. Les écrivains savants préfèrent cependant des termes comme *nautikos*, *nèitès stratos* ou *plèthos* (5). Le terme *élatai*, fréquemment employé ainsi que ceux de *kôpèlatai*, *kôpèlatountés*, *érétai* (6), désigne les rameurs qui sont également des combattants, à l'exception toutefois des rameurs de la *katô élasia* (étage inférieur des rameurs), comme le précisent les *Naumachica* (7) ; la

(1) MICHEL ITALIKOS *Epistolae*, éd. J. A. CRAMER, *Anecdota Oxoniensia*, III, 1836, p. 171-172 : recrutement à Rhodes, escale des navires se rendant de l'Occident en Syrie et en Palestine ; cf. sur ce point, KINNAMOS, p. 198-199 ; W. REGEL, *Fontes*, I, 2, p. 235 : évocation de la mission de Basilakès pour un recrutement en Italie ; *ibid.*, p. 343, mention des *frankoi éthélodouloi* = des cavaliers liges (de l'empereur).

(2) Cf. les exemples cités ci-dessus, p. 404, n. 3.

(3) Sur cette institution appliquée comme mode de paiement des cadres militaires (armée de terre et de mer), cf. ci-dessus, p. 214 sq.

(4) Pour l'utilisation des flottes génoises par Michel Paléologue, cf. ci-dessus, p. 344 sq. ; les clauses de divers traités dans F. DÖLGER, *Regesten*, n^{os} 1890, 1909, 1934, 1960, 2019. Pour la période antérieure, cf. *M.M.*, III, p. 12-13 (Pise), p. 34 (Gênes) et ci-dessus, p. 180, 244.

(5) Comme p. ex. NICÉPHORE, p. 73. LAZAROPOULOS, *apud*, A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Fontes hist. Imp. Trapez.*, Petropoli, 1897, p. 61.

(6) Cf. p. ex., *De Ceremoniis*, p. 652-654.

(7) *Naumachica*, p. 20, 21.

même source établit une distinction entre les *élatai* et les *nautai* : ces derniers sont de simples matelots, ils sont eux aussi armés, mais, contrairement aux *élatai* (*érétai*, *kôpèlatai*, etc.), qui sont des *katafraktoi*, ils portent un armement léger, lances, flèches et divers projectiles *(rhiptaria)* (1). Avant de terminer ce bref exposé sur la nomenclature concernant les équipages, notons que le terme *nauklèros*, souvent mentionné dans les diverses sources maritimes ou se référant aux choses de la mer en général, n'a rien à voir avec la flotte de guerre et son personnel : il désigne le propriétaire (armateur) ou celui qui a affrété un bateau de commerce et dont il peut être le capitaine. La définition du terme *nauklèros* et son rôle nous sont donnés par les sources juridiques et les glossaires (2), qui ne laissent aucune place à une autre interprétation : on comprend ainsi pourquoi le terme *nauklèros* est absent des *Naumachica*, qui consacrent pourtant des chapitres particuliers aux équipages, aux combattants et à leurs commandants en service dans les diverses formations navales de l'Empire (3). Il est donc erroné de vouloir, dans la vexation de Nicéphore Ier concernant l'achat forcé de terres par des *nauklèroi* (4), voir une quelconque mesure concernant la flotte ou la marine de guerre et l'organisation de son financement : l'opinion généralement admise, selon laquelle cette mesure de Nicéphore Ier constitue la première tentative pour la création de biens militaires maritimes (5), n'est nullement justifiée par les renseignements des sources.

(1) *Ibid.*, *loc. cit.*

(2) *Épanagôgè*, 24, 8 ; *Basiliques*, 53, I, 26 ; PHOTIUS, *Lexicon s.v.*

(3) *Naumachica*, p. 66-67.

(4) THÉOPHANE, p. 487.

(5) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte*³, p. 159, qui suit F. USPENSKIJ, *Istorija viz. imperii*, Petrograd, 1927, II, p. 239 ; L. BRÉHIER, Les *Institutions*, p. 413 ; opposé à cette opinion, G. BRATIANU, *Études byz. d'histoire économique*, Paris, 1938, p. 208. Les ναύκληροι τῶν γαλεῶν, mentionnés avec le λαὸς τῶν γαλεῶν (= les Mardaïtes) à propos d'une expédition maritime (*De Ceremoniis*, p. 662), sont les capitaines de cette sorte de navires ; les mêmes que les *prôtokaraboi* que ZONARAS, III, p. 675, désigne comme οἰακοστρόφους.

Appendice II

CATÉGORIES ET TYPES DE NAVIRES

L'étude des navires byzantins, contrairement aux autres problèmes concernant la construction navale (arsenaux, chantiers navals, etc.) et ceux de la constitution et du fonctionnement de la marine de guerre, a été plusieurs fois entreprise soit par des spécialistes de l'art naval, soit par des spécialistes de la vie byzantine, tous familiarisés avec les sources qui fournissent des renseignements sur ce sujet (1). Les *Naumachica* sont à juste titre largement utilisés (pourtant ceux de Basile le Parakoimomène, qui consacre un long chapitre à la construction et à la description du navire byzantin (2), ont échappé à l'attention des érudits) (3), les sources littéraires d'inspiration populaire (*Oneirocritica, Tonitrualia*, Vies des saints maritimes tels, par exemple, saint Phocas et saint Nicolas) ont été interrogées, les glossaires et les scholies ou annotations des œuvres classiques (notamment sur l'*Odyssée* et l'*Iliade*) n'ont pas été négligés, les quelques textes se rapportant à la marine commerciale (règlements divers, modes de calcul du tonnage des bateaux, etc.) et à la navigation (portulans et autres) ont été exploités, enfin les sources figuratives (*graffiti*, enluminures, mosaïques et fresques, objets gravés ou peints, tels par exemple assiettes, vases, etc.) représentant des bateaux de toutes sortes ne sont pas passées inaperçues, mais rien de systématique n'a pourtant été fait sur ce sujet qui nous aurait dispensé de la présente note. Commençons par signaler un groupe de sources

(1) Nous nous bornons à mentionner les travaux les plus importants et les plus récents où figure également la bibliographie antérieure : K. Rados, *La marine des Byzantins : Matériel, organisation et tactique navale* (en grec), Athènes, 1920 ; Ph. Koukoulès, *Laographica d'Eustathe de Thessalonique* (en grec), Athènes, 1950, I, p. 290 sq. ; du même, Sur la vie maritime des Byzantins (en grec), *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 1 sq. ; du même, La flotte de guerre de Byzance (en grec), *Nautikè Epithéôrèsis*, t. XXXV, 1954, p. 1-8 (article général, sans références) ; E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 74-89 : Die Schiffe ; K. Alexandrès, *La puissance navale de l'Empire byzantin* (en grec), Athènes, 1956, p. 53 sq., avec des illustrations tirées des *graffiti*, des miniatures, et autres objets représentant des navires byzantins ; et en dernier lieu la note d'introduction au chapitre 51 du *De Administrando Imperio*, II, p. 195-196, de R. J. Jenkins ; le travail de H. Bibicou, Sources byzantines pour servir à l'histoire maritime, *Actes du IVe Congrès intern. d'Histoire maritime*, Paris, 1959, éd. *S.E.V.P.E.N.*, 1962, p. 121-136, contient une bibliographie de la question.

(2) *Naumachica*, p. 64-66.

(3) Seul E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 74 sq., les utilise.

non exploitées, les textes astrologiques, accessibles dans le *Catalogus Codicum Astrologorum Graecorum*, et par ajouter à la liste des sources proposée ci-dessus les trouvailles que les récentes recherches archéologiques sous-marines nous apportent (1) ; l'étude des épaves des bâtiments byzantins, guidée bien entendu par une solide connaissance des sources écrites et figuratives, peut en effet être déterminante pour la connaissance des navires byzantins et pour leur évolution. De toute façon il n'est ni de notre compétence ni dans notre intention de présenter un travail systématique sur la question technique de la construction navale. Nous nous contenterons de donner ici une simple liste commentée des termes employés pour désigner les navires de guerre byzantins, termes qui reviennent fréquemment dans les sources des diverses périodes sans pour autant se référer toujours au même type de bâtiment : autrement dit la présente note est avant tout destinée à aider à la compréhension des textes et des divers témoignages concernant la marine de guerre de Byzance. Sans poser et sans, bien entendu, essayer de résoudre les multiples problèmes que l'étude du navire byzantin présente, nous nous efforcerons de préciser certains aspects du langage maritime concernant les unités de guerre et de déterminer l'usage qu'en font les sources.

L'ensemble d'une flotte de guerre est désigné dans les sources par un des termes suivants : *stolos*, très fréquent surtout dans les textes littéraires ; *ploïmon*, *ploïma*, *dromônion*, *chélandion* (pour l'ensemble d'une escadre) (2) par excellence byzantins ; *nautostolèma* et *nautostolia* peu usités et particulièrement recherchés (3), *plous* employé par des érudits archaïsants (4). Le terme *karaboploïa*, extrêmement rare, semble réservé à la flotte marchande (5), qui d'habitude est désignée par l'expression *pragmateutika* ou *emporeutika*, *skafè*, *ploïa*, *karabia*, etc. Enfin la flotte de transport est dénommée *fortèga* ou *fortagôga* ou plus souvent *kamatèra* et *skeuophora* (*karabia*, *ploia*, *skafè*, etc.) : des qualificatifs désignant la nature de la cargaison, tels par exemple *hippagôga*, *sitagôga* ou plus souvent *sitophora*, sont fréquemment employés ; le terme *pyrsophoros stolos* désigne uniquement la flotte impériale, bien qu'elle ne fût pas la seule à être munie du feu grégeois : les grandes unités des flottes des thèmes possédaient le feu grégeois, elles étaient *siphonophoroi*, ou *kakkabopyrphoroi* (*trièreis*, *nèès*, etc.), ce dernier terme d'usage et d'origine populaire est attesté seulement dans Théophane (6).

Les termes employés pour désigner les navires en général, sans précision de leur utilisation, outre *naus*, *ploïon*, *skafos*, *holkas*, d'usage littéraire et archaïsant, sont les suivants : *karabos(-ion)*, *ploïmon*, *katergon*, *xylon* (7) : les termes *agrarion*, *sandalion*, *arklion* désignent d'habitude de petites embarcations de toutes sortes et sont fréquemment

(1) G. F. Baas, Underwater excavations at Yassi Ada : a byzantine shipwreck, *Archäologische Anzeiger*, 1962, p. 537-564 ; du même, A byzantine shipwreck, *A.J.A.* t. LXVI, 1962, p. 194.

(2) Mansi, XVI, col. 425 : χελάνδιον ἐξοπλίσαι μετὰ τῶν χρειῶν αὐτῶν.

(3) Cf. à titre d'exemple, Théophane, p. 352 *(nautostolia)* ; D. Zakythinos, *Le chrysobulle d'Alexis III, empereur de Trébizonde, en faveur des Vénitiens*, Paris, 1932, p. 36.

(4) Cf. à titre d'exemple, V. Laurent, *Les Bulles métriques*, n° 301.

(5) Cf. D. Zakythinos, *op. cit.*, p. 36.

(6) Théophane, p. 419 ; κακκάβα = chaudron et par extension les siphons du feu grégeois.

(7) Caractéristique est l'expression *holoxylos thalassa* (mer couverte de navires), Théophane, p. 397.

employés pour désigner les flottilles de pêche (1) (*agrarion*, du mot *agra* = pêche), mais on les trouve aussi mentionnés à propos de la marine de guerre, d'où les mentions des *basilika* et des *augoustika* (= de l'impératrice) *agraria* (2), la précision *halieutika agraria* et *sandalia* et les mentions de participation de ces bateaux ainsi que des *arklai(-ia)* (3) aux expéditions maritimes ; remarquons seulement que les *arklai* appartiennent aux effectifs de la flotte fluviale (4), ce sont des chaloupes d'un type particulier, tandis que les *agraria*, *sandalia* ou *akreisandalia* (5) sont des bateaux à voile : la mention des *sképasta agraria* de la flotte de Tzachas construite à Smyrne indique des bâtiments à un pont, le terme *sképastos* est souvent employé dans ce sens et à propos des bâtiments de haut bord (6).

Parmi les divers termes désignant les navires et les diverses catégories de bâtiments byzantins, seuls les termes *dromon* et *chélandion*, tous les deux de création byzantine, sont réservés aux unités de la flotte de guerre : ils ont remplacé dans les textes médiévaux les termes du langage classique *stratiôtis naus*, et *trièrès*, qui cependant continuent à être largement utilisés à côté d'autres termes également empruntés au vocabulaire maritime de l'antiquité grecque. Les écrivains puristes emploient volontiers les termes *trièrès*, *dièrès*, *monèrès*, *kélès*, *épaktokélès*, *pentèkontoros*, *myoparôn*, etc. (7). Seuls les termes d'origine byzantine vont nous retenir, surtout les plus importants d'entre eux, en particulier le *dromon* et le *chélandion*, et ceux qui sont fréquemment mentionnés, tels par exemple les termes *galéa* et *sa(k)toura*, noms byzantins des anciens *pentèkontoroi* et *myoparônés* (8).

Le terme *dromon* désignant le bâtiment de haut bord par excellence byzantin, est fréquent à partir du VI[e] siècle ; de même le terme *dromonarioi* indiquant les équipages (rameurs) des *dromons*, qui est mentionné dans les papyri et autres sources de cette époque, mais qui, contrairement à *dromon*, disparaît par la suite (9) : il est remplacé par un des termes byzantins (*élatai*, *érétai*, etc.) désignant les matelots et les rameurs (10). Comme la relation du terme *dromon* avec *dromos* (= *cursus*) ne fait aucun doute, nous pouvons préciser que la mention par Sidoine Apollinaire d'une *cursoria*, nom de navire comme le précise par ailleurs cet auteur (11), indique bien un *dromon* dont la première

(1) Sur les flottilles de pêche des Byzantins, cf. Ph. KOUKOULÉS, Sur la vie des pêcheurs byzantins, *E.E.B.S.*, t. XVIII, 1948, p. 28 sq. : sur les *agraria* et *sandalia*, cf., *ibid.*, p. 37.

(2) *De Administrando Imperio*, I, p. 246 sq., et II, p. 196 sq.

(3) Ph. KOUKOULÉS, *op. cit.*, p. 37.

(4) *Naumachica*, p. 41, et p. 100-101.

(5) Une mention d'*akreisandalion* dans F. DÖLGER, *Schatzkammern*, n°, 9, et B. 30.

(6) ANNE COMNÈNE, II, p. 110 ; sur σκεπαστός, cf. *Naumachica*, p. 65 : τὰ κατάστεγα κατάστρωμα λέγεται.

(7) *Naumachica*, p. 66 : « Les noms des navires de guerre ».

(8) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 299 : « Un nombre important de *myoparônés* et des *pentèkontoroi* qu'on appelle communément des *saktourai* et des *galéai*. »

(9) Cf. *Real-Encyclopädie*, PAULY-WISSOVA-KROLL, l'article de O. SEECK sur *dromonarioi* et d'ASSMANN sur *dromon*.

(10) Cf. ci-dessus, p. 406-407.

(11) « Ticini cursoriam (sic navigio nomen) ascendi qua in Eridanum brevi delatus » : SIDONIUS APOLLINARIS, *M.G.H.*, 8, *Epistolae*, I, 5, p. 6, l. 21.

mention remonterait ainsi au V^e^, et non au VI^e^ siècle comme il est communément admis (1). Cependant le terme *dromon* reste pendant la période de Justinien I^er^ et même pendant tout le VI^e^ siècle d'un usage restreint : Procope éprouve le besoin de décrire les navires appelés *dromons*, en ajoutant que ce nom leur est donné par les gens de son époque *(oi nyn anthrôpoi)* (2) ; Théophylacte Simocatta emploie l'expression *tachynautousai holkadés*, en précisant que ces navires sont appelés par les gens *(plèthos) dromons* (3) ; ces détails nous montrent bien l'origine populaire du terme *dromon* qui indique la rapidité *(tachynautousai)* du navire auquel il se rapporte. De toute façon le terme est employé sans autre précision, ce qui indique que son sens était parfaitement clair, par plusieurs écrivains du VI^e^ siècle, grecs et latins : Cyrille de Skythopolis l'emploie (il parle des *basilikoi dromônés*) (4), Procope et Jean Lydos l'utilisent (5), Cassiodore mentionne des *dromonarioi* et emploie plusieurs fois le terme *dromon* pour désigner les navires construits par Théodoric dans l'Italie du Nord (6), les termes *dromon* et *dromonarioi* figurent dans les textes juridiques de l'époque (7), Malalas enfin n'hésite pas à désigner de ce nom les navires romains qui ont pris part à la bataille d'Actium et ceux dont disposait Trajan (8), ce qui vraisemblablement conduisit L. Bréhier et à sa suite K. Alexandrès à considérer le *liburnum* romain comme l'ancêtre du *dromon* byzantin (9) : notons en effet que le terme *libernon* est utilisé par Malalas et Jean Lydos à propos de la flotte de Basiliskos opérant contre les Vandales (10) ; ainsi la relation avec le *liburnum* romain (bateau utilisé d'abord par les pirates de Livourne à qui il doit son nom) n'est pas exclue, surtout en ce qui concerne une caractéristique fondamentale de ces deux bateaux, la rapidité, mais en ce qui concerne le type de navire désigné par les Byzantins comme *dromon*, Léon VI dans l'introduction de ses *Naumachica* précise qu'il est le même que celui de la *trièrès* grecque (11) : le *dromon* est avant tout un navire long, à rames.

On considère d'habitude que le *dromon* et le *chélandion* sont deux navires différents, on croit que le *dromon* est un bâtiment plus important que le *chélandion* bien qu'appartenant au même type que lui (12) : les quelques sources, notamment Théophane, qui men-

(1) La mention de *dromon* dans les chartes de Ravenne du V^e^ siècle est considérée comme la première mention explicite de ce navire : cf. SERRE, Les marines de guerre de l'Antiquité et du Moyen Age, Paris, 1885, t. III, p. 24.

(2) PROCOPE, I, p. 362-363.

(3) THÉOPHYLACTE SIMOCATTA, p. 178.

(4) E. SCHWARTZ, *Kyrillos von Skythopolis*, Leipzig, 1939, p. 173.

(5) PROCOPE, éd. HAURY, Index, *s.v.* « Dromon ». JEAN LYDOS, *De magistratibus*, II, 14.

(6) CASSIODORE, *Variae*, *M.G.H.*, t. XII, V, 16, p. 152, n° 17, p. 153, n° 18, p. 154.

(7) *Cod. Just.*, I, 27, 2 § 2.

(8) MALALAS, p. 219, 271 ; la flotte armée par Anastase contre Vitalien était composée, toujours d'après MALALAS, p. 404, de *dromons* ; *ibid.*, p. 481, des *dromons* de l'époque de Justinien I^er^.

(9) L. BRÉHIER, *Les Institutions*, p. 407, considère le *liburnum* comme un *dromon* léger ; cf. K. ALEXANDRÈS, *Puissance navale de l'Empire byzantin* (en grec), Athènes, 1956, p. 52 sq. : la *libournis* se trouve selon cet auteur à l'origine du *dromon*.

(10) MALALAS, p. 373. JEAN LYDOS, *De magistratibus*, III, 43 : navires longs qu'on appelle *libyrnas*.

(11) *Naumachica*, p. 19.

(12) K. ALEXANDRÈS, *op. cit.*, p. 73 ; R. JENKINS, *De Administrando Imperio*, II, p. 195.

tionnent les deux termes simultanément et à propos de la même opération maritime (1), semblent confirmer cette opinion, mais des témoignages de beaucoup plus nombreux et plus importants établissent clairement l'identité des termes *dromon* et *chélandion*, qui, peut-être distincts au début de leur emploi (et le terme *chélandion* ne semble pas antérieur au IX^e^ siècle) (2), finirent très vite par se confondre entièrement. Il nous semble certain que les deux termes indiquent le même navire, l'un et l'autre désignent le bâtiment de guerre par excellence byzantin (3). Ils se réfèrent au navire long et à rames (4) utilisé par les flottes de guerre, contrairement à celui qui était utilisé par la marine marchande et qui était « rond » *(stroggylon)* et à voiles (5) : la rapidité est la caractéristique principale des unités de guerre byzantines d'où l'emploi d'un des qualificatifs suivants souvent utilisé à leur propos : *eudromos*, *tachynautôn*, *gorgoploos*, *tachyploïmos*, *plôtorsios* (6), etc. (sous-entendu *ploion*, *holkas*, *naus*, *skafos*, *chélandion* et même *dromon*, ce dernier étant devenu un nom dont la relation avec le *dromos*, donc la rapidité, était entièrement oubliée) ; c'est justement le terme *dromon* qui indique la rapidité de ces bâtiments de guerre, d'où *naus dromas* (7), tandis que le terme *chélandion*, dérivé vraisemblablement du mot *egchélys-chélys* (= anguille) (8), indique leur forme allongée *(makron)*. Les termes *dromon* et *dromônion*, d'un emploi plus ancien que le terme *chélandion*, sont vite devenus officiels et savants tandis que le *chélandion* est resté longtemps d'un usage populaire, d'où l'expression utilisée encore dans le X^e^ siècle *ta légoména chélandia* (les dénommés *chélandia*) (9) et la remarque d'Eustathe (XII^e^ siècle) : τριηρoειδὲς... καὶ ἰδιωτικῶς εἰπεῖν χελωνoειδές (corrigé par Du Cange en χελανδοειδές (10) et à juste titre, puisque Eustathe lui-même établit l'identité des termes *chélys-chélônè* (11), *chélys* pris dans le sens de l'instrument musical). De ce point de vue, il est très caractéristique que les *Naumachica* de Nicéphore Ouranos, rédigés en langage populaire (12), n'emploient que le terme *chélandion* dans les cas

(1) Théophane, p. 377, 397, 444.

(2) Théophane, p. 471, est le premier à l'utiliser fréquemment ; il mentionne des *chélandia* transportant des chevaux ; intéressante mention, au IX^e^ siècle, de *chélandion* au sens d'escadre, détachement naval : Mansi, t. XVI, col. 425.

(3) Il est caractéristique que les sources arabes connaissent uniquement les *chélandia* comme navires de guerre byzantins : cf. à titre d'exemple, Ibn-Hauqal, *apud* A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, II, p. 414, 417 ; La *Chronique de Cambridge*, *ibid.*, I, p. 346, ignore le terme *dromon* : dans la version grecque on trouve *chélandia* et dans la version arabe *salandiya*.

(4) Le passage sur le *chélandion* de Cecaumeni *Strategicon*, p. 102-103, ne laisse aucun doute sur le fait que ce bâtiment était long et à rames.

(5) Ph. Koukoulès, Sur la vie maritime des Byzantins (en grec), *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 19 ; il suit l'opinion de K. Rados, *La marine des Byzantins* (en grec), Athènes, 1920, p. 30 ; cf. aussi K. Alexandrès, *op. cit.*, p. 52 sq.

(6) Sur *plô orsios* rarement employé, cf. *P.G.*, t. XCV, col. 356.

(7) Anne Comnène, II, p. 153.

(8) K. Alexandrès, *op. cit.*, p. 73 ; l'auteur à tort prend aussi le *chélandion* pour un bateau de commerce.

(9) *Vie de saint Nil le Jeune*, *P.G.*, t. CXX, col. 105.

(10) *Gloss. med. inf. graec.*, *s.v.*, « χελάνδιον ».

(11) *Commentaire à l'Iliade*, v. 1337, 1914.

(12) *Naumachica*, p. 71 sq.

où dans les autres textes du même genre on ne trouve que le terme *dromon* (1) : le terme *dromon* figure dans le traité de Nicéphore Ouranos, mais uniquement dans les passages qui sont empruntés tels quels à des *Naumachica* antérieurs, par exemple à ceux de Léon VI qui d'ailleurs ignorent le terme *chélandion* ; par contre quand le terme *dromon* est absent de la source utilisée par Nicéphore, comme par exemple des *Naumachica* de Syrianos Magistre datés des v^e-vi^e siècles (2), les termes *naus* ou *trièrès* sont remplacés par celui de *chélandion* et non pas par *dromon* (3). De toute façon l'identité de *chélandion-dromon* est explicitement établie par un passage des *Naumachica* de Basile le Parakoimomène rédigés dans la seconde moitié du x^e siècle (4). Basile, qui dans son traité n'emploie que le terme *dromon* pour désigner l'unité de guerre, termine son chapitre intitulé « Les parties du navire » (de guerre par excellence, donc du *dromon*) par la remarque suivante : « Voilà les noms (termes désignant les diverses parties) qui sont propres au *chélandion* et au *dromon* à la fois : car ces navires sont construits à partir du même matériel et de la même façon, ils ne diffèrent que par leur nom, l'un s'appelant *chélandion* et l'autre *dromon* » (5) ; ainsi dans le chapitre qui suit et qui porte le titre « Noms de divers navires de guerre » (6), le *chélandion* est absent (notons que Basile emploie un langage puriste), seul le terme *dromon* figure en tête de la liste des noms des unités de guerre où sont mentionnés ensuite les termes indiquant des bâtiments moins importants que le *dromon-chélandion*, termes tous empruntés à la langue classique.

Il est, à notre avis, certain que les termes *dromon* et *chélandion* sont employés à partir du ix^e-x^e siècle indifféremment l'un pour l'autre. Ils désignent tous les deux le bâtiment de guerre en général ; les sources mentionnent des *dromons* et des *chélandia* petits, moyens et grands, catégories différentes désignées quelquefois par un terme particulier (tels p. ex. *monèria* et *galéai* pour les *dromons* petits et moyens), mais appartenant au même type de navire. Il est donc illusoire d'essayer de fixer les dimensions et par conséquent le nombre d'hommes servant dans un *dromon-chélandion* : notons seulement que, d'après les traités navals, les plus importantes unités de guerre, les *meizonés dromônés*, les *chélandia mégala* et *dynatôtéra*, avaient deux rangs de rames (*anô* et *katô élasia*) et cent rameurs et avaient en outre deux cents hommes d'équipage (7). De même on ne peut rien préciser quant à leur vitesse. Le nombre de rameurs et la direction du vent sont les éléments qui conditionnaient la rapidité des navires byzantins : il faudrait pouvoir en tenir compte dans tout calcul approximatif de vitesse.

(1) *Ibid.*, p. 95 sq.

(2) *Ibid.*, p. 45 sq.

(3) *Ibid.*, p. 95 sq.

(4) *Naumachica*, p. 61 sq. : ce passage, capital pour la connaissance des bateaux de guerre de Byzance, n'a pas été utilisé par E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 74 sq. ; il a échappé à l'attention de R. H. Dolley, à qui cependant nous devons deux études fondamentales sur les navires byzantins et autres du Moyen Age : cf. R. H. Dolley, The warships of the later Roman Empire, *Journal of Roman Studies*, 1948, p. 47 sq. ; et du même, The rig of Medieval warships, *The Mariner's Mirror*, t. XXXV, 1949, p. 51 sq.

(5) *Naumachica*, p. 66.

(6) *Ibid.*, p. 66.

(7) *Naumachica*, p. 20-21.

Le terme *galéa* (1), souvent employé dans les sources à partir du x^e siècle, indique un *dromon* léger et extrarapide défini comme *dromon monèrès* (à un rang de rames), le même bateau que la *galloia* des Mardaïtes (2). La *galéa* était utilisée pour le courrier officiel et, en cas d'opérations, pour le transport des messages du commandant *(mandata)*, pour les *biglai* (gardes) et pour le service de l'espionnage maritime (3) : elle était surtout employée par les pirates, qui ont depuis toujours utilisé des bâtiments légers et rapides, d'où le qualificatif *lèstrikon ploîon* que les glossaires lui donnent et qui est équivalent à celui de rapide (4). Le terme *galéa*, comme les termes *dromon* et *chélandion*, est employé uniquement dans le sens du navire de guerre, il désigne un bâtiment à rames du même type que les *dromons-chélandia* classiques mais moins importants qu'eux.

A côté des *dromons-chélandia* et *galéai*, les sources mentionnent souvent et à propos des opérations navales des bateaux désignés comme *sagènai*, *saktourai* et *katènai*, d'un type différent de celui du bateau long à rames de la flotte de guerre (5) : la *saktoura* comparée à l'ancien *myoparôn* est utilisée par la marine de guerre, la *sagènè* est mentionnée comme un bateau de la flotte dalmate de combat (elle est équipée, au dire du Porphyrogénète, de quarante hommes) (6), la *katèna* se trouve souvent dans des opérations maritimes à côté d'autres navires de guerre (7) : tous les trois appartiennent à la catégorie des bâtiments ronds *(stroggyla)* et lourds, ce sont des bateaux de commerce utilisés en cas d'opérations pour le transport du train maritime *(touldon)*. Les termes *saktoura*, *katèna* et *koumbarion* (*koumbaréa*, *koumbaritzion*, etc.), ce dernier désignant un grand bâtiment lourd (rond) employé dans les flottes arabes (8), sont des termes d'origine étrangère (9)

(1) Terme dû vraisemblablement au nom du poisson *galéè*, *galéos* : cf. LIDDELL-SCOTT ; et pour *galéa*, nom de poisson, STEPHANUS, *Thesaurus graecae linguae*, citant SUIDAS.

(2) *Naumachica*, p. 21 : « *dromons* plus petits, extrarapides *(gorgotatoi)*, appelés *galéai* et *monèreis* ». Sur *galloia*, cf. *N. Hell.*, t. IX, 1912, p. 171 sq.

(3) Sur l'utilisation des *galéai*, cf. *Naumachica*, p. 21, 33, 66 (*Naumachica* de BASILE LE PARAKOIMOMÈNE), et p. 73, 88 (passage des *Naumachica* de LÉON VI repris par NICÉPHORE OURANOS).

(4) Selon l'*Etymologikon*, cité par DU CANGE, *s.v.* « γαλέα ».

(5) Cf. *Naumachica*, p. 41-42 et p. 101 où les *sagènai* sont mentionnés comme bateaux lourds ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 196 et p. 299, où la *satoura* est comparée au *myoparôn* ; THÉOPHANE, p. 396 : *katènai polémikai* et *sitophoroi*.

(6) *De Administrando Imperio*, I, p. 150, et II, p. 129-130 ; la *kountoura* est mentionnée comme nom de bateau utilisé par les Dalmates avec la *sagènè* : elle désigne un bâtiment plus léger que la *sagènè* : faut-il chercher une relation avec le *dromon* étant donné que le terme *koundoura* désigne en grec médiéval le drome impérial, le *cursus* ? (Cf. sur ce point un texte de PSELLOS, dans K. SATHAS, *Més. Bibl.*, t. V, p. 532 sq. ; O. SCHISSEL, *Glotta*, t. XXII, 1934, p. 286 sq. ; K. AMANTOS, *Hellènika*, t. VIII, 1935, p. 269-270 ; H. AHRWEILER, *Recherches*, p. 5, 19). *Thalassokountouron*, *B. Z.*, t. X, 1901, p. 548, et t. XI, 1902, p. 543, désigne un aviso de la flotte franque.

(7) THÉOPHANE, p. 396.

(8) Cf. les précisions données par LÉON VI, *Naumachica*, p. 32, p. 87 *(mpadia)* ; *De Thematibus*, p. 97 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 196, 299.

(9) Cf. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, I, p. 246, n. 3 : l'origine arabe de *satoura* est certaine, celle de *koumbarion* vraisemblable ; contre l'origine arabe de *koumbarion*, EUSTATHE, *Commentaire à l'Iliade et l'Odyssée*, v. 584, 1205, sur les termes *kymbè* et *kymbion* qui désignent

(ce qui n'est sûrement pas le cas pour le terme *sagènè* qui désigne en grec ancien le filet, la voile et par extension le bateau à voiles, de pêche (1), sans doute). Ils sont souvent utilisés par les Byzantins mais comme termes de la marine de commerce et de transport (2). Dans le langage de la marine de guerre ils sont presque uniquement employés pour désigner des flottes étrangères (arabes et dalmates) composées, contrairement à la flotte de guerre byzantine, de bâtiments ronds et lourds naviguant à la voile : la seule exception à notre connaissance est l'emploi par Théophane de l'expression *polémikai katènai* (mentionnée à côté de *sitophoroi katènai* ce qui est normal) pour désigner une partie de la flotte de guerre (3).

Deux termes qui se rapportent indiscutablement à la marine de guerre byzantine, le *pamphylos* et la *ousia*, font difficulté : ils sont tous les deux employés à propos des marins (équipages ou combattants) et des navires ; les termes *pamphylon chélandion-pamphylos dromon* et *ousiakon dromônion* ou *chélandion* sont souvent attestés (4), ce qui confirme encore une fois que les termes *chélandion* et *dromon* sont équivalents et qu'ils désignent tous deux le bâtiment de la flotte de guerre par opposition à celui de la flotte de commerce et de transport. Nous connaissons les termes *pamphylos* et *ousia-ousiakon* par le Porphyrogénète, et particulièrement par l'appendice du *De Ceremoniis* qui les mentionne à plusieurs reprises, notamment à propos des préparatifs des expéditions contre la Crète. Ce texte ne laisse aucun doute sur le fait que *pamphylos* est le nom d'un bâtiment (5). Le fait cependant que sur les *pamphyloi* on ne voit pas embarquer de combattants *(polémistai)*, mais seulement des rameurs *(kôpèlatai)*, tandis que les *dromons* sont équipés, comme le précise le même texte, de rameurs et de combattants à la fois (6), nous fait penser que les *pamphyloi* étaient de grands bateaux lourds, le nombre des rameurs de chaque *pamphylos*, 130 à 160, en témoigne, qui étaient chargés du transport du matériel (machines de guerre, chevaux, etc.) : autrement dit le *pamphylos* serait un bateau *stroggylon* (rond) et non pas *makron* (long), comme l'a justement supposé Ph. Koukoulés (7). Il est probable que le terme *pamphylos* doit son origine à la Pamphylie (région maritime importante depuis l'antiquité) et qu'il désigne un bâtiment utilisé d'abord par les marins pamphyliens-ciliciens, maîtres du commerce maritime pendant toute la période protobyzantine (8).

entre autres une sorte de bateau : cf. sur ce point Ph. Koukoulés, Sur la vie maritime des Byzantins (en grec), *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 21-22.

(1) Le terme *sagènè* doit vraisemblablement être rapproché du mot grec *sagion* (= voile de bateau de forme carrée) : cf. Eusthate, *op. cit.*, v. 1890.

(2) Ph. Koukoulés, *op. cit.*, p. 21-22.

(3) Théophane, p. 396 : à remarquer cependant que les *polémikai katènai* sont utilisées par les Arabes, qui en effet se servent pour leurs opérations maritimes des bâtiments ronds et lourds que les Byzantins ont réservés à leurs flottes commerciales et de transport (militaire, le *touldon*, et autre). Sur le transport du train maritime, cf. *Naumachica*, Index, *s.v.* « Touldon ».

(4) *De Ceremoniis*, p. 664, 665 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 246 sq.

(5) Cf. p. ex. la mention des « *pamphyloi* récemment construits » : *De Ceremoniis*, p. 664.

(6) *Ibid.*, p. 652, 653, 654.

(7) La flotte de guerre de Byzance (en grec), *Nautikè Epitheôrèsis*, t. XXXV, 1954, p. 1-8 (sans références aux sources).

(8) K. Alexandrès, *op. cit.*, p. 74 ; E. Eickoff, *Seekreig*, p. 75.

Cependant les expressions *pamphyleuô, pamphylon kathistèmi* et *poiô pamphylon* (1) qui désignent le choix par le commandant en chef des équipages du seul vaisseau amiral, recrutés parmi les meilleurs éléments de la marine byzantine, ainsi que la mention d'un *mégas pamphylos* indiquant une charge, font penser que le terme *pamphylos*, outre le bateau de ce nom, désigne probablement un corps maritime d'élite composé des meilleurs combattants de l'armée de mer, Byzantins ou étrangers, placés sous le commandement du grand *pamphylos* ; l'opération de *pamphyleuein* que nous avons décrite consisterait à réaliser l'armement complet en hommes d'une unité de guerre. Ainsi nous pouvons expliquer pourquoi les *pamphyla chélandia* sont armés d'un nombre d'hommes (120-150) supérieur à celui des unités caractérisées comme *chélandia ousiaka* (108-110 hommes).

Quoi qu'il en soit, la mention du *mégas pamphylos* et de ses hommes *(ousia)* appelés *pamphyloi* tout court (2), parmi les marins de la flotte constantinopolitaine, notamment parmi ceux du drongaire du *ploïmon* et de sa compagnie *(ousia)* et parmi les Russes, ne laisse aucun doute sur le fait que les *pamphyloi* étaient au x^e^ siècle un corps maritime particulier qui équipait vraisemblablement les navires de ce nom. Ainsi nous pensons, avec G. Schlumberger et contre V. Laurent, que le sceau appartenant à un certain « Léon *pamphylos* » porte l'indication de la charge et non le patronymique (Pamphylos) du personnage (3).

Enfin les mentions d'*ousia pamphylôn* avec le grand *pamphylos*, d' « *ousia* du drongaire du *plôïmon* » et d'*ousia* ou *periousia* du *basilikon dromônion* (4) indiquent clairement le sens de ce terme : *ousia* est un terme militaire employé uniquement à propos de la marine, il indique la compagnie maritime composée de 108-110 hommes (5) (comme le prouvent les multiples mentions de ce terme) qui arme une unité de guerre *(chélandion-dromon)* caractérisée alors comme *ousiakon*. Remarquons que le terme *ousia* se rapporte uniquement à la flotte de combat (impériale ou des thèmes) : il n'a rien à voir avec le thème maritime et ses subdivisions (territoriales et militaires), les *tourmai*, les *drouggoi* et les *banda*. Le terme *ousia*, comme le terme *pamphylos*, a fini par désigner une sorte de bateau, il n'est pas aisé de préciser lequel.

On considère d'habitude que les *ousiai*, ainsi que les *pamphyloi*, sont des navires du même type que le *dromon-chélandion* classique mais d'un tonnage inférieur (6). Bien que des renseignements précis nous fassent défaut, il nous semble qu'une différence essentielle sépare les *ousiai* du bâtiment classique de la flotte byzantine. Rappelons en effet que les navires de guerre byzantins se caractérisent avant tout par le nombre de rangs de rames qu'ils possèdent, nombre qui conditionne leur vitesse et leur importance et donne un nom spécifique aux diverses catégories de navires appartenant au même type (on a souvent la mention de *monèria*, de *dièreis* ou *galéai*, etc., ce qui se traduit

(1) *Naumachica*, Index *s.v.* « πάμφυλος-παμφυλεύω ». Ci-dessous, Appendice IV.

(2) *De Ceremoniis*, I, p. 579.

(3) G. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 357 ; V. Laurent, *Les Bulles métriques*, n° 505, p. 179.

(4) *De Ceremoniis*, p. 579.

(5) R. J. Jenkins, *De Administrando Imperio*, II, p. 195-196, considère le terme *ousia* comme indiquant « the standard unit of personnel ».

(6) K. Alexandrès, *op. cit.*, p. 73-75 ; E. Eickhoff, *Seekrieg*, p. 75.

par *dromon* ou *chélandion* à un ou à deux rangs de rameurs). La voile n'est pas totalement absente du *dromon-chélandion* classique (les *Naumachica* de Basile mentionnent en effet une *istodokè*, un mât, sur le *dromon*) (1), mais elle ne joue qu'un rôle secondaire dans les manœuvres du bâtiment. Or, le fait que les *ousiai* sont souvent équipées de marins russes que leurs monoxyles ont familiarisés avec la navigation à voile et le fait surtout que le terme *ouson* indique dans l'antiquité le gréement d'un navire et notamment l'ensemble des mâts et des voiles (2), que celui de *ousia* a été employé à Byzance pour désigner une sorte de tunique (3) et que le *pamphylos* reste un bateau de commerce et de transport du train maritime, nous incitent à formuler l'hypothèse que les navires portant le nom de *ousia* étaient des navires à voiles que la flotte byzantine a commencé à utiliser à côté des *dromons* classiques à partir du Xe siècle et pour des expéditions lointaines. En tant que navires de guerre, les *ousiai* sont aussi désignés comme *dromons* et *chélandia*, simples épithètes alors (équivalant aux termes *stratiôtis* ou *polémikè*) du substantif *ousia*. Rappelons en effet que les bateaux à voiles sont des bâtiments de la marine marchande, la qualification *dromon* ou *chélandion* pour ceux utilisés par la marine de guerre était, au moins pour le début, nécessaire. De toute façon il nous semble exclu que la *ousia* byzantine ait une relation quelconque avec le bateau huissier des Vénitiens, comme le suppose K. Alexandrès (4) ; les bateaux huissiers sont équipés pour le transport des chevaux, tandis que la *ousia* est un nom donné au yacht impérial (et c'est une rare mention de *ousia-dromônion*) (5) qui, en effet, devait être un voilier de grandes dimensions, un *dromônion* à voiles.

Les sources du XIe-XIIe siècle, et notamment les listes d'exemptions accordées aux couvents et Anne Comnène (6), mentionnent à côté des *chélandia*, terme qui désigne à ce moment comme nous le montre Kékauménos le navire de guerre par excellence (7) (il a remplacé le terme *dromon* qui se rencontre seulement dans les sources littéraires de cette époque), les *agraria*, dont nous avons vu l'emploi par la marine de guerre, les *charbia* et les *zermônes* inconnus par ailleurs et passés jusqu'alors inaperçus de ceux qui se sont occupés des navires byzantins (8). Notre documentation ne nous permet pas de préciser le type de ces bâtiments ; notons seulement que, bien qu'utilisés par la marine de guerre, comme le notent nos textes (9), il s'agissait surtout de bateaux de la marine marchande, sinon on ne comprendrait pas la précision *polémikos* (= de guerre) après la mention de ces bâtiments. Autrement dit il s'agissait de bateaux ronds et à voiles.

Enfin le terme *katergon exkoussaton* mentionné seulement par Anne Comnène (10),

(1) *Naumachica*, p. 65.

(2) Cf. *Dictionnaire* de LIDDELL-SCOTT, *s.v.* « οὖσον ».

(3) DU CANGE, *Gloss. gr.*, *s.v.* « οὐσία ».

(4) *La puissance navale de l'Empire byzantin* (en grec), Athènes, 1956, p. 73.

(5) *De Administrando Imperio*, I, p. 246 sq.

(6) *M.M.*, VI, p. 20, 28 et 47 : *zermônes polémikoi* ou *charbia polémika*, (*polémika*, selon la place de la virgule) ; *Actes de Chios*, p. 548 : *zormônes polémikoi*. ANNE COMNÈNE, I, p. 130.

(7) CECAUMENI *Strategicon*, p. 103.

(8) Κουτρούβιν est également une sorte de bateau, sans doute de commerce comme le terme πιστικευόμενον (cf. πιστικὸς πλοίου = gardien du bateau) le laisse entendre : *M.M.*, VI, p. 82.

(9) *M.M.*, VI, p. 47 ; *Actes de Chios*, p. 548 : πολεμικά.

(10) II, p. 216 : κατέργου ἐξκουσσάτου παρὰ τοῖς ναυτικοῖς καλουμένου, et III, p. 81.

qui précise que c'est le nom que les marins donnent au navire employé par le vice-amiral, semble se référer plutôt au statut qu'à la nature du bâtiment, si toutefois le terme *exkoussaton*, difficile à interpréter ici, n'a pas à être corrigé en *exkoursaton* : de toute façon on ne saurait préciser de quelle sorte d'*exkouseia* (licence, immunité) bénéficiait ce bâtiment, la lecture *exkoursaton* serait de loin préférable, le terme indiquerait un navire rapide, une sorte de bateau éclaireur, propre à l'*excursus*, à l'incursion (1).

Terminons cette note sur les types de navires de guerre byzantins en soulignant une fois encore leurs caractéristiques fondamentales qui les distinguent des unités de la flotte commerciale de l'Empire et des flottes de guerre de ses adversaires. Le navire de guerre byzantin est un bâtiment long, léger et à rames, contrairement à celui des Arabes, qui est rond, lourd et à voiles, comme le bateau de commerce et de transport chez les Byzantins. Le navire à rames reste au moins jusqu'à la fin du XI[e] siècle l'unité par excellence de la flotte byzantine ; il n'a jamais disparu. Le bateau à voiles fait son apparition dans la flotte byzantine à partir du X[e] siècle : désigné à ce moment comme *ousia*, on le trouve par la suite fréquemment mentionné sous le terme byzantin de *agrarion*, qui, à l'origine, désignait un petit bateau de commerce et de pêche (donc un bateau à voiles), mais qui au XII[e] siècle devient avec *chélandion* un terme fréquent de la flotte de guerre (2). Le bateau à voiles est en effet l'une des unités principales des flottes impériales du XII[e] siècle. Le tonnage des bâtiments byzantins s'est alors considérablement accru, les unités de guerre sont maintenant des bâtiments ronds et lourds, ils continuent cependant à être désignés comme *dromons* et surtout comme *chélandia*, termes indiquant à ce moment le navire de guerre en général sans aucune précision spécifique.

(1) H. Grégoire, Notes sur Anne Comnène, *Byz.*, t. III, 1926, p. 312, croit que le terme désigne un aviso.

(2) *M.M.*, VI, p. 20, 28 ; *Actes de Chios*, p. 548 ; Anne Comnène, II, p. 110, etc.

APPENDICE III

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES CHANTIERS ET ARSENAUX : LEUR ADMINISTRATION

Pour mener à bien l'étude de la construction navale à Byzance, il faudrait pouvoir d'abord préciser le sens des termes qui se rapportent aux installations maritimes et à leur personnel technique et administratif, au matériel nécessaire à la construction navale et aux diverses opérations que l'armement et le gréement des navires supposent. Or une pareille entreprise est pratiquement impossible : les renseignements des sources sur ces sujets sont extrêmement pauvres et épars, les problèmes techniques ont peu préoccupé les historiens et les lettrés de Byzance en général, les traités sur la *naupègikè téchnè* (= art de la construction navale) font défaut (1), les *Naumachica* ne concernent que la stratégie navale et ne fournissent qu'occasionnellement des renseignements concernant la construction navale, se limitant en général à une description sommaire des bâtiments de guerre (2). Aussi nous bornerons-nous à traiter ici de quelques termes techniques, notamment de ceux qui concernent les installations navales et leur administration, sans négliger pour autant ceux qui concernent la construction navale proprement dite, dans la mesure surtout où ils nous aident à utiliser des renseignements de sources souvent difficiles à interpréter. Mais avant d'aborder l'étude sémantique des termes concernant les arsenaux et les chantiers navals, faisons une constatation qui mérite d'être soulignée et qui est de conséquence : presque tous les termes techniques concernant la construction navale et la mise en état des navires, ainsi que ceux ayant trait à l'outillage maritime, aux diverses parties du bâtiment et aux installations des chantiers navals sont, du moins jusqu'au XII^e^ siècle, d'origine grecque (3) : on remarque quelques emprunts arabes,

(1) Elle a été cependant familière à un empereur, Constantin VII Porphyrogénète (cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 451), et des traités scientifiques y font souvent allusion (cf., à titre d'exemple, I. DOXAPATRIS, *In Aphtonii progymnasmata*, dans *Prolegomenon Sylloge*, éd. H. RABE, p. 98 sq.).

(2) Les plus intéressants de ce point de vue sont les *Naumachica* de BASILE LE PARAKOIMOMÈNE : A. DAIN, *Naumachica*, p. 61 sq.

(3) Cf., à titre d'exemple, les termes employés dans les divers *Naumachica* et ceux du commentaire d'Eustathe à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* concernant la navigation et la construction navale, utilisés par Ph. KOUKOULÈS, *Laographica d'Eustathe de Thessalonique* (en grec), Athènes, 1950, I, p. 289 sq.

tels par exemple *kalafatès* (1) attesté dans les papyri et le verbe *kalafatizô* qui signifie goudronner un navire et par extension le mettre en état (2), tandis que les termes latins, si fréquents dans le langage militaire (qui reste dans tous ses aspects, et jusqu'à la fin de Byzance, ce qu'il était dans le Bas-Empire), font ici entièrement défaut ; la mention d'un *arsinalès* dans une inscription datée du IX[e] siècle est fort douteuse et nous ne pouvons, comme nous le verrons, en tenir compte (3). A partir du XII[e] siècle et surtout après l'installation des colonies italiennes dans l'Empire et la prise de Constantinople par les Latins, l'emploi des termes maritimes occidentaux commence : ils concernent les types de bateaux (*taritai*, *nabai*, *nakai*, etc.) et la navigation (noms des vents, termes de manœuvre, etc.) (4) et à un moindre degré la construction navale elle-même. Cette constatation sur l'origine des termes concernant la construction navale et son personnel nous permet de délimiter la situation géographique des installations navales qui nous intéressent particulièrement ici. Elles sont surtout à chercher dans le monde grec et hellénisé de l'Occident et surtout de l'Orient où elles furent denses pendant toute l'histoire byzantine, ce qui néanmoins ne signifie point qu'elles faisaient entièrement défaut dans les autres contrées de l'Empire.

Les termes *néôrion* et *exartysis*, ce dernier de création byzantine, sont les deux termes employés par les sources byzantines de toutes les périodes pour indiquer les arsenaux et les chantiers navals. Le terme *néôrion* est l'équivalent, comme le note Eustathe, du terme *néôsoikos* (5) (peu fréquent dans le langage médiéval) et désigne selon Suidas « les installations maritimes *(oikèmata para tè thalassè)* réservées au stationnement des navires et construites dans ce but ». Il est aussi et surtout employé pour désigner l'arsenal, l'endroit où les bateaux sont mis en état et où leurs avaries sont réparées ; mais il est aussi souvent utilisé pour indiquer tout simplement le port artificiel, par opposition alors aux ports naturels (les *hormètèria*) dépourvus d'installations maritimes particulières : le terme *néôrion* est dans ce cas l'équivalent du terme *limèn* (pris dans son sens technique et non géographique) qui, ne concernant pas la construction navale, ne nous occupera pas ici. Notons seulement que l'emploi du terme *néôrion* (suivi d'une indication géographique ou topographique : un tel) pour *limèn* est fréquent pour les

(1) Le métier de *kalafatès* est décrit en détail par PSELLOS, I, p. 69 (Ci-dessous, Appendice IV), à propos du père de Michel V, surnommé le Kalafatès ; le métier est considéré comme inférieur à celui de ναυπηγός ; *De Ceremoniis*, p. 658 : *kalafatèsis*.

(2) C. VESSELY, Die Pariser papyri des Fundes von El-Faijum, *Wiener Denkschriften*, t. XXXVII, 1889, n[os] 41, 1, et 42, 1 ; 53, 7, 1 ; cf. aussi Ph. KOUKOULÉS, Sur la vie maritime des Byzantins (en grec), *E.E.B.S.*, t. XXI, 1951, p. 10 ; à noter aussi l'origine arabe de quelques noms de bateaux : cf. ci-dessus, p. 414.

(3) Le nom de bateau *libernon*, du latin *liburnum*, est le seul terme naval d'origine romaine ; il est rarement employé et seulement au VI[e] siècle (cf. JEAN LYDOS, *De magistratibus*, III, 43, et MALALAS, p. 373) ; il figure dans les divers glossaires d'où *apud* DU CANGE, *Gloss. gr. s.v.* « Liberna et libyrnon » (en grec) ; sur ἀρσινάλης, cf. ci-dessous, p. 432.

(4) Caractéristiques de ce point de vue sont les termes employés dans les portulans grecs : cf. éd. A. DELATTE, I, *Les portulans grecs*, Liège, 1947 ; II, *Compléments*, Bruxelles, 1958 (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et Sciences morales et politiques*, n. 53, 1).

(5) *Commentaire à l'Iliade et à l'Odyssée*, v. 1562, 36.

ports de Constantinople où un *Néôrios limèn* (1) (l'arsenal) existait à côté des autres *néôria*-ports, tandis qu'il est rarement employé dans ce sens pour désigner un port artificiel d'une ville provinciale : utilisé à propos des installations d'un port provincial, il indique l'existence dans ce port d'arsenaux et de chantiers navals, c'est alors un terme technique et non littéraire : il retiendra particulièrement notre attention.

Contrairement au terme *néôrion*, le terme *exartysis* (2) (du verbe *exartyô* = gréer, armer un navire) est uniquement technique : il indique l'ensemble des opérations nécessaires pour l'armement du navire et par extension l'endroit où les navires sont construits : il désigne alors et presque sans exception les chantiers navals travaillant pour les flottes de guerre. Inutile de noter que les termes *néôrion* et *exartysis* se confondent souvent : dans la plupart des cas ils sont employés indifféremment l'un pour l'autre. Seul leur emploi pour les installations maritimes de Constantinople reste différencié, non sans exception, le terme *exartysis* désigne alors les chantiers navals de la capitale réservés presque uniquement à la construction des bateaux commandés par l'État et plus précisément des bâtiments de la flotte de guerre. Contrairement aux termes *néôrion* et *exartysis* qui dénotent obligatoirement l'existence d'installations maritimes (arsenal, chantiers maritimes, jetées ou simples débarcadères), le terme *aplèkton*, largement utilisé par les sources et notamment les *Naumachica*, est un terme emprunté au langage militaire en usage dans l'armée de terre et garde pour les opérations maritimes le sens que les manœuvres de l'armée de terre lui ont donné (*aplèkton* = camp retranché). Il indique un *topos skalômatos* (3), un *autophyés hormètèrion* (4), c'est-à-dire un endroit naturellement abrité et propice de ce fait à la concentration des flottes. Le terme *aplèkton* n'a rien à voir avec la construction navale. Seuls nous occuperont ici les *néôria* et les *exartyseis*, les arsenaux et les chantiers navals, qui en outre étaient normalement installés dans des endroits abrités et capables de recevoir un nombre important de bâtiments : autrement dit les installations de la construction navale se trouvaient dans des « *aplèkta* maritimes » et dans des *liménés*, ports importants qui pouvaient fournir, outre les conditions nécessaires à la protection des flottes, les moyens humains (personnel technique) et matériels (ressources forestières) indispensables à la construction des navires. Les termes *néôrion* et *exartysis* restent ainsi les seuls termes purement techniques désignant des installations maritimes, des arsenaux et chantiers navals, ils sont utilisés fréquemment dans les textes et seuls des écrivains érudits et archaïsants, tels par exemple Psellos ou Nicétas Choniate, les évitent, employant volontiers à leur place des termes savants et littéraires comme par exemple *naustathmos*, *néôsoikos*, *pompeion* (5), ou tout simplement *limèn* : nous tiendrons

(1) THÉOPHANE, p. 370, 386 ; MALALAS, p. 491.

(2) Orthographié de plusieurs manières : *exartysis*, *exartèsis*, *exartisis*.

(3) *Naumachica*, p. 24, 25, 41, 42, 78 et sur *skalôma*, p. 101.

(4) MALALAS, p. 270 ; tels sont divers endroits du littoral byzantin où la flotte fait escale ; citons les plus fréquemment mentionnés : Chypre, Rhodes, la Crète, Lesbos, Imbros, Lemnos, Monemvasie, Hiérakion, Lampsaque, Héraclée, citée explicitement comme lieu de concentration de grandes flottes (cf. ci-dessus, p. 225, n. 2), Samos, Eubée, la Sicile, les ports de Calabre (Otranto, Brindisi, etc.), Durazzo, Corfou, Ténédos, etc.

(5) Cf., à titre d'exemple, PSELLOS, I, p. 15 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 103, 116 ; *Vie de saint Etienne le Jeune*, *P.G.*, t. C, col. 1105 : *naustathmos* de Chalcédoine ; *Vie du patriarche Mélètios*, *Grègorios Palamas*, t. V, 1921, p. 615 : *naustathmos* de Pythia.

également compte de ces termes dans la mesure où ils se réfèrent à des installations navales et à leur appareil.

Avant de terminer ce bref exposé sur l'évolution sémantique des termes *exartysis* et *néôrion*, ajoutons que le terme *exartysis*, outre l'opération même et l'endroit où sont armés les navires, désigne le service administratif responsable de la construction navale de la marine de guerre. Nous connaissons l'existence dans le IX^e^ siècle d'un chartulaire d'*exartysis* (1), le *Klètorologion* de Philothée mentionne l'*exartistès* ; il le fait figurer dans l'*officium* du *vestiarios* (2), ce qui indique ses rapports avec le trésor impérial qui lui procure les fonds nécessaires pour la construction des flottes de guerre. L'*exartistès* des *taktika* des dignités est sûrement le responsable de l'administration des chantiers navals, sous les ordres duquel se trouvent sans doute le chartulaire de l'*exartysis* (3) et les divers *exartistai* en fonction dans les provinces (4) (dans la mesure où Constantinople supervise la construction navale dans tout l'Empire), les mêmes vraisemblablement que les *katergoktistai* (5) responsables de l'administration de l'obligation appelée *ktisis katergôn*, *katergoktisia* ou *karabopoïïa*, qui frappait les populations côtières ainsi que l'*exélasis nèôn* (réquisition des navires) (6) effectuée elle aussi sans doute par les *katergoktistai-exartistai* des provinces. Remarquons cependant que des textes concernant la haute époque, période pendant laquelle les institutions maritimes sont encore imprécises et hésitantes, mentionnent comme responsable de la construction des flottes constantinopolitaines l'*épeiktès* (7) : le terme est l'équivalent de celui d'*ergodiôktès* et d' « archonte de l'*ergon* », il indique d'une manière générale le responsable de l'exécution de travaux de construction (monuments, ponts, etc.) entrepris à la suite d'une décision impériale (8). Autrement dit l'*épeiktès* n'est pas un fonctionnaire attaché uniquement à la construction navale, il est, au moins pendant la haute époque, un fonctionnaire extraordinaire chargé des constructions impériales, sa fonction dure aussi longtemps que les travaux entrepris. Cependant il semble qu'à partir du IX^e^ siècle l'*épeiktès* devient un fonctionnaire régulier, les textes de cette époque le mentionnent, un *épeiktès* de l'écurie impériale et un simple *épeiktès* figurent dans les *taktika* des dignités (9) et parallèlement à l'*exartistès* mentionné dans la même source. L'*épeiktès* est alors étranger à la construction navale et à son

(1) *P.G.*, t. XCV, col. 368.

(2) J. BURY, *Administrative System*, p. 96-97 : J. Bury semble considérer l'*exartistès* et le chartulaire mentionné à côté de lui comme le même fonctionnaire ; cependant dans la liste des fonctionnaires de l'*officium* du *vestiarios* il donne à ces fonctionnaires un numéro différent : *ibid.*, p. 141.

(3) Sauf s'il s'agit du même fonctionnaire comme le suppose, sans doute, J. BURY, *op. cit.*, p. 97.

(4) *Actes de Lavra*, n° 12, p. 34.

(5) MICHEL CHONIATE, II, p. 107.

(6) Cf. ci-dessus, p. 152 et n. 7.

(7) THÉOPHANE, p. 384.

(8) *Ibid.*, p. 26 (archonte de l'*ergon*) et p. 367, 440 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 362 ; *De Ceremoniis*, II, p. 495 : commentaire de Reiske sur la mention de ce fonctionnaire par CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Ceremoniis*, p. 459, 478 ; cf. aussi la définition du terme dans SUIDAS.

(9) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 114, 153 ; USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 128.

service, du moins en ce qui concerne la capitale : notons en effet que la mention dans un document du xe siècle d'un *épeiktès* de Lemnos (1), de l'île qui était à ce moment le centre du grand thème maritime de la Mer Égée et où la présence d'un *exartistès* est aussi signalée (2), permet de conclure que le terme *épeiktès* continue dans certains cas (p. ex. en province) à être utilisé pour indiquer le responsable de la construction navale, car il nous semble difficile d'admettre l'existence permanente à Lemnos d'un *épeiktès* chargé des constructions ou de l'écurie impériales.

On ne saurait affirmer, bien que cela semble évident, que du service administratif de l'*exartysis* dépendaient le personnel technique des constructions navales et plus précisément le recrutement et le paiement des ingénieurs et des charpentiers maritimes mentionnés en groupe dans les textes comme *naupègoi*, sans autres précisions sur la spécialité de chacun : remarquons seulement que selon les *Naumachica* chaque grande unité de guerre comptait parmi son personnel au moins un *naupègos* capable de réparer les légères avaries et d'assurer l'entretien du bâtiment (3) : il se trouvait normalement sous les ordres du capitaine du navire *(prôtokarabos)*. Ces *naupègoi* naviguants n'ont rien à voir avec l'*exartysis* et son service. De même on ne saurait dire si la surveillance des chantiers navals et des bâtiments stationnant dans les arsenaux, les textes mentionnent en effet les termes *néôphylakô*, *nauphylakô* et ..*éôréô* (4) (tous signifiant monter la garde dans un arsenal), était assurée par le personnel de l'*exartysis* ou, ce qui nous semble plus probable par des marins, soldats de l'armée de mer, appartenant aux effectifs de l'escadre qui stationnait dans la région où se trouvaient des chantiers navals et des arsenaux. Par contre il va sans dire que du service technique et administratif de l'*exartysis* il faut distinguer d'une part le service économique de la marine de guerre et d'autre part le service de l'armement des soldats de l'armée de mer et de l'équipement des bâtiments en machines de guerre. Les responsables du service économique et du recrutement des soldats de la marine de guerre étaient le protonotaire et le chartulaire du *ploïmon* (5) (un chartulaire du *ploïmon* est mentionné à partir du xe siècle, et on connaît le protonotaire à partir du xie, mais il existait sûrement avant) : ils étaient attachés d'abord à l'*officium* du drongaire du *ploïmon* (ixe-xie siècles) et ensuite au service du grand-duc (à partir des Comnènes et de l'unification du commandement maritime), dans le bureau duquel se trouvaient plusieurs fonctionnaires civils (les *notarioi* assignés à l'*hypèrésia* de la mer, à ne pas confondre avec ceux du bureau, du *sékréton*, de la Mer) : du service économique de la marine de guerre dépendaient sûrement les fonctionnaires désignés comme *ploïmologoi* (6), en service dans les provinces et chargés comme leur nom l'indique de la perception et de l'administration de l'obligation du *ploïmon* et de l'*exélasis ploïmôn*, à savoir du recrutement des équipages (7). Notons néanmoins qu'en ce qui concerne

(1) Document inédit de Lavra : photo du Centre d'Histoire et Civilisation byzantines de la Sorbonne.

(2) Cf. *Actes de Lavra*, no 12, p. 34 ; sur le rôle de Lemnos dans l'histoire maritime du xe siècle, cf. ci-dessus, p. 108, 127.

(3) *Naumachica*, p. 20, 72.

(4) Eustathe, *Commentaire à l'Iliade et à l'Odyssée*, v. 1562 ; Photius, *Lexicon*, *s.v.*

(5) Sur ces fonctionnaires, cf. ci-dessus, p. 152.

(6) Michel Choniate, II, p. 107.

(7) Sur le *ploïmon*, cf. ci-dessus, p. 152, 212, 276.

les provinces et notamment les thèmes maritimes pendant la période de leur existence quasi autonome vis-à-vis de Constantinople (VIII[e]-XI[e] siècles), le service de la construction navale, c'est-à-dire de la construction et de l'entretien des flottes provinciales, était assuré, selon les principes du régime des thèmes, par le bureau du stratège dans lequel figurent justement un chartulaire chargé du recrutement des effectifs militaires du thème, et un protonotaire responsable de l'équipement et de l'entretien (approvisionnement, armement, etc.) de l'armée et de la flotte thématiques (1). L'appendice du *De Ceremoniis* concernant la préparation des flottes provinciales pour les expéditions en Crète et en Italie (2) nous fournit une image précise du rôle du protonotaire du thème dans la construction et la mise en état de la flotte de sa circonscription. La même source nous apprend que les machines de guerre transportées par les navires *(skeuophora)* et l'armement des soldats embarqués sur les bâtiments de la flotte impériale-centrale (les flottes des thèmes maritimes sont aussi de ce point de vue autonomes) étaient fournis par le service de l'*armaménton* de Constantinople, terme désignant les fabriques et les dépôts d'armes de la capitale (3). A la tête de ce service contrôlé jusqu'à la fin du VI[e] siècle par le *magister officiorum* se trouve un fonctionnaire désigné comme *o épanô tou armamentou* (4) ou *katépanô tou armamentou* (5) ou *archôn tou armamentou* (6), titres qui indiquent l'indépendance de ce service de tout autre bureau militaire ou civil. Terminons cette note sur le service administratif de la construction navale en soulignant que le service de l'*exartysis* était strictement limité à la mise en état des bâtiments de guerre, à la construction navale proprement dite : toute responsabilité concernant l'équipement et l'armement militaires des flottes ainsi que leur entretien économique lui échappait entièrement. Jamais en effet l'*exartysis* ne fut un bureau administratif à part ; de ce point de vue l'absence d'un « archonte d'*exartysis* » est significative : l'*exartistès* appartient au X[e] siècle à l'*officium* du *vestiarios* ; c'est ce *sékréton* qui est responsable des dépenses de la construction navale, il le resta jusqu'à la fin de l'Empire (7).

Cet exposé sur les termes techniques concernant les installations de construction navale et leurs services administratifs et techniques nous aidera à préciser l'emplacement des arsenaux et des chantiers navals utilisés par la marine de guerre de Byzance. Il va sans dire que tout autre terme ayant trait à la construction et à l'armement des navires et aux techniciens et fonctionnaires qui s'en occupent, et qui se trouve mentionné à

(1) H. AHRWEILER, *Recherches*, Index, *s.v.* « πρωτονοτάριος ».

(2) *De Ceremoniis*, p. 658 : καρφία χιλιάδας ς' λόγῳ ἠλώσεως τῶν δρομόνων· ἐδέξατο περὶ τούτων ὁ πρωτονοτάριος τῶν Θρακησίων.

(3) *De Ceremoniis*, p. 673, 676 ; THÉOPHANE, p. 274, 297, 440.

(4) THÉOPHANE, p. 297. Nous serions d'accord avec les conclusions de N. OIKONOMIDÈS, To katô armamenton, Ἀρχεῖον Πόντου, 1964, p. 193-196, qui réfute l'existence du *katépanô* de l'*armamenton*, s'il n'y avait pas cette mention de Théophane.

(5) *De Ceremoniis*, p. 676, donne *armatos*, mais J. BURY, *Administrative System*, p. 118, préfère lire, à juste titre, *armamenton* au lieu de *arma*.

(6) *De Ceremoniis*, p. 673, 674 ; USPENSKIJ, *Taktikon*, p. 124 ; J. BURY, *Administrative System*, p. 118, 142, 152 ; mention aussi des ἀρμοφύλακες, *ibid.*, p. 142.

(7) PHILOTHÉE, *Klètorologion*, p. 141 ; *De Ceremoniis*, p. 672, 676-677, en rapport avec PACHYMÈRE, II, p. 556 : βεστιάριος, ὁ τῆς δαπάνης χορηγὸς τῆς ἐπὶ τῶν νηῶν.

propos de telle ou telle région, sera utilisé pour cette étude, ainsi que les lieux-dits dus à des termes navals (1) et les termes maritimes dérivés ou accompagnés de noms ethniques ou géographiques (2) : ils supposent l'existence chez ces peuples et dans ces régions d'une activité maritime particulière qui ne peut pas être étrangère à la construction navale.

Les chantiers et arsenaux de Constantinople et des provinces

L'étude des arsenaux travaillant pour les flottes de guerre byzantines (leur emplacement et leur dépendance) peut difficilement être dissociée de l'étude des arsenaux et des chantiers navals utilisés par la marine marchande pour la construction des bateaux de commerce et de pêche. Même si dans les quelques grandes bases navales de l'Empire, telles par exemple Constantinople, Rhodes, Smyrne, Chypre, Attalée, etc., les chantiers navals travaillant pour la marine de guerre étaient séparés de ceux de la marine marchande (et ceci demande encore à être prouvé pour les bases autres que Constantinople), il est incontestable que la plus importante partie des flottes provinciales, et sûrement celle qui était composée d'unités légères (*galéai*, *monèria*, etc.), était localement construite dans des arsenaux et par un personnel travaillant également pour la marine marchande : les sources mentionnent souvent les *egchôria* ou *topika ploïa* (bateaux locaux) de telle ou telle région, elles parlent quelquefois explicitement de la construction de bâtiments dans diverses régions côtières connues par ailleurs pour l'activité de leurs flottes marchandes (3).

Pour la construction des petites flottes provinciales, on utilisait les arsenaux et le personnel technique de la région où ces flottes stationnaient : les sources mentionnent souvent des *naupègoi* (ingénieurs et charpentiers maritimes) habitant tel ou tel port et y exerçant leur métier (4). Ainsi est-il certain que des arsenaux plus ou moins importants étaient établis tout le long du vaste littoral byzantin, la fréquence des lieux-dits « Arsanas-Tarsanas et Néôrion », conservés jusqu'à nos jours, en témoigne (5), et il ne serait pas exagéré de dire que presque chaque port ou escale maritime, quelle qu'en fût l'importance, disposait sinon d'un arsenal complet, du moins des installations navales nécessaires

(1) Cf. p. ex., *M.M.*, V, p. 50 : Karabostasi, et p. 56-57 : Arménadés, à Céphalonie ; *N. Hell.*, I, 1904, p. 85 : Chiliarménon, à Cyzique, etc.

(2) P. ex. *pamphylos*, et bateaux de Raguse, d'Eubée, de Karpathos, de Cherson, etc. Nicétas Choniate, p. 114, 118 (Eubée) ; *De Ceremoniis*, p. 652 sq. (Eubée, Rhodes, Karpathos) ; *M.M.*, III, 66 ; Nicétas Choniate, p. 224 (Raguse), et *ibid.*, p. 208 (Durazzo). Cf. ci-dessus, p. 52.

(3) Cf. à titre d'exemple, « *egchôria ploia* des Ragusains » : Théophane continué, p. 293 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 128 : « Les Chrôbatoi sont passés en Lagoubardia (Longobardie) avec leurs propres (ἴδια) navires », et p. 150 ; *ibid.*, p. 182, « *chélandia* de Paphlagonie » autres que les *basilika chélandia* ; *ibid.*, p. 286 : *chersônitika karabia* et *nautai chersônitai* ; *ibid.*, p. 286 : « *paphlagonika* et *boukellarika ploia* et *plagitika* du Pont (= littoral oriental ») ; « ἐντόπια χελάνδια » à Lampsaque : *P.G.*, t. CXI, col. 303-304.

(4) Mentions fréquentes dans les Vies des saints de l'époque ; on rencontre quelquefois des *naupègoi* parmi le personnel technique des couvents possédant des biens maritimes.

(5) Cf., à titre d'exemple, Millet-Pargoire-Petit, *Recueil des inscriptions chrétiennes de l'Athos*, Paris, 1904, p. 42-43, 93, nos 139, 140, 289, 290.

à la réparation des avaries, au gréement et quelquefois à la construction même des bateaux de petit et de moyen tonnage. Ces petits chantiers navals étaient situés d'habitude à l'écart du port proprement dit, dans des endroits naturellement abrités, proches des ressources forestières de la région (on utilisait surtout le bois de cyprès et de pin (1), et le littoral byzantin était littéralement couvert de ces essences), et disposant d'un personnel technique (abondant dans les régions côtières grecques) qui exerçait de père en fils et selon une longue tradition le métier de *naupègos* en bateaux de toute nature : de guerre, de commerce et de pêche, sans distinction. Les renseignements, épars et indirects, il est vrai, que les sources de diverses périodes nous fournissent à ce sujet, confirment pleinement l'existence d'installations de construction navale dans presque toutes les régions côtières de l'Empire. Citons quelques exemples : des *ploïma eidè* (= fournitures maritimes) sont exigées des populations du Pont-Euxin oriental (2) où sont également mentionnés les bateaux *plagitika* du Pont (des rives pontiques), les *chersônitika* les *boukellarika* et les *paphlagonitika karabia* de toute sorte (3) ; la flotte de guerre italienne (byzantine ou non) est construite sur place dans les ports de l'Adriatique (notamment à Ravenne, et sur les rives du Pô qui fournissaient le matériel nécessaire) (4), de Sicile et de Calabre (5) ; les flottes dalmates et illyriennes sont construites dans les arsenaux de Raguse, de Durazzo et de Salôna (6) ; les flottes du littoral méridional de l'Asie Mineure (Carie, Pamphylie, Isaurie, Cilicie), flottes de pirates ou de marchands des villes côtières de ces régions, sont réputées depuis l'antiquité (7) ; et pour revenir aux exemples de l'époque byzantine, des rames, des gouvernails, des mâts sont exigés des populations du littoral et des îles égéennes, les régions côtières en général sont soumises à l'obligation de la *katergoktisia* et de l'*exélasis nèôn*, et ce n'est qu'à la suite d'un privilège particulier qu'on peut être exempté de ces charges (8) ; les Vénitiens, maître de la Propontide au lendemain du 1204, extorquent à sa population des fournitures maritimes (9) ; Michel VIII

(1) K. ALEXANDRÈS, *Puissance navale de l'Empire Byzantin* (en grec), Athènes, 1956, p. 99 ; une mention explicite de l'utilisation du bois de cyprès pour la construction navale par NICÉPHORE, p. 50.

(2) ZEPOS, *Jus*, I, p. 18-19.

(3) *De Administrando Imperio*, I, p. 286.

(4) CASSIODORE, *Variae*, *M.G.H.*, t. XII, p. 152, 153, 154, 155 : les régions situées sur les rives du Pô fournissaient le bois qui était « apta fabricandis dromonibus ».

(5) Cf. le témoignage de la *Vie de saint Nil le Jeune*, *P.G.*, t. CXX, col. 105 : « Il décida de construire dans chaque ville de Calabre les dénommés *chélandia* » ; *De Ceremoniis*, p. 664. Sur les ressources en fournitures maritimes de la Sicile, cf. IBN-HAUQAL, *Description de Palerme au milieu du Xe siècle*, éd. M. AMARI, *Journal asiatique*, t. XXIV, 1845, p. 24.

(6) NICÉTAS CHONIATE, p. 224 ; *M.M.*, III, p. 66 : ξύλα τῶν Ῥαουσαίων. Cf. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 293 ; *De Administrando Imperio*, I, p. 128, 130 ; *De Ceremoniis*, p. 664, etc. Sur l'histoire maritime de ces régions, cf. en guise d'introduction l'article de J. TADIČ, Les sources de l'histoire maritime yougoslave, *Actes du IVe Colloque international d'histoire maritime*, Paris, 1959, p. 69 sq.

(7) Sur l'activité maritime de ces régions, cf. ci-dessus, p. 12 ; mention d'un νεώριον à Kydnos, dans Strabon, cité par W. TOMASCHEK, *Hist. Topographie*, p. 67.

(8) Cf. listes d'exemptions, ci-dessus, p. 152.

(9) NICÉTAS CHONIATE, p. 824.

les autorise, à la suite du traité de 1277, à acheter « des gouvernails, des mâts, du bois et en général tout ce dont ils auront besoin pour leurs bâtiments » (1) et ceci dans tout l'Empire, ce qui prouve que sur tout le littoral byzantin fréquenté par les Vénitiens au XIIIe siècle de pareils biens étaient disponibles. Arrêtons cette série d'exemples en soulignant un fait qui illustre bien les grandes possibilités de l'Empire en matière de construction navale, dans toutes les régions et de tout temps. Il est caractéristique que des peuples peu versés dans l'art de la navigation et des métiers maritimes, une fois installés sur un point quelconque du littoral impérial, trouvent toujours sur place les moyens nécessaires en matériel et en personnel technique pour construire des flottes plus ou moins importantes. Tel fut le cas des Ostrogoths en Italie du Nord au VIe siècle, des Arabes en Syrie, en Égypte et en Tunisie aux VIIe-VIIIe siècles, des Avaroslaves dans l'Adriatique à partir du VIe siècle, des Seldjoucides de Bithynie en Propontide et surtout de Tzachas en Ionie au XIe-XIIe siècle, du Sultanat d'Iconion par la suite (qui a construit des flottes dans la mer Noire, à Sinope, et dans les mers Pamphylienne et Cilicienne), des Latins dans la mer Égée après 1204 (Eubée-Cyclades, etc.), et enfin des Émirats turcomans de l'Asie Mineure pendant les XIVe-XVe siècles : de Yaxi dans la Propontide, d'Aydin et de Saroukhan sur les côtes et les îles égéennes, de Mentesche en Carie, et des Ottomans, d'abord en Bithynie puis sur les rives thraces de la Propontide (Kallipolis) ; ajoutons que des dynastes indépendants ou des simples pirates installés dans telle ou telle région côtière de l'Empire trouvaient toujours la possibilité de construire et d'entretenir sur place leurs flottilles : tel fut le cas de Gabalas à Rhodes, et de la foule de corsaires qui, du littoral de la Thessalie, de l'Asie Mineure et du Péloponnèse du Sud, infestaient, comme nous le montre un document vénitien (2), la mer Égée et la Méditerranée orientale pendant la période trouble du XIIIe siècle. Nous pouvons donc conclure sans hésitation que des flottes plus ou moins importantes, de guerre ou de commerce, commandées par Byzance, par ses ennemis ou par des pirates indépendants, surgissaient facilement en tout temps et sur n'importe quel point du littoral impérial et ex-impérial. Soulignons ce fait important : Byzance n'a jamais eu à faire face au problème de la construction navale, car elle disposait abondamment des ressources nécessaires en matériel et en hommes et des sites propices à l'installation de ses chantiers navals, qui sont souvent passés intacts entre les mains de ses adversaires et continuèrent le même travail mais pour des objectifs différents.

Aussi est-il rigoureusement impossible de dresser même une simple liste des arsenaux et des chantiers navals qui ont travaillé pour la flotte byzantine ou qui étaient installés sur le littoral impérial. Nous nous bornerons ici à citer à part et, dans la mesure où nos sources le permettent, à décrire les plus importants arsenaux utilisés pour la construction des grands bâtiments de guerre et de flottes entières. Les sources des diverses périodes nous fournissent des renseignements importants pour Constantinople, mais épars et parcimonieux en ce qui concerne les autres grandes bases navales de l'Empire : nous nous efforcerons, en nous appuyant sur des renseignements et des indications indirects et souvent imprécis, de donner une image de l'emplacement, de l'importance et, dans la mesure du possible, du fonctionnement et de l'administration des arsenaux et des

(1) *M.M.*, III, p. 91.

(2) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq. ; cf. P. CHARANIS, Piracy in the Aegean during the reign of Michael VIII Palaeologus, *Mélanges H. Grégoire*, II, Bruxelles, 1950, p. 127-128.

chantiers navals réservés à la flotte de guerre ou plutôt ayant travaillé pour la marine de guerre de Byzance et qui étaient établis dans les diverses provinces maritimes.

Pendant la période qui suivit la paix maritime établie dans la Méditerranée et le Pont-Euxin à la suite des victoires de Justinien Ier, l'Empire construit ses navires dans les grandes bases navales de l'époque, qui sont, en outre, des centres importants de l'administration provinciale : outre les arsenaux de Constantinople, ceux de Ravenne, d'Alexandrie, de Carthage, de Tyr, des grandes îles méditerranéennes (notamment de Chypre et de Sicile), du Bosphore Cimmérien et de Trébizonde dans le Pont-Euxin, sont maintenant en pleine activité (1). Ils travaillent à la construction des bâtiments de guerre et surtout de commerce, le trafic maritime connaissant alors un essor particulier. Ils utilisent les ressources matérielles et humaines locales, même si les dépenses pour la construction des unités de guerre et des bâtiments transportant des marchandises dites *tamiaka* (appartenant au fisc, à l'État) et composant la flotte officielle de transport (2) sont assumées par Constantinople. La suprématie maritime que Byzance exerce indiscutablement à ce moment permet le fonctionnement régulier et sans entraves de ces arsenaux, aucun problème concernant leur sécurité ne se pose.

L'installation des Arabes sur les rives de la Méditerranée (Tyr, Séleucie, Alexandrie, Carthage et Septem, sont passés sous le contrôle arabe et les bases méditerranéennes de Chypre, de la Crète et même de la Sicile ont été menacées dès la seconde moitié du VIIe siècle), et les invasions avaro-slaves, gothes et lombardes dans la région de l'Adriatique, ont obligé Byzance à abandonner pour des raisons de sécurité toute construction navale importante dans les ports extérieurs qui, même demeurés sous le contrôle impérial, étaient exposés aux attaques des ennemis. Bien que les sources de la seconde moitié du VIIe siècle nous permettent de constater une activité maritime en Occident, notamment en Sicile (3) à la suite de l'installation de Constans II à Syracuse, en Sardaigne et en Afrique, centres importants de l'armée de mer de l'époque (4), ainsi qu'à Chypre (5) et à Rhodes (6), réputées dès l'antiquité pour leurs installations maritimes et connues à

(1) Sur les arsenaux d'Alexandrie et de Tyr, cf. A. LEWIS, *Naval Policy*, p. 19 : l'auteur considère Anastase comme le fondateur de ces arsenaux ; *ibid.*, p. 30, sur les autres grandes bases de l'époque.

(2) Sur le sens de *tamiakos* (= fiscal, appartenant à l'État), cf. DU CANGE, *Gloss. gr.*, *s.v.* ; mention caractéristique d'une « *tamiakè porphyra* » (teinturerie de pourpre) » : SYMÉON MÉTAPHRASTE, *P.G.*, t. CXIV, col. 1357 *b* ; des archontes enrichis par les *tamiaka pragmata* : *Catalogus codicum astrologorum Graecorum, codices Parisini*, t. VIII, pars IV, Bruxelles, 1922, p. 238 ; un *ploion* transportant une charge *(forton) tamiakon* : *Anal. Boll.*, t. XXX, 1911, p. 282.

(3) THÉOPHANE, p. 348, 351-352 ; *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 137.

(4) MANSI, t. XI, p. 738 ; *De Sardinia atque africano exercitu* (document daté de 680).

(5) E. STEIN, *Histoire du bas Empire*, II, Paris-Bruxelles-Amsterdam, 1949, p. 475 : « L'île de Chypre possédait les chantiers de constructions navales probablement les plus importants de l'Empire » : Stein ne cite pas sa source, qui doit être, à notre avis, la chronique d'AMMIEN MARCELLIN, éd. V. GARTHAUSEN, p. 30, où il est dit que dans l'île de Chypre on pouvait armer un navire sans avoir besoin d'aucune aide extérieure (matériel ou techniciens).

(6) Faut-il rappeler qu'un texte se référant au règlement de la navigation porte justement le nom de cette île (W. ASHBURNER, *The Rhodian Sea Law*, Oxford, 1909), et que les inscriptions de la basse antiquité provenant de Rhodes ou se référant à cette île constituent une des plus importantes sources pour l'histoire maritime de la Méditerranée à cette époque ?

notre époque comme lieux de concentration des flottes (1), il est hors de doute que les grandes flottes impériales de la fin du VIIe-début du VIIIe siècle sont construites uniquement dans les arsenaux constantinopolitains. C'est dans la capitale que Constans II a construit la flotte anéantie par les Arabes à la bataille « des mâts » de Phoenix de Lycie, c'est à Constantinople qu'ont vu le jour les flottes préparées contre les Arabes d'Alexandrie et de Carthage, c'est là qu'ont été mises à flot les flottes que Justinien II envoya contre Cherson (elles étaient construites avec la contribution de la population constantinopolitaine) (2), et celles d'Anastase-Artémios et de Léon III au début du VIIIe siècle (3), destinées à combattre les Arabes qui, déjà maîtres de la Méditerranée orientale, ayant investi Chypre et Rhodes, attaquèrent la Crète, ravagèrent le territoire micrasiatique et menacèrent Constantinople même. Autrement dit il nous semble certain, bien que des renseignements explicites à ce sujet fassent défaut, que la grande flotte dont disposait le commandement des Karabisianoi était construite dans les arsenaux de la capitale et que pendant l'exercice de ses fonctions, qui l'ont surtout conduit, nous l'avons vu, dans la mer Égée, elle trouvait facilement des arsenaux locaux dont sans aucun doute ceux de Ténédos, de Chios, de Kéa, etc. (4), pour réparer les légères avaries et pour effectuer l'entretien des bâtiments (goudronnage, etc.). En un mot, les arsenaux de Constantinople, créés vraisemblablement par le fondateur de la ville (la *Notitia Urbis Constantinopolitanae* mentionne les *navalia* de la capitale) (5) et plusieurs fois agrandis par la suite, notamment par Anastase Ier et Léonce (6), grands constructeurs de flottes, restent pendant toute la longue vie de l'Empire et aussi longtemps que Byzance entretint une force navale, les plus importants et les plus actifs. Les grandes flottes impériales de tous les temps sont sorties des installations de construction navale de la capitale. Seules les flottes des thèmes maritimes et aussi longtemps que le régime des thèmes jouit de l'autonomie administrative qu'on lui connaît (VIIIe-XIe siècles) ont été construites dans les arsenaux provinciaux situés dans les bases-centres des circonscriptions maritimes de cette époque. Essayons d'examiner la question des installations de construction navale de Constanti-

(1) THÉOPHANE, p. 385 (Rhodes) ; *P.G.*, t. CVII, col. 1072 ; CEDRENUS, II, p. 9 (Chypre) ; C. IMPERIALE, Codice diplomatico della Republ. di Genova, *Fonti dell' Instituto stor. ital. per il Medio Evo*, t. II, p. 233 : mention de l'enrôlement d'un Génois (en 1174 ?) dans la flotte stationnant à Chypre.

(2) THÉOPHANE, p. 377.

(3) Sur la mise en état de toutes ces flottes, cf. THÉOPHANE, p. 345 sq., 352, 353, 358, 370, 373, 377, 385, 395 sq., etc.

(4) Endroits où la présence de la flotte des Karabisianoi est signalée : cf. *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, I, p. 390 ; Ténédos est la principale escale des navires descendant de l'Hellespont ou se préparant à y pénétrer (cf. PROCOPE, III, p. 150-151). La flotte des Karabisianoi relâche aussi dans l'île de Skiathos (*P.G.*, t. CXVI, col. 1369) qui est toutefois, selon notre source, *aoikètos* (= non habitée) : il faut chercher un arsenal non pas dans cette île, mais dans l'île voisine d'Eubée, qui fut depuis toujours un centre maritime important. Sur Chios comme station maritime de l'époque, cf. *P.G.*, t. CXVI, col. 1257, 1260.

(5) Éd. O. SEECK, à la suite de *Notitia Dignitatum*, p. 239.

(6) A. LEWIS, *Naval power*, p. 19 : sur Anastase ; l'arsenal (Néôrion) existait comme quartier à l'époque de Justinien Ier : cf. MALALAS, p. 491 ; Léonce a nettoyé le port ainsi nommé : cf. THÉOPHANE, p. 370.

nople, qui pose des problèmes topographiques et historiques, l'emplacement et surtout les déplacements successifs des arsenaux et des chantiers navals de la ville aidant à comprendre les problèmes de sécurité qu'ont eu à envisager les divers empereurs.

Constantinople, centre maritime par excellence, disposait d'un complexe important d'installations maritimes que les sources désignent sous le nom de *liménès* ou *néôria* (1) : une véritable chaîne de ports artificiels, plus ou moins importants, était aménagée tout le long du rivage constantinopolitain de la Propontide et de la Corne d'Or (2). Parmi les multiples ports de Constantinople, seuls nous occuperont ici ceux qui disposaient d'arsenaux et de chantiers navals importants utilisés par la marine de guerre. Il nous semble certain que le port qui portait le nom significatif du Néôrion (mentionné aussi comme *Néôrèsios limèn*, *limèn tou Néôriou* ou tout simplement Néôrion) (3) fut parmi les premiers ports constantinopolitains munis d'installations de construction navale. L'existence d'une fabrique d'avirons *(kôparia)* y est mentionnée (4), un texte se rapportant au règne de Michel III parle de l' « *exartysis* du Néôrion » (5). Le port du Néôrion est le plus ancien de Constantinople et n'a jamais cessé de servir comme embarcadère ; il a même acquis une importance nouvelle, comme le note le Père Janin (6), pendant les derniers siècles de Byzance, quand les diverses colonies italiennes y reçurent des installations maritimes et commerciales ; nous verrons si ses arsenaux ont gardé toujours leur importance et si ses chantiers navals ont fonctionné en permanence. Situé à l'embouchure de la Corne d'Or (7), le port du Néôrion a donné son nom au quartier dans lequel il se trouvait (8) et à une porte des murailles maritimes, la « *Pylè tou Néôriou* » (9) qui plus tard s'appela par parétymologie « *Ôraia Pylè* » (Belle porte), de *Néôraia*/*Ôraia* (10).

(1) Cf. les *liménés* mentionnés par THÉOPHANE, Index, *s.v.* « Constantinople » (en grec) ; par JEAN D'ANTIOCHE, *F.H.G.*, V, p. 38 *a* ; et sur *néôria* = *liménés*, cf. KRITOBOULOS IMBRIOS, *ibid.*, p. 69 *b*, 76 *a* : *Néôria* de Galata ; PACHYMÈRE, I, p. 365 ; CANTACUZÈNE, III, p. 70, 72, 75, etc.

(2) Sur les ports de Constantinople, cf. R. JANIN, *Constantinople*, p. 218-231 ; sur ceux situés sur les rives constantinopolitaines de la Propontide, cf. R. GUILLAND, Les ports de Byzance sur la Propontide, *Byz.*, t. XXIII, 1953, p. 181 sq.

(3) Cf. les sources réunies par R. JANIN, *op. cit.*, p. 367 ; y ajouter *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 689 ; *Vita S. Andreae sali*, *P.G.*, t. CXI, col. 776.

(4) R. JANIN, *Constantinople*, p. 225 : il tire sans doute ce renseignement de la mention d'un *loco coparie* en 1170 : *M.M.*, III, p. VI ; aussi F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1495.

(5) *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 936.

(6) R. JANIN, *op. cit.*, p. 226.

(7) Cf. la carte de Constantinople donnée par R. JANIN, *op. cit.*, I, H 5 ; ne pas confondre cependant le port du Néôrion avec l'*Exartysis*, comme le fait R. Janin dans le chapitre qu'il consacre au Néôrion, *op. cit.*, p. 215-217, bien qu'il distingue sur la carte l'emplacement de l'*Exartysis* de celui de Néôrion.

(8) Cf. p. ex. MALALAS, p. 491 : maison situé au Néôrion ; *P.G.*, t. CXI, col. 776, femme habitant le Néôrion ; *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 689, 936, églises situées dans le Néôrion, etc.

(9) Mentionnée souvent dans les traités conclus entre Byzance et les Républiques maritimes de l'Occident : *M.M.*, III, p. 19, 21 ; cf. R. JANIN, *Constantinople*, p. 237, 241, 274.

(10) Cf. A. PASPATÈS, *Byzantinai Mélétai*, Constantinople, 1877, p. 226 ; sur la parétymologie, cf. R. JANIN, *op. cit.*, p. 274.

Parallèlement au port du Néôrion, l'*exartysis* est mentionnée dans les sources, surtout à partir du IXe siècle (1). Il n'est pas aisé de localiser avec précision l'endroit appelé Exartysis qui, comme son nom l'indique, abrita l'arsenal impérial de Constantinople : un texte du XIIIe siècle mentionne la *palaia exartysis* (2), un passage de Pachymère précise que cette *palaia exartysis* est autre que le Néôrion (3) ; désignée comme *palaia* (ancienne) dans le XIIIe siècle, elle est sûrement la même que l'Exartysis tout court des IXe-XIe siècles, abandonnée depuis lors pour des raisons que nous examinerons, d'où son nom de *palaia exartysis* ; il est donc erroné de la chercher, à la suite du Père Janin, dans le port même du Néôrion (4).

De toutes les mentions de l'*exartysis* de Constantinople, et elles ne sont pas très nombreuses (5), seule celle du Synaxaire de Constantinople, qui nous apprend que le nom désigne un quartier suburbain, nous permet de la localiser. A propos de Saint Sôzôn le synaxariste note : Τελεῖται ἡ μνήμη αὐτοῦ ἐν τῷ ναῷ τῷ ὄντι πέραν ἔνδον τῆς ἐξαρτύσεως καὶ πλησίον τῆς Ἁγίας Θεοδοσίας (6). Retenons deux points essentiels : l'église de Saint Sôzôn située dans l'Exartysis (nom du quartier) se trouvait *péran* (en face), c'est-à-dire en face de la rive constantinopolitaine de la Corne d'Or, mais « près de Sainte-Théodosie ». L'église de Sainte Théodosie est bien connue, elle était voisine de celle du Christ Euergétès avec laquelle souvent elle se confond, elle se trouvait dans le quartier de Dexiokratous sur la rive constantinopolitaine de la Corne d'Or (7), autrement dit elle était située sur la rive opposée de l'Exartysis et de l'église de Saint Sôzôn : aussi nous semble-t-il que le « près *(plèsion)* de Sainte Théodosie » indique un voisinage maritime. Il faut chercher l'église de Saint-Sôzôn et l'Exartysis dans laquelle elle se trouve, en face du quartier de Dexiokratous *(péran)* et à la hauteur de l'église de Sainte Théodosie et du Christ Euergétès : c'est en effet à cet endroit que la *Notitia* situe les *navalia* de la ville (dans la XIIIe région) (8), c'est à cet endroit que se trouve le quartier actuel au nom significatif d'Eski-Tarsena ou Tarzena = l'ancien arsenal, simple traduction de *Palaia Exartysis* qui est en effet mentionnée comme faisant suite au quartier suburbain et « pératique » des Pègai (9). Il devient ainsi évident que les *navalia* du Ve siècle, l'Exartysis des IXe-XIe siècles et la Palaia Exartysis du XIIIe, ainsi que l'Eski-Tarsena ottoman, désignent le même quartier situé dans « Péran », le quartier qui abritait les

(1) Cf. *P.G.*, t. XCV, col. 368 ; *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 21 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 391 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 883 ; CEDRENUS, II, p. 529 ; *M.M.*, III, p. 79 ; dans les notes que R. JANIN, *op. cit.*, p. 328 et p. 417-418, consacre à l'Exartysis, il confond cette localité avec le Néôrion et ne tient pas compte des déplacements des arsenaux (de l'*exartysis*) : ainsi il signale des textes qui parlent d'une *exartysis* autre que celle qui donna son nom à un quartier de la ville : pourtant, sur la carte qui accompagne l'ouvrage de R. Janin, le quartier d'Exartysis est bien localisé : cf. carte, I, G 4.

(2) *M.M.*, III, p. 79.

(3) PACHYMÈRE, I, p. 365.

(4) R. JANIN, *Constantinople*, p. 227, en contradiction pourtant avec ce que dit l'auteur p. 418.

(5) Cf. ci-dessus, p. 430, n. 3.

(6) *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 21, l. 54-55.

(7) Cf. R. JANIN, *Les Églises et les monastères de Constantinople*, Paris, 1953, p. 150 sq.

(8) Éd. O. SEECK, p. 239.

(9) *M.M.*, III, p. 79.

arsenaux et les chantiers navals de la ville, et qui n'a rien à voir avec le Néôrion, quartier situé sur la rive constantinopolitaine et à l'embouchure de la Corne d'Or. La mention de l' « *exartysis tou Néôriou* » (1) indique l'existence à Néôrion d'un autre arsenal ; le terme *exartysis* garde dans ce cas son sens technique, il est dépourvu de toute signification topographique que seul le nom Néôrion présente. Autrement dit nous constatons l'existence à Constantinople, et pour la période d'avant 1204, de deux arsenaux, l'un situé dans le port du Néôrion et l'autre dans l'Exartysis proprement dite, le quartier suburbain de Péran : reste à savoir à partir de quel moment et jusqu'à quand ils ont fonctionné simultanément et pour le compte de la marine de guerre.

L'arsenal du Néôrion est explicitement mentionné pour la première fois dans un texte se rapportant au règne de Théodora et de Michel III (2) : il existait sûrement avant cette date. Faut-il considérer qu'une curieuse inscription constantinopolitaine mentionnant la construction par Théophile d'un *mégalotatos arsinalès* (3) se rapporte à la construction de l'arsenal du Néôrion, celui de l'Exartysis étant de toute façon, comme nous le montre la *Notitia*, de beaucoup antérieur ? L'inscription est mal éditée et n'a jamais fait l'objet d'une étude épigraphique ou historique (elle n'est pas utilisée par R. Janin), le terme *arsinalès* est inusité pour le IX^e siècle, enfin l'affectation de cette construction de Théophile, que ce texte présente comme une sorte d'hospice *(pros anapausin laou)*, nous obligent à ne pas tenir compte de ce renseignement pourtant intéressant (4). De toute façon le fait que *l'exartysis* apparaît en tant que service administratif au IX^e siècle (5) incite à penser qu'un remaniement important concernant la construction navale destinée à la marine de guerre a eu lieu à ce moment. Il comporte vraisemblablement, entre autres, la création d'un second arsenal, d'une autre *exartysis*, celle du Néôrion, mentionnée probablement comme *arsinalès*, si l'inscription citée plus haut est authentique, afin d'éviter une confusion avec l'Exartysis proprement dite, celle de Péran. Il n'est pas exclu que les modifications concernant la construction navale constantinopolitaine et son administration, commencées par les empereurs du début du IX^e siècle (le chartulaire de l'*exartysis* est mentionné pour le règne de Léon V), aient été achevées par Basile I^er. Rappelons à l'appui de cette hypothèse que l'*exartistès* figure dans le *taktikon* de Philothée (6) tandis qu'il est absent de celui d'Uspenskij de peu antérieur au règne de cet empereur, et que Basile I^er est le réformateur du service et du commandement de la flotte impériale centrale (notamment du bureau du drongaire de *ploïmon* (7)), qui sous son règne devient une des plus importantes formations navales de l'Empire.

L'*exartysis* du Néôrion, créée sans doute au IX^e siècle, continua probablement à fonctionner, comme nous le montre en 1115 la mention dans le Néôrion de l'endroit dit Kôparia (fabrique d'avirons) (8), jusqu'à la chute de l'Empire en 1204. Il fut sans doute

(1) *Acta SS.*, *Propylaeum Nov.*, p. 936.
(2) *Ibid.*, p. 936.
(3) *C.I.G.*, IV, n^o 8680.
(4) R. GUILLAND, *op. cit.*, p. 231, et H. GRÉGOIRE, *ibid.*, p. 231, n. 2, ne se fient pas à cette inscription.
(5) *P.G.*, t. XCV, col. 368 ; chartulaire de *l'exartysis*.
(6) J. BURY, *Administrative System*, p. 96-97, 114, 153.
(7) Cf. ci-dessus, p. 97 sq.
(8) *M.M.*, III, p. VI.

utilisé par les Latins de Constantinople qui, comme nous le confirme Pachymère (1), avaient trouvé intactes les installations de construction navale byzantines. Le fonctionnement régulier depuis la haute époque jusqu'à la chute de Constantinople en 1204, et par les Latins ensuite, est mieux établi en ce qui concerne l'Exartysis par excellence ainsi mentionnée dans les sources à partir du IXe siècle. On relève la présence dans l'Exartysis du drongaire du *ploimon* Romain Lécapène (où il était en train de mettre la flotte en état) (2) ; l'incendie de l'Exartysis et des bâtiments qui y stationnaient en 1035 (3) ; Alexis Ier visite les arsenaux dans lesquels se préparait sa grande flotte (celle qui combattit les Pisans) « en traversant sur une petite embarcation *(monèrès)* », précise Anne Comnène (4), ce qui montre bien que ces arsenaux se trouvaient en face de la rive où était situé le palais des Blachernes, à Péran donc, justement dans le quartier de l'Exartysis ; bref c'est à l'Exartysis de Péran que fait allusion Pachymère quand il parle du *néôrion*, autre que celui de la Porte du Néôrion, précise prudemment l'auteur, situé près du couvent du Christ Euergétès πρὸς τῇ μονῇ τοῦ Ε. Χρ. (la même que l'église de Sainte Théodosie, nous l'avons vu) et qui (*néôrion* = *exartysis* = arsenal) était « jusqu'à hier encore utilisé par les Latins » (5). Michel Paléologue abandonna pour des raisons de sécurité le *néôrion* du Euergétès, c'est-à-dire l'Exartysis. Il refusa d'installer ses arsenaux dans le « Palaion Néôrion », celui de la Porte du Néôrion à l'embouchure de la Corne d'Or, précise Pachymère (6). Tous deux furent abandonnés après 1261. L'Exartysis devient de ce fait la « Palaia Exartysis », elle est ainsi mentionnée dans un document de 1265 (7). Le port du Néôrion continue à être ainsi appelé mais l'abandon de ses installations navales lui donne aussi le nom du « palaion néôrion » (8), le terme *néôrion* devenant équivalent à celui d'*exartysis* = arsenal.

Ainsi, après la reconquête de Constantinople en 1261, les arsenaux impériaux quittèrent la Corne d'Or et son voisinage qui présentaient l'inconvénient de κατὰ πρόσωπον παρέχειν ταῖς ναυσὶ πρὸς τὰς τῶν ἐχθρῶν τὴν μάχην, comme le précise Pachymère (9), et s'abritèrent dans les ports de la Propontide et notamment au Kontoskalion où Michel VIII construisit des installations maritimes importantes (10), et dans le port voisin d'Heptaskalon. C'est au Kontoskalion que furent construites les grandes flottes de Michel VIII, c'est dans cet arsenal et dans celui de l'Heptaskalon que Cantacuzène arma la dernière grande flotte byzantine (11), celle qui fut anéantie par les Génois, c'est dans ces ports propontiques que stationnaient les quelques bâtiments que l'Empire continua à entretenir

(1) PACHYMÈRE, I, p. 365.
(2) THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 391 ; GEORGES LE MOINE CONTINUÉ, p. 883.
(3) CEDRENUS, II, p. 529.
(4) ANNE COMNÈNE, III, p. 42.
(5) PACHYMÈRE, I, p. 365.
(6) *Ibid.*, *loc. cit.*
(7) *M.M.*, III, p. 79.
(8) PACHYMÈRE, I, p. 365.
(9) *Ibid.*, *loc. cit.*
(10) *Ibid.*, p. 365-366.
(11) CANTACUZÈNE, III, p. 72, 74 ; p. 76 : les navires partant du *néôrion* se dirigent vers la Porte d'Eugéniou ; ils étaient donc construits dans la Propontide et précisément au Kontoskalion comme l'avait précédemment noté CANTACUZÈNE, II, p. 165 : *néôrion* à l'Heptaskalon, et p. 212, 220, 284.

par la suite. Un incident de la guerre byzantino-génoise rapporté par Macrembolite (1), l'incendie par les Génois, décidés à empêcher la construction d'une flotte byzantine, du *néôrion* des Sophianai, port voisin d'Heptaskalon et également situé sur la Propontide, incite à supposer qu'un arsenal était aménagé dans ce port particulièrement fréquenté à cette époque. Un passage enfin de Syropoulos (2), selon lequel la Porte Dorée donnait accès à l'exartysis, permet de conclure qu'à l'extrême fin de l'Empire, des installations sûrement modestes de construction navale étaient aménagées à l'extrémité est de la ville, toujours sur le littoral de la Propontide et dans le port de la Porte Dorée où existait aussi une jetée impériale (3). Tous ces témoignages rendent évident un fait capital : l'abandon par les Paléologues des arsenaux de la Corne d'Or et l'essor sous leur règne des ports de la Propontide. Outre les raisons stratégiques qu'évoque Pachymère pour expliquer le déplacement des arsenaux et des chantiers navals de la capitale (4), il nous semble évident qu'avec la création des *pros éô néôria* (les arsenaux orientaux, donc de la Propontide), comme dit Grégoras (5), et le transport des arsenaux dans la Propontide, les Byzantins ont cherché à fuir le voisinage des colonies étrangères, alors manifestement hostiles à tout effort naval entrepris par l'Empire, qui étaient installées autour de la Corne d'Or réservée presque uniquement à ce moment au trafic maritime des Occidentaux.

Remarquons cependant qu'un seul port de la Corne d'Or, celui du Kosmidion, connu aussi sous le nom de Pissa, du nom de la rivière qui traverse cette localité (6), situé presque en dehors de la ville dans le fond de la Corne d'Or et à l'écart des colonies italiennes, continue à abriter au XIV[e] siècle des installations de construction navale travaillant pour la flotte byzantine. Cantacuzène y construisit une partie de la flotte qu'il destinait à la lutte contre les Génois. L'arsenal du Kosmidion était alimenté en bois par les forêts de la banlieue constantinopolitaine de Thrace (7) (les arsenaux de la Propontide, comme ceux de l'Exartysis et du Néôrion pendant les périodes précédentes, recevaient du bois des forêts des rives micrasiatiques de Constantinople) (8), car il était difficile à ce moment de se procurer du bois de la région du Bosphore, les Génois étant maîtres, comme le note Cantacuzène lui-même (9), de la mer constantinopolitaine.

On ne saurait dire à quel moment le port et l'arsenal du Kosmidion-Pissa ont été construits. La proximité du quartier des Blachernes inciterait à croire que l'arsenal du Kosmidion est le même que le « *néôrion* des Blachernes » mentionné par Pachymère, qui précise que ce *néôrion* était aussi abandonné par Michel VIII (10) : il

(1) A. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta Hiér. Stach.*, t. I, p. 147 sq. Ci-dessous, Appendice IV. Le port des Sophianai a été remis en état par Andronic II : cf. *Patria de Constantinople*, p. 230.

(2) *Hist. Conc. Florentini*, XI, 10, éd. Creyghton, p. 328.

(3) Cf. R. Janin, *Constantinople*, p. 255-256.

(4) Pachymère, I, p. 365.

(5) Grégoras, III, p. 247 : le passage concerne l'entrée à Constantinople de Jean V Paléologue qui d'après Cantacuzène, II, p. 284, est entré dans la ville par le *néôrion* de l'Heptaskalon.

(6) Cantacuzène, III, p. 70, 75.

(7) *Ibid.*, III, p. 72.

(8) Nicétas Choniate, p. 716.

(9) Cantacuzène, III, p. 72.

(10) Pachymère, I, p. 365.

fonctionnait donc avant la prise de Constantinople par les Latins. Il nous semble probable qu'à côté de l'Exartysis et de l'arsenal du Néôrion les Comnènes (probablement Manuel Ier), grands constructeurs de flottes, avaient installé un arsenal dans le voisinage du palais impérial, justement dans le quartier qui fut particulièrement embelli et aménagé par cette dynastie. Le *néôrion* des Blachernes ainsi créé a fonctionné vraisemblablement jusqu'en 1204 : abandonné depuis cette date, il fut sans doute réaménagé par Cantacuzène (si l'on accepte l'hypothèse qu'il est le même que celui du Kosmidion-Pissa), soucieux de se procurer des installations de construction navale autres que celles de la Propontide, facilement bloquées par les flottes italiennes (génoises) qui contrôlaient alors les accès de la mer constantinopolitaine (1). De toute façon, ni comme *néôrion* des Blachernes ni comme arsenal du Kosmidion-Pissa, les installations navales établies dans le fond de la Corne d'Or ne furent particulièrement importantes. Pour la période d'avant 1204 l'arsenal des Blachernes ne pouvait être qu'une annexe de l'Exartysis et du Néôrion, et pour la période d'après 1261 les chantiers navals du Kosmidion-Pissa s'effaçaient devant ceux des ports de la Propontide, notamment le Kontoskalion mentionné comme « Condoscali vel Arsena » (2), que Ps.-Kôdinos appelle d'une manière vivante « *agora* des marchands maritimes » (3) et qui aujourd'hui encore porte le nom significatif de Katerga-limani (port des bateaux) (4).

Pendant la période de l'existence parallèle de la flotte impériale et des flottes des thèmes (VIIe-XIe siècles), indépendamment des arsenaux constantinopolitains réservés à la flotte impériale, des arsenaux importants fonctionnaient dans les provinces, notamment dans celles qui formaient les thèmes purement maritimes. Ils travaillaient à la construction des importantes flottes provinciales dont disposait à ce moment l'Empire et à partir des ressources matérielles et humaines locales. Il est certain que les grandes flottes des Cibyrrhéotes, composées d'unités de toute sorte, étaient construites sur place, dans les arsenaux d'Attalée et dans ceux de Rhodes ; ces derniers avaient particulièrement attiré l'attention de Masūdī (5). Les flottes du thème de la Mer Égée étaient construites dans les arsenaux de l'île de Lemnos, où la présence d'un *exartystès* et d'un *épeiktès* est signalée au Xe siècle (6), et dans ceux de l'Hellespont (Abydos-Lampsaque), où des « *chélandia* locaux » se trouvaient au moment des attaques de Syméon contre Constantinople (7). Enfin les flottes du thème de Samos étaient construites dans les arsenaux de cette île dont l'existence nous est confirmée par Anne Comnène (8), et dans ceux de Smyrne, qui abrita plus tard les arsenaux de Tzachas et ceux de l'Empire de Nicée (9).

(1) CANTACUZÈNE, III, p. 72.

(2) BUONDELMONTI, cité par R. GUILLAND, *op. cit.*, p. 229.

(3) Ps. KÔDINOS, p. 52.

(4) A. PASPATÈS, *op. cit.*, p. 226 : l'auteur identifie l'Heptaskalon et le Kontoskalion qui d'ailleurs étaient deux ports contigus ; contre cette opinion R. JANIN, *Constantinople*, p. 221 ; et dernièrement contre Janin et pour l'identification, R. GUILLAND, *op. cit.*, p. 237, n. 7, et en général sur ces ports, p. 225-238.

(5) *Apud* A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, II, 2, p. 39.

(6) Ci-dessus, p. 127.

(7) *P.G.*, t. CXI, col. 303-304.

(8) ANNE COMNÈNE, III, p. 42-43.

(9) ANNE COMNÈNE, II, p. 110. ACROPOLITE, p. 87.

De la même façon les flottes provinciales, celles qui n'étaient pas envoyées par Constantinople, utilisaient des arsenaux locaux. La flotte de l'Hellade était sûrement construite dans l'arsenal d'Eubée, qui procure souvent des unités de guerre, mentionnées à propos de diverses opérations maritimes (1), et qui après 1204 abrita la plus importante flotte latine de la mer Égée, celle des seigneurs de Negroponte. La flotte italienne était construite dans les arsenaux de Sicile (Ibn-Hauqal mentionne les ressources en fournitures maritimes de Palerme) (2), et dans ceux de Calabre, où nous avons la mention explicite de la construction d'une flotte locale (3). Durazzo enfin, qui abrita longtemps et à plusieurs reprises de grandes flottes impériales, disposait sûrement d'installations de construction navale capables d'assurer l'entretien de bâtiments importants et la construction des unités stationnant en permanence dans ce port, souvent mentionnées ainsi que celles de Raguse dans les opérations navales menées par les Byzantins (4). La flotte pontique enfin, notamment celle de Paphlagonie, était construite dans les arsenaux d'Amisos et d'Amastra. Trébizonde et Cherson abritèrent également des installations navales, des bâtiments de ces régions (de commerce et de guerre) sont en effet souvent mentionnés (5).

Après la disparition des flottes autonomes des thèmes (seconde moitié du XIe siècle), le service de la construction navale de Byzance est placé sous l'état-major du grand-duc, commandant en chef de toutes les flottes byzantines, et de ses représentants dans les provinces, les ducs ou *katépanô* des régions formant des circonscriptions maritimes (6). C'est la période où les flottes byzantines se construisent surtout, sinon uniquement, à Constantinople. Les arsenaux des provinces continuent à fonctionner mais, en ce qui concerne la flotte de guerre, ils se bornent sans doute à des travaux de réparation et à l'entretien des unités sorties des grands chantiers navals de la capitale. Quelques arsenaux provinciaux continuent à garder une importance : citons, à titre d'exemple, ceux de Samos, où la flotte construite par Alexis Ier à Constantinople fait escale pour le goudronnage de ses bâtiments (7), ceux de Rhodes, de Chypre, de Crète et de Durazzo, et sans doute ceux de Thessalonique, Lemnos et Eubée, qui constituent les centres maritimes importants de la marine de guerre ou de commerce, pendant toute la période des Comnènes et des Anges (XIIe siècle) (8).

L'Empire de Nicée, privé des chantiers navals de Constantinople, qui, depuis 1204, fonctionnèrent pour le compte des Latins, utilisa pour la construction de ses flottes, réparties, nous l'avons vu, en deux escadres (mer Égée, Propontide) (9), des arsenaux situés dans la Propontide et sur le littoral micrasiatique de la mer Égée. Nicée utilisa

(1) *De Ceremoniis*, p. 653, 657 ; NICÉTAS CHONIATE, p. 208.

(2) *Description de Palerme au milieu du Xe siècle*, éd. M. AMARI, *Journal asiatique*, t. XXIV, 1845, p. 24.

(3) *P.G.*, CXX, col. 105.

(4) Cf. ci-dessus, p. 261, n. 3.

(5) Ci-dessus, p. 52, n. 3. *Vie de saint Phocas*, *An. Boll.*, t. XXX, 1911, p. 272 sq.

(6) Sur les transformations du commandement maritime de Byzance sous les Comnènes, cf. ci-dessus, p. 205 sq.

(7) ANNE COMNÈNE, III, p. 42-43.

(8) Sur ces points, cf. ci-dessus, p. 271 sq.

(9) Ci-dessus, p. 304 sq.

sans doute l'arsenal de Kios, qui, dans le début du XII^e siècle, avait œuvré pour le compte des Seldjoucides de Bithynie (1), mais ses empereurs, et plus précisément Jean Vatatzès, ont procédé à l'aménagement du grand arsenal de Lampsaque, situé à l'endroit qui porte le nom significatif d'Olkos (2), dans lequel furent construites les grandes flottes nicéennes qui effectuèrent le débarquement des armées de Vatatzès et de Théodore II Lascaris en Thrace et en Macédoine. Toutefois l'arsenal le plus important de cette période reste sans aucun doute celui de Smyrne (3), où l'Empire de Nicée construisit son escadre égéenne qui mena les importantes opérations contre les Génois et contre Gabalas à Rhodes, contre les Latins de la mer Égée, et pour la prise de Thessalonique. L'aménagement des installations de construction navale de Smyrne, connues déjà pour l'époque précédente par la construction de la flotte de Tzachas (4), est sans aucun doute dû à Vatatzès, qui y construisit, comme nous le dit explicitement Acropolite, sa plus grande flotte et qui, installé dans la région voisine de Nymphaion, s'occupa tout particulièrement de la fortification et de l'embellissement de Smyrne (5), considérée comme une sorte de capitale administrative de l'Empire. A côté des arsenaux de Lampsaque et de Smyrne fonctionna le grand arsenal de Rhodes, d'abord pour le compte de Gabalas, qui était « maître des Cyclades » et ensuite, après la soumission de ce dynaste, pour le compte de l'Empire.

Pendant la période qui commence avec la reprise de Constantinople (1261) et qui a vu la mise à flot des grandes flottes de Michel VIII, les arsenaux de la capitale installés dans les ports de la Propontide sont de loin les plus importants, sinon les seuls à être utilisés par la marine impériale (6). Les grandes stations navales de l'époque, Monemvasie, Lemnos, Rhodes, Smyrne, etc., abritent sûrement des installations de construction navale, mais il ne semble pas que leurs arsenaux travaillent pour la flotte de guerre : ils se limitent vraisemblablement à la construction des bâtiments de la flotte commerciale et à l'entretien des unités de guerre stationnant, ou de passage, dans ces régions. De toute façon il est incontestable que les bâtiments, sûrement de faible tonnage, utilisés à ce moment par les multiples flottilles de pirates qu'abrite la mer Égée (en Asie Mineure, en Thessalie et en Péloponnèse du Sud) sont construits dans les petits arsenaux situés sur le littoral et les îles égéennes : Anaia près d'Éphèse, Dèmètrias et Halmyros en Thessalie, Oitylon et le golfe de Laconie en Péloponnèse, Skyros et même Lemnos sont les bases des pirates de cette époque (7). Enfin, pendant la toute dernière période de l'histoire byzantine, les quelques bâtiments que l'Empire entretient sont construits dans les *néôria* de la Propontide (Kontoskalion, Sophianai, Porte Dorée). Les gouverneurs des provinces devenues presque indépendantes utilisent pour la construction de leurs flottilles des arsenaux locaux : ceux de Ténédos, de Lemnos et de Thessalonique sont

(1) ANNE COMNÈNE, II, p. 69 ; ACROPOLITE, p. 59.

(2) SKOUTARIÔTÈS, éd. HEISENBERG, p. 470 ; ACROPOLITE, p. 36, 45 (*néôrion* de Lampsaque).

(3) ACROPOLITE, p. 87.

(4) ANNE COMNÈNE, III, p. 110.

(5) H. AHRWEILER, L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques, *Travaux et Mémoires*, t. I, 1965, Index, *s. v.* Smyrne.

(6) Ci-dessus, p. 433 : d'après PACHYMÈRE, I, p. 365-366.

(7) TAFEL-THOMAS, *Urkunden*, III, p. 159 sq.

maintenant les plus importants (1), bien que leur activité n'ait rien de comparable avec celle des arsenaux utilisés maintenant par les Émirats turcs, d'Aydin à Smyrne (2), ou des Ottomans à Kallipolis (3).

En terminant cet exposé sur la construction navale dans les diverses régions de l'Empire, soulignons encore une fois un fait important. Byzance n'a jamais manqué du personnel technique ni des ressources matérielles (bois de pin, de cyprès, etc.) nécessaires à la construction navale : elle les trouvait aisément dans toutes les régions côtières de son territoire et elle pouvait facilement se réserver le choix de l'endroit jugé propice pour abriter des installations maritimes. Les ports naturellement protégés et à l'écart des attaques de l'adversaire du moment étaient normalement choisis, ils étaient abandonnés quand les conditions de sécurité n'étaient plus assurées. Il est en effet caractéristique que malgré les déplacements successifs des arsenaux byzantins on ne connaisse pas de mention de transport de bois d'une région à l'autre. Le bois était surtout un souci pour les Arabes, notamment pour ceux d'Égypte : ils le cherchaient en Syrie et en Asie Mineure (4), et en faisaient souvent le but de leurs incursions maritimes (5). Ajoutons à ce propos qu'avant l'occupation arabe l'important arsenal d'Alexandrie avait à faire face au même problème : il recevait du bois de l'Occident lointain (6).

En ce qui concerne les États grecs, outre l'Empire de Nicée, créés sur le territoire byzantin après l'effondrement de 1204, notons que seul l'Empire de Trébizonde fut un véritable empire maritime. Les arsenaux de Trébizonde, de Kérasous et de Pérateia (Sougdaia, Matracha, etc.), qui remplacèrent ceux de Cherson et du Bosphore, importants pendant la période précédente, ont travaillé pour la construction des flottes de guerre et de commerce, toutes les deux considérables, de cet Empire (7). Ils constituent, avec les arsenaux de Sinope et d'Amisos, qui travaillent maintenant pour le compte des Turcs de ces régions, les plus importantes installations de construction navale situées dans le Pont-Euxin (8). Pour des raisons sans doute géographiques (absence de ports abrités) les côtes occidentales de la mer Noire (Anchialos, Mésembria) ne semblent pas avoir connu d'importants chantiers navals : il est en effet caractéristique que ni les Bulgares ni les Petchénègues installés dans ces régions n'aient jamais manifesté une activité maritime quelconque. Toutefois le Danube, qui était fréquemment visité par des flottes

(1) Sur l'importance de Ténédos et de Lemnos pendant cette période et leur rôle dans l'histoire maritime, cf. Cantacuzène, III, 255 sq. (Ténédos) et p. 312 sq. (Lemnos) ; Grégoras, III, p. 236 sq. (Ténédos) ; mise en état de flottes à Thessalonique mentionnée par Cantacuzène, III, p. 276, et par Grégoras, III, p. 226.

(2) Cf. P. Lemerle, *L'émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident*, Paris, 1957, p. 58 sq.

(3) Doukas, p. 147 ; Kritoboulos Imbrios, *F.H.G.*, V, p. 70 *b*.

(4) Nicéphore, p. 50 ; Zonaras, III, p. 245.

(5) M. Lombard, Un problème cartographié, le bois dans la Méditerranée musulmane (VIIe-XIe siècles), *Annales* t. XIV, 1959, p. 234-254.

(6) Grégoire le Grand, *Epistolae*, VI, 58, dans *M.H.G.*, t. I, p. 433.

(7) L'étude de la marine de l'Empire de Trébizonde reste à faire, elle est importante pour la connaissance de l'histoire maritime du Pont-Euxin à partir du XIIIe siècle. Signalons la mention par Panarétos (éd. Pampoukès, p. 42) de l'*exartysis* du port de Trébizonde.

(8) Pour les installations navales du Pont-Euxin oriental pendant la domination byzantine, cf. ci-dessus, p. 426.

byzantines envoyées de Constantinople (1), devait posséder des installations maritimes d'une certaine importance, capables de toute façon d'assurer l'entretien des bâtiments de guerre et sans doute de construire de petites unités de la flotte fluviale, des *arklia* et des *naukélia* (= chaloupes) : des renseignements précis à ce sujet font défaut, ainsi qu'en ce qui concerne l'Euphrate, autre fleuve souvent franchi par les armées byzantines (2). Le seul chantier naval fluvial que nous connaissons est celui de Kiev (3) : il n'était pas de création byzantine.

(1) Ci-dessus, p. 87 ; remarquer les détails des voyages des navires byzantins dans les régions fluviales du Danube, du Dniestr et du Dniepr rapportés par le PORPHYROGÉNÈTE, *De Administrando Imperio*, I, p. 54 sq., et les conseils contenus dans les tactiques attribuées à cet empereur (éd. LAMI, *I. Meursii Opera VI*, Florence, 1745, p. 1214) pour la traversée des fleuves.

(2) Plusieurs mentions, surtout pendant les guerres perses ; cf., sauf celles des chroniqueurs et historiens, *Vita S. Theodori mon. hegumeni Chorensis*, éd. CH. LOPAREV, Petropoli, 1903, p. 3 ; CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *Narratio de Imagine Edessena*, *P.G.*, t. CXIII, col. 448, etc. Sur la flotte de l'Euphrate, cf. V. CHAPOT, *La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe*, Paris, 1907, p. 146. Autres fleuves visités par la flotte byzantine, le Tibre (cf. PROCOPE, éd. HAURY, Index, *s.v.*) et le Rhône (période protobyzantine) : cf. à titre d'exemple, GRÉGOIRE DE TOURS, *Historiae Francorum*, VI, XVIII (26), éd. POUPARDIN, p. 228, anno 583, le Pyramos et le Saros : KINNAMOS, p. 30 ; ANNE COMNÈNE, III, p. 57.

(3) *De Administrando Imperio*, p. 58 : le traducteur considère à tort que le terme *exartysis* désigne l'armement des navires et non pas l'arsenal.

Appendice IV

TESTIMONIA

Nous reproduisons ci-dessous quelques textes caractéristiques pour l'organisation et le fonctionnement de la marine byzantine et la situation maritime pendant la période que nous avons étudiée. Nous avons délibérément évité de donner des textes des auteurs publiés dans le *Corpus* de Bonn : ils sont facilement accessibles et les références aux passages importants sont données dans ce travail. Soulignons toutefois que l'appendice du *De Ceremoniis* (Bonn, p. 651-678) concernant la préparation des expéditions contre la Crète et en Italie reste de loin le texte le plus important pour l'étude de la composition et du fonctionnement de la marine de guerre de Byzance au xᵉ siècle. C'est un texte difficile à interpréter, d'une part à cause de sa nature (ce n'est, à vrai dire, qu'une suite de termes techniques, maritimes, administratifs et autres), et d'autre part à cause de son établissement défectueux (notamment la ponctuation) : une édition commentée de ce texte reste à faire, elle rendra les meilleurs services, non seulement à l'étude des questions maritimes, mais aussi à celle de l'administration et de la langue de l'époque. Nous avons jugé inutile de reproduire ici ce long texte qui, sans une traduction ou plutôt sans une interprétation et un commentaire poussé, reste incompréhensible : nous l'avons largement utilisé dans les diverses parties de ce travail.

Une nouvelle source sur la « bataille des mats »

Ἐν δὲ ταῖς ἡμέραις Κώνστα βασιλέως Κωνσταντινουπόλεως, ἐγγόνου δὲ Ἡρακλείου, Μοαβίας ὁ τῶν Ἀράβων ἀρχηγὸς μετὰ δυνάμεως πλείστης ἐξελθὼν κατῆλθε μέχρι καὶ τῆς Ῥόδου τὴν γῆν τῶν Ῥωμαίων ληΐζων, ὡς καὶ ταύτην κατέστρεψε καὶ πᾶσαν τὴν παραλίαν ταύτης ἐλεηλάτησε. ὁ δὲ βασιλεὺς ταῦτα ἀκούσας καὶ λαὸν συναθροίσας ἦλθεν εἰς Φοίνικα, ὡς τούτῳ τῷ Μοαβίᾳ ἀντιπαρατάξασθαι καὶ πόλεμον συνάψαι. ἡττῶνται Ῥωμαῖοι, ὁ δὲ αὐτὸς Κώνστας μόλις διασωθεὶς ὑπέστρεψεν ἐν τῇ πόλει μετ' αἰσχύνης. ὁ δὲ Μοαβίας ἐπαρθεὶς τῇ νίκῃ ἐπόρθησεν κατεδαφήσας τὴν περίχωρον μέχρι καὶ αὐτῆς τῆς Κωνσταντινουπόλεως, ὡς καὶ τὴς βίβλον ταύτην *(Danielis prophetae apocalypsis)* ἐντυχὼν καὶ τὰ γεγραμμένα θαυμάσας, δοὺς τοῖς Ἄραψιν μετέφρασεν τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ μείνασαν ἐν τούτοις μέχρι καὶ τὴν σήμερον.

Ἐν δὲ τῷ ςψνγ' ἔτει (1245) ἐντυχὼν τήνδε Ἀλέξιός τις ἀπὸ Βυζάντιον, δοῦλος αἰχμάλωτος ὑπάρχων βασιλεῦσι Ἀράβων, τὰς γραφὰς καὶ τὴν διάλεκτον ἄμφων γινώσκων καὶ τὴν διήγησιν ἀναγνοὺς ἐπόθησε τοῦ μεταφράσαι ταύτην καθὼς ὑπόκειται συμμαρτυροῦσαν καὶ συμφωνοῦσαν ἄγχων τὴν τῶν Ἀράβων πεζικὴν γλῶτταν...

Catalogus codicum astrologorum graecorum, Cod. Paris., t. VIII, 3, p. 171-172.

Un récit du siège de Constantinople par les Arabes (717)

Ἐν ἀρχῇ τῆς βασιλείας Λέοντος τοῦ Ἰσαύρου τοῦ καὶ Κόνωνος ἀνῆλθε πλῆθος Σαρακηνῶν διὰ πολλῶν πλοίων κατὰ τῆς μεγίστης Κωνσταντινουπόλεως, βουλόμενοι πολιορκῆσαι καὶ παραλαβεῖν αὐτὴν καὶ τὴν πίστιν τῶν Χριστιανῶν εἰς τὴν ἑαυτῶν πλάνην μεταποιῆσαι... (suit un passage sur la religion musulmane).

Πᾶσάν τε τὴν γῆν μέχρι τερμάτων ἐλῄσαντο, Ἰνδοὺς καὶ Αἰθίοπας καὶ τὰ Μαυρούσια ἔθνη, Λίβυάς τε καὶ Ἱσπανούς. Ἔσχατον δὲ ἦλθον καὶ ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν, βουλόμενοι καὶ ταύτην ἑλεῖν. Τοῦ δὲ βασιλέως Λέοντος προθεμένου δοῦναι αὐτοῖς πάντα, αὐτοὶ καὶ φύλακας τῇ πόλει ἐγκαταστῆσαι ἀπήτουν... Προσβαλόντες δὲ τοῖς Βουλγάροις ἔπεσον ὑπ' αὐτῶν Σαρακηνοὶ τὸν ἀριθμὸν δισμύριοι, καὶ οἱ λοιποὶ αὐτῶν πεζοποροῦντες ἐν ἀτιμίᾳ ὑπέστρεψαν. Τῶν σκαφῶν δὲ αὐτῶν καταλαβόντων τὴν ἀκρόπολιν, τῆς ἁλύσεως ἐκταθείσης ἀπὸ τοῦ Περάματος ἕως τὰ Γαλάτου οὐκ ἴσχυσαν εἰσελθεῖν εἰς τὸν Λάκκον. Τότε ἀνῆλθον εἰς τὸ Στενὸν καὶ ὥρμησαν τὰ πλοῖα αὐτῶν εἰς τὸ λεγόμενον Σωσθένιον καὶ εἰς ἑτέρους βραχυτάτους λιμένας, ὧν τινων τὰ πλείω χειμῶνος γεγονότος συνετρίβησαν. Ἐξ ὧν τὰ μείζονα αὐτῶν πλοῖα οἱ Ῥωμαῖοι πυρπολοῦσι. Καὶ ἡ μὲν πόλις ἐστενοχωρεῖτο, τροφὰς μὴ ἔχουσα· αὐτοὶ δὲ πάντα ἀφειδῶς τὰ προστυγχόντα ἀφανίσαντες καὶ μηδὲν πρὸς φυλακὴν τῆς ἑαυτῶν ἀποτροφῆς καταλελοιπότες εἰς τοιαύτην ἀπόγνωσιν ἦλθον λιμοῦ... ὥστε πολλοὺς τῶν μεγιστάνων αὐτῶν τῇ πόλει προσρυῆναι. Μετὰ δὲ ταῦτα ἀπαίρουσιν ἐκ τοῦ χερσαίου τείχους καὶ ἔρχονται ἐν Συκαῖς καὶ ἐν ταῖς Πηγαῖς· κἀκεῖ εὑρηκότες ἄνδρα ἐπ' ἐγκλήματι κατεγνωσμένον καὶ προσφυγόντα εἰς αὐτούς, τοῦτον ἐπιλαβόμενοι ἀνηγόρευσαν βασιλέα Ῥωμαίων, περιστήσαντες αὐτῷ καὶ δορυφόρους καὶ σπονδὰς θέμενοι πρὸς αὐτὸν περιῆγον τὸ τεῖχος, εὐφημίαις ἐγκωμίων ἀνακηρύττοντες αὐτὸν καὶ τὴν πίστιν τῶν Χριστιανῶν δῆθεν μεγαλύνοντες. Ἀλλα μηδὲν δυνηθέντες ἀνῦσαι διὰ κενῆς ἔμενον... (suit un récit étrange de la visite par Souleiman de la ville de Constantinople, et la destruction de la flotte arabe dans la mer Égée connue par Théophane, p. 399).

S. Lampros, Ἱστορικὰ μελετήματα, Athènes, 1884, p. 142-144 (chronique tirée du *Cod. Hist. Graec. 453* de Vienne ; à comparer avec le Synaxaire de Constantinople, *Acta SS., Propylaeum Nov.*, p. 895).

Témoignages sur l'occupation provisoire par les Byzantins des iles de Chypre et de Crète avant leur reconquête par Nicéphore Phocas

Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ (28 juin) μνήμη τοῦ ἁγίου... Σεργίου μαγίστρου... Ὁ δὲ τοιοῦτος ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν καὶ ἀγαθῶν γεννητόρων υἱὸς ἔσχε καὶ συγγενεῖς Θεοδώραν τὴν ἀοίδιμον βασίλισσαν καὶ τὸν ταύτης υἱὸν Μιχαὴλ τὸν βασιλέα... Τοῦ δὲ ῥωμαϊκοῦ στόλου κατελθόντος τῷ τότε χρόνῳ τῇ Κρήτῃ, αὐτὸς ἀπεστάλη παρὰ Μιχαὴλ τοῦ βασιλέως καὶ πάσης τῆς συγκλήτου, μόλις εἰς τοῦτο αὐτὸν πεισάντων, ἐξάρχειν καὶ κυριεύειν παντὸς τοῦ στρατοπέδου δι' εὐφυΐαν καὶ τὸ ἱκανὸν εἶναι τῶν ῥωμαϊκῶν πραγμάτων προΐστασθαι. Ἐκεῖ δὲ αὐτοῦ ἀπελθόντος καὶ κοιμηθέντος, τότε μὲν κατετέθη τὸ ἱερὸν αὐτοῦ λείψανον ἐν τῇ κατὰ τὴν Κρήτην μονῇ, τῇ μέχρι τοῦ νῦν ἐπονομαζομένῃ τοῦ Μαγίστρου, ὕστερον δὲ ἀνεκομίσθη καὶ ἐτέθη ἐν τῇ παρ' αὐτοῦ οἰκοδομηθείσῃ κατὰ τὸν κόλπον τῆς Νικομηδείας.

Acta SS. Propylaeum Nov. (Synaxaire de Constantinople), p. 777-778.

Τοῦ χρόνου δὲ παραδραμόντος καὶ τῶν Ῥωμαίων ὅπλων κατιωθέντων ἐξ ἀμελείας, ἐκράτησαν αὐτῆς (de Chypre) οἱ Σαρακηνοὶ ἐπὶ τῆς βασιλείας Ἡρακλείου. Καὶ πρῶτος ἐν αὐτῇ διαπεράσας Ἀβουβαράχος, οὗ καὶ τῆς θυγατρὸς τάφος ἐν αὐτῇ φαίνεται, ταύτης ἐκράτησεν. Ὁ δὲ μακάριος καὶ περιώνυμος ἐν βασιλεῦσι ὁ ἐμὸς πάππος Βασίλειος εἰς θέματος τάξιν αὐτὴν κατέστησε, καὶ διεπέρασεν ἐν αὐτῇ Ἀλέξιον στρατηγὸν ἐκεῖνον τὸν περιβόητον, τὸ γένος Ἀρμένιον (1), ὃς καὶ ἐπεκράτησεν αὐτῆς χρόνους ἑπτά. Πάλιν δὲ ἀφῃρέθη ὑπὸ τῶν Σαρακηνῶν καὶ ταύτην φορολογοῦσι ὥσπερ καὶ πρότερον.

CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Thematibus*, p. 80-81.

LE REFUS DES CALABRAIS DE SERVIR DANS LA FLOTTE

Ἐκράτει ποτὲ ἀμφοτέρων τῶν χωρῶν, Ἰταλίας τε καὶ τῆς καθ' ἡμᾶς Καλαβρίας, Νικηφόρος ὁ μάγιστρος, πρῶτος καὶ μόνος τῷ μεγίστῳ ἀξιώματι τούτῳ παρὰ τῶν εὐσεβῶν βασιλέων ἐπὶ ταῖς ῥηθείσαις χώραις ἀποσταλείς. Ὥστε ὁ μαγιστρος τῇ μεγαλοφυΐᾳ, καὶ τῇ ἀξίᾳ νικώμενος, βουλὴν ἐβουλεύσατο... δοκοῦσαν ὠφέλιμον... Ἐλογίσατο γὰρ ἐφ' ἑκάστῃ τῶν τῆς Καλαβρίας πόλεων κατασκευάσαι τὰ λεγόμενα χελάνδια, καὶ δι' αὐτῶν οὐ μόνον ἑαυτὰς φυλάττειν ἀσφαλεστάτας καὶ ἀνεπιβουλεύτους, ἀλλὰ καὶ τὴν γείτονα καὶ ἐχθρὰν Σικελίαν ἀφανισμῷ παραδοῦναι. Τοῦτο δὲ μὴ ἐνεγκόντες οἱ πάροικοι Ῥυσιάνου, ὡς ἀσυνήθεις ὄντες τοῖς χελανδίοις δουλεύειν, μετὰ τὸ ἤδη ταῦτα κατασκευάσαι, καὶ μέλλειν τοῖς τῆς θαλάσσης νώτοις ἐπιβιβάζειν, ζήλου θερμότι ἀναφθέντες, ᾧπερ ἀεὶ νικῶνται ὑπὲρ πάντας Καλαβριώτας, παμπληθεὶ ὁρμήσαντες μετὰ πυρὸς καὶ μεγίστου θορύβου τά τε πλοῖα κατέκαυσαν, καὶ τοὺς πρωτοκαράβους ἐκεφαλαίωσαν. Τοῦτο δὲ εἰς μεγίστην ὀργὴν καὶ ἀγανάκτησιν κατὰ τῶν Ῥυσιανιτῶν τὸν μάγιστρον ἤγαγεν, ὡς δι' αὐτῶν καὶ τὰ λοιπὰ κάστρα τὸ βούλευμα ἀνατρέψαντα· ὅπερ νοήσαντες οἱ τοῦ Ῥυσιάνου πάροικοι, καὶ καταγνόντες τῆς ἑαυτῶν ἀβουλίας καὶ ἀταξίας, τῶν δύο τὸ ἓν ἐβουλεύσαντο, ἢ παντελῆ ἀποστασίαν καὶ φανερὰν ἀνυποταξίαν ἐργάσασθαι, καὶ κακῷ τὸ κακὸν ἰάσασθαι, ἢ τῇ τῶν χρημάτων ἐκδόσει καὶ τῷ πλήθει τῶν δώρων τὰ πάντα ἐξευμαρίσασθαι... (suivent l'intervention des habitants de Rysianon auprès du saint Nil et l'intervention de ce dernier auprès du magistre). Καὶ ὁ μάγιστρος ἔφη : ... τὰ αὐτῶν (des habitants de Rysianon) ἀποθησαυρίσομεν τοῖς βασιλικοῖς βαλαντίοις, ἵνα ἐν τούτῳ σωφρονισθέντες, μηκέτι τολμήσωσι μείζοσιν ἐγχειρῆσαι... (intervention de saint Nil) ταῦτα ἀκούσας ὁ μάγιστρος ἀπεκρίνατο... δωρούμεθά σοι τὴν τοσαύτην τῶν νομισμάτων ἔκτισιν, πλέον ἢ δύο χιλιάδων ἀριθμὸν περιέχουσαν. Τὸ δὲ τῶν ἀρχόντων κεφαλοκλάσιον, καὶ τὸ ἄτιμον σύντριμμα παριδεῖν οὐκ εὔλογον οὐδὲ δίκαιον. Τότε ὁ παμμακάριστος (saint Nil)... πέπεικε καὶ αὐτοὺς μεγαλοψύχως χαρίσασθαι αὐτῷ, καὶ τὴν αὐτῶν διεκδίκησιν, μὴ μέχρι τῶν πεντακοσίων νομισμάτων ἐκπληρουμένην.

Vita S. Nili Junioris, *P.G.*, t. CXX, col. 105-108.

ASPECTS DES PRÉPARATIFS MARITIMES DES BYZANTINS

« Pour subvenir aux dépenses des expéditions maritimes contre les musulmans et à l'entretien des vaisseaux de guerre, *chelandia* et galères, voici comment on procède. Dans chaque village proche de la mer, on vient lever sur chaque *feu*, c'est-à-dire sur chaque maison, un impôt de deux dinars. Ces sommes sont réunies, et l'on remet à

(1) Sans doute Μωσηλέ.

chaque homme qui part pour une expédition maritime douze dinars. Il doit s'entretenir sur ce qu'il trouve dans les prises qu'il fait. Mais il ne lui revient rien dans le butin, sur le prix de vente des musulmans ou des marchandises capturés. Tout cela appartient en bloc à l'empereur. Une fois qu'ils ont touché leur solde, les marins réparent les navires, agrès ou carcasses de vieux navires qu'ils veulent remettre à neuf, dans leur arsenal. L'argent qui reste sur les sommes réunies pour la campagne est emporté par l'amiral dans l'expédition contre le territoire musulman, et, une fois terminée la tâche qui lui avait été assignée, il le dépense à sa guise. »

IBN-HAUQAL, *Kitab al-masalik wa'l-mamalik (Livre des voies et des provinces)*, tr. M. CANARD, *apud* A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, II, 2, p. 417. La traduction du baron ROSEN reproduite par G. SCHLUMBERGER, *Un empereur byzantin au Xe siècle*, Paris, 1890, p. 537, n. 2, est légèrement différente.

LA VICTOIRE NAVALE DE ROMAIN Ier CONTRE LES RUSSES D'IGOR (941)

Gens quaedam est sub aquilonis parte constituta, quam a qualitate corporis Greci vocant Ρουσιος, Rúsios, nos vero a positione loci nominamus Nordmannos. Lingua quippe Teutonum nôrd aquilo, man autem dicitur homo ; unde et Normannos aquilonares homines dicere possumus. Huius denique gentis rex vocabulo Inger erat ; qui collectis mille et eo amplius navibus Constantinopolim venit. Quod Romanos imperator ut audivit, quoniam navalem suum exercitum directum contra Saracenos et ad insularum custodiam habuit, a estuari cogitationibus cepit. Cumque cogitationibus non paucis insomnes noctes duceret, et Inger cuncta mari vicina diriperet, nuntiatum est Romano, XV semifracta se habere chelandia, quae populus ob vetustatem sola reliquerat. Quod ut audivit, τοὺς καλαφάτας, tus calafatas, hoc est navium compositores, ad se venire pracepit, quibus et ait : « Properantes sine dilatione, ea quae remanserant, chelandia preparate. Sed et argumentum, quo ignis proicitur, non in prora solum, verum etiam in puppi, insuper in utrisque lateribus ponite. » Compositis itaque secundum jussionem suam chelandiis, sapientissimos in eis viros collocat, atque ut regi Ingero occurrant denuntiat. Profecti denique, cum in pelago eos positos rex Inger aspiceret, ut vivos illos caperet, exercitui suo pracepit, et non occideret. Denique miserator et misericors dominus, qui se colentes, se adorantes, se deprecantes, non solum protegere, sed et victoria voluit honorare, ventis tunc placidum reddidit mare. Secus enim ob ignis emissionem Grecis esset incommodum. Igitur in Rusorum medio positi, ignem circumcirca proiciunt. Quod dum Rusi conspiciunt, e navibus confestim sese in mare proiciunt, eliguntque potius undis submergi quam igne cremari. Alii tunc loricis et galeis onerati, numquam visuri, ima pelagi petunt ; nonnulli vero natantes, inter ipsos maris fluctus uruntur, nullusque die illa evasit, qui fuga sese ad terram non liberavit. Rusorum etenim naves, ob parvitatem sui, ubi aquae minimum est transeunt, quod Grecorum chélandia ob profunditatem sui facere nequeunt. Inger ingenti cum confusione postmodum ad propria est reversus. Greci vero victoria potiti, vivos secum multos ducentes, in Constantinopolim regressi sunt laeti. Quos omnes Romanos, in presentia regis Hugonis nuntii, vitrici scilicet mei, decollare precepit.

LIUTPRAND, *Antapodosis*, V, 15 : *M.G.H. in usum scholarum*, éd. E. DÜMMLER, p. 107-108.

LE PÈRE D'UN EMPEREUR CALFAT DE MÉTIER

Ὁ δὲ ἀνὴρ οὗτος (Michel V), ἵνα τι καὶ τούτου λόγου ποιήσωμαι, τὸ μὲν πατρῷον γένος ἀδοξότατος πάντη καὶ ἀφανέστατος καθεστήκει· ἦν γάρ οἱ ὁ πατὴρ ἔκ πανερήμου τινὸς ἀγροῦ ἤ τινος ἄλλης ἐσχατιᾶς ὁρμημένος, γῆν μὲν οὔτε σπείρων, οὔτε φυτεύων, ἐπεὶ μηδὲ τῆς βραχυτάτης εὐπόρει, ἀλλ' οὐδὲ βουκολίῳ ἑπόμενος ἢ ποιμνίοις ἐπιστατῶν ἢ ἀγελαιοκομῶν, οὐδ' ἄλλον τινὰ βίον ἔχων ἢ ἐπιδεικνύς· ἐπὶ δὲ τὴν θάλατταν τρέψας τὸν νοῦν οὐχ ὥστε ἐμπορεύεσθαι ἢ ναυτίλλεσθαι, ἢ ἐπὶ μισθῷ ἄγειν τοὺς ἀναγομένους ἢ καταπλέοντας, ἀλλ' ἐπειδὴ τῆς γῆς ἀπεγνώκει καὶ πρὸς τὴν θάλασσαν ἐνενεύκει, χρῆμά τι μέγα τῇ ναυπηγίᾳ ὁ ἄνθρωπος ἦν, οὐ δρυοτομῶν οὐδ' ἀποξέων ἐκεῖθεν τὰ ναυπηγήσιμα ξύλα οὐδ' ἁρμόττων ταῦτα καὶ συμπηγνύμενος, ἀλλ' ἐπειδὴ συμπήξαιεν ἕτεροι, αὐτὸς εὖ μάλα τὰ συμπεπηγμένα τῇ πίσσῃ διέχριε, καὶ οὐκ ἂν ἄλλως ἄρτι συμπηγνυμένη ναῦς κατήχθη πρὸς θάλασσαν, εἰ μὴ ἐκεῖνος διὰ τῆς τέχνης ἐχειροτόνησεν αὐτῇ τὸ ἐνδόσιμον.

MICHEL PSELLOS, I, p. 69.

CONSEILS A UN EMPEREUR DU XI^e SIÈCLE POUR L'ORGANISATION DE LA MARINE DE GUERRE

Τὸν στόλον ἀγωνίζου πάντοτε ἀκμάζειν καὶ ἔχειν αὐτὸν ἀνελλιπῆ· ὁ γὰρ στόλος ἐστὶν ἡ δόξα τῆς Ῥωμανίας. ἀγωνίζου δὲ ἔχειν καὶ τοῦ στόλου ἄρχοντας ἀνωτέρους παντὸς δώρου καὶ λήμματος. εἰ γὰρ εἰσὶν λείξουροι καὶ δωρολῆπται οἱ τοῦ στόλου ἄρχοντες, ἄκουσον τί ποιοῦσιν. ἐν πρώτοις μὲν στρατείας ἐῶσιν ἐξκουσεύεσθαι λαμβάνοντες ἐξ αὐτῶν νομίσματα οὐχ ὅσα ἤθελον δοῦναι εἰς τὴν ἐπήρειαν τοῦ στόλου, ἀλλ' ἐν διπλῇ ποσότητι, καὶ γίνεται χελάνδιον ἐλλιπές. καὶ ὁ ἀετὸς ἐν ἀέρι ἱπτάμενος, ἐὰν λείπῃ τὸ πτερόν, πάντως οὐκ ἀγαθὴ αὐτοῦ ἐστιν ἡ πτῶσις (corr. πτῆσις)· οὕτως οὖν καὶ αἱ μακραὶ νῆαι ἐὰν λείπωσι κῶπαι οὐκ εὐπλοοῦσι. ἄλλο δ' ἔτι ποιοῦσιν οἱ πλευστικοὶ ἄρχοντες λαμβάνοντες ἀπὸ τῶν στρατιωτῶν δῶρα· παραχωροῦσιν αὐτοῖς τοῦ εἶναι ἀόπλους, κἀντεῦθεν συγκρούσαντες μετὰ τῶν πολεμίων τρέπονται. καὶ τί λέγω συγκρούσαντες ; οὐδ' εἰς ὄψιν αὐτῶν ἐλθόντες φεύγουσι, καὶ γίνεται αἰσχύνη τῶν Ῥωμαίων. ἐν δὲ ταῖς νήσοις ἀπερχόμεναι αἱ μακραὶ νῆαι προφάσει λογικῆς φυλακῆς οὐδὲν ἄλλο ποιοῦσιν εἰ μὴ ἀπὸ τῶν Κυκλάδων καὶ ἀμφοτέρων τῶν ἠπείρων συνάγουσι σῖτον, κριθήν, ὄσπριον, τυρόν, οἶνον, κρέη, ἔλαιον, νομίσματα πολλὰ καὶ ἄλλο εἴ τι αἱ νῆσοι ἔχουσι. τὸ αὐτο δὲ ποιοῦσι καὶ εἰς τὴν Κύπρον, καὶ εἰς τὴν Κρήτην. χρὴ οὖν σὲ ἔχειν, δέσποτα, ἀκρίβειαν εἰς ταῦτα, καὶ τὸν στόλον σου ἔχειν σῶον καὶ ἀνελλιπῆ, μὴ γογγύζοντα τὸ οἱονοῦν. καὶ ταῦτα μὲν οἱ πλόϊμοι καὶ οἱ στρατιῶται· τὴν αὐτὴν δὲ τάσιν ποίησον καὶ εἰς τοὺς ἄρχοντας τοῦ στόλου καὶ ἔστωσαν ἀνελλιπεῖς εἰς τὰ ἁρμόζοντα αὐτοῖς. καὶ εἴπερ εἰς λειξούρας χωρήσουσι, παίδευσον αὐτοὺς διὰ δαρμοῦ καὶ κουρᾶς καὶ χρηματικῆς ζημίας. εἰώθασι δὲ οἱ τοῦ στόλου ἄρχοντες ἐπιμείναντες χρόνοις πολλοῖς ἐν τῷ στόλῳ κεκτῆσθαι νωθρότητα, ἀνάπαυσίν τε καὶ τρυφήν, ἐν αἷς παντελὴς ἀφέλεια γίνεται. χρὴ οὖν σὲ ἀκρίβειαν ἔχειν εἰς τὸν στόλον καὶ εἴπερ ἴδῃς οὕτως αὐτοὺς βιοῦντας καὶ πράττοντας, διώκειν αὐτοὺς ἀπὸ τῶν στόλων, ἑτέρους δὲ ἀντ' αὐτῶν προϊστᾶν. εἴπω δέ τι τῷ εὐσεβεῖ κράτει σου, καὶ εἰ ποιήσεις τοῦτο, οὐ σφαλερόν σοί ἐστιν, ἀλλ' ἐν ἀσφαλείᾳ ἔσῃ πολλῇ. εἴπερ ἴδῃς τοὺς πλευστικοὺς ἄρχοντας οὕτως σοι ὡς προείρηται διακειμένους, μὴ ἄλλους πλευστικοὺς ἀντ' αὐτῶν εἰς τὸν βαθμὸν αὐτῶν καταστήσῃς, ἀλλὰ ἀπὸ τῶν παραταγῶν εὑρὲ κόμητας δρουγγαρίους γέροντας, οὓς ὀφείλεις ὡς ἀνενεργήτους διῶξαι ἀπὸ τῶν ταγμάτων εἴτε καὶ δεδιωγμένους παντελῶς, καὶ κατάστησον αὐτοὺς ἄρχοντας τοῦ στόλου. καὶ δημηγόρησον αὐτοῖς οὕτως ὅτι : ὑμεῖς οἴδατε ὅτι γέροντές ἐστε καὶ ἀνενέργητοι καὶ ἥρμοζεν ὑμᾶς ἀναπαύεσθαι ἐν ταῖς οἰκίαις ὑμῶν, ἡ δὲ βασιλεία μου, γινώσκουσα ὅτι εἰς τὰς οἰκίας ὑμῶν

ἀπελθόντες στερηθῆναι ἔχετε τῶν ἀναγκαίων, δι 'ἃ προεκοπιάσατε οὐ κατεδέξατο στερεῖσθαι ὑμᾶς. διὰ ταῦτα προεβάλετο ὑμᾶς ἄρχοντας τοῦ στόλου, ὅπως ἔχοντες τὴν αὐτάρκειαν ὑμῶν μὴ ἀμελήσητε, ἀλλ' ἀνακείμενοι, τὸ δὴ λεγόμενον, δυνήσησθε Θεοῦ εὐδοκοῦντος στῆσαι τρόπαια. καὶ τοῦτο γίνωσκε ὅτι ἐὰν οὕτως ποιήσεις, οὐχ ἁμάρτης τοῦ σκοποῦ, ἀλλ' ἐν τελείᾳ καταστάσει ἔσται ὁ στόλος σου. τοξόται δὲ ἔστωσαν ἐν ταῖς μακραῖς νήαις. δρουγγάριος δὲ καὶ πρωτονοτάριος οἱ τοῦ στόλου ἔστωσαν εὐσεβεῖς, ἐνεργεῖς, ἱκανοί, συνετοὶ καὶ φοβούμενοι τὸν Θεὸν καὶ τὴν βασιλείαν σου, προσέχοντες καὶ ἐρευνῶντες μετὰ ἀκριβείας καὶ τὸ λεπτότατον ὃ πράττεται εἰς τὸν στόλον· ἀνατραπέντος γὰρ τοῦ στόλου εἰς τὸ οὐδαμινώτατον σὺ ἀνατραπήσῃ καὶ καταπέσῃς.

CECAUMENI *Strategicon*, p. 101-103.

LA MOBILISATION DE LA FLOTTE CONSTANTINOPOLITAINE PAR MANUEL I^er^ COMNÈNE

Ἄλλο θαύματος ἄξιον, τὰς μακρὰς νῆας ἐκείνας, ἃς οὔπω παντελῶς πέρυσι καὶ λαμπρῶς ἐσταλμένας ὁ καθ' ἡμᾶς πορθμὸς ἐστολίσατο... μετρήσω καὶ τὸ πλῆθος αὐταῖς ὡς ἀμύθητον ἐν ἱππαγωγοῖς, ἐν δρόμωσιν, ἐν τριήρεσιν, ἐν ἄλλοις ναυπηγίας εἴδεσι... ὡς χθὲς μὲν τὰς πολεμικὰς νῆας ἐκεῖνος τόπος τεταγμένος εἰς ἀσφάλειαν ἠγκαλίζετο κενὰς ὅπλων τῶν τε ἄλλων καὶ ὅσα πρὸς δρόμον ἐπιταχύνουσι, καὶ οὐδὲν τὸ ναυτικὸν παραφαινούσας, οὔτε τὸ κατεπεῖγον εἰς πλοῦν οὔτε τὸ μάχιμον. καὶ οὕτω μὲν χθές... βασιλικὸν κέλευσμα ἐχρῆν γάρ· καὶ ἐπληροῦτο μὲν ταῖς τριήρεσι τὰ κενώματα, ἐξεκενοῦτο τὰ νεώρια· καὶ ἐστήκεσαν ψιλοὶ μὲν οἱ ναύσταθμοι... ἡ δὲ Προποντὶς οὐκέτι οὐδὲ παρέφαινέ τι τοῦ ὕδατος. εἶπεν ἄν τις ἁμιλλᾶσθαι τῇ Μεγολοπόλει τὴν καθ' ἡμᾶς θάλασσαν πεπυκνωμένην ὥσπερ ἐκείνην τοῖς οἰκοδομήμασιν, οὕτω καὶ αὐτὴν τοῖς μεταφορητοῖς τούτοις οἰκήμασι... ἦν τηνικαῦτα σχῆμα ναυμαχίας μεγίστης, βοὴ σαλπίγγων, εἰρεσία σύντονος, ἐξελιγμὸς δρόμων (corr. δρομώνων), ἐμβοήσεις ναυάρχων, λαμπηδὼν ὅπλων, καὶ ὁ ἐκεῖθεν τοῖς ναυμάχοις φραγμός, οὐδὲν ἐνέλειπε μάχης... (παρεκτὸς) οὐκ ἀντιμέτωπος. — καὶ ἅπερ ἐκεῖνος (ὁ ἀντιμέτωπος) πάθοιεν τραύματα προσεπιθήσω τῇ διηγήσει ταύτῃ —, καὶ ὡς οὐκ ἔκτοπος ἡ σύνταξις αὕτη οὐδὲ ἐξ ἀλλοδαπῆς ἡ σύνταξις, ἀλλὰ στρατός... ἰθαγενὴς πολλοστὸς ἐξ ἠπείρου καὶ τῆς μεγίστης τῶν πόλεων τρόφιμος καὶ αὐτὴν ἐπιλείπων οὐδέποτε· αἱ δὲ νῆες ἐκ τῆς ἐγγυτάτω περιχώρου, ἣν εἰς ὅλον ἡμερινὸν ταχὺ περιτροχάσει τις ἥλιον... οὐαὶ τῷ ἔθνει... ὅπερ ἀντικαθίσταται βασιλεῖ τοιούτῳ... γῆς ἁπάσης μόναρχος, μετά γε θεόν, ὁ ἡμέτερος βασιλεύς.

EUSTATHE, éd. REGEL, *Fontes*, I, p. 37-39.

LA FLOTTE BYZANTINE STATIONNE DANS LE DANUBE

Τοῦ σεβαστοῦ λογοθέτου τῶν σεκρέτων καὶ ἐπὶ τῶν κρίσεων, γεγονότος δὲ καὶ ἐφόρου Νικήτα τοῦ Χωνιάτου προφώνημα εἰς τὸν βασιλέα κῦρ Ἰσαάκιον τὸν Ἄγγελον· ἐγράφη δὲ ἄρτι γεγονότος αὐτοῦ κριτοῦ τοῦ βήλου.

Ἀπαίρεις ἐξ ἡμῶν ἐκστρατεύσων κατὰ βαρβάρων, θεοείκελε βασιλεῦ... μεταβαίνεις ἐκ τῆς δε πρὸς πόλιν τὴν βόρειον, τὴν ἐκεῖσε βαρβαρικὴν διασκεδάσων ἀχλύν... ... μὴ δ' ἀνοχεύσας τῶν φροντίδων ἃς ὑπήνεγκας τὰς ἀλαμανικὰς δολοφροσύνας ἀποκρουόμενος, αὖ πάλιν... φέρεις τὸν σίδηρον πανημέριος· καὶ χθὲς μὲν καὶ πρὸ τρίτης βασιλικῆς μεγαλονοίας ἔργον εἶναι οἰηθεὶς προκαταληφθῆναι τὰς δι' Ἴστρου καθ' ἡμῶν ἐκβολὰς τῶν Σκυθῶν, τὸ ἐννόημα ἔργον ἐποίησας· καὶ ὁ τῆς Προποντίδος πορθμὸς μικροῦ τοῖς σκάφεσιν ἀπεγαιοῦτο, τὰ νῶτα ὑπ' αὐτῶν

καλυπτόμενος· καὶ ἔχει ταῦτα οὐριοδρομήσοντα Ἴστρος ὁ βαθυδίνης περὶ τὰς αὐτοῦ νησίδας σαλεύοντα· καὶ ὁ ποταμὸς οὗτος κροτεῖ ψαλμικῶς ὀψὲ καὶ μετὰ πολλοὺς τοὺς χρόνους ῥωμαϊκοῖς τυπτόμενος ἐρετμοῖς· μικρὸν δ' ὅσον καὶ τὰς τῶν βαρβάρων φωνὰς καὶ ἐπιτρίψεις ἀράμενος, αἱματόεις εἰς Πόντον ἐσεῖται πορρέων τὸν Εὔξεινον, τοῖς ἔθνεσι δι' ὧν ὁλκῇ σύρεται τὰς σὰς ἀριστουργίας διατρανούμενος... καὶ πρῴην μὲν οὕτω... νῦν δὲ καὶ στρατιὰν ἄγεις κατὰ βαρβάρων, συνεπαγόμενος τὰς ὑπὲρ Ἀρχιμήδη ἐκεῖνον ἐκπονηθείσας σοι πετροβόλους μηχανάς, τούς τε ὀρυκτῆρας καὶ τοὺς κριούς, καὶ εἴ τι ἄλλο κατερείπειν ἔχει πυργόβαριν. Καλὰ μὲν οὖν καὶ ὅσα κατὰ γῆν σοι καὶ θάλατταν προκατώρθωτο, καλλίω δέ, σὺν θεῷ δ' εἰρήσθω ὃ λέγεται, καὶ τὰ ἐπ' ἀγαθῇ τύχῃ Ῥωμαίων ὅσον οὐδέπω τελεσθησόμενα· καὶ γὰρ ὁμοῦ καὶ ὕδατι μερίσεις τὰ κατορθώματα, καὶ διὰ πυρὸς καὶ ὕδατος· λέγω δὴ τῆς καυστῆρος μάχης καὶ τοῦ ποταμίου ῥεύματος βασανισθέντες οἱ βάρβαροι, τέλος ἀπειπόντες, τὸν τοῦ σοῦ κράτους ζυγὸν ἐπέλθωσιν ὡς ἀναψυχήν.

K. Sathas, *Més. Bibl.*, I, p. 73-74.

Aspects de la piraterie dans la Méditerranée a la fin du XII^e siècle

Ἰσαάκιος ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ πιστὸς βασιλεύς, θεοστεφὴς ἄναξ, κραταιός, ὑψηλός, ἀεὶ αὔγουστος καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ὁ Ἄγγελος τοῖς συνετωτάτοις κουνσούλοις καὶ σενάτωρσι καὶ λοιποῖς ἐκκρίτοις ἐποίκοις τοῦ κάστρου Γενούας καὶ τῷ πιστοτάτῳ τῇ βασιλείᾳ μου παντὶ τούτου πληρώματι τὴν χάριν αὐτοῦ καὶ τὸ ἀγαθὸν θέλημα. τὸ περὶ τὴν καθ' ὑμᾶς χώραν εὐμενὲς τῆς βασιλείας μου καὶ ἀγαθοθελὲς ἐξ ἔργων ὑμῖν παρεστήσατο ἡ βασιλεία μου οὐ μόνον εἰς τὴν χώραν αὐτῆς αὖθις παραδεξαμένη ὑμᾶς παρὰ τοῦ τυράννου ἐκείνου Ἀνδρονίκου ἐκδιωχθέντας, ἀλλὰ καὶ τὰ διὰ χρυσοβούλλων τῶν ἀοιδίμων βασιλέων καὶ προγόνων τῆς βασιλείας μου δεδωρημένα ὑμῖν δίκαια ἐν τῇ Μεγαλοπόλει αὖθις ὑμῖν ἀποκαταστήσασα καὶ ἕτερα πολλῷ πλείω καὶ μείζω ἐκείνων δωρησαμένη ὑμῖν, ὧν καὶ ἐν κατασχέσει ἐστέ, καὶ κατά γε τὸ τῆς βασιλείας μου θέλημα καὶ οὐδ' εἰς αἰῶνας ὅλους τῆς τούτων κατοχῆς καὶ νομῆς στερῆσαι ὑμᾶς τις δυνήσεται· τοσοῦτον δὲ τὸ φιλότιμον περὶ τὴν καθ' ὑμᾶς χώραν ἐπιδειξαμένη ἡ βασιλεία μου ἀνάλογον καὶ τὴν ἐξ ὑμῶν δουλείαν ἕξειν προσεδόκα, καὶ μὴ μόνον μὴ εἰς πολεμίους ὑμᾶς εὑρίσκειν καὶ προφανεῖς ἐχθροὺς ἄντικρυς, ἀλλὰ καὶ συνερίθους καὶ συμμάχους ἐν πᾶσιν οἷς ἂν εὑρεθῆτε τόποις, εἴτε κατὰ ξηράν, εἴτε καὶ κατὰ θάλατταν.

Τὸ δὲ νῦν πραχθὲν παρά τινος πλοίου γεννουϊτικοῦ ἐν τῇ χώρᾳ τῆς βασιλείας μου, οὗ κατῆρχεν ὅ τε Γιλιέλμος ὁ Γράσος, Ῥαδουάνος ὁ ναύκληρος, ὁ Βακὰ Βοῦβα, ὁ ἀνεψιὸς τοῦ Βαλδουΐνου Γέρτζου, ὁ Τζίρης Δαΐζων, Οὖβος ὁ Μέδισος, ὁ Πύρρος, ὁ Σεμοῦντος, ὁ Δίβαλτος, ὁ Παλτζέτζης καὶ ὁ Πασχάλης, συμπνεύσαντος καὶ ἑτέρου πλοίου πισσαϊκοῦ, πᾶσαν ἔχθρας ὑπερελαύνει ἔνδειξιν. πρῶτα μὲν γὰρ κατὰ τῆς χώρας τῆς βασιλείας μου τῆς Ῥόδου ὡς φίλοι τῷ λιμένι αὐτῆς προσοκείλαντες ὅπλα ἤραντο καὶ ἀόπλοις καὶ ἀφυλάκτοις ἐντυχόντες τοῖς περὶ τὸν αἰγιαλὸν τῆς τοιαύτης νήσου οἰκοῦσι μαχαίρας τούτους ἔθεντο παρανάλωμα, καὶ πάντα τὰ προσόντα αὐτοῖς πάρεργον λείας ἐποιήσαντο· ἔπειτα καὶ πλοίοις ἐντυχόντες βενετικοῖς, ἀπὸ τῶν μερῶν τῆς Παλαιστίνης καὶ τῆς Αἰγύπτου πρὸς τὴν βασιλείαν μου ἐρχομένοις καὶ ἀποκρισαρίους τῆς βασιλείας μου, ἀλλὰ καὶ τοῦ σουλτάνου τῆς Αἰγύπτου τοῦ Σαλαχατίνου πρὸς τὴν βασιλείαν μου διαπλωϊζομένους ἔχουσι, ναυμαχίαν καὶ κατ' αὐτῶν ἐνεστήσαντο, καὶ ὡς φίλοι προσεγγίσαντες τούτοις καὶ πρεσβένταν εἰρηνικῶς τάχα ἐξ αὐτῶν ἐπιζητοῦντες ἐπεπήδησάν τε αὐτοῖς λῃστρικῶς, καὶ ἐν κατασχέσει τούτων γενόμενοι τοὺς μὲν ἀποκρισαρίους τῆς βασιλείας μου καὶ τοὺς τοῦ σουλτάνου τῆς Αἰγύπτου ἀπηνῶς καὶ ἀνηλεῶς διὰ μαχαιρῶν κατέσφαξαν καὶ ἄλλους Ῥωμαίους καὶ Συριάνους πραγματευτάς, ὅσους ἐν τοῖς τοιούτοις πλοίοις εὗρον, τὰ δὲ ἐν αὐτοῖς πράγματα τῆς βασιλείας

μου καὶ τῶν Ῥωμαίων πραγματευτῶν καὶ λοιπῶν καὶ τὰ παρὰ τοῦ Σαλαχατίνου σταλέντα τῇ βασιλείᾳ μου φάριά τε καὶ μουλάρια καὶ ἀλλοῖα ζῶα κυνηγετικὰ καὶ παντοῖα πολύτιμα πράγματα ἀνελάβοντο, μή τινος τῶν ἐν τοῖς τοιούτοις πλοίοις Ῥωμαίου ἢ ἐθνικοῦ, χριστιανοῦ τε καὶ μουσουλμάνου φεισάμενοι, εἰ μὴ μόνον τῶν ἐν αὐτοῖς Γεννουΐτῶν καὶ Πισσαίων, οἷς καὶ σῶα τὰ πράγματα αὐτῶν ἀποδεδώκασιν, ἀλλὰ καὶ πλοίῳ λογγοβαρδικῷ ἐντυχόντες, εἰς τὰ μέρη τῆς Κύπρου ἀπερχομένῳ καὶ ἀποκρισαρίους τῆς βασιλείας μου ἔχοντι, τόν τε θεοφιλέστατον ἐπίσκοπον Πάφου καὶ πρόεδρον τῶν πρωτοσυγκέλλων, καὶ τὸν φρέριον Σπανίουλον Οὔγον καὶ τὸν λίζιον καβαλλάριον τῆς βασιλείας μου Πιπῖνον τὸν Πισσαῖον, καὶ τῷ τοιούτῳ πλοίῳ ληστρικῶς ἐπιθέμενοι κατίσχυσαν καὶ αὐτοῦ, καὶ τοὺς μὲν Λογγιβάρδους μαχαίρας παρανάλωμα ἔθεντο, τὸν δὲ Πιπῖνον Πισσαῖον καὶ τὸν Σπανίουλον Οὔγον μετὰ καὶ τῶν πραγμάτων αὐτῶν ἀπολελύκασι, τὸν θεοφιλέστατον ἐπίσκοπον Πάφου καὶ μόνον ἐν δεσμοῖς μέχρι τοῦ νῦν κατέχοντες.

Ταῦτα πάντα παρὰ τῶν Πισσαίων καὶ τῶν Γεννουΐτῶν κατεπράχθησαν καὶ τόση ζημία καὶ ἀτιμία τῇ βασιλείᾳ μου καὶ τῇ Ῥωμανίᾳ ἐκ τοῦ γένους ὑμῶν προσεγένετο· ἀλλ' ἡ βασιλεία μου καὶ ταῦτα, τοῦ πράγματος μεγάλου ὄντος καὶ μεγάλης ἐκδικήσεως δεομένου, φιλανθρώπως μέχρι τοῦ νῦν ἀνέχεται, καὶ εἰ καὶ εἶχεν ἀντὶ τῶν σφαγέντων Ῥωμαίων πλείους Γεννουΐτας ἀνταποκτεῖναι καὶ Πισσαίους καὶ ἀντὶ τῶν ἀφαιρεθέντων πραγμάτων πολλαπλάσια λαβεῖν, ἐκδιῶξαί τε τέλεον τῶν τῆς Ῥωμανίας ὁρίων ἄμφω τὰ τοιαῦτα γένη, ὅμως ἠνέχετο καὶ εἰσέτι ἀνέχεται, ἂν εἴδησιν δοῦσα τῇ ὑμετέρᾳ συνέσει ἐκδίκησιν ἐξ αὐτῆς λάβοι τὴν προσήκουσαν καὶ ἱκάνωσιν τῶν πραγμάτων τῶν τε πραγματευτῶν καὶ τῶν τῆς βασιλείας μου καὶ αὐτῶν τῶν παρὰ τοῦ σουλτάνου τῆς Αἰγύπτου σταλέντων τῇ βασιλείᾳ μου, ἃ καὶ ποσοῦνται, τὰ μὲν τῆς βασιλείας μου εἰς νομίσματα ὑπέρπυρα ἑξακισχίλια ἑξακόσια ἑβδομήκοντα πέντε, τὰ δὲ τοῦ μεγαλοεπιφανεστάτου καὶ οἰκείου τῇ βασιλείᾳ μου μυστοῦ (*leg.* μύστου) εἰς ὑπέρπυρα ἑκτακόσια (ἑπτακόσια ou ὀκτακόσια), τὰ τῶν πραγματευτῶν εἰς χιλιάδας ὑπερπύρων τριάκοντα ἐννέα, νομίσματα ὅμοια ἑκατὸν ἐννενήκοντα τρία, τοῦ περιποθήτου αὐταδέλφου τῆς βασιλείας μου, τοῦ πανευτυχεστάτου σεβαστοκράτορος κυροῦ Ἀλεξίου, εἰς ὑπερπύρων χιλιάδας πεντήκοντα, ὡς εἶναι ὁμοῦ τὰ ὅλα χιλιάδας ὑπερπύρων ἐννενήκοντα ἕξ, νομίσματα ὅμοια πεντακόσια ἑξήκοντα ἕξ, ἄνευ τῶν μὴ δηλωθέντων ἐν τῷ σημειώματι, ὡς τῶν ἐχόντων αὐτὰ τῶν μὲν σφαγέντων, τῶν δὲ κατασχεθέντων, καὶ ἄνευ τῶν πρὸς τὴν βασιλείαν μου παρὰ τοῦ Σαλαχατίνου σταλέντων φαρίων, ξυλαλοῶν, βαλσαμελαίου, ἀμπαράτων, βλαττίων, σελοχαλίνων χρυσῶν εἰκοσιεπτὰ μετὰ λιθαρίων καὶ μαργαριτάρων, καὶ τῶν τοῦ Σαλαχατίνου καὶ τοῦ ἀποκρισαρίου αὐτοῦ καὶ ἑτέρων ἰδικῶν πραγμάτων. ἀναδιδάσκει γοῦν ταῦτα ὑμᾶς ἡ βασιλεία μου, καὶ ἐπιζητεῖ ἐξ ὑμῶν κατὰ τὴν συμφωνίαν ὑμῶν τήν τε ἐπὶ τοῖς ἀποκτανθεῖσιν ἐκδίκησιν καὶ τὴν τῶν πραγμάτων πάντων ἱκάνωσιν· εἰ δὲ μὴ ἱκανωθήσεται ταῦτα πάντα ἀπὸ τῶν ἐν τῇ Μεγαλοπόλει παρευρεθέντων Γεννουΐτῶν, οὓς ἐν ἐλευθερίᾳ μέχρι καὶ τοῦ νῦν καὶ ἐν πάσει ἀδείᾳ διαφυλάττει ἡ βασιλεία μου καὶ ἐν κατασχέσει τῶν δεδωρημένων τῇ Γεννούᾳ ἀκινήτων ἐντὸς τῆς Μεγαλοπόλεως ὄντας, διατηρεῖ μόνας τὰς πραγματείας αὐτῶν ἐν ἀσφαλεῖ θεμένη, ὥστε παρ' αὐτῶν διαπωλεῖσθαι, καθὼς ἂν αὐτοὶ καὶ πρὸς οὓς βούλωνται, καὶ τὸ τίμημα τούτων ἐναποτίθεσθαι, ὡς ἂν εἰ μὴ φροντὶς τῇ ὑμετέρᾳ χώρᾳ γένοιτο τῆς ὀφειλομένης ἐπὶ τῷ τοιούτῳ ἀτοπήματι ἐκδικήσεως καὶ τῆς τῶν πραγμάτων πάντων ἱκανώσεως, ἱκανωθῆναι ταῦτα ἐξ αὐτῶν τήν τε βασιλείαν μου καὶ τοὺς ἐν τοῖς πλοίοις ὄντας πραγματευτὰς καὶ ἔκτοτε πάλιν εἶναι τὴν πρὸς ὑμᾶς τῆς βασιλείας μου εὐμένειαν, εἰ βούλεσθε, σῶαν καὶ ἀσφαλῆ. φροντισάτω οὖν ἡ ὑμετέρα σύνεσις τοῦ τε συμφέροντος ὑμῖν καὶ τοῦ ἀζημίου τῇ βασιλείᾳ μου καὶ τῇ Ῥωμανίᾳ. ἐπὶ τούτῳ γὰρ καὶ ὁ παρὼν ἄνθρωπος τῆς βασιλείας μου ὁ Ἴγγλινος Πέτρος σὺν τῷ συμπολίτῃ ὑμῶν Πέτρῳ Πανδώλῳ πρὸς ὑμᾶς ἀπεστάλη. Μηνὶ νοεμβρίῳ ἰνδ. ια'.

Βασιλικὸν εἰς τοὺς συνετωτάτους κουνσουλαρίους καὶ σενάτωρας καὶ λοιποὺς ἐκκρίτους ἐποίκους Γενούας καὶ τὸ λοιπὸν πιστότατον τῇ βασιλείᾳ μου πλήρωμα αὐτῶν.

M.M., III, 37-40 = F. Dölger, *Regesten*, nº 1612.

Les Grecs tentent d'incendier la flotte des croisés (1er janvier 1204)

(217) Et alors les Grecs imaginèrent une très grande machine : ils prirent dix-sept grandes nefs, et les emplirent toutes de grands morceaux de bois, et de matières inflammables, et d'étoupes, et de poix, et de tonneaux, et attendirent que le vent soufflât de devers eux très fortement. Et une nuit, à minuit, ils mirent le feu dans les nefs, et laissèrent les voiles aller au vent et le feu s'allumer fort haut, si bien qu'il semblait que toute la terre brulât. Et ainsi (les nefs) s'en viennent vers la flotte des pèlerins ; et le signal d'alerte s'élève dans le camp ; et ils courent aux armes de toutes parts. Les Vénitiens courent à leurs vaisseaux, et tous les autres qui avaient des vaisseaux, et ils commencent à les protéger de tous leurs moyens.

218. Et Geoffroy de Villehardouin, le maréchal de Champagne, qui composa cette œuvre, témoigne bien que jamais sur mer gens ne s'employèrent mieux que ne firent les Vénitiens : ils sautèrent dans leurs galées et dans les canots des nefs ; et ils prenaient les nefs avec des crocs, et les tiraient de vive force hors du port en face de leurs ennemis, et les mettaient en aval du Bras. Il y avait tant de Grecs venus sur la rive que ce n'en était fin ni mesure ; et le cri était si grand qu'il semblait que terre et mer croulassent ; et ils entraient en des barques et des chaloupes et tiraient contre les nôtres, qui combattaient le feu, et il y en eut de blessés.

219. Les chevaliers du camp, dès qu'ils eurent ouï le signal d'alerte, s'armèrent tous ; et les corps de bataille sortirent dans les champs, chacun devant lui, selon qu'il était placé. Et ils craignirent que les Grecs ne les vinssent attaquer du côté des champs.

220. Ils endurèrent ainsi cette épreuve et cette angoisse jusqu'au clair jour. Mais, par l'aide de Dieu, les nôtres ne perdirent rien, excepté une nef de Pisans, qui était pleine de marchandises : celle-ci fut brûlée par le feu.

Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. E. Faral, II, p. 17-19.

La flotte nicéenne de la Propontide création de Jean Vatatzès

Καὶ τῆς μὲν ἐντεῦθεν ὕβρεως τῶν Λατίνων οὕτως ἀπήλλακτο τὰ κατὰ τὴν Ἀσίαν, αἱ δὲ τριήρεις περιιοῦσαι τὰς παραλίους ἔβλαπτον πόλεις, ἕως καὶ ταύταις ἀντίρροπον ναυτικὴν ἀντικατέστησε (Jean III Vatatzès) στρατιάν. τριήρεις γὰρ κατασκευάσας καινὰς ναυτικῆς ἐπλήρου δυνάμεως, ναύτας ὁθενδήποτε τότε συναγαγών — οὐ γάρ πω τότε τὴν ναυτικὴν οἱ κατὰ τὴν Ἀσίαν ἤσκουν —, ἔστι δ'οὓς καὶ μήπω πρότερον ἐμβάντας εἰς θάλασσαν τότε πρῶτον εἰσῆγεν, ὃ καὶ τοῦ πταῖσαι τὴν ἀρχὴν τὸν πρῶτον στόλον αἴτιον ἦν : πλὴν ἐξ ἀνάγκης τοιούτους ἔχων τοῖς ἐν ταῖς ναυσὶ πολεμίοις ἐμάχετο, ἀνδράσι πόρρωθεν ἠσκηκόσι τὴν ναυτικὴν ναυτιῶντας ἄνδρας ἀντεπεξάγων. ταύτῃ τοι καὶ τὰ πρῶτα ἧττον ἔσχον οὓς εἰς τὰς ναῦς ἐνεβίβασε, καὶ νικῶσι μὲν οἱ πολέμιοι, οὐ μὴν καὶ τὰς τριήρεις ἑλκύσαι πρὸς ἑαυτοὺς οἷοί τ' ἐγένοντο· ἀλλὰ τρέπονται μὲν οἱ τοῦ βασιλέως, τὰς τριήρεις δ' ἔχοντες ἐπανῆλθον. πληγεὶς οὖν τούτοις ὁ βασιλεὺς χαλεπῶς ἤνεγκε τὸ συμβεβηκός, οὐκ εἰωθὼς τὸν πρόσθεν πάντα χρόνον νικᾶσθαι παρ' οὐδενός. τριήρεις τοίνυν ἐπισκευασάμενος πλείους καὶ ἄνδρας ἐπὶ μισθῷ πανταχόθεν συναγαγὼν εὖ εἰδότας τὰ ναυτικά, τούτοις τοὺς οἰκείους παιδεύσας, θᾶττον ἤ τις ἂν προσεδόκησεν, ἄνδρας ἀγαθοὺς πεποίηκε καὶ

τολμητὰς ἔργων γενναίων κἂν τοῖς ναυτικοῖς οὐδένων ἔλαττον φερομένους, οἷς χρώμενος τοῦ λοιποῦ τῶν ἐπιόντων ἐκράτει. ὡς δέ οἱ κατὰ γνώμην προκεχώρηκε πάντα, ταῖς τριήρεσι πάλιν μετὰ τούτων ἐπιτίθεται τῶν Λατίνων, οἷς οὐκέθ' ὁμοίως ὡς τὸ πρότερον ῥᾴδιος ὁ ἀγὼν ἐδόκει, ἀλλ' ἔγνωσαν ἀνδράσι περιπεσόντες γενναίοις καὶ σὺν ἐπιστήμῃ τὰ πολεμικὰ μετιοῦσιν. ἐρρωμενέστερον οὖν ἀντισχόντες ἐμάχοντο καὶ ἦν ὁ ἀγὼν ἀμφοτέρωθεν ἰσχυρός, ἕως περιστάντες οἱ τοῦ βασιλέως τοὺς ὑβριστὰς ἐκείνους καὶ ἀλάζονας τύχῃ τινὶ δεξιᾷ ἢ καὶ ἐπιστήμῃ στρατηγικῇ ἢ θεοῦ προνοίᾳ ἢ οὐκ οἶδ' ὅ τι φῶ ἐν μέσῳ σφῶν συνελάσαντες πανταχόθεν ἐτίτρωσκον βάλλοντες, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἀντιπρώροις ταῖς ναυσὶ καὶ ἐγκαρσίως μετὰ ῥοθίου σφοδροῦ προσβάλλοντες τὰς πολεμίας τριήρεις κατέδυον, ὡς ἐν ἀπόρῳ τοῖς Λατίνοις καταστῆναι τὰ πράγματα καὶ μηδεμίαν σφίσιν ὑπολειφθῆναι σωτηρίας ἐλπίδα. οὕτω δ' ἔχοντες ἀποδιδράσκειν μὲν ἐπεχείρουν, ταύτην μόνον ὁρῶντες ἀπαλλαγὴν τῶν περισχόντων αὐτοὺς χαλεπῶν. ἦν δὲ οὐδὲ τοῦτο ῥᾴδιόν σφισι πανταχόθεν ὡς ἐν δικτύοις ἀπειλημμένοις. μένοντες οὖν ὑπ' ἀνάγκης ἀπεμάχοντο καθ' ὅσον οἷοί τε ἦσαν· ἐπεὶ δὲ ἤδη ἀπειρήκεσαν, δεξιὰν ᾔτησαν, καὶ τὰ πιστὰ λαβόντες ἐξῆεσαν κενοὶ τῶν τριήρεων ἄκρῳ τινὶ προσχόντες, ἀγαπήσαντες ὅτι μὴ καὶ τὸ ζῆν μετὰ τῶν ἄλλων ἀπώλεσαν. τὰς δὲ τριήρεις οἱ τοῦ βασιλέως κενὰς λαβόντες ἀνέστρεψαν οἴκαδε, σημεῖον φέροντες μέγα ἧς ἀνῄρηνται νίκης τὰς τοιαύτας τριήρεις.

A. Heisenberg, Kaiser Johannes Batatzes der Barmherzige, *B.Z.*, t. XIV, 1905, p. 220.

Les Tzaconiens au service de l'empereur Michel VIII Paléologue

'Ακούσων γὰρ ὁ βασιλέας ὁ μέγας Παλαιολόγος,
ἐπίστεψεν τὰ σὲ λαλῶ, τὰ τοῦ εἶχεν μηνύσει
ἀπέκει ἐκ τὴν Μονοβασίαν ἡ κεφαλὴ ὅπου εἶχεν.
Μεγάλως τὸ ἐθαυμάστηκεν κ' ἐβάρυνέ το σφόδρα
τὸ πῶς οὕτως καταγουργὶς ὁ πρίγκιπα Γυλιάμος
ἐπάτησε τὸν ὅρκον του ὅπου εἶχασιν μετ' αὐτον·
τὴν μάχην ἄρχασε ζεστὴν ἐκεῖσε εἰς τὸν Μορέαν.
'Ενταῦτα ἦλθεν στὴν Τουρκίαν κ' ἐρρόγεψε τοὺς Τούρκους·
χιλίους ἐρρόγεψε ἐκλεχτοὺς κι 'ἄλλους πεντεκοσίους,
καὶ ἦλθαν κι ἀνατολικοὶ κἂν ἄλλες δύο χιλιάδες.
'Εξαδελφόν του ἐδιόρθωσεν καὶ κεφαλὴν τὸν θέτει
ἀπάνω εἰς ὅλους ἐκεινοὺς ὅπου μὲ ἀκούεις καὶ λέγω,
τὸν Μακρυνὸν τὸν ἔλεγαν, οὕτως τὸν ὠνομάζαν.
Κράζει τον γὰρ καὶ ὁρίζει τον νὰ ἐπάρῃ τὰ φουσσᾶτα
ἐκεῖνα ὅπου τοῦ ἔδιδεν, νὰ ἀπέλθῃ στὸν Μορέαν
νὰ πολεμῇ καὶ μάχεται μετὰ τὸν σύντεκνόν του,
ἐκεῖνον ὅπου ἐλέγασιν τὸν πρίγκιπα Γυλιάμον.
'Ορίζει γὰρ καὶ εἶπε τον διὰ τίποτε λογάριν,
ὅπου νὰ χρήζῃ, μετ' αὐτὸ φουσσᾶτα νὰ ῥογέψῃ,
νὰ εὐργετήσῃ γὰρ τινὲς τοῦ νὰ προσφέρῃ εἰς αὖτον·
μὴ ἀκριβευτῇ ὀκνήσῃ το, μὴ ὅλως τὸ ἀμελήσῃ,
ἀλλὰ ἂς βιαστῇ μὲ προθυμίαν τὸν τόπον νὰ κερδίσῃ·
« 'Επεὶν ἀφῶν ὁ πρίγκιπας ἄρχισε γὰρ τὴν μάχην
ὅπου ὑπωμόσαμεν οἱ δύο ἀγάπην νὰ κρατοῦμεν,

ἐκεῖνος ἔχει τὴν ἁμαρτίαν, ἐκεῖνος καὶ τὸ ψέγος ».
Χαρτία ἄγραφα τοῦ ἐβούλλωσε μὲ τὸ χρυσόβουλλόν του,
καὶ λέγει τοῦ οὕτως : « Μακρυνέ, ἐπαρέ τα μετά σε,
κι ἄν κάμῃ χρεία προνοιάσματα ἢ εὐργεσίες νὰ ποιήσῃς,
πρὸς τὴν οὐσίαν τοῦ καθενὸς τὸ θέλεις εὕρει εἰς αὖτον,
ὅριζε καὶ ἂς τοῦ γράφουσι εἰς αὖτα τὰ χαρτία ».
Τοῦ Δρούγγου, τοῦ Γαρδαλεβοῦ, ὁμοίως τῆς Τσακωνίας
χρυσόβουλλον τοὺς ἤφερεν, ὅλοι νὰ εἶναι ἐγκουσάτοι,
ἄρματα νὰ βασταίνουσιν, δεσποτικὰ μὴ ποιήσουν.
Εἰς κάτεργα ἐσέβησαν, ᾽ς καράβια καὶ ταρέτες
καὶ τῆς θαλάσσης ἤλθασιν εἰς τὴν Μονοβασίαν.
Οὕτως ὡσὰν σὲ τὸ λαλῶ κι ὡσάν σὲ τὸ ἀφηγοῦμαι,
ἄρχισε ἡ μάχη στὸν Μορέαν νὰ μάχωνται οἱ δύο,
ὁ βασιλέας κι ὁ πρίγκιπας, ὅπου ἦσαν γὰρ συντέκνοι.
Κι ὡς ἔσωσεν ὁ Μακρυνὸς εἰς τὴν Μονοβασίαν,
ἐπέζεψεν ᾽ς τὰ κάτεργα ἐκεῖνος κι ὁ λαός του.
Ὁλόρθα εἰς Λακεδαιμονίαν ἦλθεν μὲ τὰ φουσσᾶτα·
ἐρώτησε τὰ ὀνόματα τῶν ἀρχηγῶν τοῦ Μελιγοῦ, ὁμοίως τῆς Τσακωνίας,
ὅλων ἀπόστειλε γραφὰς ἀπὸ τὸν βασιλέαν,
ἄλλους ἔποικεν σεβαστούς, τοὺς πρώτους γὰρ τζαστᾶδες.
Τὰ Βάτικα ἐπροσκύνησαν, ὁμοίως κ᾽ ἡ Τσακωνία·
ὁ δρόγγος γὰρ τοῦ Μελιγοῦ, τὸ μέρος τῆς Γιστέρνας,
ἐκεῖνοι ἐρροβόλεψαν μετὰ τὸν βασιλέα.

Chronique de Morée, version grecque, v. 4545-4593 § 331-334.

L'ŒUVRE MARITIME DE MICHEL VIII PALÉOLOGUE

Τὸ τῇ θαλάσσῃ χρώμενον ἀνεκαθήραμεν ληστρικόν, τριήρεις εἰς τὸν Αἰγαῖον, ὅσας οὐ πολλῶν ἐτῶν ἐδέξατο σχεδὸν ἐμβαλόντες, καὶ τοῦτο μὲν τὰς ὑπ᾽ αὐτῶν τυραννουμένας τῆς τυραννίδος ἀνήκαμεν νήσους, τοῦτο δὲ καὶ τοῖς δι᾽ αὐτοῦ τοῦ πελάγους ὁπουδήποτε κομιζομένοις ἀσφάλειαν παρεσκευάσαμεν. Εὔβοιαν πολλὴν μὲν κεκτημένην τὴν πεζικὴν δύναμιν, πολλὴν δὲ καὶ τὴν ναυτικήν, πλὴν βραχυτάτης μοίρας τὴν πᾶσαν παρεστησάμεθα· καὶ τὰς ἐξ Εὐρίπου τριήρεις ἐχούσας στόλου πλήρωμα τοῦ μεγίστου, πάσας πλὴν μιᾶς, ἣ τῆς ἥττης γέγονεν ἄγγελος, ναυμαχίᾳ περιφανεστάτῃ νικῶμεν.

Τοῦ δὲ Σικελίας ῥηγὸς ἄρχοντος μὲν καὶ τῆς ἀντιπέραν Σικελίας ἠπείρου, ἄρχοντος δὲ καὶ Ἰταλίας τῆς ἀπὸ Βρεντησίου καὶ εἰς Τουσκίαν καὶ Φλωρέντιον καὶ αὐτὴν Λιγουρίαν ἡκούσης, ἤδη δὲ καὶ τῶν ἑλληνικῶν ἀποπειρωμένου χωρῶν καὶ συναντιλαμβανομένου τῶν ἐν Θήβαις, ὑπερμαχοῦντος δὲ καὶ τῶν ἐν Πελοποννήσῳ τοῦ γένους λειψάνων... δὶς μὲν καὶ τρὶς τοὺς ἁπανταχοῦ τῆς Ἑλλάδος παρ᾽ αὐτοῦ πεμφθέντας καὶ πεμφθέντας ἀθρόους ἐν Εὐβοίᾳ νικῶμεν... Νικῶμεν δὲ κἀν τῇ Πελοποννήσῳ... καὶ τοὺς Θηβῶν δὲ καὶ Εὐρίπου ἄρχοντας εἰς ταὐτὸν μεθ᾽ ὅσης εἶχον δυναμεως γενομένους, νικᾷ τις μοῖρα τῆς ἡμετέρας ναυτικῆς δυνάμεως, ἣ γῆν ἀποβᾶσα καὶ ἱππομαχίαν συνάψασα, ὥσθ᾽ ὁ μὲν ἐκείνων θνήσκει, ὁ δὲ τοῦτο φυγών, τὸ δεσμώτης γενέσθαι καὶ παρ᾽ ἡμᾶς ἀναχθῆναι οὐκ ἔφυγε.

Imperatoris Michaelis Palaeologi « de vita sua », éd. H. GRÉGOIRE, *Byz.*, t. XXIX-XXX, 1959-1960, p. 457-459.

Une tradition orale des Portulans grecs

Ἐκ τῶν τακτικῶν Νικηφόρου Οὐρανοῦ
Περὶ θαλασσομαχίας

Ἁρμόζει τὸν στρατηγὸν ἔχειν μεθ' ἑαυτοῦ τοὺς γινώσκοντας ἀκριβῶς τὴν πεῖραν τῆς θαλάσσης εἰς ἣν πλέει, τὸ ποῖοι ἄνεμοι κυμαίνουσιν αὐτὴν καὶ τὸ ποῖοι φυσῶσιν ἀπὸ τῆς γῆς· ἵνα δὲ γινώσκωσι καὶ τὰς κρυπτομένας πέτρας εἰς τὴν θάλασσαν καὶ τοὺς τόπους τοὺς μὴ ἔχοντας βάθος καὶ τὴν παραπλεομένην γῆν καὶ τὰς παρακειμένας αὐτῇ νήσους, τοὺς λιμένας καὶ τὸ πόσον ἀπέχουσι οἱ τοιοῦτοι λιμένες εἷς ἀπὸ τοῦ ἄλλου· ἵνα δὲ γινώσκωσι καὶ τὰ χωρία καὶ τὰ ὕδατα· πολλοὶ γὰρ ἐκ τοῦ ἔχειν ἀπειρίαν τῆς θαλάσσης καὶ τῶν τόπων ἀπώλοντο, ἐπειδὴ φυσῶσι πολλάκις ἄνεμοι καὶ σκορπίζουσι τὰ πλοῖα εἰς ἄλλον καὶ ἄλλον τόπον. Καὶ ἁρμόζει ἵνα μὴ μόνον ὁ στρατηγὸς ἔχῃ τοὺς γινώσκοντας ὅπερ εἴπομεν, ἀλλὰ καὶ ἓν ἕκαστον πλοῖον ἵνα ἔχῃ τὸν ταῦτα γινώσκοντα, πρὸς τὸ βουλεύεσθαι καλῶς τὸ συμφέρον.

A. Dain, *Naumachica*, Paris, 1943, p. 93.

Instructions pour la construction du dromon

Κατασκευασθῆναι δὲ δεῖ καὶ δρόμωνας καταρκοῦντας πρὸς ναυμαχίαν κατὰ τῶν ἀντιστρατευομένων πλωΐμων πολεμίων καὶ πρὸς τὴν ἐκείνων κατάστασιν καὶ τῶν σῶν (du stratège du *ploïmon*) ποιήσασθαι τὴν κατασκευὴν δυνατὴν πρὸς ἅπαντα ἐκείνοις ἀντιμάχεσθαι.

Ἡ δὲ τῶν δρομώνων κατασκευὴ μήτε πάνυ παχεῖα, ἵνα μὴ ἀργοὶ γένωνται ἐν ταῖς ἐλασίαις, μήτε λίαν εἰς λεπτότητα ἐξειργασμένη, ἵνα μὴ ἀσθενὴς οὖσα καὶ σαθρὰ ταχέως ὑπὸ τῶν κυμάτων καὶ τῆς τῶν ἐναντίων συγκρούσεως διαλύεται· ἀλλὰ σύμμετρον ἐχέτω τὴν ἐργασίαν ὁ δρόμων, ἵνα καὶ ἐλαυνόμενος μὴ λίαν ἐστὶν ἀργὸς καὶ κλυδωνιζόμενος ἢ παρὰ τῶν ἐχθρῶν συγκρουόμενος ἰσχυρότερος διαμένῃ καὶ ἄρρηκτος.

Ἐχέτωσαν δὲ καὶ πάντα πρὸς ἐξαρτισμὸν δρόμωνος ἀπαράλειπτα καὶ διπλᾶ, οἷον αὐχένας, κώπας, σκαρμούς, σχοινία, κάρυα, καὶ τὰ ἄρμενα δὲ αὐτῶν καὶ κεφαλάρια καὶ κατάρτια καὶ ὁπόσα ἄλλα ἡ ναυτικὴ τέχνη πρὸς χρείαν ἀπαιτεῖ. Ἐχέτω δὲ καὶ ἐκ περισσοῦ ξύλα τινὰ ἐγκοίλια καὶ σανίδας καὶ στυππία καὶ πίσσαν καὶ ὑγρόπισσον· καὶ ναυπηγὸν μετὰ πάντων τῶν ἐργαλείων αὐτοῦ ἕνα τῶν ἐλατῶν, οἷον σκεπάνου, τρυπάνου, πρίονος καὶ τῶν ὁμοίων.

Ἐχέτω δὲ πάντως τὸν σίφωνα κατὰ τὴν πρῴραν ἔμπροσθεν χαλκῷ ἠμφιεσμένον, ὡς ἔθος, δι' οὗ τὸ ἐσκευασμένον πῦρ κατὰ τῶν ἐναντίων ἀκοντίσει. Καὶ ἄνωθεν δὲ τοῦ τοιούτου σίφωνος ψευδοπάτιον ἀπὸ σανίδων, καὶ αὐτὸ περιτετειχισμένον σανίσιν, ἐν ᾧ στήσονται ἄνδρες πολεμισταὶ τοῖς ἐπερχομένοις ἀπὸ τῆς πρῴρας τῶν πολεμίων ἀντιμαχόμενοι ἢ κατὰ τῆς πολεμίας νηὸς ὅλης βάλλοντες δι' ὅσων ἂν ἐπινοήσωσιν ὅπλων.

Ἀλλὰ καὶ τὰ λεγόμενα ξυλόκαστρα περὶ τὸ μέσον τοῦ καταρτίου ἐν τοῖς μεγίστοις δρόμωσιν ἐπιστήσουσι περιτετειχισμένα σανίσιν, ἐξ ὧν ἄνδρες τινὲς εἰς τὸ μέσον τῆς πολεμίας νηὸς ἀκοντίσουσιν ἢ λίθους μυλικοὺς ἢ σίδερα βαρέα, οἷον μαζία ξιφοειδῆ, δι' ὧν ἢ τὴν ναῦν διαθρύψουσιν, ἢ τοὺς ὑποκειμένους συνθλάσουσι, σφοδρῶς καταφερόμενα, ἢ ἕτερόν τι ἐπισχύσουσιν, ἢ ἐμπρῆσαι τὴν ναῦν τῶν πολεμίων δυνάμενον, ἢ τοὺς ἐν αὐτῇ θανατῶσαι. Ἕκαστος δὲ τῶν δρομώνων εὐμήκης ἔστω καὶ συμμέτρους ἔχων τὰς λεγομένας ἐλασίας δύο τήν τε ἄνω καὶ τὴν κάτω.

A. Dain, *Naumachica*, Paris, 1943, p. 19-20 (Traité de Léon VI).

Le comportement des officiers a l'égard de leurs subordonnés

Πρὸς τούτοις φροντίσεις, ὦ στρατηγέ, καὶ τῆς δεούσης τῶν στρατιωτῶν δαπάνης, ὥστε ἔχειν αὐτοὺς τὰ ἀναγκαῖα, ἵνα μὴ τούτων λειπόμενοι ἢ στασιάσωσιν ἢ ἐν ἰδίᾳ χώρᾳ ὄντες τοὺς συντελεστὰς καὶ ὑπηκόους ἡμῶν τυραννῶσι καὶ ἀδικῶσι τῇ σπάνει τῶν ἀναγκαίων ἀναγκαζόμενοι. Ἀλλ', εἴ γε δυνατόν, ἐν τάχει τὴν πολεμίαν καταλάβῃς γῆν καὶ ἐξ αὐτῆς ἅπαντα τὰ ἐπιτήδεια προσλάβῃς.

Παραγγείλῃς δὲ καὶ τοῖς ἄρχουσι μηδένα τῶν ὑπ' αὐτοὺς στρατιωτῶν ἀδικεῖν ἢ τὸ οἱονοῦν δῶρον παρ' αὐτῶν λαμβάνειν, ἢ τὰς λεγομένας συνηθείας. Περὶ γὰρ τῆς σῆς ἐνδοξότητος τί χρὴ λέγειν ὡς οὐδὲ ἐνθυμηθῆναί τι τοιοῦτον δέον μήτε γε διαπράξασθαι, μήτε δῶρον τὸ οἱονδήποτε ἀπὸ μικροῦ ἢ μεγάλου ἀνθρώπου τοῦ ὑπὸ σὲ τελοῦντος λαμβάνειν τὸ σύνολον.

Τοὺς δὲ στρατιώτας ἀνδρείους ἐπιλέγου καὶ προθύμους καὶ μάλιστα τοὺς εἰς τὰ ἄνω τοῦ δρόμωνος τασσομένους, οἵτινες καὶ ἀπὸ χειρὸς τοῖς πολεμίοις συμπλέκονται. Εἰ δὲ τινὰς τῶν στρατιωτῶν ἀνάνδρους ἐπιγνῷς, τούτους εἰς τὴν κάτω ἐλασίαν παράπεμπε, καὶ εἴ ποτέ τις πληγῇ ἢ πέσῃ τῶν στρατιωτῶν, τὸν ἐκείνου τόπον ἐκ τῶν κάτω ἐξ ἀνάγκης ἀναπληρώσεις.

A. Dain, *Naumachica*, Paris, 1943, p. 22-23 (Traité de Léon VI).

Le vaisseau amiral

Πάντως γὰρ δεῖ σέ, ὦ στρατηγέ, δρόμωνα ἔχειν τὸν ἴδιον ἐξ ἅπαντος τοῦ στρατοῦ ἐπιλέκτους τοὺς στρατιώτας μεγέθει καὶ ἀνδρείᾳ καὶ ἀρετῇ καὶ τῇ ἄλλῃ πανοπλίᾳ διέχοντας· καὶ τὸν δρόμωνα δὲ μεγέθει καὶ ταχυτῆτι τῶν ἄλλων ἁπάντων διεφέροντα, ὡς ἅτε κεφαλήν τινα τῆς παρατάξεως ἁπάσης· καὶ καταστῆσαι τὸν τῆς σῆς ἐνδοξότητος τοιοῦτον δρόμωνα, τὸ δὴ λεγόμενον, πάμφυλον.

Ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ὑπὸ σὲ ἄρχοντας ὅσοι ἔχουσιν ὑπ' αὐτοὺς τινὰς δρόμωνας ἐξ αὐτῶν ἐπιλέξασθαι ἄνδρας καὶ ἔχειν ἐν τοῖς οἰκείοις, ὥστε καὶ αὐτοὺς διαφέρειν τῶν ἄλλων. Καὶ τούτους δὲ πάντας καὶ τοὺς λοιποὺς πρὸς τὸν σὸν ἀποβλέπειν δρόμωνα καὶ παρ' αὐτοῦ ῥυθμίζεσθαι κατὰ τὸν τοῦ πολέμου καιρόν, εἰ μήγε ἄρα ἕτερόν τι παράδοξον τῶν βεβουλευμένων ἀναφανῇ καὶ δέηται μεθόδου ἑτέρας.

Εἶναι δὲ σημεῖον ἱστάμενον ἐν τῷ δρόμωνι εἴτε βάνδον εἴτε φλάμουλον εἴτε τι ἕτερον εἰς τόπον περίοπτον, ἵνα δι' αὐτοῦ σημαίνοντός σου τί δεῖ πράττειν, εὐθέως ἐπιλαμβάνωνται τοῦ δόξαντος ἔργου οἱ λοιποί, εἴτε συμβάλλειν εἰς πόλεμον χρή, εἴτε ἀναχωρεῖν ἀπὸ πολέμου, εἴτε ἐξελίσσειν εἰς κύκλωσιν κατὰ τῶν πολεμίων, εἴτε εἰς βοήθειαν καταπονουμένου μέρους συνδραμεῖν, εἴτε ἀργῆσαι τὴν ἐλασίαν, εἴτε ἐπιδοῦναι εἰς τάχος τὴν κίνησιν, εἴτε ἔγκρυμμα δέον γενέσθαι, εἴτε ἀπο ἐγκρύμματος ἐξελθεῖν ἢ ἄλλα τινὰ καθ' ἕκαστα ἀπὸ σημείων τοῦ σοῦ δρόμωνος ἅπαντα ὑποδέχεσθαι ἀφορῶντας ὅπως δέον ποιεῖν.

A. Dain, *Naumachica*, Paris, 1943, p. 27 (Traité de Léon VI).

Chronique de l'activité de la flotte au XIVe siècle

Χρονικὸν νέον ἐν συντόμῳ

Αὐγούστῳ (...) ἰνδικτιῶνος α' (1333) ἀπῆλθεν ὁ βασιλεὺς μετὰ κατέργων εἰς τὴν Νικομήδειαν καὶ ἐγένετο ἀγάπη μετὰ τοῦ Ὄρχανι. καὶ ἔταξεν ὁ βασιλεὺς τελεῖσθαι αὐτὸν κατ' ἔτος (ὑπέρπυρα) χιλιάδας ιβ', ἕνεκεν τῶν κάστρων τῆς Μεσοθηνίας, ἀπὸ τὴν Νικομήδειαν μέχρι τῆς πόλεως.

Μηνὶ Μαΐῳ ἰνδικτιῶνος γ' τοῦ ςωμγ' (1335) ἔτους ἀπῆγεν ὁ βασιλεὺς κῦρ 'Ανδρόνικος ὁ Παλαιολόγος μετὰ στόλου πολλοῦ καὶ παρέλαβεν τὴν Χίον καὶ τὴν Φώκαιαν καὶ ἐποίησε καὶ μετὰ τοῦ Σαρχάνι ἀγάπην.

R. J. Loenertz, La chronique brève de 1352, *O.C.P.*, t. XXX, 1964, p. 40, 41.

. . . .

Μαρτίῳ ἰνδικτιῶνος τῆς αὐτῆς (= ι' = 1342) ἐποίησεν ὁ μέγας δοῦκας ὁ 'Απόκαυχος στόλον μέγα καὶ ἀπῆγεν εἰς τὴν Θεσσαλονίκην, εἰς τὸν πρωταστράτορα τὸν Συναδηνόν, ποιήσαντες σκαιωρίαν (= σκευωρίαν) κατὰ τοῦ Καντακουζηνοῦ.

Αὐγούστῳ ις', ἰνδικτιῶνος α^{ης} (= 1348) ἔξω ὄντων τῶν βασιλέων ἐποίησαν οἱ Γαλατιῶται (les Génois) μάχην μετὰ τῆς πόλεως καὶ ἦλθον καὶ ἔκαυσαν τὴν βασιλικὴν πόρταν ὅλην. ἔκαυσαν δὲ καὶ εἰς τὴν ἁγίαν Θεοδοσίαν δύο κάτεργα βασιλικά, ἔκαυσαν δὲ καὶ τὸ πέραν ὅλον καὶ ἐποίησαν καὶ ἄλλην φθορὰν οὐκ ὀλίγην.

'Οκτωβρίῳ α', ἰνδικτιῶνος β^{ας} (1348) ἦλθον οἱ βασιλεῖς ἐκ τοῦ Δυδιμοτείχου καὶ εὗρον τὴν μάχην τοῦ Γαλατᾶ. ἐποίησαν δὲ στόλον μέγαν, καὶ τῇ δ^{η} τοῦ Μαρτίου τῆς αὐτῆς β^{ας} ἰνδικτιῶνος ἐξῆλθεν ὁ ἡμέτερος στόλος ἐκ τοῦ Κοντοσκαλίου· ἐρχόμενοι δὲ ἔδωκαν ἔξω εἰς τὴν εὐραίαν (*leg.* Νεωραίαν, c'est-à-dire N. πύλην) καὶ ἀπεπνίγησαν ἐν τοῖς ὕδασι γενομένης τοιαύτης συμφορᾶς, οἵας οὐ γέγονε πώποτε.

Σεπτεβρίῳ ἰνδικτιῶνος γ^{ης} τοῦ ςωνη^{ου} (1349) ἔτους ἐξῆλθον οἱ δύο βασιλεῖς ὅ τε βασιλεὺς ὁ Παλαιολόγος καὶ ὁ Καντακουζηνὸς καὶ ἀπῆλθον ἐν τῇ Θεσσαλονίκῃ... εἶτα ἀπέστρεψεν ὁ βασιλεὺς Καντακουζηνὸς ἐν τῇ πόλει μετὰ στόλου καταλιπὼν ἐν τῇ Θεσσαλονίκῃ τὸν Παλαιολόγον αὐθέντην καὶ βασιλέα.

Τῷ αὐτῷ δὲ μηνὶ ἦλθον ἐκ τῆς Βενετίας κάτεργα ιθ' κυρίου (*corr.* κατὰ) τοῦ Γαλατᾶ· οὐδὲν δὲ ἔβλαψαν αὐτὸν καὶ πάλιν ἀπέστρεψαν· εἶτα τὸν Μάϊον μῆνα τῆς ἰνδικτιῶνος δ' ἦλθον πάλιν ἐκ τῆς Βενετίας κάτεργα ιδ' κατὰ τοῦ Γαλατᾶ· ἔπεσε δὲ καὶ ὁ βασιλεὺς μετὰ τῶν Βενετικῶν κατὰ τῶν Γενουϊτῶν· ἐποίησαν δὲ καὶ ἕτερα κάτεργα βασιλικὰ ιδ' καὶ καράβια μετὰ πολεμικῶν (πολεμιστῶν ?) γ' καὶ ἐποίησαν πόλεμον μετὰ τοῦ Γαλατᾶ ἡμέρα α^{η}. εἶτα ὡς ἔμαθον οἱ Βενετικοὶ ὅτι ἔρχεται στόλος γενουϊτικὸς ἔφυγον ἀφέντες τὴν μάχην τοὺς 'Ρωμαίους.

Τὸν δὲ 'Οκτώβριον μῆνα τῆς ε^{ης} ἰνδικτιῶνος τοῦ ςωξ^{ου} (1351) ἔτους ἦλθεν ὁ στόλος τῶν Γενουϊτῶν κάτεργα ξ'. ἐρχόμενοι δὲ παρέλαβον τὴν 'Ηράκλειαν καὶ ἔφθειραν ταύτην ὡς δὲ ἦλθον εἰς τὴν πόλιν ἀπῆγάν τινα κάτεργα καὶ παρέλαβον καὶ τὴν Σωζόπολιν καὶ ᾐχμαλώτησαν ταύτην· ἐποίησαν δὲ καὶ ἄλλην φθορὰν οὐκ ὀλίγην· εἶτα τὸν Φεβρουάριον μῆνα τῆς αὐτῆς ἰνδικτιῶνος ἦλθε στόλος βενετικὸς καὶ κατελώνικα κάτεργα ιζ' καὶ ἡμέτερα ι' καὶ ἐγένετο πόλεμος εἰς τὸ Διπλακιόνιν καὶ ἔπεσον ἐκ τῶν δύο μερῶν.

Chronique brève, éd. Gorjanov, *Viz. Vr.*, t. XXVII, 1949, p. 283-287.

Le blocus de Constantinople par les Génois et la défaite navale des Byzantins

'Αλεξίου Μακρεμβολίτου. Λόγος περιέχων τὴν τῶν Γεννουϊτῶν ἀσθένειαν καὶ... τὴν περὶ τοὺς εὐεργέτας κακοτροπίαν καὶ ἐπιβουλήν.

... 'Εμνησικάκει (= τὸ γένος τῶν Γενουϊτῶν) τοῦτον (= Καντακουζηνόν) καὶ σφόδρα κατ' αὐτοῦ ἐφλέγμαινε, τοῦτο μὲν καὶ δι' ἣν ἐχορήγησε πρὸ ὀλίγου 'Ρωμαίοις εὐεργεσίαν διὰ χρυσο-

βούλλου, ὀλίγον ἀποδέουσαν τῆς πάλαι πρὸς αὐτὸ γενομένης, τοῦτο δὲ καὶ δι' ἃς ἐναυπήγει νῆας μακρὰς καὶ ὅτι τὸν ἀπεχθανόμενον αὐτοῖς ἄνθρωπον (= πρωτοστράτωρ Φακεωλᾶτος) τοῦτον κατέστησε ναύαρχον εἰς τὸν κατ' αὐτοῦ, ὡς ᾤοντο, μελετώμενον πόλεμον. (L'empereur est absent de Constantinople.)

Διὸ καὶ πολυτελῶς ἀπερυθριᾶσαν (= τὸ γένος τῶν Γενουΐτῶν) τῷ πυρὶ... συμμάχῳ χρησάμενον, τὸν κόσμον τῆς πόλεως πάντα κατέκαυσεν... τὰς γὰρ οἰκίας, αἳ παρὰ τὸ τεῖχος αὐτῆς ὡς περιδέραιον ἔκειντο... ἀφειδῶς ἀπετέφρωσε καὶ ναοὺς καὶ τεμένη καὶ τὰς φορταγωγοὺς ὁλκάδας μετὰ τῶν ἀγωγίμων καὶ τὰς μακρὰς νῆας, ἃς καὶ τῶν ἄλλων μάλιστα ἐδεδοίκει καὶ ἔτρεμεν, εἰς τὴν ἑαυτοῦ τὰ τούτων μετακομίσαν ἐφόλκια. Ὁμοίως δ' ἀποτεφροῦσι καὶ τὰς ἀντικρὺ κειμένας οἰκίας τῆς πόλεως καὶ τὰς περὶ τὸν Ἀνάπλουν χώρας ἄχρι τοῦ ἱεροῦ Σωσθενίου. Οἶνον δὲ πάντα καὶ σῖτον καὶ εἴ τι τῶν ἀναγκαίων ἕτερον πρὸς τὴν βασιλεύουσαν συνήθως διακομιζόμενον ἔκ τε τῆς κάτω καὶ τῆς ἄνω θαλάσσης, πρὸς δὲ καὶ ἀπὸ κόλπου τοῦ Ἀστακινοῦ, ὁδοστατοῦν, μᾶλλον δὲ μετὰ τῶν τριήρεων διιόν, διήρπαζεν αὐταῖς ὁλκάσι καὶ εἰς τὴν ἑαυτοῦ μετεκόμιζεν... τοὺς δὲ κατασχεθέντας ἐν τοῖς πλοιαρίοις ἀνθρώπους τοὺς μὲν ἀγχόνῃ τοὺς δὲ μαχαίρᾳ τοῦ βίου ἐξήγαγε... εἰληφότες ἐκ τῶν ῥωμαϊκῶν πλοίων σημαίαν τῷ βυθῷ τῆς θαλάσσης θαμινῶς κατεβάπτιζον, ὡς ἥτινες ἐχθροὶ τοῦ σταυροῦ καὶ ἀλάστορες... ... Τὰ δὲ τείχη τῆς πόλεως ὁσημέραι διὰ τῶν τριήρεων περιιόντες ἐπειρῶντο καὶ ταύτης ἐντὸς γενέσθαι... Ἦσαν δ' αὐτῆς καὶ τὰ τείχη σαθρὰ καὶ ἀνεπιμέλητα καὶ ἀνθρωπίνης κόπρου οἱ πύργοι ἀνάμεστοι, χρόνον ἐπὶ πλεῖστον εἰρήνην ἀγούσης (La défense de la ville est assurée, en l'absence de l'empereur, par l'impératrice).

Καὶ τὴν μὲν εἰς προὖπτον μάχην ἀνεβάλλετο (ἡ βασιλίς)... τὸν βασιλέα δῆθεν ἐκδεχομένη... ἐπιτιθεμένους τοὺς ἀντιπάλους καὶ ἀνεχαίτιζε δι' ὧν κατεσκεύασε θᾶττον πετροβόλων μηχανημάτων καὶ ὧν ἐποιοῦντο ἐκδρομῶν κατὰ συνέχειαν οἱ παρ' αὐτῇ ἱππόται, οὓς ὁ ὑστερογενὴς παῖς αὐτῆς κῦρις Μανουὴλ ὁ Καντακουζηνὸς ἦγε, κορυφαῖος ὢν τοῦ ἐν τῇ πόλει λαοῦ, καὶ ὁ ἐπὶ θυγατρὶ γαμβρὸς αὐτῆς ὁ Κόντος.

(Arrivée de l'empereur ; échec des pourparlers entre Génois et Byzantins entrepris par l'intermédiaire de l'archonte de Rhodes.)

Τῶν πειρατικῶν οὗτοι (Γενουΐται) ἐπιτηδευμάτων ἀνυποστόλως εἴχοντο, ἁρπαγὰς ὁσημέραι ποιούμενοι καὶ φόνους ἀνδρῶν, ὅτε καὶ τὰ εἰς τὸν λιμένα τῆς Ἡρακλείας κατάραντα πλοῖα ἀπελθόντες, τὰ μὲν ἐνέπρησαν, τὰ δὲ μετὰ τῶν ἀγωγίμων εἰς τὴν ἑαυτῶν μετεκόμισαν... ὅπερ τὸ ναυτικὸν διετάραξε μάλιστα καὶ κατὰ τοῦ κρατοῦντος ἀνοηταίνοντες ἐπεγόγγυζον ὅτι μὴ οὐ συνεχωροῦντο ταχέως κατ' αὐτῶν ἐξελθεῖν...

Τὰ τῆς πόλεως τείχη κατοχυροῦσι (= οἱ Ῥωμαῖοι) καὶ ὅπλα κατασκευάζουσι... καὶ πετροβόλα ἕτερα σκεύη τεκταίνουσι δι' ὧν τῶν οἰκημάτων αὐτῶν (Γενουΐτῶν) πολλὰ καταθραύουσι καὶ τῶν νηῶν οὐκ ὀλίγας τῷ βυθῷ καταδύουσι, τὰς δὲ λοιπὰς ἐκ τοῦ λιμένος ἀποδιώκουσιν, ἃς τὸ πρῶτον εἶπεν ἄν τις ἰδὼν ἱστοὺς οὐ νηῶν, ἀλλ' ὄρος δασὺ καὶ κατάφυτον ἐπὶ τῶν τῆς θαλάσσης νώτων παραδόξως ἀναφυέν, ἐξ ὧν πέντε κατὰ συνέχειαν συντεθεῖσαι γεφύρας δίκην, τὸν πορθμὸν ἅπαντα σχεδὸν ἐναπέκλεισαν. Ἀλλὰ τὸ εἰρημένον μηχάνημα (= τὸ πετροβόλον) καὶ αὐτοὶ (= Γενουΐται) μιμησάμενοι καὶ ἐπὶ νηῶν κατασκευάσαντες καὶ στηρίξαντες ἐπ' ἀγκυρῶν ἔθραυσαν ἐνίας τῶν οἰκιῶν· ὕστερον δὲ καὶ τὸν ἐν Βλαχέρναις ναὸν τῆς Θεομήτορος τὸν περίκλυτον... ἐλωβήσαντο λίθοις, οἳ καὶ μέχρι τοῦ ἀρχείου (= palais) ἐγένοντο. Ἀπεπειράσαντο δὲ τὰ ὅμοια δράσειν κἀπὶ τὴν σεβασμίαν τοῦ Σωτῆρος Χριστοῦ τοῦ Εὐεργέτου μονήν... Ἐν δὲ τῷ νεωρίῳ τῶν Σοφιανῶν παραγενόμενοι ἐπειρῶντο καὶ τὰς ἐκεῖσε μακρὰς νῆας, ἃς ὁ αὐτοκράτωρ ἐν ὀλίγαις ἡμέραις... ἐτεκτήνατο παρὰ πᾶσαν ἐλπίδα, καταθραῦσαι ἢ τὴν τούτων κωλῦσαι διέξοδον δι' ὧν ἐπιτήδευσαν ἐκεῖσε πετρογόμων καταδῦσαι ὁλκάδων... τὰς δὲ διασωθείσας τῶν βασιλικῶν τριήρεων... ἀπὸ τῆς τούτων πυρκαϊᾶς καὶ τῷ ποταμῷ εἰσαχθείσας... διήμαρτον. Τέλος δὲ τὰς ἐκβολὰς τούτων (= τριήρεων) ἀπείργουσι πετρογόμα πλοιάρια ἐκεῖσε καταδύσαντες κἀπὶ τοῦ πέλματος καταχώ-

σαντες καὶ παττάλοις ὀξέσι προσπήξαντες... Πρὸ ὀλίγου δὲ καὶ τὰ ἐν Σωζοπόλει ἐλλιμενίσαντα πλοῖα κατέκαυσαν μετ' ὀλίγων πλοιαρίων ἐκεῖσε παραγενόμενοι. Παρεστήσαντο δὲ καὶ τὸ φρούριον Ἀδορδοβιζύην... καὶ τοὺς ἐποίκους αὐτοῦ εἰς δέκα χιλιάδας νομισμάτων διέπρασαν.

Attaque et échec des navires byzantins :

Μηδεμίαν καὶ γὰρ παρασχόντες λαβὴν τοῖς Λατίνοις ἐρεθισμοῦ, ἤρξαντο (= οἱ Λατῖνοι) μάχεσθαι αὐτούς (= τοὺς Ῥωμαίους) εἰς προὖπτον — πεντεκαιδεκάτην τοῦ Αὐγούστου μηνὸς ἄγοντος τῆς α' ἰνδικτιῶνος τοῦ ςωνς' (1348) ἔτους· ὁ δὲ βασιλεὺς εἴσω τῆς πόλεως γέγονε τῇ πρώτῃ τοῦ Ὀκτωβρίου — καὶ οὐκ ἐπαύσαντο... Ῥωμαῖοι παρασκευαζόμενοι ἄχρι τῆς τετάρτης τοῦ Μαρτίου μηνός. Τῇ δὲ πέμπτῃ ἐξῆλθον (= οἱ Ῥωμαῖοι) θαρσαλέοι... εὐχῆς πανδήμου πρότερον γενομένης. Ἦσαν γὰρ τούτων πλήρεις τριήρεις ἐννέα, ἐν τῷ νεωρίῳ αἱ τέσσαρες ναυπηγηθεῖσαι τῶν Σοφιανῶν, ὧν ἑκάστη ὁπλίτας εἶχε τριακοσίους τοὐλάχιστον... μεθ' ὧν ἕτερα πλοῖα διάφορα ἐν σχήματι τούτων τὸν ἑκατοστὸν ἀριθμὸν ὑπερβαίνοντα, ὁμοίως καὶ ταῦτα καθωπλισμένα. Τὸ δὲ ναυτικὸν καὶ οἱ ἐν τούτῳ πρωτεύοντες πρὸ πολλοῦ ἠγανάκτουν ὅτι μὴ ἀπελύοντο ζῶντας τοὺς ἀντιπάλους καταπιεῖν...

Ἐξέρχονται (= αἱ Ῥωμαϊκαὶ τριήρεις) τοιγαροῦν μόλις τοῦ νεωρίου... καὶ ὄπισθεν τοῦ ἀρχείου τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ ἐνέδρευον... Τὸ δὲ σύνθημα ἦν, ὡς ἐλέγετο, καὶ ἡ τοῦ κρατοῦντος παραγγελία εἴς τε τοὺς ἄρχοντας τῶν πλωΐμων καὶ τοῦ στρατιωτικοῦ, ἵνα πρὸ τῆς τοῦ ἡλίου ἀνατολῆς ὁμόσε κατὰ τῶν ἀντιπάλων χωρήσουσιν, οἵτινες τοῦ ἀριθμοῦ τῶν μυρίων τετρακισχιλίων ἦσαν ἐπέκεινα... Οἱ δὲ τοῦ συνθήματος ὥσπερ ἐπιλαθόμενοι τοῦ ἡλίου ἤδη ἀνίσχοντος ἤρξαντο φαίνεσθαι καὶ ἄνευ ὀργάνου τινὸς σαλεύειν ἠρέμα παρὰ τὰ τείχη τῆς πόλεως... καὶ οὕτω χωλεύοντες... τὴν Ὡραίαν πύλην (= Νεωραίαν πύλην) πλαγίως καὶ ἀσυντάκτως καὶ πλήρεις δέους καὶ φρίκης κατέλαβον ἐκεῖσε κατάραντες καὶ εὐθέως οἱ τούτων κατάρχοντες... μηδενὸς αὐτοὺς διώκοντος... ἢ ἀπειλοῦντος, τῷ ὕδατι τῆς θαλάσσης ἀγεννῶς ἐκυβίστουν (Déroute générale de la flotte byzantine).

Κενὰς δὲ τὰς τριήρεις παρὰ πᾶσαν ἐλπίδα οἱ Λατῖνοι ἐξαίφνης ἀθροίσαντες καὶ τῷ παραδόξῳ τοῦ πράγματος ἐκπλαγέντες, σκηνὴν εἶναι τοῦτο ἐνόμιζον... ἐδεδοίκεσαν δ' οὖν ὅμως τὰς ἔτι περιούσας τῶν Ῥωμαίων νῆας μακράς, ἃς ἐκ τοῦ χερσαίου μέρους τῆς πόλεως ἐξεδέχοντο... αἳ καὶ μετ' ὀλίγον παραγενόμεναι, ὡς εἶδον οἱ ἐν αὐταῖς πόρρωθεν τὰς λοιπὰς ὑπό τινων-φεῦ- συρομένας εὐτελῶν ἀκατίων κενάς, καὶ αὐτοὶ ὁμοίως τῷ βυθῷ, μηδενὸς διώκοντος, κατεδύοντο, ὧν οἱ πλείους ἐναπεπνίγησαν.

A. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta Hiér. Stach.*, t. I, p. 146-153.

INDEX GÉNÉRAL

Les chiffres renvoient aux pages et, entre parenthèses, aux numéros des notes.

Les noms des auteurs anciens sont en PETITES CAPITALES, ceux des auteurs modernes en *italique*.

Les termes grecs qui, pour des raisons de commodité, ont été dans le cours du texte translittérés en caractères latins ou donnés dans la forme française figurent dans l'index grec.

Les noms des personnages dont le patronymique est connu sont à chercher au patronymique.

INDEX DES TERMES GRECS

VU, LE 24 AVRIL 1964,
Le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
de l'Université de Paris,
André AYMARD.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER,
Le Recteur de l'Académie de Paris,
Jean ROCHE.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre III

De la perte à la reconquête de la Crète et de la Sicile

Chapitre IV

Des Macédoniens aux Comnènes : Réformes et transitions

DEUXIÈME PARTIE

DES COMNÈNES A LA CHUTE DE CONSTANTINOPLE EN 1204
BYZANCE ENTRE LES TURCS ET LES LATINS

Chapitre Premier

Alexis Ier Comnène

Chapitre II

Les successeurs d'Alexis Ier Comnène

2

CHAPITRE III

Crises intérieures et effondrement de l'Empire

TROISIÈME PARTIE

LES LASCARIDES ET LES PALÉOLOGUES
L'ORIENT ET L'OCCIDENT CONTRE BYZANCE

CHAPITRE PREMIER

L'Empire de Nicée et la flotte

CHAPITRE II

La reconstitution de l'Empire

Chapitre III

L'abandon de la flotte et le déclin de Byzance

CONCLUSION

APPENDICES

1966. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 28 397 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 19 244